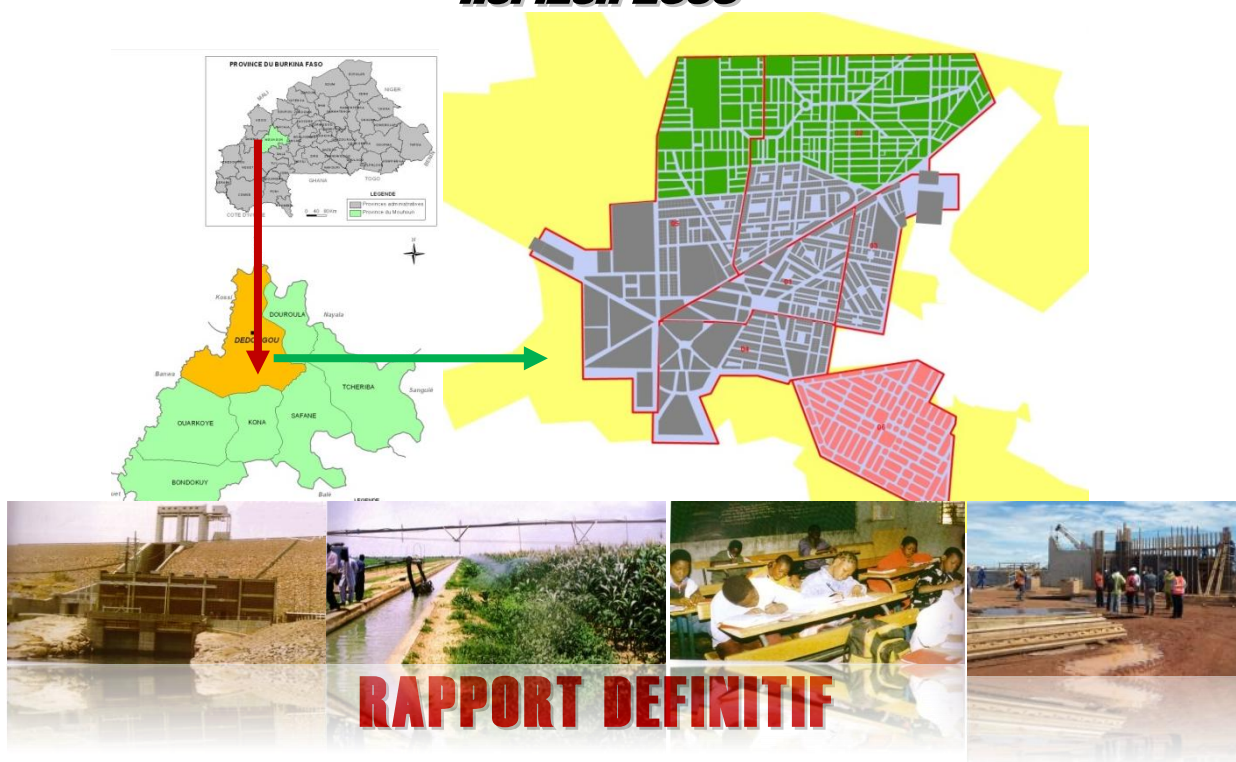




BURKINA FASO
MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX FONCIERS

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE DEDOUGOU *Horizon 2030*



Novembre 2012

FINANCEMENT

Banque Mondiale à travers le projet Pôles Régionaux de Développement (PRD)

GROUPEMENT



Agence ARCADE sarl
01 BP 5738 Ouagadougou 01
Tél. : 50-36-91-32
Fax : 50-36-83-82
arcade@fasonet.bf
www.agencearcade.net



Agence AXIALE
11 BP 1100 Ouagadougou 11
Tél. : 50-35-27-88
Fax : 50-35-27-88
agenceaxiale@fasonet.bf

Cité symbole de résistance et du refus de l'avalissement, Cité des milles masques colorés révélateurs d'un avenir ancré dans les riches vestiges du passé, Dédougou a pendant longtemps tenu la promesse d'incarner le rôle de grenier au niveau national.

Confrontée aujourd'hui au challenge du développement, la ville entend s'appuyer sur la richesse de sa nature et la détermination de ses braves populations pour ouvrir les portes du développement durable.

ARCADE/AXIALE

TABLE DES MATIERES

0-	PRESENTATION DE LA MISSION D'ETUDE (SDAU-DEDOUGOU HORIZON 2030).....	9
0.1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	9
0.2.	OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	9
0.2.1.	Objectif général.....	9
0.2.2.	Objectifs spécifiques.....	10
0.3.	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	10
0.3.1.	Fondement de la démarche.....	10
0.3.2.	Phasage de l'étude.....	11
0.4.	STRUCTURE DU DOCUMENT.....	12

PREMIERE PARTIE : DONNEES DE BASE

1.	CONSTATS GENERAUX.....	15
1.1.	L'EXPERIENCE DE LA VILLE EN MATIERE DE PLANIFICATION.....	15
1.1.1.	Le SDAU de 1999 de la ville de Dédougou.....	15
1.1.2.	Les Plans Communaux de Développement (PCD).....	16
1.1.3.	Etude ECOLOC.....	16
1.2.	LA JUXTAPOSITION ENTRE ESPACE COMMUNAL ET ESPACE URBAIN : LES BESOINS D'UNE DELIMITATION DE LA VILLE.....	19
1.3.	DEDOUGOU DANS SA SPHERE D'INFLUENCE.....	22
2.	ANALYSE THEMATIQUES.....	24
2.1.	SITE ET SITUATION.....	24
2.1.1.	Situation géographique.....	24
2.1.2.	Evolution et découpage administratif.....	26
2.1.2.1.	<i>Evolution administrative.....</i>	26
2.1.2.2.	<i>Découpage administratif.....</i>	26
2.1.3.	Déterminants du milieu physique.....	28
2.1.3.1.	<i>Relief.....</i>	28
2.1.3.2.	<i>Climat.....</i>	30
2.1.3.3.	<i>Hydrographie et hydrogéologie.....</i>	32
2.1.3.4.	<i>Horizon pédologique.....</i>	34
2.1.3.5.	<i>Le couvert végétal.....</i>	36
2.1.3.6.	<i>Faune.....</i>	38
2.1.4.	Contraintes et capacité du site.....	38
2.2.	DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	39
2.2.1.	Historique et profil démographique de la ville de Dédougou.....	39
2.2.1.1.	<i>Historique du peuplement.....</i>	39
2.2.1.2.	<i>Part démographique de la ville de Dédougou dans la région de la boucle du Mouhoun.....</i>	39
2.2.1.3.	<i>Etat et structure de la population urbaine.....</i>	40
2.2.2.	Conditions de vie des ménages.....	45
2.2.2.1.	<i>Activités et emploi à Dédougou.....</i>	45
2.2.2.2.	<i>Revenus des ménages.....</i>	47
2.2.2.3.	<i>Pauvreté.....</i>	47
2.2.2.4.	<i>Les sources d'énergie.....</i>	48
2.2.3.	Dynamique urbaine et évolution de la population.....	49
2.2.3.1.	<i>Evolution des effectifs de la population urbaine.....</i>	49
2.2.3.2.	<i>Facteurs de croissance de la population urbaine.....</i>	51
2.2.3.3.	<i>Densité et répartition spatiale de la population.....</i>	52
2.3.	CADRE BATI ET OCCUPATION DE L'ESPACE.....	53
2.3.1.	Mise en place et évolution du tissu urbain.....	53
2.3.1.1.	<i>Evolution du tissu urbain aménagé.....</i>	54

2.3.1.2.	<i>Evolution des tissu urbains non loties</i>	56
2.3.1.3.	<i>Situation des réserves</i>	59
2.3.1.4.	<i>Bilan de mise en valeur des parcelles</i>	61
2.3.2.	<i>Morphologie urbaine</i>	63
2.3.2.1.	<i>Organisation et structuration de l'espace urbaine</i>	63
2.3.2.2.	<i>Typologie du tissu urbain</i>	67
2.3.3.	<i>Typologie de l'habitat</i>	75
2.3.3.1.	<i>L'habitat traditionnel</i>	76
2.3.3.2.	<i>L'habitat semi-moderne</i>	77
2.3.3.3.	<i>L'habitat moderne</i>	78
2.4.	PROBLEMATIQUE FONCIERE	80
2.4.1.	<i>Modes de gestion foncière à Dédougou</i>	81
2.4.1.1.	<i>Le système traditionnel</i>	82
2.4.1.2.	<i>Le système moderne</i>	82
2.4.2.	<i>Les acteurs de la chaine foncière</i>	85
2.4.2.1.	<i>Les acteurs institutionnels</i>	85
2.4.2.2.	<i>Les acteurs non institutionnels</i>	86
2.4.2.3.	<i>Acteurs institutionnels privés</i>	87
2.4.3.	<i>Modes d'acquisition et d'occupation des terres</i>	87
2.4.3.1.	<i>Les modes d'acquisition foncière</i>	88
2.4.3.2.	<i>Les modes d'occupation foncière</i>	88
2.4.4.	<i>Problèmes liés à l'occupation de l'espace</i>	89
2.4.4.1.	<i>Les cas de conflits en zone lotie</i>	90
2.4.4.2.	<i>Les cas de conflits en zone non lotie</i>	90
2.4.5.	<i>Modes de résolutions des conflits fonciers</i>	91
2.4.5.1.	<i>L'instance de règlement</i>	91
2.4.5.2.	<i>Le mode de règlement</i>	91
2.5.	EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS	92
2.5.1.	<i>Equipements de superstructure</i>	92
2.5.1.1.	<i>Equipements scolaires</i>	92
2.5.1.2.	<i>Equipements sanitaires</i>	104
2.5.1.3.	<i>Equipements marchands</i>	108
2.5.1.4.	<i>Les équipements culturels, sportifs et de loisir</i>	110
2.5.1.5.	<i>Equipements d'accueil et de tourisme</i>	112
2.5.1.6.	<i>Equipements cultuels</i>	115
2.5.1.7.	<i>Equipements administratifs</i>	117
2.5.2.	<i>Equipements d'infrastructure</i>	119
2.5.2.1.	<i>Le réseau de voirie</i>	119
2.5.2.2.	<i>L'approvisionnement en eau potable</i>	124
2.5.2.3.	<i>L'assainissement :</i>	129
2.5.2.4.	<i>L'énergie électrique</i>	134
2.5.2.5.	<i>Les technologies de l'information et de la communication</i>	137
2.5.2.6.	<i>Espaces verts et cimetières</i>	138
2.6.	DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE	140
2.6.1.	<i>Modes et systèmes de transport</i>	140
2.6.1.1.	<i>Le transport intra urbain</i>	140
2.6.1.2.	<i>Le transport inter urbain</i>	141
2.6.2.	<i>Flux de déplacement</i>	141
2.7.	ACTIVITES ECONOMIQUES	144
2.7.1.	<i>Activités du secteur primaire</i>	144
2.7.1.1.	<i>L'agriculture</i>	145
2.7.1.2.	<i>Elevage</i>	152
2.7.1.3.	<i>La sylviculture et l'exploitation du bois</i>	158
2.7.1.4.	<i>La pêche</i>	160
2.7.1.5.	<i>La chasse</i>	161

2.7.2.	Activités du secteur secondaire	161
2.7.2.1.	Au niveau de l'industrie	161
2.7.2.2.	Au niveau de l'artisanat	162
2.7.3.	Activités du secteur tertiaire	164
2.7.3.1.	Le commerce	164
2.7.3.2.	Le tourisme et l'hôtellerie	166
2.7.3.3.	Le transport	166
2.7.3.4.	Les institutions financières	167
2.8.	GOUVERNANCE URBAINE	169
2.8.1.	Institution municipale	169
2.8.2.	Analyse de la capacité de maîtrise d'ouvrage	170
2.8.3.	Partenariats et coopération décentralisée	170
2.8.3.1.	Les services techniques déconcentrés de l'Etat	170
2.8.3.2.	ONG/projets-programmes/association-groupements	171
2.8.3.3.	La coopération décentralisée	173
2.8.4.	Finances locales	174
2.8.4.1.	La structuration du budget	174
2.8.4.2.	Evolution budgétaire au cours des derniers exercices	179
2.8.4.3.	Analyse de la capacité d'auto financement	182
3.	BILAN DIAGNOSTIC	189
3.1.	ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	189
3.2.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	189
3.3.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU CADRE BATI ET DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE	189
3.4.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS	190
3.5.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE	192
3.6.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES	193
3.7.	ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA GOUVERNANCE URBAINE	194
3.8.	SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC	195

DEUXIEME PARTIE- PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS

1.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	197
1.1.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MILIEU PHYSIQUE	197
1.1.1.	Les impacts futurs liés à la pluviosité	197
1.1.2.	Les impacts liés à la chaleur	198
1.1.3.	Les impacts liés aux vents dominants	198
1.1.4.	Les impacts liés aux caractères des sols	199
1.2.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	200
1.2.1.	Evolution démographique de la ville de Dédougou à l'horizon du SDAU (2030)	200
1.2.2.	Population scolarisable à l'horizon du SDAU	201
1.3.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'URBANISATION	202
1.4.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA QUESTION FONCIERE	205
1.5.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS	206
1.5.1.	Perspectives d'évolution des équipements de superstructure	206
1.5.1.1.	Les équipements scolaires	206
1.5.1.2.	Les équipements sanitaires	207
1.5.1.3.	Les équipements commerciaux	207
1.5.1.4.	Les équipements sportifs et culturels	207
1.5.1.5.	Les équipements administratifs	208
1.5.2.	Perspectives d'évolution des équipements d'infrastructure	208
1.5.2.1.	Perspectives en matière d'aménagement de la voirie	208
1.5.2.2.	Perspectives en matière d'AEP	209
1.5.2.3.	Perspectives en matière desserte en électricité	210

1.5.2.4.	Perspectives en matière d'assainissement eau pluviale	211
1.5.2.5.	Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta	212
1.5.2.6.	Perspectives en matière de gestion des déchets solides	213
1.5.2.7.	Perspectives en matière de télécommunication	213
1.5.2.8.	Perspectives des espaces verts et cimetières	214
1.6.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE	214
1.7.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE	219
1.7.1.	Du développement de l'industrie	220
1.7.2.	Du développement de la micro entreprise	220
1.7.3.	Du développement du commerce	221
1.7.4.	Du développement du tourisme et de l'hôtellerie	221
1.8.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE URBAINE	222
2.	ENJEUX ET DEFIS MAJEURS.....	238

TROISIEME PARTIE- PARTI D'AMENAGEMENT

1.	LIGNES DIRECTRICES	241
1.1.	PRINCIPES MAJEURS	241
1.2.	HORIZON DU SDAU DE DEDOUGOU	241
1.3.	OBJECTIFS PRINCIPAUX	242
1.4.	OBJECTIFS SPECIFIQUES	243
2.	SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE	246
2.1.	ZONING PROJETE	246
2.1.1.	Les zones d'habitation	247
2.1.2.	Les zones d'activités	248
2.1.3.	Les zones de préservation	249
2.1.4.	Les zones non aedificandi	250
2.2.	ORGANISATION DU RESEAU DE VOIRIE	250
2.2.1.	Structuration du réseau primaire	250
2.2.2.	Structuration du réseau secondaire	253
2.2.3.	Traitement des principaux carrefours	254
3.	SCHEMA D'AMENAGEMENT	256
3.1.	PROGRAMME D'AMENAGEMENT	256
3.1.1.	Les zones préférentielles d'extension	256
3.1.2.	Les opérations d'aménagement	256
3.1.2.1.	Projet n°01 : Restructuration de l'ancienne zone administrative	259
3.1.2.2.	Projet n°02 : Création et dynamisation d'une zone administrative et commerciale	260
3.1.2.3.	Projet n°03 : Délocalisation et restructuration de la zone militaire	261
3.1.2.4.	Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification	261
3.1.2.5.	Projet n°05 : Achèvement de l'opération d'aménagement de la zone SONATUR	262
3.1.2.6.	Projet n°06 : Création et aménagement de nouvelle zone d'habitation	263
3.1.2.7.	Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière	265
3.1.2.8.	Projet n°08 : Définition d'une zone d'urbanisation future	266
3.1.2.9.	Projet n°09 : Création et aménagement d'une zone commerciale	266
3.1.2.10.	Projet n°10 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD)	267
3.1.2.11.	Projet n°11 : Extension et aménagement de la zone industrielle	268
3.1.2.12.	Projet n°12 : Création et aménagement d'une zone hospitalière	269
3.1.2.13.	Projet n°13 : Création et aménagement des zones d'activités maraîchères	270
3.1.2.14.	Projet n°14 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale	270
3.1.2.15.	Projet n°15 : Création et aménagement d'une zone des grandes écoles	271
3.1.2.16.	Projet n°16 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes	272
3.1.2.17.	Projet n°17 : Création de nouvelles zones vertes	272
3.1.2.18.	Projet n°18 : Mise en place de zones de réserves foncières	273

3.1.2.19.	Projet n°19 : Définition et aménagement des zones non aedificandi	273
3.1.2.20.	Projet n°20 : Aménagement de la zone de l'aérodrome	273
3.2.	PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS	274
3.2.1.	Les équipements de superstructure	274
3.2.1.1.	Programmation des équipements scolaires	274
3.2.1.2.	Programmation des équipements sanitaire	278
3.2.1.3.	Programmation des équipements marchands	279
3.2.1.4.	Equipements sportifs, culturels et de loisirs	280
3.2.1.5.	Equipements de protection civile	280
3.2.2.	Programmation des équipements d'infrastructure	280
3.2.2.1.	Voirie et mobilité urbaine	280
3.2.2.2.	Alimentation en eau potable	282
3.2.2.3.	Assainissement	285
3.2.2.4.	Electricité	288
3.2.2.5.	Télécommunication	291
3.2.2.6.	Les cimetières	291
4.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SDAU	293
4.1.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG)	293
4.2.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)	299

QUATRIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE

1.	CADRE INSTITUTIONNEL	304
1.1.	PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU	304
1.2.	CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU	305
1.3.	ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU	306
1.3.1.	Au niveau de la municipalité	306
1.3.1.1.	Conseil municipal	306
1.3.1.2.	Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU	306
1.3.1.3.	Structure technique de mise en œuvre	307
1.3.1.4.	Population	308
1.3.2.	Au niveau étatique	308
1.3.2.1.	Etat central	308
1.3.2.2.	Services techniques déconcentrés de l'Etat	308
1.3.3.	Au niveau des partenaires au développement	308
1.4.	MOBILISATION DES RESSOURCES	309
1.4.1.	Ressources humaines	309
1.4.2.	Ressources financières	309
1.4.3.	Ressources matérielles	310
1.4.4.	Ressources foncières	310
1.5.	Appréciation de la contribution municipale au financement du SDAU	312
2.	SUIVI – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU	314
2.1.	STRATEGIE DE SUIVI ET CONTROLE DE L'EXECUTION	314
2.2.	DISPOSITIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION	314
2.3.	PERIODICITE DU SUIVI EVALUATION	315
3.	PRINCIPALES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAU	315
3.1.	SOUTIEN A LA MAITRISE DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE	315
3.2.	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON COMITE TECHNIQUE DE SUIVI	315
3.3.	ETUDES COMPLEMENTAIRES	315
3.4.	MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION	316
3.5.	PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT URBAIN	316

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE	318
---------------------	-----

ANNEXES

ANNEXES	321
Annexe n°01 : Notice d'impact environnemental (NIE) du SDAU de Dédougou	321
Annexe n°02 : Liste des personnes rencontrées	367
Annexe n°03 : Termes de référence (TDR)	368

INDEX

INDEX	375
Index n°01 : Sigles et abréviations	375
Index n°02 : Liste des tableaux	381
Index n°03 : Liste des graphiques	383
Index n°03 : Liste des figures	384
Index n°04 : Liste des photos	384
Index n°05 : Liste des documents cartographiques	385

0- PRESENTATION DE LA MISSION D'ETUDE (SDAU-DEDOUGOU HORIZON 2030)

0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso comptait au Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, 14 017 262 habitants dont 3 181 967 d'urbains.

Même si la majorité de la population se trouve encore en milieu rural, le pays connaît toutefois un taux d'urbanisation en constante croissance depuis ces dernières décennies. En effet, celui-ci est passé successivement de 6,40% en 1975 à 12,70% en 1985, puis à 15,50% en 1996. En 2006, ce taux a été estimé à 22,70% et pourrait atteindre selon les estimations 35% à l'horizon 2026. Cette croissance effrénée de la population urbaine entraîne avec elle de nombreuses contraintes tant sociales, économiques que spatiales.

Malheureusement, la plupart des collectivités territoriales sont dépourvues d'outils et de moyens efficaces de gestion de leur territoire. Le renforcement des capacités devient dès lors une urgente nécessité car la réussite de la décentralisation, devenue une réalité à prendre en compte dans toute étude prospective, en est fortement tributaire.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet Pôles Régionaux de Développement (PRD) qui vise à renforcer les capacités des communes urbaines par la fourniture des infrastructures et services urbains de qualité aux populations à travers la mise en place de mécanismes pérennes de programmation, de financement et de gestion des investissements prioritaires.

Il a ainsi initié de doter les chefs-lieux de douze (12) régions du pays (*toutes les « capitales de région » exception faite de Ouagadougou*) d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

Le SDAU est un document de planification établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme.

Le SDAU fixe ainsi les normes et les orientations fondamentales de l'aménagement compte tenu de l'équilibre à préserver entre l'extension urbaine, les activités, les grands équipements d'infrastructures (*voirie, réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, de drainage, etc.*) et de superstructures et la préservation de certains sites et paysages naturels ou urbains.

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités et les volontés politiques.

0.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Sur la base des termes de référence (TDR), l'étude poursuit un objectif général se déclinant en objectifs spécifiques.

0.2.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est l'élaboration du SDAU de la ville de Dédougou. Ce SDAU est établi dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise

des besoins de déplacement et de desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;

- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics.

Il expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire, il devra s'inscrire dans le cadre de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) et du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

0.2.2. Objectifs spécifiques

L'objectif général ci-dessus mentionné se décline en plusieurs objectifs spécifiques que sont :

- la définition du périmètre d'étude du SDAU ;
- la détermination des priorités de la ville sur la base de ses besoins et surtout en fonction de ses capacités (*physiques, socio - économiques, financières, etc.*) en rapport avec son niveau de développement ;
- la proposition d'une démarche conséquente de programmation des équipements intégrant les réalités actuelles du terrain ;
- l'élaboration des plans sectoriels d'aménagement qui orientent :
 - l'affectation générale des sols en fonction des aires d'habitations, des équipements d'infrastructures et de superstructures existant ou à développer ;
 - l'organisation et la planification des grands secteurs d'activités commerciales, industrielles, agro-pastorales, artisanales, etc.
- assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels par :
 - la détermination d'un programme d'aménagement suivant l'horizon du SDAU (2030) ;
 - la détermination des projets et programmes prioritaires et leurs coûts ;
 - la définition d'une stratégie de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières endogènes et exogènes, dans le cadre de la mise en œuvre du SDAU.

0.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

0.3.1. Fondement de la démarche

La démarche mise en œuvre lors de l'élaboration de ce SDAU s'est fondée sur les aspects suivants :

- **la participation des acteurs** : elle a permis d'impliquer l'ensemble des acteurs à toutes les grandes étapes du processus d'élaboration du SDAU ; cela, dans l'optique d'une appropriation des produits finaux et d'une assurance de leur bonne mise en œuvre sur le terrain ;
- **l'action de proximité** : convaincus qu'une meilleure conduite de l'étude dépend du contact que les experts auront établi avec le milieu, nous avons mené une grande campagne terrain et plusieurs missions de spécialistes tout au long de l'étude ;

- ***l'itérativité du processus*** : le principe de l'itérativité a permis de se situer dans un processus dynamique, laissant ainsi aux acteurs la possibilité de reconsidérer des étapes antérieures chaque fois que cela s'est avéré nécessaire ;
- ***la pérennisation du processus de planification*** : il s'est agit de susciter un esprit de planification au sein de la ville étudiée dans l'optique d'un développement harmonieux et mieux planifié. Il s'est agit également de faire en sorte que désormais toutes les actions de développement qui s'exécuteront dans ces villes s'inscrivent en droite ligne des conclusions du présent document de planification une fois adopté.

0.3.2. Phasage de l'étude

Cinq (05) grandes phases ont ponctué le processus d'exécution de la mission :

- ***la phase de réparation de la mission*** : elle a comporté les actions suivantes :
 - ***identification des principaux acteurs locaux*** ;
 - ***mise en place du comité de suivi de l'élaboration du SDAU*** ;
 - ***conception des outils et supports techniques***.
- ***la phase de prise de contact et information des acteurs*** : les principales tâches ayant ponctué cette phase ont porté :
 - d'une part, sur ***l'information et la sensibilisation des acteurs locaux***, particulièrement le comité de suivi sur le processus d'élaboration du SDAU ;
 - d'autre part, sur ***l'approfondissement et une meilleure précision*** des attentes locales vis à vis de cette mission.
- ***la phase d'investigation et collecte de données*** : cette phase a couvert toutes les tâches clés de recherche et de collecte d'informations quantitatives et qualitatives ayant trait à l'étude. Elle a comporté cinq (05) types d'enquêtes complémentaires (*enquête documentaire, enquête personne ressource, enquête ménage, enquête d'identification des équipements et services urbains et enquête sur la morphologie urbaine*). Pour ce qui est de l'enquête ménage qui s'est déroulée en décembre 2011, elle a porté sur un échantillon représentatif de 650 ménages. Les unités d'enquêtes ménages ont été retenues selon la technique des échantillons aréolaires consistant à utiliser le découpage géographique par secteur. Dès lors, le nombre d'unités au sein de l'échantillon a été reparti entre les secteurs, proportionnellement à leur poids démographique réels. Ainsi sur les 8 509 ménages (*projection des données de recensement de la population de Dédougou en 2006*) que comptait la ville en 2011, l'étude en a retenu 650 pour être enquêtés soit 7,5% des ménages de la ville ;
- ***la phase d'analyse et exploitation des données*** : elle s'est développée autour :
 - ***de l'étude diagnostique*** : elle a constitué une étape charnière dans le processus d'élaboration du SDAU car ayant conduit à l'identification des potentialités et contraintes de la ville en étude. Elle s'est déclinée en deux (02) types de diagnostics complémentaires : *diagnostic technique (état de lieux détaillé, appréciation du niveau de satisfaction des besoins et traitement graphique des principaux thèmes traités)* et *diagnostic participatif* ;

- **des perspectives d'aménagement et de croissance** : sur la base de l'étude diagnostique, il a été effectué une analyse des grandes tendances de croissance démographique et de ses incidences futures sur l'expansion de l'espace urbain, sur l'économie locale, le niveau d'équipement et de services futurs. Les conclusions de ces analyses ont abouti à la définition concertée des objectifs du SDAU ;
 - **des propositions d'aménagement futur** : à partir de l'étude diagnostique, des perspectives et des objectifs, *des propositions d'aménagement en vue d'un développement urbain rationnel et harmonieux* ont été définies (*la destination générale des sols, la définition des zones préférentielles de croissance spatiale, l'organisation générale de la circulation et des transports, l'extension du réseau divers, la programmation des différentes opérations d'aménagement projetées la préservation des aires écologiques sensibles et la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural local, le programme d'interventions prioritaires (PIP), la note sur la stratégie de mise en œuvre du SDAU et la notice d'impact sur l'environnement*).
- **la phase de rédaction et restitution des rapports** : cette phase a porté sur la production des rapports intermédiaire, provisoire et définitif (*écrits et cartographiques*) et la restitution de ces rapports pour amendement et validation (*le Comité d'Animation et de Suivi Technique -CAST-, la Commission Technique de Suivi et de Contrôle -COTESCO-, la Commission Communale d'Urbanisme et de la Construction -CCUC- et la Commission Régionale d'Urbanisme et de la Construction -CRUC-*). A la suite de ces différentes commissions, le document a été transmis à la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT) pour avis avant son adoption par le Conseil des Ministres.

0.4. STRUCTURE DU DOCUMENT

Le présent rapport définitif se structure en cinq (05) grandes parties :

- **les données de base** : elles ont permis :
 - dans un premier temps d'établir un constat général de la situation actuelle de la ville de Dédougou. Cette partie traite des généralités sur la ville, l'expérience de la ville en matière de planification et la problématique de la délimitation du périmètre du SDAU ;
 - dans un second temps de faire des analyses plus détaillées sur différentes thématiques. Les grandes thématiques abordées se résument comme suit : *le site et sa situation, les données démographiques, le cadre bâti et l'occupation de l'espace, la problématique de la gestion foncière, l'offre en équipements et en services urbains, le déplacement et la mobilité urbaine, les activités économiques, la gouvernance urbaine, l'environnement et développement durable*.
- **les perspectives d'évolution, les défis et les enjeux** : sur la base de l'étude diagnostique, cette seconde partie fait l'analyse des grandes **tendances de croissance démographique** et de **ses incidences futures sur l'espace urbain, l'habitat, les services et équipements urbains, l'économie locale, etc.** Les perspectives d'évolution ont permis de dégager les grands enjeux et défis majeurs de développement ;
- **le parti d'aménagement** : il comporte **les lignes directrices** qui définissent les grands axes du schéma, notamment au travers d'objectifs généraux et spécifiques portant sur des thèmes spécifiques. Cette partie formule également des propositions concrètes d'aménagement

concernant le schéma de structure projeté, le schéma d'aménagement et le programme d'investissement à l'horizon du SDAU ;

- **la mise en œuvre** : il décrit les dispositions institutionnelles, organisationnelles, financiers, matérielles, foncières et de suivi – évaluation à adopter permettant une bonne application du SDAU.

Il est important de noter que le présent SDAU comporte une notice d'impact environnemental qui précise les impacts possibles de la mise en œuvre des actions retenues dans le SDAU sur l'environnement et les mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs.

PREMIERE PARTIE

DONNEES DE BASE

1. CONSTATS GENERAUX

1.1. L'EXPERIENCE DE LA VILLE EN MATIERE DE PLANIFICATION

La ville de Dédougou a connu une faible expérience en matière de planification. En effet, malgré l'ancienneté des premières opérations de lotissement (1956), ce n'est qu'à partir de 1996 que la ville a commencé à se doter d'outils de planification. Il s'est agit dans un premier temps de l'élaboration d'un plan de développement communal grâce au Projet d'Appui aux Collectivités Locales (PACL). Dédougou s'est ensuite enrichi de l'élaboration de deux (02) autres Plans Communaux de Développement (PCD) en 2004 et 2009, d'un SDAU en 1999 et de l'étude ECOLOC en 2007.

Une analyse détaillée de ces outils nous a permis de tirer des enseignements quant à leur condition d'élaboration, leur contenu et leur niveau d'application actuelle.

1.1.1. Le SDAU de 1999 de la ville de Dédougou

A-Conditions d'élaboration

Commanditée par l'Etat, à travers la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF), l'élaboration du SDAU de Dédougou a été confiée à un prestataire privé (*cabinet d'urbanisme agréé*). Réalisé en 1999, soit sept (07) ans avant l'adoption de la Loi n°017, portant Code de l'Urbanisme et de la Construction, ce SDAU s'est conformé aux prescriptions de la RAF de 1996 relative à la planification urbaine en général et aux conditions d'élaboration du SDAU en particulier.

B-Contenu

Elaboré sous l'égide de la DGUTF, le SDAU de 1999 a été élaboré dans un contexte de mise en place de documents de planification au profit des principaux pôles urbain du Burkina. Il répondait à deux (02) principaux objectifs :

- doter les principales villes du pays d'un outil d'orientation du développement urbain, pouvant servir de véritable levier pour la définition d'une stratégie d'occupation de l'espace pour un développement urbain mieux maîtrisé ;
- encourager les autorités locales élues à inscrire leurs actions dans une dynamique de planification opérationnelle, prenant en compte les orientations de développement définies aux échelons supérieurs de planification et intégrant les orientations définies au niveau national

Sur la base du bilan diagnostic, de l'analyse prospective et des orientations d'aménagement, un parti d'aménagement a été proposé. Ce parti d'aménagement a identifié les interventions suivantes :

- au niveau des infrastructures : voirie, assainissement et extension des différents réseaux ;
- au niveau des projets d'aménagement des ensembles urbains :
 - l'aménagement du centre-ville à travers l'aménagement de la zone administrative, de la zone commerciale, de la zone du premier lotissement et de la zone militaire ;
 - l'aménagement des différents pôles urbains définis.
- au niveau des équipements urbains : l'implantation d'équipements structurants.

C-Niveau d'application

Le SDAU de 1999 n'a pas été soumis à toute la procédure d'adoption (*Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire -CPAT- et Conseil des Ministres*). Par conséquent, ce document n'a pas eu la validation requise pour son application légale. Toutefois, nous notons que l'étude a été exploitée par la commune en diverses occasions pour des besoins d'informations techniques. Ainsi, la plupart des idées ont été reprises et confortées lors de l'élaboration des PCD de 2004 et 2009.

1.1.2. Les Plans Communaux de Développement (PCD)

A-Conditions d'élaboration

Le PCD est un document de planification communale de court terme (*05 ans*). Même s'il s'inscrit dans l'action municipale, la durée de la mise en œuvre du PCD ne coïncide pas nécessairement avec le calendrier électif de telle sorte que la mise en œuvre du plan peut incomber à deux (*02*) Conseils Municipaux successifs.

Le processus a été mené suivant la méthode participative sous la maîtrise d'œuvre de prestataires privés. Le dernier PCD de la commune a été élaboré en 2009 grâce au financement et à l'appui technique du Projet d'Appui Décentralisation Participation Citoyenne (*ADEPAC*).

B-Contenu

Le PCD de 2009 en cours de validité a défini un ensemble d'actions présentées sous forme de projets. Ces actions s'articulent autour des trois (*03*) axes majeurs suivants :

- axe n°01 : l'amélioration de la production agro-Sylvio-pastorale et du soutien à la production ;
- axe n°02 : l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- axe n°03 : le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

L'enveloppe globale de financement du PCD s'élève à la somme **de 4 100 664 000 FCFA**.

C-Niveau d'application

Le PCD constitue le document de référence actuel de la commune de Dédougou. Il est utilisé par le Conseil municipal dans le choix des actions à mener dans la commune. Un bilan à mi-parcours du PCD est envisagé par les autorités communales. Cela n'est pas encore chose faite. Ce n'est qu'après cette évaluation que l'on pourra tirer des conclusions sur le niveau d'application du PCD.

1.1.3. Etude ECOLOC

A-Conditions d'élaboration

Cette étude a été réalisée sous l'égide du projet Appui au Programme de Relance des Economies Locales (*APREL*) dans le cadre son Programme de Relance des Economies Locales (*REEL*). Ce programme est issu des conclusions de l'étude des perspectives de développement à long terme de l'Afrique de l'Ouest. Il

a été mis en place en avril 2003, par le gouvernement burkinabé pour appuyer et accompagner les autorités communales (*principalement les 13 chefs-lieux de région du Burkina*) dans le cadre de la décentralisation et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour une amélioration des conditions de vie des populations.

Le processus ECOLOC de Dédougou, dont le temps d'élaboration a durée de deux (02) ans, a débuté en 2005.

B-Contenu

L'étude ECOLOC de Dédougou a concerné l'aire communale et l'ensemble de son hinterland. Elle ambitionnait d'initier des actions concrètes de relance de son économie locale et d'amélioration de ses ressources financières dans le cadre d'une nouvelle gouvernance locale mieux informée et plus participative.

Le processus d'élaboration, dans son articulation, comportait trois (03) grandes phases :

- **la première phase ou phase étude** : cette phase a permis de dresser le profil de l'économie locale de Dédougou y compris son hinterland. Elle a ainsi conduit à la production d'un certain nombre d'informations sur l'économie locale, sur les acteurs de développement en présence, sur les dynamiques et les enjeux du développement de Dédougou et sa région ;
- **la deuxième phase ou phase de concertation et de dialogue** : elle a commencé à la fin de la phase étude et a consisté à animer les groupes de dialogue et de concertation au sein des acteurs locaux de développement de Dédougou et de son hinterland. Cette phase a facilité l'établissement d'un diagnostic largement partagé sur les évolutions passées, les potentialités et les atouts majeurs et aussi, les obstacles à l'économie locale. Elle a été l'occasion de définir une vision commune des enjeux et des perspectives de développement de la ville de Dédougou et de sa région. Les résultats des travaux des groupes de dialogue et de concertation ont par la suite été proposés à l'arbitrage du comité ECOLOC et du Conseil Municipal de Dédougou pour confronter les perceptions des différentes composantes de la société civile. Ainsi, la vision consensuelle à long terme (*horizon 2025*), du développement, qui a pu être dégagée par les différents acteurs locaux est de « **faire de Dédougou, le point d'appui de la souveraineté alimentaire nationale** ». Cette phase de concertation et de dialogue a donc débouché sur la définition d'orientations stratégiques pour le développement local sous la forme d'un Cadre de Référence du Développement Economique (CRDE) de la région. Le CRDE se décline en Plan-programme de développement local (PPDEL) suivant les composantes suivantes :
 - le programme d'entretien prioritaire (PEP) de Dédougou et son hinterland ;
 - le programme de mobilisation des ressources (PMR) de Dédougou et son hinterland ;
 - le programme d'investissement prioritaire (PIP) de la commune de Dédougou ;
 - le plan programme de développement territorial (PPDT) de Dédougou et son hinterland ;
 - le portefeuille de projets ou actions de relance de l'économie locale (PPR) de Dédougou et de son hinterland ;
 - le programme de renforcement du management municipal (PRM) de Dédougou.
- **la troisième phase ou phase de mise en œuvre** : elle a porté sur la définition des conditions d'application des orientations économiques adoptées de commun accord au cours de la deuxième phase pour une mise en œuvre efficace et participative PPDEL.

C-Ambitions dégagées

En tenant compte des atouts naturels de la région, l'étude ECOLOC s'est fixée comme vision à long terme (horizon 2025) de développement de Dédougou et son hinterland de « **faire de Dédougou, le point d'appui de la souveraineté alimentaire nationale** ». Cette vision s'appuie sur quatre (04) ambitions à l'intérieur desquelles des actions ont été identifiées :

- **Ambition n°01 : « Faire de Dédougou, le grenier et la bourse de céréales du Burkina (maïs mil et sorgho) »** : cette ambition a des implications sur le plan éducationnel et sur le plan institutionnel. Les actions prévues dans ce cadre sont les suivantes :
 - la construction d'un grand magasin de stockage à Dédougou ;
 - la construction Banque Régionale pour le Développement Agricole (BRDA) à Dédougou ;
 - la construction de 1500 centres d'alphabétisation fonctionnelle ;
 - la construction de magasins de stockage dans les communes de la région ;
 - l'aménagement de bas fonds et périmètres (15 000 ha) ;
 - la réalisation de 125 000 fosses fumières ;
 - le bitumage de la route Dédougou-Ouahigouya (186 km) ;
 - le bitumage de la route Dédougou-Koudougou (132 km) ;
 - le bitumage Dédougou-Nouna Frontière du Mali (148 km) ;
 - le réaménagement du centre de formation professionnelle de Kodougou.
- **Ambition n°02 : « Faire de Dédougou et de son hinterland, le leader dans la production du sésame et des produits maraîchers (oignons, choux, tomates,...) »** : cette ambition a des implications sur les plans éducationnel, institutionnel et financier. Les actions prévues dans ce cadre sont les suivantes :
 - la réalisation d'un marché de fruits et légumes à Dédougou ;
 - la réalisation de 06 barrages fonctionnels ;
 - l'aménagement de 15 000 ha pour la culture maraîchère ;
 - l'aménagement 50 ha de sites pour la production du sésame S45 ;
 - l'aménagement 100 ha de production de semences améliorées.
- **Ambition n°03 : « Faire de la zone une référence en matière d'élevage moderne »** : cette ambition a des implications sur les plans éducationnel, institutionnel et financier. Les actions prévues dans ce cadre sont les suivantes :
 - la réalisation de 01 marché à bétail à Dédougou ;
 - la construction de 1000 fenils ;
 - l'aménagement de 12 zones pastorales ;
 - la construction de 200 pistes à bétail ;
 - La réalisation de 45 forêts villageoises d'espèces en voie de disparition ;
 - la mise en défens de 35 000 ha ;
 - la construction de 47 parcs de vaccination ;
 - la construction de 150 forages pastoraux ;
 - la réalisation de 62 boulis ;
 - La réalisation de cinq (05) marchés de bétail ;
 - la construction de 500 centres d'alphabétisation fonctionnelle ;

- la réalisation de 25 000 fosses fumières.
- **Ambition n°04 : « Faire de Dédougou la capitale du Festival Africain du Masque et de Toma une référence sous-régionale de la lutte traditionnelle »** : cette ambition a des implications essentiellement d'ordre institutionnel. Les actions prévues dans ce cadre sont les suivantes :
- la construction d'une cité des artisans à Dédougou ;
 - la création d'un complexe culturel plus musée régional (*instrument de musique et masques*) à Dédougou ;
 - la création d'un marché d'art et de la culture ;
 - l'étude diagnostic du potentiel touristique artistique et culturel, développement de l'éco-tourisme.

D-Niveau d'application

Elaboré pour un horizon de vingt (20) ans (de 2005 à 2025), la situation de la mise en application du contenu de l'étude ECOLOC de Dédougou révèle à ce jour un bilan assez mitigé. Ainsi, sur la base des échanges avec les autorités locales, il ressort que les projets et actions envisagés dans le cadre de l'étude ECOLOC n'ont encore pas vus le jour, même ceux prévus à court terme. La plupart de ces projets sont partiellement repris dans le PCD de 2009.

1.2. LA JUXTAPOSITION ENTRE ESPACE COMMUNAL ET ESPACE URBAIN : LES BESOINS D'UNE DELIMITATION DE LA VILLE

Le Burkina Faso, depuis l'avènement de la démocratie au début des années 90, a adopté la décentralisation comme un des principaux maillons de son processus de développement. C'est à la faveur de l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), loi promulguée en novembre 2004 sous le n°055 – 2004/AN que le processus de décentralisation a pris un coup d'accélérateur par une communalisation intégrale du territoire national. Par ce code, les limites des communes ont été ramenées sur celles des départements, ce qui a abouti à la création de 351 communes dont 49 urbaines. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'érection de Dédougou en commune urbaine pris dans ces limites départementales. Désormais avec une superficie de 1352,56 km², la commune se structure en deux (02) entités spatiales dont l'une urbaine avec sept (07) secteurs et deux (02) villages rattachés et la seconde rurale avec trente sept (37) villages.

Le SDAU étant un outil de planification urbaine (*selon la Loi n°017 – 2006 / AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction*), son domaine d'application est l'espace urbain.

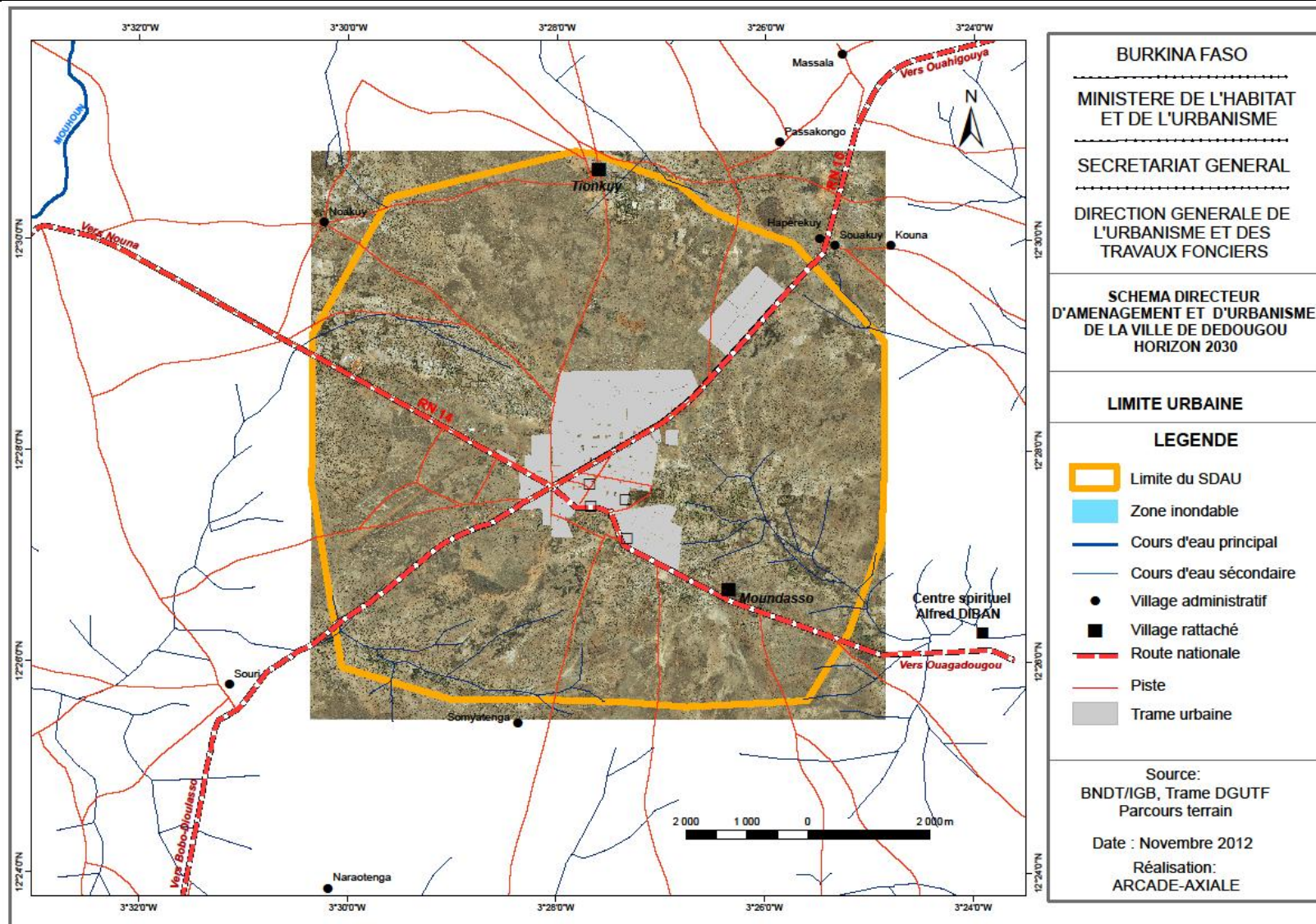
Dédougou, bien qu'ayant le statut de commune urbaine, se caractérise par un espace rural plus important que l'espace urbain. Dans cette configuration spatiale, l'élaboration du SDAU appelle, de la part du planificateur, à la nécessité d'une délimitation du périmètre urbain de la commune de Dédougou, surtout que cela n'est pas précisé par le CGCT. Il s'agira ainsi, de délimiter de façon claire la zone ayant des caractéristiques urbaines et d'y circonscrire les investigations et les réflexions entrant dans le cadre du SDAU.

De façon pratique la délimitation du périmètre du SDAU s'est faite sur la base des réalités suivantes : *la perception des acteurs locaux de leur espace, l'interprétation des images satellitaires, les anciennes limites urbaines telles que définies par les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD), l'état de la*

morphologie spatiale du territoire, les tendances d'évolution et d'occupation spatiale, les limites spatiales retenues comme aire urbaine de la commune de Dédougou lors du recensement de 2006 et la localisation de certains équipements structurants considérés comme faisant partie de la ville de Dédougou. Cette délimitation s'appuie autant que faire se peut sur des éléments naturels et anthropiques tels que cours d'eau, reliefs et routes.

En conclusion de ces analyses, la ville de Dédougou s'étend sur une superficie de 81,41 km² soit 6,02% de l'aire communale qui couvre une superficie de 1352,56 km². Il convient néanmoins de signaler que la plus grande partie de cet espace urbain est occupée par les aires végétales et agropastorales.

Carte n°01 : Limite urbaine de Dédougou



1.3. DEDOUGOU DANS SA SPHERE D'INFLUENCE

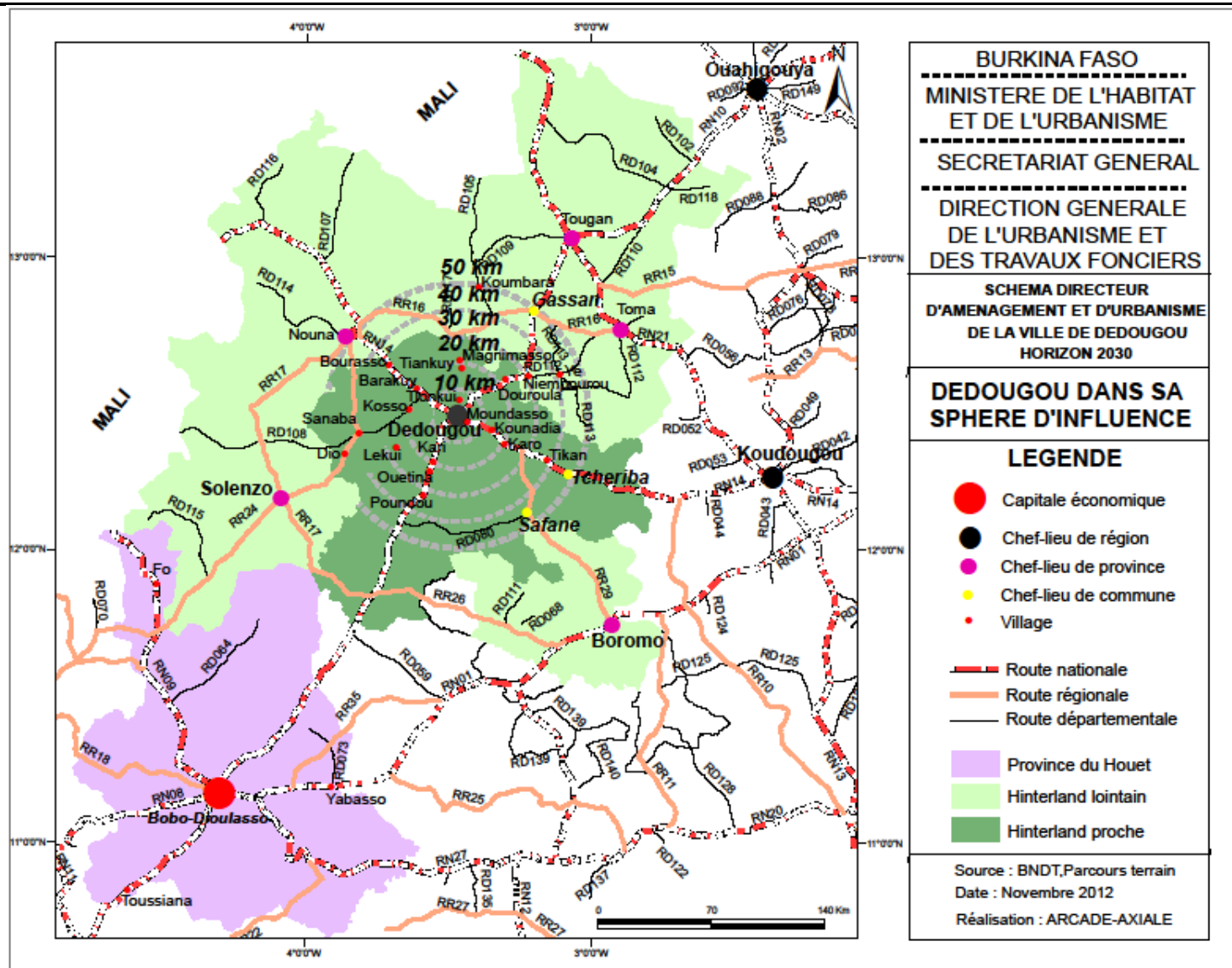
L'étude de la sphère d'influence de Dédougou vise à apprécier les liens administratifs, économiques, culturels, politiques et sociologiques que cette ville entretient avec les localités environnantes et lointaines.

En se fondant sur le diagnostic spatial de l'étude ECOLOC, il ressort que la sphère d'influence de cette ville se définit comme suit (*Cf. Carte ci – dessous*) :

- **un hinterland proche** : c'est l'espace où la ville de Dédougou entretient des relations d'intérêts économiques forts avec les agglomérations ou aires environnantes. Au delà de cette relation, l'hinterland proche est animé par des liens administratifs, culturels, politiques et sociologiques. Ainsi cet espace prend forme sur l'aire délimitée par les provinces de la Boucle du Mouhoun excepté celle des Balé ;
- **une zone d'influence** : la position géostratégique de Dédougou dans la région frontalière du Mali constitue un atout important qui, à nos jours, n'est pas entièrement exploité au profit de la ville. En effet, la région a environ 437 km de frontière avec le Mali. La définition de cet hinterland lointain ne saurait se faire sans prendre en considération certaines villes importantes telles : *Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Ouahigouya, Koudougou et San au Mali*. Ainsi les différents départements situés dans la zone dite de l'hinterland lointain sont : *Fara, Boromo, Pa, Yaho, Bagassi, Siby, Pompoï, Solenzo, Kouka, Sam, Doumbala, Djibasso, Kombori, Madouba et Lankoué*. L'influence de Dédougou sur ces localités se fait uniquement au travers des grands équipements administratifs (*en raison de son statut de capitale régionale avec la présence des directions régionales diverses*), socio-éducatifs et sanitaires (*lycées, centres de formation, CHR, CMA, etc.*). Le cas le plus édifiant est celui de la province des Balé (*avec pour chef lieu Boromo*) qui, bien qu'appartenant à la Boucle du Mouhoun, ne semble avoir pour Dédougou qu'une relation administrative. En effet, cette province est essentiellement attirée par Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Le même type de constat se fait également sur les départements comme Solenzo, Kouka, Sami, Djibasso et Madouba plus tournés vers Bobo Dioulasso et le Mali. Ainsi, beaucoup d'efforts devront être fait pour rattacher ces zones à leur chef lieu de région car les liens actuels sont plus administratifs qu'économiques.

Cette vue générale de la ville de Dédougou, prise dans sa région et ses environs, reflète un potentiel urbain non négligeable dans cette sous région avec une armature urbaine qui se structure peu à peu avec l'amélioration des voies de communication (*cas des travaux de bitumage de routes nationales dans la zone*).

Carte n°02 : Dédougou dans sa sphère d'influence



2. ANALYSE THEMATIQUES

2.1. SITE ET SITUATION

2.1.1. Situation géographique

Située au Nord-Ouest du Burkina Faso, la ville de Dédougou fait partie de la province du Mouhoun qui compte six (06) communes rurales et une commune urbaine (*Dédougou*). Elle est à la fois chef-lieu de la commune urbaine, chef-lieu de la province et chef-lieu de la région. Il s'agit de la principale ville de la région.

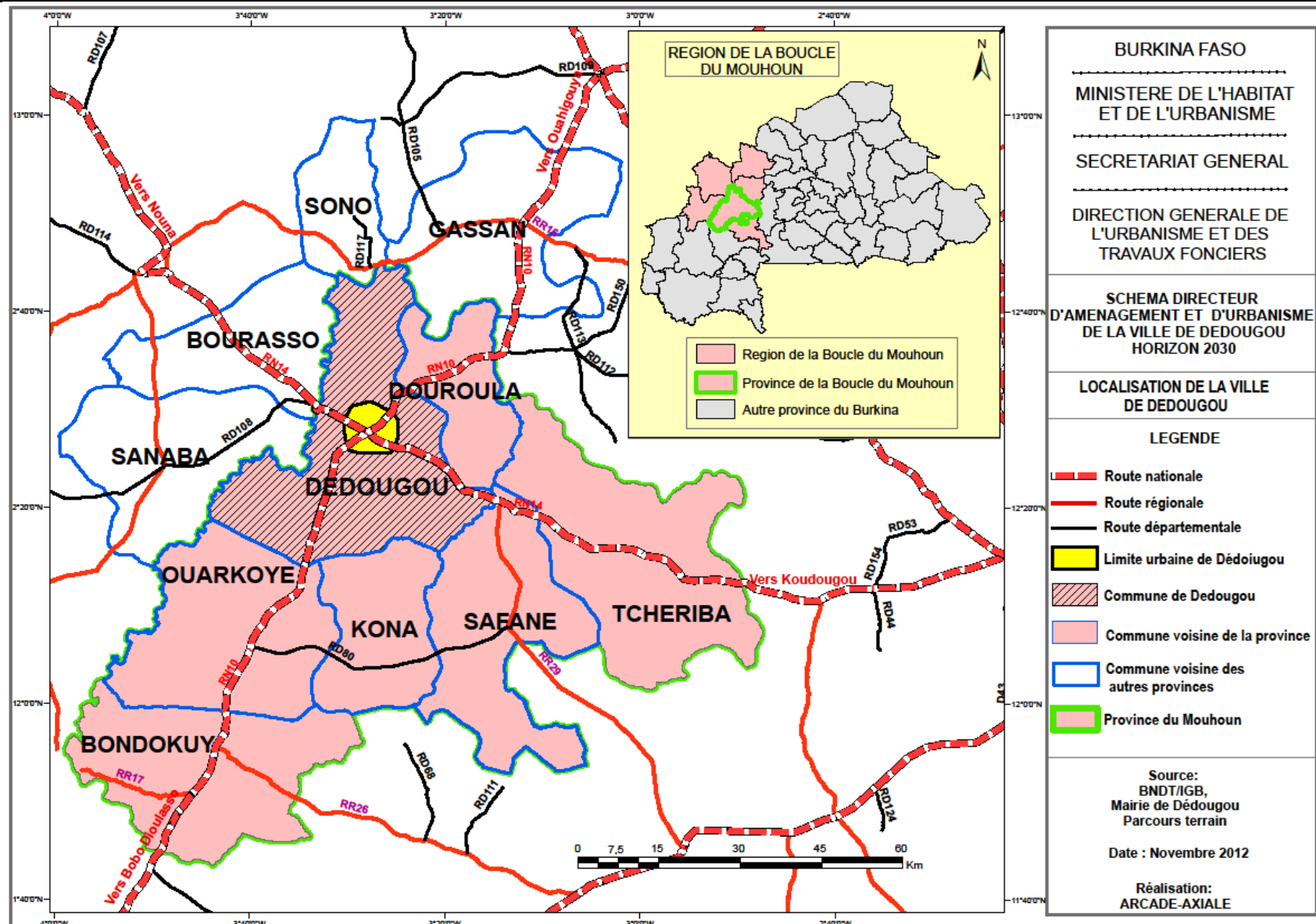
La commune de Dédougou est limitée:

- à l'Est par la commune rurale de Douroula ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Sanaba et Bourasso ;
- au Nord par les communes rurales de Sono et Gassan ;
- au Sud par les communes rurales de Ouarkoye, Kona et Safané.

Par ailleurs, la ville de Dédougou est distante de Ouagadougou (*capitale politique du pays*) de 230 km et de Bobo-Dioulasso (*capitale économique du pays*) de 175 km. Elle est respectivement reliée à ces deux villes par les routes nationales n°14 (*axe Dédougou–Koudougou–Ouagadougou*) et n°10 (*axe Dédougou–Bobo-Dioulasso*). Si l'axe Dédougou–Bobo-Dioulasso est bitumé et en bon état pour des échanges économiques, celui de Dédougou–Koudougou est par contre en cours de bitumage. La ville de Dédougou était jusqu'au démarrage de ce projet de bitumage, le seul chef-lieu des treize (13) régions du pays, à ne pas être relié à la capitale Ouagadougou par une voie bitumée.

En termes d'influence, la ville de Dédougou organise l'espace de la région grâce à sa position géographique. En effet, elle constitue un carrefour stratégique pour les échanges entre les villes et villages de la région et avec la république du Mali. A travers les différentes voies principales qui permettent l'accès à la ville (*Dédougou-Bobo-Dioulasso au Sud, Dédougou-Koudougou à l'Est, Dédougou-Nouna-Frontière du Mali à l'Ouest, Dédougou-Ouahigouya au Nord*), la configuration de la zone d'influence de la ville de Dédougou présente un seul axe fort (*axe Dédougou-Bobo-Dioulasso qui est bitumé*). Les trois (03) autres axes nécessitent d'être renforcés pour dynamiser la zone d'influence de la ville de Dédougou.

Carte n°03 : Localisation de la ville de Dédougou



2.1.2. Evolution et découpage administratif

2.1.2.1. Evolution administrative

La ville de Dédougou a connu l'évolution administrative suivante :

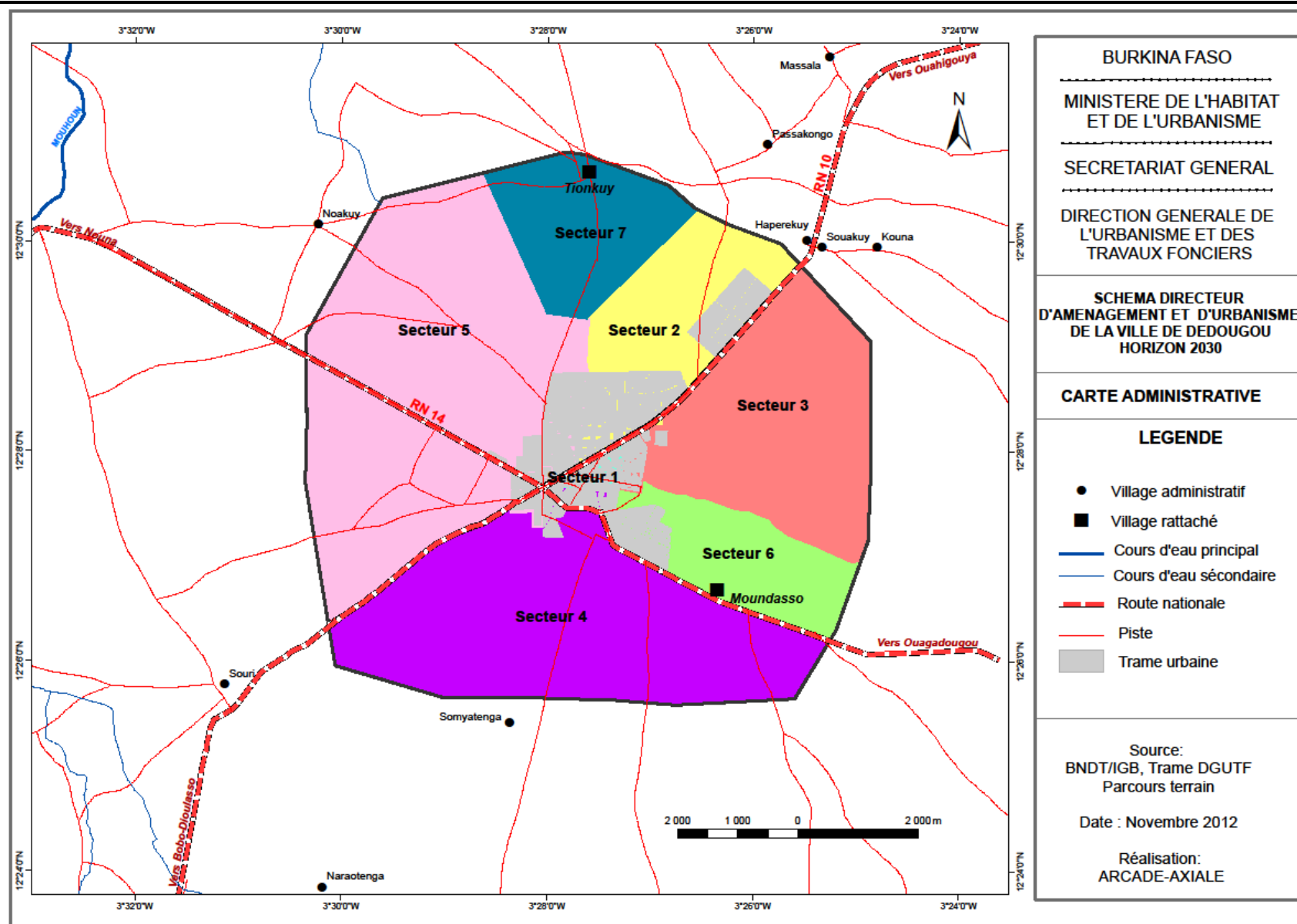
- **1909** : installation du poste d'administration à Dédougou et son intégration dans la colonie du Haut Sénégal Niger avec pour chef-lieu Bamako ;
- **1915-1916** : révolte des Bwaba/Marka, suivie d'une répression meurtrière de la puissance coloniale ;
- **03 mars 1919** : Dédougou est érigée en cercle de la Haute Volta ;
- **1932-1948** : il devient subdivision du cercle de Koudougou. Le cercle de Koudougou était rattaché à la Côte d'Ivoire ;
- **1974** : chef-lieu de département par l'ordonnance n°74 040/PRES/IS/ID du 07 juin 1974. Le département de Dédougou englobait les anciens cercles de Tougan, Nouna et Boromo ;
- **1979** : érection de Dédougou en commune de plein exercice ;
- **1984** : ordonnance n°84-035/CNR/PRES du 15 août 1984, portant découpage du territoire en trente (30) provinces, qui érige Dédougou en chef-lieu de province à travers l'éclatement du département de la Volta Noire en trois (03) provinces (*Mouhoun, Sourou et Kossi*) ;
- **1995** : érection de Dédougou en commune avec un exécutif élu ;
- **2004** : loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso qui établit la commune de Dédougou dans ses limites actuelles.

2.1.2.2. Découpage administratif

La partie agglomérée de la ville de Dédougou concernée par ce SDAU s'étend sur une superficie de 81,41 km² (*secteurs et villages rattachés*) représentant environ 6,02% du territoire communal dont la superficie est estimée à 1 352,56 km² (*Cf. Base de Données sur l'Occupation des Terres de l'Institut Géographique du Burkina -BDOT/IGB-, 2002*).

L'agglomération urbaine de Dédougou est découpée en sept (07) secteurs dont six (06) lotis et deux (02) villages rattachés que sont Tionkuy au secteur n°07 et Moundasso au secteur n°06 (*Cf. Carte suivante*).

Carte n°04 : Découpage administratif de la ville de Dédougou



2.1.3. Déterminants du milieu physique

Le milieu physique de la commune urbaine de Dédougou est analysé à travers les éléments suivants: le relief, le climat, le profil pédologique, le couvert végétal et le réseau hydrographique.

2.1.3.1. Relief

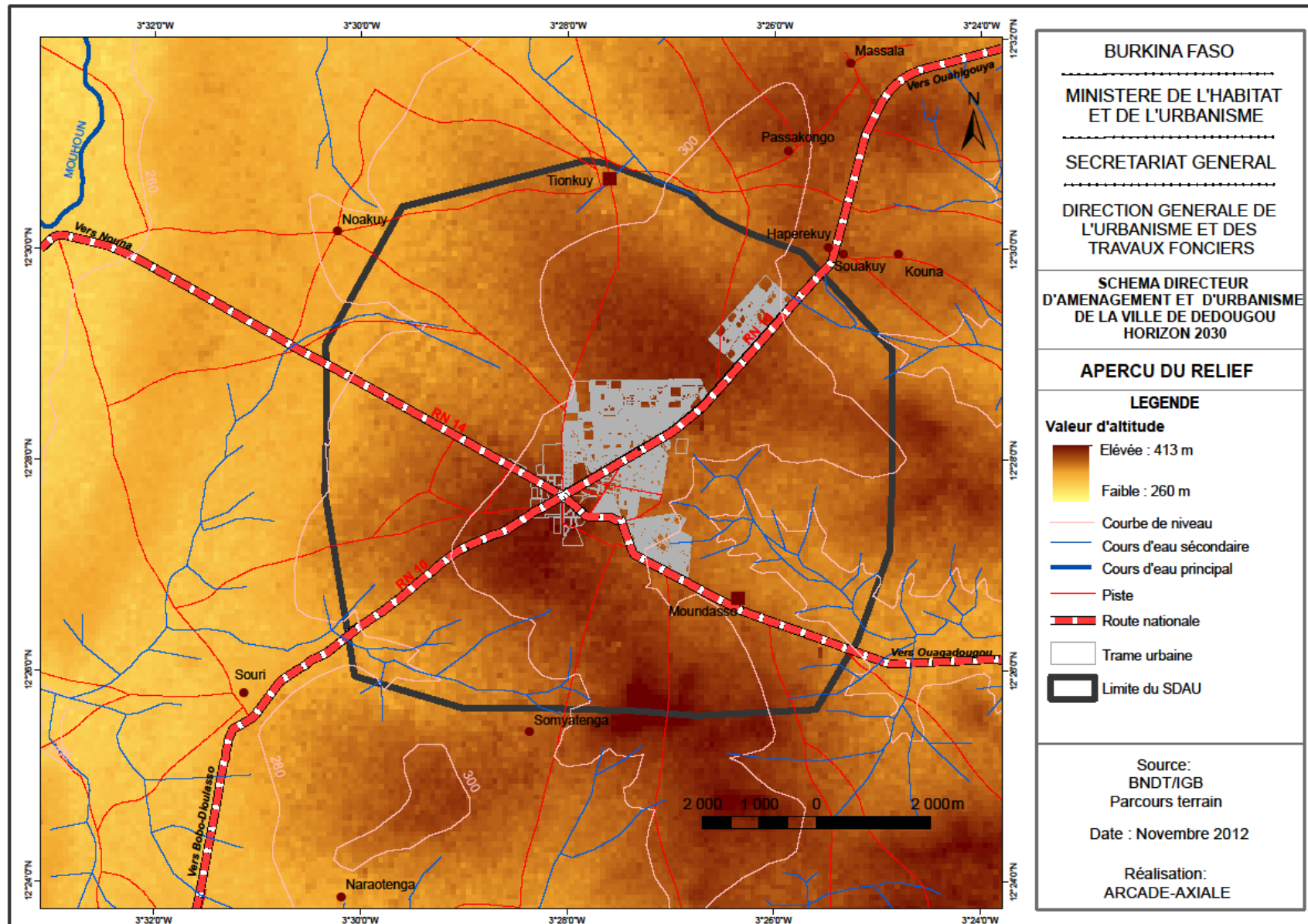
La ville de Dédougou repose sur une vaste plaine d'altitude moyenne de 300 m façonnée dans le massif précambrien D avec une inclinaison orientée du Nord-ouest vers le Sud-est. Le relief est assez monotone (*peu accidenté*) dans son ensemble avec cependant une succession de croupes molles et de vallons évasés il est parsemée de buttes isolées et d'affleurements de grès plus ou moins escarpés par endroit. Les points les plus hauts se situent au Nord (*secteur n°02*) et au Sud (*secteur n°04*). Ils encadrent les points les plus bas (*vallons et dépressions*) situés au centre de la ville (*secteurs n°01, n°02 et n°03*).

Le socle géologique de la ville de Dédougou est un système complexe constitué de vieilles formations granitiques et métamorphiques (*gneiss, migmatites*) associées à des formations sédimentaires et volcaniques.

La platitude d'ensemble du relief (*plateau monotone dont l'altitude moyenne est de 300 m*) pourrait constituer un atout pour le développement spatial de la ville de Dédougou.

La carte suivante donne une vue d'ensemble du relief de l'agglomération de Dédougou.

Carte n°05 : Aperçu du relief de la ville de Dédougou



2.1.3.2. Climat

Située dans la zone soudanienne du Burkina Faso, la ville de Dédougou est sous l'influence de l'alternance de deux (02) saisons bien distinctes régie par les précipitations, les températures, l'humidité relative, le régime éolien, l'ensoleillement, etc.

A- Précipitations

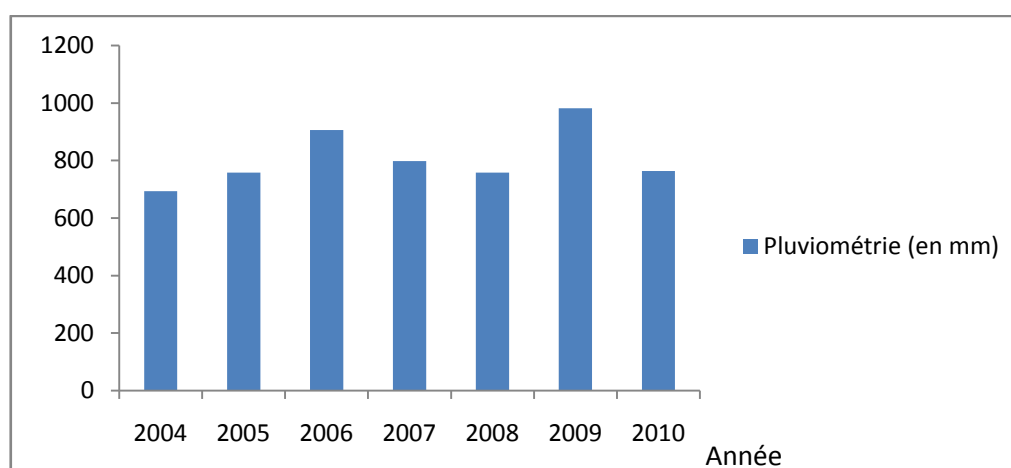
Selon le découpage des zones climatiques du Burkina Faso, la ville de Dédougou est située dans la bande dont les isohyètes sont compris entre 700 et 1000 mm (Source : *Atlas du Burkina*, 2006). La saison pluvieuse débute généralement au mois de mai et finit au mois de septembre, soit environ cinq (05) mois de pluie. L'analyse de la pluviométrie sur la période 2004-2010 fait ressortir une irrégularité des précipitations d'une année à l'autre. La pluviométrie moyenne relevée au cours de cette période est de 782,94 mm pour un nombre de jour de pluie variant entre 56 et 78. L'évolution de la pluviométrie sur la période 2004-2010 est donnée dans le tableau n°01 et le graphique n°01 suivants :

Tableau n°01 : Moyennes pluviométriques (en mm) de la ville de Dédougou de 2004 à 2008

Année	Hauteur d'eau de pluie (mm)	Nombre de jours de pluie
2004	693,70	59
2005	758,50	59
2006	906,20	78
2007	798,10	68
2008	758,20	56
2009	982,30	54
2010	763,20	58
Moyenne	782,94	64

Source : DRAHRH/ BM, Direction Générale de la Météorologie, 2011

Graphique n°01 : Evolution de la pluviométrie de 2004 à 2010 à Dédougou



Source: DRAHRH/BM, Direction Générale de la Météorologie, 2011

En somme, compte tenu de la quantité moyenne de pluie relevée et de la nature du substrat sur lequel repose la ville de Dédougou, l'érosion hydrique y est assez poussée.

B- Températures

Les températures dans la ville de Dédougou sont dans l'ensemble modérées avec une moyenne annuelle de 29°C. Elles varient selon les saisons déterminant ainsi des périodes chaudes et des périodes fraîches. L'analyse des données permet de dégager quatre (04) périodes au cours de l'année:

- de décembre à janvier, la période est fraîche et sèche avec une température moyenne de 25°C. Les plus faibles températures sont enregistrées au mois de décembre (16°C) ;
- la deuxième période de fraîcheur couvre les mois de juillet, août et septembre. Les températures moyennes au cours de cette période atteignent généralement 26°C ;
- de février à juin, la saison est sèche et chaude avec des températures pouvant atteindre 31°C. Les températures maximales au cours de cette période sont enregistrées au mois d'avril avec une moyenne de 38°C ;
- d'octobre à novembre, c'est la deuxième période chaude. Elle est plus courte et moins marquée. Les températures moyennes sont de l'ordre de 28,6°C en octobre et de 27,6°C en novembre.

C- Humidité relative

L'humidité relative moyenne dans la ville de Dédougou dépend de la répartition spatio-temporelle de la pluviométrie et de la variation des températures. Ainsi, le degré hygrométrique varie fortement au cours de l'année et d'une année à l'autre. A titre, d'exemple, l'humidité relative moyenne a oscillé entre 65% en 2007 et 40% en 2008 soit une baisse relative de 20% et entre 53% en 2009 et 31% en 2010 soit une baisse relative de 22% (Source : Direction Générale de la Météorologie, 2011). Cette baisse relative s'explique par la diminution de la pluviométrie observée entre 2007 et 2008 et entre 2009 et 2010. L'évaporation est passée de 116 mm à 127 mm au cours de la même période; ce qui est assez critique pour le maintien d'un climat doux pour la ville.

D- Régime éolien

La ville de Dédougou connaît deux (02) principaux types de vents au cours de l'année.

Pendant la saison sèche qui s'étale de mi-septembre à Mai, l'harmattan est le vent dominant. C'est un vent sec et chaud venant du Nord-est du continent africain depuis l'anticyclone des Açores (*au large de la mer méditerranée*) et qui souffle sur la ville en direction du Sud-ouest. Ce vent soufflant à une vitesse comprise entre 08 à 12 km/h s'accompagne le plus souvent par des suspensions de poussière sur la ville, rendant ainsi l'air lourd et compact.

Progressivement au cours de l'année, l'harmattan laisse la place à la mousson. C'est un vent froid et humide venant du Sud-ouest du pays par l'entremise de l'anticyclone de Sainte Hélène (*dans le golfe de Guinée*). Il souffle du Sud-ouest vers le Nord-est, à partir de mi-mai, déclenchant ainsi la saison pluvieuse.

La transition entre ces deux (02) principaux régimes éoliens est marquée par une alternance de masses d'air tantôt froides le jour, tantôt chaudes la nuit et inversement.

E- Ensoleillement

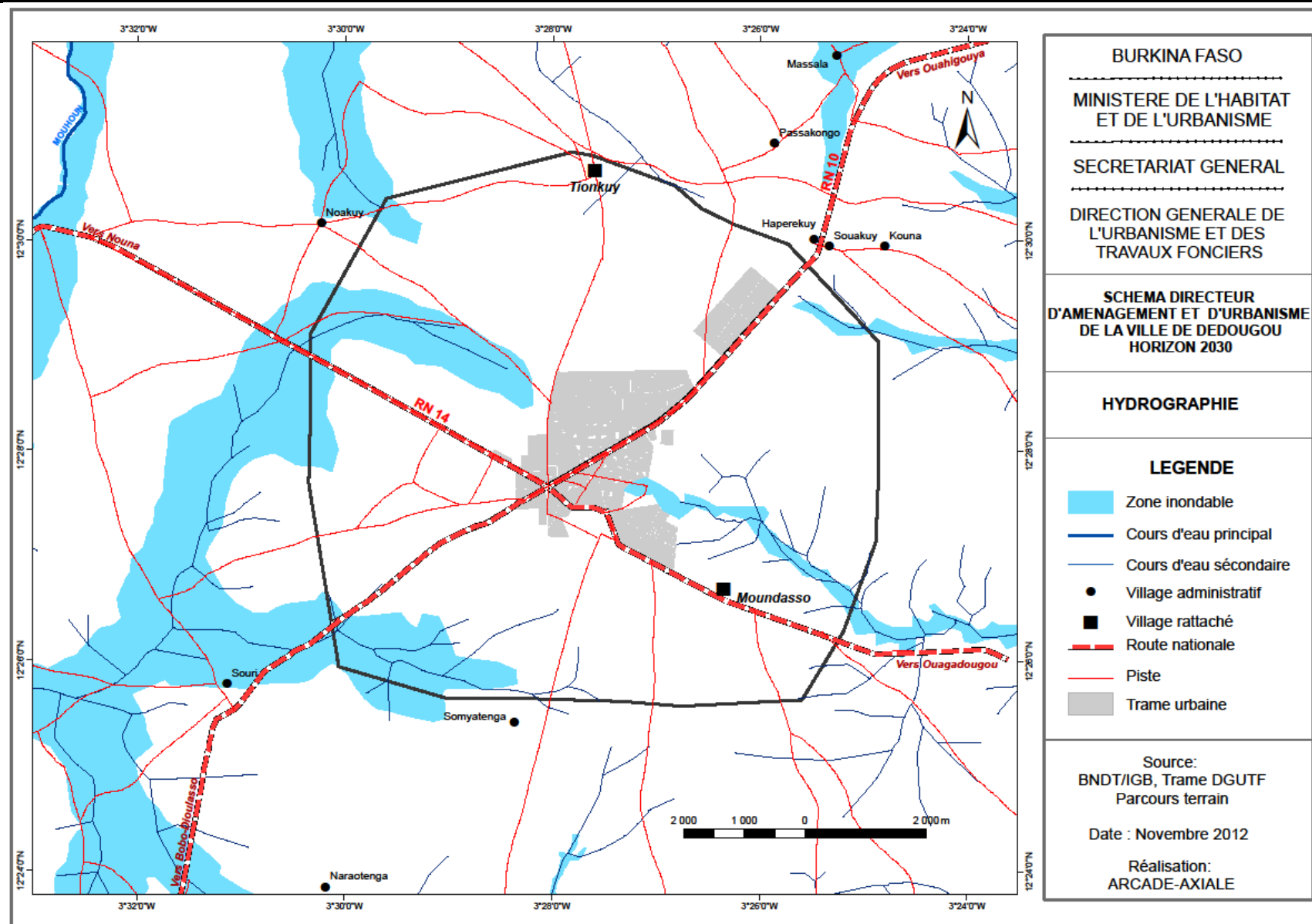
Le degré d'ensoleillement dans la ville de Dédougou est également tributaire de la saison. La durée et l'intensité de l'insolation varient sensiblement d'une saison à l'autre. En saison sèche, l'intensité de l'insolation est élevée à cause de l'absence de couverture nuageuse. La durée moyenne maximale d'insolation journalière est généralement observée dans le mois de Mars et peut atteindre 04 à 08 heures (Source : *Direction Générale de la Météorologie, 2011*). Elle connaît une légère diminution en saison pluvieuse à cause de l'écran nébuleux formé par la concentration des nuages.

2.1.3.3. Hydrographie et hydrogéologie

Le réseau hydrographique de la ville de Dédougou s'organise autour du bassin versant inférieur du fleuve Mouhoun. L'agglomération urbaine est en grande partie implantée sur ce bassin versant mais elle n'est pas traversée par un cours d'eau important. Les eaux de surface reçues proviennent en majorité du fleuve Mouhoun qui constitue le cours d'eau principal de la province, formant un coude au Nord de la ville et servant de frontière naturelle avec les communes de Sono, Bourasso et Sanaba. On note également la dispersion de cours d'eau secondaires intermittents dont les plus importants sont le Karouké et le Koyaré qui ont une incidence sur la dynamique hydrologique de la ville avec une direction d'écoulement orientée du Nord-ouest vers le Sud-est. Tous ces cours d'eau permettent un captage de l'eau indispensable pour l'agriculture urbaine, l'élevage, la pêche et l'approvisionnement en eau potable de la ville.

La carte suivante donne la répartition des différents cours d'eau sur l'espace urbain de Dédougou.

Carte n°06 : Réseau hydrographique de la ville de Dédougou



La carte montre une concentration des cours d'eau dans la partie Sud, Ouest et Est de la ville. En effet, ces zones constituent les points les plus bas du relief de la ville. Cette situation pourrait constituer une contrainte pour l'extension de la ville dans ces directions.

En outre, le potentiel en eaux souterraines de la ville, quoique difficile à déterminer, est estimé suivant son niveau d'exploitation à travers l'importance des ouvrages hydrauliques (*forages et puits, boullis notamment*) implantés dans l'agglomération urbaine.

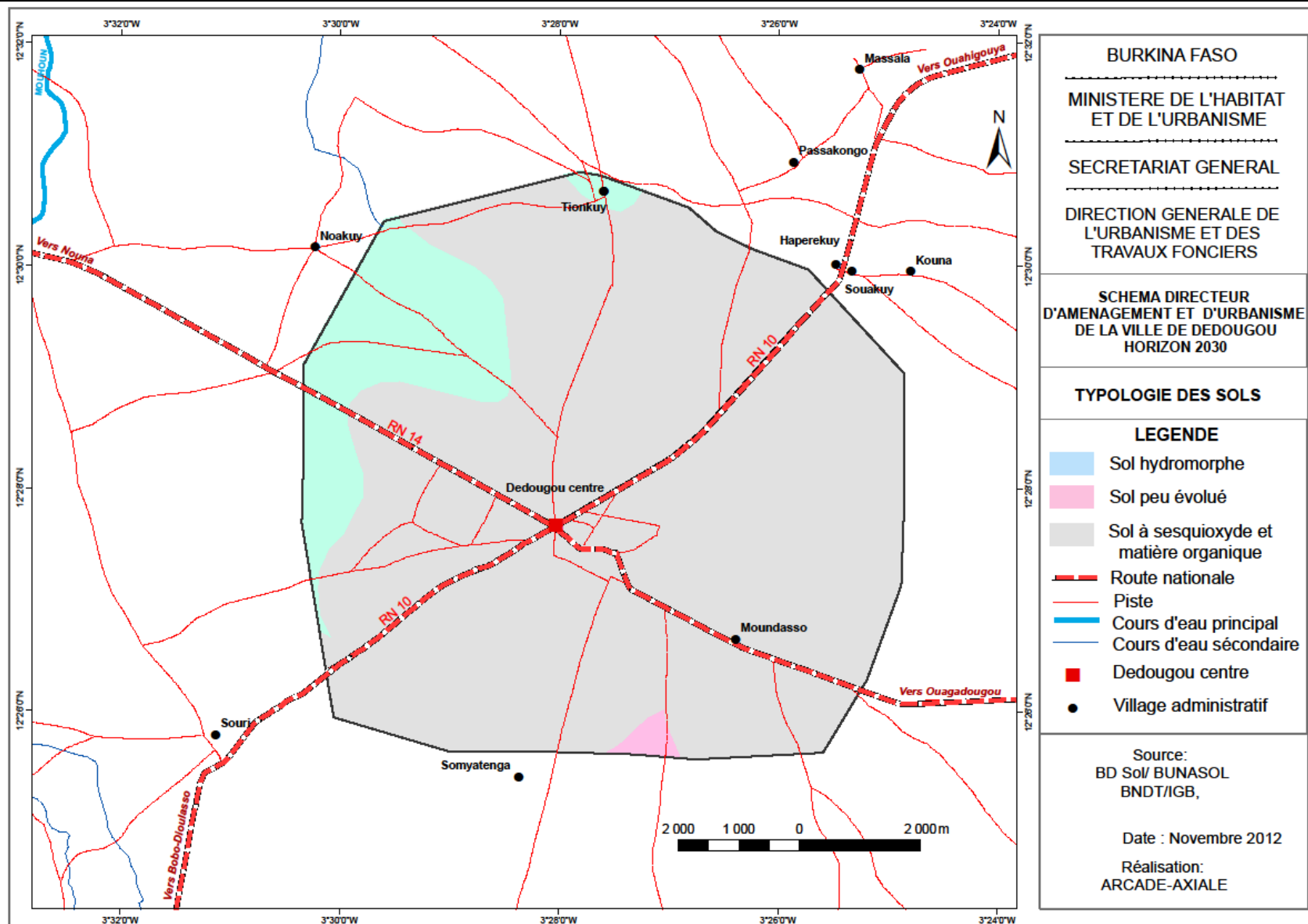
2.1.3.4. Horizon pédologique

Trois (03) principaux types de sols sont rencontrés dans l'agglomération urbaine de Dédougou :

- **les sols ferrugineux tropicaux ou sesquioxydes** : ce sont des sols sableux à sablo-argileux en surface, argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires vers les horizons du fond, dus au lessivage qui est fonction de la pluviométrie. Leur profondeur varie généralement entre 40 et 100 cm. Ils sont caractérisés par une teneur en hydroxydes de fer ou de manganèse et de matières organiques qui leur confèrent une couleur accusée rouge, ocre ou noire. L'induration est marquée soit par la présence d'une cuirasse qui est très difficile à briser, soit par une carapace facile à écraser. Ce sont les types de sols les plus répandus sur l'espace couvert par la ville et occupent une superficie de 71,05 km² soit environ 87,27% de la superficie de l'agglomération urbaine. En terme d'aptitude, ces sols sont les mieux adaptés pour l'extraction des matériaux servant à la construction des habitations (*briques, sable, argile*) et à l'implantation de l'habitat. Il existe à cet effet de nombreux sites à l'intérieur de la ville qui sont transformés en carrières pour l'extraction des briques; créant ainsi de grandes carrières d'extraction non protégées et non organisées; Toute pratique qui pourrait avoir des incidences sur l'urbanisation harmonieuse de la ville et l'environnement ;
- **les sols peu évolués** : ils sont constitués soit sur des matériaux gravillonnaires de roche en altération, soit sur une cuirasse ferrugineuse et sont peu profonds (0 à 50 cm). Ils ont un profil faiblement différencié où l'horizon humifère est caractérisé par une faible capacité de rétention d'eau, liée à leur texture grossière et aux pertes par ruissellement. Ils couvrent environ 0,43 km², soit 0,53% de l'agglomération urbaine et se localisent à l'extrême Ouest et Sud de la ville; Selon les études pédologiques menées par le Bureau National des Sols (BUNASOL) du Burkina Faso (*Source : Atlas du Burkina Faso, juin 2006*), ces sols sont plus favorables au parcours de bétail. Des pistes de bétail et des aires de pâturages pourraient donc y être aménagées pour les éleveurs ;
- **les sols hydromorphes** : Ils sont implantés sur des matériaux à caractère argilo-sableux le long de la partie Nord-Ouest de la ville jouxtant la plaine alluviale du fleuve Mouhoun. Ces sols évoluent essentiellement sous la dynamique d'un excès d'eau temporaire ou permanent affectant leur profil en profondeur sur 100 cm environ. Au vu de leur fertilité chimique moyenne et de leurs réserves hydriques abondantes, ces sols sont plutôt propices à la riziculture et au maraîchage qu'à l'installation humaine (*construction d'habitation*). Ces sols occupent 9,93 km², soit 12,20% de l'espace urbain; Ces types de sols sont plus exposés à l'érosion hydrique.

La carte ci-dessous illustre la distribution spatiale des différents types de sols rencontrés dans la ville de Dédougou.

Carte n°07 : Typologie des sols dans la ville de Dédougou couleurs de la légende



2.1.3.5. Le couvert végétal

Située dans le territoire phytogéographique soudanien septentrional (*Source : GUINKO S. 1991*), la ville de Dédougou est sous l'influence de quatre (04) types de formations végétales réparties sur l'ensemble du territoire communal:

- **une savane arbustive à l'Ouest et à l'Est** occupant 43,50% de la superficie communale (*soit 588,37 km²*) ;
- **une savane arborée à l'Ouest** couvrant 2,22% de la superficie communale (*soit 30,02 km²*) ;
- **une forêt claire au Sud et à l'Ouest** couvrant 0,43% de la superficie communale (*soit 5,79 km²*). Ce type de végétation constitue les forêts villageoises rencontrées à Magnimasso, Oulani, Fakouna et Bana ;
- **une forêt galerie le long du fleuve Mouhoun** s'étendant sur 1,36% de la superficie communale (*soit 18,36 km²*).

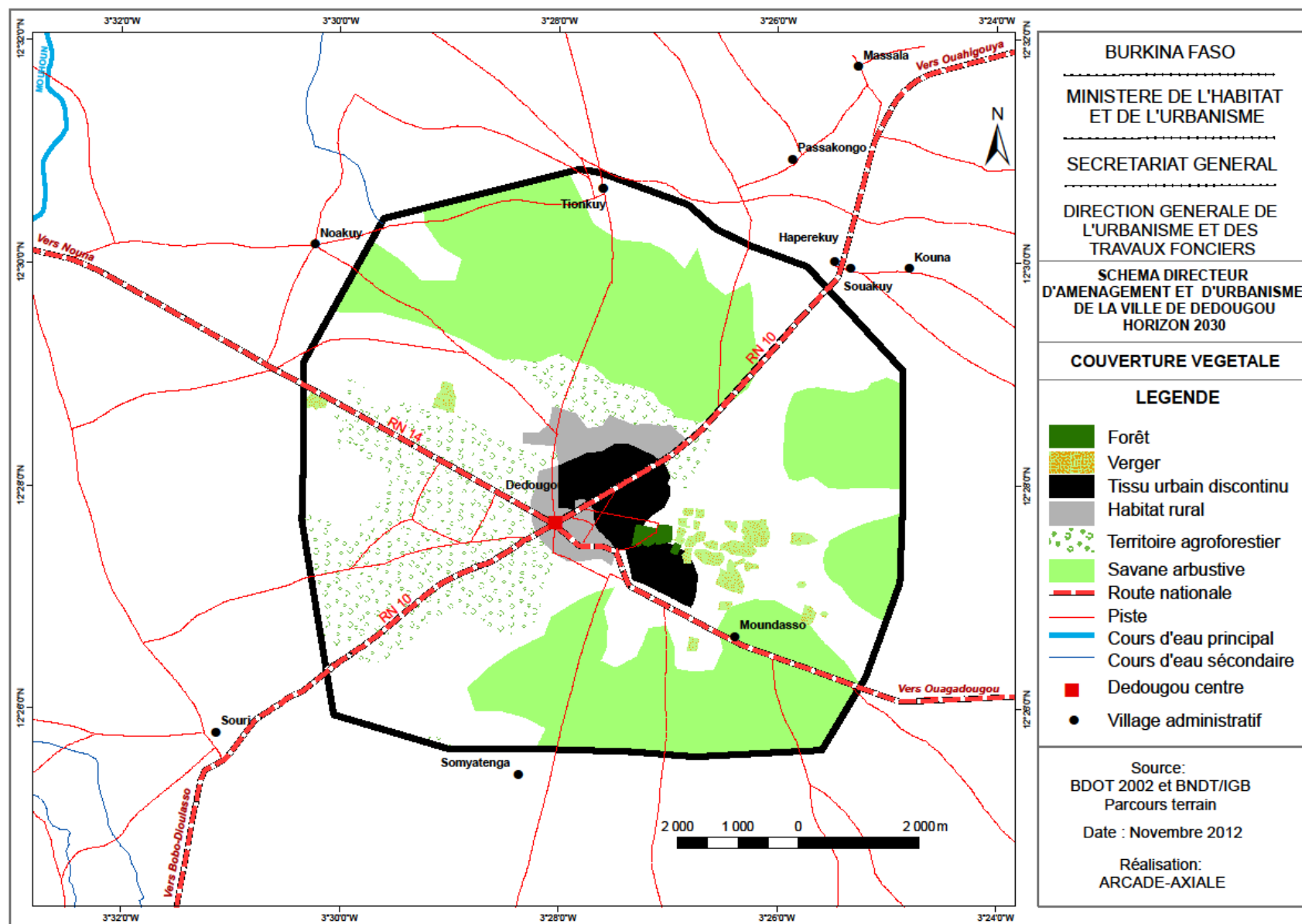
La savane arbustive constitue la formation végétale la plus dominante. Les espèces arborescentes rencontrées sont : *Faidherbia albida* ou *Acacia albida* (Gommier), *Combretum* ou *Kinkeliba*, *Guiera senegalensis* (pommier rouge), *Lannea microcarpa* (Raisinier), *Parkia biglobosa* (Néré), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Terminalia avicennioides*, *Combretum glutinosum*.

Dans l'ensemble, la ville de Dédougou se caractérise par un couvert végétal assez épars. On note l'inexistence de forêts classées pouvant permettre une meilleure conservation des ressources naturelles et d'espaces verts bien aménagés devant servir également de « *poumon vert* » à la ville.

Il y a cependant la présence d'une forêt communale localisée entre les secteurs n°03, 04 et 06, d'un bosquet, d'espaces verts, de bois sacrés et quelques plantations d'alignement le long de certaines artères de la ville.

La carte suivante donne la situation du couvert végétal aux alentours de la ville de Dédougou.

Carte n°08 : Couvert végétal de la ville de Dédougou



2.1.3.6. Faune

Les ressources fauniques rencontrent essentiellement dans les formations végétales (*savane, forêt galerie*) qui entourent la ville de Dédougou. Ces ressources fauniques sont assez diversifiées. On y rencontre de petits et gros mammifères (*phacochères, antilopes, lièvres, porc-épic, biche, éléphant, etc.*) et une faune aviaire (*composée de calaos, de pintades sauvages, de perdrix, des tourterelles, des éperviers, etc.*) dans les zones de savane arborée et arbustive. Cependant, ces espèces animales connaissent de plus en plus une régression remarquable non seulement du point de vue des effectifs mais surtout de la diversité des espèces. La très grande pression anthropique (*habitat, défrichement*), le braconnage, les feux de brousse et la forte dégradation de l'habitat des animaux constituent les éléments principaux qui expliquent cet état de fait. Au vu de la dégradation progressive de la végétation et de la disparition des espèces fauniques, des mesures de protection et de surveillance constante doivent être appliquées pour assurer la survie de ces espèces animales.

2.1.4. Contraintes et capacité du site

Au regard des caractéristiques des différents éléments du milieu physique de la ville de Dédougou, des contraintes et des potentialités se dégagent pour son développement spatial.

Les contraintes naturelles pour le développement de la ville sont :

- la concentration du réseau hydrographique (*bas-fonds, vallons*) dans la partie Nord-est et Sud-ouest qui sont peu propices à la construction des maisons ;
- l'ensablement des cours d'eau qui augmente les risques d'inondation.

Les contraintes artificielles pour le développement de la ville sont :

- l'implantation de l'usine d'égrenage de la Société des Fibres et Textiles (*SOFITEX*) à l'Ouest de la ville qui constitue une menace pour l'installation des habitations aux environs de la zone ;
- l'implantation de la zone aéroportuaire qui constitue une entrave à l'extension spatiale dans la direction ouest de la ville ;
- l'implantation du camp militaire qui limite l'extension des habitations dans la direction Sud de la ville (*au secteur n°04*) ;
- l'exploitation des carrières dans la ville notamment au Nord (*secteur n°05*) qui occasionne de grands trous sur de grands espaces.

Malgré ces limites, des opportunités se présentent pour le développement de la ville de Dédougou. Il s'agit entre autres de :

- sa position géographique comme ville carrefour dans la sous-région valorisée par le bitumage en cours de l'axe Koudougou-Dédougou-Frontière du Mali ;
- la qualité de son substrat (*en majorité latéritique*) ;
- la disponibilité de matériaux locaux de construction ;
- la présence du fleuve Mouhoun pour l'approvisionnement de la ville en eau et en produits maraîchers ;
- une zone d'extension favorable dans la partie nord de la ville.

En somme, la ville de Dédougou de par sa position géographique et les caractéristiques pédoclimatiques qui l'animent, constitue un pôle stratégique qui nécessite une bonne planification pour son développement spatial.

2.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

2.2.1. Historique et profil démographique de la ville de Dédougou

2.2.1.1. Historique du peuplement

Les peuples les plus anciens dans la localité de Dédougou seraient originaires du groupe ethnique bwa. Pour l'anthropologue Jean Capron, il s'agit de communautés villageoises fondées sur le partage de valeurs communes (*langues, histoires et culture*). On date la première occupation de la localité au XVI^e siècle. Deux (02) noms reviennent comme étant ceux des fondateurs. Il s'agit de Koyé Dayo, chasseur originaire du Manding et de Zamagnini Coulibaly venu de Banou (*actuelle commune de Tchériba*). Cette occupation binaire se traduira au niveau de l'organisation sociopolitique par une répartition des sphères du pouvoir. Ainsi, le premier à savoir Koyé Dayo et ses descendants auront en charge la gestion du pouvoir politique tandis que le second puis sa descendance assurera la maîtrise foncière et les prérogatives qui y sont liées.

A l'origine la localité s'appelait Bankuy. Ce terme est une contraction de Banikuy ou « *village des bois* » dans la langue locale. Plus tard, le toponyme Dédougou sera utilisé. Il serait un dérivé du terme bwamu « *dedu* » ou fierté et du suffixe « *dougou* » qui signifie en bambara « *village* ».

L'histoire retient que Dédougou a connu après l'arrivée du premier détachement militaire en 1897, une révolte contre l'oppression coloniale française entre 1915 et 1916.

2.2.1.2. Part démographique de la ville de Dédougou dans la région de la boucle du Mouhoun

Le Burkina est un pays qui couvre une superficie de 274 200 km² et qui compte plus de soixante ethnies. D'environ 4,5 millions d'âmes en 1960, au dernier recensement la population de ce pays a été estimée à 14 017 262 habitants. Cette population est en pleine explosion grâce à plusieurs facteurs démographiques que sont les taux de croissance et de mortalité, etc.

La population de la région de la Boucle du Mouhoun estimée à 911 736 en 1985 est passée à 1 174 456 habitants en 1996. Selon les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la région de la Boucle du Mouhoun comptait, 1 442 749 habitants, la province du Mouhoun 297 350, la commune de Dédougou 86 965 et la ville du même nom 38 862 habitants. Avec 10,29% de la population nationale, la région de la Boucle du Mouhoun constituait ainsi occupe la troisième région démographique du pays. Le poids démographique dans la population des différents niveaux (*national, régional, provincial et communal*) entre 1996 et 2006 est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°02 : Evolution de la part démographique de la ville de Dédougou selon les différentes circonscriptions d'appartenance entre 1996 et 2006

Niveau	1996	2006
Burkina Faso	0,33%	0,28%
Région de la Boucle du Mouhoun	2,88%	2,69%
Province du Mouhoun	14,37%	13,07%
Commune de Dédougou	50,87%	44,69%

Source : INSD, Recensements généraux de la population et de l'habitation 1996 et 2006

Selon les résultats du RGPH 2006, la population de la Boucle du Mouhoun est également caractérisée par sa très forte ruralité. Ainsi, seulement 8,42% de la population résidait dans l'ensemble des six villes de la région en 2006. Avec un taux d'urbanisation de 12,91%, soit 31,60% de la population urbaine de la région,

la province du Mouhoun était la moins rurale. Le tableau ci-dessous indique les différents taux d'urbanisation dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Tableau n°03 : Répartition par province de la population urbaine de la région de la Boucle du Mouhoun – 2006

Province	Population provinciale	Population urbaine	Pourcentage par rapport à la population provinciale	Pourcentage par rapport à la population urbaine régionale
Kossi	278 546	22 166	7,96%	18,25%
Mouhoun	297 350	38 382	12,91%	31,60%
Sourou	220 622	17 050	7,73%	14,04%
Balé	213 423	14 594	6,84%	12,02%
Banwa	269 375	16 850	6,26%	13,87%
Nayala	163 433	12 401	7,59%	10,21%
Total région	1 442 749	121 443	8,42%	100%

Source : INSD, RGPH 2006

2.2.1.3. Etat et structure de la population urbaine

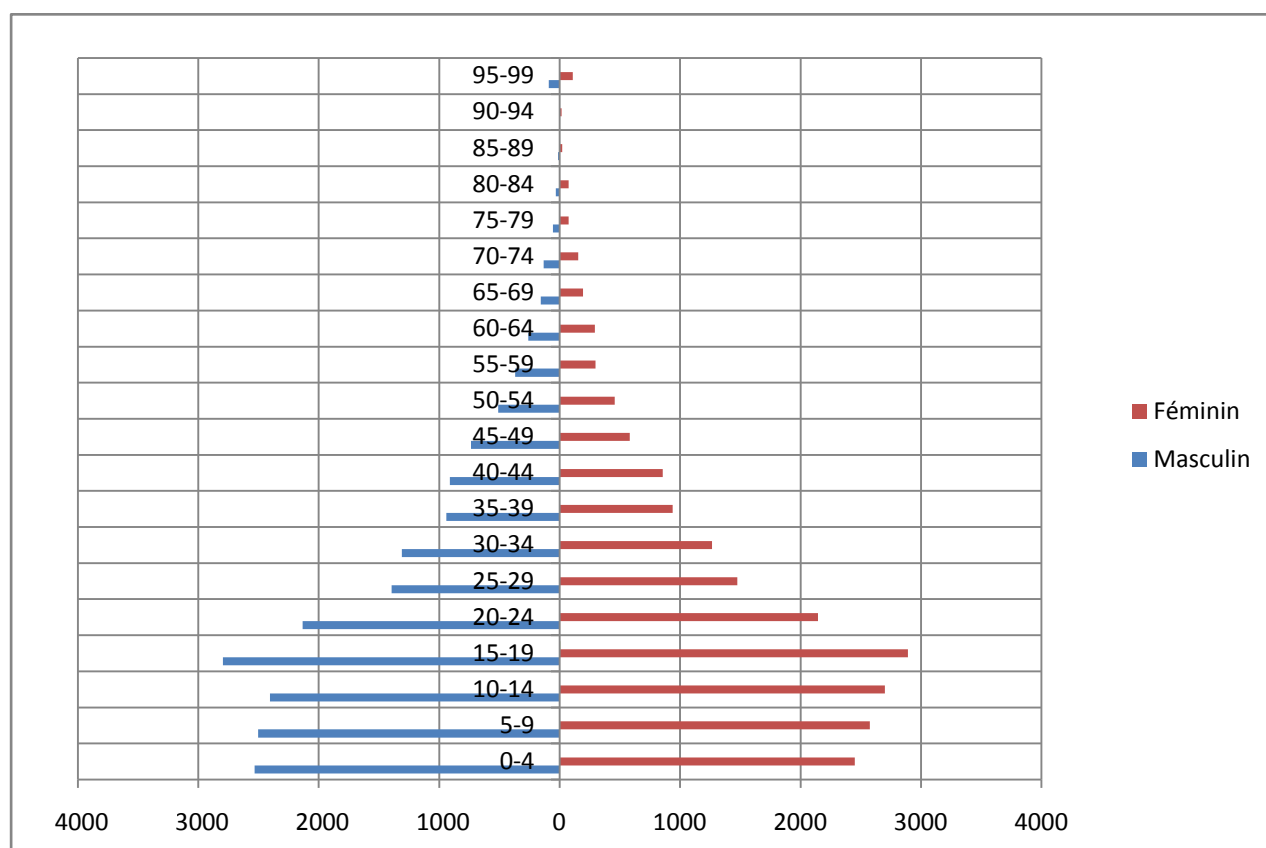
L'étude du profil démographique de la ville de Dédougou va se faire sous les angles de la structure par âge, sexe, ethnies, religion, etc.

A- Structure par âge et par sexe de la population

La population de la ville de Dédougou est caractérisée par sa très grande jeunesse et par la prédominance du nombre de femmes sur les hommes. En effet, à la lecture de la pyramide des âges, il ressort les faits suivants :

- à partir de son axe horizontal, il est déséquilibré en faveur de la population féminine. Ce qui renvoie à un taux de masculinité en deçà de 100 % donc une proportion plus élevée des femmes ;
- il a une base élargie et un sommet conique. Ce qui signifie que les effectifs de populations baissent lorsque l'âge augmente. Autrement dit, la population est caractérisée par sa très grande jeunesse. En effet, deux (02) personnes sur cinq (05) ont moins de 15 ans (39,03%) ;
- contrairement aux pyramides d'âge des pays en développement qui offre une image triangulaire, celui de Dédougou a une tendance pentagonale marquée par un rétrécissement de la base à partir des moins de 15 ans. Cette situation signifie une baisse de la population de moins de 15 ans ; phénomène qui s'expliquerait par la baisse de la natalité et de la fécondité. Ce qui du reste est confirmé plus loin dans les facteurs de croissance de la population.

Graphique n°02 : Pyramide des âges de la population urbaine de Dédougou



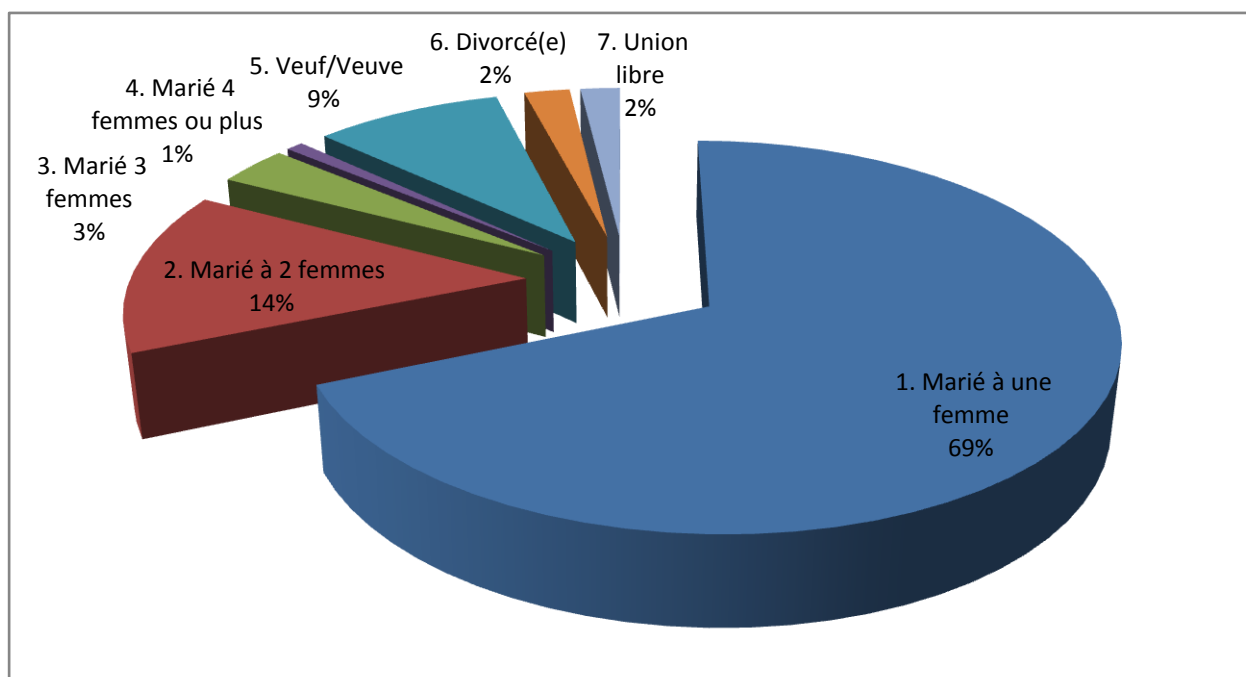
Source : INSD, RGPH 2006

La pyramide révèle également des différences dans l'espérance de vie à Dédougou. Cette espérance de vie est supérieure chez les femmes, comparée à celle des hommes. Cette pyramide montre aussi une part très importante de vie au-delà de 95 ans. Ce qui sous-entend un besoin de prise en charge à leur égard et d'infrastructures.

B- Situation matrimoniale

La répartition des chefs de ménage suivant le statut matrimonial, illustrée par le graphique suivant, indique une très forte proportion de couples monogames (69%). Le statut matrimonial des couples dans les ménages de la ville de Dédougou montre que la tendance semble à la monogamie car plus le nombre de conjointes augmente, la proportion des couples baisse. Ainsi, il y a 14 % de mariés à 02 femmes, 3% à 03 femmes et 1% à plus de 03. Les veufs et veuves font près de 01 couple sur 10 (9%).

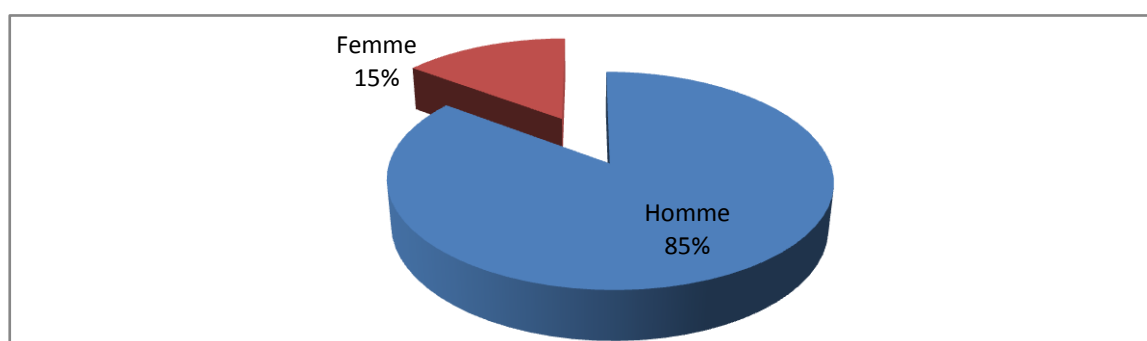
Graphique n°03 Situation matrimoniale des chefs de ménages de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

A partir des enquêtes ménages, il est utile de noter qu'en termes de genre, les chefs de ménages sont à 85% des hommes contre 15% de femmes. Jadis la fonction de chef de ménage était dévolue aux hommes, mais on constate avec les résultats de cette enquête, que les femmes en ont de plus en plus le statut. Bien que ce taux de femmes chef de ménage soit numériquement faible, il est resté significatif si l'on prend en compte le fait que les sociétés burkinabé sont fortement patriarcales. Le veuvage et le divorce font partie des principales causes qui contribuent énormément à l'augmentation la proportion de femmes cheffes de ménages.

Graphique n° 04 : Répartition des chefs de ménages selon le genre



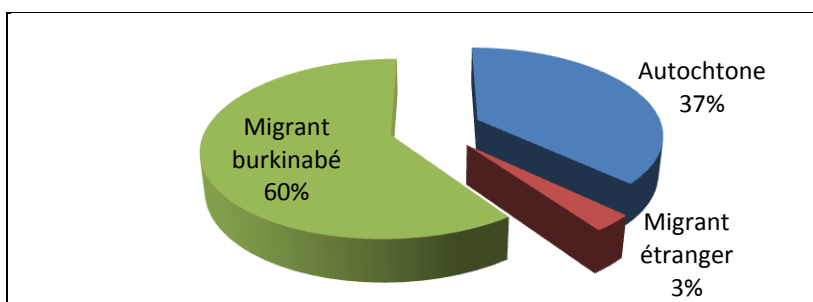
Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

C- Statut de résidence

Les données de l'enquête ménage font ressortir que 63% de la population de la ville de Dédougou provient de migrations. Sur cette population, 22,30% (soit plus du 1/5) sont installés il y a plus de 20 ans et 35% (soit plus du tiers) sont installés il y a plus de 10 ans.

Toujours selon l'enquête ménage, 60% des chefs de ménages ont migré de l'intérieur du Burkina Faso de diverse localité vers Dédougou. Le peuplement de la ville de Dédougou s'est particulièrement nourri de cette migration interne nationale. Au regard du graphique ci-dessous, Dédougou est également une ville ouverte aux étrangers d'autre pays. En effet, 3% de sa population est d'origine étrangère. Au total, seuls 37% des chefs de ménages sont autochtones. La migration est donc le premier facteur de peuplement de la ville.

Graphique n°05 : Origine des chefs de ménages de la ville de Dédougou

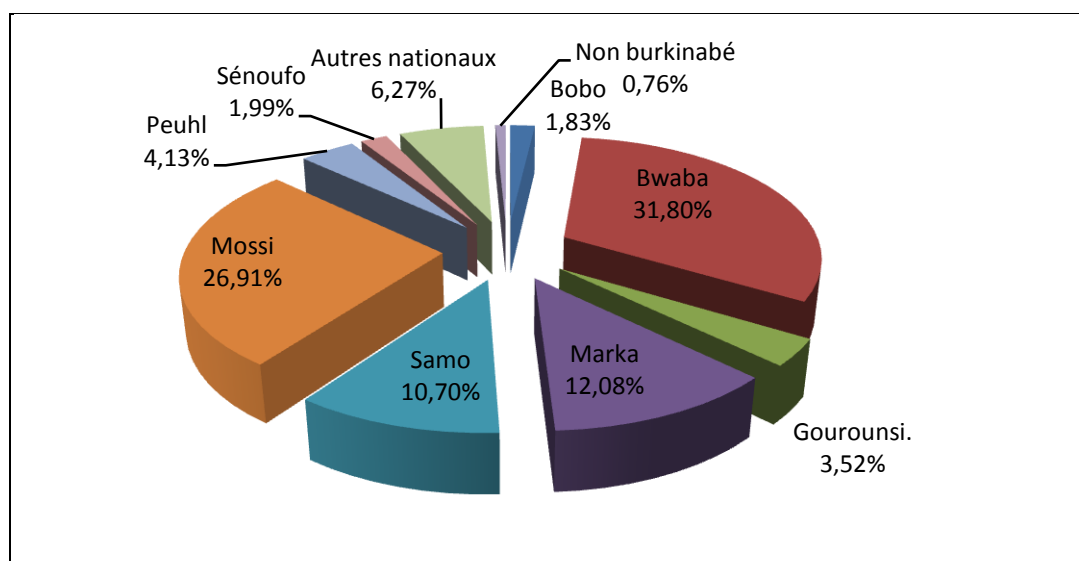


Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

D- Ethnies et langues parlées

Du point de vue des groupes ethniques, l'enquête ménage montre que la composition de la population est constituée à majorité et par ordre d'importance des bwaba (31,80%), des mossi (26,91%), des marka souvent désigné par l'ethnonyme « Dafing » (12,08%) et des samo (10,70%).

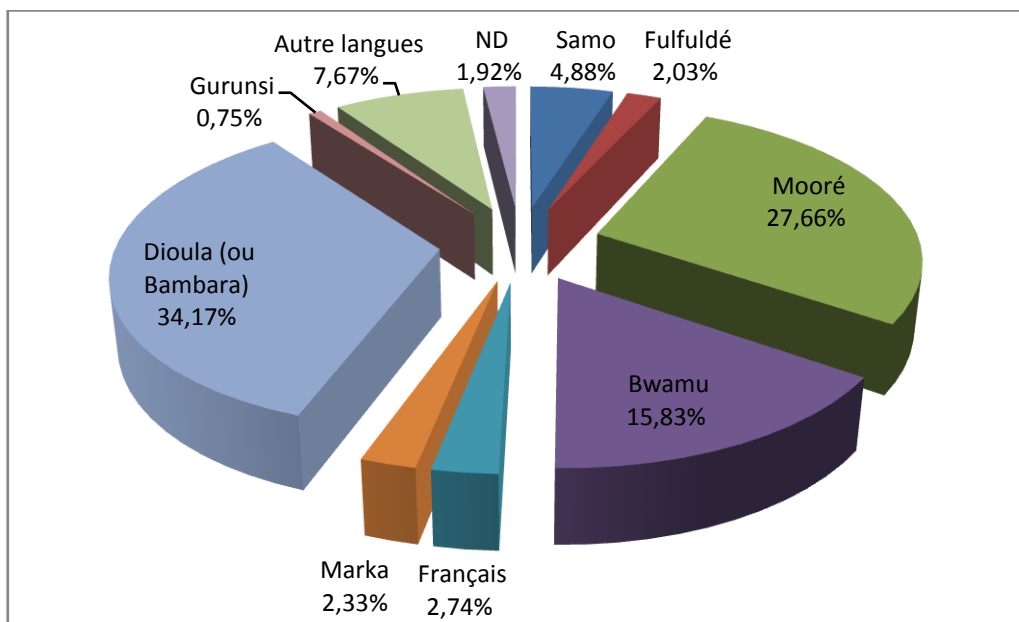
Graphique n° 06 : Répartition ethnique des chefs de ménages de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Contrairement à l'origine ethnique des chefs de ménage, les principales langues les plus parlées par la population de Dédougou sont celles qui sont véhiculaires d'envergure nationale comme le dioula (34,17%), le mooré (27,66%) et le bwamu (15,83%) qui est la langue des autochtones. Le dioula peut être considéré comme la langue de commerce. Il a beaucoup de ressemblance avec d'autres langues locales comme le marka. La proximité de Bobo-Dioulasso où est beaucoup parlé le dioula favorise son expansion à Dédougou. Le mooré est la langue des mossis qui sont très représentatif de la population de Dédougou.

Graphique n° 07 : Répartition des chefs de ménages de Dédougou selon la langue parlée

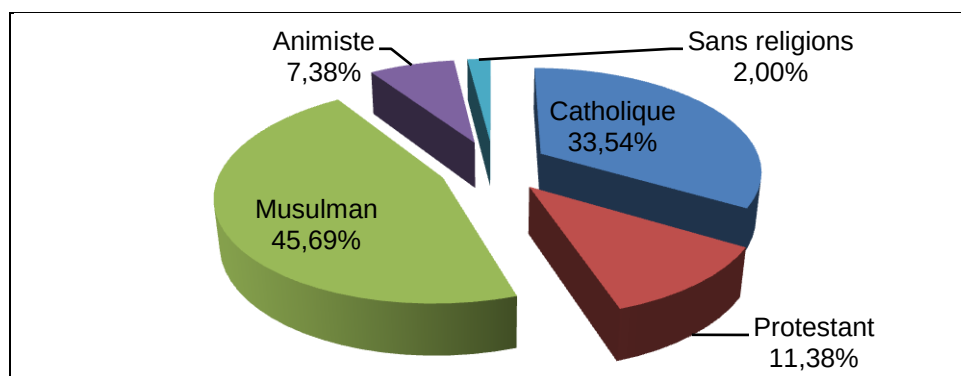


Sources : INSD, RGPH 2006

E- Religions

Sur la base des enquêtes ménages réalisées dans le cadre de l'étude du SDAU, on distingue cinq groupes ou entités de religions : les musulmans, les catholiques, les protestants, les animistes et les sans religions. La population de la ville de Dédougou est composée à 90% de monothéistes quasi également repartis entre 44,92% de chrétiens (catholiques et protestants) et 45,69% de musulmans.

Graphique n°08 : Répartition des chefs de ménages selon la religion



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

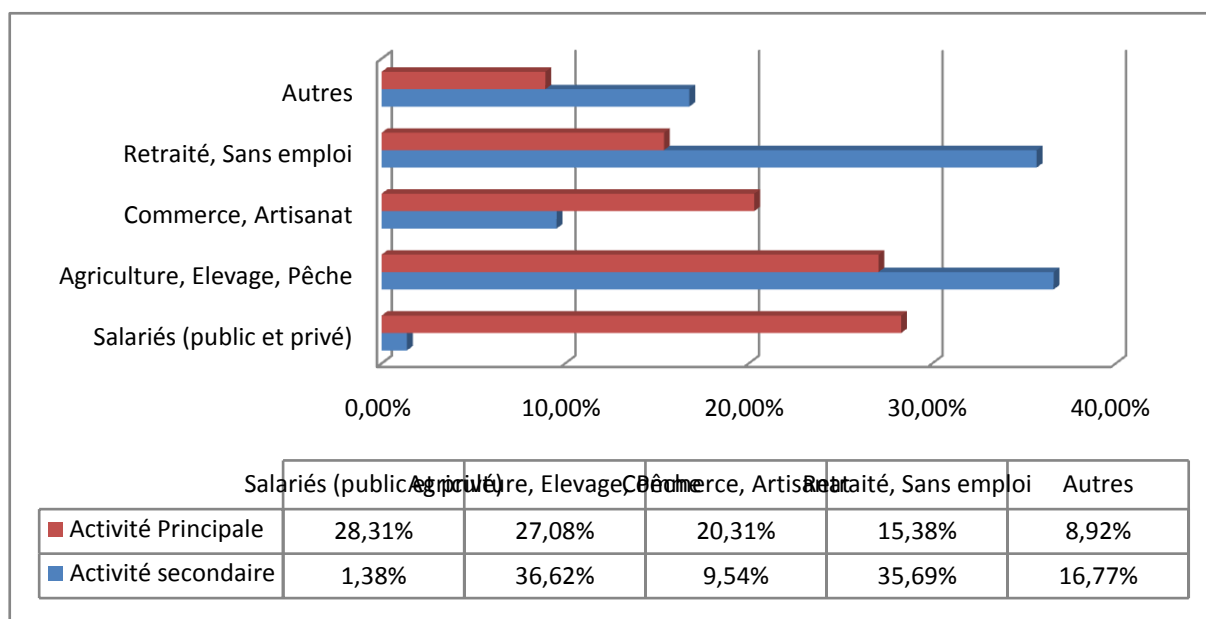
2.2.2. Conditions de vie des ménages

L'analyse des conditions de vie des ménages à Dédougou est faite sur la base de l'enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans les sept (07) secteurs de la ville. Toutefois, des compléments sont fournis avec les données RGPH 2006 de l'INSD. Les conditions de vie des populations de la ville de Dédougou seront appréciées sur la base des variables comme l'emploi, le revenu des ménages et la pauvreté.

2.2.2.1. Activités et emploi à Dédougou

La répartition des chefs de ménages enquêtés selon les principales activités et les activités secondaires est donnée dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°09 : Activités principales et secondaires des chefs de ménages de la ville de Dédougou



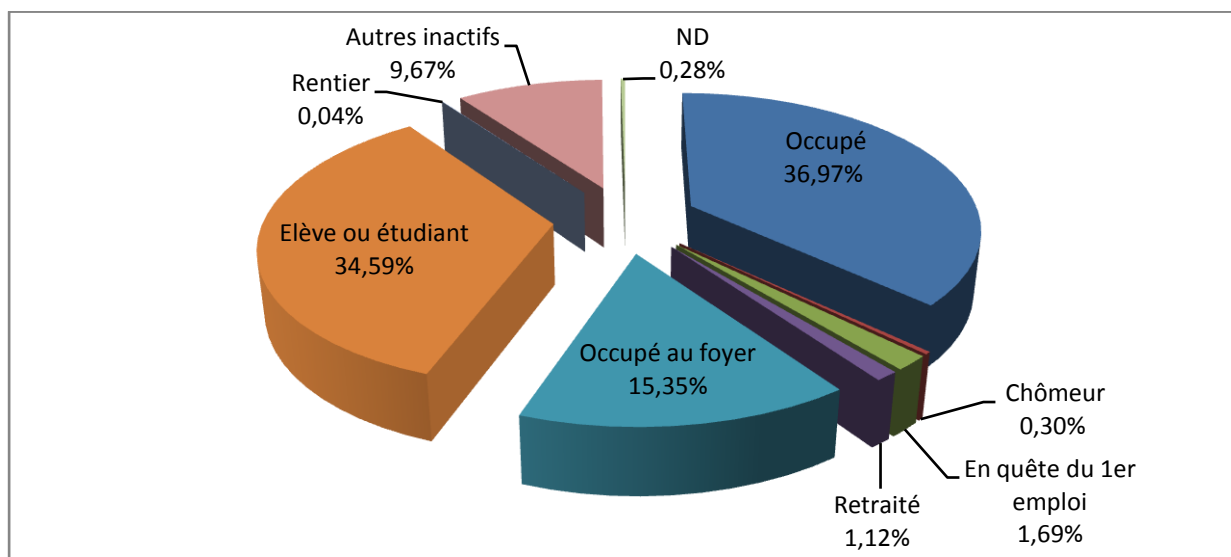
Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Selon les résultats de l'enquête ménage de décembre 2011, les emplois des secteurs public et privé constituent les principales activités des chefs de ménage de la ville de Dédougou. Du point de vue de l'activité principale, avec 28,31%, les salariés du public et du privé sont légèrement plus important en nombre que les chefs de ménage opérant dans les différentes professions du secteur primaire que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche (27,08%). L'artisanat et le commerce, qui occupe 20,31% des chefs de ménage, constituent la troisième principale activité de la ville de Dédougou. On constate tout de même une part importante des retraités et sans emploi (15,38%).

Contrairement aux activités principales, on note que l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les premières activités secondaires des ménages. On remarque également que 35,69% des chefs de ménage ne mènent pas d'activité secondaire.

Pour l'ensemble de la population de la ville de Dédougou, le statut d'occupation tel qu'exprimé par les informations du RGPH de 2006 est indiqué dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°10 : Statut d'occupation de la population de Dédougou



Source : INSD, RGPH 2006

Ce graphique indique que le chômage ne concerne que moins d'un pourcent de la population et les personnes en quête d'un premier emploi constituent 1,69%. Comme la population est caractérisée par sa grande jeunesse, on remarque que les élèves constituent plus du tiers de la population totale de la ville soit 34,59%.

L'étude de la profession des chefs de ménage, de même que la principale source de revenus permet d'affirmer que Dédougou tend à perdre son statut de « ville rurale » vue la relative faible proportion des emplois dans le secteur primaire (*agriculture et élevage*). Au contraire ce sont les activités des secteurs secondaires (*industrie et artisanat*) et le secteur tertiaire (*commerce, professions libérales, services...*) qui constitue les 2/3 des sources de revenus des ménages.

En l'absence de données sur le chômage spécifique à la ville de Dédougou, les données nationales montrent une tendance à la baisse en ce qui concerne les centres urbains.

Tableau n°04 : Evolution du taux de chômage en milieu urbain au Burkina Faso (en %)

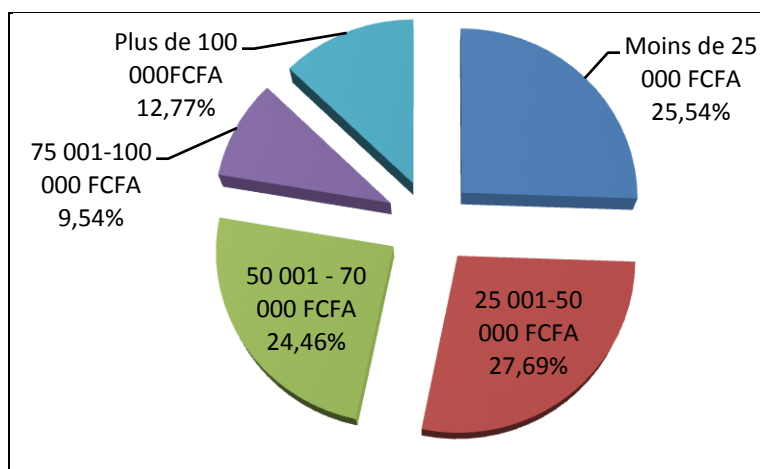
Année	1994	1998	2003	2005	2007
Urbain	15,60	15,30	13,80	10,40	8,60

Sources : Enquêtes prioritaires 1994 et 1998/ conditions de vie des ménages 2003/ (EA – QUIBB) 2005 et 2007

2.2.2.2. Revenus des ménages

Pour apprécier le niveau des revenus des ménages, l'enquête ménage procède par l'appréciation des dépenses mensuelles moyennes. Celles-ci sont reprises dans la figure qui suit.

Graphique n°11 : Montant moyen des dépenses mensuelles des ménages enquêtés



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

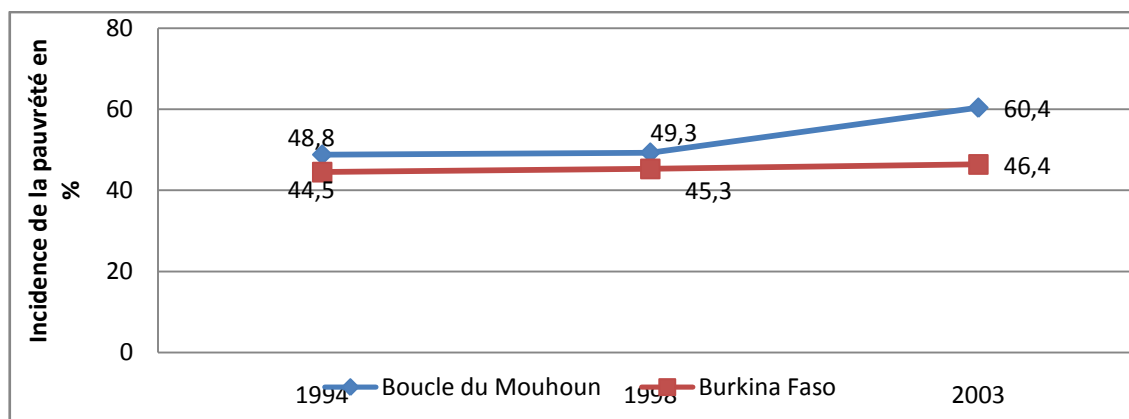
Les données ci-dessus montrent que plus de la moitié des ménages effectuent des dépenses mensuelles de moins de 50 000 FCFA contre plus de 12% qui en font plus de 100 000 FCFA.

Pour tout le Burkina Faso, selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVMB 2003), les ménages dépensaient en moyenne 866 381 FCFA par an soit 72 198 FCFA par mois. Ce qui est bien supérieur à la moyenne enregistrées pour les ménages de Dédougou à travers l'enquête menée en décembre 2011. Celle-ci établit à 49 612 FCFA le montant moyen des dépenses.

2.2.2.3. Pauvreté

Les données de mesure de la pauvreté réalisées en 1994, 1998, et 2003, ont respectivement estimé le seuil de pauvreté au Burkina Faso à 41 099 FCFA, 72 690 FCFA et 82 762 FCFA. A partir de ces données, la profondeur de la pauvreté au niveau de la région de la Boucle du Mouhoun dont dépend Dédougou estimée en 2003 est évaluée à 21,30%. Ce taux à la même période était supérieur d'environ 06 points à la moyenne nationale mettant ainsi la région à la troisième place des régions les plus pauvres du Burkina Faso. Quant à l'incidence de la pauvreté, elle a cru au fil des années pour passer de 48,80% à 49,30% puis à 60,40% respectivement pour les années 1994, 1998 et 2003. Ce qui correspond à une aggravation de la pauvreté de plus de 11 points sur la période alors que pour l'ensemble du pays ce même chiffre se situe 1,9 point (Cf. Graphique suivant sur l'évolution comparative de l'incidence de la pauvreté de 1994 à 2003).

Graphique n°12 : Evolution comparative de l'incidence de la pauvreté de 1994 à 2003



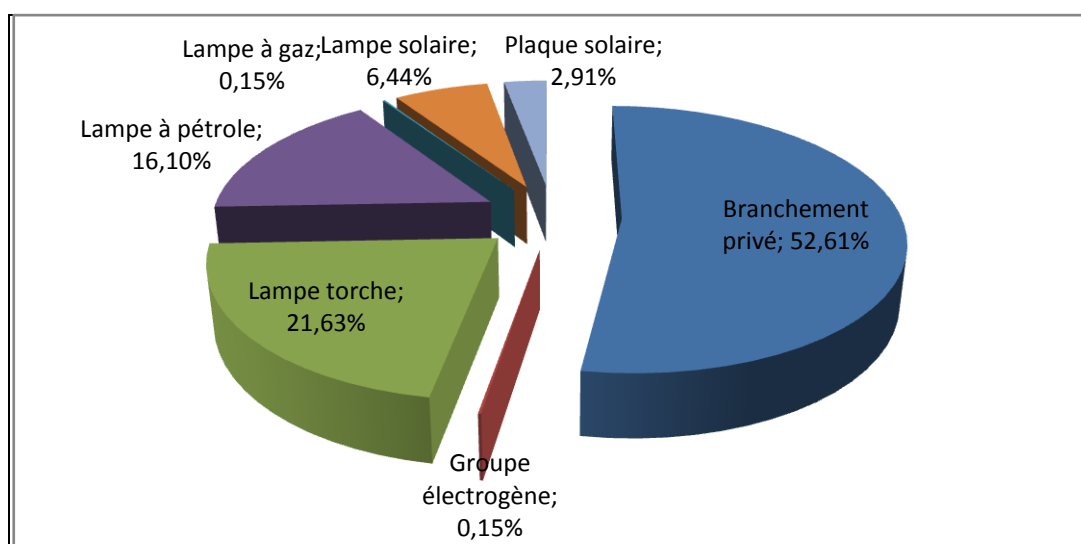
Source : EBCVM 2003, CSLP juillet 2004

2.2.2.4. Les sources d'énergie

En plus de l'électricité de la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL), il existe d'autres modes d'éclairage à Dédougou que sont : la lampe tempête, la lampe torche (*à piles*), les plaques solaires, les lampes solaires et de façon marginale les lampes à gaz et les groupes électrogènes.

Selon les résultats de l'enquête ménage 16,10% des ménages s'éclairent à la lampe tempête. Ainsi le pétrole est couramment utilisé par les populations. Le ravitaillement est assuré par deux (02) stations d'essence (ORYX et TOTAL) qui, au delà de la ville et de la commune couvre l'ensemble de la province. L'utilisation des plaques solaires pour l'éclairage domestique, en cours d'expansion, représente 2,91 % des ménages. Avec 21,63%, les lampes torches restent un des alternatives d'éclairage les plus utilisés.

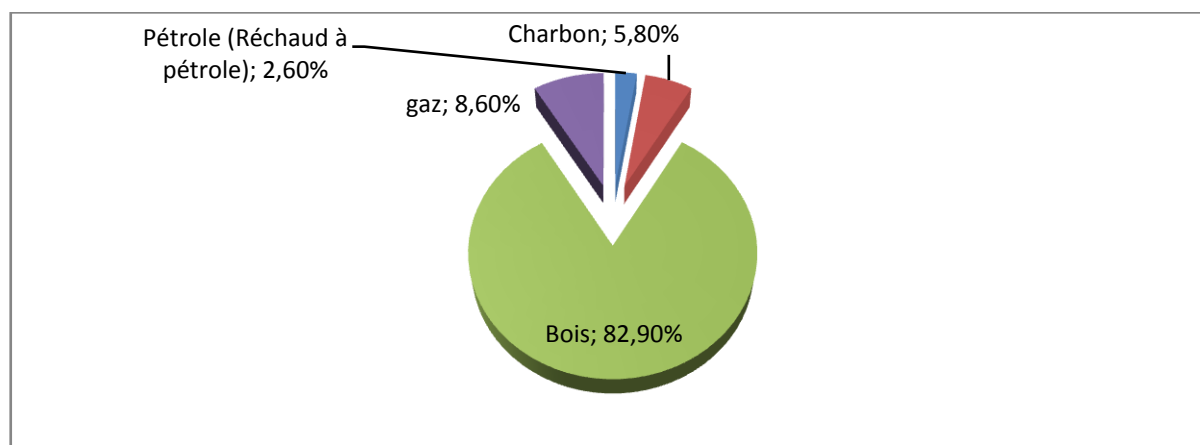
Graphique n°13 : Moyens d'éclairage des ménages dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage –SDAU Dédougou – Décembre 2011

Le bois de chauffe constitue la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine (82,90% des ménages enquêtés). Quant au gaz et au charbon de bois ils représentent respectivement 8,60% et 5,80% des ménages enquêtés.

Graphique n°14 : Sources utilisées pour la cuisine dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage –SDAU Dédougou – Décembre 2011

2.2.3. Dynamique urbaine et évolution de la population

2.2.3.1. Evolution des effectifs de la population urbaine

Au recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, la population de la ville était estimée à 38 862 habitants. Elle est composée à 50,30% de femmes. C'est une population en forte croissance. En une vingtaine d'années, la population a pratiquement doublée ; passant ainsi de 1985 à 2006 d'un peu plus de 20 000 à un peu moins de 40 000 habitants. Le tableau suivant donne l'évolution de la population de la commune de 1985 à 2006 selon la répartition urbain/rural.

Tableau n°05 : Evolution de la population de la commune de Dédougou de 1985 à 2006

Années	Effectifs			Taux de croissance de la population urbaine ¹	Taux d'urbanisation en pourcentage
	Urbaine	Rurale	Total		
1985	21 049	24 526	45 575	-	46,19
1996	33 815	32 660	66 475	4,42	50,87
2006	38 862	48 103	86 965	1,40	44,69

Sources : INSD, RGHP, 1985, 1996 et 2006

Sur la base des données des recensements nationaux, la population urbaine de Dédougou a connu un accroissement de 4,42% entre 1985 et 1996. Selon ces données de l'INSD, reprises par le PCD de Dédougou, la population a ensuite connu un taux de croissance qui a baissé de 1996 à 2006 pour se situer à 1,40%. Toutefois, cette baisse est à reconsidérer au regard de l'évolution administrative qu'a connu l'agglomération notamment en ce qui concerne ses limites spatiales. En effet, après le recensement de 1996, la ville de Dédougou a connu un nouveau découpage notamment sur la base de la Loi n°055-2004 portant CGCT au Burkina Faso. Aux termes de cette Loi, les villages de Hapérékuy (952 habitants), Souri (4 056 habitants) et Souakuy (952 habitants) sont du ressort territorial de la ville de Dédougou. Or dans le

¹ La projection a été calculée selon la formule des intérêts composés à partir du taux de croissance de 1,4% observé entre les recensements de 1996 et 2006. $P_1 = P_0 (1+r)^t$ où P_1 est la population à la fin, P_0 la population au départ, t le nombre d'années écoulées entre les deux périodes et r le taux. Ces taux correspondent également à ceux utilisés par le PCD de la ville de Dédougou.

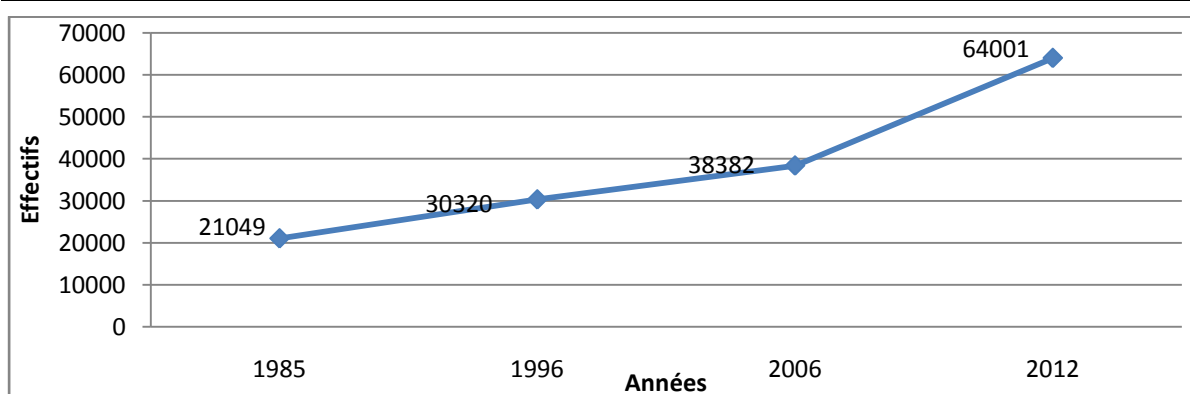
« *fichier villages* » du RGPH 2006, cette modification n'a pas été prise en compte. Autrement dit, les données excluent ces villages de Dédougou. Par ailleurs, la ville de Dédougou incluait en 1996, les villages de Kari (963 habitants) et de Konandian (1 018 habitants) qui n'en faisaient plus partie en 2006 lors du RGPH.

En conséquence, les calculs des taux de croissance devraient exclure les chiffres des trois (03) derniers villages sur l'effectif de 1996 et ajouter les trois (03) premiers villages à celui de 2006.

En procédant ainsi aux corrections nécessaires, la population de la ville de Dédougou au regard des découpages administratifs successifs est passée de 30 320 en 1996 à 38 382 habitants en 2006 soit un taux d'accroissement annuel de 4,78%

Sur la base des données corrigées par l'étude, l'évolution de la population urbaine est donnée dans le graphique qui suit :

Graphique n°15 : Evolution de la population urbaine de Dédougou



Sources : INSD, RGPH, 1985, 1996 et 2006 et pour 2012 calcul de l'étude

Par secteur géographique, la distribution de la population de Dédougou est comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°06 : Répartition de la population de Dédougou par secteur sur la base des données du recensement de 2006²

Secteurs	Population résidente					Population résidente par tranche d'âge			
	Nombre de ménages	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D
Secteur n°01	632	1 605	1 571	3 176	49,46	1 146	1 894	127	09
Secteur n°02	1 644	4 252	4 394	8 646	50,82	3 459	4 901	221	65
Secteur n°03	1 139	2 725	2 707	5 432	49,83	2 192	3 117	120	03
Secteur n°04	447	1 094	1 142	2 236	51,07	767	1 366	75	28
Secteur n°05	1 483	3 598	3 724	7 322	50,86	2 893	4 225	170	34
Secteur n°06	2 415	6 021	6 029	12 050	50,03	4 713	7 059	243	35
Secteur n°07	101	243	263	506	51,98	253	243	09	01
TOTAL	7 861	19 538	19 830	39 368	50,37	15 423	22 805	965	175

Source : INSD, RGPH 2006

² Le secteur n°07 correspond au village de Tionkuy et ne faisait pas partie de la ville au recensement de 2006.

Sur la base des données du RGPH de 2006, la ville de Dédougou comptait au total 7 861 ménages. La taille moyenne des ménages en 2006 peut être estimée à cinq (05) personnes.

La croissance de cette population, telle que observée, est la conjonction de plusieurs facteurs naturels et non naturels.

2.2.3.2. Facteurs de croissance de la population urbaine

La croissance de la population s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs démographiques à savoir entre autres la fécondité, la natalité, la mortalité et les phénomènes migratoires. Du fait de l'absence de données spécifiques sur ce phénomène en ce qui concerne la ville de Dédougou, les informations utilisées issues du RGPH 2006 sont celles de la province.

A- Les facteurs naturels

La fécondité

Selon le RGPH 2006, dans la région de la Boucle du Mouhoun une femme a en moyenne 6,60 enfants au cours de sa vie féconde. Cette moyenne supérieure à celle nationale (6,20 enfants par femme) connaît toutefois une baisse par rapport à celle observée en 1996 qui était de 7,10.

Au niveau de la province du Mouhoun (RGPH' 2006), le Taux de Fécondité Général (TFG) est de 201,30‰ avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) estimé à 6,30‰. Donc cette moyenne serait nettement moins élevée par rapport à la moyenne régionale (6,60‰).

Certains facteurs comme la baisse de la mortalité maternelle et infantile, le mariage précoce, la prévalence contraceptive et la baisse de l'infécondité exercent une influence sur la fécondité.

La natalité

Les données de l'INSD de 2006 montrent que la province du Mouhoun a un taux de natalité de 44,90‰. Ce taux est en deçà de la moyenne nationale (45,80‰) et de celle de la région qui est de 45,50‰.

La mortalité

Pour apprécier la mortalité, le tableau ci-dessous donnent les informations comparatives de la région et du Burkina Faso.

Tableau n°07 : Quelques indicateurs sur la mortalité dans la Boucle du Mouhoun

Indicateurs	Boucle du Mouhoun	Burkina Faso
Taux Brut de Mortalité (TBM)	12,70‰	11,80‰
Mortalité infantile	96,70‰	91,70‰
Mortalité maternelle	314,60‰	307,30‰
Espérance de vie à la naissance	55,50 ans	56,70 ans

Source : INSD, RGPH 2006

A la lecture du tableau, il ressort que la région de la Boucle du Mouhoun serait une des régions avec les plus forts taux de mortalité dans le Burkina Faso pris dans son ensemble. La mortalité y est plus élevée et l'espérance de vie plus basse qu'au niveau national.

B- Les facteurs non-naturels

Les migrations

Tout comme les naissances, les migrations jouent un rôle important dans le peuplement ou le dépeuplement d'une localité. Pour le cas de la région dont Dédougou est le chef-lieu, les mouvements de sortie sont inférieurs aux immigrations. En termes de mouvements migratoires, les données de la province en 2006 montrent un solde migratoire positif de 2 664 personnes. Autrement dit, la différence entre les immigrants et les émigrants est en faveur des premiers ; la province attire plus qu'elle ne refoule.

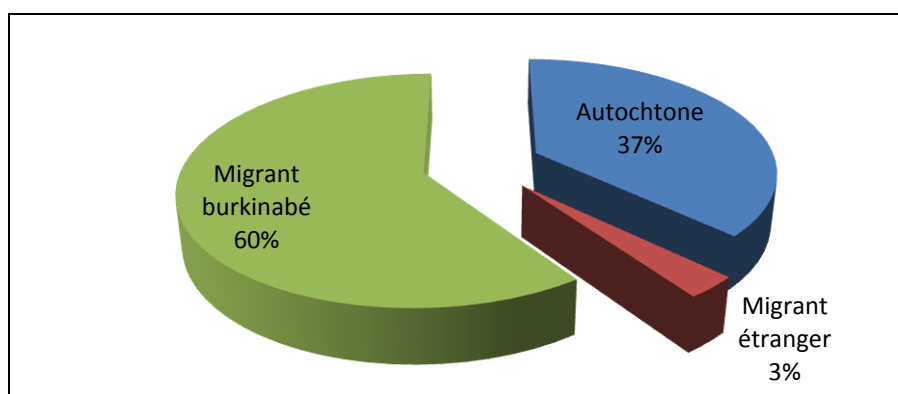
Tableau n°08 : Bilan des mouvements migratoires dans la province du Mouhoun

Effectifs des entrants	Effectifs des sortants	Pourcentage des entrants	Pourcentage des sortants	Solde
13 243	10 579	27,12%	21,66%	2 664

Source : INSD, RGPH 2006

Les données de l'enquête ménage font ressortir que 63% de la population de la ville de Dédougou provient de migrations. Sur cette population, 22,30% sont installés il y a plus de 20 ans et 35% il y a plus de 10 ans.

Graphique n°16 : Origine des chefs de ménages de la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

2.2.3.3. Densité et répartition spatiale de la population

Par secteur géographique, la distribution de la population de Dédougou est comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°09 : densité et répartition spatiale de la population de Dédougou

Secteurs	Superficie en Km²	Population en 2006	Poids de la population en %	Densité de population à l'ha
Secteur n°01	0,58	3 176	8,07	54,76
Secteur n°02	8,42	8 646	21,96	10,27
Secteur n°03	13,21	5 432	13,80	4,11
Secteur n°04	20,01	2 236	5,68	1,12
Secteur n°05	26,14	7 322	18,60	2,80
Secteur n°06	6,34	12 050	30,61	19,01
Secteur n°07	6,71	506	1,29	0,75
Total	81,41	39 368	100	4,84

Source : INSD 2006 et calcul de l'étude

Comme dans de nombreuses agglomérations en croissance spatiale, la densité de la population de Dédougou est disparate selon les secteurs de résidence. La densité moyenne de la population de Dédougou était de 4,84 habitants/ha en 2006. C'est le secteur n°01 qui apparaît comme le plus dense avec 54,76 habitants/ha. Toute chose s'expliquant par sa faible superficie de 0,58 km² contre plus de 26 pour le secteur n°05.

A titre comparatif, la densité moyenne nationale était de 51,80 habitants au km² et de 615 habitants au km² pour la ville la plus dense à savoir Ouagadougou, sur la même période.

2.3. CADRE BATI ET OCCUPATION DE L'ESPACE

2.3.1. Mise en place et évolution du tissu urbain

Fondé aux environs du XVI^e siècle, Dédougou fut d'abord un ensemble de villages bwa isolés les uns des autres. Ces villages étaient formés de concessions constituées de maisons généralement rectangulaires à toiture-terrasse en banco, organisées autour d'une cour.

Ces villages se sont mis en place les uns après les autres. Il y a eu d'abord le quartier du chef Koénizou (*devenu Bazakuy*), suivi de Sambérékuy (*quartier des lutteurs*), puis Bouanizou (*devenu Bourakuy*), de Kakuy, de Konékuy, de Tiankuy (*quartier des fromagers*), de Hankuy, de Yiékuy, de Dombouakuy (*quartier des collines*), de Kakonizou et de Kakarakuy.

Ces différents villages se sont agglomérés pour constituer la ville de Dédougou grâce surtout à l'arrivée effective des colons à partir de 1911. D'abord installé à Somon puis à Koury où ils ont rencontré l'hostilité de la population musulmane et des problèmes de santé (*engendrés par les mouches tsé-tsé, les moustiques, le trypanosome, etc.*) les colons ont décidé, à partir de 1909 du transfert de l'administration à Dédougou. Ceux-ci ont ainsi mis en place l'embryon de la structure actuelle de la ville avec la création du quartier administratif en retrait du quartier indigène. Cette occupation de l'espace voulue par l'administrateur obéissait surtout à un souci de sécurité.

La création de nouveaux quartiers comme Dédougou-Koura en 1927 destiné à regrouper les dioulas venu du Mali dès 1910 et le quartier des chefs de canton détruit au moment des indépendances a été favorisée. Ces nouveaux quartiers servaient de tampon entre la zone administrative et les quartiers indigènes.

Dès cette époque coloniale, les routes reliant Dédougou aux autres localités de même que la voirie interne structurant la ville sont déjà mis en place, en particulier le carrefour en étoile sur l'intersection de la RN n°10 et de la RN n°14.

L'analyse de l'évolution du tissu urbain se fera à travers l'analyse des différentes opérations de lotissements entreprises dans la ville car ces deux (02) phénomènes sont intimement liés. L'extension spatiale de la ville et la densification s'est faite au fur et à mesure de ces lotissements. Mais parallèlement à ces opérations, il se développe des quartiers d'habitat spontané qu'il convient de prendre en compte dans toute opération de planification et de projection spatiale.

2.3.1.1. Evolution du tissu urbain aménagé

La ville de Dédougou a connu sa première opération d'aménagement depuis 1956. Cela s'est produit pendant que le pays était sous administration coloniale. Parvenu au statut de chef-lieu du département de la Volta noire en 1974, ce n'est qu'en 1985 que la seconde opération de lotissement a été réalisée. Ce lotissement sera suivi de deux (02) autres en 1996 et en 2009.

Tableau n°10 : Evolution des superficies aménagées et du nombre de parcelles à Dédougou

Années de lotissements	Nombre de parcelles implantées	Nombre cumulé de parcelles	Superficies implantées (ha)	Superficies cumulées (ha)	Taille des parcelles (m²)	Secteurs concernés
1956	2 650	2 650	342	342	500 à 750	01, 02, 03, 04 et 05
1985	1 083	3 773	100,70	442,70	450 à 600	06 (Flakin)
1996	2 664	6 397	208,20	650,90	300 à 400	02 et 05
2009	1 113	7 510	104,30	750,90	300 à 500	02

Source : Mairie de Dédougou – Service domanial

Les constats faits au regard de ces différents aménagements sont les suivants :

- la taille des parcelles était initialement assez importante avec une surface unitaire atteignant les 750 m² voire parfois au-delà de 1 000 m² ;
- tous les secteurs de la ville à l'exception du secteur 07 (*Tionkuy*) ont bénéficié au moins d'un lotissement ;
- le camp militaire, localisé au Sud de la ville et dont les contours sont peu connus limite le développement spatiale dans cette direction ;
- un certain nombre d'équipements très importants tels que le conseil régional et le gouvernorat sont en dehors des lotissements ;
- les zones non loties sont très densément peuplées tandis que celles loties le sont moins ;
- le nombre total de parcelles dégagées au cours des différents lotissements s'élève à 7510 ;
- les superficies des parcelles d'habitation varient en moyenne de 300 à 600 m². Cependant, dans les premiers lotissements on dénombre des parcelles de 1 000 m² voire 2 000 m².

Ces différents lotissements successifs ont permis la structuration de l'espace urbain de Dédougou et correspondent aux différentes phases de croissance de la ville. La densité de l'occupation des zones d'habitation est de plus en plus faible quand on passe du premier au dernier lotissement.

En plus de ces quatre (04) opérations, il faut tenir compte des multiples interventions ponctuelles d'implantation, de morcellement et des révisions de limites de parcelles qui ont pu être réalisées (*Cadre de Référence du Développement Economique - CRDE page 32*). C'est ainsi le cas en 1990 où 16 parcelles ont été implantées sur une superficie de 24,50 ha. Il en a été de même entre 1998 et 2005 où 16 nouvelles parcelles ont été dégagées.

Entre 1956 et 2009, la superficie de la zone lotie est passée de 342 ha à 750,90 ha, soit un taux de croissance de 119,60% en un demi-siècle. Cette croissance est relativement modérée. Cela justifie entre autre le bon taux de mise en valeur de la zone aménagée de la ville de Dédougou.

A contrario, ce rythme modéré des opérations d'aménagement nourrit également la prolifération des zones non loties dans la ville.

A- La première opération de lotissement

La première opération de lotissement a eu lieu pendant la période coloniale en 1956. Elle a permis de dégager 2 650 parcelles à usage d'habitation. La taille de ces parcelles varie entre 300 m² et 750 m² avec une moyenne établie à 530 m². Certaines parcelles vont jusqu'au-delà de 1000 m². Ce lotissement a concerné les secteurs centraux de la ville (*secteurs n°01, n°02, n°03, n°04 et n°05*). Il a permis de mieux structurer les quartiers traditionnels de Bourakuy, de Konékuy, de Hankuy, de Dédougou-Koura, de Bazakuy, de Tiankuy, de Grand-Forakuy, de Sambérékuy et de Doumbakuy ainsi que la zone administrative. Seul le quartier royal, situé au centre de la ville a été épargné par cette vaste opération de remembrement. Ce lotissement a couvert une superficie totale d'environ 342 ha constitués de 220 ha dans la zone d'habitation et 122 ha dans la zone administrative.

Ce lotissement a dégagé trois (03) grandes zones d'occupation :

- une zone administrative au sud-ouest du lotissement et au nord du domaine militaire ;
- une zone commerciale comprenant le marché centrale et la gare routière située au centre du lotissement ;
- la zone d'habitation qui couvre les parties ouest et nord du lotissement.

On note que la trame dégagée par ce lotissement est assez irrégulière. De ce fait, elle s'apparente beaucoup plus à une restructuration. La voirie est de plusieurs formes (*curvilignes et rectilignes*) et de directions variées. Plusieurs rues se croisent en « Y » ou en « X », formant ainsi plusieurs ilots et parcelles de formes triangulaires.

L'observation de ce plan de lotissement permet de constater que certains ilots ne sont pas clairement définis par des limites bien précises. Ces espaces sont très souvent occupés par des équipements tels que le marché central.

B- La seconde opération de lotissement

Le second lotissement a été réalisé en 1985, pendant la période révolutionnaire. Il a été exclusivement exécuté au secteur 06, dans le quartier traditionnel de Flakin au Sud - Est du premier lotissement. Ce quartier était la plus ancienne et la plus vaste zone d'habitat non contrôlé de la ville. Il a permis de dégager 1 083 parcelles d'habitation dont les superficies varient entre de 450 m² et 600 m² en moyenne et 21 parcelles destinées à la mise en place d'équipements. En termes d'équipements, on y retrouve entre autres un terrain de sports, un marché, le district sanitaire, des lieux de culte et diverses réserves administratives et foncières. L'opération a couvert une superficie totale d'environ 100,70 ha.

Un ensemble d'équipements et de réserves ont été concentrés au centre de cet aménagement. Les habitations quant-à elles couvrent toute la partie périphérique. On distingue néanmoins quelques équipements et réserves à l'intérieur des zones d'habitation.

L'observation du plan de lotissement permet de constater que cet espace a été structuré en quatre (04) unités de voisinage de tailles sensiblement égales. Deux (02) voies secondaires partant toutes de la RN n°14 et de directions nord – sud pour l'une et est – ouest pour l'autre, déterminent cette structuration. Ces

deux (02) voies se croisent en angle droit. A l'intersection de ces deux (02) voies s'agglutinent plusieurs équipements et diverses réserves. La plupart des équipements de la zone ont été localisés attenants à ces deux (02) principales voies, facilitant ainsi leur accès.

La trame urbaine tranche tout de suite avec le premier lotissement par sa régularité. En effet, la quasi-totalité des voies secondaires et tertiaires sont parallèles à l'une ou l'autre de ces deux (02) voies structurantes.

C- La troisième opération de lotissement

Réalisé en 1996, le troisième lotissement a concerné les secteurs 02 et 05. La plus grande partie de ce lotissement a concerné le secteur 02. Il a couvert une superficie totale de 208,20 ha. Il a permis de dégager 2 650 parcelles. La taille moyenne des parcelles d'habitation se situe entre 300 m² et 500 m².

Dans ce lotissement, les équipements et réserves, de tailles très variées, ont été repartis de façon homogène sur l'ensemble de l'espace aménagé. On en dénombre 60 dont 48 au secteur n°02 et 12 au secteur n°05. Ils sont quasiment tous situés au bord de voies primaires ou secondaires.

Tout comme dans le premier lotissement dont il forme la limite nord, la trame dégagée par ce lotissement est également assez irrégulière surtout en ce qui concerne les voies structurantes. On note néanmoins que la voirie tertiaire dans cette zone a une trame relativement régulière et orientée soit dans les directions nord-sud ou est-ouest.

D- La quatrième opération de lotissement

Cette quatrième opération a été réalisée par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR). Cette société qui a pour vocation de produire et commercialiser des parcelles viabilisées dans les différentes agglomérations du pays a initié une opération à Dédougou en 2009. Celle-ci a permis de dégager 1 113 parcelles sur une superficie totale d'environ 100 ha. On dénombre également un total de 27 équipements répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont constitués d'un marché, d'un lycée, d'une école primaire, d'une garderie, d'une aire de sports, d'une aire de jeux, d'espaces verts et de réserves administratives et foncière.

Ce lotissement localisé au Nord-est du troisième lotissement et au Nord de la RN n°10 (*direction Tougan*), n'a concerné que le secteur n°02. La taille des parcelles produites varie entre 300 m² et 500 m². Tout comme le second lotissement, la trame urbaine issue de ce lotissement est assez régulière.

Cette opération reste inachevée, la viabilisation n'ayant pas encore été faite. Cette zone est donc libre de toute occupation.

2.3.1.2. Evolution des tissu urbains non loties

A coté des zones structurées persistent les zones dites non loties urbaines, fruits de la pression démographique urbaine et de la paupérisation des citadins et une zone non lotie rurale marquée par une organisation spatiale répondant à des besoins et des préoccupations rurales.

A- Evolution des tissus urbains d'occupation spontanée

Il s'agit ici des zones non loties qu'on rencontre dans la périphérie de la ville de Dédougou. Les principaux tissus urbains d'occupation spontanée sont localisés à la lisière des zones loties, dans les secteurs n°06, n°03, n°02 et n°05. Les plus importants en superficie occupée se trouvent aux secteurs n°03 et n°05. La consommation et l'utilisation de l'espace dans ces zones se font au mépris de toute règle d'aménagement. L'habitat y est très concentré surtout dans la périphérie immédiate des zones loties et de plus en plus relâche au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Les concessions y sont généralement de formes plus ou moins régulières et de taille relativement petite.

Le niveau de viabilisation est très sommaire. On y retrouve quelques points d'adduction d'eau potable constitués notamment de bornes fontaines. La circulation dans cette zone se fait par des pistes au tracé non régulier. A l'exception de quelques écoles primaires, on n'y trouve quasiment pas d'équipements publics.

B- Evolution des tissus d'habitat rural

Les tissus d'habitat rural concernent le village de Tionkuy au secteur n°07 et dans une moindre mesure celui de Moundasso au secteur n°06. Le secteur n°07 est entièrement rural puisque ne comportant aucune zone lotie. Bien que n'ayant aucune continuité spatiale avec l'agglomération urbaine, il est cependant compté comme faisant partie de la ville de Dédougou.

La zone non lotie rurale est organisée en concessions regroupant souvent un ou plusieurs ménages de générations différentes avec à la tête un chef de concession en qui tous les membres se reconnaissent. La concession est formée de plusieurs maisons organisées autour d'une cour centrale. Il existe également des concessions formées d'un seul bâtiment souvent occupées par des jeunes ménages en quête d'indépendance.

L'organisation spatiale de ces concessions tiens compte de la vocation agricole des résidents. On constate que les différentes concessions sont plus ou moins isolées les unes des autres et entourées de champs de case. Elles sont reliées entre elles par des sentiers d'emprise pouvant généralement accueillir la circulation de charrettes.

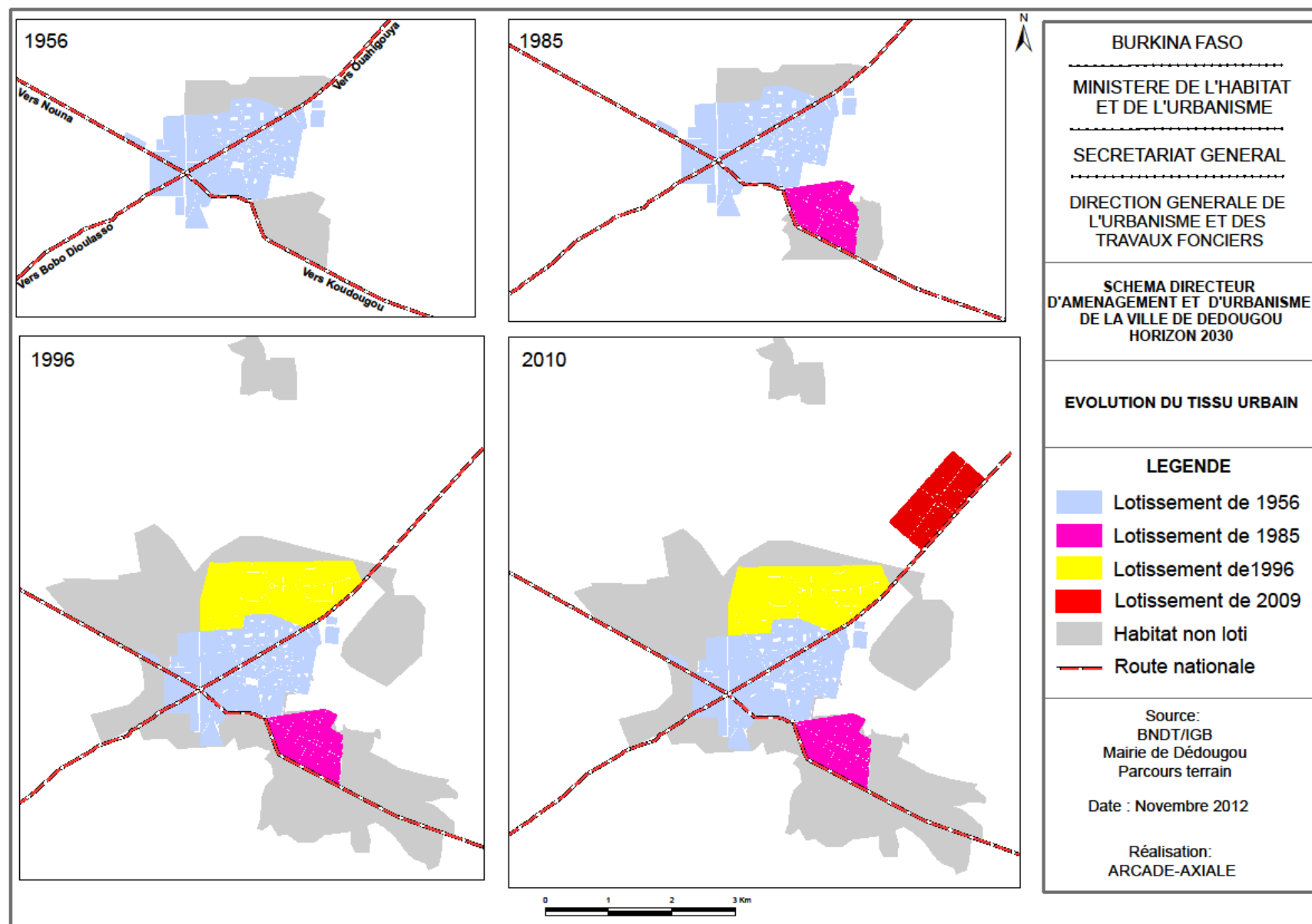
Tout autour des ensembles de concessions se développent les zones agricoles que sont :

- les bas-fonds exploités en vergers et pour les cultures maraichères ;
- les champs et les jachères.

On peut tout de même noter une légère différence entre Moundasso et Tionkuy. En effet, du fait de sa proximité avec les zones aménagées de la ville (*secteur n°06*), Moundasso s'apparente de plus en plus aux quartiers non lotis urbains. Par contre, Tionkuy conserve encore son caractère fortement rural.

En termes d'équipements, ces villages sont dotés de forages pour l'approvisionnement en eau potable et d'écoles primaires comme équipements de superstructure. Le village de Tionkuy dispose également d'un CSPS et d'une école privée de santé en construction. On note également la présence du petit séminaire à Tionkuy. En ce qui concerne Moundasso, on y retrouve le Lycée Municipal de Dédougou, l'abattoir, le marché à bétails et le lycée professionnel en construction.

Carte n°09 : Evolution du tissu urbain de 1956 à 2011



2.3.1.3. Situation des réserves

Les différentes opérations d'aménagement ont permis de dégager, outre les parcelles d'habitation, des réserves devant servir à la mise en place des équipements administratifs ou privés. Ces réserves devront également permettre la construction d'équipements socio collectifs de proximité. Certaines de ces réserves ont reçu une affectation précise lors des opérations de lotissement tandis que d'autres sont constituées en Réserves Administratives (RA) et Réserves Foncière (RF).

La constitution de réserves dans le cadre de documents de planification urbaine ou des projets d'aménagement poursuit un double objectif pour les autorités locales. Il s'agit :

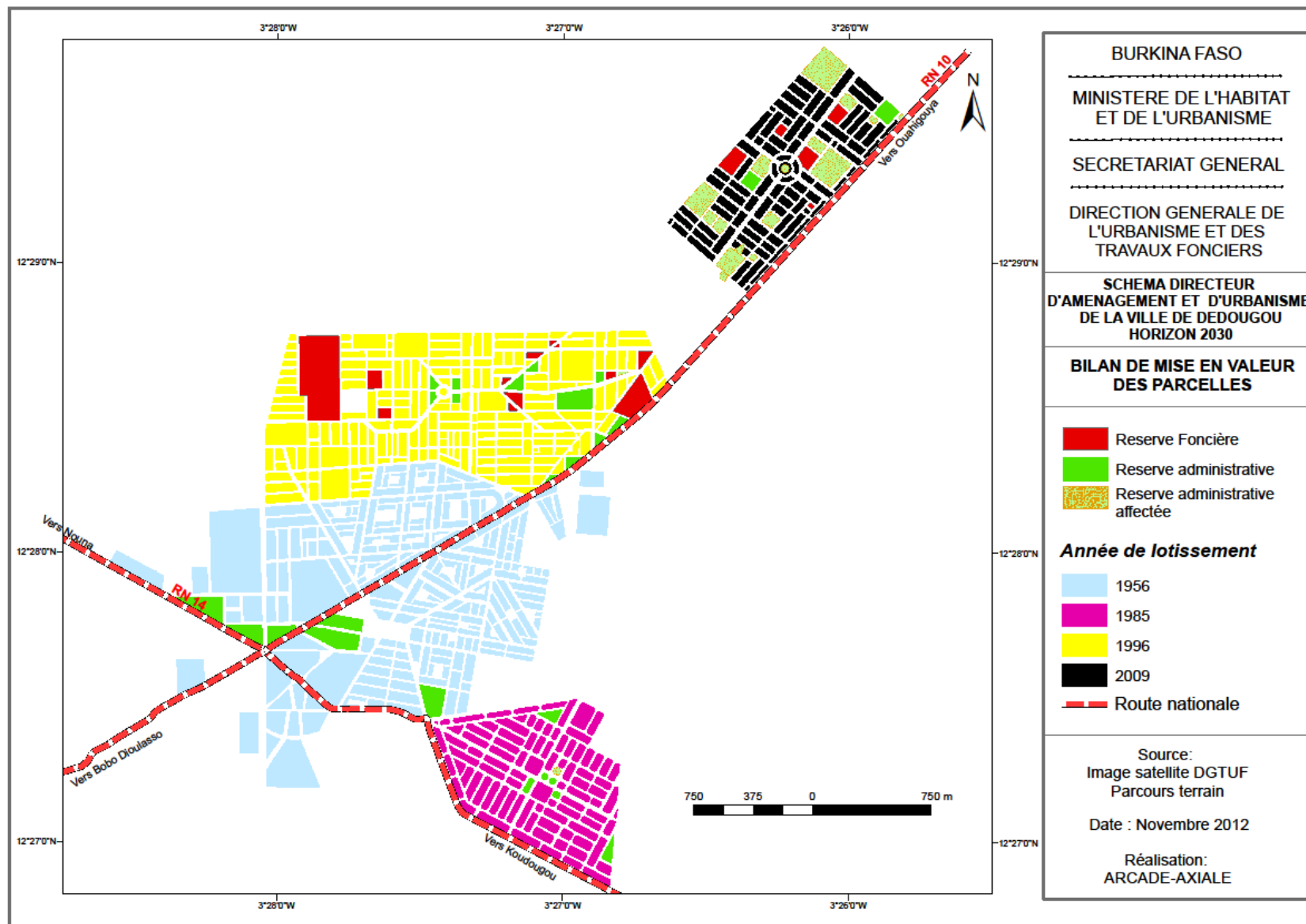
- d'une part de délimiter des périmètres destinés à des aménagements ultérieurs (*à moyen ou long terme*) et de faciliter leur acquisition gratuite ou à des conditions avantageuses par l'administration publique ou privée locale ;
- d'autre part de lutter contre la spéculation foncière.

On constate à Dédougou que la plupart des réserves situées dans les anciens lotissements sont occupées. Il subsiste néanmoins des conflits liés à ces occupations. De même, certaines réserves ne sont pas utilisées conformément à leurs affectations initiales. Ainsi, deux espaces verts sont utilisés comme des débits de boisson. Le terrain occupé par le district sanitaire est discuté par une personne physique. De même, on constate qu'un lieu de culte (*Eglise Adventiste du 7^e Jour*) est érigé sur une réserve administrative au secteur n°06.

Toutes les réserves prévues dans la zone de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) sont libres de toute occupation.

La carte suivante fait la situation des réserves non occupées dans la ville de Dédougou.

Carte n°10 : Situation des réserves de la ville de Dédougou en 2012



2.3.1.4. Bilan de mise en valeur des parcelles

Avec un stock de capital foncier loti renfermant 7 510 parcelles, l'analyse des images satellitaires couplées à la trame d'ensemble de la ville indique un bilan relativement acceptable du niveau de mise en valeur des parcelles. En effet, exception faite de la zone SONATUR en cours d'aménagement, toutes les zones loties connaissent un niveau de mise en valeur de l'ordre de 83,26%.

L'étude plus détaillée de l'occupation spatiale définit un niveau de densité du bâti assez varié en fonction de l'âge du lotissement. On distingue ainsi quatre (04) degrés de densité suivant le niveau de mise en valeur des parcelles : fortement bâti, moyennement bâti, faiblement bâti et non bâti (Cf. *Tableau et carte sur le bilan du niveau de mise en valeur des parcelles en fonction des densités bâties*).

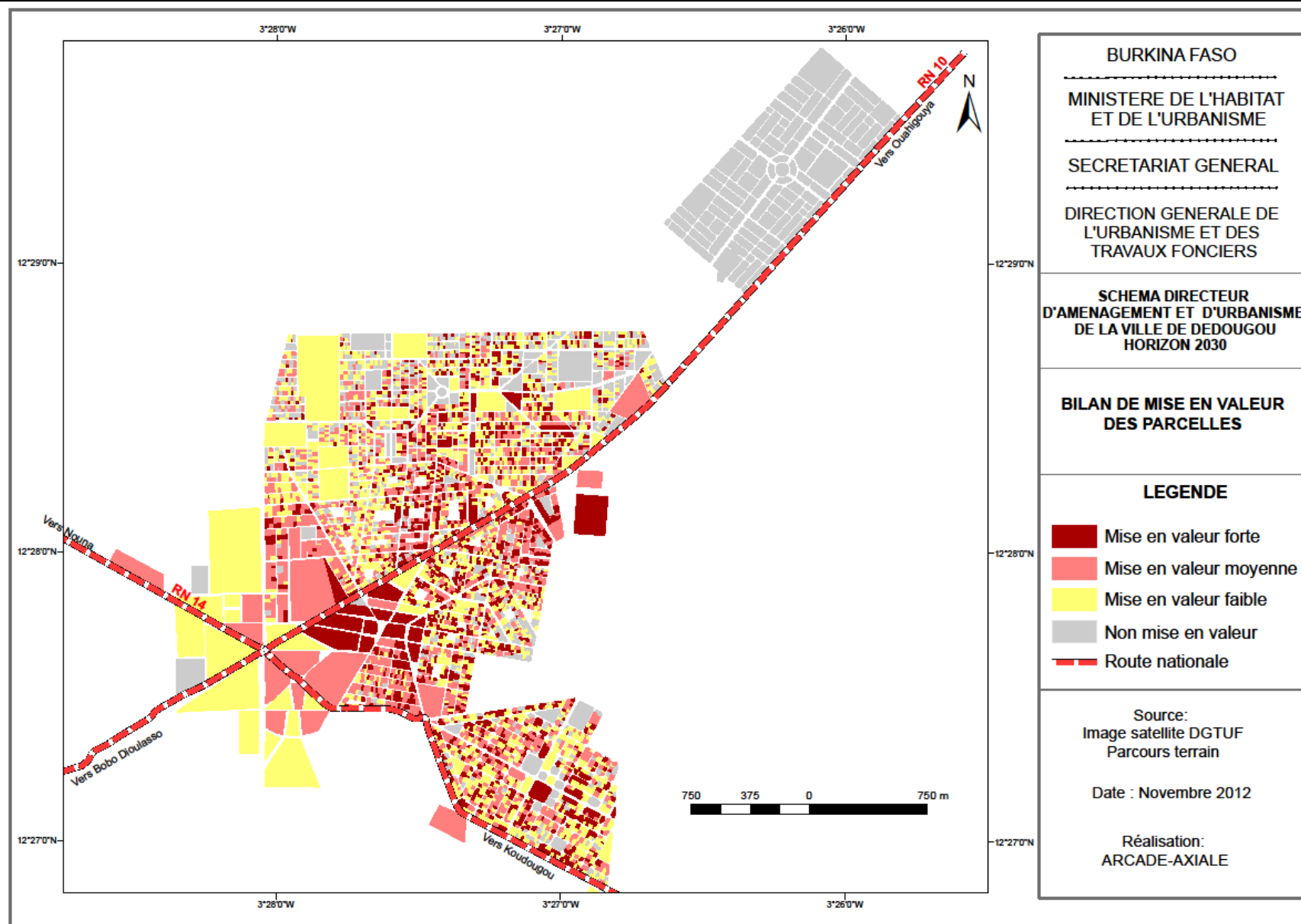
Tableau n°11 : Bilan du niveau de mise en valeur des parcelles sur la base des densités bâties

Niveau de mise en valeur	1956	1985	1996	2009	Total
Fortement Mise en valeur	27,48%	29,07%	18,57%	00%	24,04%
Moyennement mise en valeur	32,19%	26,26%	20,87%	00%	32,79%
Faiblement mise en valeur	28,11%	36,50%	35,76%	00%	26,41%
Non mise en valeur	12,19%	08,15%	24,78%	00%	16,74%
Total	40,49%	17,70%	41,79%	00%	100%

Source : ARCADE/AXIALE, – Analyse de Images satellitaires - Décembre 2011

On constate que le secteur n°06 (*Flakin*) qui a fait l'objet du second lotissement a un niveau de mise en valeur plus important que les autres secteurs de la ville. Le taux de mise en valeur y est de 91,85% contre 87,81% dans la zone du premier lotissement et 75,22% dans la zone lotie en 1996. La zone SONATUR est totalement inoccupée.

Carte n° 11 : Bilan de mise en valeur des parcelles de la ville de Dédougou



2.3.2. Morphologie urbaine

2.3.2.1. Organisation et structuration de l'espace urbaine

L'analyse de l'organisation spatiale de la ville de Dédougou laisse apparaître huit (08) principales entités : la zone administrative, la zone commerciale, la zone industrielle, la zone d'habitation, la zone militaire, la zone agropastorale, la zone végétale et la zone non aedificandi. Au-delà ces zones, l'on distingue également d'importantes carrières d'extraction de blocs de latérites taillées.

Tableau n°12 : Superficies des grands ensembles spatiaux à Dédougou

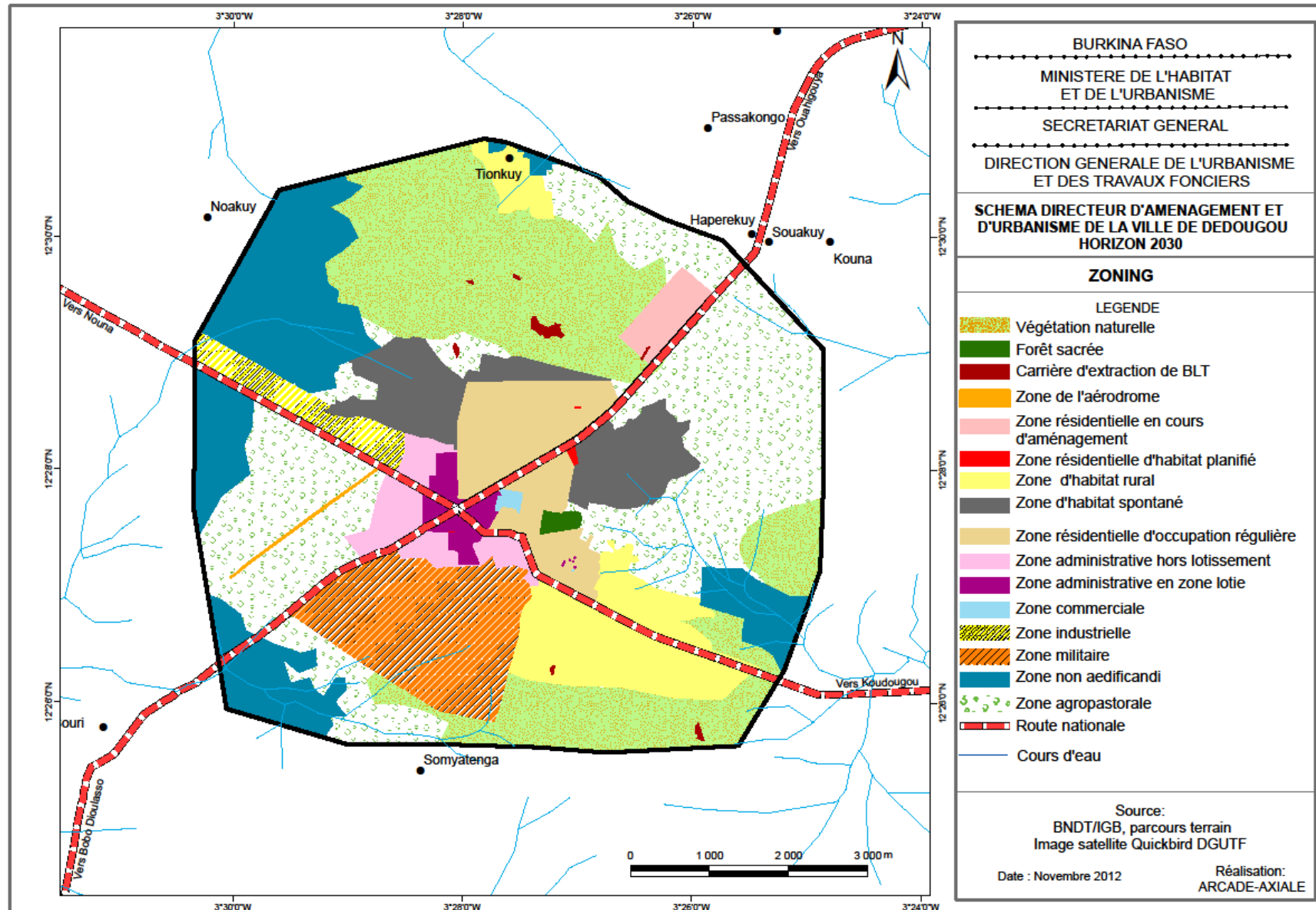
ZONES	SUPERFICIE (Ha)	PART DE LA ZONE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE URBAINE
Zone administrative lotie	114	1,40%
Zone administrative hors lotissement	218	2,68%
Zone commerciale	12	0,15%
Zone résidentielle à occupation régulière	508	6,24%
Zone résidentielle d'habitat planifié	5	0,06%
Zone résidentielle en cours d'aménagement	104	1,28%
Zone d'habitation spontanée	512	6,29%
Zone d'habitat rural	624	7,66%
Zone industrielle	181	2,22%
Zone militaire	641	7,87%
Zone agropastorale	2232	27,42%
Zone de végétation naturelle	1849	22,71%
Zone non aedificandi	1112	13,66%
Zone de l'aérodrome	11	0,14%
Carrières d'extraction des BLT	18	0,22%
TOTAL	8141	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Il est toutefois souvent difficile de définir une ligne de démarcation précise entre certaines de ces zones tant les activités sont imbriquées. Ainsi, entre la zone commerciale et la zone d'habitation, il existe très souvent des interférences. Il en est de même des parcelles administratives qui sont, pour un certain nombre et au fil des lotissements, disséminées dans les zones d'habitation.

La qualification des zones se fera en tenant compte de l'activité prédominante.

Carte n°12 : Principales zones de la ville de Dédougou



A- La zone administrative

Localisée aux secteurs n°04 et n°05 et partiellement au secteur n°01, sur le flanc ouest du premier lotissement, la principale zone administrative était initialement la base du pouvoir coloniale. La plupart des bâtiments s'y trouvant date d'ailleurs de la période coloniale. Elle concentre aujourd'hui la majorité des équipements administratifs de la ville. Il s'agit notamment de la mairie, du haut commissariat, de l'inspection de l'enseignement primaire, de la Direction Régionale des Base et de l'Alphabétisation (DREBA), de la Société Nationale des Postes (SONAPOST), de l'Office Nationale des Télécommunication (ONATEL), du palais de justice, de la prison civile, etc.

La zone administrative est caractérisée par sa faible densité d'occupation. Les parcelles sont de très grandes tailles mais comportent peu de bâtiments.

On note qu'une extension de la zone administrative est actuellement en cours le long de la RN10 (*direction Bobo Dioulasso*). On retrouve dans cette nouvelle zone qui n'est d'ailleurs pas encore lotie, des équipements tels que le Conseil régional de la Boucle du Mouhoun et le Gouvernorat (*en cours de réalisation*).

B- La zone commerciale

Elle s'organise autour de deux (02) équipements structurants que sont le marché central et la gare routière. Autour de ces équipements, se développent de nombreuses activités commerciales. La plupart des grands magasins, des établissements bancaires, des hôtels, des stations d'essence, des boutiques, des restaurants et des compagnies de transport desservant la ville s'y retrouvent. Elle occupe un espace, certes peu étendu mais assez dynamique. Il s'agit du cœur économique de la ville. Malheureusement, l'insuffisance de structuration du marché central de même que la mauvaise organisation de la gare routière constituent de véritables freins à son épanouissement. La salle de cinéma, localisée dans la même zone ne fonctionne pas.

C- La zone industrielle

Sur l'axe Dédougou – Nouna (RN n°14) et autour de la principale unité industrielle de la ville qu'est la SOFITEX, se développe une petite zone industrielle. Cette zone comprenait, outre la SOFITEX, quelques petites unités d'huilerie qui malheureusement ne sont plus fonctionnelles.

Du fait de l'importante pollution de l'aire engendrée par les déchets volatiles de la SOFITEX (*fibres de coton*), cette zone, somme toute bien située (*à l'Ouest de la ville*) compte tenu de l'orientation des vents dominants, est inappropriée à toute exploitation orientée vers l'habitation.

Au Sud de cette zone industrielle a été aménagé l'aérodrome de Dédougou.

D- La zone d'habitation

En dehors des zones présentant des contraintes soit naturelles (*cours d'eau, bas-fonds, etc.*) soit entropiques (*camp militaire, aérodrome, carrières d'extraction de blocs de latérite taillée -BLT-, etc.*) et des zones végétales, tout le reste de la ville est occupé par les habitations.

Les zones d'habitation intègrent, non seulement les logements mais aussi la plupart des équipements socio collectifs de base tels que les écoles, les centres de santé, les aires de jeux et de loisir et les

espaces verts. Un nombre important d'activités se mène dans la zone d'habitation. Cela concerne notamment le commerce, l'artisanat et diverses prestations de service.

C- La zone militaire

Au Sud de la ville s'étend une importante zone militaire d'une superficie totale de près de 07 km² dont les contours sont très peu maîtrisés. Elle comporte la caserne militaire bâtie et la zone d'entraînement non bâtie. Cette zone militaire constitue une contrainte majeure d'extension de la ville vers le Sud. Ce qui justifie en partie le fait que l'implantation des différents lotissements et l'établissement des zones d'habitat spontané se fasse dans les directions opposées.

Une autre zone militaire est également localisée à l'Ouest de la ville en bordure de la RN n°14 (*route de Nouna*). Il s'agit de l'ex camp de Badala. Il s'étend au-delà de l'usine SOFITEX jusqu'au fleuve Mouhoun. Ce site abritait également l'ex Service National pour le Développement (SND).

D- La zone agro-pastorale

Couvrant la majeure partie du périmètre urbain de Dédougou, la zone végétale s'étend sur les quatre directions au delà des espaces agglomérés. Il s'agit d'espaces occupés essentiellement par les champs, les aires de pâture et les vergers. Les zones agro-pastorales se rencontrent surtout majoritairement dans les abords des différents cours d'eau.

E- La zone végétale

La zone végétale est constituée des réserves naturelles, des bois sacrés, des bandes et espaces vert de la ville. Il en existe peu dans la ville de Dédougou. On en rencontre tout de même quelques espaces naturels le long du principal fleuve et à l'intérieur de la ville. La forêt sacrée du Loba constitue, en effet, un important poumon vert pour la ville.

Ces espaces méritent d'être mieux valorisés pour leur permettre de jouer entièrement leur rôle dans la ville.

F- La zone non aedificandi

Essentiellement constituée par les bas-fonds, les zones non aedificandi sont non propices à la construction et à l'habitation. Elles se trouvent sur les zones les plus basses de la ville à l'Est après la forêt sacrée du Loba et à l'Ouest dans les environs du fleuve Mouhoun.

Elles sont beaucoup plus propices aux activités agropastorales et sont essentiellement occupées par des vergers.

G- Les carrières d'extraction des BLT

La ville de Dédougou possède l'avantage de disposer de sols propices à l'extraction de matériaux locaux de construction. Ainsi, de l'enquête ménage réalisée dans le cadre de cette étude, il ressort que 45,50% des logements des chefs de ménages sont construits en BLT et que 31,40% sont en banco.

L'extraction de ces matériaux locaux de construction a laissé de nombreuses traces sur le territoire urbain. Ainsi, on distingue de nombreuses carrières qui sont pour certaines toujours exploitées et pour d'autres laissées à l'abandon sans précautions préalables. En saison hivernale, elles se comportent en véritables bassins de rétention des eaux pluviales et comportent de nombreux risques pour les riverains.

La plupart des carrières sont localisées au nord de la ville de part et d'autres de la route de Tionkuy notamment. Elles occupent une superficie totale estimée à 16,64 ha. On en distingue également au sud de la ville notamment celle en cours d'exploitation au secteur n°06 (*près de l'école privée de formation des enseignants du primaire – Nonglom*).

Photo n°01 : Carrières d'exploitation de BLT



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Oct. 2012

2.3.2.2. Typologie du tissu urbain

L'analyse de la typologie du tissu urbain permet de mettre en parallèle la trame urbaine et la densité du bâti. Elle permet d'identifier entre autres les espaces sous intégrés aux fins de proposer à terme des solutions en vu de leur meilleure mise en valeur.

Cette analyse s'est faite grâce aux données cartographiques à notre disposition mais aussi et surtout grâce à l'interprétation des images satellitaire mises à notre disposition et à l'enquête terrain. Sept (07) principaux types ont été ainsi identifiés.

A- Type 01 : le tissu ancien à faible densité d'occupation

Ce tissu correspond principalement à la zone administrative localisée au secteur n°04 sur une partie du secteur n°05 de la ville. L'espace bâti y est caractérisé par des parcelles de très grandes tailles (*plus de 28 000 m² en moyenne*) mais un faible coefficient d'occupation des sols (*6,82% en moyenne*). Du fait du caractère épars du bâti, il se développe en période hivernale, dans les nombreux espaces inoccupés beaucoup de hautes herbes qui constituent d'importantes sources d'insécurité.

Carte n°13 : Caractéristiques du tissu ancien à faible densité d'occupation à Dédougou

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :... 216447m ²100%	-Taille moy. ilot :.....28166 m ²	-COS moyen par parcelles :...0,07
-Parcellaire :... 0 m ²0%	-Taille max/min parc: 77 178 m ² / 9 572m ²	-COS max. par parcelle : 0,17
-Equipements : 168 994 m ² 78%	-Taille moy. bâtie :..... 132m ²	-COS min. par parcelle : 0,004



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournie par DGUTF

B- Type 02 : le tissu ancien à forte densité d'occupation

Les parcelles destinées à l'habitation située dans l'espace des deux premières opérations de lotissement, présentent un taux de mise en valeur assez important. En effet, environ 95% des parcelles d'habitations situées dans ces zones sont effectivement bâties. Par ailleurs, avec un COS de l'ordre de plus de 32,14% en moyenne, ces espaces sont les plus denses de l'espace aménagé de la ville de Dédougou.

Dans ces espaces urbains, la voirie, à défaut d'être ouverte, est bien marquée du fait du niveau de mise en valeur des parcelles. Cette voirie est bien perceptible sur l'image satellitaire.

Carte n°14 : Caractéristiques du tissu ancien à forte densité d'occupation à Dédougou

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon : 107 272 m ²100%	-Taille moy. ilot :..... 13 828m ²	-COS moyen par parcelles :...0,32
-Parcellaire :..... 69 758 m ²65%	-Taille moy. parcelle :..... 793m ²	-COS max. par parcelle : 0,43
-Equipements :..... 0m ² 0%	-Taille max/min parc: 1 353m ² / 659m ²	-COS min. par parcelle : 0,03



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournie par DGUTF

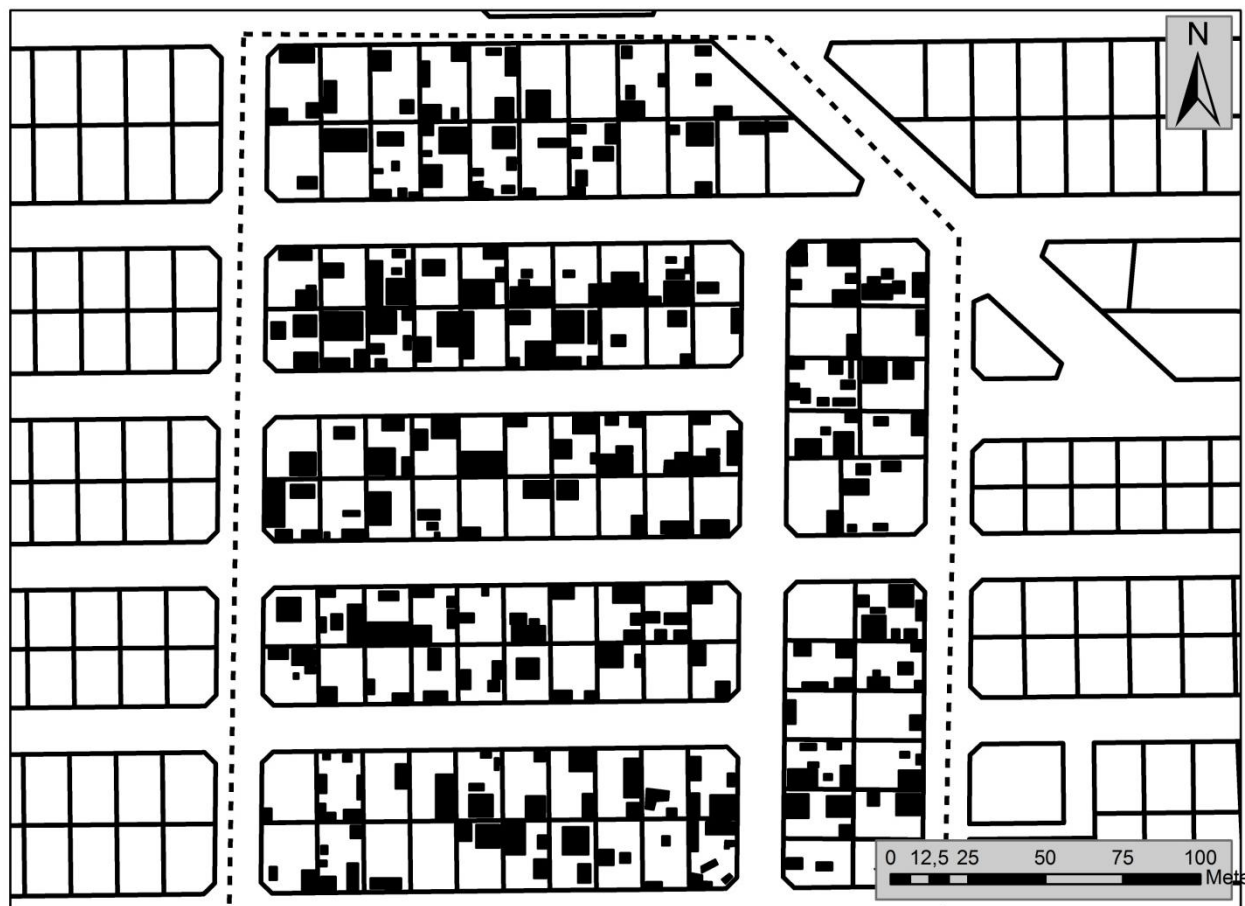
C- Type 03 : le tissu en cours de densification

Les parcelles dégagées lors du lotissement de 1996 sont partiellement occupées par les constructions. Le taux d'occupation des parcelles y est de l'ordre de 60 à 70%. Cette zone, en cours de densification est marquée par un Coefficient d'Occupation du Sol (COS) relativement faible (12,20% en moyenne). A l'intérieur de cet espace urbain, on remarque que la densification se fait en tâche d'huile. En effet, les parcelles situées à la limite du premier lotissement sont beaucoup plus denses que celles situées en périphérie. Les parcelles d'habitation attenantes au premier lotissement sont pratiquement au même niveau d'occupation que le tissu ancien limitrophe. Par contre, dans la zone périphérique, on constate que les parcelles sont très peu ou insuffisamment mises en valeur. On peut d'ailleurs constater la présence de nombreux bâtiments en chantier, signes de la densification en cours dans les parties périphériques.

La voirie dans cette zone, généralement non ouverte reste très peu perceptible.

Carte n°15 : Caractéristiques du tissu urbain en cours de densification à Dédougou

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :...64 141m ²100%	-Taille moy. ilot :..... 6 033m ²	-COS moyen par parcelles :...0,12
-Parcellaire :.... 42 220m ²66%	-Taille moy. parcelle :..... 346 m ²	-COS max. par parcelle : 0,47
-Equipements :..... 0m ² 0%	-Taille max/min parc: 696 m ² / 284 m ²	-COS min. par parcelle : 0,023



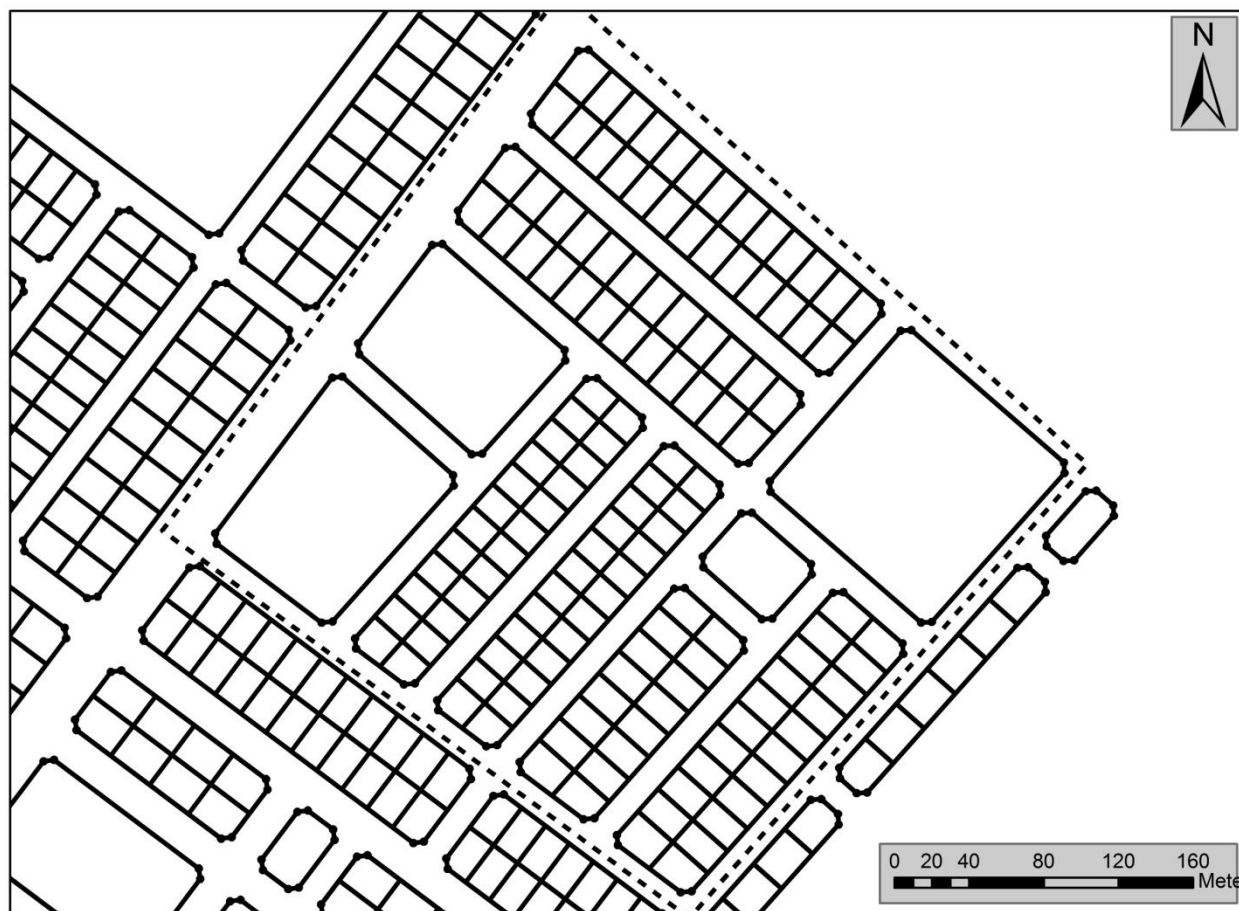
Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournie par DGUTF

D- Type 04 : le tissu urbain en cours d'aménagement

Il s'agit surtout de la zone de l'opération SONATUR. Cette zone dont l'opération d'aménagement n'est pas achevée (*non encore viabilisée*) reste libre d'occupation. Le taux d'occupation y est nul.

Carte n°16 : Caractéristiques du tissu urbain en cours d'aménagement à Dédougou

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :... 124 866 m ²100%	-Taille moy. ilot :..... 7 978m ²	-COS moyen par parcelles :...0,00
-Parcellaire :... 51 734m ²41%	-Taille moy. parcelle :..... 380 m ²	-COS max. par parcelle : 0,00
-Equipements :..... 31 010m ²25%	-Taille max/min parc: 508 m ² / 307 m ²	-COS min. par parcelle : 0,00



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournie par DGUTF

E- Type 05 : Le tissu d'habitat planifié

Très peu développé à Dédougou, l'habitat planifié se résume à « la cité du 04 août » localisée au secteur n°03 et à quelques petites opérations aux secteurs n°05 et n°06 (*Moundasso*).

La cité du n°04 août réalisée pendant la période révolutionnaire compte 22 logements. Tous les logements qui composent ce programme ont été rétrocédés aux bénéficiaires par la formule de location-vente. Les espaces communautaires qui étaient prévus à l'intérieur de la cité ont été morcelés et vendus à des privés à des fins d'habitation. De nouvelles constructions se développent ainsi sur ces nouveaux terrains.

En plus de la cité du 04 août, on peut noter la construction des logements sociaux au secteur n°05. Cette opération initiée par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) a permis la mise en place de 16 logements de type F4.

La CNSS a permis la construction de dix (10) logements dont cinq (05) au secteur n°06 (Moundasso) et cinq (05) au secteur n°05 au Nord-est de la maison d'arrêt et de correction de Dédougou.

Carte n°17 : Caractéristiques du tissu urbain aménagé non encore occupé à Dédougou

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :... 46 766m ²100%	-Taille moy. ilot :..... 5 551m ²	-COS moyen par parcelles :...0,22
-Parcellaire :...28 061 m ²60%	-Taille moy. parcelle :..... m ²	-COS max. par parcelle : 0,53
-Equipements :..... 14 029m ² 30%	-Taille max/min parc: m ² / m ²	-COS min. par parcelle : 0,022



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournie par DGUTF

F- Type 06 : Le tissu d'habitat spontané

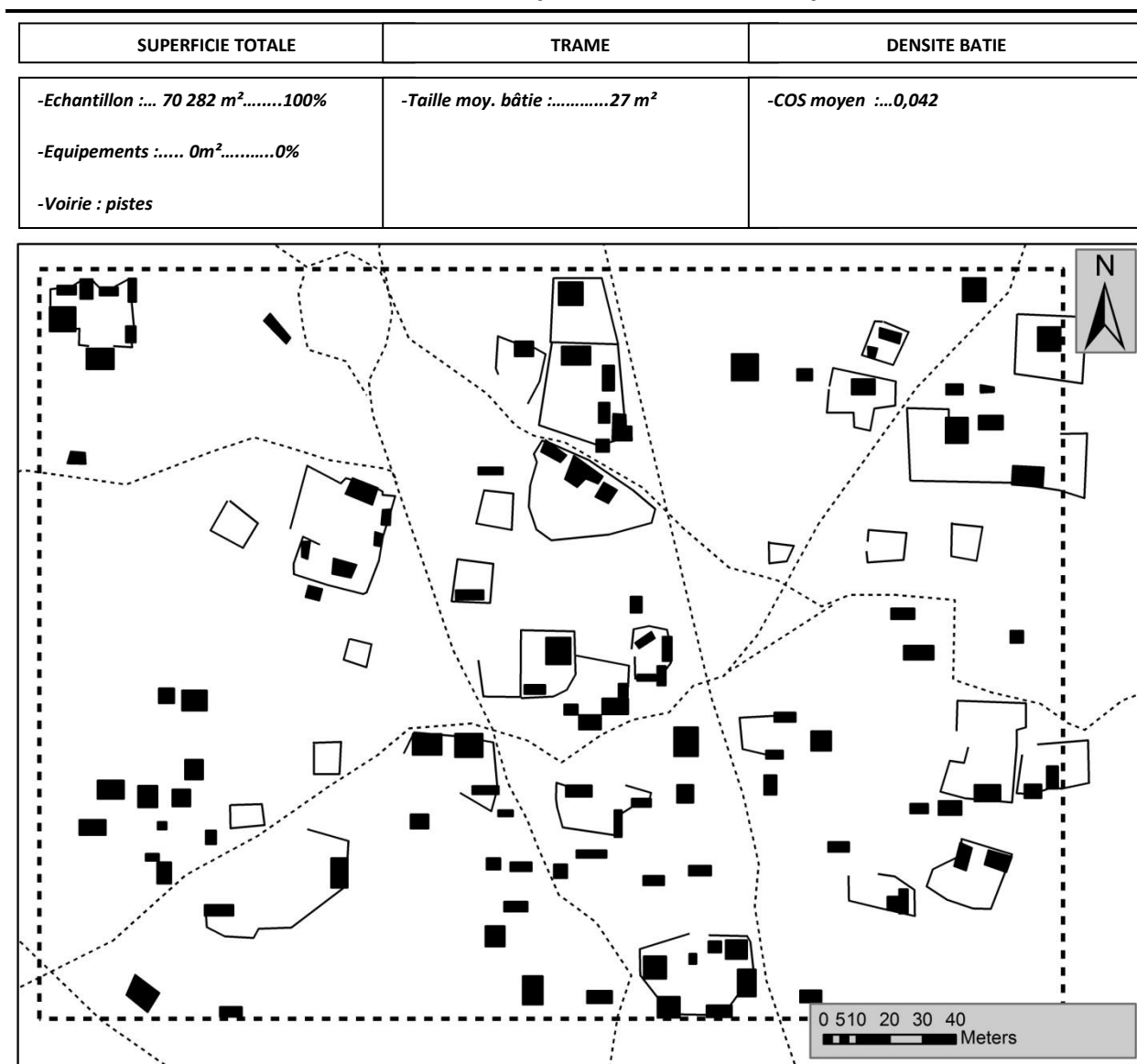
Il s'agit ici des zones d'habitat spontané rencontrées en périphérie immédiate des quartiers lotis. Ces espaces sont généralement très peuplés et marqués par la présence de nombreux petits bâtiments d'une ou deux pièces, construits en matériaux locaux. La structure dans cet habitat y est généralement peu développée. La densité de l'occupation de l'espace y est souvent plus importante que dans la plupart des zones loties. En effet, les parcelles sont de très petites tailles et comportent généralement de nombreux

bâtiments. L'accès aux concessions se fait par des ruelles de faibles emprises. Il s'agit de zone presque exclusivement réservées à l'habitation. La plupart des résidents exercent leurs activités dans les quartiers structurés de la ville.

Les espaces les plus représentatifs de ce tissu urbain sont localisés aux secteurs 03 et 05. Plus on s'éloigne des quartiers aménagés, plus l'habitat se fait de moins en moins dense en zone non lotie. Le taux d'occupation des quelques rares bâtiments y est aussi faible.

Généralement, l'établissement humain dans les zones non loties se fait dans l'espoir d'obtenir une parcelle en zone aménagée, une fois le lotissement fait. La densité du bâti dans ces zones non loties permet de mesurer l'espoir des résidents de voir plus ou moins vite se réaliser le lotissement de leur zone.

Carte n°18 : Caractéristiques du tissu d'habitat spontané



Source : Images satellitaires

G- Type 07 : Le tissu d'habitat rural

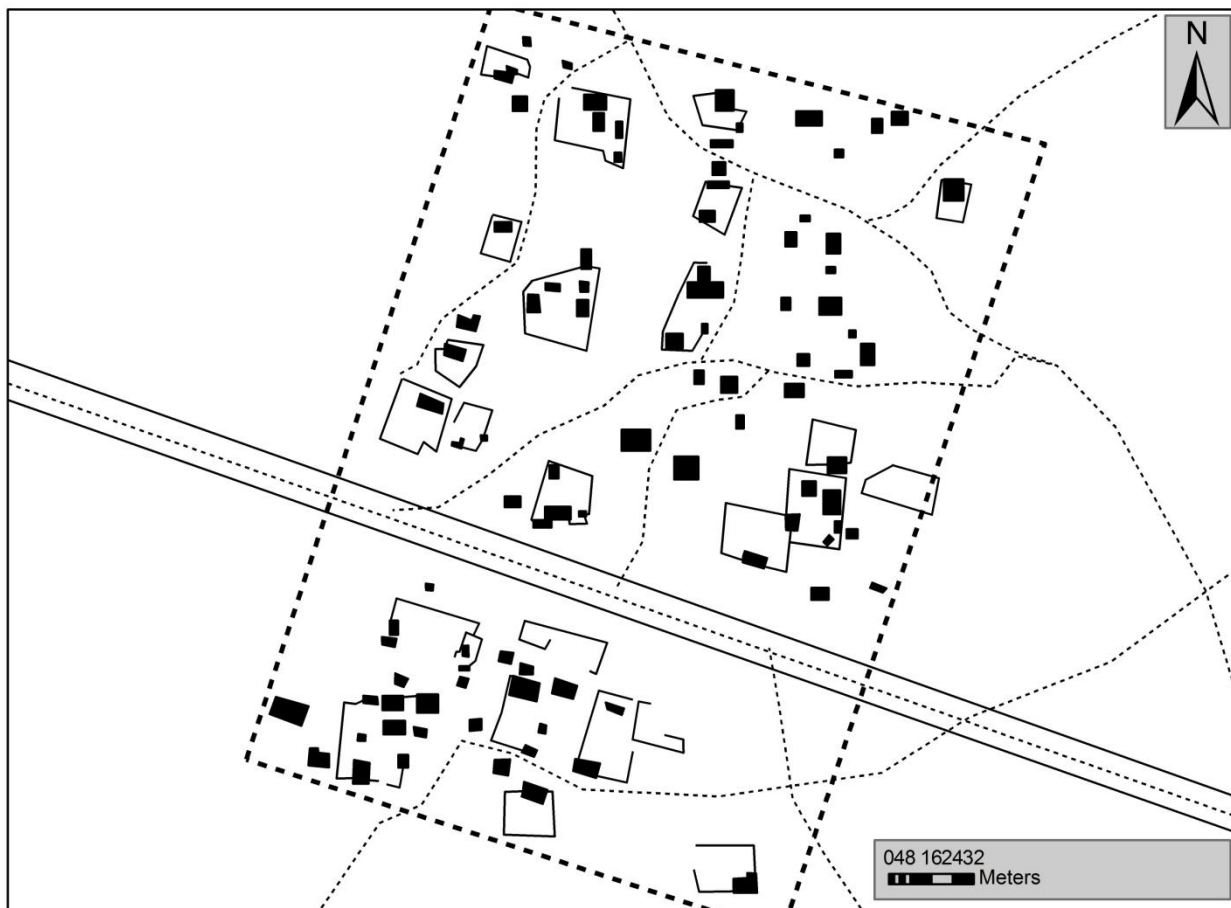
Ce tissu se rencontre surtout dans les villages de Tionkuy et de Moundasso dans une moindre mesure.

Il est caractérisé par la présence de concessions de type traditionnel qui traduisent très souvent l'origine ethnique des membres du ménage. Cet habitat, de par son organisation spatiale tient souvent compte de la vocation essentiellement agricole de ses occupants. Il laisse en effet la place pour les champs de case et l'élevage autour des concessions.

On note tout de même dans ces villages rattachés à la ville de Dédougou des tissus assez denses et des tissus de moindre densité.

Carte n°19 : Caractéristiques du tissu à caractère rural

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :... 65 458 m ²100%	-Taille moy bâtie :..... 28m ²	-COS moyen :...0,040
-Parcellaire :non parcellaire		
-Equipements :..... 0m ²0%		



Source : Images satellitaires

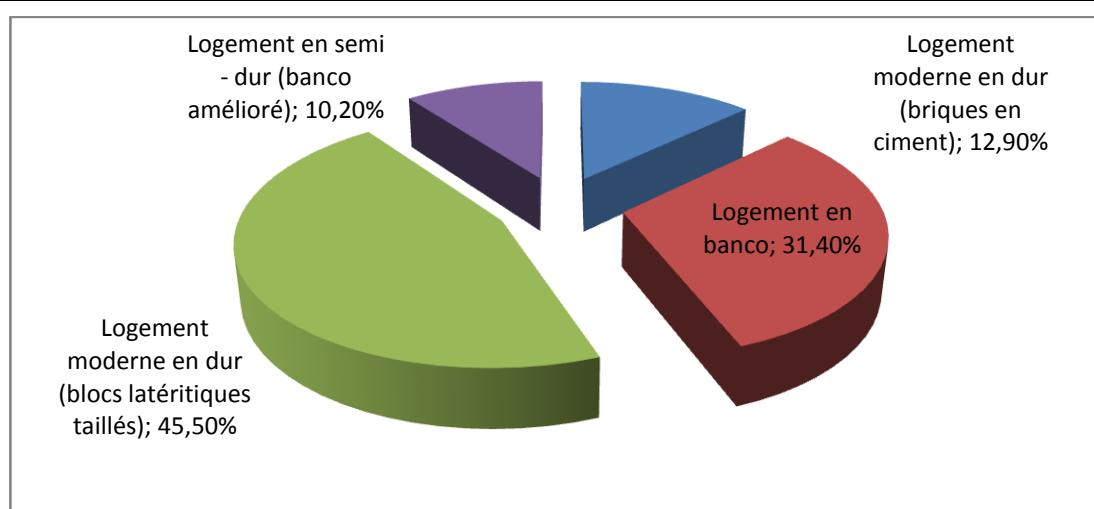
2.3.3. Typologie de l'habitat

Comme dans la plupart des villes du Burkina Faso, trois (03) principaux types d'habitat peuvent être distingués. Il s'agit de l'habitat dit moderne, de l'habitat traditionnel et de l'habitat semi-moderne à cheval entre le moderne et le traditionnel. Cette classification se fera sur la base des matériaux de construction, des technologies et techniques constructives et du mode d'occupation de l'espace.

Le graphique et le tableau suivants font l'économie des différents matériaux de construction utilisés à Dédougou et dans chaque secteur de la ville. On note une prédominance des matériaux locaux de construction. Les couvertures sont majoritairement en tôle. Les constructions en parpaings de ciment apparaissent comme marginales.

L'analyse de la typologie de l'habitat se fera sur la base des résultats de l'enquête ménage réalisée dans le cadre de cette étude, de l'interprétation de l'image satellitaire et des observations faites in situ.

Graphique n°17 : Types de logement par matériaux de construction dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011

Tableau n°13 : Type de logement par matériaux de construction par secteur à Dédougou

Type de matériaux Secteurs	Logement moderne en dur (briques en ciment)	Logement en banco	Logement moderne en dur (blocs latéritiques taillés)	Logement en semi - dur (banco amélioré)	TOTAL
01	15,40%	26,90%	55,80%	1,90%	100%
02	20,10%	17,30%	58,30%	4,30%	100%
03	11,60%	48,80%	33,70%	5,80%	100%
04	32,40%	10,80%	37,80%	18,90%	100%
05	6,80%	37,30%	39,00%	16,90%	100%
06	9,30%	32,60%	45,60%	12,40%	100%
07	0,00%	52,00%	36,00%	12,00%	100%
TOTAL	12,90%	31,40%	45,50%	10,20%	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011

2.3.3.1. L'habitat traditionnel

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux et une technologie traditionnels. L'habitat traditionnel représente selon les enquêtes ménages environ 31,40% des logements des chefs de ménage de la ville.

Les concessions traditionnelles, généralement clôturées à l'aide de briques en banco ou de blocs de latérites taillées du fait de la disponibilité de ce matériau, traduisent très souvent l'origine ethnique du ménage. On rencontre ainsi l'habitat bobo marqué par les formes rectangulaires, l'habitat mossi dominé par les formes circulaires et l'habitat peulh qui est souvent une combinaison des deux précédents. Deux (02) types de logements sont à distinguer dans la catégorie habitat traditionnel. Il s'agit des bâtiments en banco avec toiture terrasse en banco et des bâtiments en banco couverts de paille et quelques fois de tôles.

Les bâtiments traditionnels en banco couverts d'une toiture terrasse en banco sont en général de forme quadrangulaire et construits avec une structure porteuse en bois. Le banco est ainsi coulé sur un tapis de bois, de seccos et accessoirement de film polyane pour en assurer l'étanchéité. Les portes et volets sont généralement en tôle. Ces bâtiments construits souvent par le chef de ménage avec l'aide des amis ou par des tâcherons spécialisés, nécessitent un entretien régulier à la fin de chaque saison hivernale par l'application d'un enduit en argile et bouse de vache. La durée de vie moyenne d'un bâtiment entièrement en banco est de l'ordre de cinq (05) ans. Mais avec un entretien régulier, elle pourrait excéder les 20 ans d'âge.

Photo n°02 : Habitat traditionnel en banco avec toiture terrasse en banco



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011

Les enquêtes ménages menées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma directeur ont permis de constater que ce type de bâtiment représente environ 2,30% des logements des chefs de ménage principaux dans la ville de Dédougou. Cette proportion est encore plus importante en zone non lotie rurale et urbaine, notamment au secteur n°07 (*Tionkuy*) où ils sont estimés à 12% des logements des chefs de ménage, au secteur n°06 (*Moundasso*) où ils occupent 3,60% et au secteur n°03 (*principale zone non lotie*) où ils sont évalués à 2,30%. Ces constructions se retrouvent généralement dans des concessions comprenant plusieurs bâtiments.

A côté de cette première catégorie, apparaissent les bâtiments en banco couverts de paille. Ils sont assez marginaux et ne représentent qu'environ 0,80% des logements des chefs de ménage principaux. Ces bâtiments sont constitués de murs porteurs en banco et couverts de paille posée sur une charpente en bois. Il s'agit essentiellement de cases rondes qui demandent également un entretien régulier à la fin de chaque saison pluvieuse. A ce niveau, l'auto construction est très souvent privilégiée.

Ce type de logement se retrouve majoritairement au secteur n°07 (*Tionkuy*) où il représente environ 4%, au secteur n°04 où il est estimé à 2,70% et au secteur n°03 où on l'évalue à 1,20%.

Photo n°03 : Habitat traditionnel en banco avec toiture en paille à Tionkuy



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Oct. 2012

2.3.3.2. L'habitat semi-moderne

Il s'agit ici d'un type en transition entre l'habitat dit traditionnel et celui dit moderne. Généralement construits en banco ou en blocs de latérite taillés, ces bâtiments sont recouverts de tôles et enduits au mortier de ciment. Les murs périphériques sont généralement non enduits quand ils sont construits en BLT. Les sols sont en chape ciment. Ils sont souvent construits suivant un plan rectangulaire ou en « L ». Ces bâtiments ne comportent aucune commodité intérieure particulière telle des douches ou des W-C. Outre les pièces principales (*chambres et salon*), on y trouve quelques rares fois des débarras.

On en trouve souvent plusieurs bâtiments de ce standing dans la même parcelle. Les autres éléments bâtis de la cour comprennent une cuisine extérieure, éventuellement des toilettes (*douche et latrines*) et parfois un coin pour le petit élevage.

Photon°04 : Habitat semi-moderne en BLT



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Déc. 2011

En termes de proportion, l'habitat de transition, avec environ 10,20% des logements des chefs de ménage est la moins importante dans la ville de Dédougou. A ce niveau également, l'intervention d'un maçon est très régulièrement requise pour la construction.

Ce type d'habitat se retrouve indistinctement en zone lotie tout comme en zone non lotie et apparaît avec plus d'importance en zone lotie. Le développement de l'habitat hybride marque l'attachement de la population à résider dans un cadre sûr et durable malgré les limites financières.

En définitive, il convient de noter que malgré la volonté de plus en plus marquée d'une partie de la population de se doter d'un logement en matériaux durables, force est de reconnaître que la ville de Dédougou est marquée par :

- l'importance des zones non loties qui abritent une frange importante de la population sur des espaces assez réduits ;
- l'importance de l'habitat de type traditionnel et semi-moderne ;
- le manque d'ouverture des voies de circulation intra urbaines ;
- le faible niveau d'équipement.

2.3.3.3. L'habitat moderne

Il s'agit ici de toutes les concessions et équipements construits avec des matériaux dits définitifs et une technologie moderne. Ces bâtiments sont soit construits en parpaings de ciment, en blocs de terre comprimés, en blocs de latérite taillés ou d'autres matériaux similaires et recouverts de tôles ou de dalle en béton. Leur édification a toujours nécessité l'intervention d'un tâcheron ou d'un maçon, voire d'une entreprise (*pour le cas des équipements et édifices publics en général*).

Comme le montre les tableaux et le graphique précédents, l'habitat de type moderne est dominant dans la ville de Dédougou. Il occupe plus de 45% des logements des chefs de ménage.

On distingue à Dédougou un habitat moderne d'influence coloniale. Ce type d'habitat se rencontre dans la zone du premier lotissement et principalement dans la zone administrative et au secteur n°02 et n°05. Cet habitat se caractérise par des bâtiments rectangulaires en plan. En toiture, il présente généralement de fortes pentes avec plusieurs versants lisibles en façades. Ils sont en matériaux durs ou semi-durs avec un revêtement enduit ciment.³

On distingue également dans cette zone administrative, des bâtiments datant de la même époque à toits plats. C'est le cas de l'ex haut commissariat abritant provisoirement le gouvernorat de la région de la Boucle du Mouhoun.

Quoique d'une richesse architecturale inestimable, un certain nombre de ces bâtiments localisés dans la zone administrative sont laissés à l'abandon et menacent ruines. Quelques rares cas de restauration sont entrepris mais cela reste sporadique au regard du nombre important de bâtiments mal entretenus ou en ruine.

Photo n°05 : Habitat moderne d'influence coloniale restauré



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

³ SDAU Dédougou – Juin 1999 – Page 55

Photo n°06 : Habitat moderne d'influence coloniale en ruine



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Photo n°07 : Habitat moderne d'influence coloniale



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Une politique volontariste de restauration, de sauvegarde et d'entretien de ces édifices doit être entreprise pour une conservation de ces témoins de l'histoire coloniale de la Haute Volta, devenue Burkina Faso.

L'autre type d'habitat est d'influence sahélienne. Il s'agit notamment de bâtiments construits en blocs de latérites taillés ou pour quelques rares cas en parpaings de ciment ou en blocs de terre comprimés. La couverture est généralement en tôles ou en tuiles ou même pour quelques rares cas en dalle. Les sols sont soit en chape ciment ou en carreaux. Certains de ces bâtiments comportent des toilettes internes.

La plupart des bâtiments construits en BLT sont revêtus de l'intérieur au mortier de ciment et sans revêtement extérieur. La structure (*poteaux, chainages, éventuellement longrines, appui de baies, etc.*) sont généralement en béton armé laissé apparent.

Ces habitations sont formées d'un bâtiment principal construit dans les matériaux ci-dessus cités et parfois de bâtiments annexes tels une dépendance, une cuisine extérieure, des blocs de latrines.

Le niveau d'équipement de ces bâtiments comprend très souvent l'adduction en eau potable, l'électricité et parfois le téléphone qui devient de plus en plus marginal du fait de l'expansion des téléphones portables.

Les murs de clôture sont généralement réalisés en BLT quel que soit le type de matériaux utilisé pour la construction du bâtiment principal. On retrouve ainsi des bâtiments en BLT ou en parpaings de ciment avec des clôtures en BLT comme le montre les exemples dans les images suivantes.

Rependu un peu partout dans la ville, l'habitat moderne d'influence sahélienne se compte majoritairement dans la zone du second lotissement (*secteur n°06*) mais aussi au secteur n°03.



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Photon°09 : Habitat moderne d'influence sahélienne en parpaings de ciment



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Ce type d'habitat représente environ 45,50% de l'habitat à Dédougou. On le retrouve surtout en zone lotie où il occupe une proportion plus importante des logements des chefs de ménage. On constate des activités soutenues de construction de bâtiments en matériaux définitifs. Parmi ces nouvelles constructions, se développe des bâtiments constitués d'une série de logements de type F₂ (*une chambre et un salon*) communément appelés « *célibatérium* ». Ces bâtiments sont surtout destinés à la location.

2.4. PROBLEMATIQUE FONCIERE

La gestion des terres du Burkina restent assez complexes dans la mesure où cohabitent un système traditionnel et un système moderne.

Avant la colonisation régnait le seul régime foncier traditionnel ou coutumier.

Sous la colonisation, les sociétés traditionnelles connaîtront un bouleversement avec l'introduction de la monnaie. En effet, sous la colonisation, ce régime connaîtra le système d'immatriculation par un décret en 1906. Il est repris en 1932 et a permis la création des propriétés privées. Pour le colonisateur, la propriété

était à même de permettre une meilleure exploitation des terres. Il sera donc instauré des instruments juridiques qui vont côtoyer les modes traditionnels.

Ainsi, à l'indépendance la terre était régie par le régime foncier coutumier et le régime foncier moderne dit réglementaire. Mais en réalité, la majorité de la population était soumise au régime foncier coutumier.

Toutefois, ces deux (02) régimes ont montré leurs limites face aux difficultés des populations à accéder à la terre pour se loger et pour l'exploiter (*agriculture, élevage, etc.*) d'où l'adoption de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) en août 1984. C'est une loi qui a connu des relectures notamment en 1991 et en 1996. Elle a donné lieu à un décret d'application en 1997 et l'évolution sociopolitique a commandé l'élaboration de textes sectoriels. Il faut préciser que la RAF vient d'être relue avec la Loi n°034-2012 du 02 juillet 2012. Cette nouvelle loi qui est référencée **Loi n°034-2012 du 02 juillet 2012**, a été promulguée par **le Décret 2012-726/PRES du 06 septembre 2012** et ses décrets d'application sont en préparation.

Avec le regain de décentralisation entamé en 1995, la gestion des terres est depuis, de la compétence des collectivités territoriales, car l'Etat leur a transféré l'essentiel du pouvoir dans l'organisation et l'utilisation du domaine foncier national situé dans leurs ressorts territoriaux.

Cependant, sur le foncier urbain cette gestion éprouve encore des difficultés dues pour l'essentiel à la multiplicité des acteurs, à la faiblesse des capacités de l'administration foncière locale, à la faiblesse de la législation qui souffre de plus d'effectivité et de diffusion. Cette situation est cause de maintes erreurs et contraintes constatées sur le terrain. La terre étant le support essentiel de toute activité humaine, la résolution des questions foncières est devenue un préalable pour le développement d'où l'intérêt d'en traiter dans le cadre du présent SDAU.

2.4.1. Modes de gestion foncière à Dédougou

La gestion foncière locale révèle la coexistence de deux (02) systèmes. Un système traditionnel qui repose sur la coutume et l'oralité et un système moderne qui repose sur le droit écrit.

Il y'a interaction entre les deux (02) systèmes du fait que leurs acteurs respectifs se retrouvent dans la chaîne foncière. Cependant, ce dualisme cause des inconvénients dans l'organisation pour une cohérence dans l'utilisation des terres à Dédougou. Il constitue une source d'amalgame et de blocages. Ainsi, les litiges fonciers nés des acquisitions traditionnelles ne sont pas exclusivement réglés sous l'empire des coutumes à cause de leur oralité et imprécision.

Par ailleurs, à l'occasion des aménagements dont les lotissements, on constate une prééminence du droit traditionnel. Cela s'explique par le fait que l'opération se déroule généralement dans les zones d'habitation spontanée initialement concédées par les coutumiers. Les zones péri - urbaines sont des lieux de prééminence du droit coutumier. En effet, ces zones restent encore dominées par les pratiques locales traditionnelles. Cela rend difficile l'application de la RAF.

Certaines personnes averties en profitent pour s'accaparer de domaines démesurés comme on peut s'en apercevoir aux alentours de Dédougou surtout dans la partie ouest de la ville. Cela peut entamer la viabilité de la commune avec des risques sérieux de conflits entre les nouveaux occupants et les populations autochtones pour qui l'octroi de terre ne signifie pas appropriation privée définitive, mais simple droit d'usage.

2.4.1.1. Le système traditionnel

Dans la pratique des terroirs du Burkina, la terre présente un caractère sacré pour les populations. Pour cette raison quiconque voulant de ses faveurs lui doit des offrandes sous forme de sacrifice. Ce sacrifice est souvent l'œuvre de prêtres sacrificateurs appelés chefs de terre.

A Dédougou, le système foncier traditionnel est d'origine coutumière. Il est oral dans ses mécanismes et transactions. Il est en outre caractérisé par un droit d'appropriation collective. La terre n'appartient pas à l'individu mais plutôt au groupe. Son exploitation se déroule à l'intérieur du groupe auquel elle appartient. On est en présence d'un droit de propriété collective. Ce groupe peut être un clan ou une famille. La terre est considérée comme un bien sacré qui se situe au-dessus de tous les rapports marchands.

Tout requérant à une terre doit se prêter à un rituel à l'issue duquel un code de conduite est porté à sa connaissance. Il devra respecter les coutumes et les interdits. Ainsi, il ne pourrait vendre la terre. Il ne pourrait non plus sans autorisation y planter des arbres ou installer à son tour une tierce personne.

A Dédougou, très généralement pour acquérir la terre, il faut passer par un intermédiaire autochtone. Ce tuteur doit tenir informé son responsable de famille, de même que le chef du village, et le chef du quartier. A Dédougou et dans sa partie péri - urbaine, il faut préciser que la gestion traditionnelle des terres n'obéit pas à une coalition coutumière unique mais plutôt à plusieurs : *l'espace est géré traditionnellement par divers ordres coutumiers indépendants les uns des autres.*

Dans ce système, une personnalité tient une place prépondérante : *c'est le chef de terre*. En effet, la terre est attribuée par le chef de terre, premier officiant des cultes agraires. Il lui revient aussi de trancher les conflits fonciers, d'installer les étrangers, de répartir les terres vacantes là où il y'a encore de la brousse libre.

2.4.1.2. Le système moderne

Contrairement au système traditionnel, le système moderne est basé sur l'écrit et admet la propriété privée c'est-à-dire l'appropriation individuelle de la terre. Il repose essentiellement sur un ensemble de lois que sont :

- la Loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina, ensemble ses modificatifs;
- le décret n°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina ;
- la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina, ensemble ses modificatifs;
- la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso.

Ce système a connu diverses phases au cours de son évolution. Après l'accession à l'indépendance, une continuité a prévalu sur le régime juridique des terres. Il faut rappeler que juste avant cette échéance de l'indépendance, la loi **n°29-63-AN du 24 juillet 1960** autorisait le gouvernement à réserver pour l'Etat, une part des terres ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux, et permettait également à l'Etat de se réserver le monopôle foncier sur les zones peu peuplées ou éloignées des agglomérations.

Les régimes politiques se sont succédés à la tête du pays sans y apporter de changements notoires jusqu'à l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR) en 1983.

Sous le CNR, la RAF vit le jour avec l'ordonnance n°84-050/CNR/PRES du 04 août 1984. Elle a mis fin à la propriété privée foncière dont l'instrument juridique est le titre foncier qu'elle remplace par le titre de jouissance. Cette RAF pouvait se justifier sous trois angles :

- **au plan législatif** : il était nécessaire de lever la confusion entretenue par la dualité du régime juridique des terres qui constituait le principal obstacle aux aménagements urbains jusqu'après l'indépendance du pays ;
- **au plan économique et social** : il s'agissait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de faciliter aux populations l'accès au logement, d'où la nécessité d'un système agraire permettant une utilisation rationnelle des terres ;
- **au plan politique** : il fallait redéfinir la nouvelle relation entre l'homme et la terre, de sorte à faciliter aux masses populaires l'accès à la terre.

Après sept (07) années d'application difficile, différents acteurs ont admis que les textes de 1984 étaient inadaptés et ont préconisé une première relecture intervenue le 04 juin 1991 avec la réintroduction de la propriété privée quand bien même le Domaine Foncier National (DFN) reste de plein droit propriété de l'Etat. Le DFN est constitué de toutes les terres et des biens immeubles ou assimilés dans les limites du territoire national et de ceux acquis par l'Etat et les autres collectivités publiques à l'étranger. La première relecture résulte d'une influence des institutions internationales qui ont exigé que la propriété privée soit reconnue en la matière.

Cette relecture fut suivie en 1996 d'une modification intervenue en raison du renouveau démocratique⁴. Le pays vit un contexte politique et juridique nouveau qu'est l'Etat de droit. Il s'en est suivi une restauration des titres fonciers dissous (*art. 245 de la loi 014/96/ADP*). Conformément à cette disposition une indemnisation fut prévue au profit de ceux dont les immeubles ont fait l'objet d'attribution ou d'affectation. La même loi a procédé à une exclusion du politique dans les structures de gestion des terres.

Depuis la RAF est considérée comme le tronc de la législation foncière. Toutefois, pour tenir compte des revendications des populations et des réalités du pays, des textes sectoriels ont été adoptés. Il s'agit de :

- la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina ;
- la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina ;
- la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi n°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina ;
- la loi n°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina.

Au niveau institutionnel il faut louer au plan national la création d'un Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU). Sous les auspices de ce ministère furent adoptés :

- le Code de l'Urbanisme,
- la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant Promotion Immobilière au Burkina,
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU).

⁴ Adoption de la constitution de la 4^{ème} république le 02 juin 1991 et premières élections législatives de mai 1992

Les plus grandes difficultés de la RAF au niveau urbain tiennent à la non-vulgarisation et à la non-application de son contenu par l'administration et par les citoyens.

L'ineffectivité des textes pose un double problème :

- celui de la crédibilité de l'Etat quant à sa volonté politique et à sa cohérence dans l'application des textes ;
- celui de l'incivisme des citoyens quant au respect de la réglementation.

Si les textes étaient appliqués, on aurait mieux perçu les lacunes et trouver les réponses adéquates. La grande faiblesse de cet arsenal réside dans l'absence de contrôle.

La gestion des terres urbaines de Dédougou, au plan moderne, s'effectue dans le cadre de la RAF. En effet depuis l'érection de Dédougou en commune, elle a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la **Loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004** portant **Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso**. Cette loi dispose en son **article 80** que « **Les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat** ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres.

- **les structures de gestion des terres du DFN :**
 - **la commission communale d'attribution des terres :** elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (*personnes physiques ou morales*) ;
 - **la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres :** elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;
 - **la commission de retrait :** elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.
- **les titres :** Ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres, un caractère permanent .Il existe six (06) titres de jouissance et un titre de propriété qui peuvent être délivrés sur les terres du DFN.
 - **les titres de jouissance à caractère temporaire :**
 - **le permis d'occuper :** C'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;
 - **le bail :** C'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
 - **les titres de jouissance à caractère permanent :**
 - **l'arrêté d'affectation :** Il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;
 - **l'arrêté de mise à disposition :** Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;

- **le Permis Urbain d'Habiter (PUH) :** Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
- **le permis d'exploiter :** Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.
- **le titre de propriété :** Il est matérialisé par le **titre foncier**. Ce dernier assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

2.4.2. Les acteurs de la chaîne foncière

Dans un passé récent, la gestion des terres était exclusivement du ressort l'Etat. De nos jours d'autres acteurs sont admis. Dans le cas particulier des terres urbaines, les enjeux socio-économiques et politiques de la maîtrise du foncier suscitent parfois d'âpres rivalités entre intervenants. La diversité des structures et acteurs impliqués dans la gestion foncière a eu comme conséquence de tisser une chaîne foncière.

Les principaux acteurs de la chaîne foncière de Dédougou se composent des acteurs institutionnels, des acteurs non institutionnels et des acteurs institutionnels privés.

2.4.2.1. Les acteurs institutionnels

A- L'administration déconcentrée

Elle se compose de divers services dont :

- **la recette des domaines et de la publicité foncière.** C'est le service des domaines. : il intervient au cours du processus d'acquisition, d'évaluation et de retrait des parcelles. C'est le service qui vient en appui à la commune pour la gestion juridique des terrains, et du suivi de leur évolution. Il apporte aussi un appui-conseil à la commune dans l'élaboration de son budget. Enfin c'est un représentant de ce service qui préside la commission d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres et fait office de rapporteur pour la commission d'attribution ;
- **la préfecture :** le préfet est l'autorité représentant l'Etat au niveau de la commune et Président de droit du Tribunal Départemental. La préfecture intervient lors du règlement des litiges fonciers. La conciliation est toujours privilégiée conformément à la Loi n°010 / 93 / ADP du 17 mai 1993 portant Organisation Judiciaire du Burkina Faso. En son art.52 il est précisé que : « **Avant toute procédure contentieuse, le Président du Tribunal Départemental doit tenter de concilier les parties** » ;
- **le service départemental de l'environnement et du développement durable :** il est chargé de veiller sur les espaces verts et d'assurer une exploitation rationnelle des forêts ;
- **la zone d'appui technique (ZAT).** C'est le service départemental de l'agriculture : sa mission est d'apporter un appui technique aux producteurs agricoles ;
- **la zone d'appui en technique d'élevage (ZATE) :** c'est le service départemental de l'élevage. Sa mission est d'apporter un appui technique aux éleveurs.

B- La commune

L'administration décentralisée, ici représentée par la Mairie de Dédougou, constitue l'actrice principale de la gestion foncière locale. Cette compétence lui est reconnue par la Loi n°0055-2004 /AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso à son article 80. Ainsi, de droit la commune participe à l'aménagement et à la gestion du domaine foncier transféré. Le Maire est le président statutaire de la commission d'attribution des terres destinées à l'habitation et de la commission de retrait des terres.

Le service domanial de la mairie est chargé des formalités relatives aux transactions foncières et au recouvrement des recettes domaniales. Celles-ci sont constituées en majorité sur la taxe de résidence et sur la taxe de jouissance. La taxe de résidence est un impôt qui repose sur le foncier bâti tandis que la taxe de jouissance repose elle sur le foncier non bâti. La taxe de résidence est règlementée par la Loi 50-98 AN du 20 novembre 1998 et la taxe de jouissance par la Loi 20-96 ADP du 10 juillet 1996. Comme attributions générales du service domanial, c'est de renseigner les citoyens sur la situation de leurs parcelles (*statuts, taxes y afférentes, servitude, etc.*) et de représenter le Maire pour toute question foncière (*lors de l'élaboration des procès verbaux de palabre, de l'évaluation de mise en valeur, de la vérification des PUH, etc.*).

Le conseil municipal est assisté par la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) pour toutes les actions d'urbanisme et de construction dans le ressort territorial (*art.12 de la Loi n°017-2006 du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina*). Ainsi, l'avis de cette commission est obligatoirement requis pour toutes les questions d'urbanisme et de construction.

2.4.2.2. Les acteurs non institutionnels

A- Les coutumiers

Bien que la RAF ait proclamé le monopole de l'Etat sur la terre, cela n'a pas pour autant mis fin à l'influence de la chefferie traditionnelle dans la gestion foncière. Les coutumiers sont quand même consultés à l'occasion des opérations d'aménagement urbain. Ce rôle est davantage confirmé dans le règlement des différends.

Parmi ces coutumiers on retrouve le chef traditionnel, le chef de terre, les chefs de quartiers et les responsables de familles et de clans. Ils constituent encore de nos jours les principaux acteurs de la création des quartiers non lotis, en autorisant l'installation des populations sur leurs terres. Ils sont également fortement impliqués dans l'émergence des grands domaines bornés et perceptibles en zone péri – urbaine.

L'ensemble de ces pratiques, avec celles des intermédiaires fonciers (*couramment dénommés « démarcheurs »*), constitue un des facteurs d'extension de la ville.

B- Les intermédiaires fonciers (ou « démarcheurs »)

Ce sont des courtiers informels, véritables facilitateurs des démarches entre demandeurs de terre dans les zones non loties et les coutumiers. Cette pratique est soutenue par les propriétaires coutumiers soucieux de ne pas perdre la totalité de leur patrimoine foncier face à la progression des aménagements urbains. Ils sont ainsi encouragés à vendre leur terre.

Ces intermédiaires interviennent également en zones loties lors des ventes ou location de parcelles nues ou mises en valeur.

Cette activité procure d'importantes ressources financières aux démarcheurs à travers les commissions perçues lors des transactions. Elle connaît cependant des pratiques peu recommandables de certains intermédiaires qui profitent de l'ignorance et de l'augmentation des besoins en logement pour abuser des demandeurs et des propriétaires terriens. C'est une des causes de la spéculation foncière se traduisant par la vente de terres à plusieurs acquéreurs, le surenchérissement du prix des parcelles et des formalités foncières.

C- Les personnes morales

Il s'agit principalement des communautés religieuses (*musulmane et chrétienne*) qui occupent de grands espaces. Cela est surtout visible avec les nombreux espaces réservés comme lieux de culte notamment les mosquées, églises et temples. Malheureusement certaines occupations manquent de titres légaux et constituent parfois un véritable détournement de destination.

D- Les personnes physiques

Ce sont les principaux bénéficiaires des terres. Elles sollicitent la terre pour deux (02) motifs :

- pour se loger, dans ce cas elles peuvent en être attributaires ou en acheter ;
- pour l'exploiter en zone lotie (*à des fins commerciales, industrielles, artisanales, culturelles, éducatifs, sanitaires, etc.*) et en zone non lotie (*à des fins agricoles, pastorales, etc.*).

2.4.2.3. Acteurs institutionnels privés

Ils ne résident pas à Dédougou mais y interviennent sur le foncier à partir d'autres localités (*principalement de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso*). Ce sont les architectes, les urbanistes, les géomètres, les avocats, les notaires, les experts immobiliers, etc.

2.4.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres

La partie agglomérée de la ville de Dédougou occupe une superficie de 6,75 km². Les zones non loties se localisent principalement en périphérie des secteurs n°02, n°03 (*partie est*), n°05 (*partie ouest*), n°06 (*partie sud - route de Ouagadougou et est vers Moundasso*) et le secteur n°07 (*Tionkuy*).

On y distingue quatre (04) grandes parties se composant de :

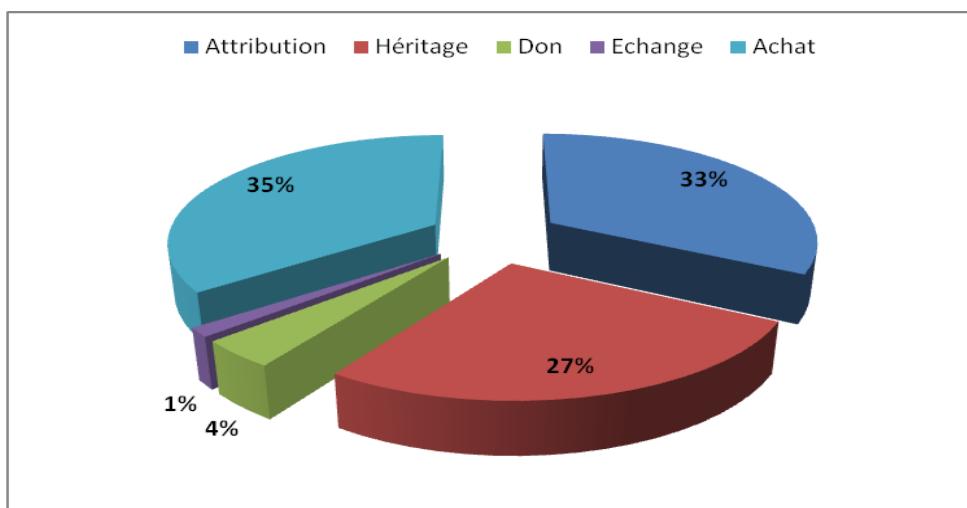
- une zone commerciale (*autour du marché central*) ;
- une zone administrative (*une partie des secteurs n°04 et n°05*) ;
- une zone industrielle (*dans la partie nord-ouest de la ville*) ;
- une zone résidentielle (*couvrant le reste du territoire urbain*).

Les modes d'acquisition et d'occupation des terres sont prescrits par la loi notamment la **Loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996** portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso en son **article 48** qui dispose que « **les terres du domaine foncier national à l'exception de celles qui sont soumises à un régime particulier par les textes, sont attribuées aux personnes physiques et morales publiques ou privées suivant les conditions propres à chaque destination** ».

2.4.3.1. Les modes d'acquisition foncière

En vertu de l'art. 80 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre. Donc, elles sont en mesure de satisfaire aux besoins de terre exprimés. Dans la mesure du possible, elles le font par diverses voies : *attribution, héritage, achat, don et échange*.

Graphique n°18 : Mode d'acquisition foncière dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage, SDAU Dédougou, Décembre 2011

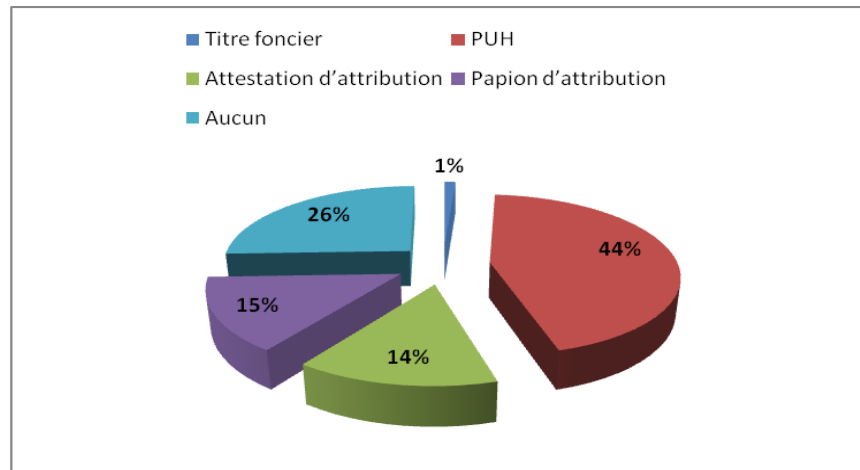
Ce graphique révèle l'importance des modes modernes d'acquisition foncière que sont l'attribution et l'achat. C'est une manifestation de la volonté des familles de disposer d'un logement à titre personnel. Mais, il révèle aussi la survivance des modes anciens, en l'occurrence la voie de l'héritage. Cela est signe de sécurité prise par les autochtones en réservant des terres relativement importantes pour leurs héritiers.

2.4.3.2. Les modes d'occupation foncière

De nos jours, on distingue principalement deux (02) modes d'occupation foncière dans la ville de Dédougou. Il s'agit :

- **de l'occupation régulière** : elle est constituée de celles soutenues par un titre administratif en vigueur. A partir du mode d'acquisition de la terre on peut obtenir un titre de détention. A Dédougou, comme l'indique le graphique ci-dessous la plupart des détenteurs de parcelles disposent de titres juridiques y relatifs. Cette prédisposition les prémunit contre les risques de spoliation notamment dans l'avenir.

Graphique n°19 : Situation des titres d'occupation dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Selon le Receveur du Domaine et de la Publicité Foncière (*RDPF*), le taux d'occupation c'est-à-dire de mise en valeur des parcelles à Dédougou est de 92%. Or, le prix des parcelles est comparable à celles de Ouagadougou, car la demande est forte par conséquent les risques de spéculation sont réels ;

- **de l'occupation irrégulière** : elle est constituée des zones non aménagées caractérisées par des habitats spontanés. Ces habitats sont des conséquences de l'urbanisation non maîtrisée en déphasage avec la croissance démographique. En effet, ils constituent les lieux de repli des populations déguerpies pour cause d'aménagement ou qui ne sont pas en mesure d'obtenir une habitation en zone lotie. C'est aussi le lieu de transit pour la ville de Dédougou face à l'exode rurale. Enfin, ces quartiers spontanés constituent une forme d'occupation des terres par les coutumiers. Ceux-ci, soucieux de ne pas tout perdre face à la poussée de l'urbanisation, résistent en procédant par un repeuplement de leurs champs par voie d'héritage ou de don avec contrepartie financière. Or, l'occupation et l'exploitation des terres non aménagées dans le but de subvenir aux besoins de logement et de nourriture est gratuite et ne devrait donner lieu ni à un paiement ni à la délivrance d'un titre quelconque.

Concernant les RA, RF, EV, certains sont occupés comme lieux de culte. Cela constitue une violation de **l'article 62 al.2** de la *RAF* qui stipule que : « **Tout bénéficiaire d'une terre du domaine foncier national est tenu à son occupation et/ou à son exploitation effective conformément à sa destination et aux conditions spécifiques qui peuvent la régir** ».

2.4.4. Problèmes liés à l'occupation de l'espace

Les différentes investigations sur le terrain ont révélé l'existence de conflits fonciers c'est-à-dire se rapportant à la terre dans la ville de Dédougou. Ils se manifestent aussi bien en zone lotie qu'en zone non lotie.

2.4.4.1. Les cas de conflits en zone lotie

On distingue :

- **les conflits entre administration et population** : ce type de conflits fonciers est consécutif aux opérations de lotissements qui entraînent une expropriation des producteurs par la parcellisation de leurs champs et sans contrepartie. Ainsi dépossédée, cette population est fondée à revendiquer des droits pour avoir été spoliée sans bénéficier d'attributions. Il faut ajouter que cette situation contribue à l'extension spatiale de la ville de Dédougou car dépossédée de leurs champs et non préparées à d'autres métiers les populations se tournent vers d'autres terres agricoles augmentant davantage la pression foncière ;
- **les conflits entre les démarcheurs et les autres acteurs** : les démarcheurs assurent la coordination des tractations entre demandeurs de terre et propriétaires fonciers. Parfois, ils abusent de leur rôle en conduisant sciemment une opération de vente de parcelle à plusieurs acquéreurs possibles. Naturellement, les demandeurs perdants sont fondés à des réclamations, ce qui engendre un conflit.

2.4.4.2. Les cas de conflits en zone non lotie

On distingue :

- **les conflits entre autochtones** : on a des conflits au sein des familles autochtones. Ils sont causés le plus souvent par des installations anarchiques et des ventes de terre clandestines effectuées par un membre parfois à plusieurs personnes. Aînés et cadets se réclament des droits de propriété et de gestion des terres, ce qui instaure des tensions dues aux ventes désordonnées des terres familiales ;
- **les conflits autochtones migrants** : ce sont des conflits entre les nouveaux occupants et les populations autochtones. Ils sont pour l'essentiel liés aux ambiguïtés. L'interprétation divergente portant sur une transaction foncière en est la cause. Par exemple pour les autochtones l'octroi de terre ne signifie pas appropriation privée définitive, mais simple droit d'usage. Pour cette partie un tel accord est toujours temporaire et synonyme de prêt avec toutes les limites. Le litige porte alors sur la nature des droits liés à la terre exploitée. Les uns peuvent se réclamer propriétaires de parcelles par héritage ou par don alors que les autres n'y voient que des usufruitiers (*droit d'usage*). Il faut déplorer le fait que les transactions foncières ne sont pas sécurisées car elles restent sans preuve matériel ni support écrit. Certains ayant-droits se voient contester les droits par les descendants des premiers propriétaires. Par ailleurs, aux alentours de la ville de vastes domaines privés surgissent. Cela est lourd de dangers, d'autant plus qu'ils surprennent presque tous jusqu'aux autorités locales. Ces acquisitions ne sont pas réalisées dans la transparence. En effet on remarque que depuis l'avènement de la Loi 0034 /2009 de vastes domaines sont acquis dans l'opacité par ceux que l'on qualifie de nouveaux acteurs : agro-businessmen et grands propriétaires terriens. Ceux-ci ne sont même pas toujours identifiés ou identifiables et sont par conséquent contestés par d'autres acteurs issus des familles autochtones. Cette pratique s'inscrit dans le jeu de certains autochtones « *qui ne veulent pas tout perdre* » ;
- **les conflits agriculteurs-éleveurs** : l'accès aux ressources naturelles est très souvent source de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Les litiges se rapportant aux conflits entre agriculteurs et éleveurs par suite de dégâts causés aux champs par des animaux domestiques, aux vols de bétail

et à la divagation d'animaux sont les plus fréquents car on assiste à un rétrécissement des aires traditionnelles de pâture au profit des champs de culture. Ce type de conflits est fréquent surtout en début de campagne agricole mais aussi au moment des récoltes. La compétition pour l'accès aux ressources naturelles accroît les risques de conflits avec l'absence ou l'obstruction des pistes à bétail. En effet à Dédougou au niveau péri - urbain se déroulent les activités des populations locales (*principalement l'agriculture et l'élevage*). L'absence d'une séparation nette entre les deux aires d'activités dominantes est la source principale de conflits entre agriculteurs et éleveurs particulièrement en saison hivernale où l'activité agricole est dominante.

2.4.5. Modes de résolutions des conflits fonciers

La résolution peut se dérouler aussi bien dans un cadre traditionnel que dans un cadre moderne. L'autorité de règlement du litige peut être saisie verbalement ou par écrit. La conciliation est toujours obligatoire au préalable.

2.4.5.1. L'instance de règlement

A- Dans le cadre traditionnel

Une des missions fondamentales des coutumiers, se situe dans le règlement des différends. En effet, en cas de litige, une première tentative est initiée au niveau des autorités traditionnelles. Le mode de résolution le plus courant à leur niveau est la conciliation. Les coutumiers privilégient la négociation en recherchant un consensus entre les protagonistes. Généralement, la solution sera équitable pour chaque partie.

B- Dans le cadre moderne

Les litiges fonciers trouvent résolution au tribunal départemental, au tribunal d'instance, au tribunal de grande instance ou au tribunal administratif. Au tribunal départemental que préside le préfet, la procédure suivie est la suivante :

- un des protagonistes doit saisir l'administration et formuler ses revendications ;
- à cette demande l'administration réquisitionne par écrit les services compétents (*Agriculture, Elevage, Environnement*) en vue d'effectuer les constats d'usage et d'évaluer les dommages. Cela se fait en présence des protagonistes ;
- le procès-verbal du constat est transmis au préfet qui convoque immédiatement les parties pour une concertation : le conflit peut s'arrêter à cette étape lorsqu'elles parviennent à un accord.

2.4.5.2. Le mode de règlement

A- Le règlement amiable ou conciliation

La conciliation est toujours privilégiée conformément à la **Loi n°010/93/ADP du 17 mai 1993 portant Organisation judiciaire du Burkina**. En son **art. 52** il est précisé que : « **Avant toute procédure contentieuse, le Président du Tribunal Départemental doit tenter de concilier les parties** ».

L'aspect essentiel de la conciliation réside dans le fait que cette institution contribue à baisser la tension entre les individus ou les groupes en conflit, préalable à une solution durable.

Il est important de noter que ce mode de régulation des conflits se fonde sur l'équité, le bon sens et les usages sociaux. Ces valeurs permettent de sauvegarder les intérêts des acteurs, de retrouver l'équilibre social et de promouvoir la paix.

D'une manière générale, les conciliations sont réussies et les solutions sont rarement contestées. Mais il peut arriver que certains acteurs n'y trouvent pas satisfaction.

B- Le règlement contentieux

En cas de non conciliation, le dossier peut être acheminé en justice et suivra son cours. Le tribunal départemental est compétent lorsque l'objet du litige ne dépasse pas 100 000 F CFA. Au-delà, c'est le tribunal d'instance de Dédougou qui est compétent. A plus de 1 000 000 F CFA, c'est le tribunal de grande instance qui est compétent. Si le litige foncier porte sur une zone aménagée, la conciliation est écartée. Sera alors compétente soit la juridiction administrative soit la juridiction civile. Si le litige porte sur un titre, il sera de la compétence du tribunal de grande instance.

Cette voie judiciaire n'est généralement pas l'option des acteurs compte tenu des frais de procédure et de ses lenteurs.

2.5. EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

2.5.1. Equipements de superstructure

Nous entendons par équipements de superstructure l'ensemble des équipements administratifs, socio-éducatifs, sanitaires, marchands, d'accueil et de tourisme, culturels et sportifs et culturels. Ce chapitre s'attachera à apprécier la distribution spatiale et le niveau de satisfaction des besoins relatifs à ces différents équipements.

2.5.1.1. Equipements scolaires

Le système éducatif burkinabé est composé d'un système formel et d'un non formel.

Le système formel régit par la Loi d'orientation du 09 mai 1996 est administré par trois (03) ministères à savoir ceux en charge de l'action social, de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire et supérieur.

Au Burkina Faso, l'éducation formelle comporte quatre (04) niveaux à savoir :

- le préscolaire qui relève du Ministère de l'Action Sociale. Il est censé recevoir les enfants âgés de trois (03) à six (06) ans ;
- l'enseignement primaire : il est en principe obligatoire et gratuit à partir de sept (07) ans. Sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), cet enseignement prévu pour une durée de six (06) ans prépare les enfants au premier diplôme scolaire à savoir le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ;
- le secondaire composé de l'enseignement général et de l'enseignement technique, comporte deux cycles. Le premier, d'une durée de quatre (04) ans, est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), pour l'enseignement général et par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), pour l'enseignement technique. Le second cycle, d'une durée de trois (03) ans pour

l'enseignement général et l'enseignement technique long et de deux (02) ans pour l'enseignement technique par le Baccalauréat, le Brevet de Technicien (BT) ou le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP). Dépendant du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur (MESS), ce niveau va de la sixième à la troisième pour le premier cycle et de la seconde à la terminale pour le second cycle. La fin de premier cycle est sanctionnée par le BEPC tandis que celui du second cycle est sanctionné par le Baccalauréat. Ce dernier diplôme ouvre à la porte à l'enseignement supérieur ;

- enfin l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

La formation professionnelle est très souvent assurée par des établissements spécialisés relevant soit du ministère en charge de l'éducation soit d'autres départements ministériels. On note une forte implication des acteurs du privé dans l'enseignement professionnel.

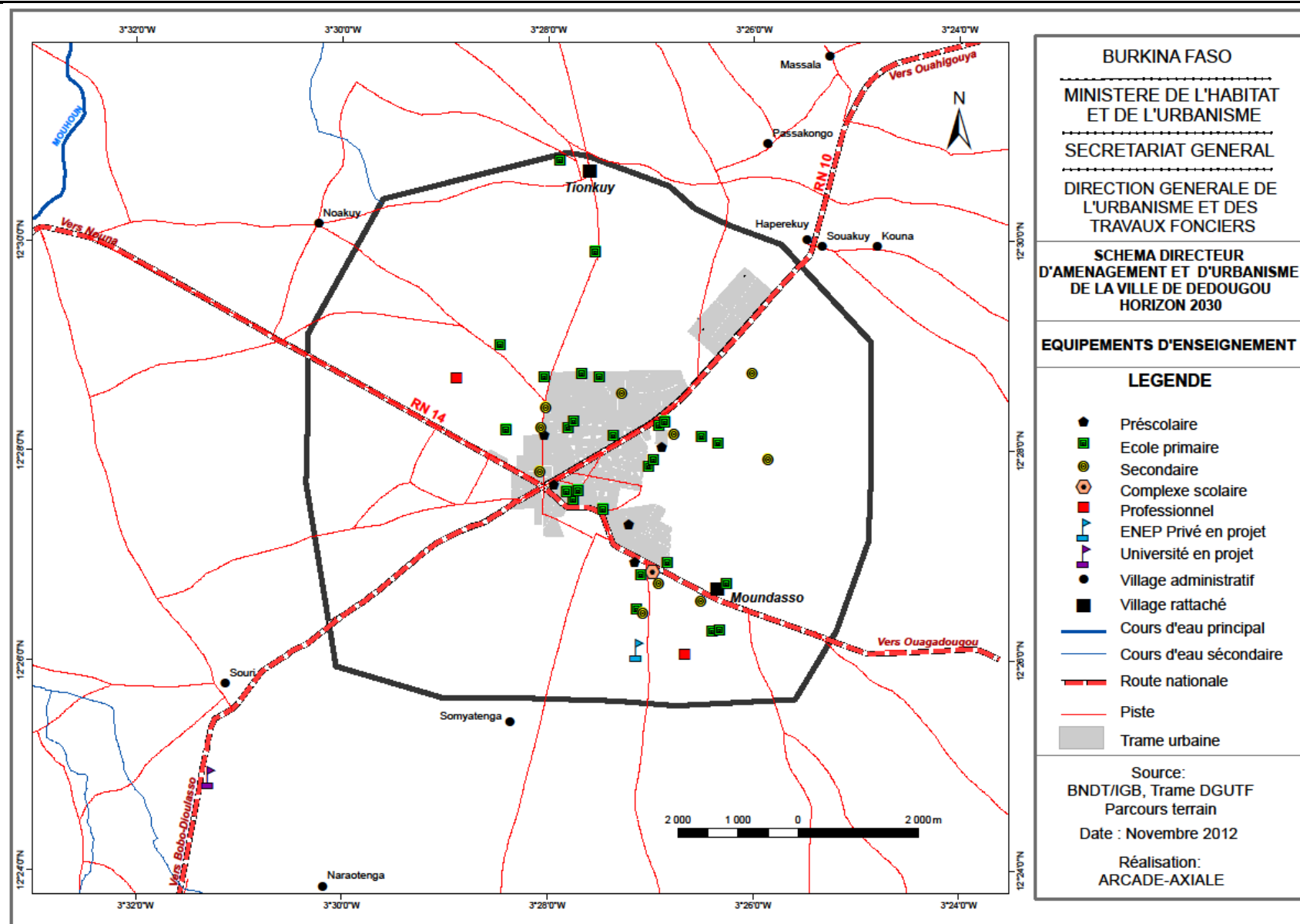
En ce qui concerne le système non formel, *« il concerne toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. L'éducation non formelle est dispensée dans :*

- les **Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF)** qui accueillent les jeunes et les adultes de la tranche d'âge 15-50 ans.
- les **Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF)** créés en 1995 et qui accueillent les jeunes de 09 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés ;
- les **Centres de Formation de Jeune Agriculteurs (CFJA)**, qui accueillent les jeunes de 15 à 18 ans. »⁵

Les structures éducatives formelles présentes dans la ville de Dédougou sont le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur.

⁵ Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) 2000 – 2009.

Carte n°20 : Localisation des équipements d'enseignement de Dédougou en 2012



A- L'éducation préscolaire

Tableau n°14 : Fiche synoptique des établissements pré – scolaires (2010-2011)

QUANTITATIF	
Nombre total d'établissements	07
Nombre d'établissements publics	01
Nombre d'établissements privés	06
Nombre total de salles de classes	18
Nombre total de salles de classes du public	03
Nombre total de salles de classes du privé	15
Nombre moyen de classes par établissement	2,60
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés (<i>secteurs n°01, n°02, n°03, n°05 et n°06</i>)	05
Nombre moyenne d'écoles par secteur concerné	1,40
Secteurs n°03 et 06 (<i>avec la plus grande concentration d'écoles</i>)	
EFFECTIFS	
Nombre d'enfants préscolarisés en 2011/2012	421
Ratio fille	48,22%
Nombre d'enseignants	25
Nombre moyen d'élèves par établissement	60
Nombre moyen d'élèves par classe	17
Nombre moyen d'élèves par enseignant	17

Source : DRASSN/ Dédougou - Décembre 2011

La ville de Dédougou possède 07 Centres d'Eveil et d'Education Préscolaires (CEEP) dont 06 privés. Cela constitue une nette progression au regard de l'état des lieux en 1998 où on ne comptait que l'unique établissement public à 03 classes (*le CEEP « Payoro »*).

Tableau n°15 : Situation des CEEP dans la ville de Dédougou

Nom de l'établissement	Lieu	Nombre de classes	Effectifs des éducateurs
Payoro	Secteur n°01	03	08
La Providence	Secteur n°05	03	04
Djitou	Secteur n°02	02	02
La joie des enfants	Secteur n°03	03	04
Appel	Secteur n°03	01	01
Wend kuuni	Secteur n°06	03	03
Odélou	Secteur n°06	03	03

Source : Direction des Etudes et de la Planification / Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

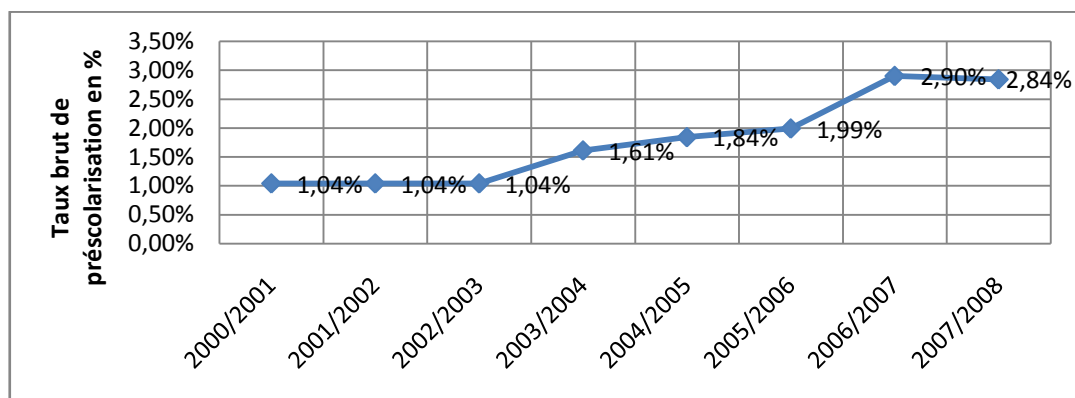
Avec ces équipements, l'évolution du taux brut de préscolarisation est comme indiqué dans le tableau et le graphique suivants :

Tableau n°16 : Evolution du taux brut de préscolarisation (en %)

Année scolaire	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Ensemble des structures	1,04%	1,04%	1,04%	1,61%	1,84%	1,99%	2,90%	2,84%

Source : Direction de l'Action Sociale de la Boucle du Mouhoun – Décembre 2011

Graphique n° 20 : Evolution du taux brut de préscolarisation



Source : Direction de l'Action Sociale de la Boucle du Mouhoun – Décembre 2011

Ces données montrent que la scolarisation au préscolaire, d'abord statique entre 2000 et 2003, a connu une augmentation d'années en années. Ainsi, elle a doublé en cinq (05) ans passant de 1,04% de l'année scolaire 2002/2003 à 2,84% à la rentrée scolaire 2007/2008.

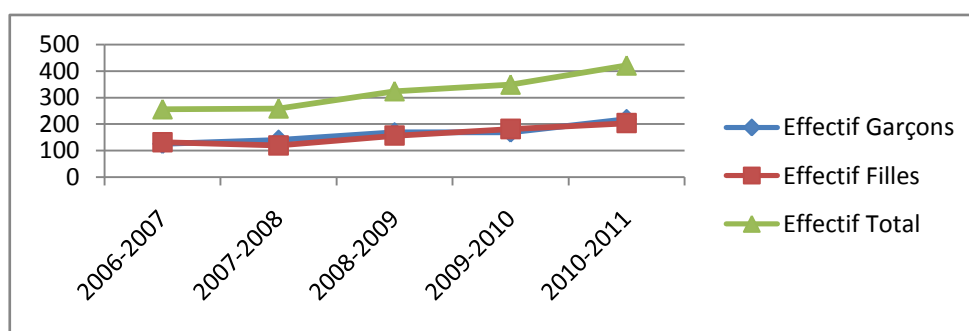
En ce qui concerne les effectifs, la situation de l'évolution de la préscolarisation selon le sexe est donnée dans le tableau et le graphique suivant.

Tableau n° 17 : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire

Année		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Effectif	Garçons	125	140	168	168	218
	Filles	131	119	156	181	203
	Total	256	259	324	349	421

Source : DPASSN du Mouhoun – Décembre 2011

Graphique n° 21 : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire sur les cinq (05) dernières années



Source : DPASSN du Mouhoun – Décembre 2011

L'évolution de taux brute de préscolarisation mis en relation avec le récent développement des structures d'éducation préscolaire permet d'affirmer que la faiblesse des effectifs était en partie liée au manque d'équipements.

Tableau n°18 : Fiche synoptique des établissements primaires (2011-2012)

QUANTITATIF	
Nombre total d'établissements	26
Nombre d'établissements publics	15
Nombre d'établissements privés	02
Nombre d'établissements confessionnels	09
Nombre total de salles de classes	154
Nombre total de salles de classes du public	101
Nombre total de salles de classes du privé	12
Nombre total de salles de classes confessionnelles	41
Nombre moyen de classes par établissement	5,92
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés (<i>secteurs n° 02, n°03, n°04, n°05, n°06 et n°07</i>)	06
Nombre moyenne d'écoles par secteur concerné	04
Secteur n°02 (<i>avec la plus grande concentration d'écoles</i>)	7/26
EFFECTIFS	
Nombre d'enfants scolarisables en 2011/2012	9 769
Nombre d'enfants scolarisés en 2011/2012	8 658
Taux de scolarisation 2011/2012	88,63%
Ratio fille	50,13%
Nombre d'enseignants	197
Nombre moyen d'élèves par établissement	333
Nombre moyen d'élèves par classe	56
Nombre moyen d'élèves par classe du public	70
Nombre moyen d'élèves par classe du privé	26
Nombre moyen d'élèves par classe confessionnelle	31
Nombre moyen d'élèves par enseignant	44
Nombre moyen d'élèves par enseignant du public	51
Nombre moyen d'élèves par enseignant du privé	26
Nombre moyen d'élèves par enseignant confessionnelle	27
Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011	

Equipements

La commune de Dédougou est organisée en trois (03) circonscriptions d'éducation de base (CEB). Il s'agit de :

- la CEB Dédougou I qui compte un total de 21 écoles dont 11 dans la ville ;
- la CEB Dédougou II composée de 24 écoles dont 08 en ville ;
- la CEB Dédougou III comprenant 19 écoles dont 07 urbaines.

La première école primaire de la ville de Dédougou a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 1920. Il s'agit de l'Ecole centre A.

A ce jour, ce nombre d'écoles a augmenté avec l'ouverture de nouvelles écoles privées, publiques et confessionnelles quoique encore insuffisant. Dédougou compte 26 écoles primaires dont 02 privés 15 publics et 09 confessionnelles pour un total de 154 classes encadrées par 197 enseignants.

Les tableaux ci-après font le point des écoles primaires par secteur et par type.

Tableau n°19 : Situation de l'ensemble des écoles primaires de la ville de Dédougou

Secteur ou village	Ecoles Primaires Publiques			Ecoles Primaires Privées			Ecoles Primaires Privées		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'enseignants	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'enseignants	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'enseignants
Secteur n°01	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Secteur n°02	01	06	08	01	06	03	01	04	03
Secteur n°03	03	18	30	01	06	09	00	0	0
Secteur n°04	05	30	46	00	00	00	00	0	00
Secteur 05	03	27	29	00	0	00	04	18	25
Secteur n°06	02	14	19	00	0	00	04	19	19
Secteur n°07	01	06	06	00	0	00	00	00	00
Total	15	101	138	02	12	12	09	41	47

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

Il faut noter que parmi les 26 écoles que compte la ville de Dédougou, six (06) d'entre elles sont dites d'application. Elles reçoivent, à ce titre, les stagiaires des écoles des enseignants du primaire en vu de compléter leur formation. Cinq (05) écoles accueillent les élèves-maîtres des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) et une (01) seule reçoit ceux du privé. L'ensemble des enseignants de ces écoles (*maîtres conseillers*) jouent également le rôle d'encadreurs.

Ces écoles sont réparties de façon inégale dans la ville. Ainsi, tandis que certains secteurs urbains tels que les secteurs n°05 et n°06 disposent respectivement de 07 et 06 écoles primaires, le secteur n°01 en est totalement dépourvu.

Par ailleurs, toutes les écoles disposent de salles de classes réalisées en matériaux définitifs. Malheureusement, certaines d'entre elles sont très vétustes et demandent régulièrement des réfections. Le système éducatif de base de Dédougou fait face à d'autres difficultés liées à l'insuffisance d'écoles et de tables-bancs et d'autres matériels. Le nombre de tables-bancs en 2011/2012 est estimé à 1967 et un besoin supplémentaire de 929 est exprimé.

En termes d'équipements annexes, la cantine scolaire fonctionne dans la ville de Dédougou et concerne l'ensemble de toutes les écoles sans aucune discrimination. La source de financement est le budget de l'Etat.

Les installations sanitaires tels que les latrines, les bacs à ordures fonctionnent également. Si certaines écoles sont clôturées, beaucoup d'entre elles ne possèdent aucune clôture. L'électricité existe dans la plupart des écoles. Les autres commodités et besoins tels que le téléphone, l'eau courantes ne sont pas des réalités communes à toutes les écoles.

Effectifs

L'effectif des écoliers de la ville de Dédougou est en régulière croissance dans les différents types d'écoles primaires rencontrés. Ainsi, à l'école primaire publique, on est passé de 6 098 écoliers en 2007/2008 à 7 080 en 2011/2012 soit un taux de croissance de 16,10% en quatre (04) ans. Au niveau du privé, le nombre d'écoliers est passé de 225 en 2007/2008 à 315 en 2011/2012 soit un taux de croissance de 40% en 04 ans. Pour ce qui est du confessionnel, le nombre d'écoliers est passé de 945 en 2007/2008 à 1263 en 2011/2012 soit un taux de croissance de 33,65% en 04 ans.

Tableau n° 20 : Evolution de l'effectif des élève du primaire de la ville de Dédougou

Statut des écoles primaires	Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants	Evolution des effectifs				
			2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Ecole Primaire Publique	15	138	6 098	6 303	6 055	6 351	7 080
Ecole Primaire Privée	02	12	225	238	261	296	315
Ecole Primaire confessionnelle	09	47	945	1013	1042	1190	1263
TOTAL	26	197	7 268	7 554	7 358	7 837	8 658

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

Au regard de ce tableau, on note une plus forte concentration des écoliers dans les écoles publiques (environ 82% en 2011/2012) au détriment des écoles privées qui représentent seulement 3,60% des effectifs. Les écoles confessionnelles qui enseignent le programme classique et les medersas accueillent quant-à elles 14,59% des écoliers de l'année scolaire 2011/2012.

Le nombre d'élèves en 2011/2012 est évalué à 8 658 pour 154 classes soit en moyenne 56 élèves par classe. Ce chiffre est en deçà de l'effectif moyen par classe fixé sur le plan national à 75 élèves.

Même si, pris dans sa globalité, le nombre d'enseignants dépasse le nombre de classes (197 enseignants pour 154 classes), force est de reconnaître que toutes les écoles ne sont pas logées à la même enseigne selon qu'elles soient publiques, privées ou confessionnelles. Ainsi, on note que dans le public, à l'exception de l'école de Tionkuy où le nombre de classe correspond au nombre d'enseignants (06), dans tous les autres secteurs de la ville, le nombre d'enseignants surpasse le nombre de classe. Par contre dans les écoles privées et confessionnelles, il y a des cas où le nombre d'enseignants est inférieur au nombre de classes. C'est le cas au secteur n°02 des écoles privé (03 enseignants pour 06 classes) et confessionnelle (03 enseignants pour 04 classes).

En ce qui concerne le taux de scolarisation, il a connu une croissance pour l'ensemble de la région comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 21 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire pour la région (en %)

Scolarité 2000/2001			Scolarité 2004/2005			Scolarité 2009/2010		
Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
48,50	34,30	41,50	60,10	48,40	54,40	74,90	70,10	72,60

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

A titre comparatif, en 2010, le taux d'admission au CP1 était de 87,60% pour les garçons et 83,80% pour les filles au niveau national. Au regard du tableau ci-dessus, un nombre important d'enfants n'ont pas encore accès à l'école dans la commune et la ville de Dédougou.

Les populations scolarisables croissent plus vite que la capacité à construire des écoles publiques dans la ville et la commune.

Au total, 197 enseignants constituent le personnel enseignant du système éducatif de base. Par ailleurs, ce corps d'enseignants est encadré par 17 encadreurs en 2011/2012.

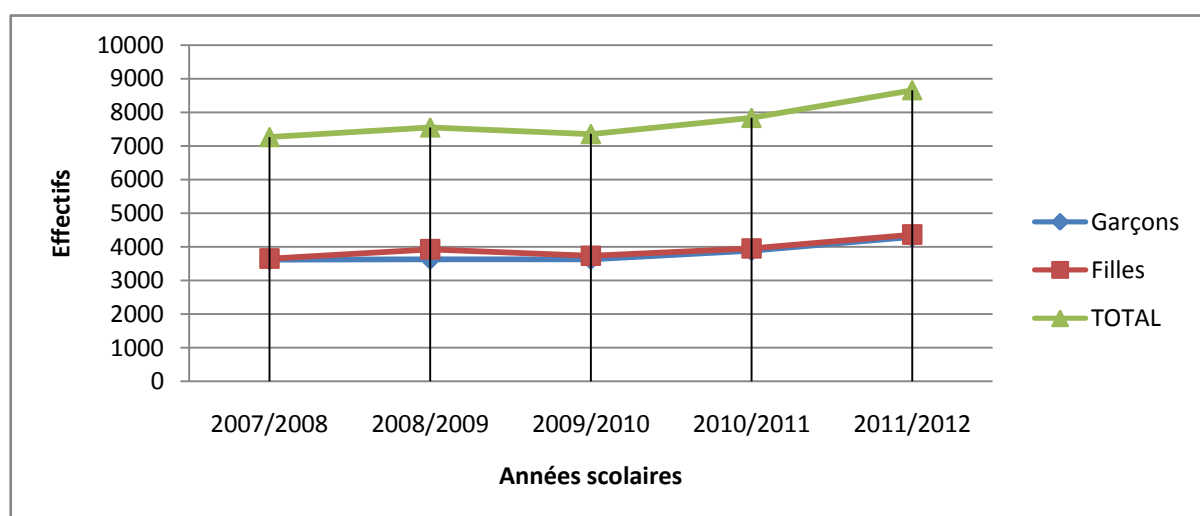
Contrairement à d'autres bien nombreuses localités du Burkina, le nombre de filles scolarisé à Dédougou est supérieur à celui des garçons depuis 2007. Le tableau du rapport fille/garçon est donné ci-dessous.

Tableau n°22 : Evolution du rapport garçons et filles au primaire

Années	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Garçons	3 616	3 624	3 622	3 883	4 292
Filles	3 652	3 930	3 736	3 954	4 366
TOTAL	7 268	7 554	7 358	7 837	8 658

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

Graphique n°22 : Evolution du rapport entre garçons et filles



Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

C- Centres d'alphabétisation

Tableau n°23 : Fiche synoptique des centres d'alphabétisation (2010-2011)

QUANTITATIF	
Nombre total de centres	34
Nombre total de salles de classes	34
Nombre moyen de classes par centre	01
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés (<i>secteurs n°01, n°02, n°03, n°04 et n°05</i>)	05
Nombre moyenne de centres par secteur concerné	7
Secteur n°04 (<i>avec la plus grande concentration de centres</i>)	14/34
EFFECTIFS	
Nombre d'apprenants	873
Ratio femme	89%
Nombre d'enseignants	34
Nombre moyen d'apprenants par établissement	25
Nombre moyen d'apprenants par classe	25
Nombre moyen d'apprenants par enseignant	25

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

Dans le domaine de l'éducation de base il faut aussi compter avec les centres d'alphabétisations. En ce qui concerne les équipements, la ville de Dédougou totalise 34 centres d'alphabétisation comportant chacun une classe.

Tableau n°24 : Situation des centres d'alphabétisation dans la ville de Dédougou

Secteurs ou villages	Nombre de centre	Nombre de classe	Nombre d'enseignants
01	04	04	04
02	14	14	14
03	04	04	04
04	04	04	04
05	08	08	08
Total	34	34	34

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

En termes d'effectif, on note une nette évolution de ses effectifs (224 personnes) en 2012 en alphabétisation initiale (AI) et en formation complémentaire de base (FCB) avec des taux respectifs moyen de succès de 88,81% et 88,16% pour les cinq (05) années passée.

Tableau n°25 : Evolution des effectifs des centres d'alphabétisation dans la ville de Dédougou

Année scolaire	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
Effectif	170	290	147	112	224

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

Les taux de succès sont assez remarquables, si on s'en tient aux données des examens finaux des sessions d'alphabétisation.

Tableau n°26 : Situation des apprenants des centres d'alphabétisation

Sexe	Inscrits	Évalués	Admis	Taux de réussite	Abandon	Taux de déperdition
Hommes	96	89	83	93,25%	07	13,54%
Femmes	777	751	624	83,08%	26	19,69%
Total	873	840	707	88,17%	33	33,23%

Source : DREBA/Dédougou - Décembre 2011

D- L'enseignement secondaire général et technique

Tableau n°27 : Fiche synoptique des établissements secondaires (2010-2011)

QUANTITATIF	
Nombre total d'établissements	12
Nombre d'établissements publics	02
Nombre d'établissements privés	07
Nombre d'établissements techniques	03
Nombre total de salles de classes	95
Nombre total de salles de classes du public	38
Nombre total de salles de classes du privé	57
Nombre total de salles de classes techniques	16
Nombre moyen de classes par établissement	09

Source : DRESS/Dédougou - Décembre 2011

En 1999/2000 la région comptait 25 établissements pour 193 classes du secondaire général du secteur public. En 2008/2009 ces établissements ont doublé soit 56, avec 355 classes.

Quant au privé, en 1999/2000 la région comptait 07 établissements dont 34 classes du secondaire. En 2008/2009 ces établissements sont passés à 37, avec 106 classes.

Avec un total de 12 établissements pour 93 classes, la ville de Dédougou concentre l'essentiel des équipements de l'enseignement secondaire générale et technique de la Boucle du Mouhoun.

On constate un plus grand dynamisme de la ville de Dédougou en matière d'ouverture d'établissements d'enseignement secondaire ces dernières années. En effet, on peut noter l'ouverture à la rentrée scolaire 2010/2011 du collège privé moderne de la Jeunesse au secteur 03 en zone non lotie et à la rentrée scolaire 2011/2012 dans le même secteur du collège privé de l'Avenir.

Le taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe dans la région en pourcentage est le suivant : *garçons 24,80% ; filles 17,40% ; ensemble 21,20%.*

Tableau n°28 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe (en %)

Scolarité 2000/2001			Scolarité 2004/2005			Scolarité 2009/2010		
Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
13,90	7,90	11	17,20	10,80	14,10	24,80	17,40	21,20

Source : DRESS/Dédougou - Décembre 2011

Statistiques sur l'enseignement secondaire et des centres de formation

En forte croissance, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au secondaire dans la région de la Boucle du Mouhoun est passé de 8% à la rentrée scolaire 2002 pour atteindre 11,80% en 2006-2007.

Tableau n°29 : Situation de l'ensemble des établissements secondaires

Etablissements	Nombre de classes	Nombre d'élève	Année d'ouverture
Lycée Provincial de Dédougou	18	1436	1970
Lycée Municipal de Dédougou	20	2048	1985
Lycée Privé Technique Béthel (E.GI)	05	454	1997
Lycée Privé Technique Béthel (E.Tech)	03	214	1997
Collège Catholique Saint Gabriel	05	-	2007
Complexe Scolaire Privé Evangélique	12	705	2004
Collège Privé Maria Rosa Molas	11	272	2000
Centre Scolaire Evangélique Eben Ezer	02	56	2008
Collège Privé Espoir	03	104	2008
Collège Privé Moderne de la Jeunesse	03	174	2010
Collège Privé de l'Avenir	03	-	2011
Centre de Formation Artisanale de Dédougou	08	240	1992
Totaux généraux	93	5703	

Source : DRESS/Dédougou - Décembre 2011

L'évolution des effectifs par classe du secondaire révèle une croissance d'année en année. Elle est donnée ci-dessous.

Tableau n°30 : Evolution des élèves par classe au cours des cinq (05) dernières années

Années	2004	2005	2006	2007	2008
6 ^{ème}	1 098	1 097	1 092	1 221	1 193
5 ^{ème}	697	775	798	807	937
4 ^{ème}	588	636	766	816	692
3 ^{ème}	571	644	657	808	931
2 ^{nde}	510	504	608	757	629
1 ^{re}	381	379	386	349	466
T ^{le}	277	365	464	485	474
TOTAL	4 122	4 400	4 771	5 243	5 322

Source : DR/MESSRS - Boucle du Mouhoun

E- L'enseignement supérieur et la formation professionnelle

Avec l'ouverture de l'université à vocation agricole et pastorale, la ville de Dédougou dispose depuis la rentrée universitaire 2011/2012 d'un établissement d'enseignement supérieur. La pose de la première pierre de cette université a eu lieu en décembre 2011. Le site choisi pour abriter cet équipement structurant est prévu au sud du camp militaire, à une dizaine de kilomètres du centre-ville de Dédougou sur la route de Bobo Dioulasso (RN n°10).

En matière de formation professionnelle, il est prévu à court terme la construction d'une Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP). Cet équipement est également prévu à une dizaine de kilomètres du centre-ville après le village de Passakongo sur la RN n°10 (route de Tougan).

Grâce à la coopération avec la République de Taïwan, la ville de Dédougou bénéficie de la construction d'un Lycée professionnel dont le chantier a démarré en Octobre 2012. Cet équipement est localisé à Moundasso (secteur n°06) sur un terrain délimité de 25 ha.

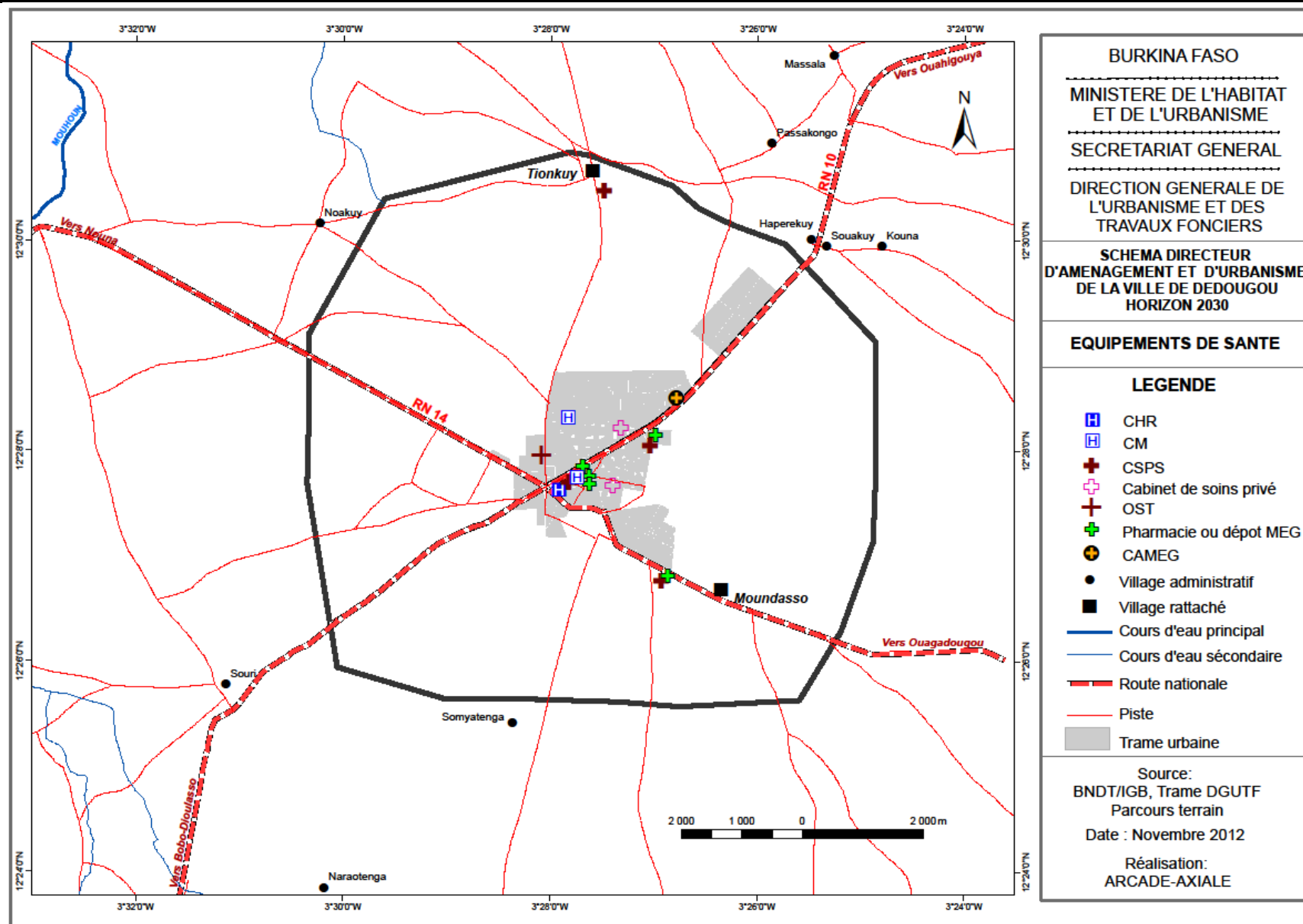
2.5.1.2. Equipements sanitaires

Tableau n°31 : Fiche synoptique des établissements sanitaires (2010-2011)

QUANTITATIF	
Nombre total d'établissements	07
Nombre d'établissements publics	05
Nombre d'établissements privés	02
Nombre CHR	01
Nombre CMA	01
Nombre CSPS	03
Nombre de formations sanitaires privées	02
Nombre de dépôts pharmaceutiques	02
Nombre de pharmacies privées	02
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°02, n°03 ; n°04 ; n°06 et n°07)	05
Nombre moyen d'établissements par secteur concerné	01
Secteurs n°04 et n°06 (avec la plus grande concentration d'écoles)	2/7

Source : District Sanitaire/Dédougou - Décembre 2011

Carte n°21 : Localisation des équipements sanitaires de Dédougou en 2012



A- Equipements

La ville de Dédougou dispose de cinq (05) formations sanitaires publiques et deux (02) structures sanitaires privées.

Tableau n°32 : Structures sanitaires privées

N°	Type de structure	Nom de la structure	Situation/secteur
01	Cabinet de soins infirmiers	Kénèyasso	03
02	Cabinet de soins infirmiers	Dofoni ya zola	06

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain, décembre 2011

Pour les formations sanitaires publiques, l'offre est de trois (03) CSPS et un (01) CHR en plus de l'Office de Santé des Travailleurs (OST).

Tableau n°33 : Formations sanitaires publiques de la ville

Nom	localisation	Nombre de lits	Spécialité médicale
Centre hospitalier régional	Secteur n°04	-	Gynécologie, pédiatrie, chirurgie, odontologie
CSPS communal	Secteur n°06	05	Soins infirmiers
Centre médical urbain	Secteur n°02	23	Soins généraux
CSPS de Tionkuy	Tionkuy	07	Soins infirmiers
Office de Santé des Travailleurs	Secteur n°02	-	Soins infirmiers

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain, décembre 2011

En plus de ces équipements, il est prévu la construction d'une maternité moderne au Centre Médical Urbain (CMU).

Le district sanitaire de Dédougou situé au secteur n°06 fait aussi de l'appui technique et administratif aux formations sanitaires.

Les officines pharmaceutiques qui accompagnent la santé sont celle mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°34 : Officines pharmaceutiques privées et les dépôts de médicaments

N°	Nom de l'officine	Localisation
01	Pharmacie Ioba	Secteur n°01
02	Pharmacie Bankuy	Secteur n°01
03	Dépôt Héresso	Secteur n°01
04	Dépôt Guigsémé	Secteur n°04

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain, décembre 2011

Par ailleurs, la ville de Dédougou vient de bénéficier d'un Central d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG) au secteur n°02.

B- Ressources humaines

Le personnel de santé du secteur public pour le district sanitaire de Dédougou en 2010 est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau n°35 : Personnel de santé du secteur public du district sanitaire de Dédougou en 2010

N°	Spécialité	Effectifs		Total
		Structures déconcentrés	CHR	
01	Médecins	02	05	07
02	Pharmaciens	01	02	03
03	Chirurgiens dentistes	-	01	01
04	Assistant de santé	02	30	32
05	Infirmiers Diplômés d'Etat	48	33	81
06	Infirmiers Brevetés	51	19	70
07	Sages-femmes d'Etat /Maïeuticiens d'Etat	06	13	19
08	Laborantins	-	09	09
09	Radiologues	-	03	03
10	Préparateurs en pharmacie	01	02	03
11	Agents itinérants de santé	49	1	50
12	Garçons / filles de salle	04	13	17
13	Accoucheuses auxiliaires	70	00	70
	Total	234	131	365

Source : Ministère de la santé, Annuaire statistique 2010, juillet 2011

En termes d'équipements notamment les lits, la situation des services de santé publique du district sanitaire de Dédougou telle qu'évaluée en 2010 est reprise dans le tableau qui suit.

Tableau n°36 : Situation des lits dans les services de santé publique

Type de structures	CSPS	CM	Total
Dispensaire	141	16	157
Maternité	111	41	152
Total	252	57	309

Source : Annuaire statistique santé 2010

Il est à noter également que dans la ville de Dédougou, il existe six (06) organisations à base communautaire reconnues officiellement qui interviennent en appui au secteur de la santé dans des domaines comme la sensibilisation, la lutte contre le VIH SIDA.

C- Quelques indicateurs sanitaires

Avec le personnel et les équipements disponibles dans le secteur de la santé, l'évolution du taux de fréquentation des services de santé est indiquée ci-dessous.

Tableau n°37 : Evolution des taux de fréquentation des services de santé dans la région (en %)

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux	22,90	17,90	18,60	19,00	21,20	23,40	24,50	22,20	24,80	29,20	34,80	41,90

Source : District sanitaire / Annuaire statistique santé 2010

Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la ville de Dédougou sont :

Tableau n°38 : Quelques indicateurs de santé

Indicateurs	Valeurs	Année de référence
Ratio médecin sur population	1/112764	2010
Taux de mortalité	11,8/1000	2011
Nombre de décès maternel	03	2011
Nombre d'avortement	468	2011
Taux de consultation prénatale	75,96/100	2011
Taux de consultation post natale	55,95/100	2011
Taux de couverture vaccinale du BCG	112/100	2010
Taux de couverture vaccinale du DT Coq 3	106/100	2010
Taux de couverture vaccinale du VAA	104/100	2010
Taux de couverture vaccinale VAR	104/100	2010

Source : District sanitaire / Annuaire statistique santé 2010

Les maladies qui font le plus couramment objet des consultations dans les centres de santé de Dédougou, telles que révélées par les enquêtes auprès du district sanitaire sont :

- le paludisme ;
- les Infections Respiratoires Aigues (IRA) ;
- les infections de la peau ;
- les diarrhées ;
- les IST/VIH-SIDA ;
- et les parasitoses intestinales.

Les principales difficultés du système sanitaire dans la ville, telles que ressorties des entretiens, sont :

- l'insuffisance d'équipements pour les services du district sanitaire ;
- l'inexistence de centre de santé destiné spécialement aux jeunes ;
- l'absence d'un système d'évacuation des eaux usées et excréta qui favorise la prolifération de certaines affections.

2.5.1.3. Equipements marchands

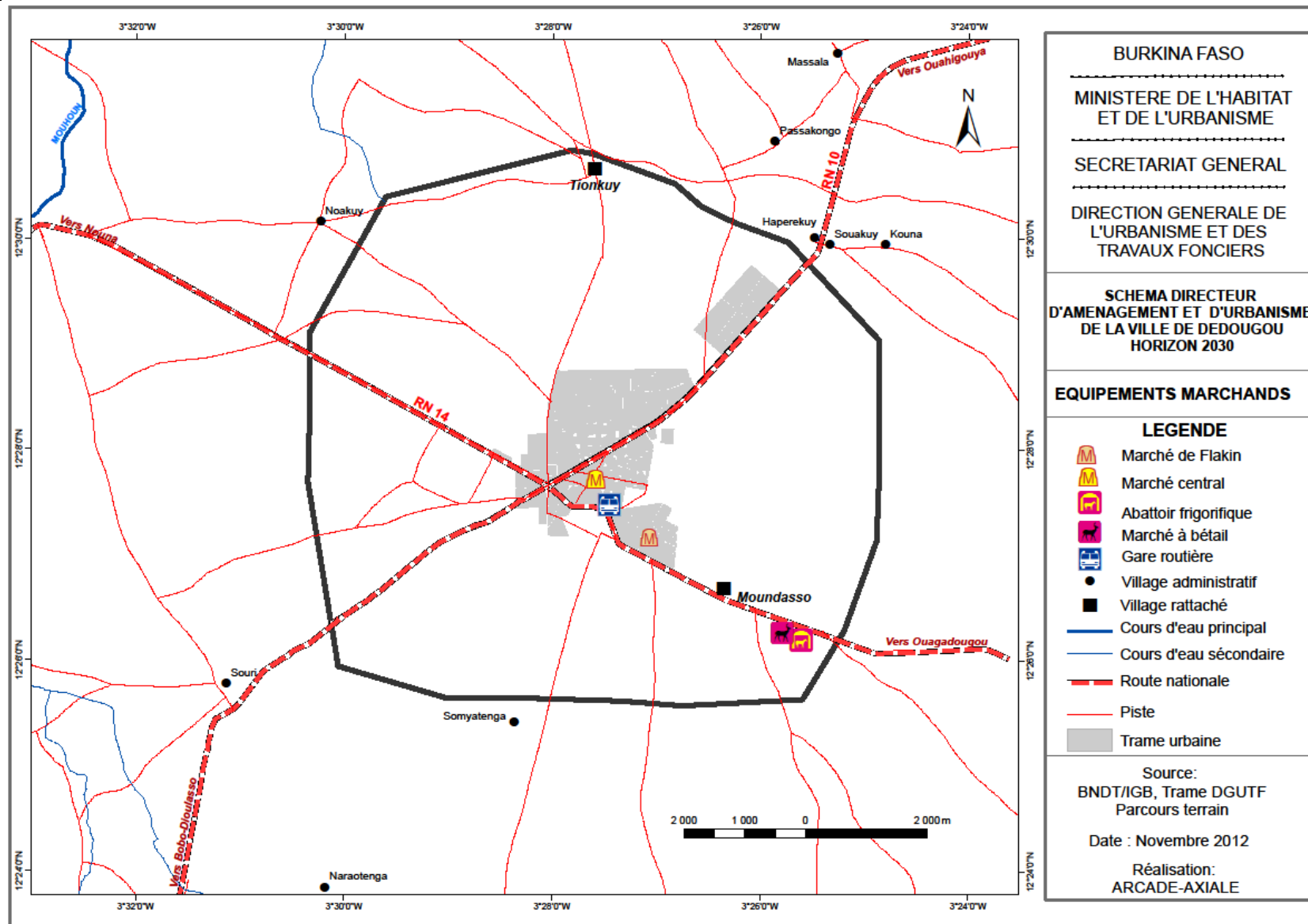
Les principaux équipements marchands de la ville de Dédougou se composent des marchés, de la gare routière, de l'abattoir et du marché à bétail.

Tableau n°39 : Fiche synoptique des équipements marchands (2010-2011)

QUANTITATIF	
Nombre total d'équipements	05
Nombre de marchés	02
Nombre de marché à bétail	01
Nombre d'abattoirs	01
Nombre de gares routières	01
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, n°04 et n°06)	03
Secteurs n°04 et n°06 (avec la plus grande concentration d'équipements)	2/5

Source : Mairie Dédougou - Décembre 2011

Carte n°22 : Localisation des équipements marchands de Dédougou en 2012



A- Les marchés

On dénombre deux (02) principaux marchés dans la ville de Dédougou : *le marché central et le marché de Flakin*.

- **le marché central**, localisé au secteur n°01 constitue le plus important équipement marchand de la ville. Il centralise à lui seul presque toutes les activités commerciales de Dédougou. Le marché central a fait l'objet de rénovation entre 2000 et 2004 lui permettant de disposer de 172 boutiques, 176 hangars et 28 étales. Ce marché occupe une place centrale dans la ville. Il est facile d'accès grâce à sa position géographique et aux voies d'accès qui le desservent. Malheureusement, le non achèvement de l'opération de rénovation ne permet pas une exploitation optimale de l'équipement. De ce fait, il y persiste encore quelques hangars traditionnels en secco à l'intérieur du marché.
- **le marché de Flakin** au secteur n°06 est quand à lui non aménagé. On y retrouve néanmoins quelques boutiques et hangars traditionnels édifiés par des promoteurs privés.

B- Le marché à bétail

Le marché à bétail est localisé à Moundasso (*secteur n°06*). A vocation régionale, il connaît cependant d'énormes difficultés de fonctionnement du fait de sa position très excentrée et de l'absence de pistes à bétail adaptées.

C- Les gares routières

La gare routière est localisée au secteur 04 de la ville. Reconstitué en 1997, cet équipement est sous exploité. Son niveau d'aménagement très sommaire ne permet pas une bonne organisation du transport dans la ville.

Les différentes compagnies de transport desservant Dédougou disposent de leur propre gare.

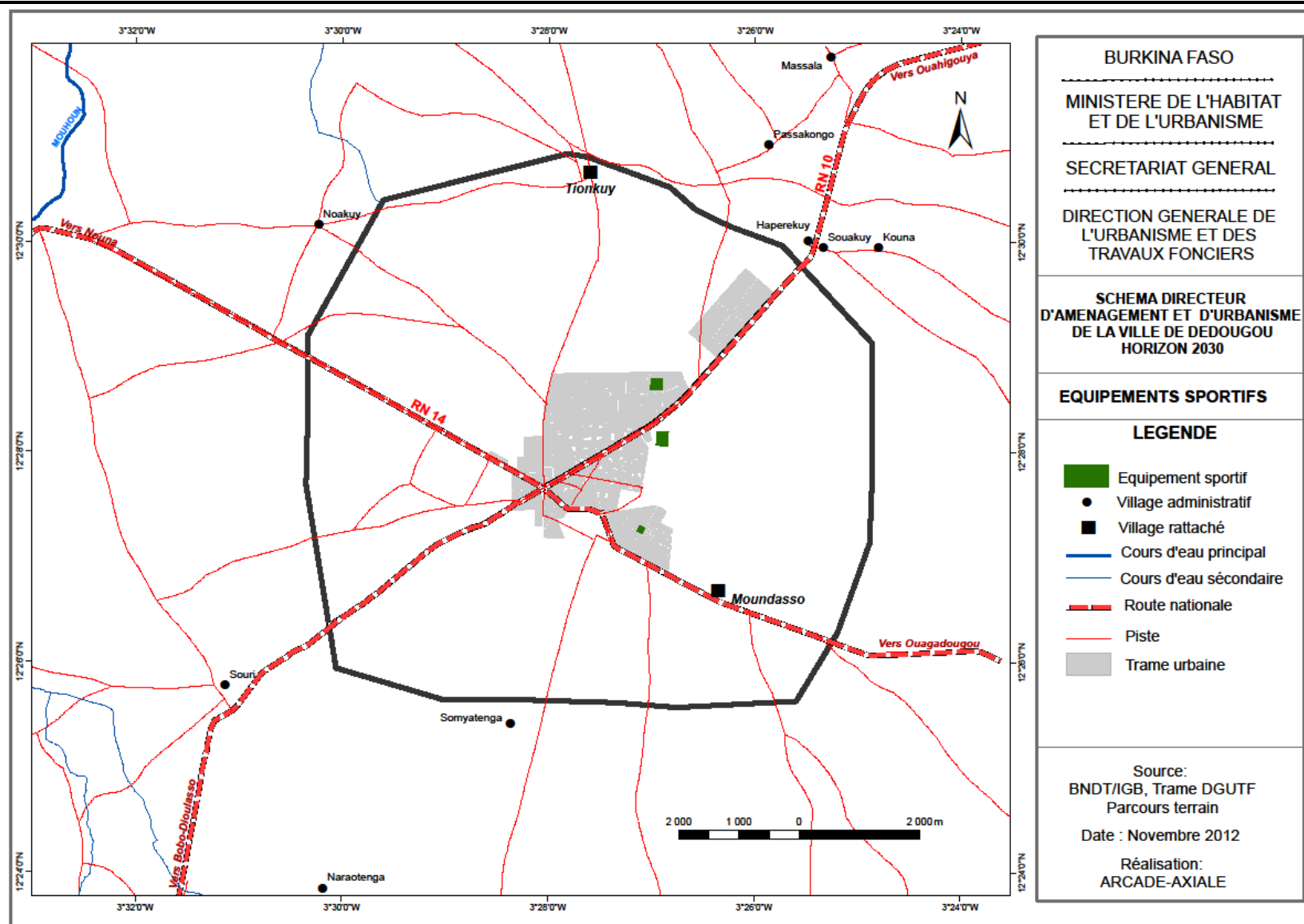
D- L'abattoir frigorifique

L'abattoir frigorifique de la ville de Dédougou, construit en 2002, dispose d'une superficie bâtie totale de 2000 m² bâtie sur un domaine de 04 ha. Il est localisé au secteur n°06 (*Moundasso*) et comprend un bâtiment administratif de 03 pièces (*01 bureau des vétérinaires, 01 local pour les manœuvres et 01 pour le gardien*), une aire d'abattage entièrement couverte, une chambre froide, des toilettes, un magasin et un forage autonome.

2.5.1.4. Les équipements culturels, sportifs et de loisir

La ville de Dédougou est très peu desservie en équipement culturels, sportifs et de loisir. La remarque générale est que ces équipements quand ils existent sont peu ou pas aménagés. Cela constitue un handicap sérieux à l'épanouissement de la jeunesse locale.

Carte n°23 : Localisation des équipements culturels, sportifs et de loisir de Dédougou en 2012



Sur le plan culturel, Dédougou organise tous les deux (02) ans au mois de mars (années paires) depuis 1992 le festival des masques (*FESTIMA*). Cette activité regroupe durant plusieurs jours, des festivaliers venus de toutes les régions du Burkina Faso et d'autres pays de la sous région.

Malheureusement, la ville de Dédougou est faiblement dotée en équipement adéquat. Le FESTIMA se tient, certes sur un site voulu par les organisateurs mais qui constitue un marigot en saison hivernale. Ce site est localisé au cœur même de la ville, au secteur n°01. Aucun aménagement particulier n'y a été réalisé.

Cette situation n'est pas une exception en son genre. En effet, la ville de Dédougou est faiblement dotée en équipements culturels et sportifs de tout genre. Ceux existants sont en général soit fortement dégradés, soit sommairement ou non aménagés. On constate que très peu d'évolution a été réalisée depuis 2009 (*date d'élaboration du dernier PCD*). Ainsi, l'essentiel des équipements répertoriés dans la ville sont les suivants :

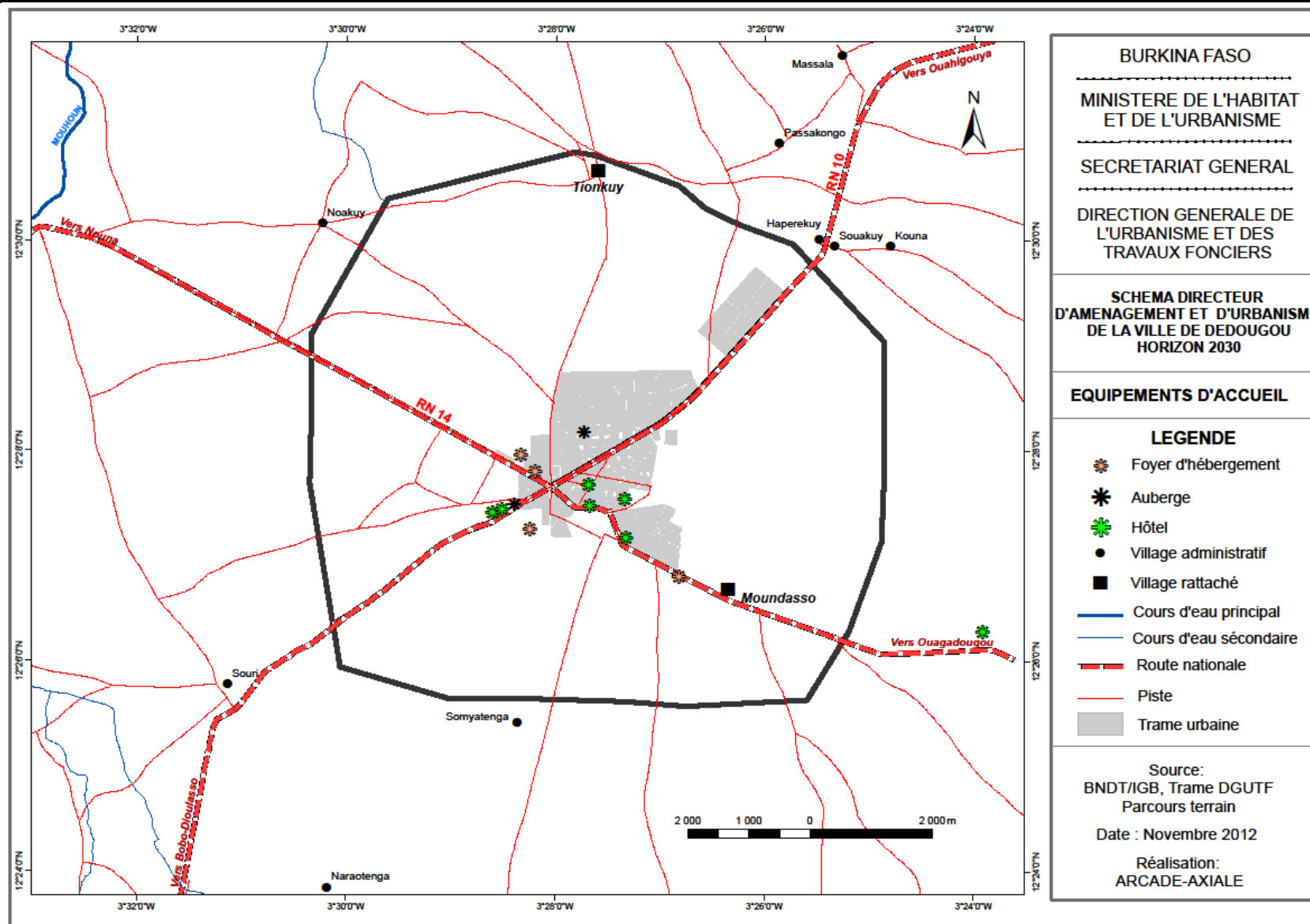
- sur le plan culturel :
 - une salle de cinéma et de spectacle (*très dégradée*) au secteur n°04. Elle est pratiquement laissée à l'abandon ;
 - une maison des jeunes et de la culture au secteur n°04 ;
 - un Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (*CELPAC*) dans l'enceinte de la maison des jeunes : il abrite une bibliothèque, du matériel de projection et un ensemble de jeux de société ;
 - une maison de la femme au secteur n°05 ;
 - un centre multi média en chantier à Flakin (*secteur n°06*) ;
 - des sites historiques comme les vestiges du palais de Dinté Dayo, la maison du commandant de cercle et les bâtiments de l'administration coloniale insuffisamment exploités.
- sur le plan sportif :
 - un stade provincial (*au secteur n°03*) : sis hors lotissement et ne disposant pas de gradins, il s'agit d'un simple domaine clôturé (clôture dégradée) composé principalement d'un terrain de football (état passable) et d'un plateau omnisport (état passable) pour le volley-ball, le basket-ball et le handball ;
 - un terrain de football (*état acceptable*) et le plateau omnisport (*panneaux de l'aire de basket-ball dégradés*) au camp Bankuy (*au secteur n°04*) ;
 - des plateaux de volley-ball (*états passables : plateaux fissurés et absence de tracés au sol*) à la Justice et aux Travaux Publics ;
 - un plateau de volley-ball (*état passable : absence de tracés au sol*) dans l'enceinte de l'église catholique ;
 - une arène de lutte (*état passable*) à la maison des jeunes.

Les lotissements de 1985 et 1996 ont prévu secteur n°02 et à Flakin (*secteur n°06*) des terrains de sports qui sont non encore mises en valeur. Il en est de même pour la zone SONATUR où on retrouve un terrain de sport et une aire de jeux projetés.

2.5.1.5. Equipements d'accueil et de tourisme

Les équipements d'accueil et de tourisme de la ville de Dédougou sont répartis comme l'indique la carte ci-dessous.

Carte n°24 : Localisation des équipements d'accueil et de tourisme de Dédougou en 2012



Les sites touristiques sont très peu valorisés dans la ville de Dédougou. Au delà du FESTIMA qui constitue l'évènement phare, et qui donne de la visibilité à la localité tant sur le plan national qu'international, on dénombre dans la ville de Dédougou et ses environnants, quelques sites susceptible d'animer l'activité touristique. Il s'agit :

- des puits Dognou ;
- de la maison du commandant ;
- des bosquets sacrés à Dédougou ;
- des sites archéologiques de Kari qui sont de beaux sites naturels très peu valorisés sur le plan de l'exploitation touristique.

En matière d'équipement d'accueil, Dédougou dispose d'un parc hôtelier en plein développement. Il comprend :

- 05 hôtels d'une capacité globale d'environ 106 chambres ;
- 09 structures d'hébergement d'une capacité totale d'environ 124 chambres ;
- 10 salles de réunion et de conférence de grande capacité (1 535 places au total) ;
- 04 restaurants.

L'ensemble de ces structures d'accueil présentes dans la ville sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°40 : Situation des hôtels et des structures d'hébergement dans la ville de Dédougou

Nom de la structure	Nombres de chambres	Localisation (secteur)
Hôtels		
Hôtel Loba	28	04
Hôtel Diarra Karim	24	06
Hôtel du Commerce (<i>Zind-naaba</i>)	28	04
Hôtel Espérance	14	05
Hôtel de la gare routière	12	04
S/total 01	106	
Structures d'hébergement		
Centre Benkagny	15	05 (<i>Mission catholique</i>)
Centre spirituel Alfred DIBAN (<i>à 8 km de la ville</i>)	45	06 (<i>Moundasso</i>)
Foyer de la DREBA	08	04
Cité de la CNSS	04	05
Foyer de la SONABEL	04	05
Logement de l'APE du LMD	07	06
Foyer de l'environnement	07	05
Camp touristique « <i>Dofini Wo Saamu</i> »	14	05
Auberge « <i>La paix</i> »	10	05
S/total 02	124	
TOTAL	230	

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage, SDAU Dédougou, Décembre 2011

De nouvelles structures d'accueil sont en chantier. Il s'agit notamment de :

- l'annexe de l'hôtel Loba au secteur n°04 (*route de Bobo Dioulasso*) ;
- un hôtel sur 04 niveaux en zone commerciale au secteur n°03 ;
- l'auberge Zerbo au secteur n°05 (*route de Bobo Dioulasso*).

En ce qui concerne les salles de réunion, on en dénombre 10 fonctionnelles dans la ville de Dédougou. D'autres salles de réunion et de conférence sont prévues dans certains hôtels en chantier (*annexe de l'hôtel Loba et hôtel en chantier en zone commerciale au secteur n°03*). Le tableau ci-dessous fait l'état des salles de réunion implantées dans la ville.

Tableau n°41 : Situation des salles de réunion et de conférence dans la ville de Dédougou

Désignation	Capacité	Standing	Localisation (secteur)
Mairie de Dédougou	300 places	Climatisée / Ventilée/ Sonorisée	04
DRAHRH	150 places	Climatisée / Ventilée	05
Maison de la femme	02 salles : 120 places et 70 places	Ventilée / Sonorisée	05
Salle Initiative de Bamako	120 places	Climatisée / Ventilée	05
Prestige plus	175 places	Ventilée / Sonorisée	04
DRECV	100 places	Ventilée	05
Centre de Moundasso	300 places	Ventilée / Sonorisée	06 (<i>Moundasso</i>)
Centre Benkagny	02 salles de 100 places	Ventilée	05
TOTAL	1 535		

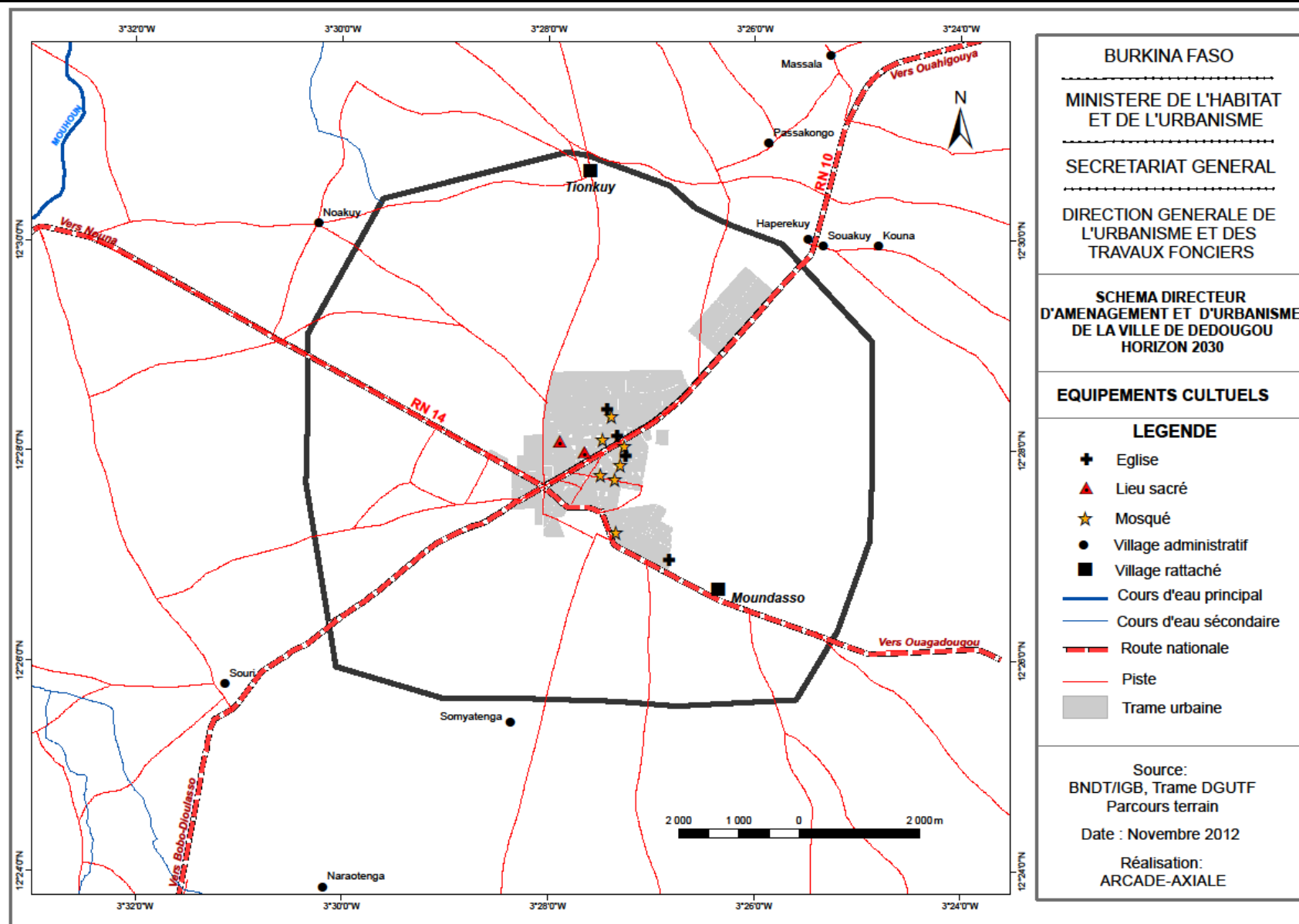
Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage, SDAU Dédougou, Décembre 2011

Une salle de conférence de 300 places est prévue dans l'annexe de l'hôtel Loba en chantier au secteur n°04.

2.5.1.6. Equipements culturels

La ville de Dédougou est marquée par la présence à part quasi égale des religions monothéiste que sont l'islam et le christianisme. A côté de ces deux (02) principales religions, existe l'animisme. Les équipements culturels traduisent physiquement sur le terrain la coexistence de ces différents cultes.

Carte n°25 : Localisation des équipements culturels de Dédougou en 2012



La ville de Dédougou compte de nombreux lieux de culte. Il s'agit notamment de :

- la mission catholique au secteur n°01 ;
- la grande mosquée de Dédougou kora au secteur n°02 ;
- la mosquée des Dafing au secteur n°01 ;
- la mosquée du marché au secteur n°01 ;
- la mosquée haoussa au secteur n°01 ;
- la mosquée sunnite au secteur n°01 ;
- la mosquée Halmadya au secteur n°06 ;
- une église protestante au secteur n°01 ;
- une église protestante au secteur n°02 ;
- une église protestante au secteur 02 ;
- l'église adventiste du 7^e jour au secteur n°06.

Outre ces églises et mosquées, on peut distinguer également de nombreuses autres petites mosquées réparties dans la ville surtout en zone non lotie de même que des temples et une chapelle catholique. Par ailleurs, on retrouve à l'intérieur du camp militaire une mosquée et une chapelle.

La ville de Dédougou se caractérise également par l'importance des pratiques religieuses traditionnelles. On distingue ainsi de nombreux lieux sacrés dont le bois sacré du Loba au secteur n°06 et le fétiche Lognou au secteur n°01.

2.5.1.7. Equipements administratifs

La ville de Dédougou abrite un nombre relativement important d'équipements administratifs. Il s'agit essentiellement d'équipements publics et de quelques équipements para publics. Ils ont pour l'essentiel un rayonnement provincial et régional ; Dédougou étant le chef-lieu de la province du Mouhoun et de la région de la Boucle du Mouhoun.

Sur l'ensemble de la ville, les principaux équipements administratifs sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°42 : Localisation des équipements administratifs de la ville de Dédougou

Ministère	Echelon régional	Echelon provincial	Echelon départemental
Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)	-Gouvernorat -Direction Régional de la Police Nationale	-Haut Commissariat -Direction Provincial de la Police Nationale	-Mairie -Préfecture -Commissariat de district
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)	-DRAH	-DPAH	-ZAT
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	-04 DR (DREP, DRCF, TR, DRB, DRI)	-Direction Provinciale des Impôts	-
Ministère de la Santé (MS)	-DRS	-DS de Dédougou	-
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	-DREBA	-DPEBA	-CEB Dédougou I - CEB Dédougou II CEB Dédougou III
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS)	-DRESS	-	-
Ministère des Ressources Animales (MRA)	-DRRA	-DPRA	-ZATE
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	-DREDD	-DPEDD	-SDEDD
Ministère de l'Action Sociale et Solidarité Nationale (MASSN)	-DRASSN	-DPASSN	-
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE)	-DRJE, DR-ANPE	-	-
Ministère des sports et Loisir (MSL)	-DRSL	-Service provincial	-
Ministère de la Promotion de la Femme (MPF)	-DRPF	-	-
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS)	-DRFP, DRTSS	-	-
Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT)	-DRCT	-	-
Ministère des Infrastructures et du Développement (MID)	-DRID	-	-
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC)	-Compagnie de gendarmerie	-Brigade	-
Ministère de la Justice Garde des Sceaux (MJGS)	-TGI et MACD	-	-

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage, SDAU Dédougou, Décembre 2011

Outre ces équipements, les différentes opérations de lotissement ont permis de préserver des espaces destinés aux futurs équipements administratifs. Il s'agit des réserves administratives. Le constat est que la plupart de ces réserves ne sont pas encore mise en valeur.

2.5.2. Equipements d'infrastructure

2.5.2.1. Le réseau de voirie

La voirie de la ville de Dédougou est constituée d'un réseau de voies pouvant être classé en trois (03) grandes catégories en fonction des types de dessertes offerts, de leur emprise et de leur niveau d'aménagement. Ces voies permettent de distinguer un réseau de voirie : primaire, secondaire et tertiaire.

A- Le réseau primaire

D'une emprise de 30 m au minimum sauf le tronçon urbain non bitumé de la RN n°10 qui a une emprise de 25 m. Il permet de :

- assurer les liaisons interurbaines (*communes voisines, localités importantes du pays*) et internationales (*frontière du Mali*) ;
- distribuer les flux de circulations entre secteurs de la ville Est-ouest et Nord-sud à l'intérieur de la ville.

Ce réseau est constitué des deux (02) routes nationales (RN n°10 et RN n°14) qui traversent la ville et la divisent en quatre blocs. La RN n°10 (*axe Bobo-Dioulasso - Dédougou - Ouahigouya*) est bitumée de Bobo-Dioulasso à Dédougou (*longueur de 180 km*) dont 04 km à l'intérieur de la partie agglomérée de la ville et le tronçon Dédougou - Ouahigouya est en terre.

La RN n°14 (*axe Sakoinzé-Koudougou-Dédougou- Nouna- frontière Mali*). Le tronçon Koudougou-Dédougou distant de 130 km dont 80 km sur le territoire de la Boucle du Mouhoun est en phase de bitumage. Ceci va augmenter la longueur des voies bitumées dans la ville. Le tronçon Dédougou-Nouna-Frontière Mali est en terre mais le lancement des travaux de bitumage de celui-ci a été fait le 19 janvier 2012. Les travaux sont financés par le MCA-BF.

B- Le réseau secondaire

Il est constitué de voies assurant les liaisons entre les différents quartiers et secteurs de la ville. Seulement 02 km de ce réseau est bitumé. Le réseau de voies secondaires s'organise autour des deux (02) voies primaires d'où elles partent pour innervent l'ensemble des quatre (04) blocs définis par le réseau primaire. Avec des emprises moyennes de 20 m, ces voies assurent les flux de circulation latéraux partant de part et d'autre des voies primaires en direction des blocs. La voirie secondaire se caractérise par des voies en terre à praticabilité intermittente (*excepté le tronçon de voie bitumé desservant le CMA*) présentant dans l'ensemble un niveau d'aménagement et de praticabilité faibles à moyens. La particularité du relief peu accidenté de la ville ne facilite pas les aménagements de voirie.

C- Le réseau tertiaire

Il assure la desserte des parcelles d'habitation et des équipements à l'intérieur des quartiers. A Dédougou toutes les voies tertiaires sont en terre, la praticabilité de ces voies varie d'un quartier à un autre en

fonction de la dégradation de la chaussée par les eaux de pluie, de l'absence des caniveaux et du manque d'entretien de celles-ci. L'emprise de ces voies est comprise entre 12 et 15 m.

A Dédougou, l'organisation de la voirie urbaine s'établit suivant le schéma ci-dessus présenté. Cette voirie est composée en effet de voies primaires, secondaires et tertiaires dévoilant un état de dégradation contrastée par endroit et par type de voies.

Tableau n°43 : Récapitulatif de l'état des voiries urbaines de la ville de Dédougou

Typologie	Description	Exemple de voie	Photos correspondantes
Rues en très bon état	Toutes les voies sur lesquelles la conduite est aisée et la route plate et régulière	Voies bitumées : RN n°14, n°10 et voie autour du marché	
Rues en bon état	Voies faciles à parcourir en véhicule ou à moto mais qui présentent quelques imperfections telles que des « escaliers » ou quelques trous, rendant la conduite légèrement inconfortable	Voie menant au à la mairie	
Rues en état moyen	Voies encore relativement plates, mais dont la structure en terre et le relief présente ponctuellement des difficultés aux usagers de la route (<i>ravinements latéraux, creux...</i>)	non aménagée	
Rues en mauvais état	Voies difficiles à parcourir. Elles ne sont pas bien délimitées et présentent ravinements et irrégularités rendant la surface de roulement accidentée et la conduite difficile.	-	
Rues en très mauvais état	Voies très difficilement praticables, voire impraticables pour certains véhicules, notamment en saison pluvieuse. Ces routes sont fortement accidentées et ravinées.	-	

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Le tableau ci-dessous récapitule la classification, les caractéristiques et l'état physique des voiries urbaines de Dédougou.

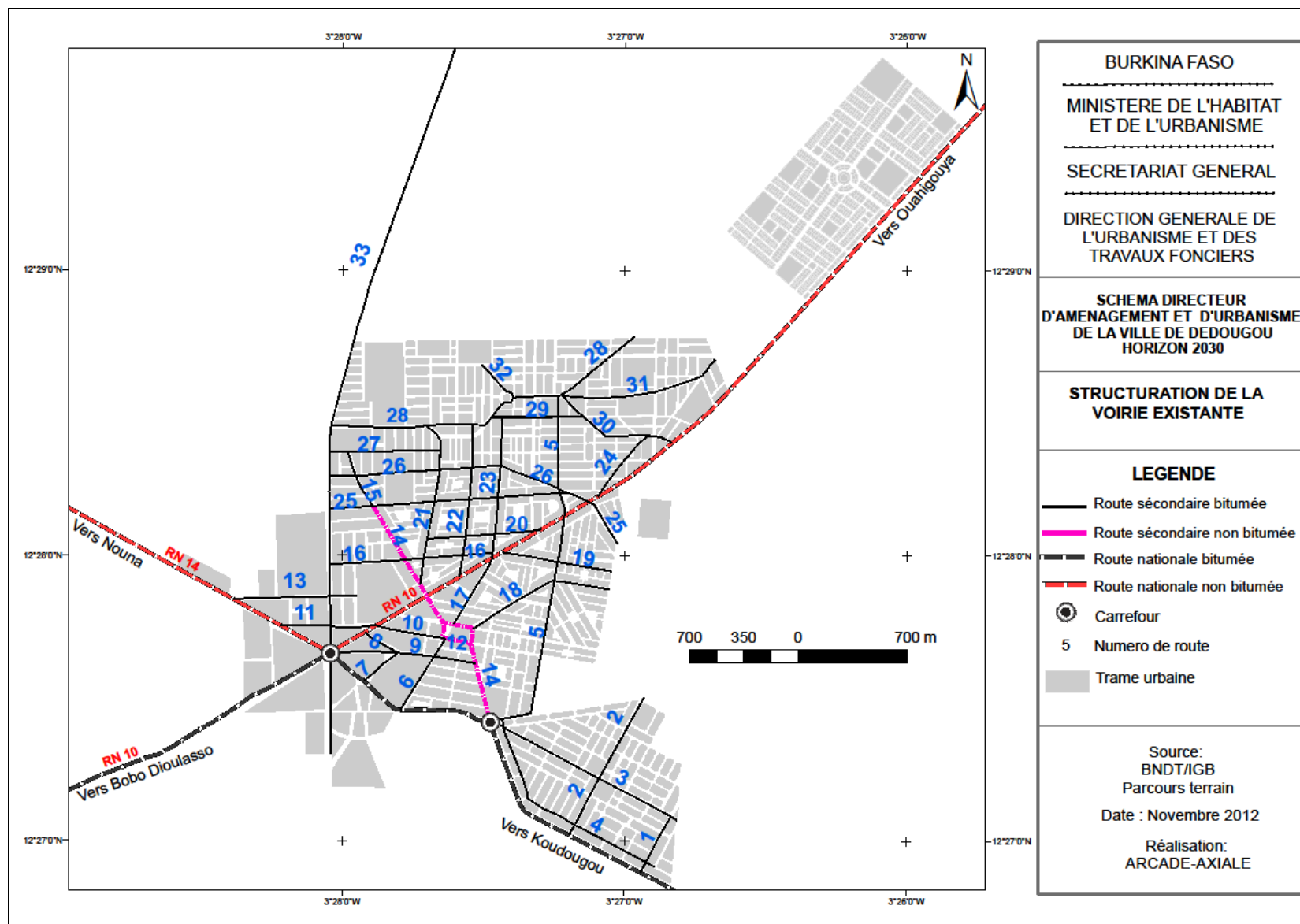
Tableau n°44 : Caractéristiques des voiries primaires et secondaires de la ville de Dédougou

Voirie	Classe	Etat	Longueur des rues en ml
VOIRIE SECONDAIRE			
Rue n°01	Secondaire	Bitumée	413
Rue n°02	Secondaire	Bitumée	1 014
Rue n°03	Secondaire	Non aménagée	1 359
Rue n°04	Secondaire	Non aménagée	1 470
Rue n°05	Secondaire	Non aménagée	2 338
Rue n°06	Secondaire	Non aménagée	545
Rue n°07	Secondaire	Non aménagée	283
Rue n°08	Secondaire	Non aménagée	254
Rue n°09	Secondaire	Non aménagée	937
Rue n°10	Secondaire	Non aménagée	446
Rue n°11	Secondaire	Non aménagée	620
Rue n°12	Secondaire	Non aménagée	2 175
Rue n°13	Secondaire	Non aménagée	2 428
Rue n°14	Secondaire	Non aménagée	830
Rue n°15	Secondaire	Non aménagée	389
Rue n°16	Secondaire	Non aménagée	1 052
Rue n°17	Secondaire	Non aménagée	498
Rue n°18	Secondaire	Non aménagée	973
Rue n°19	Secondaire	Non aménagée	717
Rue n°20	Secondaire	Non aménagée	735
Rue n°21	Secondaire	Non aménagée	1 077
Rue n°22	Secondaire	Non aménagée	988
Rue n°23	Secondaire	Non aménagée	909
Rue n°24	Secondaire	Non aménagée	515
Rue n°25	Secondaire	Non aménagée	2 024
Rue n°26	Secondaire	Non aménagée	1 562
Rue n°27	Secondaire	Non aménagée	710
Rue n°28	Secondaire	Non aménagée	2 175
Rue n°29	Secondaire	Non aménagée	583
Rue n°30	Secondaire	Non aménagée	830
Rue n°31	Secondaire	Non aménagée	1 063
Rue n°32	Secondaire	Non aménagée	304
Rue n°33	Secondaire	Non aménagée	5 550
Sous totale secondaire non aménagée	37 765		
Sous totale secondaire bitumée	1 974		

Voirie	Classe	Etat	Longueur des rues en ml
VOIRIE PRIMAIRE			
RN n°14 (axe Koudougou-Dédougou)	Primaire	Bitumée	5 982
RN n°14 (axe Dédougou -Nouna)	Primaire	Non bitumée	4 755
RN n°10 (Axe Bobo- Dédougou)	Primaire	Bitumée	4 509
RN n°10 (Axe Dédougou -Ouahigouya)	Primaire	Non bitumée	6 058
Sous totale primaire non bitumée	10 813		
Sous totale primaire bitumée	10 490		
Sous total voirie non aménagée			37 765
Sous total voirie non bitumée			10 813
Sous total voirie bitumée			12 464
Total général voiries primaires, secondaires et tertiaires			61 042

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou – 2012

Carte n°26 : Réseau de voirie de la ville de Dédougou en 2012



En plus de ces voies, la voirie de la ville de Dédougou comporte deux carrefours aménagés sans feux tricolores : le carrefour d'intersection de la RN n°10 et RN n°14 est de type à 06 branches avec un sens giratoire et prépondérante d'une voie à l'autre et le carrefour de la RN n°14 menant au grand marché, il est de type à 04 branches avec sens giratoire et prépondérance d'une voie sur l'autre.

Notons aussi la présence de deux (02) types de signalisation pour la régulation du trafic routier à savoir :

- **la signalisation horizontale** : qui est un marquage au sol que l'on ne trouve généralement que sur les routes bitumées. Ce sont les bandes continues, les bandes discontinues, les indications de couloirs de circulation, etc. ;
- **la signalisation verticale** : elle est présente sur toutes les routes. Ce sont les panneaux de positions (*stop, dos-d'âne, etc.*), les panneaux d'interdiction (*stationnement interdit, sens interdit, etc.*), les panneaux d'indication (*parking, hôpital, école, etc.*), les feux tricolores, etc.

Photo n°10 : Signalisation verticale



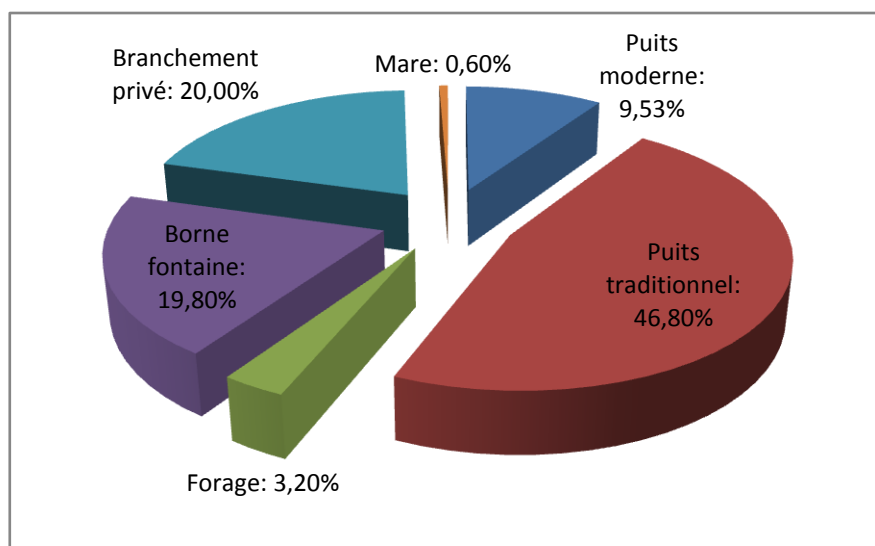
Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Dans la ville de Dédougou, on note un faible niveau de signalisation du trafic routier. Si la signalisation horizontale est quasi inexistante, celle verticale est prédominante surtout aux droits des carrefours. Elle se compose principalement de panneaux. La présence de ces signalisations sert à réguler la circulation et à limiter les accidents. Il n'y a pas de feux tricolores pour régulariser le trafic dans la ville.

2.5.2.2. L'approvisionnement en eau potable

L'alimentation en eau potable de Dédougou est assurée par diverses sources. En effet, en analysant le graphique ci-dessous, nous constatons que l'alimentation à travers les puits vient en tête des sources d'approvisionnement avec 56,33% des personnes enquêtées (*soit 46,80% par puits traditionnels et 9,53 puits modernes*) suivi par le réseau de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) avec 39,80% (*19,80% par les bornes fontaines et 20% par branchements privés*), suivi des forages (3,20%). Malgré cette diversité de sources d'approvisionnement, certains ménages (*soit 0,60%*) s'approvisionnent tout de même au niveau du marigot.

Graphique n°23 : Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable des populations



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

A- Le réseau ONEA

A l'instar des autres villes du Burkina Faso, le réseau d'eau potable est géré par l'ONEA. La ressource en eau utilisée est d'origine souterraine, elle provient de six (06) forages équipés de pompes immergées. L'eau exhaure est traitée à la station située en ville où se trouve également le bureau du chef du centre et le guichet ONEA. Le traitement consiste à un ajustement du Potentiel Hydrogène (PH) avec du carbonate de calcium et une stérilisation de l'eau avec de l'hypochlorite de calcium.

La production moyenne journalière d'eau est estimée à 1 129 m³. Le rendement du réseau pour l'année 2011 est de 81%. Ce qui constitue une amélioration notable comparativement au rendement des années 1990. Le besoin de production est estimé pour l'année 2011 à 507 406 m³.

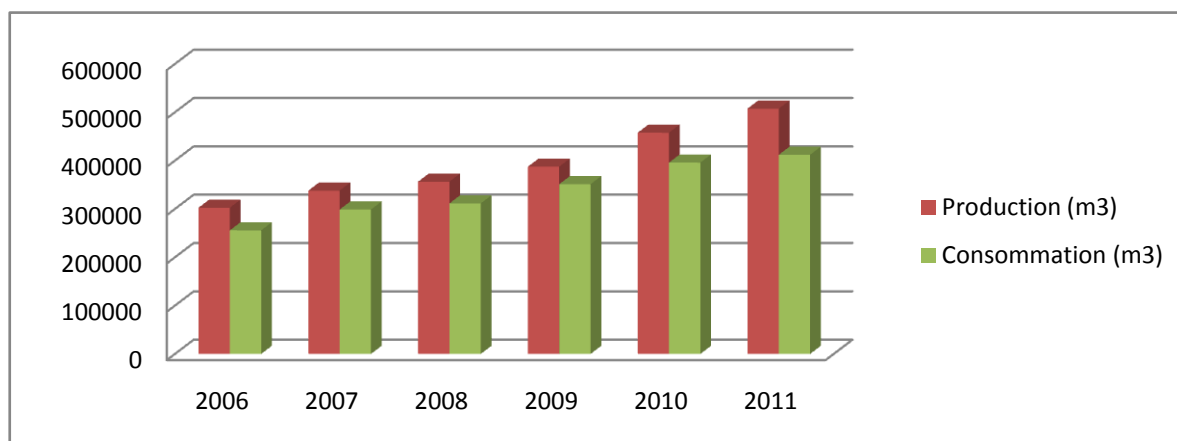
L'évolution de la production et de la consommation au cours des six (06) dernières années se présente dans le tableau suivant :

Tableau n°45 : Evolution de la production et de la consommation de l'ONEA

Année	Production	Consommation	Consommation moyenne /Jour	Rendement moyen réseau (%)
2006	302 390	255 656	700	84,55
2007	337 803	298 709	818	88,43
2008	356 334	311 409	853	87,39
2009	387 341	351 140	962	90,65
2010	457 634	395 809	1 084	86,49
2011	507 406	412 029	1 129	81,20

Source : ONEA-Dédougou

Graphique n° 24 : Evolution de la production et de la consommation de l'ONEA



Source : ONEA-Dédougou

On constate avec ce graphique que la production d'eau potable croît pratiquement au même rythme que la consommation. Ce graphique traduit surtout l'accroissement constant des besoins en eau de la population.

Le réseau actuel de distribution d'eau potable comprend :

- 88 236 ml de conduites (DN 63 à 200) ;
- deux (02) réservoirs de stockage (une métallique et la seconde en béton armé) de 150 m³ chacune.

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dédougou comprend deux mode de distribution à savoir : les *branchements particuliers* et la *distribution publique par bornes fontaines* qui permet de fournir l'eau à l'ensemble de la population, y compris dans les zones non aménagées.

Selon les services de l'ONEA Dédougou, il existe :

- 43 bornes fontaines dont deux sont en arrêt à cause des travaux de bitumage de la RN n°14 (axe Koudougou- Dédougou) ;
- 1 577 branchements particuliers.

Notons que ce nombre s'est multiplié par trois (03) durant ces cinq (05) dernières années (Cf. *Tableau suivant sur l'évolution des abonnés*).

Tableau n° 46 : Evolution des abonnés et des bornes fontaines dans la ville

Année	Abonnés	Bornes fontaines
2006	539	33
2007	651	33
2008	793	33
2009	985	43
2010	1 238	43
2011	1 577	43

Source : ONEA-Dédougou, Décembre 2011

Le m³ d'eau est facturée à 189 FCFA pour la tranche sociale et 198 FCFA à la fontaine.

L'eau potable est insuffisante pour la population de Dédougou surtout pendant les périodes chaudes. Les zones non loties où réside une bonne franche de population sont dépourvus de réseaux d'eau potable.

Les zones hautes de la ville (*secteur n°02 et n°05*) sont confrontées à un manque d'eau car le système actuel ne permet plus d'assurer une pression suffisante en extrémité.

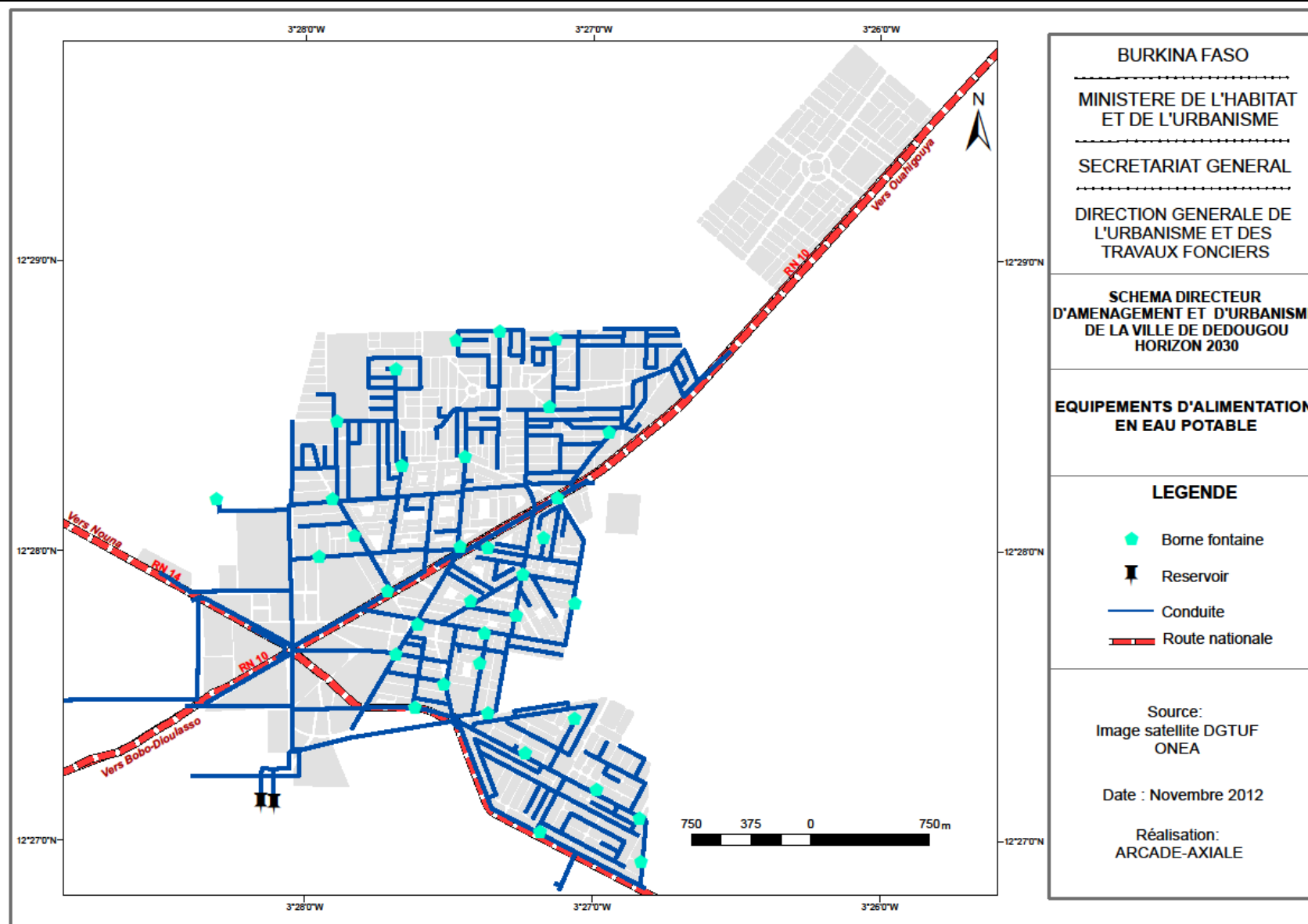
B- Les autres sources d'alimentation en eau à Dédougou

L'alimentation en eau potable d'une partie de la population de Dédougou est assurée par des puits traditionnels, modernes et des forages.

Les puits traditionnels sont réalisés par des particuliers et leur but est l'alimentation en eau de la famille. Ces puits permettent de capter l'eau de la nappe phréatique à faible profondeur. Les parois des puits ne sont pas toujours stabiliser par des buses. Ce mode de captage est exposé à une pollution des eaux en particulier issues des latrines.

Les puits modernes sont réalisés pour la communauté, ils respectent toutes les normes pour sa réalisations (*profondeur, protection des parois, margelles, etc.*), mais reste de même exposé aux pollutions de ses eaux.

Les forages existants dans la ville sont à motricité humaine. De petit diamètre ils permettent d'atteindre l'eau des nappes situées à plus grande profondeur (*au delà de 30 à 50 mètres*). Ils permettent à la population d'avoir une eau de bonne qualité, les précautions prises sont toujours destinées à éloigner les risques de pollution.



2.5.2.3. L'assainissement :

L'assainissement de la ville de Dédougou regroupe les trois (03) parties de l'assainissement urbain à savoir :

- le drainage des eaux de pluie ;
- l'assainissement des déchets liquides (eaux usées, eaux vannes) ;
- l'assainissement des déchets solides (*ordures ménagères, industrielles et bio médicale*).

A- Drainage des eaux de pluie

Les eaux pluviales de la ville de Dédougou sont évacuées par trois (03) sens écoulements suivant le terrain naturel :

- du Sud au Nord pour l'extrémité ouest de la ville ;
- du Nord au Sud pour la partie située au Nord de l'axe RN n°10 (*Bobo-Dioulasso - Tougan*) et allant vers la route Tionkuy ;
- d'Ouest à Est pour le reste de la ville s'étendant de la route de Tougan vers à la route de Koudougou en passant par la zone administrative.

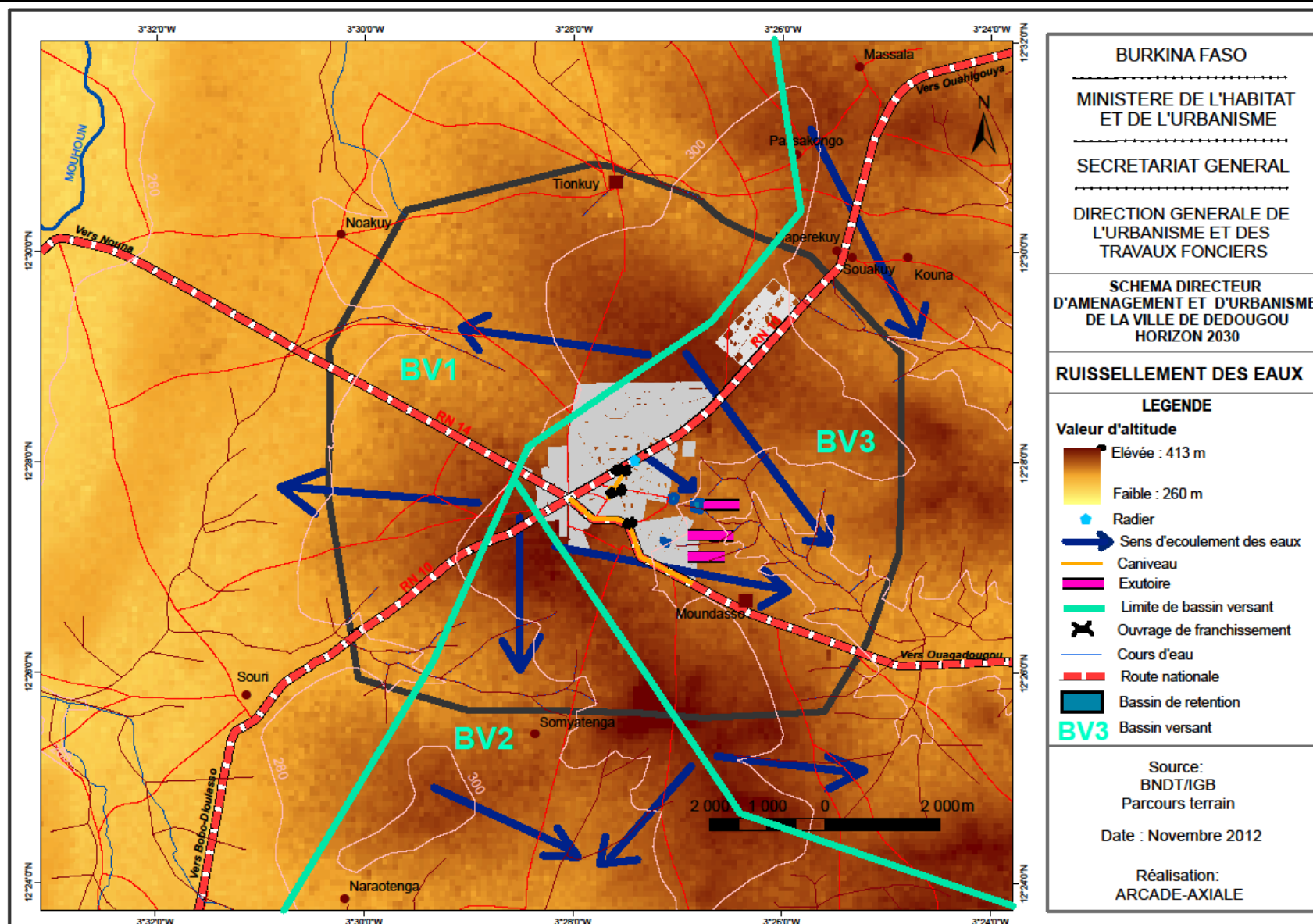
Actuellement la ville s'étend globalement sur trois (03) sous bassins versants du bassin principal du fleuve Mouhoun (*Cf. Carte ci-dessous*), caractérisés par une pente moyenne, qui permet une bonne évacuation naturelle des eaux de pluie de la ville.

On note la présence de deux (02) bassins de retentions naturels (*le site du FESTIMA et la forêt sacrée du Loba*) et un exutoire naturel situé dans la partie sud-est de la ville.

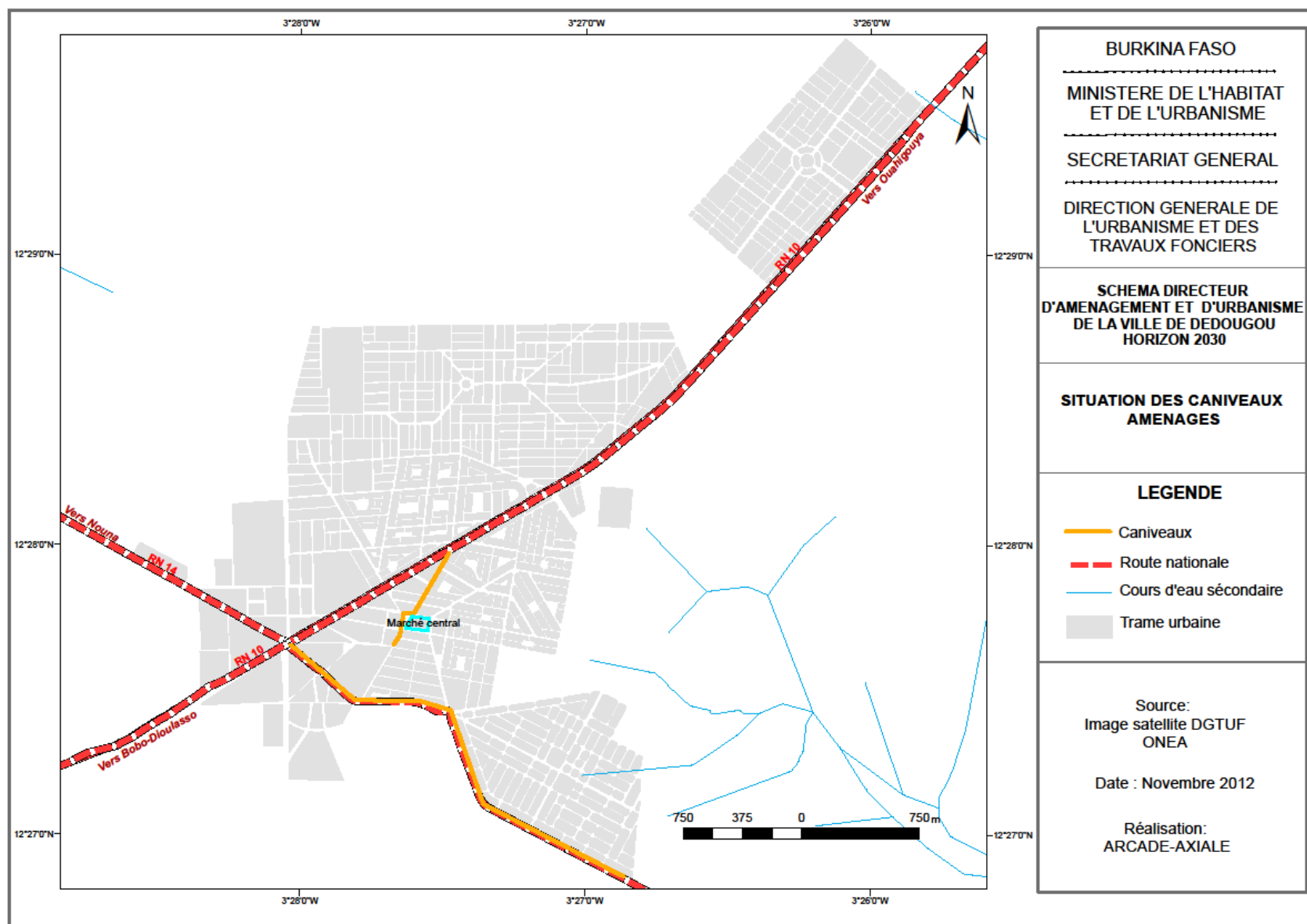
La forêt sacrée du Loba demeure un point de transition des eaux du bassin versant n°01 avant de cheminer vers l'exutoire. Ainsi, les zones environnantes de la forêt sont les plus exposées aux inondations.

D'après nos investigations, le réseau de drainage des eaux de pluie de la ville se développe autour du marché central de Dédougou. Le linéaire de ce réseau est d'environ 600 m de caniveaux. Il est cependant obstrué par les apports de terres et de déchets plastiques. Il ne joue plus donc son rôle. Le réseau existant ne permet pas une évacuation des eaux de pluie de la ville.

Avec la réalisation des travaux de construction de la RN n°14 (*Koudougou – Dédougou*), la ville a pu bénéficier de quelques kilomètres de caniveaux réalisés le long de la route bitumée.



Carte n°29 : Système d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Dédougou



B- Assainissement des déchets liquides

Eaux usées

Ce sont les eaux usées domestiques, eaux usées hospitalières et les eaux usées de l'aire d'abatage.

- **les eaux usées domestiques** : il s'agit des eaux issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche. Ces eaux sont de façons générales répandues à même le sol dans la rue ou dans les concessions. Ces comportements sont à la source de nombreux problèmes environnementaux (*pollution de l'air et éventuellement pollution de la nappe phréatique*).

Tableau n°47 : Lieux d'évacuation des eaux domestiques selon le type

Lieux d'évacuation	Douche	Lessive	Vaisselle
Dans la rue	29,70%	44,60%	43,70%
Dans la cour	8,50%	52,20%	55,40%
Puisard	63,20%	13,10%	9,00%
TOTAL	100%	100%	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

- **les eaux usées hospitalières** : il s'agit des eaux provenant du CMA et du CSPS urbain. Ces eaux sont issues essentiellement du nettoyage et de la désinfection des salles de soins, du bloc opératoire, etc. Elles sont généralement rejetées dans des fosses sceptiques sans traitement particulier ;
- **les eaux usées issues de l'aire d'abatage** : ces eaux proviennent du nettoyage de la viande, des panses et du sang des animaux abattus au niveau de l'aire d'abattages. Les eaux issues de cet abattoir sont recueillies et traitées.

Excrétas et eaux vannes

A l'absence d'un réseau spécifique pour le réseau des eaux usées, le système d'assainissement est de type individuel. Le système est composé en général d'une cabine et d'une fosse septique.

D'après l'enquête ménages 85,90% des ménages possèdent une latrine. Il s'agit des latrines traditionnelles (51,70% des ménages concernées) et des latrines VIP (34,20% des ménages). Le reste des ménages font leurs besoins chez des voisins possédant une latrine, dans les latrines publiques ou dans la nature.

La vidange des latrines se font manuellement dans la plupart des cas. Les déchets sont d'abord déposés dans les rues avant leurs évacuations hors des habitations (soit 88,20% des ménages). La vidange par camion ne concerne qu'une faible proportion des ménages (soit 2%). L'ensemble des boues de vidange (récupérées manuellement ou par camion) est généralement rejeté dans la nature loin des habitations (dans la décharge publique ou dans des champs de cultures).

La ville compte 32 latrines VIP publiques réparties autour des principaux équipements urbains.

Dans son volet d'assainissement, l'ONEA mène des campagnes de sensibilisation au profit de la population sur l'importance des latrines et de l'hygiène en générale, évalue les infrastructures de la ville, forme les artisans (maçons et pré-fabricant) et construit des latrines publiques.

C- Assainissement des déchets solides

Nous regroupons sous le vocable « *déchets solides* », deux (02) types de déchets :

- **les déchets solides hospitaliers** : provenant des structures sanitaires, ils sont constitués en grande majorité d'emballages (*papiers, cartons, sachets plastiques et verres*) et de déchets biomédicaux (*lames, pansements, compresses, coton, seringues, etc.*). L'essentiel de ces déchets est détruit par incinération. Quant aux seringues, elles sont généralement placées dans des boîtes de sécurité pour être brûlées dans un incinérateur.
- **les ordures ménagères** : ce sont des déchets solides issus des activités domestiques, des marchés, des gares, des services, etc. Il s'agit généralement de restes de nourritures, de feuilles mortes, de papiers, de pailles, de cuir, d'excréments d'animaux et de débris divers (*plastiques, métaux, verres, sable, etc.*). La principale caractéristique de ces ordures est qu'elles se composent pour une grande proportion de matières pouvant être transformée en composte.

A Dédougou la grande majorité, des ménages se débarrassent de leurs ordures dans les environs immédiats de leur concession, d'où l'existence de nombreux dépotoirs incontrôlés dans la ville. Les résultats de l'enquête ménage indiquent effectivement que 52,50% des ménages jettent leurs ordures dans la rue ou dans un dépotoir sauvage et que seulement 7,50% des ménages disposent d'une poubelle.

L'absence de décharge contrôlée (*répondant aux normes techniques d'aménagement de ce type d'équipement*) dans la ville oblige les populations à se débarrasser de leurs ordures soit au niveau de l'unique décharge public ou directement dans la nature à l'extérieur des zones d'habitation. Ces déchets sont ainsi utilisés comme fumure dans les champs soit de façon brute ou après transformation en compost par la technique des fosses fumières. En effet, selon l'enquête ménage, 15,10% des ménages évacuent leurs ordures dans les champs et 13,70% après transformation de ces déchets en fumure. 9,40 % évacue les ordures par des enlèvements quotidiens par des groupements.

La commune de Dédougou possède des bacs à ordures mobile et un véhicule pour les enlèvements de ces bacs. Le site de tri et de transformation des déchets est situé à 15 km de la ville sur la route de Koudougou.

Tableau n°48 : Fréquence et mode de gestions des ordures ménagères

Modes d'évacuation des ordures de ménage	Effectif enquêté	Pourcentage
Dans un dépotoir à ciel ouvert	341	52,50%
Dans les champs	98	15,10%
Dans une fosse fumière	89	13,70%
Dans un bac à ordure	49	7,50%
Par une structure d'enlèvement	61	9,40%
Hors de la maison	17	2,60%
TOTAL	650	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

2.5.2.4. L'énergie électrique

A- Le réseau électrique SONABEL

La ville de Dédougou est alimentée en électricité par la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL) depuis 1982. La source d'énergie est essentiellement d'origine thermique. La production est assurée de façon permanente

Le réseau de distribution comprend la moyenne tension et la basse tension. Les longueurs totales des réseaux en 2006 sont de 16 450 m pour la haute tension et de 240 128 m pour la basse tension. Il couvre presque entièrement la zone agglomérée et lotie de la ville.

Selon l'enquête ménage 52,80% des concessions disposent d'un branchement électrique.

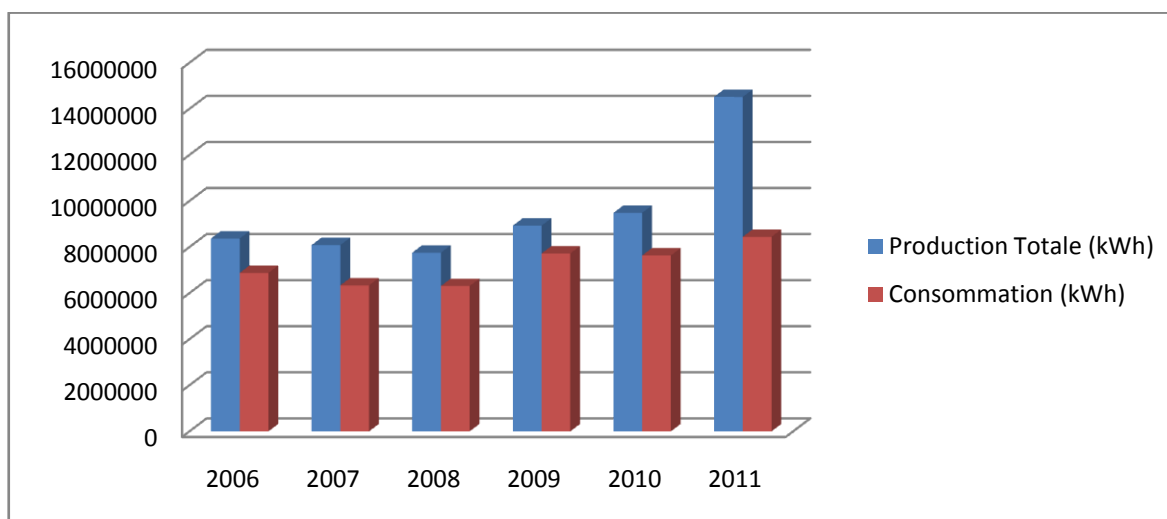
Le tableau ci-dessous nous donne l'évolution de la production, de la consommation et du nombre d'abonnés durant ces cinq (05) dernières années.

Tableau n°49 : Evolution de la consommation d'électricité comparée à celle des abonnés (2006 et 2011)

Année	Production totale (kWh)	Consommation (kWh)	Nombre d'abonnés
2006	8 371 372	6 878 998	-
2007	8 085 540	6 336 767	3 559
2008	7 756 601	6 307 846	3 911
2009	8 929 066	7 722 113	4 222
2010	9 482 942	7 636 273	4 474
2011	14 518 977	8 444 291	5 027

Source : SONABEL Dédougou

Graphique n°25 : Evolution des abonnements à la SONABEL de 2007 à 2011



Source : SONABEL Dédougou

On constate, que la production évolue dans le même sens que le nombre d'abonnés. La répartition des abonnés pour cette période est consignée dans le tableau suivant :

Tableau n°50 : Evolution du nombre d'abonnés de la SONABEL (2006 et 2011)

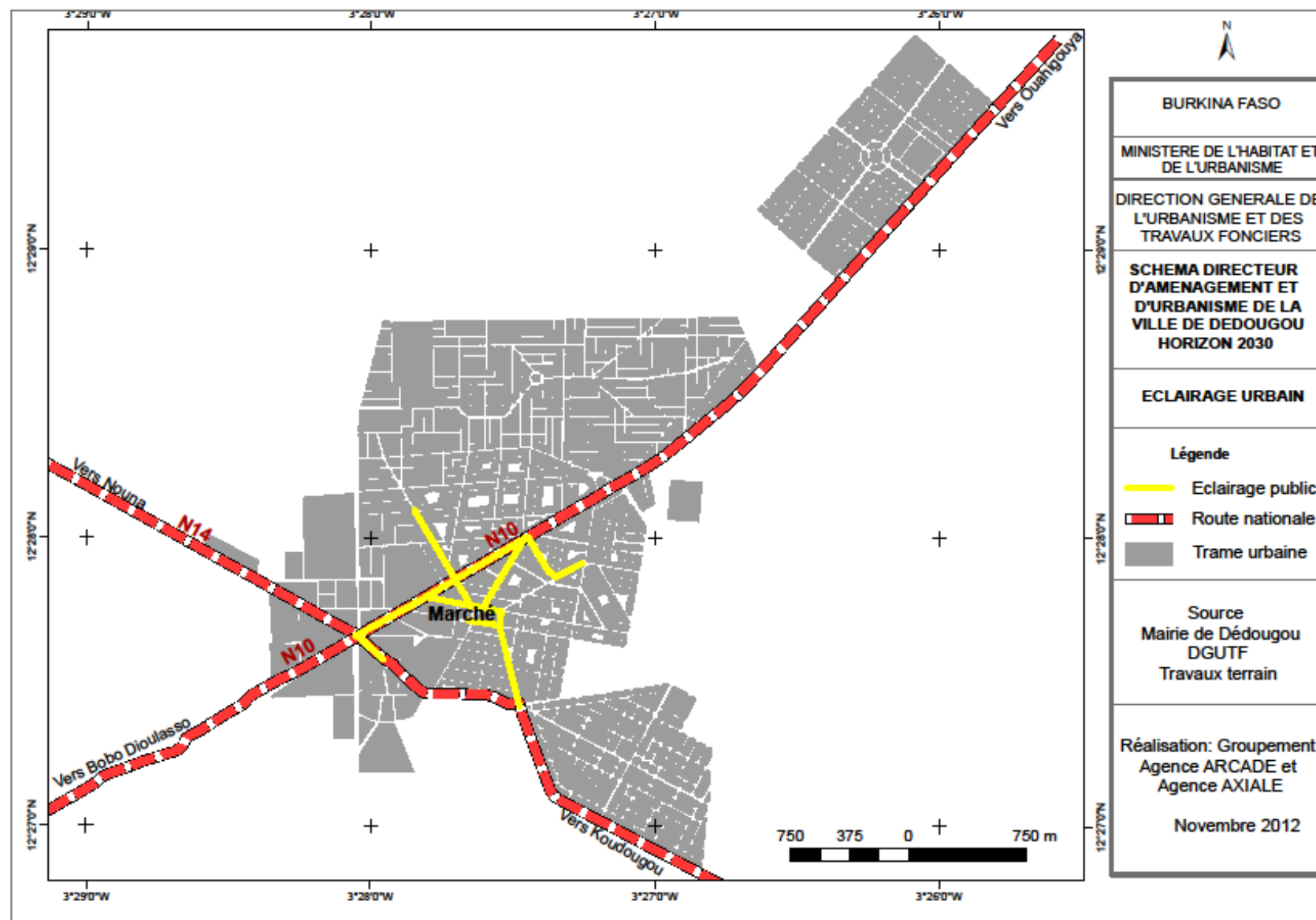
Année	Nombre d'abonnés BT	Nombre d'abonnés HT	Nombre d'abonnés total
2006	3340	20	3360
2007	3539	19	3558
2008	3888	21	3909
2009	4207	22	4229
2010	4448	26	4474
2011	4996	31	5027

Source : SONABEL Dédougou

Le nombre d'abonnés évolue lentement, moins de 1000 par an. Ce qui explique le faible taux des ménages ayant accès à l'électricité.

B- Le réseau d'éclairage public

Le réseau d'éclairage public est constitué de 88 lampadaires, la plupart des lampadaires ne fonctionnent plus. Les zones éclairées sont : *la route de Tionkuy, la zone de l'hôpital et de la SONAPOST, le marché central et la rue menant de la gare routière et au marché.*



2.5.2.5. Les technologies de l'information et de la communication

A- Réseau téléphonique et internet

Le service de téléphonie fixe est assuré à Dédougou par l'Office Nationale de Télécommunication (ONATEL), la commune ne dispose plus d'un central téléphonique, ceci a été démantelé et envoyé à Bobo-Dioulasso. Il n'existe à Dédougou qu'un déport du central.

Il existe trois (03) types de réseaux téléphoniques dans la commune que sont le réseau filaire, le mobile Base Transceiver Station (BTS) et le Coded Division Multiple Access (CDMA) pouvant couvrir une distance de 15 km de rayon.

Le réseau sans fil de Dédougou comprend :

- deux (02) BTS sur la base ;
- une (01) BTS sur le site n°02 ;
- une (01) BTS en collocation avec TELECEL Faso.

L'état estimatif des abonnements des dernières années indique environs 2 000 abonnés en 2011. Selon les données de l'enquête ménage, 9,40% des ménages disposent d'un branchement privé au réseau fixe. La capacité maximale du réseau est estimée à un total de 1 500 lignes. Cette situation qui est à la limite de la saturation, offre peu de possibilités de satisfaction de la forte demande locale et donc d'extension du réseau dans la ville. En ce qui concerne le nombre de télécentre, il est de nos jours en forte régression du fait de la vulgarisation de la téléphonie mobile.

La téléphonie mobile, organisée entre trois (03) opérateurs de télécommunication (TELMOB, AIRTEL et TELECEL Faso), se distingue par une plus grande couverture de l'aire communale contrairement au téléphone fixe. Toute la ville de Dédougou est entièrement couverte. Le mobile comptabilise un plus grand nombre d'abonnés. Il ressort de l'enquête ménage que 86,30% des ménages ont au moins un abonnement sur l'un des 03 réseaux mobiles.

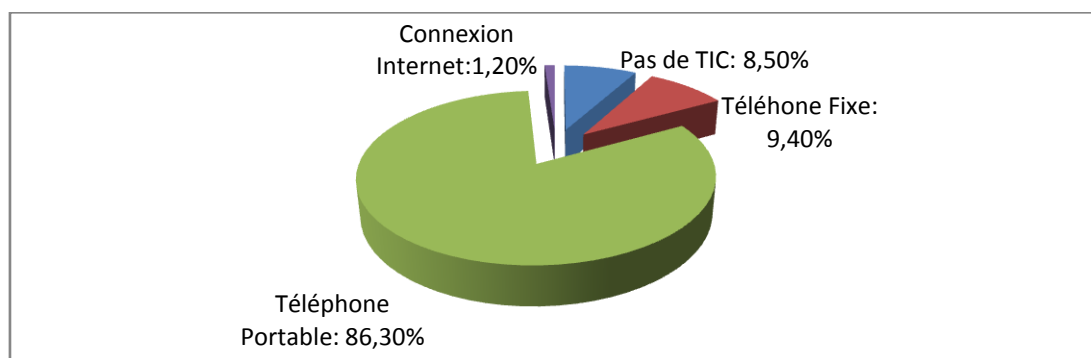
Le service Internet est assuré par l'ONATEL. Il est composé de :

- l'ADSL installé en 2011 avec une trentaine d'abonnés pour une capacité de 300 abonnés ;
- l'internet par le CDMA (50 abonnés) ;
- une Liaison Spécialisée (LS) à la SONAPOST.

Les institutions financières et le Trésor ont des LS. Il existe actuellement trois (03) cybercafés dans la ville.

Les résultats de l'enquête ménage sont consignés dans le graphique suivant :

Graphique n°26 : Situation de l'accès aux TIC des ménages dans la ville de Dédougou



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

B- Les radios et télévisions

La ville de Dédougou est couverte par la Radio Télévision du Burkina (RTB) et plusieurs radios privés de proximité.

La RTB possède deux (02) émetteurs (*radio et télévision*), l'émetteur télé de 02 kWh couvre un rayon situé entre 80 et 90 km à vol d'oiseau. Quant à l'émetteur radio 01 kWh, il couvre un rayon d'environ 60 km.

Les radios locales présentent dans la ville sont : *Centre Diocésain de Communication (CEDICOM)*, *fréquence Espoir*, *radio SALAKI*, *radio HORIZON FM* et *ALMADIA*.

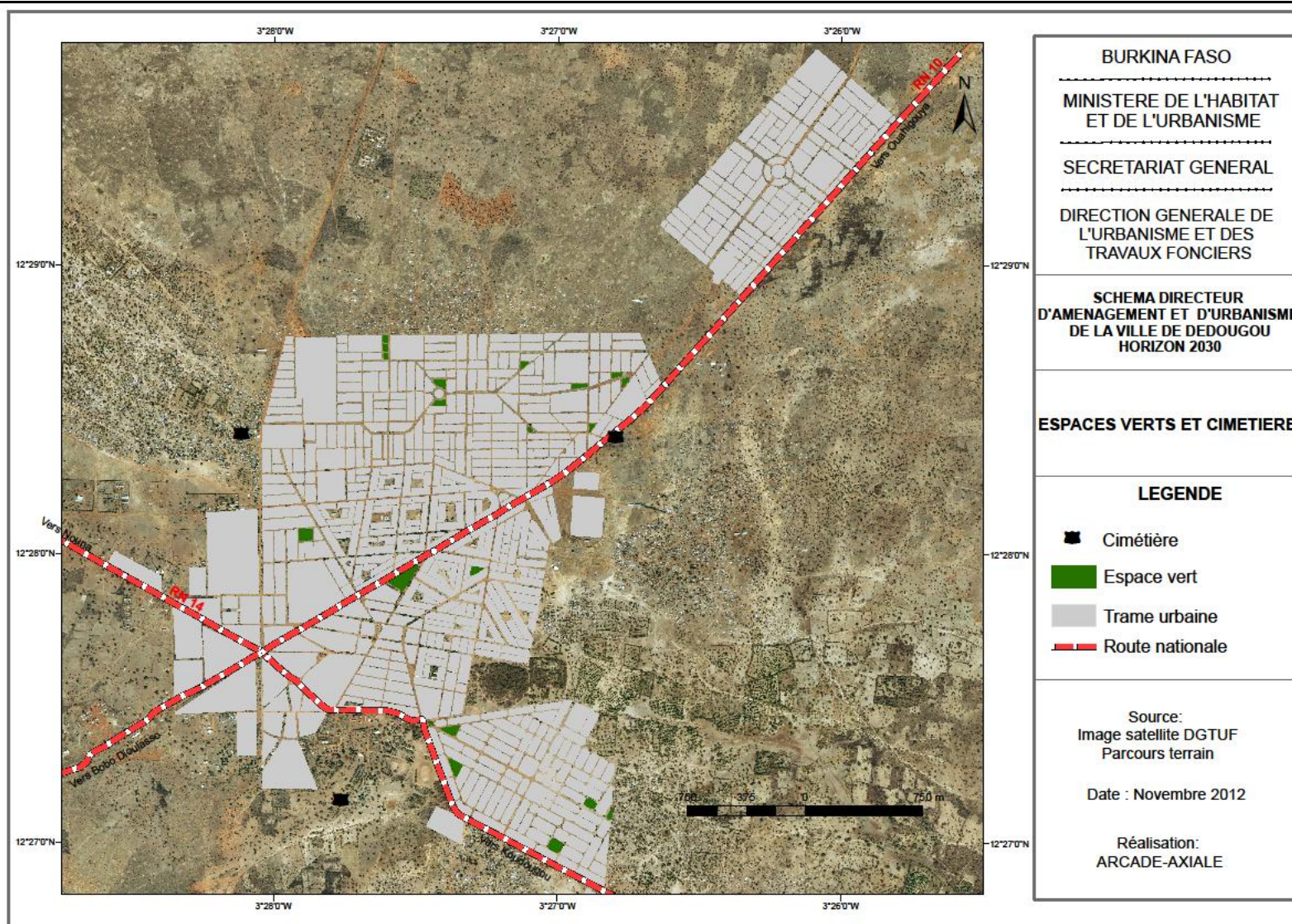
2.5.2.6. Espaces verts et cimetières

Les différents aménagements réalisés dans la ville de Dédougou ont prévus quelques espaces verts. Leurs nombre et leur importance varie en fonction des périodes de lotissement. Ainsi, tandis que le premier lotissement y a accordé peu d'importance, le second lotissement (*secteur n°06*) en a prévu environ six (06). Le troisième lotissement a permis la création de plus d'une dizaine d'espaces verts et des bandes vertes. L'aménagement de la SONATUR n'a quant-à lui prévu que trois (03) espaces verts.

Malheureusement, tous ces espaces ne sont pas encore aménagés. On note néanmoins que deux de ces espaces verts sont exploités comme des buvettes aux secteurs n°02 et n°05.

La ville dispose également de trois (03) cimetières localisés au secteur n°07 (*Tionkuy*), au secteur n°02 (*route de Tougan*) et au secteur n°04 près du camp militaire Bankuy. Ces cimetières n'ont encore fait l'objet d'aucun aménagement particulier. De même, leur taille ne permettra pas une utilisation à long termes.

Carte n°31 : Situation des espaces verts et des cimetières dans la ville de Dédougou



2.6. DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE

2.6.1. Modes et systèmes de transport

L'étude des modes et systèmes de transport dans la ville de Dédougou peut s'envisager sous deux angles : *le transport intra urbain et le transport inter urbain (relation avec l'hinterland)*.

2.6.1.1. Le transport intra urbain

Les modes de transport urbains existants dans la ville de Dédougou sont : *la marche à pieds, les engins à deux (02) roues, le transport en commun (taxi moto), le transport individuel et personnel et le transport non motorisé.*

Tableau n°51 : Mode de déplacement selon le type

Moyens de transport du ménage	Effectif	Pourcentage
Vélo	299	46,00%
Charrette	15	2,30%
Mobylette	44	6,80%
A pieds	40	6,20%
Moto	238	36,60%
Voiture	14	2,20%
TOTAL	650	100%

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

A- La marche à pieds

Le déplacement à pied est le plus répandus dans la ville de Dédougou. Cela est dû entre autres au faible niveau de motorisation de la population mais aussi au fait que certains motifs déplacements (*pour le travail, les courses ou l'école*) sont assurés de courtes distances. La marche à pied est le moyen de déplacement le plus naturel, le moins onéreux et accessible à tous. Elle est caractérisée par une faible consommation d'espace, une densité et un débit élevés et une grande souplesse.

L'enquête ménage réalisée dans le cadre de cette étude indique que la marche à pieds constitue le deuxième moyen de transport le plus important de la ville après la bicyclette.

B- Les deux (02) roues

Au Burkina Faso en général et à Dédougou en particulier, la bicyclette et le cyclomoteur sont des moyens de déplacement très importants surtout pour les travailleurs et les scolaires. L'utilisation des deux roues est particulièrement adaptée aux courtes distances comprises. Ce qui correspond à la plupart des besoins de déplacement hors quartier dans les villes. Les deux (02) roues présentent des nombreux avantages : *économie et souplesse pour l'utilisateur, consommation énergétique faible ou nulle, faible encombrement de l'espace.*

C- Les transports en commun

Il n'existe pas de système organisé de transport en commun dans la ville de Dédougou. Ce type de transport urbain est assuré par les taxis motos et les charrettes dans la ville de Dédougou. Il permet essentiellement le transport de marchandise et des personnes à travers la ville. Il s'agit de tricycles tardivement introduits dans le pays mais qui connaissent une expansion assez rapide.

D- Le transport motorisé personnel et individuel

A Dédougou le nombre de personne ayant une voiture reste faible par rapport aux engins à deux roues. La voiture apparait comme un luxe, l'entretien est également couteux et nécessite une grande consommation en carburant.

E- Le transport non motorisé à traction animale

Il s'agit de la charrette attelée aux animaux (*généralement l'âne*). Ce mode de transport permet la collecte et l'évacuation des ordures de la ville. Il est aussi utilisé pour le transport des marchandises issues du grand marché.

2.6.1.2. Le transport inter urbain

La ville de Dédougou connaît une affluence de véhicules de transports de personnes et de marchandises. Le transport en commun assure essentiellement la liaison entre la ville de Dédougou et les autres grandes agglomérations du pays ainsi que des villages environnants.

Le transport de marchandises est assuré par les véhicules poids lourds. Ce type de transport est surtout utilisé par la SOFITEX pour l'importation et l'exportation du coton et de ses produits dérivés (*huile et savon*).

2.6.2. Flux de déplacement

La mesure du flux de déplacement consiste en un comptage des véhicules sur les principales artères de la ville de Dédougou. En l'absence d'un comptage de trafic réalisé sur les voiries urbaines de Dédougou, nous prendrons seulement le comptage de trafic réalisé courant l'année 2010 sur le réseau classé aux sorties de la ville par la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement (*DRID*).

Le tableau suivant donne le trafic sur les principales routes qui mènent à Dédougou.

Tableau n°52 : Fréquence et type de transport sur la RN n°10 et RN n°14

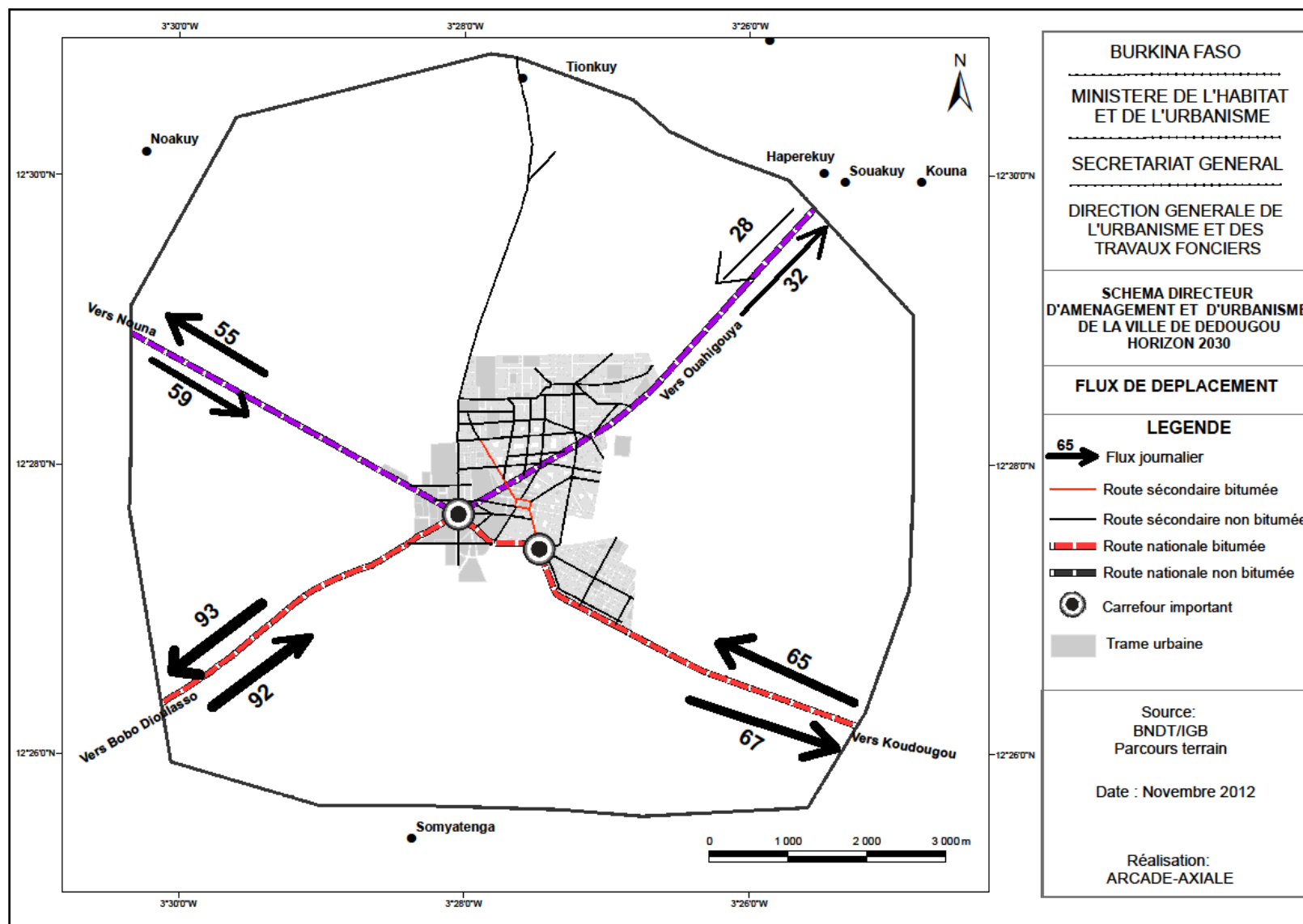
Type de véhicule	Axe Dédougou - Ouagadougou R14	Fréq (%)	Axe Dédougou - Nouna RN14	Fréq (%)	Axe Dédougou - Bobo- Dioulasso RN10	Fréq (%)	Axe Dédougou - Tougan RN10	Fréq (%)
Charrettes	227	6,97	17	0,65	24	0,48	02	0,10
Motocyclettes	1100	33,76	1206	46,21	2201	43,56	1107	53,79
Bicyclettes	1125	34,53	879	33,68	1580	31,27	329	15,99
Voitures particulières	117	3,59	80	3,07	240	4,75	116	5,64
Camionnettes	53	1,63	28	1,07	60	1,19	44	2,14
Véhicules tous terrains	319	9,79	138	5,29	279	5,52	168	8,16
Mini bus	45	1,38	68	2,60	179	3,54	77	3,74
Bus-cars-autocars	40	1,23	27	1,03	124	2,45	56	2,72
Camions à 02 essieux	99	3,04	113	4,33	220	4,35	125	6,07
Camions à 03 essieux	64	1,96	39	1,49	51	1,01	24	1,17
Camions avec remorque	52	1,60	00	0,00	06	0,12	02	0,10
Semi-remorque- citerne	17	0,52	07	0,27	72	1,42	04	0,19
Autres	00	0,00	08	0,31	17	0,34	04	0,19
TOTAL	3258	100%	2610	100%	5053	100%	2058	100%

Source : Rapport de comptage du trafic routier 2011- DRID MHN

Il ressort de ce tableau que la RN n°10 (axe Bobo Dioulasso) est la plus empruntée par les véhicules. L'essentiel du trafic est assuré par des motocyclettes et des bicyclettes. Le nombre élevé de camions gros porteurs sur l'axe Bobo Dioulasso traduit l'importance du transport des marchandises et le dynamisme de la SOFITEX. La qualité de la route y est également pour beaucoup dans l'orientation du trafic à Dédougou.

L'axe Ouagadougou reste également très emprunté du fait de l'importance des échanges avec la capitale politique et administrative du pays. Le trafic sur cet axe est assuré par un grand nombre de véhicules tout terrain.

Carte n°32 : Flux de déplacement



2.7. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques de la ville de Dédougou sont réparties en trois (03) grands secteurs bien distincts fortement dominés par le secteur informel. Ce sont :

- le secteur primaire regroupant l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche ;
- le secteur secondaire composé de l'industrie et de l'artisanat ;
- le secteur tertiaire comprenant le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et les transports.

2.7.1. Activités du secteur primaire

Le secteur primaire comprend l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse. L'agriculture est la principale activité du point de vue de l'occupation spatiale dans la commune qui renferme la ville de Dédougou. En effet, il résulte de l'enquête ménage réalisée en décembre 2011, que 25,10% des chefs de ménages résidant dans la ville sont agriculteurs et 1,40% constitue des éleveurs.

Les exploitations agricoles se localisent à la lisière de l'agglomération urbaine principalement dans la partie nord, est et surtout au Sud - ouest de la ville. Il existe par moment dans la partie agglomérée et lotie de la ville, des parcelles non encore mises en valeur où des cultures de légumes et même quelques fois de maïs et de mil sont pratiquées (*en saison pluvieuse*).

L'activité agricole bénéficie dans cette zone de potentialités importantes, notamment la bonne aptitude des sols qui se prêtent à plusieurs types de culture, l'existence de terres aménageables pour une production sécurisée, d'importants stocks d'eau de surface permanente (*fleuve Mouhoun*).

Les données de l'analyse de l'occupation des terres montrent que 51,76% de la superficie urbaine est occupée par des champs comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°53 : Situation de l'occupation de la zone de production dans la commune de Dédougou

Zoning	Superficie en km ²	Pourcentage d'occupation
Zone de production		
Cultures pluviales	437,11	32,32%
Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence d'espaces naturels importants	100,22	7,41%
Territoire agro-sylvo-pastoral	162,78	12,03%
Total	700,11	51,76%

Source : BNDT / BDOT (2002)

Au regard du tableau ci-dessus, on constate que la commune de Dédougou est encore sous la dominance du secteur primaire. Ceci démontre l'aspect rural de la plupart des villes du Burkina Faso et particulièrement celle de Dédougou objet de la présente étude. Le tableau ci-dessus montre également la disponibilité des terres agricoles. En effet, la zone de production de la commune couvre environ 700,11 km². Cela est très important car l'exploitation agricole a besoin de grandes surfaces pour rentabiliser son investissement.

En rappel, Dédougou est le chef lieu de la région de la Boucle du Mouhoun. En cela elle peut bien bénéficier des retombées de l'important potentiel de terres aménageables. En effet, cette région

regorge d'un potentiel en terres aménageables pour la culture pluviale et la culture avec maîtrise totale d'eau (*irriguée*) estimé à plus de 65 000 ha. Ce potentiel est concentré géographiquement sur les provinces du Sourou et de la Kossi. C'est le cas :

- **des terres irrigables** : elles se localisent essentiellement le long du lac Sourou. Evaluées à plus de 30 000 ha, seulement 12,70% sont aménagées à ce jour (*soit 3818 ha*). L'aménagement total de ce potentiel permettrait de multiplier par deux la production de riz par exemple avec deux (02) cycles de culture par an ;
- **des bas-fonds** : la région totalise un potentiel de bas-fonds aménageable de 37 500 ha dont moins de 10% seulement aménagé à ce jour. Les aménagements permettraient de mieux sécuriser la production pluviale par une meilleure gestion de l'eau et de développer des activités de contre-saison à travers la production de légume grâce à une meilleure alimentation de la nappe phréatique souterraine ;
- **du Projet de Développement Intégré de Samandéni** : les actions de ce projet toucheront la partie sud-ouest de la région dans la province des Banwa. En plus, du fait de rendre ce fleuve navigable sur le Mouhoun une partie de l'année (*opportunité supplémentaire de communication et de transport*), les aménagements agricoles couvriront plus de 2 000 ha. C'est un potentiel supplémentaire à prendre en compte dans les projections de production.

Au total, ces aménagements permettraient à la région d'accroître sa capacité de production céréalière notamment de riz de 149 000 tonnes à raison de 2,50 t/ha en moyenne.

La région dispose également d'un potentiel hydraulique évalué à plus de 397 millions de m³ stocké à travers 43 retenues d'eau et permettant l'irrigation sur plus de 30 000 ha avec maîtrise totale ou partielle de l'eau.

2.7.1.1. L'agriculture

L'agriculture est une activité importante dans la ville de Dédougou. L'importance de cette activité agricole urbaine se traduit par une occupation de près de 25,10% des chefs de ménages enquêtés. Ces derniers s'adonnent principalement à l'agriculture céréalière et au maraîchage.

L'agriculture céréalière est de loin la première activité économique et la première source de revenu des populations de la zone d'étude. Elle est dominée par ordre d'importance par le Sorgho, le mil, le maïs, le fonio et le riz (*Source : Rapport d'activités 2009, DRRA BMH*). Les autres cultures vivrières sont le niébé, le voandzou et la patate. Cette agriculture vivrière a assuré régulièrement au cours des dix (10) dernières années une couverture des besoins de la Commune avec des excédents de 16% à plus de 25%. Elle occupe près de 25,10% de la population active. Son niveau d'intégration au marché reste cependant très faible en raison de la nette dominance de la production vivrière. Le bilan céréalier de la commune est dressé dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°54 : Evolution du bilan céréalier de la commune de Dédougou 2008 à 2010

Désignation	Spéculations	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Besoins		10 786 549	12 869 574	14 258 987
Production brute	Sorgho	4 564 563	6 196 500	7 589 654
	Mil	1 184 906	2 187 230	3 479 861
	Maïs	5 521 183	6 541 321	8 741 036
	Riz	5 673 850	5 967 852	6 548 976
Total		16 944 502	20 892 903	26 359 527
Production disponible	Céréales	12 568 942	15 875 436	17 952 130
Excédent	Céréales	+ 1 782 393	+ 3 005 862	+ 3 693 143
Taux de couverture		116,50%	123,30%	125,90%

Source : DGPER/DSA – Rapports des campagnes agricoles 2011

Près de 64% des cultures céréalières sont destinées à l'autoconsommation, 30% à la vente et 6% au don et au troc. Partant du principe que la consommation moyenne par personne et par an est de 190 kg de céréales, l'analyse du bilan céréalier de Dédougou est caractérisée en 2010 par un léger excédent de 25,90%, contre 16,50% en 2008 comme l'indique le tableau ci-dessus. Ces excédents sont mis sur le marché national à travers un réseau de marchés dont les plus importants sont : *Tchériba, Nouna, Solenzo, Kouka et Djibasso*.

Au titre des cultures de contre saison, il faut retenir les cultures maraîchères dominées par l'oignon, le chou, la tomate, le piment, l'aubergine, le poivron, les concombres et les courgettes.

Les résultats provisoires du dernier recensement général agricole attribuent un effectif de 21 897 maraîchers à la région représentant 7,80% du total national. Une superficie de 5 216 ha soit 14,50% du total national a été exploitée en 2007 essentiellement autour du lac Sourou et tout au long du fleuve Mouhoun. La production de la campagne agricole 2007 / 2008 a été de 7 7165 tonnes.

Au plan social, la production maraîchère occupe une place importante dans l'économie urbaine de Dédougou. Environ 4,50 à 5% de la production contribuent à la formation du Produit Intérieur Brut (*PIB*), comme au niveau national. Cette production maraîchère procure des revenus utilisés pour l'inscription des enfants à l'école, les soins de santé et l'amélioration des aliments en un mot l'amélioration des conditions de vie.

Enfin l'arboriculture fruitière est présente dans la Commune et dans la région par des plantations d'anacardiens, de banane, et de papaye le long du fleuve Mouhoun et de ses affluents. Au total plus de 5 000 tonnes de banane et 600 tonnes de papaye ont été produits annuellement au cours des deux (02) dernières campagnes.

On peut dire que ces produits maraîchers et les fruits (*bananes, mangues, papayes, etc.*) apportent une forte contribution à la lutte contre la pauvreté des ménages de la ville de Dédougou. Les fruits par exemple constituent une grande part pourvoyeuse d'emplois pendant la saison sèche surtout pour les femmes et les jeunes (*environ 15% des femmes vendeuses*).

Les prix des productions maraîchères en ce qui concerne la zone d'étude sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°55 : Prix de vente de produits maraîchers sur le marché à Dédougou en 2011

Spéculations	Unité considérée	Prix de vente
Aubergine indigène	Sac de 50 kg	2.500 F CFA
Aubergine	Sac de 50 kg	2.500 F CFA
Tomate	Caisse de 90kg	2 500 FCFA
Oignon	Sac de 120 kg	300FCFA/KG en décembre
Piment	Boîte	300 à 500 F CFA
Courgette	Unité	3 à 500 F CFA
Concombre	Unité	4 à 100 F CFA
Poivron	Sac de 100 kg	13.000 F CFA
Choux	Pied de choux	150 à 250 F CFA

Source : Enquête ménage –SDAU Dédougou – 2012 / Agence ARCADE/AXIALE

Les investigations du terrain ont révélé que les coûts de ces produits maraîchers fluctuent selon les périodes. En effet, les condiments sont plus chers en saison pluvieuse (*d'avril à mi novembre*) et moins chers en saison sèche (*de mi- novembre à mars*) de chaque année.

Les autorités de la commune et de la province se donnent la main pour « *faire de Dédougou et de son hinterland, le leader des produits maraîchers (oignons, choux, tomates, etc.) et dans la production du sésame au Burkina Faso* » C'est ainsi qu'au mois de février 2012, une foire a été organisée pour valoriser les produits maraichers de la région de la Boucle du Mouhoun à Dédougou.

Le tableau ci-après donne le rendement de quelques spéculations en maraîchage.

Tableau n°56 : Rendement à l'ha de la tomate, des choux et de l'oignon

Spéculations par ordre d'importance	Rendement minimum (en t /ha)	Rendement maximum (en t /ha)
Tomates	18	25
Oignon	20	25
Choux	23	35

Source : MCA-BF - Rapport initial de l'EIES – avril 2010

Les cultures de rente occupent également une place importante dans l'agriculture communale de Dédougou et au niveau régionale. Au premier rang se trouve le coton suivi de l'arachide, du sésame et du soja.

Le coton a toujours été le moteur de développement socio-économique de nos cellules familiales, de nos villages, de nos provinces et partant de tout le Burkina Faso. Mieux, il se confirme comme étant la principale source de revenu monétaire du monde rural.

De ce point de vue, l'expansion de la culture cotonnière contribue sans conteste à réduire la pauvreté et à générer des emplois dans notre pays car le coton constitue 35% du PIB.

La SOFITEX de Dédougou couvre la quasi-totalité de la Boucle du Mouhoun. Ses principales zones de production sont les provinces suivantes : *Banwa, Kossi, Mouhoun, Balé*.

Les principaux acteurs de la filière sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°57 : Activités et principaux acteurs de la filière coton dans la région de la Boucle du Mouhoun

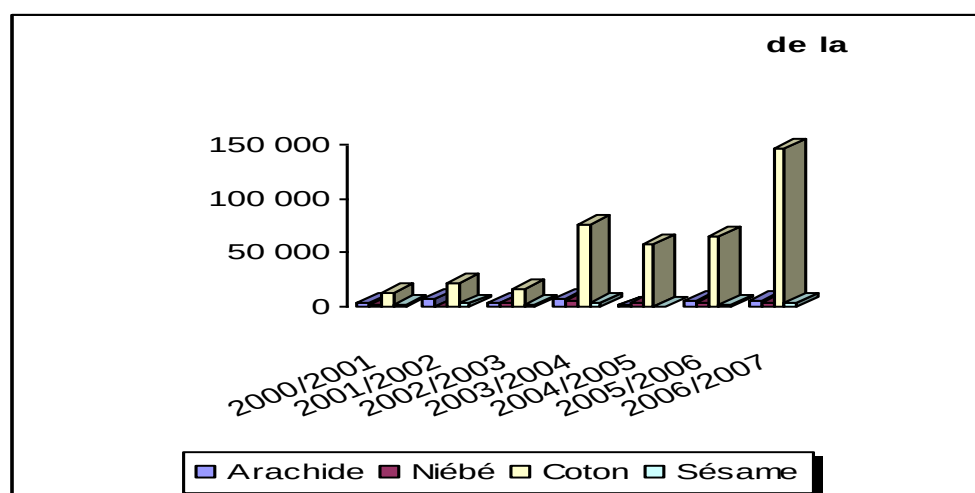
ACTIVITES	ACTEURS
Production du coton graine	• Producteurs individuels • Groupements de producteurs
Appui conseil auprès des producteurs de coton	• Etat • UNPCB • SOFITEX
Recherche cotonnière	• INERA • SOFITEX
Opérations d'achat, de collecte, d'égrenage du coton graine, commercialisation de la fibre et des sous-produits.	• SOFITEX • Groupements de producteurs
Valorisation industrielle locale de la fibre et des sous-produits.	• SN-CITEC • SOFIB-H • JOSSIRA • BSGB • AIT • FILSAH • Autres entreprises semi industrielles
Financement des opérations de la filière coton	• Banques locales et étrangères • Bailleurs de fonds • SOFITEX • Etat • Fonds de soutien
Activités connexes : <i>organisation du monde paysan, transport, travaux publics, etc.</i>	• Organismes (<i>appui</i>) • Ministères • SOFITEX • Privés (<i>transporteurs</i>) • ONG

Source : SOFITEX, Rapport d'activités, décembre 2011

Le bassin dit cotonnier du Burkina s'étend sur le sud de la Boucle du Mouhoun, où le coton est de loin la première culture de rente. Le coton qui est entièrement payé par la Société des Fibres Textiles (SOFITEX) est selon les résultats de l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) réalisée en 2009, la seconde source de revenus des paysans.

Durant les sept dernières campagnes agricoles, les superficies moyennes emblavées pour le coton (83 372 ha) sont de l'ordre de 62,05% de l'ensemble des superficies de rente (134 353 ha). Les autres cultures de rente par ordre d'importance sont : *l'arachide, le niébé, et le sésame.*

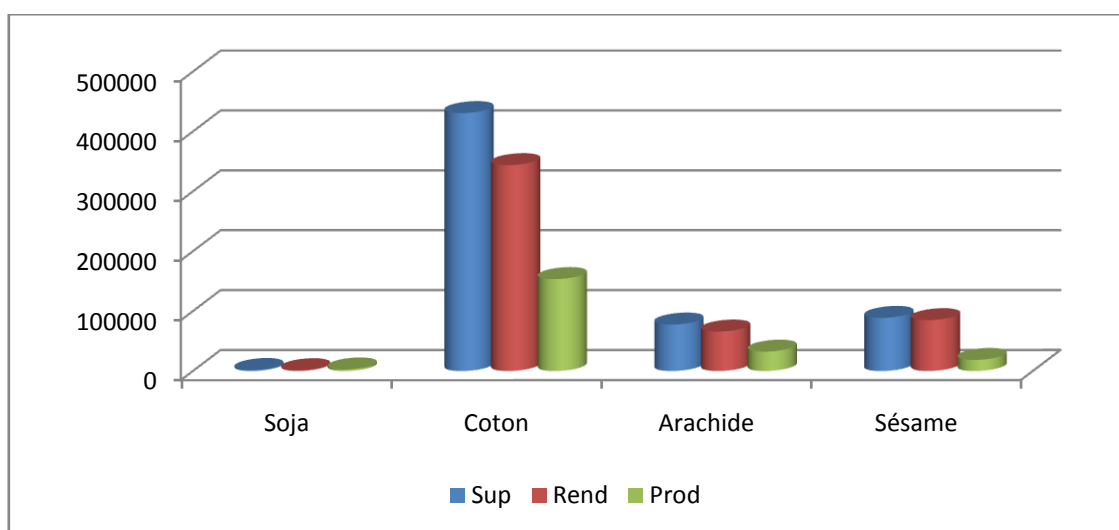
Graphique n°27 : Evolution des productions de rente de la province du Mouhoun



Source : DGPER/DSA – Rapports des campagnes agricoles 2011

De 2008 à nos jours, le coton reste toujours la culture de rente la plus importante en terme de production, superficie emblavée et rendement, suivi de l'arachide, du sésame et du soja.

Graphique n°28 : Situation des cultures de rente en 2008



Source : DGPER/DSA – Rapports des campagnes agricoles 2011

La production de coton ces trois (03) dernières années s'élèvent comme suit :

Tableau n°58 : Production cotonnière de 2009 à 2011 au Mouhoun

Années	2009	2010	2011
Production totale (en tonnes)	65 000	67 000	63 800

Source : Entretien avec le Directeur de la SOFITEX Dédougou, décembre 2011.

Au regard du tableau ci-dessus, on constate que l'année 2011 a connu une insuffisance de pluviométrie. Cela a eu pour conséquence la baisse de la production. Cependant, on note que l'usine SOFITEX de Dédougou reste un grand pourvoyeur d'emplois. Pour la saison 2010-2011, le personnel permanent résidant à Dédougou s'élève comme indiqué dans le tableau ci-dessous en comparaison avec Solenzo et Bondokuy qui ravitaillent l'usine.

Tableau n°59 : Emplois permanents et temporaires de l'usine SOFITEX à Dédougou en 2011

Localités	Emplois permanents	Emplois temporaires
Dédougou	500	400
Solenzo	400	300
Bondokuy	250	100

Source : Entretien avec le Directeur de la SOFITEX Dédougou, décembre 2011.

La contribution de la SOFITEX en termes d'emplois est donc importante dans la ville de Dédougou et dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Selon le SNAT, la région de la Boucle du Mouhoun est la région la plus pluvieuse du pays (*pluviométrie de 1 000 à 1 200 mm*) et les sols y sont relativement fertiles. Avec 8,20% du PIB, elle est la troisième région agricole la plus importante contribuant dans l'économie nationale derrière les régions du Centre (29,50%) et des Hauts Bassins (15,20%). Elle compte aussi parmi les quatre (04) régions moyennement dynamiques (*taux variant de 02 à 03%*) : *Boucle du Mouhoun, Centre, Centre-Est et Sahel*.

Dédougou, le chef lieu de la région, fait partie des neuf (09) villes qui ont vocation à structurer le territoire et à impulser le développement. Il s'agit de Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Tenkodogo au Centre, Banfora, Gaoua et Dédougou à l'Ouest, Fada-Ngourma et Dori au Nord-est.

De ce point de vue, on note une convergence de vue du développement de la région avec la vision de la SCADD et de l'ancien document CSLP sur les points suivants concernant le secteur productif :

- le développement de la céréaliculture comme levier de lutte contre la pauvreté dans la région (*améliorer les conditions de vie des populations et notamment celles des producteurs céréaliers, faire de Dédougou le grenier et la bourse de céréales du Burkina Faso*) ;
- le développement de la production animale (*faire de la zone une référence en matière d'élevage moderne ; accroître les productions agro sylvo pastorales et préserver les ressources naturelles*) ;
- le développement de cultures spécialisées (*faire de Dédougou et de son hinterland, le leader en production du sésame et des produits maraîchers*), etc.

Cette vision s'inscrit largement dans celle retenue en 2003 lors des assises nationales sur la révision du CSLP qui est « *un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable* » grâce à :

- l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité ;
- l'augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- la modernisation de l'agriculture familiale paysanne ;
- la diversification et la spécialisation régionale des productions ;
- la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

En somme, les principales tendances qui se dégagent des analyses ci dessus sont :

- la légère tendance à la hausse des rendements de la production agricole et un plafonnement des rendements moyens ;
- l'intensification des productions avec l'apparition d'exploitation motorisée ;
- une très forte augmentation des superficies de coton jusqu'en 2006 puis une tendance également forte à la baisse.

Selon le SNAT, les capitales régionales doivent être avant tout des centres de services économiques, techniques et commerciaux en direction du monde rural.

D'une manière générale, l'analyse diagnostic fait ressortir que la quasi-totalité des activités de ce secteur est dominé par le secteur informel. Il ressort des entretiens que les acteurs sont confrontés à des problèmes d'organisation, d'analphabétisme et de manque de professionnalisme. Ce qui se traduit par le manque d'appui en matière de financement et de formations. Aussi, les acteurs ne sont pas recensés et leur nombre reste limité au niveau de la Mairie. Cela constitue également un manque à gagner par la commune dans la mobilisation des recettes si on sait que l'économie de la ville repose sur le secteur informel. Néanmoins, il existe des organisations ou associations autour de ces activités comme le dresse le tableau ci-dessous.

Tableau n°60 : Associations et groupements intervenant dans le secteur agricole à Dédougou

Dénomination de la structure	Filière d'intervention	Date de création
Badéya (griottes)	Petit commerce, tontine	1995
Benkadi (restauratrices)	Restauration, petit commerce, tontine	2001
Sininyansigui	Culture d'arachide	1997
Lénimi (dolotière)	Vente de dolo, fabrication de soumbala	2003
Bud Nooma	Petit commerce, agriculture	2000
Bendiya	Petit commerce, tontine	1999
Gnitamoussin	Culture maraichère, agriculture	1999
Samoussin	Agriculture, préparation de soumbala	2002
Sabarikadi	Fabrication de soumbala	2002
Magnimigni	Culture d'arachide, bissap et de soja	1999
Badéya (Dafing)	Vente de céréales	1999

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Il faut signaler que toutes ces associations et groupements sont dans le secteur informel et paient péniblement leur patente. Ils évoquent la mévente de leurs produits parce qu'ils ne sont pas organisés et sont pour la plupart démunis et manquent de matériels et d'équipements adaptés à leurs besoins pour travailler.

L'analyse diagnostic du système de production agricole dégage les principaux problèmes suivants :

Tableau n°61 : Analyse des problèmes

Problèmes	Causes	Conséquences
-Manque de professionnalisme -Faible accès au crédit pour le financement des activités agricoles -Faible organisation des maillons transformation et commercialisation	-L'analphabétisme -L'inorganisation	-La non-maîtrise des coûts et du circuit de distribution -La perte de revenus -Le manque de financement et d'appui technique
-Faiblesse des équipements -Faible accès aux intrants de bonne qualité (coûts) -Forte fluctuation des prix des céréales (pas de prix minimum garantie)	-La faible production -Le manque de point de vente des produits -L'insuffisance de point de production maraichère -L'insuffisance de formation	-La mévente des produits -La mauvaise qualité des productions -La non visibilité des activités -L'incompétence

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête ménage SDAU Dédougou, Décembre 2011

Le faible niveau de professionnalisme et de technicité de l'agriculture a pour cause le faible niveau d'alphabétisation des agriculteurs, l'insuffisance d'encadrements techniques et le faible taux de réceptivité des thèmes de vulgarisation. Cela entraîne la faible organisation des producteurs. Aussi, la faiblesse des équipements s'explique par le bas niveau de la mécanisation agricole. Le problème de mévente est expliqué par l'inorganisation des marchés de céréales et l'inexistence de prix garantis. Ceci a pour conséquence le non garanti de revenus des producteurs.

2.7.1.2. Elevage

L'élevage occupe aujourd'hui 1,40% des ménages dans la ville de Dédougou (*enquêtes ménages décembre 2011*). Il est omniprésent dans les systèmes de production rencontrés. Il constitue un apport important dans l'activité économique bénéficiant des atouts tels l'existence d'une biomasse importante et des axes de transhumance. Les principales espèces élevées sont : *les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les porcins, les équins, les asins et la volaille*.

A- Les modes d'élevage

L'élevage extensif est de loin le système de production le plus dominant, avec toutefois des variances d'une espèce à l'autre.

Au niveau de l'élevage des ruminants (*bovins, ovins et caprins*), on note principalement trois (03) systèmes de production : *les systèmes extensifs transhumants, les systèmes sédentaires et les systèmes semi intensifs*.

Les systèmes transhumants

Ces systèmes, dans la ville, ne concerneraient que seulement 8,90% des effectifs actuels des bovins, 1,60% des effectifs ovins et 0,50% des effectifs caprins selon les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel - phase II (*ENEC II*). Il est pratiqué par les pasteurs peuls dont certains résident dans la ville de Dédougou. L'objectif de production est la viande. La production s'organise autour des pâturages naturels à plus de 80% (83%, 84,70% et 85,70% respectivement chez les bovins, les ovins et les caprins).

Les systèmes sédentaires

L'élevage sédentaire est pratiqué par les autochtones et porte sur quelques bovins, notamment de trait, les petits ruminants et la volaille. Il est pratiqué dans toute la commune par les éleveurs qui ont des effectifs réduits.

Dans ce mode d'élevage, les animaux sont élevés autour des concessions (*des porcheries par ci et là dans la ville*). Les petits ruminants ne transhument pas car ils sont très difficiles à contrôler.

L'analyse diagnostique fait ressortir que, les systèmes sédentaires représenteraient environ 83% de l'effectif des bovins, 87,60% de l'effectif des ovins et 90,70% de l'effectif des caprins de la région. Ils comprennent les systèmes agro – pastoraux sédentaires et les systèmes d'élevage en zone pastorale.

Le système semi-intensif

Seuls les mâles bovins, ovins et rarement les caprins sont concernés par ce système de production, dont l'embouche traditionnelle est la forme la plus répandue. L'objectif étant la production d'animaux de boucherie, l'éleveur prend les mesures nécessaires pour avoir des animaux finis au bout de 100 à 180 jours.

L'habitat est amélioré sous forme d'atelier d'embouche. L'alimentation est prise en charge par l'emboucheur qui constitue des stocks importants de fourrages et d'aliments concentrés (*tourteaux et graines de coton, son de riz et de maïs etc.*) en vue d'assurer les besoins des animaux. Ces aliments concentrés sont vendus à un prix reconnu comme cher par les emboucheurs et l'ensemble des éleveurs. Les soins vétérinaires, préventifs comme curatifs sont assurés.

Au niveau de l'élevage porcin

La ville de Dédougou constitue l'une des villes où l'élevage de porcin est le plus pratiqué. Cet élevage qui est essentiellement pratiqué par les femmes est conduit selon le mode « *élevage porcin villageois* ». Ce mode est lié au cycle des cultures pluviales. En effet, pendant la saison sèche, et après les récoltes, les animaux sont laissés en divagation. Ils reçoivent à la porcherie le soir un complément alimentaire à base soit de drèche soit de son de céréales et de reste de cuisine. En saison de pluies, ils sont soit attachés aux piquets ou mis en claustration dans de petites porcheries, très souvent sale, construites en banco.

Les races élevées sont très souvent les races locales très rustiques du type « *porc africain* » caractérisé par sa très faible productivité pondérale. Des tentatives d'introduction des races exotiques (*la Large*

white) ont été conduites en vue d'améliorer la productivité de ces races locales mais les impacts sont restés très limités.

Au plan sanitaire ces animaux sont très peu suivis. Il en résulte qu'ils restent sujets aux parasites gastro-intestinaux, principalement les cysticerques et ténias.

Au niveau de l'aviculture

L'aviculture traditionnelle joue également un rôle économique et social très important dans la ville de Dédougou. Elle est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes.

L'élevage de volailles est essentiellement de type traditionnel extensif, peu sujet à la prophylaxie sanitaire et connaissant des conditions sanitaires, d'habitat et d'hygiène très précaires. Il utilise des souches locales rustiques, à croissance lente, généralement en divagation et se nourrissant majoritairement de résidus de cuisine et d'aliments prélevés dans l'environnement (*graines, termites, etc.*). Malgré les campagnes de vaccination organisées chaque année par le Ministère des Ressources Animales, le taux de couverture vaccinale, pour la principale maladie qu'est la maladie de Newcastle reste faible (9,57% en 2005). Il en résulte une faible productivité qui caractérise la majeure partie de l'aviculture traditionnelle. L'aviculture moderne (*production d'œufs de consommation*) se résume à trois (03) fermes avicoles qui regroupaient environ 600 pondeuses.

B- Cliniques vétérinaires (santé animale)

Au niveau de la ville de Dédougou, il n'y a que deux (02) cliniques privées que sont COPROSA (*Consortium pour la promotion de la Santé Animale*) et Fasovet (*Faso Vétérinaire*). Les traitements concernent les maladies suivant : *trypanosites, peste bovine, choléra, Newcastle, typhoïde aviaire*. Les coûts des vaccins varient de 65 FCFA à 4 250 FCFA que les éleveurs trouvent chers. C'est ainsi qu'ils administrent parfois des médicaments prohibés (*de contrefaçon*) à leurs animaux.

Les cliniques s'approvisionnent à Fasovet et Sodivet, deux (02) cliniques implantées à Bobo-Dioulasso.

C- Les effectifs

L'élevage est, aujourd'hui, la seconde activité après l'agriculture. Il est omniprésent dans les systèmes de production rencontrés à Dédougou et dans la région. Selon les résultats provisoires de la RGA, 137 843 ménages pratiquent l'élevage. Ce qui représente environ 1 102 744 personnes soit 77% de la population active de la région. Les principales espèces élevées sont : *les bovins, les petits ruminants (les ovins et les caprins), les porcins, les équins, les asins et la volaille*.

Au plan des effectifs, la région de la Boucle du Mouhoun, selon les résultats de l'ENEC II réalisée en 2003, compte 645 582 têtes de bovins, 550 096 têtes d'ovins, 863 128 têtes de caprins, 217 758 têtes de porcins et 3 968 775 têtes de volailles soit respectivement 8,83% ; 8,20% ; 8,60% ; 11,52% et 12,43% des effectifs nationaux.

Toutes ces espèces sont destinées à la vente ou à l'autoconsommation. Les effectifs officiels du cheptel de la province y compris la commune sont donnés dans le tableau ci-après.

Tableau n°62 : Evolution des effectifs du cheptel dans la province

Espèces Années	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volaille	Camelins	Equins
2006	16 316	11 272	28 628	2 579	4 030	86 361	57	22
2007	17 661	12 685	30 201	2 874	4 362	97 200	60	23
2008	18 014	13 066	31 107	2 960	4 449	100 116	62	24
2009	18 374	13 458	32 040	3 049	4 538	103 120	63	24
Augment 2006-2009	+ 12,60%	+ 19,40%	+ 11,90%	+ 18,20%	+ 12,60%	+ 19,40%	+ 10,50%	+ 9,10%

Source : Enquête terrain en décembre 2011 et rapport d'activités 2010 MRA

Il faut rappeler que les effectifs au niveau provinciales font l'objet d'enquête, mais à l'échelle communale ou de la ville il n'existe aucune donnée. Les analyses sont donc faites par rapport aux données provinciales reçues de la Direction Provinciale de l'Elevage (DPE).

Au regard du tableau ci-dessus, on constate que :

Les bovins, dont les effectifs viennent en troisième position après la volaille et les caprins, sont utilisés soit pour produire la viande, le lait, les cuirs et le fumier traditionnel. L'effectif du cheptel est grand, surtout en saison sèche avec l'affluence des transhumants autour du fleuve.

Les caprins, dont les effectifs viennent en deuxième position après la volaille, ont des effectifs en croissance rapide. Ils sont destinés à la production de la viande. Gardés pendant la saison des pluies pour éviter les dégâts champêtres, ces animaux sont laissés en divagation en saison sèche, ce dont profitent les voleurs pour commettre leur forfait.

L'élevage de la volaille, dont l'effectif, en croissance rapide, est de loin le plus important parmi les différentes espèces, est pratiqué dans presque toutes les concessions. Il concerne surtout les poules et les pintades, et également quelques pigeons.

L'élevage des porcins, dont les effectifs en croissance rapide viennent en sixième position du point de vue du nombre d'animaux élevés, est pratiqué dans la commune par les catholiques et les animistes. Ils connaissent une alimentation bien difficile dans les villages.

Les asins, dont les effectifs viennent en cinquième position du point de vue du nombre d'animaux élevés, sont surtout utilisés pour le transport des produits agricoles. Les ânes sont destinés à la traction des charrettes et ont vendus à la réforme.

Enfin, les équins sont rares car très difficiles d'entretien. Il s'agit souvent d'un élevage de prestige.

Les différentes espèces sont exploitées à des fins diverses. Les petits ruminants et la volaille sont exploités pour l'autoconsommation lors des fêtes et des funérailles, pour payer les frais scolaires, pour payer des frais de santé, pour payer le repas en cas de ruptures de stock ou par simple besoin d'argent.

Les bovins sont exploités pour reconstituer les effectifs ou pour satisfaire les gros besoins d'argent. Dans ce cas, les bœufs de trait, les taureaux, et même les ovins et les caprins mâles, sont alors embouchés pour mieux répondre aux besoins monétaires des producteurs.

D- L'abattage contrôlé

L'abattage contrôlé est sous la supervision de trois (03) agents dans la ville (*directeur provincial de l'élevage, chef de zone et le Directeur Régional de l'Elevage*). Ils inspectent et garantissent la qualité de la viande destinée à la consommation locale. Le nombre d'abattage journalier dans la ville est estimé comme suit :

Tableau n°63 : Abattage journalier des animaux à Dédougou

Désignation	Nombre journalier (carcasses)	Taxes d'abattage FCFA
Bovins	02 à 03	1 000
Ovins	10	300
Caprins	50 à 60	300
Porcs	10	750
Equidés (équins, asins, camelins)	01 à 02	1000

Source : Enquête terrain en décembre 2011 MRA

Les taxes d'inspection de la viande sont fixées par arrêté du maire de la commune de Dédougou et est applicable depuis sa signature.

Il existe malheureusement dans la ville comme partout ailleurs au Burkina Faso des cas d'abattage clandestin. Cette pratique peut être à l'origine de problèmes de santé publique. Une sortie de répression d'abattage clandestin est organisée conjointement par les agents techniques de l'élevage et la police municipale une fois par mois.

E- Les prix des animaux et leurs sous-produits

Les prix rencontrés dans la ville par espèce des carcasses et de leurs principaux sous-produits se résument comme suit.

Tableau n°64 : Prix des animaux et de leurs sous produits

Animal Désignation	Tout venant		Mâle embouché
	Mâle	Femelle	
Bovin	150 000	100 000	250 000
Ovin	25 000	12 000	60 000
Caprin	12 000	9 000	30 000
Asin	30 000	20 000	-
Pintade	1 750	1 750	-
Poulet	1 600	1 500	-
Pigeon	250	250	-
Cuir	2 000	2 000	-
Peau de mouton	200	200	-
Peau de caprin	100	100	-
Œuf de pintade	-	35	-

Source : Enquête terrain en décembre 2011 MRA

F- Les structures d'encadrement et de financement

Les producteurs bénéficient de l'encadrement de la Zone d'Appui Technique d'Elevage (ZATE). Cet encadrement technique est assuré par seulement les trois (03) agents aux moyens limités. En plus des services techniques de l'élevage certaines structures techniques et financières soutiennent l'élevage dans la commune.

Tableau n°65 : Structures d'appui – accompagnement à l'élevage

Désignation	Domaines
Projet d'Appui (PAFASP)	Embouche, financement
Projet PANA	Embouche bovine et volaille
Projet de Renforcement des Filières (PROFIL)	Formation des OPE
Fondes de Développement de l'Elevage (FODEL)	Crédits remboursable en 1 an
Caisse populaire	Crédits

Source : Enquête terrain en décembre 2011 MRA

Au niveau de ce secteur, la grillade de viande reste toujours dans le secteur informel. Le constat a révélé que la mairie n'a pas une liste exhaustive des vendeurs de viande aussi bien la viande sauvage, que la viande issue des abattages des bouchers de la ville. A cela s'ajoute les structures de transformation de viande et de lait de la ville. Or la collecte des taxes auprès de ces acteurs contribuerait un tant soit peu à augmenter les recettes de la commune. On dénombre seulement sept (07) structures qui ne sont pas toutes connues de la mairie.

Tableau n°66 : Associations et groupements intervenant dans le secteur de l'élevage à Dédougou

Dénomination de la structure	Filière d'intervention
Groupement des commerçants de bétail	Vente de bétail
Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB)	Elevage
MARGEM	Elevage
Basnééré	Elevage bovine
Groupement de boucher	Boucher
UREB (Union Régionale des Eleveurs du Burkina)	Elevage
Groupement de transformation de lait	Lait

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Même non exhaustive, le secteur élevage contribue substantiellement au développement de la ville. La consommation de viande et des produits dérivés de l'élevage confirment que le secteur est porteur. Néanmoins ce secteur connaît aussi des difficultés. En effet, dans la ville de Dédougou l'aliment de bétail est insuffisant. On a constaté auprès des vendeurs et à la Direction Provinciale de l'Elevage que la demande dépasse l'offre. Les aliments de bétail se vendent au niveau des marchés à Sogobalo où la demande est supérieure à l'offre ainsi que les cliniques.

L'élevage dans cette région est confronté à une insuffisance des aménagements et infrastructures pastorales et à une situation socio sanitaire préoccupante.

Cependant, elle bénéficie d'une disponibilité des résidus agricoles et des produits industriels de même que des sites potentiels de zones pastorales. Ces facteurs sont un atout pour le développement de cette activité dans la région.

Les insuffisances au niveau de l'élevage existent et constituent un frein pour le développement de ce secteur d'activités. Les principales contraintes sont :

- les actifs contributables du domaine de l'élevage ne sont pas tous identifiés ;
- le marché de bétail n'est pas bien organisé et est enclavé ;
- les bouchers ne disposent pas de véhicule de transport de viande au regard de l'éloignement de l'abattoir par rapport au centre de la ville (*au secteur n°06*) ;
- l'inexistence de magasins d'aliments pour bétail ;
- l'insuffisance d'organisation des acteurs ;
- l'insuffisance de crédits de financement et de garantie pour les commerçants ;
- l'insuffisance de formations des acteurs ;
- le problème d'accès au marché de bétail ;
- l'absence de zones de pâturage pour les acteurs de la filière ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- le suivi médical des animaux n'est pas toujours effectué, ceci à cause du nombre restreint de spécialistes. Les visites sont faites pendant les campagnes ou sur commande par les éleveurs eux-mêmes.

2.7.1.3. La sylviculture et l'exploitation du bois

Dans la ville de Dédougou, le bois constitue la principale source d'énergie des ménages. Ainsi la consommation connaît depuis quelques années une augmentation significative. L'agglomération urbaine de Dédougou connaît quelques exploitants à titre lucratif, du fait de la forte demande en bois de chauffe de sa population.

La production du bois par un reboisement intensif d'espèces sélectionnées n'est pas développée. Cependant, il faut signaler l'existence de quelques plantations d'eucalyptus.

La couverture végétale naturelle autour de la ville est très largement dégradée et la production ligneuse y est très limitée. Par contre, les villages plus éloignés disposent encore d'une savane arbustive assez dense et la production ligneuse y est encore importante.

L'exploitation du bois d'énergie se fait partout où il demeure quelques reliques boisées.

Nous avons pu observer beaucoup d'entrepôts de bois de chauffe qui témoignent que les commerçants s'adonnent à l'activité d'exploitation forestière. Ce n'est pas une activité marginale, comme en témoignent les nombreux dépôts de bois (*Cf. photo ci-après : entreposages de stères*).

Photo n°11 : Stères de bois à Tionkuy



Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

L'exploitation de bois vert échappe au contrôle des services forestiers. Ces exploitants se contentent de s'acquitter des permis de coupe et des permis de circulation, mais ne respectent pas les règles d'exploitation en la matière.

Il faut noter que l'économie forestière repose en grande partie sur l'exploitation du bois pour répondre aux besoins des ménages en bois de chauffe pour la cuisine et la préparation du dolo. Environ 6 550 stères sont produits annuellement pour répondre aux besoins de bois de chauffe et de charbon dans la ville de Dédougou. Le prix de vente d'un stère est égal à 5 000 FCFA dont 750 FCFA sont versés au titre des impôts et taxes. Cependant avec un niveau d'organisation très faible dans l'exploitation du bois, l'économie forestière en tant qu'activité n'est pas développée dans la ville, malgré la forte demande locale de bois.

Les acteurs de la filière restent toujours dans le secteur informel. En effet, on constate ça et là le dépôt de bois ou de charbon de bois. Les entretiens ont révélé que ces acteurs ne sont pas structurés et manquent cruellement de moyens techniques et financiers. En plus de ces insuffisances, les acteurs manquent de formations et peinent à verser leurs taxes. La commune gagnerait à mettre plus l'accent sur la collecte des taxes auprès de ces acteurs.

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) constituent ce qu'offre la forêt en dehors du bois. Ce sont les produits qui entrent dans la satisfaction de nombreux besoins humains. Les PFNL comprennent les feuilles, les écorces, les fleurs, les fruits, les racines, la sève, la gomme, l'herbe, qui, consommés en l'état brut (*frais ou séché*) ou transformés sont des composantes essentielles de produits alimentaires, médicamenteux ou cosmétiques propres à satisfaire les besoins. Le miel est un produit dérivé de la forêt et est considéré de fait comme étant un produit forestier non ligneux.

Les produits forestiers non ligneux « *les plus couramment recherchés* » sont : *les noix de karité (Vitellaria paradoxa sub sp. parkii)*, *les feuilles de baobab (Adansonia digitata)*, *les calices des fleurs du kapokier (Bombax costatum)*, *les fruits du tamarinier (Tamarindus indica)*, *de Acacia macrostachya*, *du résinier sauvage (Lannea microcarpa)*, *de liane goïne (Saba senegalensis)*.

Ces produits sont d'une importance capitale dans la vie quotidienne des populations burkinabè. En effet, il ne se passe pas un seul jour où ces produits n'interviennent pas, soit dans l'alimentation de l'homme, soit dans sa vie culturelle ou sa santé. Au moins 200 espèces d'arbres et d'arbustes contribuent à l'alimentation et au traitement des maladies.

Au niveau des contraintes de la sylviculture, on peut retenir :

- l'inorganisation des acteurs et manque de moyens et de formation ;
- la dégradation du couvert végétal ;
- la pression humaine et animale sur les zones réservées ;
- la pénurie progressive du bois de chauffe ;
- l'insuffisance de l'entretien des plantations d'embellissement ;
- l'absence d'un plan d'embellissement ;
- l'absence d'un marché de bois ;
- la faible utilisation d'ouvrages d'économie du bois de chauffe (*foyers améliorés*) ;
- le faible niveau technique des producteurs de PFNL ;
- le vieillissement de certains parcs à karité ;
- l'absence d'investissement minimum (*logique de cueillette*) ;
- les feux de brousse.

2.7.1.4. La pêche

L'activité de la pêche n'est pas très développée malgré l'existence du fleuve Mouhoun à 10 km de la ville. L'approvisionnement de la ville en produits halieutiques et particulièrement en poisson provient des villages aux abords du fleuve, qui ravitaillent assez régulièrement la ville de Dédougou. A cela s'ajoutent les importations de poissons de mer en provenance de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, que les restauratrices et les ménagères utilisent.

Au niveau de la pêche, entre 60 et 75% des captures sont vendues soit frais dans les restaurants (*poisson braisé*) soit transformées pour la vente au marché. Le mode de transformation le plus connu est le fumage même si le séchage est aussi pratiqué en quantité moindre pour le poisson avarié.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, les potentialités halieutiques restent mal connues par manque de statistiques crédibles. A ce jour, il n'y a pas de systèmes de collecte, d'enregistrement, de traitement et de centralisation des données sur les captures qui permettent de bien connaître les quantités et les qualités de poisson produit mais selon les résultats provisoire du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), les pêcheurs non occasionnels se chiffrent à 1 157 contre 4 073 pêcheurs occasionnels nationaux. Selon les pêcheries du Mouhoun et ses affluents couvrent une superficie d'au moins 7.960 ha pour un potentiel de 800 tonnes. Le potentiel productif serait composé de plus de 100 espèces réparties dans environ 24 familles et 59 genres. Neuf (09) familles sont principalement exploitées : *Cichlidae*, *Centropomidae*, *Mochokidae*, *Clariidae*, *Bagridae*, *Claroteidae*, *Characidae*, *Mormyridae*, *Osteoglossidae*.

Le nombre peu élevé du personnel technique qualifié pour l'encadrement et le suivi est un handicap sérieux.

Les acteurs dans cette filière demeurent dans le secteur informel et ne sont pas organisés. Des entretiens terrain, il ressort que ces acteurs ont besoin de soutien et appui technique dans la

conservation, le séchage et l'écoulement de leurs produits. Au regard des importations et des quantités livrées par le fleuve Mouhoun, les acteurs demandent un appui pour la construction d'un marché de poisson comme celui du bétail.

Le développement de la pêche fait cependant face à un certain nombre de contraintes au rang desquelles :

- l'envasement du fleuve Mouhoun du fait de l'exploitation incontrôlée et illégale de ses berges ;
- la pollution des eaux et du lac par les pesticides et engrais dont la qualité laisse à désirer, l'exploitation des berges favorise le transport des déchets chimiques directement dans le lit du fleuve ;
- le déficit de capacité des acteurs en amont de la filière (*pêcheurs*) : déficit organisationnel, déficit technique qui se traduit par une faible exploitation du potentiel (*à peine 30%*).

2.7.1.5. La chasse

La chasse est une activité marginale dans la zone du fait de la faiblesse des ressources fauniques. Selon la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (*DREDD*), très peu d'hommes s'intéressent à cette chasse. Les permis nationaux délivrés n'excèdent pas 15 (*selon le DREDD du Mouhoun en décembre 2011*) et sont destinés à la petite chasse. Quant aux permis touristiques environ 40 (*selon les entretiens terrain en décembre 2011, lors de l'élaboration du présent SDAU*) ont été délivrés pour également la petite chasse (*oiseaux, phacochères et canards sauvages*). Les taxes d'abattage varient de 15 000 FCFA pour les permis nationaux à 70 000 FCFA pour les permis touristiques. Le secteur n'est pas organisé et les acteurs ne comprennent pas les textes.

2.7.2. Activités du secteur secondaire

Ce secteur est constitué essentiellement de l'industrie et de l'artisanat. Au niveau de la ville de Dédougou, le secteur secondaire est en développement avec cependant beaucoup de difficultés.

2.7.2.1. Au niveau de l'industrie

Le sous-secteur industriel reste embryonnaire, avec la SOFITEX, la Société de Production Industrielle du Mouhoun (*SOPRIMO*), les Boulangeries (*02*) et les unités de transformation (*moulins 50*).

- la SOFITEX, créée en 1981, reste encore le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 500 permanents et 400 saisonniers qui restent au sein de l'usine pendant 06 mois, mais employant également des journaliers (*150 à 200 personnes, avec des pointes atteignant parfois les 400*) ;
- la SOPRIMO créée en 1995, employait jusqu'en 1999, 130 personnes dont 20 permanents, 64 saisonniers et 46 temporaires. Les difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui l'ont amené à réduire sa production et par conséquent son personnel.
- quant aux boulangeries qui sont généralement des entreprises familiales, elles arrivent tout juste à satisfaire les besoins de la commune compte tenu de l'accroissement de la population.

- la présence de quelques unités de transformations tels les moulins à grains, les unités de transformation du beurre de karité gérées par des groupements féminins, les unités de production de savon, les laiteries, etc. concernent surtout les femmes. Elles sont au nombre d'environ 250 organisées en groupements de productrices. Ces femmes ont reçu des formations qui leur permettent de se spécialiser dans la transformation du poisson, de beurre de karité, du mil (*beignets, galettes, boules d'akassa, etc.*) et pour fabriquer la bière locale (*le dolo*).

L'activité de ces unités industrielles est intégrée à l'agriculture et l'élevage qui utilisent leurs sous produits.

Quant à l'industrie extractive, on note dans la Boucle du Mouhoun, Mana Mineral qui a obtenu un permis d'exploitation par décret n°2007- 144/PRES/ MCE/MFB/MEDE/MECV. Elle a procédé le lundi 30 juin 2008 à l'inauguration de la mine d'or de mana. Les réserves exploitables de la mine d'or sont estimées à 35 tonnes d'or. L'exploitation minière a un impact socio-économique certain sur la région de la Boucle du Mouhoun en général et la ville de Dédougou en particulier par la création d'emplois (350 emplois directs et 600 indirects) et les réalisations socio- économiques, les taxes et impôts divers, etc.

2.7.2.2. Au niveau de l'artisanat

L'artisanat occupe près de 2,80% des ménages (*selon l'enquête ménage de décembre 2011*). On distingue deux (02) types d'artisanat :

- ***l'artisanat traditionnel*** : il concerne des domaines divers (*forge, tissage, poterie, etc.*). Ce secteur traditionnel magnifie et exprime la culture du passé. La ville de Dédougou tire sa réputation dans la teinture des pagens et la sculpture des masques. Mais il connaît d'énormes difficultés, à cause de l'inadaptation des produits aux besoins du moment et de l'abondance des produits manufacturés. Nombreux sont ceux qui ne travaillent plus que sur commande. La plupart des paysans s'adonnent en saison sèche à la production des nattes et autres produits localement consommés ;
- ***l'artisanat moderne*** : il a deux (02) composantes : l'artisanat de production et l'artisanat de service. Il compte assez de représentants dans la ville. A l'opposé de celui du secteur traditionnel, il est animé par toutes les classes sociales. Grâce à l'appui du projet autrichien PERCOMM (*projet d'appui aux artisans*) les acteurs de ce secteur moderne (*surtout les soudeurs et les menuisiers*) ont bénéficié de nombreuses formations ; les rendant compétitifs. Les produits de cet artisanat sont très demandés.

Toutes ces activités artisanales peuvent être regroupées en trois (03) types :

- ***l'artisanat d'art*** qui porte sur les secteurs de la peinture, de la poterie, de la sculpture, de la pyrographie et du batik ;
- ***l'artisanat utilitaire ou de production*** Il englobe les activités produisant des biens d'usage courant qui, tout en n'ayant pas de caractère artistique particulier, vise une fonction utilitaire principale ou exclusive. Il regroupe des activités telles que : la soudure, la forge, la bijouterie, la menuiserie (*métallique et de bois*), le tissage/tricotage, la filature, la coupe/couture/broderie, la

poterie, la boulangerie/pâtisserie, la fabrication de savon, la vannerie, la cordonnerie, la préparation de dolo et l'extraction de pierres.

L'artisanat de production occupe une part relativement importante de la population à Dédougou et dans la région et ses produits sont en général destinés au marché local.

- ***l'artisanat de service*** La deuxième composante de l'artisanat moderne à savoir l'artisanat de service, regroupe toutes les activités fournissant un service d'entretien ou de réparation tel que la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, la blanchisserie, la teinture, le carrelage, la vitrerie, etc.

Le manque d'encadrement des artisans et le faible taux d'absorption des produits de l'artisanat font que ce sous-secteur n'est pas bien exploité. L'artisanat de service n'est pas encore très développé. Dans l'ensemble le secteur évolue dans l'informel et les produits commercialisés sont de faibles valeurs ajoutées.

Les acteurs de l'artisanat dans la ville sont organisés en corporation sur la Loi n°014/AN-92. Au nombre de six (06), les différentes corporations sont :

Tableau n°67 : Corporations de Dédougou

Corporation	Corps de métier
Textile et habillement	Tailleur, tisserand, teinturier
Hygiène et alimentation	Restaurateur, boucher, transformateur des produits agricoles (<i>dèguê, beignet, dolo, etc.</i>)
Fer et assimilés	Soudeur, forgeron, fourneaux, etc.
Bois et paille	Menuiserie, tisseuse de paillotte
Bâtiment et terre	Maçon, carreleur, peintre, potière
Service et maintenance	Electricien, plombier, frigoriste, mécanique

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Ces corporations sont organisées en faitière dans la Boucle du Mouhoun. Il s'agit de l'Organisation Faitière des Corporations d'Artisans du Mouhoun (OFACAM) forte de 74 membres qui sont des groupements/Associations. Selon les enquêtes de décembre 2011, on dénombrait dans la région 252 Groupements de Producteurs Agricoles (GPA) hommes, 250 GPA femmes et 89 GPA mixtes. Les 502 GPA comptaient en leurs seins 3 872 hommes et 5 418 femmes (*soit 58,38 %*).

Ces artisans s'approvisionnent en matières premières à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou où ils écoulent aussi leurs produits. Les autres lieux d'écoulement de leurs produits sont le niveau local dans la ville de Dédougou, dans les villages de la commune les jours de marché et le niveau national et international à travers leurs participations aux diverses manifestations et foires. Il s'agit notamment du Festival International des Masques et Arts (*FESTIMA*), du Festival Panafricain de Cinéma de Ouagadougou (*FESPACO*), du Salon International d'Art de Ouagadougou (*SIAO*) et des Nuits Atypiques de Koudougou (*NAK*) et les foires d'autres pays Africains et Européens.

Il faut cependant noter que les acteurs de l'artisanat dans la ville de Dédougou ont pu mettre en place une mutuelles pour le financement de leurs activités surtout pour le fonds de roulement des micros entreprises mises en place grâce à l'appui autrichien. Il s'agit de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs (*MECAP*) qui est une structure de financement des activités des artisans.

Parmi les potentialités du secteur de l'artisanat, on relève les points suivants :

- la disponibilité de la matière première ;
- le savoir faire local très important ;
- l'abondance de la main d'œuvre ;
- la diversité de la production ;
- l'existence de marché rémunérateur.

Cependant, d'une manière générale, l'artisanat est confronté aux problèmes suivants :

- une insuffisance de formation des artisans, qui pourrait expliquer la faiblesse de leur organisation ;
- l'insuffisance voire le manque de fonds de roulement qui constitue un handicap pour l'approvisionnement des artisans en consommations intermédiaires ;
- le coût élevé de la fiscalité imposée sur les activités du secteur informel et formel de l'artisanat ;
- les coûts de production élevés qui grignotent les marges bénéficiaires ;
- l'analphabétisme ;
- l'étroitesse du marché local.

2.7.3. Activités du secteur tertiaire

Le commerce, le transport, le tourisme et l'hôtellerie, la télécommunication et l'information et les institutions financières constituent l'essentiel du secteur tertiaire de Dédougou.

2.7.3.1. Le commerce

Le commerce constitue l'une des bases du tissu économique de la ville de Dédougou. Le commerce occupe une place importante dans la vie des populations de Dédougou. Il est devenu aujourd'hui l'activité principale de certains acteurs du milieu et concerne principalement l'achat et la vente de céréales, de marchandises diverses de consommation, de pièces détachées et de matériaux de construction.

Le commerce s'organise essentiellement autour des productions agro-pastorales et des produits manufacturiers.

S'agissant des infrastructures commerciales, elles sont constituées d'infrastructures commerciales définitives (*boutiques et hangars*). Toute une myriade d'activités qui côtoient le secteur formel et l'informel rivalise au sein de la ville. Le commerce occupe à Dédougou environ 12,50% de la population selon les résultats des enquêtes ménages de décembre 2011. Les infrastructures marchandes sont au nombre de cinq (05) dont deux (02) marchés (*marché central et marché de Flakin*), un marché à bétail, les petits commerces et les ambulants évoluent autour de l'abattoir et de la gare routière. Ils se caractérisent par leur forte mobilité. Cependant, on les rencontre beaucoup plus autour des principaux

marchés. En outre ce secteur d'activité se compose d'un nombre important de boutiques, de kiosques et de débits de boissons. La plupart de ces commerces sont localisés au centre ville.

On note que les produits manufacturés des industries nationales et internationales caractérisent le commerce dans la ville de Dédougou. Ils sont de l'*import/export* et touchent une gamme variée de produits à savoir : *matériaux de construction, fournitures de bureau, cycles et pièces détachées, alimentation générale, carburants et lubrifiants, tissus et confection, etc.* Le commerce des produits agricoles (*céréales surtout*) et des produits de l'élevage (*volaille, porcins et petits ruminants*) occupe une place importante dans les marchés de la ville.

L'organisation du commerce à Dédougou comme partout dans les autres villes du Burkina Faso tourne essentiellement autour de deux (02) types de produits d'échanges :

- **les produits importés** : ils concernent les articles manufacturés (*habillements, cycles, etc.*), les produits pétroliers (*gaz, carburant*), les produits de la pêche et les produits agro-alimentaires ;
- **les produits exportés** : ils touchent les bétails, l'artisanat, les produits agro-alimentaires et les produits maraîchers.

Les acteurs exerçant dans le domaine du commerce au sein de l'espace urbain sont :

- **dans le secteur organisé** : il n'existe pas de grands commerçants dans la ville. Seuls quelques-uns émergent avec des capitaux moyens. La ville est caractérisée par l'inexistence de grossiste et demi-grossiste ;
- **dans le secteur informel ou secteur non organisé** : il est plus vivant mais ne subit pas toujours d'impositions, faute de maîtrise. Les personnes impliquées sont plus nombreuses. La catégorie la plus importante au plan financier est constituée par les femmes transformatrices des produits agricoles et de l'élevage.

Au niveau de la ville de Dédougou, les activités agricoles se résument aux activités de commercialisation des produits agricoles, leur transformation et leur vente sur les différents marchés de la ville. Ainsi, on constate :

- la commercialisation des céréales (*mil, riz, sorgho, haricot, maïs, fonio, etc.*) et tubercules (*patates douces*), dans les boutiques et sur les marchés ;
- la transformation des produits agricoles (*galette, beignet, gâteau, bouillie, couscous sec, zomkom, dèguê, etc.*) ;
- la préparation et la vente de dolo ;
- la vente des productions maraîchères.

Les insuffisances du commerce de Dédougou sont caractérisées par :

- l'absence de fonds de roulement ;
- les difficultés d'accès aux crédits pour réaliser des investissements ;
- la non-organisation des acteurs ;
- le mauvais état des routes.

2.7.3.2. Le tourisme et l'hôtellerie

Le tourisme est un secteur embryonnaire, malgré l'existence de plusieurs sites touristiques :

- les puits Dognou ;
- les bosquets sacrés (08) à Dédougou ;
- les sites archéologiques de Kari qui sont de beaux sites naturels très peu valorisés sur le plan de l'exploitation touristique.

La plupart de ces sites constituent une grande curiosité aussi bien pour les visiteurs à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Ils sont le plus souvent mal connus et non mis en valeur, ce qui expliquerait le fait que la région ne soit pas une destination favorite pour les touristes. Cependant, tout reste à croire que la région pourra recevoir des touristes à la longue grâce à l'avènement du Festival International des Masques et Arts de Dédougou (*FESTIMA*). En effet, ce festival constitue une véritable attraction populaire qui draine du monde à Dédougou et donne de la visibilité à la localité tant sur le plan national qu'international

Ces différents sites se situent dans la zone d'influence de la ville ; de ce fait, une bonne organisation d'un circuit autour de ceux-ci pourrait permettre à la commune de Dédougou d'en tirer profit.

Quant à l'hôtellerie, elle est en voie de développement. On dénombre aujourd'hui à Dédougou environ sept (07) équipements hôteliers

Le personnel de ces hôtels est formé sur le tas. Ce qui pose un certain nombre d'insuffisances.

Les principaux obstacles au développement du tourisme et de l'hôtellerie à Dédougou sont :

- l'insuffisance de formation du personnel des sites touristiques notamment les guides professionnels ;
- l'insuffisance de personnel qualifié en tourisme et en hôtellerie ;
- l'insuffisance de sites touristiques ;
- le faible niveau d'exploitation des potentialités existantes ;
- l'insuffisance relative d'infrastructures hôtelières ;
- l'inexistence de voies menant aux différents sites touristiques ;
- la faible promotion des différents sites touristiques ;
- le manque d'organisation des acteurs du secteur ;
- le problème d'électrification de certains secteurs.

2.7.3.3. Le transport

Dédougou, comparativement aux autres grandes villes du Burkina, est une zone d'accès difficile par manque de routes de bonne qualité. Ce constat se fait également à l'intérieur de la ville. Cette situation ne favorise pas le transport à l'intérieur de la ville, l'écoulement des productions agricoles, le développement des activités commerciales et l'accès aux services sociaux de base. De nos entretiens avec la population de la ville, le désenclavement de la localité doit être une priorité à laquelle le conseil municipal devrait s'atteler à trouver des solutions pour faciliter la mobilité de la population et du même coup insuffler un nouveau dynamisme à l'activité économique.

La voie Dédougou – Bobo-Dioulasso est bitumée. Longue de 176 km, c'est la voie qui permet l'approvisionnement en carburant, marchandises diverses, boisson, et produits vétérinaires. Celles de Dédougou – Koudougou est en cours de bitumage depuis 2011.

Le bitumage de la voie Dédougou- Nouna- Frontière du Mali est en cours, le lancement officiel a eu lieu le 19 janvier 2012. Celle de Dédougou – Tougan – Ouahigouya est la plus mauvaise. Longue d'environ 180 km, elle a plusieurs fois été nivelée mais l'état reste toujours délabré.

Malgré cette situation, la bonne desserte de la ville de Dédougou par la RN n°10 (*voie bitumée*) et surtout l'existence d'une gare routière facilite son accès en provenance de Bobo Dioulasso et des autres localités. Cela favorise l'émergence du secteur de transport dans la ville et du même coup occasionne une augmentation du trafic routier. De nombreuses sociétés de transports favorisent cette desserte vue la fréquence des départs, des arrivées et des véhicules en transit. Ainsi on observe en moyenne une dizaine de départ par jour.

On dénombre actuellement 12 compagnies de transport en commun à Dédougou. A ces compagnies s'ajoutent les camions de transport des marchandises.

Tout le parc automobile au niveau de Dédougou est en mauvais état. En effet, le parc automobile est essentiellement constitué de véhicules d'occasion. A cela s'ajoute le mauvais état des routes.

Les destinations les plus fréquentes constituent le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo pour les marchandises et les grandes villes du pays ; notamment Ouagadougou et Bobo -Dioulasso pour le transport des personnes. Aucun transporteur en commun ne continue dans les pays côtiers directement.

Le principal problème de ce secteur est l'inorganisation des acteurs. Il existe une organisation syndicale des transporteurs dont les bureaux sont à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso mais elle n'a pas de récépissé de reconnaissance.

2.7.3.4. Les institutions financières

Tableau n°68 : Institutions financières de la ville de Dédougou

Etablissements financiers	Localisation/Couverture
ECOBANK	Dédougou, Boromo, Nouna, Solenzo
Banque Internationale du Burkina (BIB)	Dédougou, Tougan
Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat du Burkina (BICIB)	Dédougou
Coris Bank	Dédougou
Caisses populaires	Dédougou, Di, Bomborokuy, Boromo, Nouna, Poura, Safané, Sanaba, Solenzo, Tougan
Caisse Nationale d'Epargne (CNE)	Dédougou, Safané, Boromo, Poura, Nouna, Djibasso, Solenzo, Kouka, Tougan, Toma, Gassan, Bondokuy (<i>en cours</i>)
Coopec Galor	Dédougou, Nouna, Sanaba
MECAP	Caisses mères à Ouagadougou, Dédougou, Ouahigouya et Bobo-Dioulasso (<i>points de services à Nouna, Tougan et Toma</i>)

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Malgré la couverture assez bonne de ces établissements financiers, l'accès au crédit reste encore difficile à cause du risque élevé (*incivisme, non maîtrise des marchés, etc.*). Pour l'épargne par contre, on note une assez bonne fonctionnalité de ces établissements (*surtout les caisses populaires et la SONAPOST/CNE*).

L'arrivée de la MECAP et de la Coopec Galor contribue à améliorer l'accès au crédit avec un autre type d'approche. Ces deux coopératives couvrent la zone de couverture des diocèses de Nouna et de Dédougou. Coopec-Galor s'appuie sur le canal de l'église pour la sensibilisation et la mobilisation des groupements de producteurs. En dehors des zones de Dédougou, Nouna et Sanaba où il existe des bureaux dans d'autres localités. La coopérative est représentée à Niassan, Tougan, Boromo et Safané par les curés des paroisses. La zone de Niassan est la plus dynamique (*80% des crédits y sont affectés*).

Notons que les conditions d'octroi des crédits diminuent le nombre des demandeurs. Le tableau suivant donne les conditions d'octroi de crédit au niveau de la caisse villageoise et la MECAP.

Tableau n°69 : Conditions d'accès au crédit

Public-cible	Conditionnalités	
	Crédit - épargne	Crédit équipement
Individus	- montant minimum : 15 000 à 500 000 - échéance : 12 mois - taux d'intérêt : 20% - taux d'épargne : 10% - être apte à générer des revenus - appartenir à un groupement	- être formé aux techniques agricoles - être formé en technique de gestion du matériel agricole - être formé en santé animale - avoir une recommandation à l'issue d'une formation - appartenir à un groupement
Groupements	- montant compris entre 5000 et 75 000 - échéance : 04 mois - taux d'intérêt : 8,50% - taux d'épargne : 10% - paiement d'une caution solidaire - paiement de frais d'adhésion (19 000 FCFA) - fournir 02 photos d'identité de deux membres de chaque groupe demandeur	
Mixte	- adresser une demande au secrétaire général - suivre une formation de 03 jours en gestion du crédit - accepter le règlement intérieur de la caisse - évaluation de l'état des besoins (<i>par la caisse</i>) - étude du dossier (<i>par la caisse</i>) - visites de terrain (<i>par la caisse</i>) pour évaluer la crédibilité du groupe - signature de contrat avec le demandeur si la démarche s'avère concluante	

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Les producteurs disent connaître les partenaires financiers mais éprouvent des difficultés à élaborer des dossiers de demande de financement. Un autre élément peu satisfaisant est que les producteurs sont confrontés à une lenteur dans le traitement des dossiers de crédits par le partenaire financier et la complexité des canevas de conception des demandes de financement.

Au nombre des insuffisances on cite :

- l'implantation des structures de financement et d'équipements ;
- le non-remboursement du crédit par les premiers bénéficiaires ;
- l'insuffisance des crédits octroyés (*peu élevé pour l'achat d'un bœuf par exemple*) ;
- le taux de crédit élevé ;
- les pénalités de remboursement ;
- le taux d'endettement très élevé ;
- l'investissement improductif.

Ces conditions ne favorisent pas le prêt et ont une conséquence directe sur la production agricole et maraîchère.

2.8. GOUVERNANCE URBAINE

2.8.1. Institution municipale

L'organigramme de la mairie de Dédougou fait apparaître six (06) principaux services, sous la supervision du maire de la commune. Il s'agit :

- **du secrétariat du maire** : ce service assure les tâches de traitement du courrier, de saisie des correspondances, de vérification des pièces avant signature, de gestion des audiences et du téléphone, etc. ;
- **du secrétariat général de la Mairie** : il a pour missions principales la coordination administrative et technique des services de la Mairie, la gestion du personnel et du matériel communal, la passation des marchés entre la Mairie et les prestataires de services, la facilitation des relations techniques de la Mairie avec les services déconcentrés de l'Etat, etc. ;
- **du service de l'état civil** : il est chargé de l'établissement des actes d'état civil (*actes de naissance, actes de mariage, actes de décès*), des actes de légalisation des documents divers, de l'établissement des permis de port d'arme, de l'actualisation du recensement administratif, etc. ;
- **du service de la comptabilité** : les principales tâches dévolues à ce service se résument à l'élaboration et l'exécution du budget communal, à l'engagement des dépenses budgétisées, à l'établissement des documents financiers, au traitement des salaires, à la commande et à la gestion des consommables, au suivi des stocks, à l'inventaire des biens meubles et immeubles, etc. ;
- **du service domanial** : il assure le suivi des dossiers de Permis Urbain d'Habiter (PUH), l'identification des parcelles, le suivi des opérations de lotissement, l'établissement des autorisations de construire, le suivi et contrôle des chantiers communaux, la gestion de la fourrière et des espaces publics, l'entretien des voies, l'assainissement et la salubrité publique, etc. ;
- **de la direction des études et de la planification** : il assure le suivi des différentes études et formations et les projets exécutés au niveau communal.

2.8.2. Analyse de la capacité de maîtrise d'ouvrage

La capacité de maîtrise d'ouvrage de la municipalité se mesure par ses compétences techniques et administratives à gérer un processus de projet depuis sa formulation jusqu'à son exécution définitive. De ce point de vue, l'analyse des compétences de la municipalité de Dédougou montre qu'elle a une bonne expérience dans la gestion de la maîtrise d'ouvrage grâce aux compétences humaines dont elle dispose. Cette capacité se manifeste par le montage et l'exécution des différents projets communaux et la gestion des infrastructures communales.

Cette capacité de maîtrise d'ouvrage se manifeste à travers :

- la gestion des infrastructures marchandes (*marché, hangars et boutiques, abattoirs, etc.*) ;
- la gestion des infrastructures sociales (*écoles, CSPS, fontaines, pompes hydrauliques, etc.*) ;
- la gestion des projets (*PCD, ECOLOC, etc.*).

Pour accroître la capacité de maîtrise d'ouvrage de la municipalité, il est important de renforcer la capacité humaine des agents de la commune en termes de passation de marché, de recrutement et de gestion infrastructurelle.

Il est également fondamental que la municipalité de Dédougou puisse se doter d'un service technique municipal qui intégrera les plus larges compétences possibles.

2.8.3. Partenariats et coopération décentralisée

2.8.3.1. Les services techniques déconcentrés de l'Etat

Dédougou est le chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun. Par conséquent, il abrite le siège de nombreuses administrations à compétence régionale, provinciale, départementale ou communale. Chaque structure dans ses attributions sert aussi bien la commune que les populations de son entité administrative de couverture.

La zone de notre étude est située dans la province du Mouhoun et donc bénéficie des services déconcentrés de rayonnement provincial qui sont :

- le Haut Commissariat (*HC*) ;
- la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (*DPAH*) ;
- la Direction Provinciale des Ressources Animales (*DPRA*) ;
- la Direction Provinciale de l'Environnement et développement Durable et des ressources halieutiques (*DPEDD*) ;
- la Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (*DPEBA*) ;
- la Direction Provinciale de la Police Nationale (*DPN*) ;
- la Direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale (*DPASSN*) ;
- le District Sanitaire de Dédougou (*DS*) ;
- la Division Fiscale de Dédougou (*DF*) ;
- la Direction provinciale de l'économie et des finances (*DPEF*) ;
- la Brigade Territoriale de Gendarmerie (*BTG*).

Les services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental dans la commune de Dédougou sont :

- la Préfecture ;

- la Zone d'Appui Technique (ZAT) ;
- la zone d'appui technique de l'élevage (ZATE) ;
- le Service Départemental de l'Environnement et du Développement Durable (SDEDD) ;
- la Circonscription d'Education de Base (CEB).

Les sociétés d'Etat et/ou parapubliques :

- l'Office National des Télécommunications (ONATEL) ;
- la Société Nationale des Postes (SONAPOST) ;
- le centre auxiliaire de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
- la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).

Les autres services publics, privés et paramilitaires :

- la brigade mobile des douanes ;
- la Maison d'Arrêt et de Correction de Dédougou (MACD) ;
- le palais de justice.

2.8.3.2. ONG/projets-programmes/association-groupements

Dédougou bénéficie de l'intervention de plusieurs projets, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations. La liste de ces organisations et leurs principaux domaines d'intervention sont résumés dans les tableaux ci-après.

Tableau n° 70 : Projets et ONG présents dans la ville de Dédougou

Désignation	Domaines
PAFASP	Embouche, financement
Projet PANA	Embouche bovine et volaille
PROFIL	Formation des OPE
FODEL	Crédits remboursable en 1 an
Mouscron	Eclairage public Equipement zone économique
ACRIC	Appui à l'élaboration des projets Financement des projets d'investissements
SOS Sahel/Dédougou	Maitrise d'ouvrage locale Financement micro- projets Gestion des flux céréaliers
SOS Sahel EABF	Réalisation ouvrages AEP et latrines Etude plan de gestion des ordures ménagères PCD – AEPHA
INADES/Formation	Information, sensibilisation, alphabétisation, Formations Sensibilisation forêt Reboisement par contrat Dialogue social entre OSC et autorités locale
Caisse populaire	Crédits

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

Tableau n° 71 : Associations et clubs présents dans la ville de Dédougou

N°	Nom de l'association	Domaine d'intervention
01	Collectif des associations et mouvements de jeunes/ Commune de Dédougou	Coordination des associations et mouvements
02	Association Culturelle Balafon Production	Promotion de la culture, production musicale
03	Association Solidarité Art et Culture	Promotion de la culture, citoyenneté, Théâtre...
04	Club UNESCO/ Dédougou	Culture, Education
05	Coordination Communale des femmes Dédougou	Coordination des associations féminines de la commune de Dédougou
06	Coordination provinciale des Femmes du Mouhoun	Coordination des associations féminines de la province du Mouhoun
07	Association Allah kan dèmè	Santé, Education, Culture et Développement
08	Association des Jeunes Soutenant EBOMAF pour le Développement de Dédougou	Soutien aux initiatives de développement socio – économique du PDG EBOMAF
09	RAJS/ Mouhoun	Lutte contre le Sida et les IST, promotion de la santé de la reproduction et de la sexualité des jeunes.
10	Union des Religieux et Coutumiers du Burkina / B MHN	Sensibilisation des communautés sur la santé et le développement
11	Association Hèrè Djigui	Santé, hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté
12	Mounyou Kadi	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté
13	AAVONE	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
14	Labakien	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
15	Lenimi	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
16	ABJ	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
17	Semitjon	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
18	Gnetaga	Hygiène et assainissement, éducation à la citoyenneté, Développement
19	Organisation Faïtières des Corps de Métiers (OFACOM)	Coordination des corps de métiers
20	GERDESS	Promotion des droits de l'Homme
21	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples	Promotion des droits de l'Homme
22	Compagnie Jeunesse Citoyenne	Culture, santé, développement, citoyenneté Théâtre
23	Hèrè kadi	Santé et développement
24	Coordination des Volontaires de Dédougou	Santé, citoyenneté, promotion sociale
25	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso (ANRBF) / section Mouhoun	Promouvoir la vie des retraités et leur santé, solidarité
26	Association Hakilignouma	Santé, promotion sociale et économique
27	Association pour le Développement de la Commune de Dédougou (A D CO D)	Développement et citoyenneté

N°	Nom de l'association	Domaine d'intervention
28	Association Jeunesse Vivante du Burkina	Spiritualité, bonne action, solidarité, développement et citoyenneté
29	Association pour le Développement Economique et Social de la Commune de Dédougou (ADESC)	Développement socio économique
30	Union des Femmes pour le Développement/ Dédougou	Développement socio économique, solidarité ;
31	Troupe culturelle Nikienta	Animation, production et promotion culturelle et artistique
32	Troupe culturelle Yoropo	Animation, production et promotion culturelle t artistique
33	Troupe culturelle Yiribasso	Animation, production et promotion culturelle et artistique
34	Art Consult Développement (ACD)	Education, citoyenneté, sensibilisation, formation, environnement, théâtre, promotion de la culture scientifique

Source : ARCADE/AXIALE, Enquête terrain SDAU Dédougou, Décembre 2011

2.8.3.3. La coopération décentralisée

Sur le plan de la coopération décentralisée, la commune de Dédougou bénéficie de l'appui de Mouscron, de la vallée de la Gatineau au Canada (*ville partenaire depuis 2005*) qui a financé un projet pilote qui travaille dans l'enlèvement des ordures au secteur n°06. Il alloue à la commune un montant d'environ 5000 dollars canadiens chaque six (06) mois. Ce projet est prévu pour s'étendre aux autres secteurs de la ville de Dédougou.

La ville de Mouscron en Belgique est aussi en partenariat avec la Commune de Dédougou. Ce partenariat vise les objectifs suivants :

- l'amélioration de l'efficacité de l'outil communal par un échange de savoir-faire ;
- l'augmentation de 40% des recettes communales ;
- la réalisation commune d'une Logique d'Intervention du Partenariat (LIP) ;
- la réalisation d'actions d'assainissement (*déchets et/ou eau*).

Ce programme s'effectue d'administration à administration

Le budget global prévu dans ce partenariat est de 130 000 000 FCFA (*soit 200 000 €*) pour une période de cinq (05) ans.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est en partenariat avec la commune. Ce partenariat a permis la construction de la grande salle de conférence de la commune d'une capacité de 300 places assises. Cette salle de conférence comporte une salle de presse et un bureau. Un appâtâmes est également dressé à côté pour accueillir les travaux de groupes et les pauses cafés.

Un début de partenariat existe entre la ville de Dédougou et la ville de Douai en France, l'Ecole des Mines de Douai et la ville de Sanary-sur-mer en France.

En perspective, la commune veut nouer un partenariat avec le Recklinghausen et Harrow, le Projet ACRIC, l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et la coopération luxembourgeoise.

Le renforcement de cette coopération par sa formalisation pourrait être bénéfique pour les différentes entités.

En plus de ces partenariats, la commune bénéficie également de l'appui de SOS Sahel, de l'INADES/Formation dans les domaines d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, micro finances, du renforcement des capacités, etc.

2.8.4. Finances locales

Les finances locales revêtent une importance de premier plan dans la vie et la gestion communale. Si du fait de la faiblesse de ses ressources financières, les investissements à Dédougou sont en partie financés par l'appui de l'Etat et des partenaires au développement, la commune assure les charges de fonctionnements.

2.8.4.1. La structuration du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que les recettes des communes proviennent essentiellement :

- du produit des recettes fiscales ;
- de l'exploitation du domaine foncier et des services locaux ;
- des subventions ;
- des ristournes accordées par l'Etat ou d'autres collectivités publiques sur le montant des impôts et taxes recouvrés à leur profit ;
- des recettes temporaires ou accidentelles ;
- de la répartition annuelle des fonds de dotation des collectivités territoriales.

La structuration des recettes budgétaires de la commune est essentiellement constituée des produits domaniaux, des impôts et taxes directs et indirects, des produits de l'exploitation, des produits exceptionnels et dans une moindre mesure des produits divers.

Le budget de la commune de Dédougou est un instrument d'orientation et de financement du développement local. Au regard de la structuration des dépenses, et selon les budgets reçus pendant la collecte des données terrains, les différents budgets de 2007 à 2011 peuvent être qualifiés de budget de fonctionnement. Les données et les analyses qui suivent sont tirées des comptes de gestion et des comptes administratifs (*collectés auprès de la commune, des services techniques du trésor à Ouagadougou et des rapports d'audits financiers de la commune de Dédougou*) qui avalisent ex post, l'exécution budgétaire et qui sont contrôlés par les services du Trésor public national.

Volume budgétaire total de la commune de Dédougou

Le budget communal a connu une nette progression sur l'ensemble de la période d'étude. De l'ordre de 128 millions F CFA en 2005, il s'établit à 268 millions F CFA au titre de 2011 soit une progression de 67% au delà de cinq (05) ans.

Les prévisions de recettes de fonctionnement connaissent une légère progression pour les exercices 2010 et 2011, à contrario les trois (03) premiers exercices restent stables.

Les investissements programmés connaissent une hausse sur toute la période de ralentissement en 2005 et 2011 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°72 : Volume budgétaire total de la commune de 2005 à 2009

Rubriques Années	Recettes prévisionnelles totales	Fonctionnement	Investissements
2005	128 192 814	117 331 079	10 861 735
2006	129 930 821	108 794 871	21 135 950
2007	141 456 456	117 423 456	24 033 000
2008	155 721 724	126 432 837	29 288 887
2009	212 473 399	199 867 786	27 585 129
2010	253 635 277	188 672 478	147 680 387
2011	268 457 153	205 701 183	155 728 204
Total	1 289 867 644	1 049 244 174	719 721 883
Moyenne	184 266 806	149 892 025	102 817 412

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

Nous analyserons la structure budgétaire qui est constituée de la structure des recettes budgétaires et celle des dépenses budgétaires.

Structuration des recettes budgétaires

Les principales recettes de la Commune sont constituées essentiellement en produits d'exploitation, produits domaniaux, impôts et taxes et autres recettes non fiscales résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°73 : Recettes budgétaires de la Commune de Dédougou de 2005 à 2011 (en milliers de F CFA)

Chap.	Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne	Cumul des moyennes
70	Produits de l'exploitation	13 378,30	13 723,39	17 061,41	21 098,93	20 480,72	24 329 520	23 492 240	47 907 502,75	6 843 928,96	6 843 928,96
71	Produits domaniaux	11 814,73	22 960,84	18 447,30	16 763,08	18 584,91	20 987 825	12 126 465	33 202 860,86	4 743 265,84	11 587 194,8
72	Produits financiers	-	-	-	-	-	0	0	-	-	11 587 194,8
73	Recouvrements et participations	-	-	1 896,76	2 353,08	52 413,33	40 832 918	45 863 445	86 753 026,17	12 393 289,4	23 980 484,2
74	Produits divers	7 823,45	2 651,12	1 835,46	4 879,93	2 837,40	3 398 474	2 275 760	5 694 261,35	813 465,91	24 793 950,11
75	Impôts, taxes et contributions directs	54 128,61	58 383,56	59 796,77	53 255,07	66 071,08	69 420 964	56 257 708	125 970 307,1	17 99 5758,15	42 789 708,3
76	Impôts et taxes indirects	1 281,55	1 833	11 630,39	15 880,15	26 606,56	53 543 222	47 030 865	57 231,65	14 375 902,7	57 165 611
78	Travaux d'équipement en régie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 165 611
79	Produits exceptionnels	8 754,28	8 933,48	8 964,99	11 361,26	11 984,41	13 010 551	18 654 700	31 715 249,41	4 530 749,92	61 696 360,92
82	Résultats antérieurs	10 861,74	7 399,80	8 607,63	12 754,46	10 088,38	9 198 995	46 049 991	55 298 698	7 899 814	69 596 174,92
	Total	108 042,65	115 885,17	128 240,71	138 345,95	209 066,78	234 722 469	251 751 174	699 581,25	69 596 174,9	139 192 349,8

Source : compte administratif de 2005 à 2011 de la commune de Dédougou

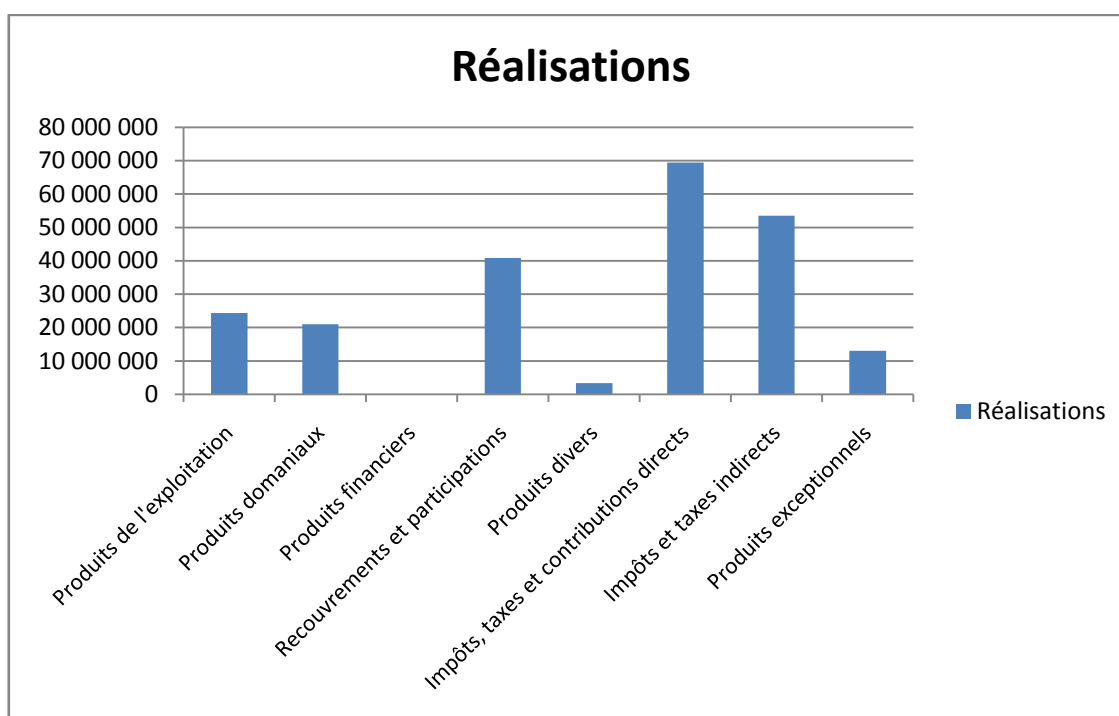
Les produits d'exploitation (70) représentent l'une des sources de financement les plus importantes de la commune de Dédougou après les impôts, taxes et contributions directs et les Impôts et taxes indirects. Viennent ensuite les recouvrements et participations et enfin les produits domaniaux. Excepté le ralentissement constaté en 2009 les produits d'exploitation sont en constante progression. Le recouvrement de ces taxes de la période s'établit à plus de 234 millions en 2011 comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau n°74 : Recettes de fonctionnement (en milliers de F CFA) de la commune en 2011

Libellé	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Produits de l'exploitation	26 440 000	24 329 520	92,02
Produits domaniaux	27 850 000	20 987 825	75,36
Produits financiers	-	0	-
Recouvrements et participations	45 827 098	40 832 918	89,10
Produits divers	4 400 000	3 398 474	77,24
Impôts, taxes et contributions directs	74 000 000	69 420 964	93,81
Impôts et taxes indirects	52 500 000	53 543 222	101,99
Travaux d'équipement en régie	-	-	
Produits exceptionnels	13 419 184	13 010 551	96,95
Résultats antérieurs	9 198 995	9 198 995	100,00
Total	253 635 277	234 722 469	92,54

Source : Rapport final audit financier de la commune de Dédougou, 2011

Graphique n°29 : Recettes budgétaires



Source : Compte administratif de la commune de Dédougou, 2011

Structuration des dépenses budgétaires.

Les principales dépenses de la Commune de Dédougou sont constituées des denrées et fournitures consommées, des allocations et subventions, des travaux et services, des frais de personnel et des frais de gestion générale et transport. Ces dépenses de fonctionnement et d'investissement se détaillent et s'analysent comme ci-dessous.

Tableau n°75 : Structure des dépenses de la commune de Dédougou

Cha p.	Libellé	Années							
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	Moyenne
60	Denrées et fournitures	10 161 038	13 838 024	13 838 024	12 020 491	53 626 247	17 593 552	93 322 786	18 664 557
61	Allocations - subventions	1 886 600	2 789 500	420 000	2 632 409	2 846 450	4 956 290	8 688 359	1 737 672
62	Impôts et taxes	-	-	-	-	-	0	-	-
63	Travaux et services extérieurs	13 008 941	20 685 599	16 220 663	15 904 654	21 109 624	20 825 018	73 920 540	14 784 108
64	Participation et contingents	-	5 065 990	5 743 884	3 855 600	1 529 809	1 310 250	16 195 283	3 239 057
65	Frais de personnel	27 448 222	29 480 671	53 989 662	60 574 237	66 313 147	73 734 921	210 357 717	42 071 543
66	Gestion générale et transport	14 756 660	18 016 841	17 868 590	23 728 425	25 121 383	26 352 863	84 735 239	16 947 048
67	Frais financiers	-	5 702 500	2 559 000	6 621 100	7 678 869	10 399 584	22 561 469	4 512 294
68	Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	0	-	-
69	Charges exceptionnelles	-	250 000	1 014 000	-	-	0	1 264 000	252 800
82	Résultats antérieurs	-	5 572 445	-	-	-	0	5 572 445	1 114 489
83	Excédents ordinaires capitalisés	-	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257	33 500 000	35 438 890	7 087 778
Total général		67 261 461	107 277 545	116 653 823	128 257 574	199 867 786	188 672 478	552 056 728	110 411 346

Source : Rapport final audit financier de la commune de Dédougou, 2010

Les frais de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement suivi des denrées et fournitures. Ce sont des dépenses souvent incompressibles et indispensables pour le fonctionnement de l'institution municipale. Viennent ensuite les dépenses de la Gestion générale et transport et les travaux et services extérieurs.

Les dépenses de fonctionnement varient entre 62% du budget total et 93% sur la période de 2005 à 2010. Les investissements sont relativement faibles et varient entre 38% et 7% sur la même période selon le tableau ci-dessous.

Tableau n°76 : Situation des dépenses budgétaires de 2005 à 2010

Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	Moyenne
Dépenses de fonctionnement	86 510 361	101 401 570	111 653 823	125 336 916	178 225 529	210 639 147	603 128 199	120 625 640
Dépenses d'investissement	10 861 735	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257	58 981 928	46 300 625	9 260 125
Dépenses Totales	97 372 096	107 277 545	116 653 823	128 257 574	199 867 786	269 621 075	708 410 752	118 068 459

Source : Service de comptabilité/Mairie de Dédougou

Les dépenses de fonctionnement sont passées pour leur part de 86 millions F CFA en 2005 à 178 millions en 2009. Dans le même temps les dépenses d'investissement ont atteint 210 millions FCFA en 2010, soit environ 03 fois plus que le montant investi en 2006.

2.8.4.2. Evolution budgétaire au cours des derniers exercices

Le budget communal a connu une nette progression dans l'ensemble ces dernières années. De l'ordre de 128 millions F CFA en 2005, il s'établit à 212 millions F CFA au titre de 2009 et 2010 soit une progression de 67% en cinq (05) ans.

A. Evolution des recettes

L'effectivité du budget réside dans les recouvrements effectifs déterminant la capacité d'intervention réelle de la commune. Ainsi les recettes recouvrées ont connues l'allure suivant : *entre 2005 et 2010, les prévisions de recettes sont passées de 128,10 à 269,9 millions de FCFA, soit une progression de 106%*. Pendant ce temps les recettes effectives recouvrées ont doublés passant de 108 à 210 millions de FCFA. Le taux de recouvrement qui était de 84% en 2005 a plafonné à 98% en 2009 et baissé à 78% en 2010. Il est en dents de scie depuis les trois (03) derniers exercices.

Tableau n°77 : Evolution des recettes budgétaires de la commune de Dédougou

Année	Recettes prévisionnelles (FCFA)	Recouvrement (FCFA)	Taux de recouvrement (%)	Ecart entre recouvrement et prévision (FCFA)
2005	128 192 814	108 042 647	84%	- 20 150 167
2006	129 930 821	115 885 171	89%	-14 045 650
2007	141 456 456	128 240 705	90%	-13 215 751
2008	155 721 724	138 345 949	88%	-17 375 775
2009	212 473 399	209 066 781	98%	-3 406 618
2010	269 965 196	210 639 147	78%	-59 326 049

Source : Compte de gestion 2009 de la commune et budget 2010

Globalement la commune de Dédougou a collecté en moyenne 139 millions au cours des cinq dernières années. Le cumul des recouvrements est estimé à 699 millions F CFA au 31 décembre 2009.

Le cumul des recettes de fonctionnement de la période s'établit à 603 millions F CFA soit une moyenne annuelle de 120 millions F CFA.

Tableau n°78 : Réalisations fonctionnement

Années	Recouvrements totaux	Fonctionnement
2005	108 042 647	86 510 361
2006	115 885 171	101 401 570
2007	128 240 705	111 653 823
2008	138 345 949	125 336 916
2009	209 066 781	178 225 529
2010	234 722 469	188 672 478
2011	251 751 174	205 701 183
Total	1 186 054 896	997 50 1860
Moyenne	169 436 414	142 500 266

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

Les recettes de fonctionnement connaissent une croissance continue au cours des cinq (05) dernières années. La moyenne demeure supérieure aux recettes de fonctionnement des trois (03) premières années mais en deçà des deux (02) dernières. Les recettes de fonctionnement ont connu une évolution moyenne en valeur relative de 20% par année.

Les recettes d'investissement ne connaissent pas le même rythme d'accroissement.

Le cumul des recettes d'investissement sur la période s'établit à 46 millions FCFA pour une moyenne annuelle de 9 millions FCFA. Les investissements réalisés par la commune sont très en deçà de la limite exigée soit 20% des recouvrements totaux.

Tableau n°79 : Evolution des investissements de la commune de 2005 à 2011

Rubriques Années	Recouvrements totaux	Investissements
2005	108 042 647	10 861 735
2006	115 885 171	5 875 975
2007	128 240 705	5 000 000
2008	138 345 949	2 920 658
2009	209 066 781	21 642 257
2010	234 722 469	147 680 387
2011	251 751 174	155 728 204
Total	1 186 054 896	349 709 216
Moyenne	169 436 414	49 958 459,43

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

B. Evolution des dépenses

L'évolution des dépenses budgétaires entre 2005 et 2010, mettant en exergue leur destination selon le fonctionnement et l'investissement, elle est présentée sous le tableau suivant.

Tableau n°80 : Evolution des dépenses budgétaires de la commune de Dédougou

Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne
Dépenses de fonctionnement	86 510 361	101 401 570	111 653 823	125 336 916	178 225 529	188672478	205701183	997 501 860	142 500 266
Dépenses d'investissement	10 861 735	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257	147 680 387	155 728 204	202 028 829	28 861 261,3
Dépenses Totales	97 372 096	107 277 545	116 653 823	128 257 574	199 867 786	336 352 570	361 429 387	1 347 210 78121	192458683

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

Les dépenses de fonctionnement sont passées pour leur part de 86 millions F CFA en 2005 à plus de 205 millions en 2011. Dans le même temps les dépenses d'investissement ont atteint 361 millions FCFA la même année, soit environ 1,05 fois plus que le montant investi en 2006.

C. Décomposition des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'analysent comme ci-dessous

Tableau n°81 : Dépense de fonctionnement

Chap.	Libellé	Années							
		2005	2006	2007	2008	2009	Total	Moyenne	%
60	Denrées et fournitures	10 161 038	13 838 024	13 838 024	12 020 491	53 626 247	93 322 786	18 664 557	16,90%
61	Allocations - subventions	1 886 600	2 789 500	420 000	2 632 409	2 846 450	8 688 359	1 737 672	1,57%
62	Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-	-
63	Travaux et services extérieurs	13 008 941	20 685 599	16 220 663	15 904 654	21 109 624	73 920 540	14 784 108	13,39%
64	Participation et contingents	-	5 065 990	5 743 884	3 855 600	1 529 809	16 195 283	3 239 057	2,93%
65	Frais de personnel	27 448 222	29 480 671	53 989 662	60 574 237	66 313 147	210 357 717	42 071 543	38,10%
66	Gestion générale et transport	14 756 660	18 016 841	17 868 590	23 728 425	25 121 383	84 735 239	16 947 048	15,35%
67	Frais financiers	-	5 702 500	2 559 000	6 621 100	7 678 869	22 561 469	4 512 294	4,09%
68	Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-
69	Charges exceptionnelles	-	250 000	1 014 000	-	-	1 264 000	252 800	0,23%
82	Résultats antérieurs		5 572 445	-	-	-	5 572 445	1 114 489	1,01%
83	Excédents ordinaires capitalisés	-	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257	35 438 890	7 087 778	6,42%
Total général		67 261 461	107 277 545	116 653 823	128 257 574	199 867 786	552 056 728	110 411 346	100%

Source : Compte de gestion 2009 de la commune

Selon l'analyse des chapitres, les frais de personnel représentent le poste le plus important des frais de fonctionnement. Ce chapitre connaît une progression permanente et ceux malgré une baisse en 2009. Ce poste est passé de 27 millions en 2005 à 66 millions en 2009. Selon les entretiens sur le terrain, la rémunération du personnel permanent représente 75% des dépenses. Les rémunérations allouées au personnel permanent de la commune connaissent une évolution importante à partir de 2007. Une

légère baisse de 2% est intervenue en 2008. Une nouvelle hausse a été constatée sur les comptes de l'année 2009.

Selon les enquêtes terrain, la commune de Dédougou a connu une croissance des investissements et une certaine stabilité dans son fonctionnement ces dernières années. La comparaison entre les dépenses et le fonctionnement fait apparaître une évolution des recouvrements d'année en année et permet de constater les investissements comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°82 : Comparaison des frais de dépenses et de fonctionnement de la commune de Dédougou de 2005 à 2011

Rubriques	Dépenses	Fonctionnement	Investissements	Recouvrement (FCFA)	Ecart entre recouvrement et prévision (FCFA)
2005	128 192 814	117 331 079	10 861 735	108 042 647	- 20 150 167
2006	129 930 821	108 794 871	21 135 950	115 885 171	-14 045 650
2007	141 456 456	117 423 456	24 033 000	128 240 705	-13 215 751
2008	155 721 724	126 432 837	29 288 887	138 345 949	-17 375 775
2009	212 473 399	184 888 270	27 585 129	209 066 781	-3 406 618
2010	269 965 196	188672478	147 680 387	234 722 469	-59 326 049
2011	268 457 153	205701183	155 728 204	251 751 174	30 778 337

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

Selon le tableau ci-dessus, si on assiste à une croissance des investissements, on constate une légère stabilité des dépenses de fonctionnement. Cette situation, en se maintenant telle, laisse entrevoir à l'avenir des possibilités pour l'autofinancement. Quant au recouvrement, il affiche une bonne progression d'année en année en se maintenant depuis 2006 à un niveau un peu inférieur aux prévisions.

2.8.4.3. Analyse de la capacité d'auto financement

Par définition, la capacité d'autofinancement (CAF) est « la différence positive entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement d'une commune ». Elle traduit de ce fait la possibilité qu'une commune à dégager des ressources propres pour faire face à ses investissements. Elle résulte du potentiel de ressources financières propres de la commune. Il s'agit en quelque sorte de l'épargne de la commune.

Généralement, pour les communes qui n'ont pas contracté de prêts comme c'est le cas au Burkina Faso, la CAF résulte simplement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Ce reliquat des recettes s'inscrit dans le chapitre 83 « Excédent ordinaire capitalisé » ou précisément « Prélèvement sur dépenses de fonctionnement pour dépenses d'investissement ».

Mais pour les communes qui contractent des prêts, on obtient la CAF en déduisant du reliquat des recettes (*appelé épargne brute*), le capital des emprunts. Cette somme est utilisée pour les dépenses d'investissement de la commune.

Nous allons analyser les recettes réelles et les dépenses réelles de la commune pour voir ensuite sa capacité réelle d'autofinancement.

A. Les recettes réelles de la commune

Comme signaler dans les chapitres précédents, les principales recettes de la commune peuvent être regroupées en produits d'exploitation, produits domaniaux, impôts et taxes et autres recettes non fiscales correspondant respectivement aux chapitres 70, 71, 75 et 76 de la nomenclature budgétaire du Burkina Faso.

L'analyse de ces chapitres fait ressortir que les recettes sont essentiellement basées sur leurs éléments constitutifs. Par exemple pour les produits d'exploitation, il faut entendre cela par les éléments suivants :

- ventes de produits et prestations de services ;
- produits de l'abattoir ;
- taxes pour service rendus ;
- droits d'expédition° d'actes administratifs. Etat Civil ;
- produits des maternités municipales ;
- location du matériel communal ;
- taxes funéraires ;
- recouvrement des frais scolaires ;
- produits des salles de cinéma ;
- etc.

A leur tour, ces éléments appelés article de la nomenclature budgétaire sont composés de paragraphes. Par exemple l'article 701 Produits de l'abattoir est composé des paragraphes suivants :

- taxe d'abattage ;
- droits de visite des viandes ;
- taxes d'usage de la voiture bouchère ;
- taxe d'usage de la chambre de congélation ;
- taxes de visite sanitaire ;
- autres produits de l'abattoir.

L'examen du recouvrement des recettes de tous ces éléments constituent la base réelle des recettes de la commune. Les recouvrements prévus et réalisés dans ce cas sont résumés dans le tableau n°93.

Tableau n°83 : Taux de recouvrement et écart entre recouvrement et prévision de 2005 à 2009

Années \ Rubriques	Recettes prévisionnelles (FCFA)	Recouvrement (FCFA)	Taux de recouvrement (%)	Ecart entre recouvrement et prévision (FCFA)
2005	128 192 814	108 042 647	84%	- 20 150 167
2006	129 930 821	115 885 171	89%	-14 045 650
2007	141 456 456	128 240 705	90%	-13 215 751
2008	155 721 724	138 345 949	88%	-17 375 775
2009	212 473 399	209 066 781	98%	-3 406 618
2010	269 965 196	210 639 147	78%	-59 326 049
2011	268 457 153	251 751 174	94%	-17 705 979

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

B. Les dépenses réelles de la commune

Tout comme les recettes, les dépenses réelles de la commune sont basées essentiellement sur les dépenses de fonctionnement correspondant aux chapitres 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 de la nomenclature budgétaires. Les éléments constitutifs sont les suivants :

- denrées et fournitures ;
- allocations – subventions ;
- impôts et taxes ;
- travaux et services extérieurs ;
- participation et contingents ;
- frais de personnel ;
- gestion générale et transport ;
- frais financiers ;
- etc.

Concernant par exemple les frais de personnel, il est entendu les dépenses suivantes :

- rémunération du personnel permanent ;
- rémunération personnel temporaire ;
- rémunération du personnel contractuel ;
- rémunérations diverses ;
- charges sociales.

Tableau n°84 : Ecart entre recouvrement et prévision

Rubriques Années	Dépenses prévisionnelles	Fonctionnement	Recouvrement (FCFA)	Ecart entre recouvrement et prévision (FCFA)
2005	128 192 814	117 331 079	108 042 647	- 20 150 167
2006	129 930 821	108 794 871	115 885 171	-14 045 650
2007	141 456 456	117 423 456	128 240 705	-13 215 751
2008	155 721 724	126 432 837	138 345 949	-17 375 775
2009	212 473 399	184 888 270	209 066 781	-3 406 618
2010	269 965 196	-	210 639 147	-59 326 049
2011	268 457 153	251 751 174	205701183	+ 46 049 991

Source : Compte administratif de 2005 à 2011 de la commune

De ce qui précède l'on peut analyser la situation des disponibilités et des engagements de la commune sur au mois 12 mois de l'année. Cette situation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°85 : Situation des disponibilités et des engagements des 12 derniers mois de la commune de Dédougou

N°	Disponibilité	Engagement	Marge de disponibilité
01	42 943 970	16 603 191	26 340 779
02	54 262 921	4 487 188	49 775 733
03	53 645 923	11 390 008	42 255 915
04	29 507 089	15 858 432	13 648 657
05	29 904 821	10 754 726	19 150 095
06	2 671 266	30 848 208	-28 176 942
07	1 776 746	6 721 124	-4 944 378
08	-2 485 147	7 269 778	-9 754 925
09	-5 874 277	10 609 522	-16 483 799
10	10 174 986	22 856 141	-12 681 155
11	84 654 656	19 399 196	65 255 460
12	80 879 971	12 537 617	68 342 354

Source : Compte de gestion 2009 de la commune

Au vu du tableau qui précède, la commune de Dédougou dispose d'une trésorerie à court terme relativement stable sur les cinq (05) premiers mois. Elle se dégrade à partir du 6^{ème} mois atteignant un besoin de 28 millions soit 10% du budget annuel.

Cette situation révèle une situation de trésorerie difficile qui mérite un suivi, par l'élaboration d'un plan de trésorerie. La tendance est maintenue durant cinq (05) mois, ce qui s'explique par des difficultés de recouvrement.

En effet, au regard de la situation globale des taxes, on constate que les contribuables ne s'acquittent pas correctement de leurs devoirs, en plus le budget repose essentiellement sur le secteur informel.

C. Le secteur informel

Il n'est pas facile de décrire le concept de secteur informel. On le définit généralement en opposition au secteur moderne. Le secteur informel, dit non structuré, rassemble les actifs qui ne sont pas parfaitement occupés dans le secteur moderne ou dans le secteur traditionnel rural. Dans la plupart du temps, le secteur informel regroupe les petits métiers tels que la réparation des motos, le transport d'eau, la vente du bois, la plomberie, la maçonnerie, la fabrication de dolo (*boisson locale*) etc. Il se caractérise par :

- la production généralement destinée au consommateur final ;
- l'accès très limité au crédit pour le financement des activités ;
- le non respect de la législation fiscale et du travail ;
- le taux d'analphabétisme élevé des acteurs ;
- la faiblesse du capital investi ;
- la non-tenue d'une comptabilité ;
- l'emploi d'aides familiales.

La Contribution du Secteur Informel (CSI) a été inscrite au niveau des recettes de la commune. Les investigations ont révélé que la CSI présente une évolution en croissance régulière même si les recouvrements annuels ne sont pas très significatifs environ 3 millions de FCFA. Il y a manifestement une sous imposition des contribuables soumis à ce régime. De nombreuses personnes qui devraient se trouver dans un régime supérieur trouvent refuge à la CSI. Un effort doit être fait dans le recouvrement, eu égard au potentiel de cet impôt.

Une des lacunes du dispositif du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales est l'inexistence d'un diagnostic clair et d'une évaluation précise du potentiel fiscal et financier de la commune de Dédougou. Ce diagnostic-évaluation devra être assorti d'objectifs, de résultats attendus et d'actions concrètes au niveau des chapitres, des articles et des sous articles. Il faut prendre en compte dans le cas précis de la commune qu'un grand nombre de chapitres, d'articles et de sous articles ont connu une baisse tendancielle sur la période de l'étude sans qu'aucune explication plausible n'ait été avancée et des mesures idoines prises. Cette évaluation de l'assiette fiscale sera donc une véritable politique fiscale et financière de la commune de Dédougou intégrant des aspects relatifs à la mise en œuvre et à son suivi-évaluation.

Cela contribuera à relever le défi du développement de l'économie de la ville et du budget de la commune qui permettra à son tour l'investissement.

L'équilibre financier de cette situation est obtenu sur la base des comptes administratifs. Les calculs sont établis selon les indications fournies dans le tableau. Ce tableau a pour avantage de fournir un éclairage sur l'équilibre financier de la commune de Dédougou.

Tableau n°86 : Equilibre financier

	CALCUL	2005	2006	2007	2008	2009
1,ROT	-	108 042 647	115 885 171	128 240 705	138 345 949	209 066 781
EVOL ROT	-	-	107,26	110,66	107,88	151,12
2,Report	-	-	-	-	-	-
3,ROA	(1-2)	108 042 647	115 885 171	128 240 705	138 345 949	209 066 781
			107,26	110,66	107,88	151,12
4,DF		86 510 361	101 401 570	111 653 823	125 336 916	178 225 529
5,EB	(3-4)	21 532 286	144 83 601	16 586 882	13 009 033	30 841 252
6,AD						
7,EN	(5-6)	21 532 286	14 483 601	16 586 882	13 009 033	30 841 252
8,DI		10 861 735	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257
9,BF	(8-7)	- 10 670 551	- 8 607 626	- 11 586 882	- 10 088 375	- 9 198 995
10,S						
11,RPI		10 861 735	5 875 975	5 000 000	2 920 658	21 642 257
12,Ex-R		0	0	0	0	0
13,SCI	(9-(10+11))	- 21 532 286	- 14 483 601	- 16 586 882	- 13 009 033	- 30 841 252
14,SGC	(1+11+12)- (4+6+8)	21 532 286	14 483 601	16 586 882	13 009 033	30 841 252
Cumul		21 532 286	36 015 887	52 602 769	65 611 802	96 453 054

Source : Audit financier de la commune

Légende :

ROT : Recettes ordinaire totale - **ROA** : Recettes ordinaire annuelle - **DF** : Dépense fonctionnement

AD : Anuité dette - **EB** : Epargne brute - **DI** : Dépenses investissement - **BF** : Besoin de financement - **S** : Subvention exceptionnelle - **RPI** : Recette propre d'investissement

Ex -R : Excédent reporté - **SCI** : Solde de Clôture en investissement – **SGC** : Solde Global de Clôture

L'examen de la situation financière fait apparaître une progression des recettes ordinaires annuelles, une hausse croissante de plus de 7% pour 2007 et 2008 sauf la dernière année avec un taux de plus 51%.

L'épargne nette reste positive pour faire face à une partie des investissements.

Les exercices successifs ont dégagé une capacité de financement de FCFA 10 millions en moyenne de 2005 à 2009.

Le solde de clôture en investissement dégage une marge de plus de 30 millions FCFA en 2009, tandis que le solde global de clôture suit la même tendance.

La capacité en trésorerie s'améliore progressivement d'année en année, même si elle évolue en dent de scie. Cette fluctuation est liée au fait que le budget est fortement influencé par les recettes conjoncturelles (cas des recettes liées aux Impôts, taxes et contributions directs et produits exceptionnels).

Notons que le solde budgétaire est positif depuis 2005.

Tableau n°87 : Tendance d'évolution de capacité d'autofinancement communale

Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes	108 042 647	115 885 171	128 240 705	138 345 949	209 066 781	251 751 174
Dépenses	97 372 096	107 277 545	116 653 823	128 257 574	199 867 786	210 639 147
Capacité d'autofinancement	+ 10 670 551	+8 607 626	+11 586 882	+10 088 375	+9 198 995	+ 46 049 991-

Source : AXIALE / ARCADE, SDAU 2012

La commune de Dédougou, bon an mal an mobilise une somme de 128 274 508 FCFA pour le financement de son développement. La commune a fait montre d'une capacité d'autofinancement durant la période de 2005 à 2010, toute chose qu'il faut préserver et améliorer tant les défis à relever sont énormes surtout dans le contexte de rattachement des villages à la commune.

Cependant, elle ne peut autofinancer toutes ses initiatives et auto - satisfaire ses besoins en investissement au vu de leur importance (*tous les secteurs d'activités sont concernés*). Elle aura alors nécessairement recours à l'emprunt et/ ou aux subventions. Mais, elle devra s'efforcer d'y contribuer le plus possible. De toute façon, de plus en plus, un des principes clés du développement local reste le cofinancement. Ceci étant, la commune devra à tout prix œuvrer à l'accroissement de sa capacité d'autofinancement.

2. BILAN DIAGNOSTIC

3.1. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

ATOUTS	CONTRAINTES
- Position géographique comme ville carrefour dans la sous-région; - Qualité de son substrat (en majorité latéritique) favorable à l'agriculture urbaine et apte à l'implantation de l'habitat; - Disponibilité de matériaux locaux de construction ; - Zone d'extension favorable dans la partie nord de la ville ; - Bonne couverture végétale ; - La présence du fleuve Mouhoun (bien que hors du périmètre) et des cours d'eau intermittents pour l'approvisionnement de la ville en eau et en produits maraîchers.	- Concentration du réseau hydrographique (bas-fonds, vallons) dans les parties nord-est et sud-ouest qui ne sont pas propices à la construction des maisons ; - Ensablement des cours d'eau qui approvisionnent la ville en eau potable ; - Insuffisance de forêt pour l'équilibre de l'écosystème.

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

3.2. ATOUTS ET CONTRAINTES DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

ATOUTS	CONTRAINTES
- Forte hétérogénéité de la population caractérisée par un cosmopolitisme (ethnie, origine des habitants, langues parlées, profession) qui constitue un facteur favorisant l'urbanité et donc l'ouverture aux évolutions ; - importance de la population active (57%) ; - la faible proportion des actifs agricoles confirmant le statut de ville à Dédougou (27%).	importante population à charge (39% de la population ont moins de 15 ans)

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

3.3. ATOUTS ET CONTRAINTES DU CADRE BATI ET DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

ATOUTS	CONTRAINTES
- Croissance relativement modérée de la ville (de 342 ha à 750,90 ha, soit un taux de croissance de 119,60% en un demi-siècle) ; - Bilan acceptable du niveau de mise en valeur des parcelles (niveau de mise en valeur de	- Absence d'outils adéquats de planification du développement urbain ; - Blocage du développement spatial dans la direction Sud de la ville du fait de la présence du camp militaire dont les contours sont peu

l'ordre de 83,26) ; - Présence de huit (08) principales zones urbaines (administrative, commerciale, industrielle, habitation, militaire, agropastorale, végétale et non aedificandi) ; - Facilité d'accès aux matériaux locaux (BLT) dont l'utilisation est assez répandue dans la ville ; - Habitat moderne d'influence coloniale constitue une richesse architecturale importante pour la ville ; - L'importance de l'habitat moderne en dur (57%) ; - L'usage des matériaux locaux dans les constructions conférant une homogénéité	connus ; - Un certain nombre d'équipements très importants tels que le conseil régional et le gouvernement sont en dehors des lotissements ; - Persistance de zones non loties (sous intégrées) densément peuplées dans la ville ; - Faible densité d'occupation de la zone administrative ; - Présence d'importantes carrières d'extraction de blocs de latérites taillées ; - L'habitat planifié très peu développé à Dédougou.
--	--

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

3.4. ATOUTS ET CONTRAINTES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

ATOUTS	CONTRAINTES
Equipements éducatif et de formation - Bonne répartition des Centres d'Eveil et d'Education Préscolaires (CEEP) ; - Evolution du nombre d'établissements d'enseignement primaire grâce à l'ouverture de nouvelles écoles privées, publiques et confessionnelles - Présence de centres d'alphabétisations dans la ville ; - Construction d'un Lycée professionnel; - Présence d'une école privée d'enseignants du primaire à Dédougou ; - Ouverture de l'université à vocation agricole et pastorale. Equipements sanitaires - Bonne couverture spatiales des formations sanitaires dont cinq (05) publiques et deux (02) structures sanitaires privées; - La ville de Dédougou bénéficie d'un Central d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG) localisé au secteur n°02.	Equipements éducatif et de formation - Sous équipements des établissements d'enseignement primaire ; - dominance des établissements privés d'enseignement préscolaire et secondaire dont le coût n'est pas toujours accessible à toutes les catégories sociales ; - Le nombre d'établissements d'enseignement secondaire public et technique reste insuffisant ; - l'inégale répartition des établissements d'enseignement primaire dans la ville ; - effectifs pléthoriques dans les établissements publics d'enseignement secondaire. Equipements sanitaires - faible capacité d'accueil des formations sanitaires ; - insuffisance dans la gestion des déchets médicaux caractérisée par l'absence d'un système d'évacuation des eaux usées et excréta qui favorise la prolifération de certaines affections.

Equipements marchands - Présence d'un marché à bétail à vocation régionale à Moundasso (secteur n°06) ; - Présence d'un abattoir frigorifique construit en 2002 à Moundasso (secteur n°06)	Equipements marchands - Insuffisance de marché dans la ville qui ne dispose que de deux (02) marchés ; - Insuffisance d'aménagement du marché central et mauvaise organisation de la gare routière ; - Le marché de Flakin au secteur n°06 n'est pas aménagé ; - Enormes difficultés de fonctionnement du marché à bétail du fait de sa position très excentrée et de l'absence de pistes à bétail adaptées - difficulté d'accès physique à l'abattoir
Equipements sportifs, culturels, de loisirs, touristiques et d'accueil - Dédougou dispose d'un parc hôtelier en plein développement	Equipements sportifs, culturels, de loisirs, touristiques et d'accueil - Dédougou est très peu desservie en équipement culturels, sportifs et de loisir de qualité - Insuffisance des équipements d'accueil et de salles de réunion adéquates ; - Mauvaise organisation du secteur touristique ; - le nombre insuffisant de sites d'attrait touristiques. - l'absence d'installations pour accueillir les manifestations culturelles.
Réseau de voirie	Réseau de voirie - insuffisance de voirie bitumée dans la ville : seulement 2Km du réseau secondaire est bitumé - Le manque d'ouverture des voies de circulation intra urbaines (réseaux secondaire et tertiaire) ; - Niveau de dégradation élevé de la voirie secondaire et tertiaire du fait des eaux de pluie, de l'absence des caniveaux et du manque d'entretien ; - Faible niveau de signalisation du trafic routier (signalisation horizontale quasi inexistante et absence de feu de signalisation routière) ;
Réseau d'AEP - Bonne couverture du réseau d'eau potable	Réseau d'AEP - Très forte consommation des eaux de puits

composé de branchements particuliers et de distribution publique par bornes fontaines.	(56,33%) ; - faible accès à l'eau potable (20% de branchement privé). -
Assainissement - Présence de groupements intervenant dans le domaine de l'assainissement des déchets solides ; - Dédougou possède des bacs à ordures mobile et un véhicule pour les enlèvements de ces bacs.	Assainissement - Absence d'un réseau adéquat d'évacuation des eaux pluviales augmentant les risques d'inondation dans la ville - Absence d'un système collectif d'assainissement des déchets liquides majoritairement rejetés dans la rue ou dans la cour ; - Insuffisance de latrines publiques ; - Existence de nombreux dépotoirs incontrôlés dans la ville due à l'absence de décharge contrôlée (répondant aux normes techniques d'aménagement de ce type d'équipement) dans la ville - Inadéquation du système de collecte et de traitement des déchets solides de la ville.
Réseau d'électricité	Réseau d'électricité - La ville est insuffisamment couverte par le réseau d'alimentation en électricité ; - Insuffisance de l'éclairage public
Réseau de télécommunication - Dédougou bénéficie de la présence de tous les réseaux de téléphonie (fixe et mobile), de la couverture par la RTB et plusieurs radios privés de proximité.	Réseau de télécommunication - Qualité moindre du réseau téléphonique - Accès difficile à internet haut débit

3.5. ATOUTS ET CONTRAINTES DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE

ATOUTS	CONTRAINTES
- Présence de sociétés de transports collectifs interurbains.	- Absence d'un plan de circulation de la ville ; - Absence de service de transport collectif urbain ; - Mauvais état des infrastructures routières urbaines ; - Absence des aires de stationnements dans la ville ;

	- Parc automobile vieillissant (essentiellement constitué de véhicules d'occasion de plus 10 ans).
--	--

3.6. ATOUTS ET CONTRAINTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES

ATOUTS	CONTRAINTES
Agriculture - Bonne pluviométrie (pluviométrie de 1 000 à 1 200 mm) ; - Potentialités importantes, notamment la bonne aptitude des sols qui se prêtent à plusieurs types de culture ; - Existence de terres aménageables pour l'agriculture urbaine ; - Importants stocks d'eau de surface permanente (fleuve Mouhoun).	Agriculture - Niveau d'intégration de l'agriculture au marché reste très faible en raison de la nette dominance de la production vivrière ; - Quasi-totalité des activités de ce secteur est dominé par le secteur informel ; - Manque de professionnalisme ; - Faible accès au crédit pour le financement des activités agricoles ; - Faible organisation du maillon transformation commercialisation ; - Analphabétisme ; - difficulté d'accès aux intrants ; - Inorganisation des acteurs et manque de moyens et de formation.
Elevage - l'existence d'une biomasse importante et des axes de transhumance ; - Existence d'un abattoir ; - Existence du marché à bétail ; - Existence de cliniques vétérinaires ;	Elevage - Le marché de bétail n'est pas bien organisé ; - Inexistence de magasins d'aliments pour bétail ; - Insuffisance de formations des acteurs ; - Insuffisance d'organisation et analphabétisme des acteurs ; - Absence de zones de pâturage pour les acteurs de la filière ; - Le suivi médical des animaux n'est pas toujours effectué, ceci à cause du nombre restreint de spécialistes.
Industrie - Disponibilité de matières premières agricoles transformables ; - Existence de potentialités industrielles ; - Existence d'un embryon d'unités de transformation (moulins à grains, unités de transformation du beurre de karité, unités de	Industrie - Insuffisance d'unités industrielles ; - Inorganisation des acteurs des petites unités de transformation ; - Insuffisance de formation et analphabétisme des acteurs ; - Absence de financement (micro - crédit).

production de savon, les laiteries, etc.) ; - Existence d'unités industrielles intégrées à l'agriculture et l'élevage qui utilisent leurs sous produits ; - existence d'une université à vocation agro pastorale. Artisanat - Existence du Festival International des Masques et Arts (FESTIMA) ; - Artisanat en expansion ; - Disponibilité de la matière première ; - Savoir faire local très important ; - Abondance de la main d'œuvre ; - Diversité de la production. Commerce et transport - Existence d'équipements marchands (marché central et marché de Flakin, un marché à bétail, abattoir et gare routière) ; - Routes bitumées (RN 10 Bobo- Dioulasso- Dédougou) ; - RN14 en cours de bitumage (Koudougou- Dédougou- Nouna- Frontière du Mali). Tourisme et hôtellerie - Existence du Festival International des Masques et Arts de Dédougou –FESTIMA- - Hôtellerie en développement (7 hôtels,	Artisanat - Insuffisance de formation et analphabétisme des artisans ; - insuffisance de financement ; - Faiblesse de leur organisation ; - Coûts de production élevés qui grignotent les marges bénéficiaires ; - Étroitesse du marché local. Commerce et transport - Absence de fonds de roulement pour le commerce ; - Difficultés d'accès aux crédits pour réaliser des investissements ; - Non-organisation des acteurs ; - Mauvais état des routes ; - Parc automobile constitué de véhicules d'occasion. Tourisme et hôtellerie - Insuffisance de personnel qualifié en tourisme et en hôtellerie - Insuffisance de sites touristique - Faible niveau d'exploitation des potentialités existantes - Insuffisance d'équipements d'accueil - Manque d'organisation des acteurs du secteur
---	--

3.7. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA GOUVERNANCE URBAINE

ATOUTS	CONTRAINTES
- Chef lieu de la région de la Boucle du Mouhoun donc siège de nombreuses administrations à compétence régionale, provinciale, départementale ou communale ; - Intervention de plusieurs projets,	- Insuffisance de cadres supérieurs ; - absence d'un service technique municipal ; - Faiblesse des ressources financières ; - Insuffisance dans le dispositif du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales ;

Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations ; - Partenariat en développement.	- Inexistence d'un diagnostic clair et d'une évaluation précise du potentiel fiscal et financier de la commune ; - l'insuffisance de communication dans les stratégies de mobilisation des ressources fiscales ; - l'incivisme fiscal de certains contribuables.
---	--

3.8. ATOUTS ET CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ATOUTS	CONTRAINTES
- Proximité du fleuve Mouhoun qui constitue le principal cours d'eau de la province ; - Présence de plusieurs acteurs intervenant dans la préservation de l'environnement.	- Dégradation du couvert végétal liée à la coupe abusive du bois, au surpâturage et aux feux de brousse ; - Dégradation des écosystèmes particuliers tels que les berges du fleuve Mouhoun liée à l'exploitation de ces entités à des fins agropastorales ; - Risque élevé de pollution de la nappe souterraine lié à une insuffisance au niveau de l'élimination des eaux usées et excrétaux au niveau des concessions ; - Pollution de l'air par de fines fibres aux alentours immédiats de l'usine d'égrenage de la SOFITEK ; - Ensablement du fleuve Mouhoun.

3.9. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

ATOUTS	CONTRAINTES
- Existence de potentialités industrielles ; - Existence d'un embryon d'unités de transformation ; - Disponibilité de matières premières agricoles transformables ; - Qualité du substrat (en majorité latéritique) favorable à l'agriculture urbaine ; - Facilité d'accès aux matériaux locaux de construction (BLT)	- Insuffisance d'unités industrielles ; - Le manque d'ouverture des voies de circulation intra et inter-urbaines.

DEUXIEME PARTIE

PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS

1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1.1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MILIEU PHYSIQUE

Le développement de la ville de Dédougou pourrait être impacté d'ici à l'horizon du schéma au vu de la spécificité et de la dynamique des différents éléments de son milieu physique.

1.1.1. Les impacts futurs liés à la pluviosité

La pluviométrie moyenne de ces dix (10) dernières années dans la ville de Dédougou est de 750 mm de pluie. Certes cette pluviométrie semble ne pas être très importante dans la ville, mais on note parfois des pluies orageuses (*pluies fortes à diluviennes provoquant des décharges électriques de foudre accompagnées de tonnerre, de chutes de grêle et de vents violents*) et des averses (*précipitations abondantes, soudaines et qui ne durent pas longtemps*). L'intensité de ces pluies augmente les risques d'inondation et accentue ainsi le degré de vulnérabilité de la ville.

Aussi, le ruissellement des eaux de pluie est très fort dans la ville au vu du caractère argilo-sablonneux de la couche superficielle des sols ferrugineux. Ces sols, déjà fragiles, pourraient facilement être affectés par l'érosion hydrique; ce qui pourrait impacter l'aménagement de l'espace urbain et partant engendrer des difficultés de construction des infrastructures et des édifices.

En plus de ces impacts liés directement à la pluie, la ville de Dédougou elle-même pourrait engendrer sa propre vulnérabilité, quand on observe les modes actuels d'aménagement de l'espace urbain. En effet, les systèmes de canalisation et d'évacuation des eaux de pluie aussi bien au centre que dans les secteurs périphériques de la ville de Dédougou sont quasi-inexistants. La ville ne dispose que de quelques linéaires de caniveaux (*600 m de caniveaux seulement*) qui ont été aménagés le long des artères bitumées au centre-ville. On note donc que ces caniveaux sont non seulement en nombre insuffisant mais aussi mal entretenus pour permettre le drainage rapide des eaux de pluie au vu également de la typologie des sols.

Par ailleurs, il existe des habitations qui sont construites en banco (*31,40% des logements des ménages enquêtés*). Il s'agit d'un matériau assez fragile du fait de la technique de construction couramment utilisée, résistant difficilement aux aléas climatiques; ce qui concourt à accroître la vulnérabilité de l'espace urbain face aux pluies de forte intensité. Aussi, compte tenu de la densité du bâti notamment au centre-ville, le sol est relativement imperméable; ce qui empêche l'infiltration des eaux de pluie qui ruissellent dans la ville.

Si aucun dispositif n'est mis en place en terme d'aménagement conséquent de l'espace, les risques d'inondation ou de stagnation des eaux vont s'aggraver avec pour corollaire des dommages multiformes. Ces mesures peuvent consister au développement de systèmes de canalisation et d'évacuation des eaux de pluie et à l'aménagement du bassin de retentions naturel (*forêt sacrée du Loba*) et de l'exutoire naturel situé dans la partie sud-est de la ville constituant les directions préférentielles d'écoulement de ces eaux

Aussi, si le mode actuel de construction des habitations (*en banco, soubassement en terre latéritique sans protection conséquente en toiture*) continue de prendre de l'ampleur, les endommagements dus aux inondations, au ruissellement et à la stagnation des eaux de pluie seront de plus en plus graves. Certes, les études sur les tendances globales du climat montrent que le Burkina Faso connaîtra une baisse des précipitations estimée à 3,40% en 2025 et à 7,30% en 2050 (*Programme d'Action National*

d'Adaptation aux changements et à la variabilité climatique –PANA– 2007) mais des inondations accrues pourraient survenir au cours des vingt années à venir dans cette partie du pays.

1.1.2. Les impacts liés à la chaleur

La ville de Dédougou connaît un régime thermique qui varie de façon relative au cours de la journée et en fonction des saisons. En effet, ce régime se caractérise par l'alternance d'une période de fraîcheur extrême et d'une période de chaleur (*température moyenne de 29°C*).

Cette variation thermique a, sans doute, des impacts négatifs sur l'environnement urbain et suscite un effort d'adaptation de la population notamment à la chaleur. Au total, les impacts liés à cette variation thermique pourraient être:

- l'intensification des îlots de chaleur dans la ville compte tenu de l'évapotranspiration du sol ;
- la dégradation progressive du couvert végétal de la ville ;
- l'assèchement et l'évaporation des eaux au niveau des cours d'eau de la ville ;
- les besoins de plus en plus élevés des ménages en énergie pour la climatisation, la ventilation et le rafraîchissement ;
- des problèmes de santé pour la population (*suffocation, déshydratation, etc.*).

Aussi, tenant compte du quatrième rapport du Groupe Inter-états des Experts sur les Changements Climatiques 2007 (*GIEC*) sur les changements climatiques, on note que la température moyenne sur terre a augmenté de 0,6°C depuis la fin du 19^{ème} siècle. Et d'ici à l'an 2100, on s'attend à une augmentation de 1,4 à 5,8°C de la température globale de la planète. Au Burkina Faso, l'analyse de la tendance générale de l'évolution des températures moyenne montre une hausse progressive de celles-ci au cours de la période 1961-2000. Cette hausse serait de +0,8°C à l'horizon 2025 et +1,7°C en 2050 (*PANA, 2007*) dans pratiquement toutes les régions du pays (*y compris la ville de Dédougou*).

Si aucune stratégie d'adaptation à ces changements climatiques et/ou d'atténuation de leurs effets n'est mise en place d'ici à l'horizon du schéma pour palier ce réchauffement dans la ville de Dédougou, les conditions de vie des ménages pourraient continuer à se dégrader et la ville pourrait être confrontée à des problèmes de développement.

1.1.3. Les impacts liés aux vents dominants

La ville de Dédougou connaît deux principaux types de vents: l'harmattan et la mousson. L'harmattan est le vent le plus ressenti dans la ville. Ce vent souffle du Nord-est au Sud-ouest souvent à une vitesse pouvant atteindre 12 km/h avec des tourbillons assez violents. D'ici à l'horizon du schéma, les manifestations de ce vent pourraient entraîner des dégâts sur les infrastructures et surtout sur les habitations qui sont en majorité en banco.

Aussi, prenant en compte la présence des sols argilo-sablonneux dans la ville, l'érosion éolienne pourrait-elle affecter ces sols et engendrer de grosses suspensions de poussière au-dessus de la ville pendant l'harmattan. Cela pourrait être source de pollution et partant de réduction de la visibilité au moment de la circulation, de prolifération de nombreuses maladies telles que la toux, la méningite, les infections respiratoires, etc.

De plus, la mousson qui est le vent dominant pendant la saison des pluies, pourrait entraîner des dégâts sur les édifices et les infrastructures au vu de la qualité des matériaux utilisés pour les construire, étant donné qu'il souffle le plus souvent à grande vitesse (30 km/h) et s'accompagne de pluies orageuses et des averses.

Au vu de cette situation préoccupante, si aucun dispositif n'est mis en place d'ici à l'horizon du schéma en termes d'aménagement spatial, les vents (*d'harmattan et de mousson*) continueront d'engendrer la pollution de l'air et des dégâts sur les infrastructures et sur la population de la ville. Aussi, les études portant sur les changements climatiques au niveau régional montrent que la circulation générale des vents pourrait être perturbée au cours des vingt (20) années à venir; ce qui aurait pour effet une aggravation avec le temps des suspensions de nuage de poussière, de la pollution, des maladies liées au vent, etc.

1.1.4. Les impacts liés aux caractères des sols

Le développement spatial de la ville de Dédougou est tributaire de trois (03) grandes unités pédologiques. Mais les sols ferrugineux tropicaux (*couvrant 43% du territoire urbain*) et les sols hydromorphes (*occupant 38% de l'espace urbain*) sont les plus exposés aux effets de l'érosion hydrique et éolienne. Les impacts de développement de la ville liés à la présence de ces deux types de sols seraient accentués d'ici à l'horizon du schéma.

Les sols ferrugineux tropicaux, de nature sableuse à sablo-argileuse au niveau des couches superficielles sont caractérisés par une forte imperméabilité liée à leur texture cuirassée à partir des couches de deuxième et troisième niveaux. Ils sont de ce fait plus exposés à l'érosion hydrique en saison pluvieuse. Le ruissellement des eaux de pluie a un impact sur ces sols qui se traduit par un lessivage progressif des couches superficielles; ce qui pourrait entraîner des affaissements de terrains et des dégâts sur les habitations et les infrastructures. Et pendant l'harmattan, les couches superficielles de ces sols lessivés seront exposées à l'érosion éolienne, contribuant ainsi à la suspension de la poussière au-dessus de la ville.

Le développement spatial de la ville est aussi conditionné par la présence des sols hydromorphes localisés dans la partie nord-ouest de la ville dans la plaine alluviale du fleuve Mouhoun. En effet, au vu de leur texture (*argile, limon*) et de leur sensibilité (*boueux et imbibé en saison pluvieuse, asséché et frêle en saison sèche*), l'implantation humaine dans ces lieux n'est pas propice car ce sont des zones de bas-fonds qui sont donc plus exposés à la stagnation des eaux de pluies et aux inondations. Or, ils représentent pratiquement le tiers de la superficie totale de l'agglomération (*Cf. Carte sur la typologie des sols*).

Si aucun aménagement conséquent de ces zones n'est entrepris d'ici à l'horizon du schéma, les risques d'inondations, d'affaissements de terrains et partant des dégâts sur les habitations et les infrastructures (*voirie, ponts, etc.*) seront de plus en plus fréquents.

1.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

1.2.1. Evolution démographique de la ville de Dédougou à l'horizon du SDAU (2030)

Sur la base du taux positif de croissance annuel que connaît la ville de Dédougou, une augmentation de sa population est inéluctable à l'horizon du présent SDAU. Cette croissance démographique aura pour conséquence, une incidence avérée dans les prévisions spatiales (*extension urbaine*) et en infrastructures socio collectifs (*équipements scolaires, de santé, etc.*), avec la prise en compte du genre dans les prévisions.

A partir des données de l'INSD, la population de Dédougou a connu une évolution contrastée durant les deux dernières décennies. La population a cru de 4,42% entre 1985 et 1996 pour atteindre un taux de 4,78% entre 1996 et 2006.

En appliquant systématiquement l'un ou l'autre des deux taux, la population de la ville de Dédougou se situerait à l'horizon du SDAU entre 111 161 et 120 733 habitants avec respectivement les taux de 4,42% et de 4,78%. Toute chose qui est utile pour une réelle dynamique urbaine. Ceci d'autant que de nombreux constats ont révélé que l'urbanisation au Burkina Faso était handicapée entre autres par une faible taille des effectifs des agglomérations. Ainsi, le SNAT le reconnaît et précise que, « *les villes sont grandement dépourvues de base économique et n'ont pas les moyens de se doter du minimum vital en matière d'infrastructures et d'équipements marchands; quand une fraction de la paysannerie parvient à produire un surplus (en dehors des cultures de rente encadrées qui n'ont pas d'impact urbain), les villes sont incapables de l'absorber, par manque de routes, de filières commerciales, de marché urbain propre. Le système est auto-bloqué et n'a pas les moyens de sortir d'un piège qui se durcit au contraire, au rythme de l'accroissement de population* » (SNAT, p. 245). Il en résulte également « *une urbanisation déséquilibrée, marquée par une hypertrophie de la capitale Ouagadougou, tandis que les autres villes secondaires stagnent quasiment et demeurent à dominante rurale* » Etude Nationale Prospective « *Burkina 2025* », p.48.

Au regard de cette situation, le SDAU actuel devra adopter une perspective démographique volontariste visant à une croissance plus importante de la population de Dédougou. En se basant sur la variation des taux de croissance observé ces 20 dernières années, on observe une augmentation de 0,36% entre les périodes de 1985-1996 et 1996-2006 soit une progression intercensitaire (*tous les 05 ans*) de 0,18%. Pour le calcul des projections, l'étude adoptera un taux variable croissant d'accroissement en ajoutant par cette variation intercensitaire de 0,18% à chaque intervalle de la projection. Dans cette logique, les actions à promouvoir dans le cadre du présent SDAU devraient contribuer à un accroissement de la population pour atteindre la taille attendue en 2030. Ceci dans le but de faire de Dédougou, un réel pôle régional de développement.

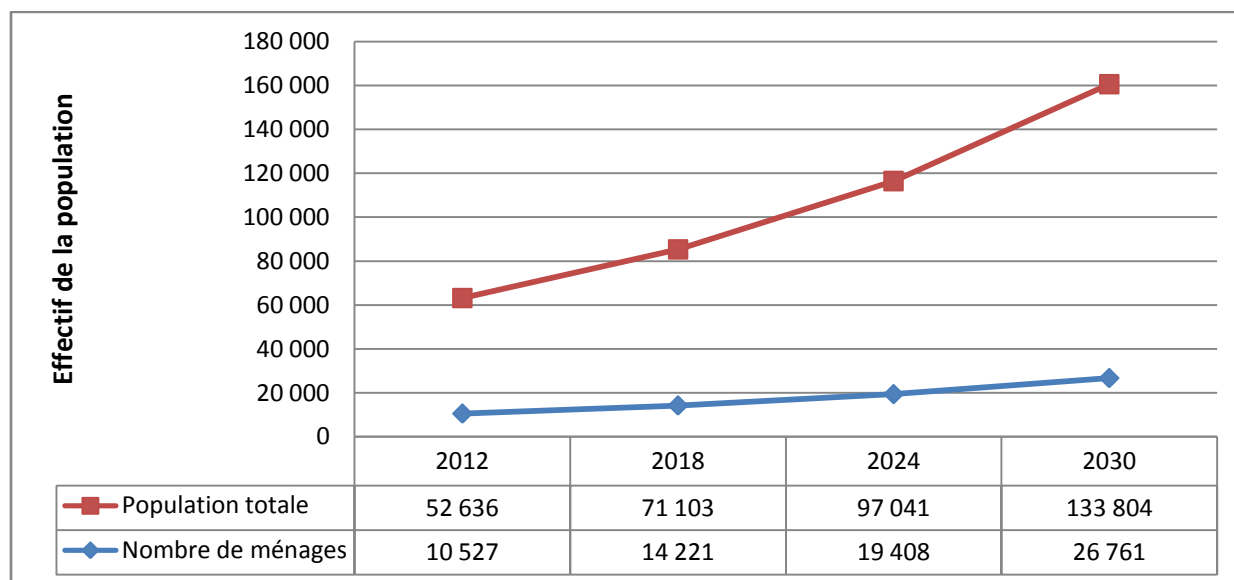
Tableau n°88 : Perspectives démographiques de la ville de Dédougou

Années	Taux de croissance utilisée	Population totale	Estimation du nombre de ménages
2012	4,96	52 636	10 527
2018	5,14	71 103	14 221
2024	5,32	97 041	19 408
2030	5,50	133 804	26 761

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou – 2012 /

La population de Dédougou, en 1985 était de 21 049 habitants, en 1996 et 2006, elle est respectivement passée au nombre de 33 815 et 39 368 ; à l'horizon du schéma cette ville devrait atteindre 133 804 habitants.

Graphique n°30 : Perspectives d'évolution de la population de la ville de Dédougou de 2012 à 2030



Source : ARCADE/AXIALE / SDAU Dédougou – 2012

1.2.2. Population scolarisable à l'horizon du SDAU

Sur la base des perspectives démographiques et de la proportion de la frange scolarisable de la population, l'étude établit les proportions de cette sous-population.

Tableau n°89 : Estimation de la population scolarisable de la ville de Dédougou de 2012 à 2030

Année	Effectif de population			
	Totale	Pré scolarisable : 3-5 ans (7,37%)	Scolarisable enseignement de base : 6-11 ans (18,56%)	Scolarisable enseignement secondaire : 12 – 18 ans (19,19%)
2012	52 636	3 879	9 769	10 101
2018	71 103	5 240	13 197	13 645
2024	97 041	7 152	18 011	18 622
2030	133 804	9 861	24 834	25 677

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou – 2012

1.3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'URBANISATION

Outre l'opération de la SONATUR, la ville de Dédougou a connu trois (03) lotissements principalement destinés à produire des parcelles au bénéfice de la population. Ces lotissements ont eu lieu en 1956, 1985 et 1995. Ces trois (03) lotissements ont permis la production de 6 397 parcelles.

Selon le RGPH, le nombre de ménages s'élevait à 7 861 en 2006. Ce nombre est estimé à 10 527 en 2012. Au vu du nombre de parcelles d'habitation disponibles, nous étions en 2006 à un taux de couverture des besoins de 81,38%. Ce taux est passé à 60,77% en 2012. Même en y rajoutant l'opération de la SONATUR (*non encore aboutie*) qui a permis la production de 1 113 parcelles à usage d'habitation en 2009, le taux de couverture des besoins en parcelles en 2012 ne dépasse guère 71,34%.

Cela traduit l'existence d'une véritable pression foncière qui ne fait que s'accroître à Dédougou. Cette pression foncière a pour avantages attendus si rien n'est fait :

- la poursuite de la densification des parcelles ;
- l'amélioration du taux d'occupation des parcelles.

L'inconvénient majeur réside dans le risque de voir proliférer les zones d'habitat spontané. Ces quartiers sous intégrés qui existent déjà vont prendre de l'ampleur à moyen terme avec son train de corollaires au nombre desquelles on peut citer la promiscuité, l'insécurité et l'insalubrité.

Si des mesures ne sont pas prises, la création des zones d'habitat spontanées risque de se poursuivre dans les zones déjà utilisées à cette fin. On risque d'assister également à la densification des zones d'habitat spontané si aucune opération de lotissement n'est entreprise à très court terme. Cela ne sera pas sans conséquence à terme pour les opérations d'aménagement futures.

En termes de perspectives, on peut s'attendre à ce que les besoins en espaces aménagés croissent au même rythme que la population. Des opérations de lotissement seront donc réalisées en vue de répondre à la demande de plus en plus forte.

On assiste, par ailleurs, à la diminution de la taille moyenne des parcelles au fil des aménagements. En effet, parti de parcelles dépassant allègrement 1000 m² de surfaces unitaires pour certaines au lotissement de 1956, on est parvenu à des parcelles de 300 m² en moyenne lors des derniers lotissements. Cela vise à contenir la superficie totale de la ville de Dédougou. Cette tendance risque de se poursuivre pour être stabilisée à une surface unitaire moyenne de 300 m² par parcelle d'habitation. Les nouveaux espaces concerneront alors 60% des aménagements futurs. Cependant, force est de reconnaître que tous les ménages n'ont pas vocation à bénéficier d'une parcelle individuelle. Le développement des logements collectifs sera donc une panacée. On pourrait envisager qu'environ 30% des ménages habiteront des logements collectifs. Cette option volontariste de promouvoir le collectif permettra de produire des logements sur environ 500m² pouvant accueillir huit (08) ménages. Aussi, la restructuration visant l'amélioration et la densification du bâti concernera 10% au niveau du tissu existant.

Les besoins en espace se feront sur la base suivante :

- population de base RGPH 2006 : 39 368 ;
- nombre de ménages de base RGPH 2006 : 7 861 ;

- nombre de parcelles disponibles : 7 510 ;
- taux de croissance : 4,96% entre 2006 et 2012 ; 5,14% entre 2012 et 2018 ; 5,32% entre 2018 et 2024 et 5,50% entre 2024 et 2030 ;
- taille moyenne des ménages : 05 ;
- taille moyenne de la parcelle pour le pavillonnaire: 300 m² ;
- taille moyenne de la parcelle pour le collectif : 500m²
- superficie des parcelles d'habitation : 45% de la surface à lotir ;
- surface des équipements : 30% de la surface à lotir ;
- surface des VRD : 25% de la surface à lotir.

Tableau n°90 : Estimation des besoins en surfaces d'habitation

		2006	2012	2018	2024	2030
Population totale à loger		39 368	52 636	71 103	97 041	133 804
Nombre total de ménages		7 861	10 527	14 221	19 408	26 761
Nombre de parcelles disponibles		7 510	-	-	-	-
Nombre de ménages supplémentaires à loger		-	3 017	3694	5187	7353
Surface des parcelles d'habitation à dégager (ha)	Pavillonnaire (ha)	-	54,31	66,49	93,36	132,35
	Collectif (ha)	-	5,65	6,90	9,70	13,80
	Surface total (ha)	-	59,96	73,39	103,06	146,15
Surface des équipements à dégager (ha)		-	39,97	48,92	68,70	97,43
Surface des VRD à dégager (ha)		-	33,31	40,77	57,26	81,19
Superficie totale à dégager (ha)		-	133,24	163,08	229,02	324,77
Superficie totale à dégager (ha) - Cumul		-	133,24	296,32	525,34	850,11

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Le tableau précédent révèle qu'en 2012, avec une population urbaine estimée à 52 636 habitants répartie dans 10 527 ménages, l'aménagement d'une surface d'environ 133 ha est nécessaire pour satisfaire les besoins en parcelles à usage d'habitation pour la ville de Dédougou. Ces besoins qui s'accroissent d'année en année pourraient atteindre environ 296 ha en 2018 soit 163 ha supplémentaires, 525 ha en 2024 puis 850 ha en 2030. La superficie de la zone aménagée de la ville de Dédougou passerait alors à environ 1 600 ha environ en 2030. Cela signifie que si ce taux de croissance de la ville se perpétue, la ville risque de prendre des proportions considérables. Sa superficie sera alors de deux (02) fois sa taille actuelle.

Les différentes opérations à venir auront pour principal objectif la production du logement. Cela se fera dans la continuité de l'aménagement de la SONATUR en cours. On privilégiera ainsi à Dédougou, la mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat planifié à l'intérieur desquelles un point d'honneur sera accordé à la construction de logements collectifs.

Les extensions des lotissements y inclue les nouvelles zones de promotion immobilière pourraient se faire dans les directions Est, Sud-est et Nord vers Passakongo car les terrains dans les autres directions sont limités par des obstacles (*naturels ou artificiels*) ou marqués par la présence de nombreuses possessions foncières privées dont les statuts doivent être mieux précisés. C'est le cas surtout à l'Ouest de la ville, dans la zone située entre la RN n°14 (*route de Nouna*) et la route de Tionkuy où on constate la présence de plusieurs propriétés privées.

En termes d'organisation de l'espace, on constate que la ville de Dédougou est structurée en plusieurs entités répondant à des fonctions urbaines bien distinctes. Ainsi, la zone militaire, située au sud de la ville, constitue un véritable frein à toute extension spatiale dans cette direction. La zone administrative qui est logée juste au nord de la zone militaire se développe du côté nord-ouest, au-delà de la RN n°10 (*route de Bobo Dioulasso*), en zone hors lotissement. La zone commerciale localisée au cœur de la ville est bloquée dans son évolution spatiale par la zone administrative au Sud et la zone d'habitation qui constitue toute la couronne sud-est, nord et nord-ouest de la localité. La zone industrielle est, quant à elle, positionnée à l'Ouest de Dédougou.

Les perspectives en matière d'occupation de l'espace peuvent être envisagées en termes de maintien de cette structuration de l'espace à quelques nuances près :

- la création d'une zone universitaire au Sud de la zone militaire ;
- la création d'une zone des grandes écoles au sud-est de la ville ;
- la construction de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (*ENEP*) à 10 km au Nord de la ville (*route de Tougan*) ;
- la construction du lycée professionnel au Sud-ouest ;
- la construction du CHR au Nord-ouest de la ville ;
- la création d'un nouveau pôle économique par la mise en place du marché régional au Nord de la ville ;
- le renforcement de la zone industrielle à l'Ouest de la ville.

On assistera également à une plus grande densification des zones d'habitation. Les effets du désenclavement de la ville de Dédougou se feront ressentir à travers l'amélioration du cadre de vie de la population. Le centre-ville recevra sans doute de nouvelles constructions qui viseront la satisfaction des demandes attendues d'espaces commerciales. Cela entraînera la construction à moyen termes, de quelques immeubles à usage administratif et commercial.

La commémoration de la fête de l'indépendance à Dédougou programmée le 11 décembre 2014 favorisera d'importants investissements dans la ville. Il est attendu la construction de logements, l'aménagement d'espaces publics et l'édification de nombreux équipements socio-collectifs et administratifs.

Cette amélioration générale de la qualité de vie aura un impact positif sur la qualité de l'habitat à Dédougou. Les logements en matériaux précaires seront petit-à-petit remplacés par des logements en matériaux définitifs.

1.4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA QUESTION FONCIERE

La ville de Dédougou se situe dans la zone dite du « *grenier du Burkina Faso* ». Elle se trouve donc dans une zone à vocation agricole. Au plan foncier, cette ville connaît des contraintes liées aux faits que :

- la gestion des terres obéit à un système dualiste. L'un est moderne et écrit tandis que l'autre est traditionnel et oral. L'oralité, faite d'imprécision est cause de confusions et blocages ;
- les acteurs sont multiples et certains œuvrent dans la duplicité ce qui conduit à la spéculation foncière d'autant plus que le contrôle est lâche et la législation méconnue. On assiste alors à des constructions sans autorisation, à des attributions multiples, à des implantations anarchiques d'équipements urbains. Cela traduit une urbanisation non maîtrisée marquée entre autres par une sous exploitation de certaines superficies allouées aux équipements socio-collectifs ;
- la présence du camp militaire au cœur de la ville est inopportune et constitue un potentiel élevé de risques ;
- la ville éprouve des difficultés de mobilisation de terres pour l'implantation d'équipements.

L'échéance 2030 comporte de nombreux risques pour la ville de Dédougou si aucune mesure préventive n'est prise. Il faut signaler que la ville ne dispose pas d'outils efficaces de gestion de son domaine foncier tel que le Système d' Information Urbaine (SIU). Dédougou ne dispose pas non plus d'un personnel suffisamment étoffé dans le domaine foncier malgré la présence dans la ville de la Direction Régionale des Impôts (DRI) de la Boucle du Mouhoun et d'un service domanial au sein de la mairie. De ce fait, les principaux risques encourus à l'horizon du présent SDAU sont :

- la saturation sur le plan foncier du fait de la prolifération des grands domaines agricoles autour de la ville ;
- l'étalement urbain lié à une exploitation anarchique de l'espace. Certains équipements telles que l'université et les grandes écoles, la zone industrielle, la gare routière, etc. éprouvent des besoins de grands espaces dans ou à la lisière de la ville ;
- la multiplication des transactions anarchiques et informelles occasionnant une mauvaise gestion et de réelles difficultés d'organisation de l'espace et la spéculation foncière ;
- la non-maîtrise par la municipalité de son capital foncier en raison de la forte spéculation, des ventes multiples des terres et de la non identification de nombreux propriétaires de parcelles. Cette situation aura également pour corollaires la baisse du niveau des recettes budgétaires en raison du faible niveau de collecte des taxes de jouissance ;
- l'accentuation des conflits entre éleveurs et cultivateurs compte tenu de la raréfaction des ressources foncières ;
- la persistance et la multiplication des conflits fonciers compte tenu de la gestion manuelle des terres et de l'hétérogénéité des acteurs qui sont parfois antagoniques.

La conjugaison de tous ces facteurs, compromettrait sérieusement les objectifs du présent SDAU. En effet, la maîtrise foncière de la ville est une des conditions de sa viabilité.

1.5. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

1.5.1. Perspectives d'évolution des équipements de superstructure.

Il s'agit ici, en tenant compte de la structure et de l'évolution de la population d'apprécier les tendances d'évolution future des équipements socio-collectifs de base constitués principalement :

- des équipements scolaires ;
- des équipements sanitaires ;
- des équipements marchands ;
- des équipements sportifs et culturels ;
- des équipements administratifs.

1.5.1.1. Les équipements scolaires

La plupart des établissements scolaires sont saturés vu le nombre élevé d'élève et le taux de scolarisation assez satisfaisant. Même si cette tendance n'est pas confirmée dans les établissements privés, il reste évident que la ville de Dédougou tant de plus en plus à ne pas pouvoir satisfaire à la demande. En effet, le nombre moyen d'élève par classe dans le public au niveau de l'enseignement primaire est de 70. Encore que ce chiffre ne traduit pas la disparité réelle qui existe entre les différentes écoles. En effet, on retrouve à l'école Ankuy 04 plus de 150 élèves en classe de CM2. Vu que la tendance est à l'augmentation des effectifs, si des mesures ne sont pas prises d'urgence, on aboutira à très court terme à une situation où les écoles publique refuseront le recrutement des élèves.

Certes, l'on pourra dire que les écoles privées et confessionnelles pourraient absorber le surplus. Mais au regard des différents coûts de la scolarité, cette situation laissera de nombreux enfant issus de famille moins nantis en marge de l'éducation nationale. En effet, alors que l'école primaire est officiellement gratuite, la moyenne des frais de scolarité dans le privé laïc à Dédougou s'établie à 25 000 FCFA contre 15 000 FCFA dans le privé confessionnel. Hors l'accès à l'école primaire est désormais obligatoire.

Cela dit, des projets de renforcement de la capacité d'accueil des écoles primaires sont attendus. Cela ne concernera pas que l'immobilier mais aussi les équipements mobiliers (*tables, chaises, etc.*).

Par ailleurs, la ville de Dédougou va bénéficier de la construction et de l'accroissement des capacités d'accueil des établissements destinés à l'enseignement secondaires. Cela va permettre l'amélioration de l'offre éducative de la ville.

Enfin, avec la mise en place de l'Université Polytechnique de Dédougou (UPD) à vocation agricole et pastorale, l'on peut objectivement s'attendre à la création de structures privées permettant la formation à un niveau moins élevé (*CAP et BEP*). Cela permettra donc d'améliorer l'offre en enseignement technique dans la ville.

1.5.1.2. Les équipements sanitaires

Même si les rayons de couverture des unités de soins semblent satisfaisants, il reste réel que le niveau d'équipement des structures de santé est à parfaire. De même, en rapportant les structures sanitaires à la population, il apparaît évident que l'on est encore loin de satisfaire la demande.

Au regard de la croissance de la population et la lente évolution des structures sanitaires, l'on s'attend dans un bref délai à un niveau de saturation élevé. Cela est déjà le cas quand on aborde le sujet sous l'angle du personnel.

Si rien n'est fait, il faut s'attendre à un accroissement de ces handicaps qui constituent de sérieux menaces pour la population.

Il faut noter que le Ministère en charge de la santé a en perspectives la transformation à court terme des CMA en Hôpital de district (HD), et à moyen terme de transformations des CSPS urbains en Centre Médicaux (CM).

1.5.1.3. Les équipements commerciaux

Avec les projets de bitumage de la RN n°14 en cours, l'activité commerciale prendra un nouvel élan à Dédougou. Malheureusement, le marché central actuel ne pourra pas absorber tout ce nouveau flux de commerçants. Le marché central de la ville est certes construit mais inachevé. Il connaît un taux de fréquentation déjà élevé. Il a même atteint son niveau de saturation. La perspective immédiate sera de terminer les travaux par la construction des hangars, boutiques et autres équipements manquant. Cela permettra d'augmenter la capacité d'accueil et de redynamiser le marché.

D'autres marchés de secteurs ont été également planifiés dans le cadre des différentes opérations de lotissement. Ces marchés, exploités de façon traditionnelle, aspirent à être réaménagés. Il s'agit notamment du marché de Flakin (*secteur n°06*) et de celui prévu par la SONATUR.

Par ailleurs, la gare routière de Dédougou souffre de son manque d'aménagement. Cela la rend peu dynamique et fonctionnel. Au regard des projets de bitumage en cours, l'on peut objectivement s'attendre à une augmentation de la demande. De ce fait, la reconstruction de la gare routière est raisonnablement envisageable dans le court terme. Autrement, la ville risque de voir proliférer les zones de stationnement anarchiques, sources de nombreux désagréments.

1.5.1.4. Les équipements sportifs et culturels

Malgré son statut de chef-lieu de région, la ville de Dédougou ne dispose pas d'un terrain de sports dûment aménagé. Au vu des ambitions de l'équipe fanion de football de la ville d'accéder à l'élite nationale, il est envisageable que Dédougou mette son stade aux normes internationales.

De même, les aires de jeux prévus dans les différents lotissements connaîtront un léger aménagement vu qu'elles sont exploitées par les riverains à plusieurs fins.

En ce qui concerne les équipements culturels, tout reste encore à faire. La salle de ciné n'est plus fonctionnelle. Avec le développement des Technologies d'Information et de la Communication (*TIC*) et la prolifération des vidéos clubs, il n'est pas évident que toute incitation à la reprise de ces activités

puisse être productive. Une reconversion de la salle de cinéma en salle de spectacle peut être envisagée.

Par ailleurs, selon la politique du Ministère en charge de l'artisanat il est prévu la réalisation de village artisanal dans cinq (05) capitales régionales dont Dédougou.

1.5.1.5. Les équipements administratifs

Les perspectives en matière d'équipements administratifs sont marquées par la restructuration de la zone administrative et son extension de même que la construction des hôtels administratifs qui permettront un regroupement des services.

1.5.2. Perspectives d'évolution des équipements d'infrastructure

1.5.2.1. Perspectives en matière d'aménagement de la voirie

L'évolution de la voirie à Dédougou connaîtra une amélioration du trafic dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de l'augmentation des besoins de déplacement et de mobilité intra urbain, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace.

En perspective l'option du développement de la voirie s'imposera dans l'optique de faire face :

- au maintien d'une voirie de base en bon état dans toutes les zones d'habitation de façon qu'elle soit utilisée par le transport ;
- à la structuration de l'espace urbaine ;
- à l'augmentation de la taille de la ville, de la mobilité et du nombre de véhicules ;
- à l'amélioration d'accès au logement et à l'organisation de la desserte des quartiers ;
- à la limitation des zones de conflits en circulation (*carrefours conflictuels*) ;
- à l'organisation du stationnement en ville dans les zones d'activités.

La voirie actuelle ne permet pas un bon déplacement à l'intérieur de la ville vu son état. Dans les perspectives à venir, les dispositions suivantes sont envisagées :

- le bitumage du tronçon de la RN n°14 (*axe Koudougou - Dédougou*) en phase d'exécution. Ces travaux ont déjà permis à la ville de Dédougou de bénéficier de 5,50 kilomètres de voie bitumée supplémentaire ;
- le bitumage du tronçon de la RN n°14 (*axe Dédougou- Nouna- Frontière Mali*), longue de 143,70 km, financé par le MCA à hauteur de 36 milliards de F CFA. Le lancement des travaux a été fait le 19 janvier 2012 à Dédougou pour une durée des travaux de 24 mois. Dans la ville de Dédougou, les travaux vont permettre le bitumage de 05 km ;
- le bitumage de la RN n°10 (*axe Dédougou – Tougan Ouahigouya*) tel que prévu dans l'étude ECOLOC ;
- le bitumage de voies intra urbaines dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage des voiries dans cinq villes moyennes du Burkina que sont Koudougou, Ouahigouya, Kaya, Banfora et Dédougou. Ces villes se partageront 20 km de route bitumée grâce à un financement de la République de Chine sous forme de don ;

- l'appui technique de la DRIB à la mairie dans le cadre des travaux de construction de certains équipements, de l'entretien courant des deux routes nationales ;
- l'ouverture de nouvelles pistes rurales par la DGPR qui vont contribuer au désenclavement de la ville.

1.5.2.2. Perspectives en matière d'AEP

La production annuelle actuelle de l'ONEA est de 507 406 m³ pour une consommation annuelle de 412 029 m³ soit un rendement de 81,20%. Ce qui est légèrement supérieur au rendement national (80%).

Le tableau suivant donne les normes d'équipement suivant l'agglomération en matière d'eau potable.

Tableau n°91 : Normes d'équipement en eau potable suivant le type d'agglomération

Paramètres d'eau potable	Normes		
	Village	Chef lieu de commune rurale, ou village d'au moins 3500 habitants	Chef lieu de commune urbaine
Qualité	Directive OMS	Directive OMS	Directive OMS
Consommation spécifique en eau	20l/j/hab.	20l/j/hab.	BF: 20l/j/hab. BP: 40 à 60l/j/hab.
Distance	PMH à moins de 1000 m du centre de groupement d'habitat	BF et PDC à moins de 500m des groupements d'habitat	BF et PEA à moins de 500 m des groupements d'habitat
Accessibilité	01 PMH par tranche de 300 habitants	01 BF/500 habitants 01 PEA/100 habitants	01 1 BF/500 habitants 01 PEA/100 habitants
	01 PEM par village de moins de 300 habitants	BP/10 habitants	BP/10 habitants

Source : DGRE

PEM=Point d'Eau Moderne, PEA=Poste d'Eau Autonome, BF=Borne Fontaine, BP= Branchement particulier, PMH= Pompe à Motricité Humaine

La ville de Dédougou dispose de 43 bornes fontaines et 1577 branchements particuliers. Le taux de desserte est d'environ 61,04% de la population selon les normes de l'OMS.

Afin d'estimer les besoins journaliers en eau potable de la ville de Dédougou nous allons considérer les hypothèses suivantes :

- consommation spécifique 80l/j/hab. cette hypothèse prend en compte les besoins privés (*branchement particulier et borne fontaine*), les besoins collectives (*les écoles, centre de santé, les lieux de travail et les lieux public tel le marché*), les besoins industriels (*abattoir, SOFITEX et autres*) et quelques besoins agricoles.
- population en 2012 : 52 636 habitants ;
- population en 2030 : 133 804 habitants.

Ce qui nous donne les besoins journaliers suivants :

- besoins en eau potable en 2012 : 4 211 m³/j ;

- besoins en eau potable en 2030 : 10 704 m³/j.

Rappelons que la consommation journalière pour l'année 2011 est de 1129 m³/j, pour les années 2012 et 2030 nous allons avoir respectivement des déficits de 3 082 m³/j et 9 575 m³/j.

Afin de satisfaire les besoins en eau potable de la ville il faudra multiplier la production par 04 pour l'année 2012 et par 10 pour l'horizon du SDAU.

La distribution de l'eau potable actuelle est insuffisante pour l'ensemble de la population de Dédougou ; d'où la nécessité de d'installer des nouveaux équipements (*forages, château d'eau, borne fontaines et branchements particuliers*) d'une part et l'auto alimentation en eau potable des gros consommateurs telles les usines industrielles, les centres de santé, les écoles d'autres part par la réalisation des forages.

La question de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement de la ville est en voie de trouver une solution. En effet, l'ONEA envisage dans ses perspectives :

- la réalisation d'un forage de 50 m³ au moins pour augmenter la production ;
- la construction d'un château d'eau de 500 m³ ;
- la pose de 40 km de réseaux primaire, secondaire et tertiaire. Les conduites de ces réseaux vont varier de 63 à 200 mm ;
- la construction de 16 bornes fontaines afin de diminuer la distance entre les bornes fontaines et les ménages ;
- la réalisation de 5920 branchements sociaux ;
- la réalisation de 05 bouches d'incendies à travers la ville.

Ces différents travaux vont permettre à la ville de disposer de 59 bornes fontaines et de 7 497 branchements particuliers. Ces installations vont permettre de couvrir les besoins d'une population estimée à 66 985 habitants (*soit 50% de la population à l'horizon du SDAU*).

1.5.2.3. Perspectives en matière desserte en électricité

La production annuelle d'électricité par la SONABEL est 14 518 977 kWh contre une consommation de 8 444 291 kWh soit un rendement du réseau de distribution de 58,16%. Cette production électrique est essentiellement thermique.

La demande en électricité provient essentiellement :

- des entreprises de transformation qui représente une grande partie de consommation d'électricité de la ville de Dédougou. La consommation industrielle représente environ la moitié de la consommation totale ;
- des ménages : la consommation domestique (*03 à 15 ampères*) est en deuxième position avec un taux de consommation d'environ 10% ;
- des autres demandes proviennent de la consommation publique.

Cependant, seuls 52,80% des ménages enquêtés ont l'électricité d'où la nécessité d'accroître le nombre d'abonnés et vulgariser les nouvelles technologies en matière d'énergie (*équipements solaire*) afin de réduire la production d'énergie.

L'évolution de la question d'électricité à Dédougou connaîtra une amélioration dans les années à venir avec le projet d'interconnexion de tout le réseau national SONABEL. Ainsi en se référant à la « *lettre de politique de développement du secteur de l'énergie* » et à la « *note sectorielle sur l'énergie au Burkina Faso* », on peut véritablement espérer. En effet, les ambitions nationales visent un taux de couverture électrique pour l'année 2015 de 60%. En rappel, ce taux n'était que d'environ 25% en 2009 dont 70% en milieu urbain. L'atteinte de cet objectif, en 2015 et bien au-delà, passera principalement par la réalisation d'une série de projets d'interconnexions électriques sous régionaux dont : *l'interconnexion avec la Côte-d'Ivoire reliant Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (déjà opérationnelle) ; l'interconnexion Bolgatenga (Ghana) – Ouagadougou (Burkina Faso), Han (Ghana) – Bobo – Dioulasso (Burkina Faso) – Sikasso (Mali) – Bamako (Mali) et l'interconnexion électrique Nigéria – Niger – Burkina Faso – Benin.*

1.5.2.4. Perspectives en matière d'assainissement eau pluviale

Sur le plan de l'assainissement pluvial, il n'y a pas de réseau d'assainissement pluvial fonctionnel au sein de la ville. Le tronçon existant au Nord du marché est hors service car il est bouché. En perspective, il sera question de déterminer les débits au bout du réseau d'assainissement.

L'étude hydrologique permet de déterminer le débit à collecté à l'exutoire du bassin versant. Ce débit dépendra des paramètres suivants :

- l'intensité de la pluie ;
- le coefficient de ruissellement ;
- la surface du bassin versant ;
- la nature physique du bassin versant (*forme et pente en particulier*).

Pour la détermination du débit décennal à évacuer de la ville, nous avons retenue la méthode superficielle (CAQUOT) adaptée aux conditions africaines par le Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (C.I.E.H).

$$Q(T) = K(M,T) \frac{1}{u(T)} \times I \frac{v(T)}{u(T)} \times C^{u(T)-1} \times A_{u(T)}^{w(T)}$$

Où :

C = coefficient de ruissellement

I = pente moyenne du bassin versant en m/m ;

A = superficie du bassin versant en ha ;

Q = débit à l'exutoire du bassin versant en m³/s ;

T = période de retour de l'averse ;

K, u, v et w sont des coefficients qui dépendent de deux paramètres **a(t)** et **b(t)** qui sont les coefficients de Montana.

Pour les milieux tropical la formule inspiré de CAQUOT et qui conduirait à :

- **Q = 1000 x a / (9 x 1.1_b) x C x I^{3b} x A^{0.95-0.2xb} ;**
- **b = 0,50** en zone sahélo-soudanienne. Pour la ville de Dédougou nous avons considéré **a = 6,70**.

Les caractéristiques suivantes ont été relevées pour la ville de Dédougou :

- Coefficient de ruissellement = 0,75
- Pente moyenne du bassin versant = 0,0067 m/m (*Nous avons pris l'altitude maximale = 315 m et la minimale 285 m pour une longueur de 4500m*)
- Superficie du bassin versant = 1000 ha

Ces caractéristiques nous donnent un débit à évacuer d'environ 2,5 m³/s.

Les ouvrages hydrauliques seront dimensionnés par la suite pour évacuer les débits calculés.

1.5.2.5. Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta

La gestion des eaux usées est fonction de la consommation d'eau potable. L'augmentation de la population engendrera forcément un accroissement de la consommation de l'eau et donc une progression de volumes d'eaux usées à traiter.

Les eaux usées domestiques sont composées des eaux vannes et des eaux ménagères. Les eaux vannes représentent 1/3 du volume total des eaux usées domestiques. Dans les villes d'Afrique Sub-saharienne, elles représentent en moyenne 20 à 50 litres par habitant et par jour. Les eaux vannes sont composées de 70 à 80% d'eau, de matières fécales et d'urines. Les eaux ménagères font environ 2/3 du volume total des eaux usées domestiques. Elles représentent près de 80% de la consommation totale journalière d'eau par habitants

Nous adoptons les chiffres suivants pour la ville de Dédougou à l'horizon 2030 :

Tableau n°92 : Evaluation de la production journalière moyen de la ville de Dédougou

Désignation	Année 2012	Année 2030
Nombre de la population desservie	52 636	133 804
Consommation domestique en eau potable (m³/j)	4 211	10 704
Production des eaux vannes (m³/j)	1 123	2 854
Production des eaux ménagères (m³/j)	2 246	5 709
Production totale moyenne des eaux usées domestiques de la ville de Dédougou (m³/j)	3 369	8 563

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

A l'horizon 2030, les quantités d'eaux vannes et d'eaux ménagères produites seront respectivement de 2 854 m³/j et de 5 709 m³/j. Ce qui permettra de déterminer le type d'assainissement d'eaux usées à proposer.

Seulement 34,20% des ménages enquêtés disposent d'une latrine VIP. Ce faible taux est dû au coût élevé de la réalisation de ces latrines. L'ONEA a prévu en janvier 2012, la formation des artisans (*maçons et pré-fabricants*) sur les modes de constructions et les règles à respecter dans la réalisation des latrines

Quant à la production d'eaux usées au niveau des abattoirs, des centres hospitaliers et les industries, l'adoption de techniques écologiques pointues devraient permettre de mieux prendre en charge ces volumes d'effluents.

1.5.2.6. Perspectives en matière de gestion des déchets solides

L'amélioration des conditions de vie de la population et l'accroissement de celle-ci va entraîner une augmentation des déchets solides produits.

Les hypothèses suivantes vont nous permettre d'avoir une idée des quantités de déchets solides produits à l'horizon du SDAU.

Les quantités d'ordures produites par personne varient de 200g/j/hab. dans les zones rurales à 01 kg/j/hab. et même 02 kg dans les pays industrialisés. Dans le cas de Dédougou à l'horizon du SDAU, nous allons considérer la quantité d'ordures produites par personne de 01 kg/j/hab. (Source : *Manuels d'urbanisme pour les pays en développement*).

Les perspectives d'évolution de production des déchets solides dans la ville de Dédougou se présentent comme suit :

Tableau n°93 : Perspectives d'évolution de production des déchets solides dans la ville de Dédougou

Désignation	Année 2012	Année 2030
Production domestique :		
• Nombre de la population	52 636	133 804
• Production spécifique kg/j/hab.	0,5	1
Total déchets domestique	26 318	133 804
Total déchets solides de la ville de Dédougou (Kg/j)	26 318	133 804

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Avec cette simulation, nous observons que la production de déchets domestiques des ménages pour la ville de Dédougou sera multipliée par cinq (05) entre 2012 et 2030, d'où la nécessité de la mise en place d'un système de traitement des déchets solides.

1.5.2.7. Perspectives en matière de télécommunication

La satisfaction des besoins de communication des populations de Dédougou par la téléphonie fixe connaît un début de dénouement avec la mise en œuvre du projet Coded Division Multiple Access (CDMA) de l'ONATEL dans la zone. Quant à la téléphonie mobile, avec la présence des trois (03) opérateurs (CELTEL, TELECEL et TELMOB), elle devra maintenir son bon niveau de progression avec la baisse des coûts de communication.

La ville de Dédougou est confrontée à une faible pénétration de l'outil informatique dans les habitudes des populations. Ceci est un handicap majeur pour le développement de la ville. La rareté des cybercafés font que la population ne maîtrise pas l'outil informatique. Vue l'importance de l'internet dans le monde, on peut affirmer sans se tromper que dans les années qui viennent, le mode de communication sera adopté par tous, sera principalement le courrier électronique. Cela se justifiera aussi par la mise à disposition de l'outil internet par les différents réseaux de téléphonie mobile par l'intermédiaire des clés de connexion USB ou par le téléphone portable.

Cependant, des réels efforts restent à accomplir tant par structures gouvernementales en charge des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) que par les acteurs associatifs,

pour son déploiement équitable et efficient au sein de cette frange d'internautes. Ces efforts sont principalement :

- la sensibilisation de l'opinion nationale sur les enjeux de l'Internet et plus spécifiquement sur son apport dans la mise en œuvre des programmes de développement ;
- la vulgarisation de l'outil informatique, à travers les centres communautaires polyvalents ;
- l'uniformisation de la taxation d'appel téléphoniques lié à la connexion à l'Internet (*tarif urbain quelque soit le FAI et la zone*) ;
- la multiplication et le soutien des partenaires au développement aux projets tendant au déploiement des NTIC dans le milieu associatif et scolaire.

1.5.2.8. Perspectives des espaces verts et cimetières

Les différents lotissements ont planifiés des espaces et des bandes vertes dans l'ensemble de la ville de Dédougou. Faute d'exploitation effective, certains espaces verts ont été aménagés par des initiatives privées et exploités comme des débits de boisson. Si des mesures strictes ne sont pas prises, cette tendance risque de se perpétuer.

En ce qui concerne les cimetières, ils n'ont encore fait l'objet d'aucun aménagement particulier et leur taille ne permettra pas une utilisation à long termes. Non seulement, ils sont en train d'être cernés par la ville mais en plus, ils tendent vers leur saturation. La ville de Dédougou va donc non seulement aménager les cimetières existants mais déterminera de nouveaux sites à cet effet.

1.6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE

L'évolution de la question de déplacement et de la mobilité urbaine à Dédougou devra connaître un accroissement du trafic dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de sa position de chef lieu de région, de l'augmentation des besoins de déplacement et de mobilité intra et interurbain, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace.

L'analyse des modes et systèmes de déplacement actuel, à partir de l'enquêtes ménages réalisées en 2011 dans le cadre de notre étude, a fournis les résultats suivants : *46% des enquêtés utilisent le vélo, 43,40% utilisent les mobylettes, 6,20% marchent à pieds, et 2,20% utilisent des véhicules particuliers.* De ces estimations, l'analyse prospective de l'évolution moyenne du déplacement dans la ville de Dédougou à l'horizon du SDAU se présente comme suit :

- **cas des engins à 02 roues** : l'utilisation des engins à deux (02) roues (*motorisé ou non*) qui est la plus importante actuellement connaîtra sans nul doute un accroissement d'autant plus que leur coût d'acquisition est relativement moindre par rapport aux véhicules quatre (04) roues et les habitudes des habitants se traduisent de nos jours par l'autonomie du déplacement ;
- **cas des engins à 04 roues** : ce mode de transport bien que peu présent de nos jours, est appelé à un essor important dans les années à venir. L'accroissement du parc automobile dans la ville de Dédougou d'ici 2030 est à prévoir. Les principales raisons de cette évolution seront fortement liées à l'extension urbaine, l'augmentation des besoins de déplacement et surtout l'amélioration du niveau de vie des populations à la recherche du confort et de la sécurité.

Le transport urbain devrait connaître l'essor d'un nouveau mode de transport à savoir les tricycles. Ce mode est pratique pour le transport des marchandises à l'intérieur de la ville, toutefois son utilisation doit être fortement réglementée afin de limiter à l'avenir, les risques accidents.

En perspective, l'option du développement du transport en commun s'imposera dans l'optique de faire face :

- à ***l'augmentation des besoins de déplacement intra-urbain*** découlant de l'accroissement démographique, de l'implantation de nouveaux équipements et des zones d'activités surtout en périphérie et de la satisfaction des besoins de déplacement de la tranche de la population ne disposant pas de moyens de transport individuel ;
- ***aux problèmes de pollutions atmosphérique (gaz d'échappement) et sonore*** liés au développement rapide des moyens de transport motorisé individuel (02 et 04 roues) pour un essor urbain en adéquation avec la mobilité durable et la qualité de vie.

Avec l'accroissement du trafic, la densification des bâtis et le regroupement des zones d'activités ; le problème des aires de stationnement en ville devrait se poser avec acuité. Cette situation pourrait énormément influencer sur la qualité de la circulation particulièrement au centre ville et aux alentours des équipements à forte attractivité d'où la nécessité de prévoir des aires de stationnement dans les futurs aménagements.

La maîtrise du trafic urbain passe par une grande volonté de la part de tous les acteurs de la route. Des dispositifs de régulation seront instaurés (*feux tricolores, ralentisseurs, établissement de permis de conduire pour les tricycles, sensibilisation sur la circulation*) pour un meilleur trafic, sécurisant. Il convient également d'incérer l'éducation routière dans les différents programmes scolaires afin de mieux sensibiliser cette frange de la population qui utilise majoritairement les deux roues comme principal moyen de transport. Cela va contribuer à réduire les accidents de la circulation dans la ville.

L'évolution du trafic interurbain entre la ville de Dédougou et celles des grandes agglomérations du pays peut être approchée par deux (02) hypothèses.

Hypothèse n°01 :

Cette hypothèse suppose une croissance homogène du trafic sur l'ensemble des quatre (04) principales voies d'entrée dans la ville. En prenant un taux d'accroissement du flux de transport de 5% jusqu'à l'horizon du SDAU, nous obtenons les résultants consignés dans le tableau suivant :

**Tableau n°94 : Perspectives du trafic sur les voies d'entrée dans la ville de Dédougou
(Hypothèse n°01)**

N° Rte	Section	Origine	Fin	Résultats Bruts				TMJA 2010	TRAFIC 2010	TRAFIC 2030
				TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ			
RN n°10	08	Kari (BK 111/155)	Dédougou (Emb RN 14)	79	119	40%	200	191	69 740	185 042
RN n°10	09	Dédougou (Emb RN n°14)	Douroula (BK 66/200)	39	53	42%	92	88	32 007	84 924
RN n°14	12	Karo (BK 158/149)	Dédougou (Emb RN10)	44	86	34%	131	125	45 538	120 826
RN n°14	13	Dédougou (Emb. RN n°10)	Kodougou mossi (Emb. RD108)	38	68	35%	108	102	37 335	99 061

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

TMJ : Transport moyen journalier

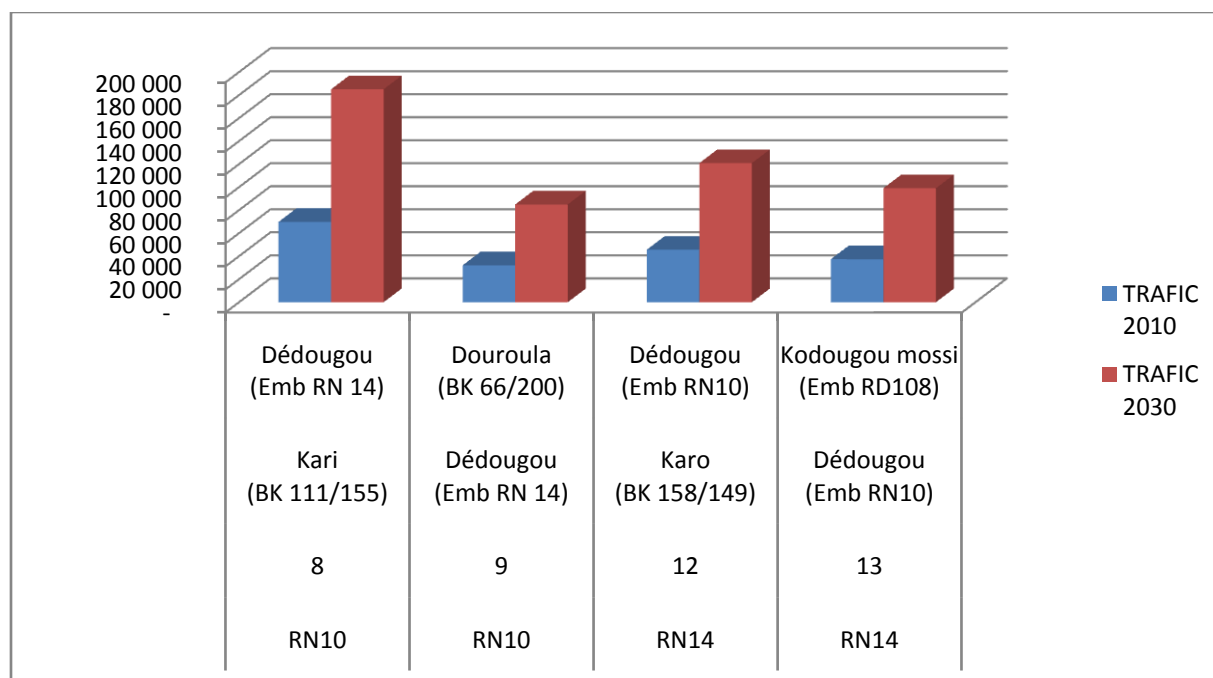
PL : Poids lourds

TMJA : Transport moyen journalier annuel

VL : Véhicules légers

Seuls les comptages du trafic routier des tronçons des routes nationales (RN n°10 et RN n°14) ont été considérés dans ce tableau.

**Graphique n°31 : Perspectives du trafic sur les voies d'entrée dans la ville de Dédougou
(Hypothèse n°01)**



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Le graphique ci-dessus montre que le flux de transport inter urbain va tripler d'ici l'horizon 2030.

Pour avoir une mesure unique, on ramène l'encombrement des autres véhicules à celui de la voiture particulière suivants (*U.V.P.=Unité de Voiture Particulière*) :

- 01 voiture particulière = 01.U.V.P.
- 01 poids lourd = 02.U.V.P.

Les débits peuvent s'exprimer en U.V.P. /24 h ou en U.V.P. /h.

Le tableau suivant donne les débits sur les principaux axes qui desservent la ville de Dédougou.

Tableau n°95 : Débits du trafic à l'horizon du SDAU (2030)

N° Rte	Section	Origine	Fin	TMJA 2030	TMJ 2030	TMJ 2030 (PL)	TMJ 2030 (VL)	Débit routier en U.V.P.	Débit routier en U.V.P. /h
RN n°10	08	Kari (BK 111/155)	Dédougou (Emb RN n°14)	185 042	507	203	304	710	30
RN n°10	09	Dédougou (Emb RN n°14)	Douroula (BK 66/200)	84 924	233	98	135	330	14
RN n°14	12	Karo (BK 158/149)	Dédougou (Emb RN n°10)	120 826	331	113	218	444	18
RN n°14	13	Dédougou (Emb RN n°10)	Kodougou mossi (Emb RD n°108)	99 061	271	95	176	366	15

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Pour le dimensionnement des voies primaires le débit est de 1 500 U.V.P. /h⁶ pour une vitesse de 100 km/h.

Nous remarquons que les débits à l'horizon du SDAU est largement inférieur au débit de dimensionnement, ceci dit le trafic ne rencontrera pas de problème.

Hypothèse n°02 :

Avec la fin des travaux de bitumage de la RN n°14, le flux inter urbain entre la ville de Dédougou et Ouagadougou va connaître un accroissement plus important (*nous avons pris pour cet axe un taux de 7,50%*). Une partie du transport à destination de Ouagadougou transitant par Bobo Dioulasso pourra accéder directement à Ouagadougou via Koudougou. Il en sera de même pour les véhicules en provenance ou à destination du Mali voisin. Ceci va entraîner une augmentation du flux sur l'axe Dédougou- Ouagadougou et une diminution sur l'axe Dédougou - Bobo Dioulasso.

Les résultats des flux de transport à l'horizon 2030 pour les hypothèses ci-dessus sont énumérés dans le tableau suivant :

⁶ Les paramètres ont été pris dans le *MANUEL D'URBANISME POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT VOLUME 5 LES INFRASTRUCTURES*

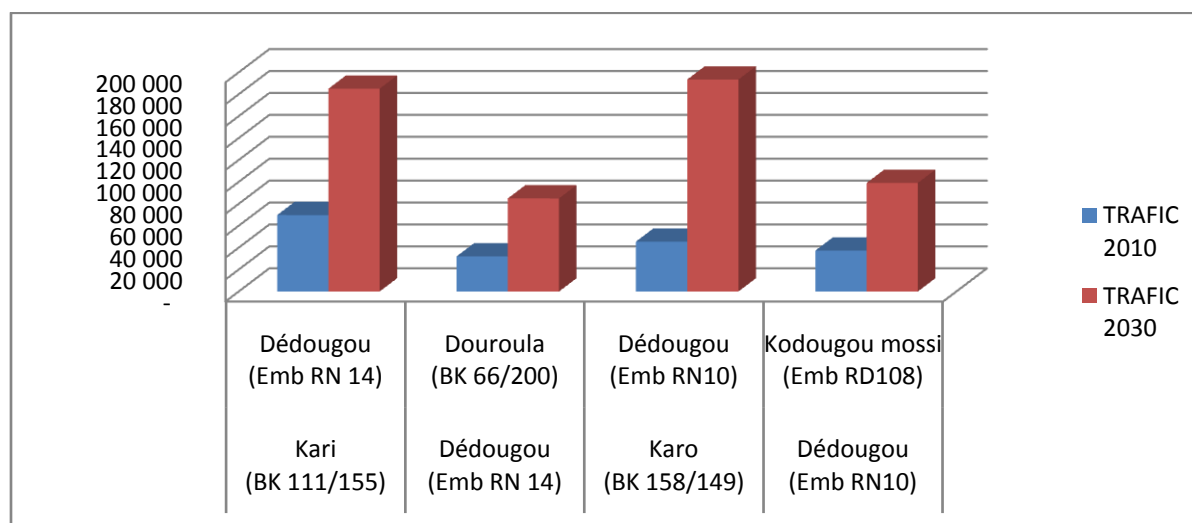
**Tableau n°96 : Perspectives du trafic sur les voies d'entrée dans la ville de Dédougou
(Hypothèse n°02)**

N° Rte	Section	Origine	Fin	Résultats Bruts				TMJA 2010	TRAFIC 2010	TRAFIC 2030
				TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ			
RN n°10	08	Kari (BK 111/155)	Dédougou (Emb RN n°14)	79	119	40%	200	191	69 740	185 042
RN n°10	09	Dédougou (Emb RN n°14)	Douroula (BK 66/200)	39	53	42%	92	88	32 007	84 924
RN n°14	12	Karo (BK 158/149)	Dédougou (Emb RN n°10)	44	86	34%	131	125	45 538	193 439
RN n°14	13	Dédougou (Emb RN n°10)	Kodougou mossi (Emb RD n°108)	38	68	35%	108	102	37 335	99 061

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Horizon du projet	2030
Taux de progression autres destinations	5%
Taux de progression destination Ouagadougou	7,50%

**Graphique n°32: Perspectives du trafic sur les voies d'entrée dans la ville de Dédougou
(Hypothèse n°02)**



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

D'après le tableau et le graphique précédents, nous remarquons que le flux sur l'axe de Ouagadougou sera supérieur à celui de Bobo Dioulasso à l'horizon 2030 ce qui n'était pas le cas en 2010.

Cette deuxième hypothèse est la plus probable à envisager.

Pour cette hypothèse, le principe de dimensionnement de chaussée est toujours valable. Le nouveau débit routier journalier est 710 U.V.P. /h inférieur à 1 500 U.V.P. /h pour une vitesse de 100 km/h.

Cela nous permet d'affirmer que les caractéristiques des voies menant à Dédougou vont satisfaire le flux de transport interurbain. Il reste à assurer les entretiens de ces derniers.

1.7. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE

Au Burkina Faso, le rôle moteur des villes en général et des villes secondaires en particulier dans la dynamique de la croissance économique à l'échelle régionale, n'est plus à démontrer tant de nombreuses études et politiques de développement l'ont reconnu et soutenu. Ce sont principalement les études ECOLOC, la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires (PNDCS) et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Comme perçu par le SNAT, le niveau de développement actuel des villes capitales régionales peut être considéré comme stratégique - et ce, en relation avec la grave question de l'ouverture des campagnes à l'économie de marché. S'il est vrai que la faiblesse de ces villes traduit exactement l'état de l'agriculture, encore largement confinée dans l'autoconsommation, réciproquement la carence des villes est un facteur de blocage à l'ouverture de l'agriculture. Partant de ce constat, le SNAT préconise de faire de ces cités des pôles de croissance régionale permettant d'ouvrir les campagnes à l'économie de marché. Ainsi, ces capitales régionales doivent être avant tout des centres de services économiques, techniques et commerciaux en direction du monde rural. Pour ce faire, il y a urgence à opérer une véritable mutation afin de promouvoir leur rôle économique régional, actuellement déficient. Cela devra être conduit dans le cadre de politiques régionales intégrées qui devront synchroniser plusieurs composantes dont : *le développement agricole dans la zone d'influence de ces villes ; le désenclavement rural ; l'équipement des villes, tant public que privé ; la mise en place de services urbains adéquats ; etc.* Les projets engagés aujourd'hui dans plusieurs de ces villes constituent un bon début, mais ils ont les limites des programmes sectoriels. Il s'agit de passer maintenant à un niveau supérieur, en intégrant toutes les composantes dans un programme global de développement urbain.

Cette volonté de faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement est pleinement partagée par la SCADD qui reprend à son compte les orientations du PNH DU en la matière.

Dédougou de par son statut de ville capitale régionale devrait tirer profit de toutes ces opportunités pour enclencher son développement urbain afin que cela puisse contribuer substantiellement non seulement à sa croissance économique mais aussi celle de son arrière-pays. Cette dynamique économique qui sera à la base de la création de nombreux emplois est nécessaire pour soutenir l'accroissement démographique avéré de la ville à l'horizon du SDAU. En effet, les projections démographiques de Dédougou pour les deux (02) prochaines décennies avec une hypothèse de taux de croissance compris entre 4,96 et 5,50% feront passer cette population de 52 636 (*en 2012*) à 133 804 habitants (*en 2030*). L'immigration sera le véritablement moteur de cette dynamique démographique en raison l'augmentation du niveau d'attractivité de la ville.

Sur la base de l'analyse économique qui a permis de mettre en exergue les potentialités locales, la croissance économique de Dédougou à l'horizon du SDAU devrait être portée essentiellement par les activités agro – industrielles, l'éclosion de la micro entreprise, le commerce et le tourisme-hôtellerie. Ainsi, ces différents secteurs d'activités se positionneraient comme les principaux leviers du développement urbain et économique de Dédougou et seraient de véritables pourvoyeurs d'emplois pour la ville. Ces leviers du développement urbain seraient donc soutenus par l'administration (*publique et privée*), les activités agro-pastorales, le transport et l'artisanat. Ces derniers constitueraient des

secteurs de soutien et d'accompagnement pour les leviers de développement. Le cas particulier des activités agro-pastorales est à examiner avec énormément d'attention, car la région de la Boucle du Mouhoun a été de tout temps reconnue comme une des zones de forte production agro-pastorale du pays. Les bilans céréaliers y sont généralement excédentaires. C'est d'ailleurs, fort de ce potentiel que de nombreux projets d'aménagement agro-pastoral sont mis en œuvre notamment dans le Sourou (*aménagement du périmètre de Di par le MCA*) et dans la Kossi (*périmètre irrigués de Sono*). Le dynamisme de ce secteur à l'échelle de la région devrait constituer à l'avenir un important soutien aux activités industrielles et commerciales dans la ville.

Cette vue globale sur les perspectives d'évolution de l'économie locale de Dédougou à l'horizon du SDAU, nous permet de procéder à une analyse prospective plus détaillée de l'environnement économique de cette cité suivant les activités clés qui compose les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

1.7.1. Du développement de l'industrie

La ville de Dédougou dispose d'un énorme potentiel agro - industriel qui reste largement sous exploité. Avec un minimum de volonté Dédougou pourrait être d'ici 2030 la capitale agroindustrielle du pays. Cela passera par le développement d'unités industrielles ayant pour principal vocation la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales. La mise en place de l'Université Polytechnique à vocation agropastorale constitue un important point d'encrage de cette orientation.

A la SOFITEX pourront se greffer de nombreuses autres unités industrielles dont les domaines de compétence pourraient s'étendre de la production de matériels agricoles à la transformation et au conditionnement de la production sur place.

L'amélioration de la voirie permettant la desserte de la capitale régionale et de son hinterland pourrait être un atout considérable.

1.7.2. Du développement de la micro entreprise

Des potentialités existent pour l'extension des activités de transformation des produits. Le développement de la micro entreprise dans le secteur agroindustriel devra accroître la capacité de production du secteur pour résoudre le problème de la grande consommation de la ville à l'horizon 2030. Il sera prévu des investissements de la micro entreprise à tous les niveaux de la filière agroindustrielle. Le développement de la micro entreprise permettra également aux promoteurs d'installer de petites unités de transformation et de fabrication d'huile, de savon et de biocarburant à base de graines de coton de la SOFITEX à court et moyen terme.

Le développement de l'élevage sédentaire à l'horizon du SDAU va offrir un débouché intéressant à une fabrication d'aliments de bétail. Des unités de production de Sous Produits Agro Industriels (SPA) contribuera au développement de la filière élevage.

Des possibilités intéressantes d'exportation des produits vivriers (*arachide, sésame, fonio, etc.*) et des produits forestiers non ligneux (*karité, tamarin, liane, raisin, etc.*) qui entre dans les produits médicamenteux ou cosmétiques et de fruits et légumes (*mangues, tomates, oignons, etc.*) vers

l'extérieur ont été mentionnées ; le développement des unités de transformation devrait permettre de récupérer ce trafic et d'envisager des unités de conserverie à l'image de l'usine Dafani à Orodara.

La vannerie, la poterie, la menuiserie métallique, la menuiserie – bois, la couture, le tissage, la teinture, la forge, la soudure, etc. sont des métiers d'avenir pour les populations. L'émergence de décorateurs, de sculpteurs et de bronziers sera soutenue en vue de répondre aux besoins du secteur touristique. Toutes ces potentialités offrent à la ville de nombreuses possibilités d'emplois temporaires et permanents.

1.7.3. Du développement du commerce

Le développement de la ville avec le bitumage des grands axes d'ici 2030 va développer le transport et le commerce. Le diagnostic a révélé le manque de grossistes dans la ville et de grandes possibilités de stockage. Le développement urbain devra permettre à un grand nombre de maisons de commerce, nationales et étrangères, d'ouvrir des établissements dans la ville intégrant ainsi la fonction commerciale au transport. Des possibilités d'implantation de magasins de vente de ces maisons de commerce pourront être effectives grâce aux nouveaux lotissements ; ainsi de nombreuses parcelles regrouperont les entrepôts, les ateliers et les habitations. Ces magasins, entrepôts et ateliers pourront se spécialiser dans les filières agroindustrielles faisant ainsi de Dédougou une ville aux grandes possibilités sur le plan national et sous régional. Aussi, à l'image de Bobo-Dioulasso, des maisons de commerce à « *raison sociale* » en particulier les filiales de groupes internationaux pourront s'implanter du fait de la position de Dédougou comme carrefour international.

Les autres maisons, en particulier les commerces individuels quelle que soit leur taille, c'est-à-dire y compris les grands négociants nationaux, vont développer leurs affaires autour du fait urbain accompli. Ces établissements pourront être classés dans les activités « induites ».

La promotion des infrastructures marchandes (*marchés, gares routières*) dans la ville devrait contribuer à élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

1.7.4. Du développement du tourisme et de l'hôtellerie

La localité de Dédougou regorge d'un potentiel touristique à promouvoir et à valoriser. Avec le bitumage des voies d'accès à Dédougou d'ici 2030, la ville sera désenclavée ainsi, l'image de Dédougou et sa fonction de ville agroindustrielle vont attirer du monde. Avec sa fonction de capitale régionale, Dédougou pourra accueillir l'organisation d'ateliers et de séminaires et d'autres festivités régionales. Aussi, le FESTIMA et autres festivals pourront se développer. Ce qui contribuera à la construction d'infrastructures hôtelières descentes pour l'accueil des touristes et l'organisation des ateliers et des festivités. Cela pourra également participer au développement de l'artisanat.

Il sera intéressant de considérer le tourisme comme un outil de développement. Les principales actions à promouvoir pour faire de Dédougou une destination touristique, pourraient à cet effet être les suivantes :

- l'aménagement des sites (*puits Dognou, bosquets sacrés à Dédougou, sites archéologiques de Kari qui sont de beaux sites naturels très peu valorisés sur le plan de l'exploitation touristique, etc.*) ;

- la documentation sur les sites ;
- la sensibilisation pour une meilleure conservation des sites conformément aux normes internationales (*préservation de la biodiversité, respect de l'environnement, etc.*) ;
- la création d'activités spécifiques en appui à l'activité touristique (*organisation de sites de pique-nique, tennis, golf, etc.*) ;
- la réalisation des infrastructures d'hébergement et de rencontre (*auberges et hôtels*).

1.8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE URBAINE

La mise en œuvre de la décentralisation se fait selon la règle de la progressivité et le principe de subsidiarité. « *La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est régie par le principe de subsidiarité* » (Cf. article 34 du Code Général des Collectivités Territoriales). Sur cette base, un certain nombre de compétences ont déjà été transférées à la commune et son bras technique la Mairie, dans l'optique d'une gouvernance de proximité. Ce transfert concerne les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et de la santé.

La gestion de ces compétences, ajoutée à une demande sans cesse croissante en services urbains (*services sociaux, économiques, voirie, etc.*) se pose comme un défi pour les autorités en charge de la gouvernance urbaine à Dédougou. Elle nécessite des ressources financières, matérielles et humaines de qualité, sous-tendues par une organisation adéquate.

Les résultats des constats indiquent que d'importants d'efforts sont à développer dans ce domaine, en raison de l'insuffisance des ressources humaines (*en quantité comme en qualité*) au niveau de la Mairie, des insuffisances de son organigramme (*absence ou non-opérationnalité de certains services*), l'absence d'un programme de renforcement de capacité du personnel et surtout l'insuffisance de ressources financières pour faire face aux nombreux défis de développement et d'aménagement futur de la ville.

A ce propos l'analyse des finances locales, au cours des dernières années, a permis d'apprécier la capacité d'autofinancement au sein de la commune. L'institution municipale a une maîtrise plus ou moins stable de son budget. En outre, elle est accompagnée d'une diversité de partenaires au développement (*Etat, Projets et programmes, ONG coopération décentralisée et associations*), toute chose nécessaire à son développement. Toutefois à terme, avec une meilleure organisation des activités économiques locales, des potentialités financières existent et peuvent être valorisées afin d'accroître la capacité d'autofinancement et d'investissement de la commune. C'est dans ce sens que le présent SDAU propose une analyse prospective de l'évolution des finances locales à l'horizon 2030 particulièrement les aspects portant sur la capacité d'autofinancement (CAF) future et la capacité d'investissement future de Dédougou.

L'analyse financière est un outil qui a pour but d'évaluer la capacité d'une collectivité locale à honorer ses engagements que cette dernière a déjà contracté mais aussi à anticiper les conséquences futures de ses nouveaux engagements afin d'adapter les programmes d'investissement et d'endettement aux possibilités durables de financement. Cette analyse a deux (02) phases :

- **une phase rétrospective** : elle permet un diagnostic sur le passé financier de la collectivité afin de dégager les grandes tendances de l'évolution de la situation financière au cours des

années précédentes. Elle fournit la base nécessaire à une analyse prospective en appréciant notamment la capacité d'autofinancement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. L'objectif est de rechercher une stabilité des dépenses de fonctionnement. L'analyse des recettes doit faire l'objet d'une très grande attention. **« Préserver le potentiel d'action en dégageant annuellement un excédent minimal de recettes de fonctionnement pour financer le renouvellement des équipements » ;**

- **une phase prospective** : elle a pour objectif de déterminer les marges de manœuvre dont la mairie de Dédougou a besoin pour financer son programme d'équipement et d'investissement.

Aussi en se fondant sur ces données, la projection des finances locales jusqu'en 2030 est réalisée sur la base de deux (02) hypothèses ci-dessous :

- **une hypothèse pessimiste d'une évolution du budget actuel marqué par une faible maîtrise des recettes et des dépenses ;**
- **une hypothèse optimiste d'une croissance du budget local avec une maîtrise des recettes et des dépenses.**

A- Hypothèse d'une faible maîtrise du budget local

La simulation financière sans action consiste à faire une prospective sur 12 ans de l'évolution des recettes sans qu'aucune action ne soit entreprise pour une amélioration de la mobilisation des ressources financières. Pour cela une analyse sur cette période a été réalisée notamment par le taux de croissance annuel moyen qui constitue la variable qui mesure le plus fidèlement possible les tendances sur cette période. Egalement, il a été tenu compte du taux de croissance annuel de la dernière année car il mesure la tendance d'évolution la plus récente de la ressource budgétaire.

Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030

Se basant sur l'horizon temporelle du SDAU jusqu'en 2030, le consultant a jugé quelquefois nécessaire de réadapter les propositions car trop optimistes ou trop pessimistes.

De façon générale, il faut considérer cette simulation financière comme pessimiste en fonction des mesures préconisées dans le plan d'action, ce qui donne une marge de sécurité financière confortable quant à la viabilité financière de la stratégie. L'évolution des recettes croît à un rythme de 27,50% l'an. Quant aux recettes de fonctionnement, elles augmenteraient à un taux de 23,05%. Il en est de même de la croissance des recettes d'investissement à un taux de 18,60%. Cette analyse s'est faite selon les périodicités suivantes :

- **à court terme (période 2013-2018)** : le total des recettes estimées est de 5 751 148 089 FCFA, pour une moyenne annuelle de 958 524 682 FCFA ;

Tableau n°97 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	485 879 766	617 067 303	783 675 475	995 267 853	1 263 990 173	1 605 267 520	5 751 148 089	958 524 682	27,50%
Recettes de fonctionnement	113 312 559	138 241 322	168 654 413	205 758 384	251 025 228	306 250 778	1 183 242 684	197 207 114	23,05%
Recettes d'investissement	75 541 706	89 139 213	105 184 271	124 117 440	146 458 580	172 821 124	713 262 334	118 877 056	18,60%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à moyen terme (période 2019-2024)** : on note toujours une croissance cumulée des recettes totales de 17 407 227 916 FCFA pour une moyenne annuelle de 2 901 204 653 FCFA;

Tableau n°98 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	2 038 689 750	7 303 958 073	1 217 326 345	1 546 004 459	1 963 425 663	3 337 823 626	17 407 227 916	2 901 204 653	27,50%
Recettes de fonctionnement	376 688 457	1 455 388 501	242 564 750	298 354 643	366 976 211	451 380 739	3 191 353 300	531 892 217	23,05%
Recettes d'investissement	203 928 926	841 649 554	140 274 926	165 524 412	195 318 807	230 476 192	1 546 696 625	257 782 771	18,60%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à long terme (période 2025 à 2030)** : la croissance des recettes totales cumulées est plus prononcée et s'élève à 31 514 485 642 FCFA. Quant à la moyenne des recettes, elle est de l'ordre de 5 252 414 274 FCFA.

Tableau n°99 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	4 255 725 124	5 404 770 907	3 684 529 909	4 679 352 984	5 942 778 290	7 547 328 428	31 514 485 642	5 252 414 274	27,50%
Recettes de fonctionnement	550 684 502	3 893 451 026	648 908 504	791 668 375	965 835 418	1 178 319 210	8 028 867 036	1 338 144 506	23,05%
Recettes d'investissement	271 961 906	1 825 102 018	304 183 670	358 936 730	423 545 342	499 783 503	3 683 513 168	613 918 861	18,60%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030

L'analyse prospective des dépenses budgétaires portera sur les dépenses de fonctionnement, celle d'investissement et du total des dépenses. Dans l'ensemble, les taux de croissance moyen des dépenses totales et celle de fonctionnement sont respectivement de 14% et 8,10% contre 3,20% pour les dépenses d'investissement. Cette analyse s'est faite selon les périodicités suivantes :

- **le court terme (période 2013-2018)** : au total, les dépenses budgétaires sont évaluées à 4 236 127 397 FCFA pour une moyenne annuelle des dépenses de 706 021 233 FCFA ;

Tableau n°100 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	361 429 387	402 685 809	448 970 635	631 709 832	935 939 165	1 455 392 569	4 236 127 397	706 021 233	14%
Dépenses de fonctionnement	205 701 183	234 499 349	267 329 257	304 755 353	347 421 103	396 060 057	1 755 766 303	292 627 717	8,10%
Dépenses d'investissement	55 728 204	60 186 460	65 001 377	117 002 479	210 604 462	379 088 032	887 611 014	147 935 169	3,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

- **le moyen et le long terme (période 2019-2030)** : l'accroissement des dépenses totales et en moyenne s'accélère sur la période 2019-2024 et celle de 2025-2030.

Tableau n°101 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	1 659 147 529	4 829 185 232	804 864 205	917 545 194	1 046 001 521	1 192 441 734	10 449 185 416	1 741 530 903	14%
Dépenses de fonctionnement	427 744 862	1 896 227 607	316 037 935	341 320 969	368 626 647	398 116 779	3 748 074 798	624 679 133	8,10%
Dépenses d'investissement	390 460 673	914 239 344	152 373 224	156 944 421	161 652 753	166 502 336	1 942 172 751	323 695 459	3,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Tableau n°102 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	835 934 833	139 322 472	158 827 618	181 063 485	206 412 373	235 310 105	1 756 870 886	292 811 814	14%
Dépenses de fonctionnement	429 966 121	4 047 920 782	674 653 464	728 625 741	786 915 800	849 869 064	7 517 950 971	1 252 991 829	8,10%
Dépenses d'investissement	171 497 406	2 000 437 933	333 406 322	343 408 512	353 710 767	364 322 090	3 566 783 031	594 463 839	3,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Prospective de la capacité d'autofinancement de Dédougou entre 2013 et 2030

Au regard du tableau ci-dessous, nous anticipons sur la prospective d'évolution de capacité de financement de l'institution municipale estimée sur la base des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement à l'horizon du SDAU. L'évolution est résumée dans les tableaux suivants :

Tableau n°103 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013 à 2030

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Recettes	485 879 766	602 490 910	747 088 728	926 390 023	1 148 723 628	1 458 879 008	5 369 452 064
Dépenses	361 429 387	402 685 809	448 970 635	631 709 832	935 939 165	1 455 392 569	4 236 127 397
Capacité de financement	124 450 379	199 805 101	298 118 093	294 680 191	212 784 463	3 486 439	1 133 324 667
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Recettes	1 852 776 340	6 819 204 121	1 136 534 020	1 443 398 205	1 833 115 721	2 328 056 965	15 413 085 373
Dépenses	1 659 147 529	4 829 185 232	804 864 205	917 545 194	1 046 001 521	1 192 441 734	10 449 185 416
Capacité de financement	193 628 811	1 990 018 889	331 669 815	525 853 011	787 114 200	1 135 615 231	4 963 899 957
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Recettes	4 190 502 538	5 321 938 223	3 262 436 404	4 143 294 233	5 261 983 676	6 682 719 269	28 862 874 343
Dépenses	835 934 833	139 322 472	158 827 618	181 063 485	206 412 373	235 310 105	1 756 870 886
Capacité de financement	3 354 567 705	5 182 615 751	3 103 608 786	3 962 230 748	5 055 571 303	6 447 409 164	27 106 003 457

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Prospective de la capacité d'investissement de Dédougou entre 2013 et 2030

Ici, la capacité d'investissement est estimée à partir des recettes et des dépenses d'investissement du budget de la municipalité.

La commune de Dédougou doit dégager une capacité d'investissement à court, à moyen et long terme au regard du tableau ci-dessous sur l'horizon du SDAU.

Tableau n°104 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Recettes	75 541 706	89 139 213	105 184 271	124 117 440	146 458 580	172 821 124	28 803 521
Dépenses	55 728 204	60 186 460	65 001 377	117 002 479	126 362 677	136 471 691	22 745 282
Capacité d'investissement	19 813 502	28 952 753	40 182 894	7 114 961	20 095 903	36 349 433	6 058 239
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Recettes	203 928 926	841 649 554	140 274 926	165 524 413	195 318 807	230 476 192	257 782 771
Dépenses	140 565 842	577 575 476	96 262 579	99 150 456	102 124 970	105 188 719	186 811 340
Capacité d'investissement	63 363 084	264 074 078	44 012 347	66 373 957	93 193 837	125 287 473	70 971 431
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Recettes	271 961 907	1 825 102 018	304 183 670	358 936 731	423 545 342	499 783 504	613 918 861
Dépenses	108 344 381	1 154 494 085	192 415 681	198 188 151	204 133 796	210 257 810	344 638 983
Capacité d'investissement	163 617 526	670 607 933	111 767 989	160 748 580	219 411 546	289 525 694	269 279 878

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

B- Hypothèse d'une maîtrise optimale du budget local

La simulation financière ici est basée sur une situation d'action dont un plan d'action qui consistera à faire des réformes financières. Les perspectives sont essentiellement basées à la fois sur l'appréciation optimiste des différentes structures chargées de la gestion des différentes ressources budgétaires (régisseur, trésor, service des impôts, autres services déconcentrés de l'Etat). Ainsi, le budget local atteint un niveau beaucoup plus significatif pour impacter le développement urbain avec un taux d'accroissement élevé des recettes et une maîtrise des dépenses budgétaires.

L'hypothèse d'une meilleure maîtrise du budget supposerait une maîtrise :

- **des recettes fiscales** (la patente, la contribution sur le secteur informel) et non fiscales (la taxe de résidence, la taxe de jouissance liée aux opérations précédentes de lotissement, la taxe sur les armes, les impôts liés à l'occupation de la voie publique et sur les carrières dans la ville) ;
- **de la gestion des équipements marchands** (marchés, gare routière, aire de stationnement, abattoir, etc.) qui devrait générer plus de recettes ;
- **des postes de forte consommation du budget de fonctionnement** (les denrées et fournitures consommées, les charges exceptionnelles, les frais de transport et de personnel, etc.).

En outre, cette hypothèse supposerait :

- **une bonne et saine gestion du domaine public** qui régulerait les populations à ne pas occuper anarchiquement les abords des voies en érigeant des boutiques et des kiosques sans autorisation préalable. L'activité économique dans l'espace urbain est très diversifiée. Elle occupe une vaste superficie et concerne une grande partie du secteur informel. La maîtrise de ces espaces aurait une incidence certaine sur les ressources budgétaires ;
- **une augmentation de l'assiette fiscale** pour la municipalité, particulièrement la taxe de résidence, découlant de la forte croissance démographique attendue à l'horizon du SDAU. ;
- **un dynamisme économique** s'appuyant sur les principaux leviers de l'économie (agro – industrie, commerce, tourisme-hôtellerie et PME) qui aurait une forte incidence en termes d'amélioration des finances locales ;
- **une rationalisation des dépenses à travers une maîtrise des postes de forte consommation du budget de fonctionnement** (les denrées et fournitures consommées, les charges exceptionnelles, les frais de gestion générale, de transport et celui des frais de personnel).

L'agrégation de ces éléments d'analyses prospectives de croissance urbaine précités, l'effet conjugué de tous ces facteurs et la prise en compte des échéances de leur réalisation pourront impacter de façon durable le budget communal. Ainsi, les perspectives d'une maîtrise optimale du budget local à l'horizon 2030 sont appréciées à travers l'évolution des recettes, des dépenses, de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'investissement.

Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030

La méthodologie utilisée pour estimer les recettes budgétaires sur l'horizon temporelle du SDAU jusqu'en 2030 se fonde sur les taux de croissance réelle moyens des recettes budgétaires obtenue grâce aux calculs des simulations financières selon l'audit financier de la Commune de Dédougou.

Ainsi, les recettes croîtront à un rythme de 55% l'an. Quant aux recettes de fonctionnement, elles augmenteraient à un taux de 46,10%. Il en est de même de la croissance des recettes d'investissement à un taux de 37,20%.

Dans l'hypothèse où la mairie de Dédougou ne ménagerait aucun effort en matière de mobilisation efficiente et de collecte des ressources, l'analyse des recettes ainsi projetée de 2013 à 2030 se présente comme suit :

- **à court terme (période 2013-2018)** : le total des recettes estimées est de 23 807 662 154 FCFA, pour une moyenne de celles-ci de 3 967 943 692 FCFA. Toutefois, les recettes de fonctionnement représentent environ 2,15 fois en moyenne la valeur des recettes d'investissement ;

Tableau n°105 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	1 017 639 298	1 577 340 912	2 444 878 413	3 789 561 541	5 873 820 388	9 104 421 602	23 807 662 154	3 967 943 692	55%
Recettes de fonctionnement	808 860 623	1 180 936 510	1 724 167 304	2 517 284 264	3 675 235 025	5 365 843 137	15 272 326 862	2 545 387 810	46,10%
Recettes d'investissement	151 083 412	206 984 274	283 568 456	388 488 785	532 229 635	729 154 600	2 291 509 162	381 918 194	37,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à moyen terme (période 2019-2024)** : on note toujours une croissance cumulée des recettes totales de 297 972 469 767 FCFA pour une moyenne annuelle de 49 662 078 295 FCFA ;

Tableau n°106 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	14 111 853 483	21 873 372 898	33 903 727 993	52 550 778 389	81 453 706 502	94 079 030 502	297 972 469 767	49 662 078 295	55%
Recettes de fonctionnement	7 834 130 980	11 437 831 230	16 699 233 596	24 380 881 051	35 596 086 334	51 970 286 047	147 918 449 238	24 653 074 873	46,10%
Recettes d'investissement	998 941 802	1 368 550 269	1 874 913 868	2 568 631 999	3 519 025 839	4 821 065 400	10 330 063 777	1 721 677 296	37,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à long terme (période 2025 à 2030)** : la croissance des recettes totales cumulées est plus prononcée et s'élève à 2 619 845 071 504 FCFA. Quant à la moyenne des recettes, elle est de l'ordre de 386 640 845 251 FCFA.

Tableau n°107 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	98 191 669 812	154 138 879 577	196 272 069 785	297 975 361 537	437 184 151 036	648 182 939 757	2 619 845 071 504	386 640 845 251	55%
Recettes de fonctionnement	45 642 430 479	62 530 129 756	85 666 277 766	117 362 800 539	160 787 036 739	220 278 240 333	692 266 915 612	115 377 819 269	46,10%
Recettes d'investissement	6 604 859 598	14 152 187 375	2 358 697 896	3 231 416 117	4 427 040 081	6 065 044 911	1 927 578 155 892	321 263 025 982	37,20%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030

L'analyse prospective des dépenses budgétaires portera sur les dépenses de fonctionnement, celle d'investissement et du total des dépenses. Dans l'ensemble, les taux de croissance moyen des dépenses totales et celle de fonctionnement sont respectivement de 14% et 8,10% contre 3,20% pour les dépenses d'investissement. Cette analyse s'est faite selon les périodicités suivantes :

- **le court terme (période 2013-2018)** : au total, les dépenses budgétaires sont évaluées à 17 882 683 755 FCFA pour une moyenne annuelle des dépenses de 2 980 447 292 FCFA.

Tableau n°108 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	978 858 774	1 380 190 871	2 015 078 672	2 942 014 861	4 295 341 698	6 271 198 878	17 882 683 755	2 980 447 292	41%
Dépenses de fonctionnement	753 636 921	1 040 018 951	1 435 226 152	1 980 612 090	2 733 244 685	3 771 877 665	11 714 616 464	1 952 436 077	38%
Dépenses d'investissement	55 728 204	72 446 665	94 180 665	122 434 864	159 165 323	206 914 921	710 870 642	118 478 440	30%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

- **le moyen et le long terme (période 2019-2030)** : l'accroissement des dépenses totales et en moyenne s'accélère sur la période 2019-2024 et celle de 2025-2030 ;

Tableau n°109 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	8 842 390 419	12 467 770 490	17 579 556 391	24 787 174 512	34 949 916 061	49 279 381 647	1 479 066 852 186	24 651 031 587	41%
Dépenses de fonctionnement	4 073 627 878	12 651 785 781	2 108 630 963	2 277 321 441	2 459 507 156	2 656 267 728	26 227 140 947	4 371 190 158	38%
Dépenses d'investissement	213 122 368	277 059 079	360 176 802	468 229 843	608 698 796	791 308 434	2 718 595 321	453 099 220	30%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Tableau n°110: Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	69 483 928 122	97 972 338 652	137 161 375 698	156 364 595 102	178 255 246 375	203 214 651 780	842 447 119 852	1 404 082 761	41%
Dépenses de fonctionnement	3 665 649 465	5 058 596 262	6 980 862 841	9 633 590 721	13 294 355 195	18 346 210 169	56 979 264 652	9 496 544 109	38%
Dépenses d'investissement	1 028 700 964	1 337 311 254	1 738 504 630	2 260 056 019	2 938 072 824	3 819 494 672	13 122 140 363	2 187 023 394	30%

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Prospective de la capacité d'autofinancement de Dédougou entre 2013 et 2030

Au regard du tableau ci-dessous, nous anticipons sur la prospective d'évolution de capacité de financement de l'institution municipale estimée sur la base des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement à l'horizon du SDAU. L'évolution est résumée dans les tableaux suivants :

Tableau n°111: Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013 à 2030

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Recettes	1 017 639 298	1 577 340 912	2 444 878 413	3 789 561 541	5 873 820 388	9 104 421 602	3 967 943 692
Dépenses	978 858 774	1 380 190 871	2 015 078 672	2 942 014 861	4 295 341 698	6 271 198 878	2 980 447 292
Capacité de financement	38 780 524	197 150 041	429 799 741	847 546 680	1 578 478 690	2 833 222 724	987 496 400
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Recettes	14 111 853 483	21 873 372 898	33 903 727 993	52 550 778 389	81 453 706 502	94 079 030 502	49 662 078 295
Dépenses	8 842 390 419	12 467 770 490	17 579 556 391	24 787 174 512	34 949 916 061	49 279 381 647	6 330 639 947
Capacité de financement	5 269 463 064	9 405 602 408	16 324 171 602	27 763 603 877	46 503 790 441	44 799 648 855	43 331 438 348
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Recettes	98 191 669 812	154 138 879 577	196 272 069 785	297 975 361 537	437 184 151 036	648 182 939 757	386 640 845 251
Dépenses	69 483 928 122	97 972 338 652	137 161 375 698	156 364 595 102	178 255 246 375	203 214 651 780	1 404 082 761
Capacité de financement	28 707 741 690	56 166 540 925	59 110 694 087	141 610 766 435	258 928 904 661	444 968 287 977	385 236 762 490

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Prospective de la capacité d'investissement de Dédougou entre 2013 et 2030

Ici, la capacité d'investissement est estimée à partir des recettes et des dépenses d'investissement du budget de la municipalité. La commune de Dédougou doit dégager une capacité d'investissement à court, à moyen et long terme au regard du tableau ci-dessous sur l'horizon du SDAU.

Tableau n°112 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Recettes	151 083 412	206 984 274	283 568 456	388 488 785	532 229 635	729 154 600	381 918 194
Dépenses	55 728 204	72 446 665	94 180 665	122 434 864	159 165 323	206 914 921	34 485 820
Capacité d'investissement	95 355 208	134 537 609	189 387 791	266 053 921	373 064 312	522 239 680	347 432 374
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Recettes	998 941 802	1 368 550 269	1 874 913 868	2 568 631 999	3 519 025 839	4 821 065 400	1 721 677 296
Dépenses	213 122 368	277 059 079	360 176 802	468 229 843	608 698 796	791 308 434	186 811 341
Capacité d'investissement	785 819 434	1 091 491 191	1 514 737 066	2 100 402 156	2 910 327 044	4 029 756 966	1 534 865 955
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Recettes	6 604 859 598	14 152 187 375	2 358 697 896	3 231 416 117	4 427 040 081	6 065 044 911	6 139 874 330
Dépenses	1 028 700 964	1 337 311 254	1 738 504 630	2 260 056 019	2 938 072 824	3 819 494 672	2 187 023 394
Capacité d'investissement	5 576 158 634	12 814 876 121	14 284 620 423	17 255 534 549	20 280 528 017	25 731 380 471	15 990 516 369

Source : Etude SDAU Dédougou/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Au regard des deux (02) hypothèses, nous convenons que la seconde reposant sur une optimisation des ressources et une maîtrise des dépenses conviennent le plus pour les investissements à l'horizon du présent SDAU en 2030. Elles permettent de dégager des ressources non négligeables en vue de contribuer au financement des différents projets élaborés. Cependant, la commune devra redoubler d'efforts dans sa gestion.

2. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS

La région de la Boucle du Mouhoun est principalement caractérisée par sa forte production céréalière. C'est à ce titre qu'elle est souvent identifiée comme le « *grenier du Burkina Faso* ». D'autre part, il s'agit de l'une des plus importantes régions cotonnières du pays. Malheureusement la région en général et son chef-lieu, Dédougou en particulier a été longtemps freiné dans son développement par son enclavement. En effet, bien que située à un carrefour historiquement important, la mauvaise qualité de la voirie ne permettait pas un accès facile à Dédougou. Les activités agricoles et commerciales s'en sont ainsi trouvées plombées, ce qui a fortement ralenti le développement de la ville.

Il s'agissait, avant les travaux de bitumage en cours, de l'unique chef-lieu de région du pays qui n'était pas lié à Ouagadougou (*capitale politique*) par une voie bitumée. Le fait majeur est que cet obstacle est progressivement en train d'être levé. Cela a commencé par le bitumage de la route Bobo Dioulasso – Dédougou (RN n°10) en 1999 qui a permis une ouverture de la ville vers la capitale économique du pays. Les projets de bitumage de la RN n°14 en cours initiés par l'état burkinabé (*Koudougou – Dédougou*) et par le MCA-BF (*Dédougou – Nouna – frontière du Mali*) viendront parachever ce désenclavement.

Par ailleurs la mise en place de certains équipements structurants comme l'université polytechnique à vocation agricole et pastorale va permettre d'améliorer les différents rendements agricoles et par conséquent augmenter les besoins en infrastructures et équipements adaptés (*transformation, commerce, transport, etc.*).

Toutes ces situations vont contribuer, à n'en point douter, à insuffler une nouvelle dynamique urbaine à la ville de Dédougou.

L'élaboration de ce SDAU intervient à point nommé pour capitaliser les nombreux effets positifs attendus et anticiper les conséquences pour un développement harmonieux et durable de la ville. Il s'agira pour cela d'assurer en matière d'urbanisation et d'amélioration de l'offre urbaine :

- la maîtrise de la gestion de l'espace et de l'expansion urbaine à travers la densification urbaine afin de limiter les surcoûts en matière de développement des infrastructures, de réalisation des équipements et de coût de déplacement ;
- l'amélioration du niveau d'équipements et de services de l'agglomération urbaine en général et des zones loties périphériques en particulier notamment en matière de drainage, de voirie urbaine, d'adduction en eau potable, d'alimentation en électricité, de santé, d'éducation et de commerce ;
- la sécurité urbaine à travers la mise en place d'équipements et de service appropriés (*voies de contournement, mobiliers urbains, sapeurs pompiers, etc.*) ;
- la lutte contre le phénomène de l'habitat spontané par leur intégration au tissu urbain normalisé et par l'anticipation de l'extension spatiale en réponse de la croissance attendue de la population ;
- l'intégration des zones d'habitat spontané et des zones d'habitat rural à la dynamique urbaine.

Au-delà de ces enjeux majeurs, la réalisation du SDAU de Dédougou présente de nombreux autres enjeux et défis de développement se résumant en ces points :

- **en matière environnementale :**
 - *l'option d'un aménagement urbain respectueux de l'environnement à travers la prise en compte des entités végétales existantes (bosquets, forêts sacrées, espaces verts, squares), la création et l'aménagement de nouvelles aires végétales dans et en périphérie de la ville ;*
 - *l'adoption de mesures appropriées pour faire face aux phénomènes de changement climatique à travers de mesures d'économie d'énergie dans le bâti, développement des énergies renouvelables (l'éolienne et le solaire), etc. ;*
 - *le changement de comportements des citoyens par la promotion de l'écocitoyenneté ;*
 - *le développement et promotion des modes transport moins polluant : transports en commun propres, vélo, etc. ;*
 - *la prise de mesures adéquates en vue de la réduction de l'impact des carrières d'extraction des matériaux locaux de construction sur l'environnement.*
- **en matière de gestion foncière :**
 - *l'adoption et application de mesures anti- spéculatives surtout sur les espaces périurbains en vue d'éviter une occupation anarchique de l'espace ;*
 - *l'adoption de règles strictes d'occupation et d'utilisation de l'espace urbain ;*
 - *l'application des dispositions légales sur les délais de mise en valeur des terres ;*
 - *la facilitation de l'accès au logement par la mise en œuvre de politique d'habitats sociaux.*
- **en matière économique :**
 - *la préservation des aires agricoles urbaines et périurbaines ;*
 - *l'amélioration de l'activité commerciale à travers l'aménagement d'équipements appropriés ;*
 - *la promotion et la dynamisation des activités touristiques et culturelles incarnées par le Festival des Masques (FESTIMA) ;*
 - *la promotion des activités de services, de petites et moyennes industries.*
- **en matière de gouvernance urbaine :**
 - *l'accroissement des capacités de maîtrise d'ouvrage urbaine ;*
 - *l'adoption et application de mesures visant l'amélioration des finances locales en général et l'accroissement de la capacité d'autofinancement propre en particulier.*

TROISIEME PARTIE

PARTI D'AMENAGEMENT

1. LIGNES DIRECTRICES

1.1. PRINCIPES MAJEURS

Le schéma directeur se définit de façon générale comme document de référence et de prospective urbaine. A ce titre il a pour objet de fixer les orientations fondamentales d'aménagement de l'espace urbain et de l'ensemble de sa zone d'influence, en tenant compte de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, les activités agro – pastorales et économiques, la préservation des sites et paysages naturels et urbains sensibles. Le présent SDAU ambitionne offrir des perspectives d'aménagement et de développement urbain durable en adéquation avec les ressources endogènes et exogènes en présence (au plan urbanistique, foncier, économique, environnemental, démographique, socio-culturel et de la gouvernance urbaine). Ainsi l'élaboration de ce schéma directeur s'inscrit dans la droite ligne **de la PNHDU, de la PNDCS, de la SCADD et du SNAT**. Il est aussi et surtout conforme à l'esprit de la **loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso**. En effet, cette loi fait obligation à toutes les communes urbaines du pays de se doter d'un SDAU pour mieux orienter son développement.

Les lignes directrices à édicter sont en adéquation avec les objectifs généraux du SDAU. Elles traiteront donc des aspects liés aux domaines en rapport avec le territoire et le développement spatial. Ainsi les orientations d'aménagement qui résulteront de nos réflexions seront fondées sur les grandes composantes existantes du territoire en étude (aire d'application du SDAU de Dédougou) et postuleront à engager si nécessaire des actions de restructuration fondamentales de l'organisation et de la gestion spatiale, de renforcement des équipements et infrastructures et de distribution plus équilibrée des activités dans l'espace. C'est en ce sens que ce schéma abordera en priorité les domaines d'aménagement susceptibles d'évoluer et d'apporter des solutions durables et efficaces aux préoccupations de gestion et de croissance spatiale de Dédougou. Il s'agit des questions touchant les thématiques suivantes :

- **maîtrise foncière, aménagement urbain et amélioration du cadre bâti ;**
- **amélioration de l'offre d'équipements et activités urbaines ;**
- **déplacement et mobilité urbaine ;**
- **préservation de l'environnement et développement durable ;**
- **gouvernance urbaine.**

Les lignes directrices qui sont formulées ici visent à donner à la ville de Dédougou, des orientations claires et précises pouvant lui permettre de mieux assumer sa vocation de pôle régional de développement en tant que capitale de la région de la Boucle du Mouhoun.

1.2. HORIZON DU SDAU DE DEDOUGOU

Le SDAU étant un outil d'orientation, son échéance d'exécution se fonde sur le long terme. Ainsi, l'horizon 2030 a été retenu pour le présent SDAU (soit 18 ans).

Au regard des enjeux d'aménagement et de développement dont la ville de Dédougou est l'objet et vu les orientations et projets retenues, il est indispensable de se donner le temps nécessaire pour leur concrétisation. L'horizon défini se décompose en trois (03) grandes périodes de six (06) ans chacune comme indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°113 : Séquences de l'horizon du SDAU

Années	2013-2018	2019 – 2024	2025 – 2030
Périodes	Court terme	Moyen terme	Long terme

Source : ARCADE/AXIALE, Etude SDAU Dédougou, 2012

1.3.OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le présent SDAU s'articule autour des six (06) principaux objectifs suivants :

Objectif principal n°01 :

Faire du SDAU un document de référence et un outil de planification et de gestion efficient pour une maîtrise de la dynamique spatiale de Dédougou

Objectif principal n°02 :

Doter la ville de Dédougou d'équipements et services urbains nécessaires pour lui permettre d'assumer son statut de pôle régional de développement

Objectif principal n°03 :

Préserver et dynamiser les activités afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi

Objectif principal n°04 :

Prendre suffisamment en compte les préoccupations environnementales et de développement durable face aux effets du changement climatique

Objectif principal n°05 :

Organiser le système de déplacement et de mobilité urbaine afin de l'adapter à l'évolution actuelle de la ville

Objectif principal n°06 :

Renforcer la gouvernance urbaine et bâtir une ville soucieuse de l'environnement

1.4. OBJECTIFS SPECIFIQUES

THEMATIQUE N°01 : URBANISATION

Objectif spécifique n°01 :

Accroître la maîtrise foncière par la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain

Principes d'aménagement n°01 :

- Elaborer un Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'aire d'application du SDAU.
- Elaborer un Système d'Information Urbaine (SIU) opérationnel ;
- Mettre en place un système d'adressage ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la mise en valeur des parcelles non bâties et le règlement des taxes de jouissance ;
- Assurer un meilleur contrôle des occupations foncières et freiner la course à l'occupation de terrains urbains dans les zones d'urbanisation futures.

Objectif spécifique n°02 :

Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie

Principes d'aménagement n°02 :

- Mettre en œuvre une opération de restructuration et de réhabilitation urbaine du noyau ancien prenant en compte la zone administrative ;
- Engager une opération de requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre ville ;
- Délocaliser la zone militaire en dehors du périmètre urbain en y conservant que la fonction administrative ;
- Densifier les zones résidentielles actuelles ;
- Intégrer les zones d'habitats ruraux à la dynamique urbaine ;
- Définir et affecter une fonction adaptée aux zones non aedificandi ;
- Créer et aménager les zones de servitudes autour des cours d'eau.

Objectif spécifique n°03 :

Renforcer la qualité du cadre bâti

Principes d'aménagement n°03 :

- Encourager la promotion immobilière dans le but de promouvoir l'habitat planifié et accroître l'offre en logement dans la ville ;
- Promouvoir l'habitat collectif en lui réservant 30% du parc de logements futurs ;
- Soumettre les constructions sur la façade principale à une réglementation précisant les types de construction ;
- Engager un programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi – moderne ;
- Promouvoir les matériaux locaux de construction.

THEMATIQUE N°02 : EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

Objectif spécifique n°01 :

Améliorer le niveau d'équipements et de services urbains

Principe d'aménagement n°01 :

- Réaliser des équipements de superstructure de grande envergure à Dédougou en cohérence avec sa vocation de « ville - pôle de développement régional » à vocation agro-industrielle ;
- Veiller à une répartition rationnelle et harmonieuse des équipements et infrastructures ;
- Renforcer le niveau d'équipements des zones résidentielles actuelles ;
- Viabiliser la zone SONATUR ;
- Créer et aménager une rocade servant de voie rapide de contournement de la ville permettant l'accès facile à certains sites telles que la zone industrielle et la future zone commerciale ;
- Mettre en place un réseau de VRD dense et performant desservant toute l'agglomération urbaine ;
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains ;
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de drainage des eaux pluviales ;
- Améliorer l'offre de sécurité urbaine à travers la mise en place d'une brigade de sapeurs pompiers dans la ville.

Objectif spécifique n°02 :

Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Dédougou afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi

Principe d'aménagement n°02 :

- Renforcer la qualité d'organisation du centre administratif et commercial ;
- Faire de Dédougou une ville à vocation agro-industrielle ;
- Aménager et renforcer les capacités de la zone industrielle ;
- Créer une zone d'activités diverses pour promouvoir les PME/PMI de transformation de produits locaux, les activités artisanales et divers types d'activités à vocations plus urbaines et porteuses ;
- Faire des potentialités du secteur agricole un des moteurs de développement de la ville ;
- Transformer les zones non-aedificandi en zones maraîchères en vue de mieux les intégrer à la dynamique urbaine ;
- Promouvoir l'activité pastorale péri-urbain par la mise en place de conditions favorables à l'intensification de l'élevage par le biais de fermes modernes ;
- Faire de Dédougou et son hinterland un pôle d'attraction touristique, culturel et artisanal.

THEMATIQUE N°03 : DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE

Objectif spécifique n°01:

Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain

Principes d'aménagement n°01 :

- Entreprendre une étude de mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public – privé.

Objectif spécifique n°02 :

Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville

Principes d'aménagement n°02 :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation routière dans la ville de Dédougou ;
- Etendre le réseau d'éclairage public sur l'ensemble de la zone urbanisée ;
- Aménager les principales voies primaires et secondaires en privilégiant une séparation des modes de déplacement et de transport ;
- Mettre en place un système de signalisations routières adaptées ;
- Aménager les carrefours conflictuels.

THEMATIQUE N°04 : GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs spécifique n°01 :

Renforcer la gouvernance urbaine

Principe d'aménagement n°01:

- Repréciser les limites administrative de la ville et des différents secteurs en tenant compte de la croissance attendue et des contraintes majeures ;
- Mettre en place une véritable maîtrise d'ouvrage urbaine par la création d'un service technique municipal suffisamment pourvu en personnel qualifié et en matériel adéquat ;
- Améliorer le niveau de recouvrement des recettes ;
- Elargir l'assiette fiscale à travers l'identification de nouveaux contribuables ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;
- Accroître la capacité d'autofinancement de la municipalité ;
- Réhabiliter et adapter le siège de la mairie aux enjeux et défis du présent SDAU.

Objectifs spécifique n°02 :

Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable

Principe d'aménagement n°02:

- Prendre des mesures visant à limiter la prolifération des carrières d'extraction des BLT ;
- Rechercher les solutions visant la récupération des carrières déjà cernées par la ville (*transformation en espaces verts*) ;
- Créer et aménager de nouvelles zones vertes ;
- Préserver et densifier les entités végétales et écologiques existantes ;
- Adopter des mesures et technologies adaptées d'aménagement urbain respectueux de l'environnement ;
- Développer et promouvoir des modes de transport peu polluant (*transport en commun écologique, véhicules et engins propres, etc.*) ;
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables tant pour l'éclairage public ou privé que pour la cuisine ;
- Promouvoir l'écocitoyenneté en vue de l'adoption d'un comportement soucieux de la qualité de l'environnement par les citoyens ;
- Adopter des mesures appropriées pour faire face aux aléas du changement climatique.

2. SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE

2.1.ZONING PROJETE

Sur la base du diagnostic et des perspectives dégagées en matière de développement de la ville de Dédougou, cinq (05) principales zones seront dégagées. Il s'agit :

- des zones d'habitation ;
- des zones d'activités ;
- des zones de préservation ;
- des zones non aedificandi.

Des opérations ciblées seront entreprises à l'intérieur de chacune de ces zones.

Tableau n°114 : Superficies des grands ensembles spatiaux projetés

ZONES	ACTIONS	SUPERFICIE (ha)	PART DE LA ZONE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE URBAINE
Zones d'habitation			
Zones résidentielles en cours de densification	A viabiliser en priorité	540	6,62%
Zones résidentielles en cours d'aménagement	A équiper et à densifier	109	1,34%
Zones d'extension de l'habitat	A prévoir	624	7,65%
Zones de promotion immobilière	A prévoir	500	6,13%
Zones d'habitat rural	A restructurer	402	4,93%
S/Total n°01		2175	26,68%
Zones d'activités			
Ancienne zone administrative	A restructurer et à densifier	116	1,42%
Nouvelle zone administrative et commerciale	A aménager	296	3,63%
Ancienne zone commerciale	A aménager	12	0,15%
Nouvelle zone commerciale	A créer	60	0,74%
Zone des grandes écoles	A créer	315	3,86%
Zone d'activités diverses (ZAD)	A créer	245	3,01%
Zone industrielle	A aménager	467	5,73%
Zone hospitalière	A créer	39	0,48%
Zone de l'aéroport	A aménager	308	3,78%
Zone militaire	A restructurer	853	10,46%
S/Total n°02		2711	33,25%

ZONES	ACTIONS	SUPERFICIE (ha)	PART DE LA ZONE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE URBAINE
Zones de préservation			
<i>Zones de végétation existant (Forêt sacrée)</i>	<i>A conserver et à densifier</i>	21	0,26%
<i>Zones de végétation (Bande verte)</i>	<i>A créer et à préserver</i>	146	1,79%
<i>Parc urbain</i>	<i>A créer et à aménager</i>	189	2,32%
<i>Zone de vergers</i>	<i>A créer et à aménager</i>	248	3,04%
<i>Zone d'urbanisation future</i>	<i>A préserver</i>	385	4,72%
<i>Zones de réserves foncières</i>	<i>A créer et à préserver</i>	548	6,72%
<i>Zone agro-sylvo-pastorale</i>	<i>A préserver</i>	1309	16,06%
S/Total n°03		2846	34,91%
Zones non aedificandi			
<i>Zones non aedificandi (cours d'eau, plans d'eau, bas-fonds et aires de crues)</i>	<i>A définir et à aménager en zone de culture maraîchère</i>	421	5,16%
S/Total n°04		421	5,16%
TOTAL GENERAL		8153	100%

Source : Groupement ARCADE-AXIALE/ Etude SDAU Dédougou - 2012

2.1.1. Les zones d'habitation

Les zones d'habitation se caractérisent par la présence de plusieurs sous zones à Dédougou :

- **le noyau ancien** : la trame aménagée de la ville de Dédougou est composée en majeure partie des zones d'habitation. Ces zones ont des caractéristiques distinctes qui nécessitent chacune une forme d'intervention particulière. On distingue ainsi :
 - les lotissements anciens relativement structurés et mis en valeur qui demande à être densifié ;
 - la zone lotie peu équipée qui nécessite des actions volontaristes en vue de sa réelle mise en valeur. Cela passe par la viabilisation et la mise en place d'équipements socio-collectifs de proximité (*écoles, centres de santé, aires de jeux, terrains de sports, bibliothèques, centres culturels, etc.*) ;
 - la zone SONATUR dont l'opération d'aménagement n'est pas encore arrivée à terme et qui nécessite d'être parachevée en vue de son occupation effective.
- **les zones d'extension de l'habitat** : en dehors des interventions sur l'existant, l'analyse a permis de constater que de nouveaux aménagements sont indispensables pour une meilleure absorption de la population attendue. Au nombre de ces opérations, on distingue :
 - la mise en œuvre d'opérations de lotissement au nord-est de la ville, au secteur n°03 en vue d'intégrer la forte population présente en zone non lotie ;
 - la mise en œuvre d'opérations de lotissement au nord de la ville, aux secteurs n°02 et n°05 dans le cadre d'opérations immobilières ayant pour principal objectif la production du logement ;
 - la mise en œuvre d'opérations de lotissement au sud-est de la ville, au secteur n°06 ;
 - la mise en œuvre d'opérations d'habitat planifié au nord-est de la ville, au secteur n°03.

Ces opérations se situent dans la zone préférentielle d'extension de l'habitat localisée entre la RN n°14 (*route de Koudougou*) et la route de Tionkuy via RN n°10 (*route de Tougan*). Ces aménagements prendront en compte tous les équipements de proximité nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux quartiers et de la ville de façon générale.

2.1.2. Les zones d'activités

Quelques interventions sont attendues dans les différentes zones d'activités de la ville de Dédougou :

- **au niveau du commerce** : le marché central actuel est inachevé. Plusieurs boutiques et hangars restent à construire pour lui permettre d'atteindre un niveau de fonctionnement satisfaisant. Des actions de réaménagement seront proposées dans ce sens. Il en est de même du marché de Flakin qui n'est jusque là pas encore connu d'aménagement. Par ailleurs, il est envisagé la création d'une nouvelle zone commerciale (*route de Tougan*) pour contrebalancer le centre actuel très confiné. Cette zone sera à l'intersection de la RN10 et de la rocade limitant la ville au Nord. Sa position est telle qu'elle permettra l'accès sans obligation de passer par le centre ville. Cette zone sera structurée autour d'un marché régional et d'une gare routière moderne. Le débarquement et l'enlèvement des marchandises issues de ce marché régional en direction ou en provenance des principales villes du pays voire des pays limitrophes se feront donc sans nuisance majeure au fonctionnement de la ville.
- **au niveau du transport** : en plus du réaménagement de la gare centrale et de la réalisation de la gare du nord situé dans la nouvelle zone administrative, une troisième sera prévue à Moundasso à l'entrée Est de la ville (*route de Koudougou*). La gare du nord servira essentiellement aux transporteurs en provenance ou à destination des villes comme Tougan, Toma ou encore Ouahigouya. Celle de l'Est accueillera les transporteurs des villes comme Ouagadougou et Koudougou. La gare centrale recevra quant-à elle les transporteurs en provenance de l'Ouest (*Nouna, Solenzo, Mali, ...*) et du Sud (*Bobo Dioulasso*).
- **au niveau de l'industrie** : il est requis :
 - le maintien de la tendance avec l'industrie à son emplacement actuel (*route de Nouna*). Cette zone industrielle devra faire l'objet d'un aménagement approprié qui permettra la mise en place des services et équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Elle pourra entre autres accueillir en plus de la SOFITEX, biens d'autres unités industrielles à vocation agricole et pastorale ;
 - la mise en place d'une Zone d'Activités Diverses (ZAD) afin de favoriser l'implantation d'autres activités telles que des sociétés et des PME/PMI (*petites unités de transformation, unités de production de SPAI, huileries, savonnerie, garagistes, etc.*) ;
 - la création d'industries agroalimentaires qui bénéficieront des ressources humaines issue de l'université à vocation agro pastorale. Le financement de ces unités industrielles pourrait être fait suivant un partenariat public-privé.
- **au niveau de la zone administrative** :
 - la restructuration de la zone administrative. La zone administrative actuelle est sous exploitée du faite de l'importante taille des parcelles. Le Coefficient d'Occupation au Sol (COS) y est très faible, le bâti laissant place majoritairement à un couvert végétal abondant en saison hivernale. Cela est source de nombreuses nuisances et de sérieux problèmes de sécurité. En vue d'une meilleure mise en valeur, il sera judicieux de

restructurer le quartier en y favorisant des parcelles de tailles relativement modestes. Des immeubles à caractère administratif et commercial pourront alors y être réalisés. Cette restructuration devra être accompagnée de cahiers de charge visant la préservation du caractère historique des constructions existantes ;

- l'extension effective de la zone administrative dans la direction de la route de Bobo. Cette zone s'étend déjà au-delà des limites du lotissement. Il s'agit de la zone abritant déjà le conseil régional et le gouvernement. Il convient d'y réaliser un aménagement dont les parcelles sont quasi exclusivement destinées à l'implantation des équipements administratifs publics et privés. La taille des parcelles y sera étudiée pour éviter le gaspillage de l'espace constaté dans la première zone administrative ;
 - la mise en valeur effective des réserves administratives et foncières prévues dans les différentes parties du tissu urbain existant.
- **au niveau des espaces de sport et de loisir :**
- la construction du stade régional afin de lui permettre d'abriter des compétitions de haut niveau tel que le championnat national de football ;
 - l'aménagement d'aires de jeux dans les différents secteurs de la ville.
- **au niveau de la zone militaire :** la zone militaire constitue la limite sud de la ville. Cette zone dispose d'un vaste espace (*environ 700 ha*) à l'intérieur duquel seule une petite partie est bâtie. La plus grande partie est réservée aux entraînements militaires. La zone militaire bloque ainsi l'extension de la ville dans la direction sud. Toutes les opérations d'aménagement successives, à ce jour ont tenu compte de la position de cet équipement. Mais il existe de véritables risques liés au maintien du camp à la lisière de la ville surtout que l'Université Polytechnique de Dédougou s'est implantée au sud du camp. Même si cette opération comporte d'énormes difficultés, nous préconiserons la délocalisation en vu d'une meilleure sécurisation du matériel militaire et de la population. Ce déménagement consistera surtout en une délocalisation du matériel militaire vers un autre site dont la détermination sera laissée à la discrétion de l'armée pour des raisons techniques et stratégiques. On pourra ne laisser sur place que la fonction administrative et transformer une partie des édifices existants (*zone bâtie du camp*) en caserne de protection civile. Cette délimitation pourra faire l'objet d'une étude de détail. La délocalisation du camp militaire se fera ainsi par étape. Dans un premier temps, il s'agira de déplacer la zone d'entraînement hors de la ville en ne conservant que la fonction administrative en ville. Le regroupement de toutes les fonctions pourra se faire à très long terme.

2.1.3. Les zones de préservation

Les actions à entreprendre dans les zones de préservation consisteront :

- à créer un parc urbain jouxtant la forêt sacrée du Loba au secteur n°06. Le parc urbain du Loba aura une superficie totale de 203 ha. Il y a pour ce faire nécessité d'occuper tout le bassin versant en y incluant quelques plantations situées à l'Ouest de la forêt sacrée ;
- à faire de cet espace de préservation un parc sylvoicole où seront plantés l'essentiel du potentiel forestier du pays. Ce parc pourrait servir aux activités académiques de l'UPD. La relative bonne pluviométrie enregistrée dans la région pourrait être un atout considérable ;
- à aménager au Nord de la zone industrielle une bande verte qui occupera une superficie totale de 146 ha ;
- à créer une zone des vergers au Sud du camp militaire.

Ces espaces constitueront de véritables poumons verts pour la ville de Dédougou.

2.1.4. Les zones non aedificandi

Dans les espaces non aedificandi seront développées les activités de culture maraîchère. Ces activités permettront non seulement de donner de l'emploi à une bonne partie de la population de Dédougou mais aussi de satisfaire les besoins des consommateurs.

Une partie de la zone non aedificandi sera occupée par le parc urbain du Loba projeté.

2.2. ORGANISATION DU RESEAU DE VOIRIE

La ville de Dédougou est structurée par un réseau de voirie qui se compose de voies primaires, de voies secondaires et de voies tertiaires. Les différentes interventions qui seront planifiées dans le cadre de ce SDAU concerneront essentiellement les réseaux primaires et secondaires. Plusieurs actions seront entreprises dans le sens de l'amélioration de la structure urbaine.

2.2.1. Structuration du réseau primaire

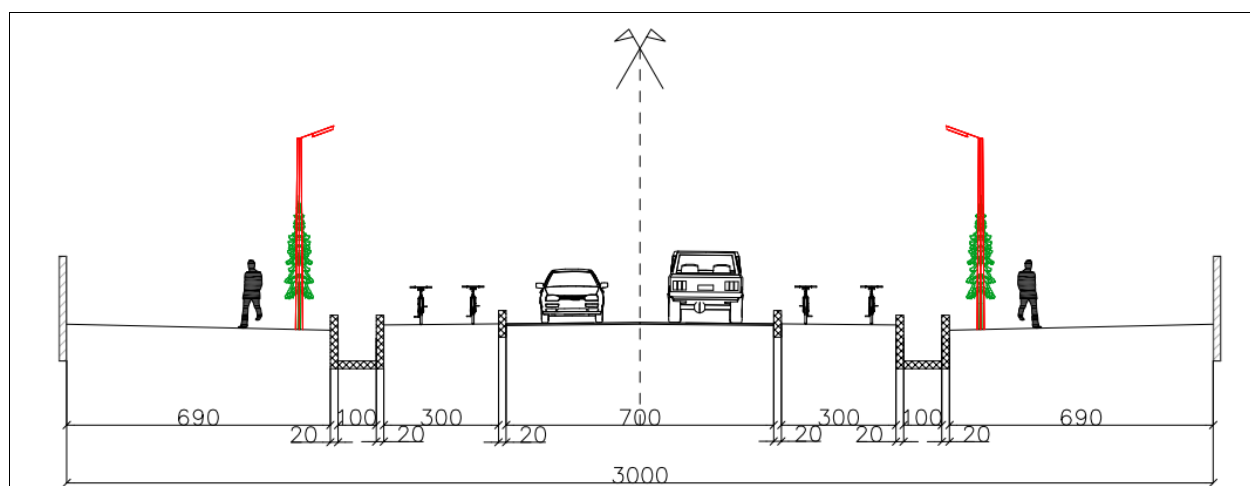
Le réseau primaire est essentiellement constitué des deux routes nationales (*RN n°10 et RN n°14*) qui traversent la ville de Dédougou. La route de Tionkuy qui mène également aux vannes de Léry peut être également classée dans le réseau primaire tout comme son prolongement jusqu'à la mairie. Toutes ces voies primaires convergent vers le rond-point Nazi Boni.

De toute ces voies, seuls le tronçon de la RN n°10 (*route de Bobo Dioulasso*) et le tronçon de la RN n°14 (*route de Koudougou*) sont bitumés jusqu'au rond point Nazi BONI situé au croisement de ces deux voies. Pour un renforcement de ce réseau primaire de voirie, quelques actions seront entreprises. Il s'agit :

- du bitumage de la section urbaine de la RN n°10 à partir du rond point Nazi BONI jusqu'au site de l'ENEP projetée (*Passakongo sur la route de Tougan*). Cette voie desservira aussi les équipements structurants comme le futur CHR de Dédougou, le CAMEG et le centre commercial projeté. Cette voie sera à chaussée à double sens, avec piste cyclable et trottoir de part et d'autre de la chaussée ;
- du bitumage de la route de Tionkuy ;
- du bitumage de la voie menant à la mairie. Cette voie sera à double sens avec terre-plein central. De part et d'autre de cette voie, que nous voulons majestueuse, il sera entrepris des plantations d'espèces ornementales de même que la réalisation d'un réseau d'éclairage public approprié.

Un accent particulier sera accordé à des plantations d'alignement de part et d'autre de la voie.

Figure n°01 : Profil en travers type du réseau primaire traversant la ville (tronçon RN n°10)



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Les caractéristiques géométriques respectent les données suivantes :

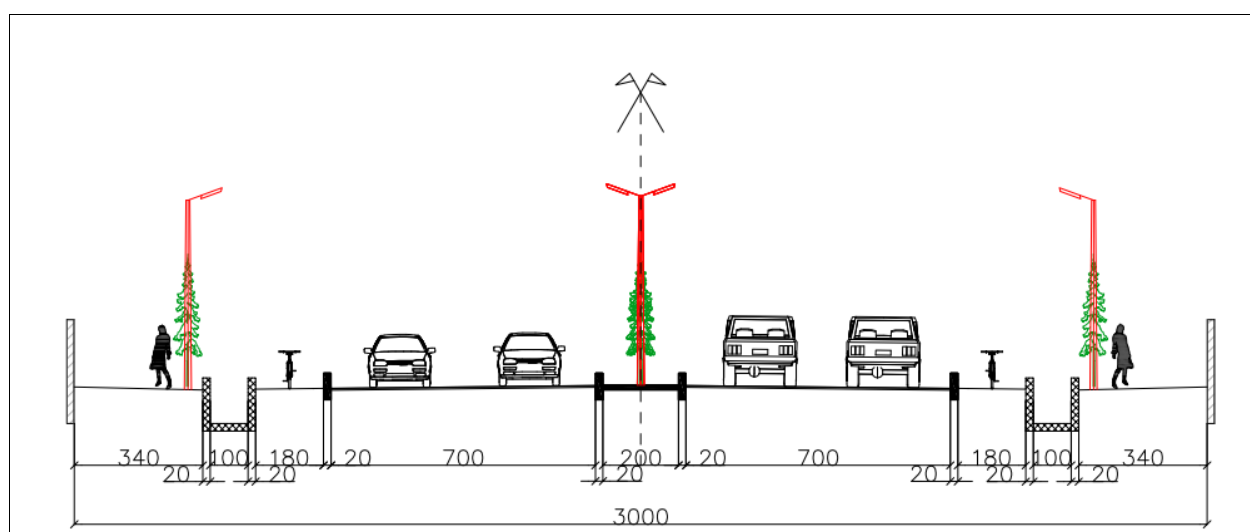
- le profil en long épouse au mieux le profil du terrain naturel ;
- le profil en travers présente une pente transversale orientée de façon à permettre l'écoulement des eaux de pluie.

Les caractéristiques géométriques de la route à une voie avec piste cyclable sont :

- largeur de la chaussée : 07 m ;
- largeur de piste cyclable séparée de la chaussée : 02 m ;
- largeur du trottoir : 02 m.

La chaussée sera une chaussée semi-rigide, elle comporte une couche de surface bitumeuse reposant sur une assise en matériaux traités aux liants hydrauliques disposant en couche de base et couche de fondation.

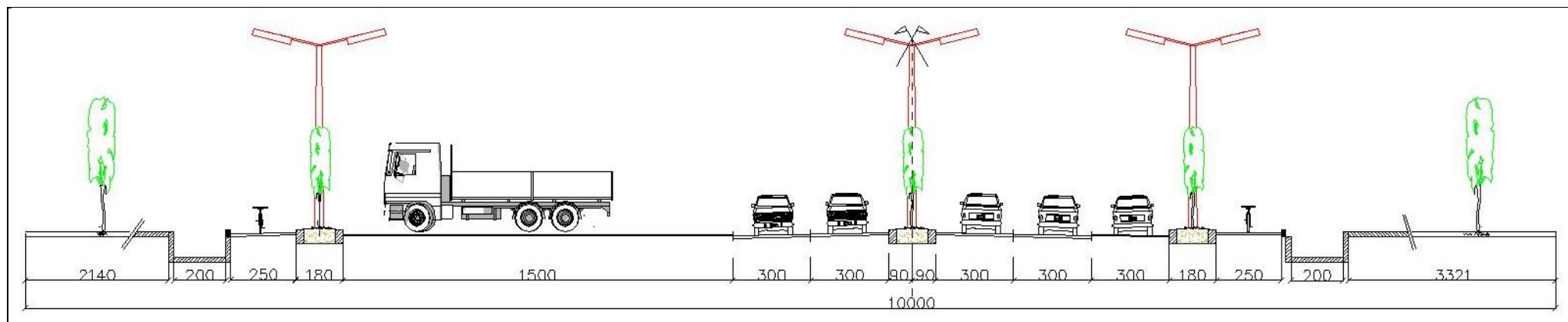
Figure n°02 : Profil en travers type du réseau primaire (rond-point Nazi BONI – Mairie)



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Il est prévu la création de voies de contournement (*rocales*) pour minimiser les risques encourus par la population liés notamment aux activités de la SOFITEX et de tous les trafics détournés de véhicules poids lourds. Les caractéristiques de ces voies seront à chaussées indépendantes, séparées par un terre-plein central avec des aires de stationnement pour les véhicules poids lourds. L'emprise de ces voies sera de 100 m.

Figure n°03 : Profil en travers type de la rocade



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Les caractéristiques géométriques respectent les données suivantes :

- le profil en long épouse au mieux le profil du terrain naturel ;
- le profil en travers présente une pente transversale orientée de façon à permettre l'écoulement des eaux de pluie.

Les caractéristiques géométriques de la route à une voie avec piste cyclable sont :

- largeur d'une chaussée : 07 m
- largeur de la piste cyclable séparée de la chaussée : 02 m
- largeur du trottoir : 05 m
- largeur du terre-plein central : 02 m

La chaussée sera une chaussée semi-rigide, elle comporte une couche de surface bitumeuse reposant sur une assise en matériaux traités aux liants hydrauliques disposant en couche de base et couche de fondation.

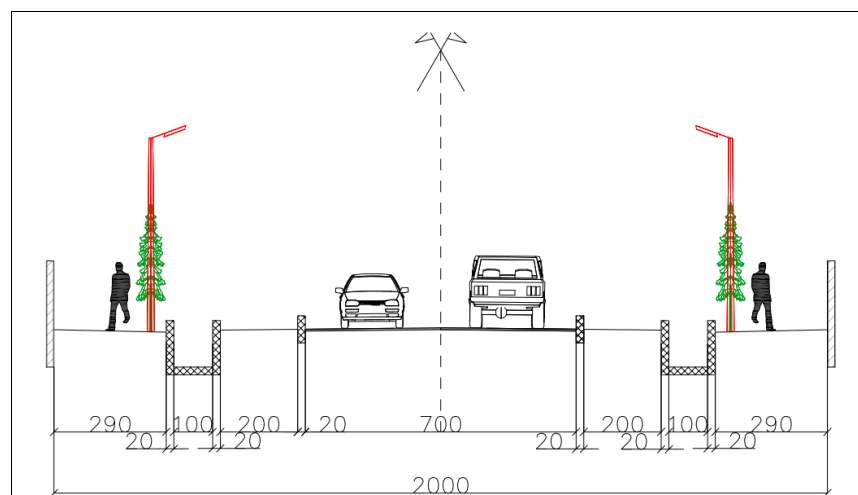
2.2.2. Structuration du réseau secondaire

Il s'agira ici :

D'une part de la réhabilitation des voies secondaires existantes :

Par des opérations de bitumage et des programmes d'entretien régulier. Ces voies sont essentiellement orientées vers le marché central actuel. Cela permettra d'insuffler un nouveau dynamisme au centre-ville de Dédougou et de renforcer son urbanité ;

Figure n°04 : Profil en travers type du réseau secondaire à bitumer



Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Les caractéristiques géométriques respectent les données suivantes :

- le profil en long épouse au mieux le profil du terrain naturel ;
- le profil en travers présente une pente transversale orientée de façon à permettre l'écoulement des eaux de pluie.

Les caractéristiques géométriques de la route à une voie avec piste cyclable sont :

- largeur de la chaussée : 07 m ;
- largeur du trottoir : 2,50 m.

La chaussée sera une chaussée souple, elle comporte une couche de surface bitumeuse reposant sur une assise en matériaux pouvant être en grave non traités aux liants hydrauliques disposant en couche de base et couche de fondation.

L'ensemble des couches qui le constitué sont liés sont traités aux liants hydrocarbonés.

D'autre part de la création de nouvelles voies secondaires d'emprises comprises entre 25 et 30 m :

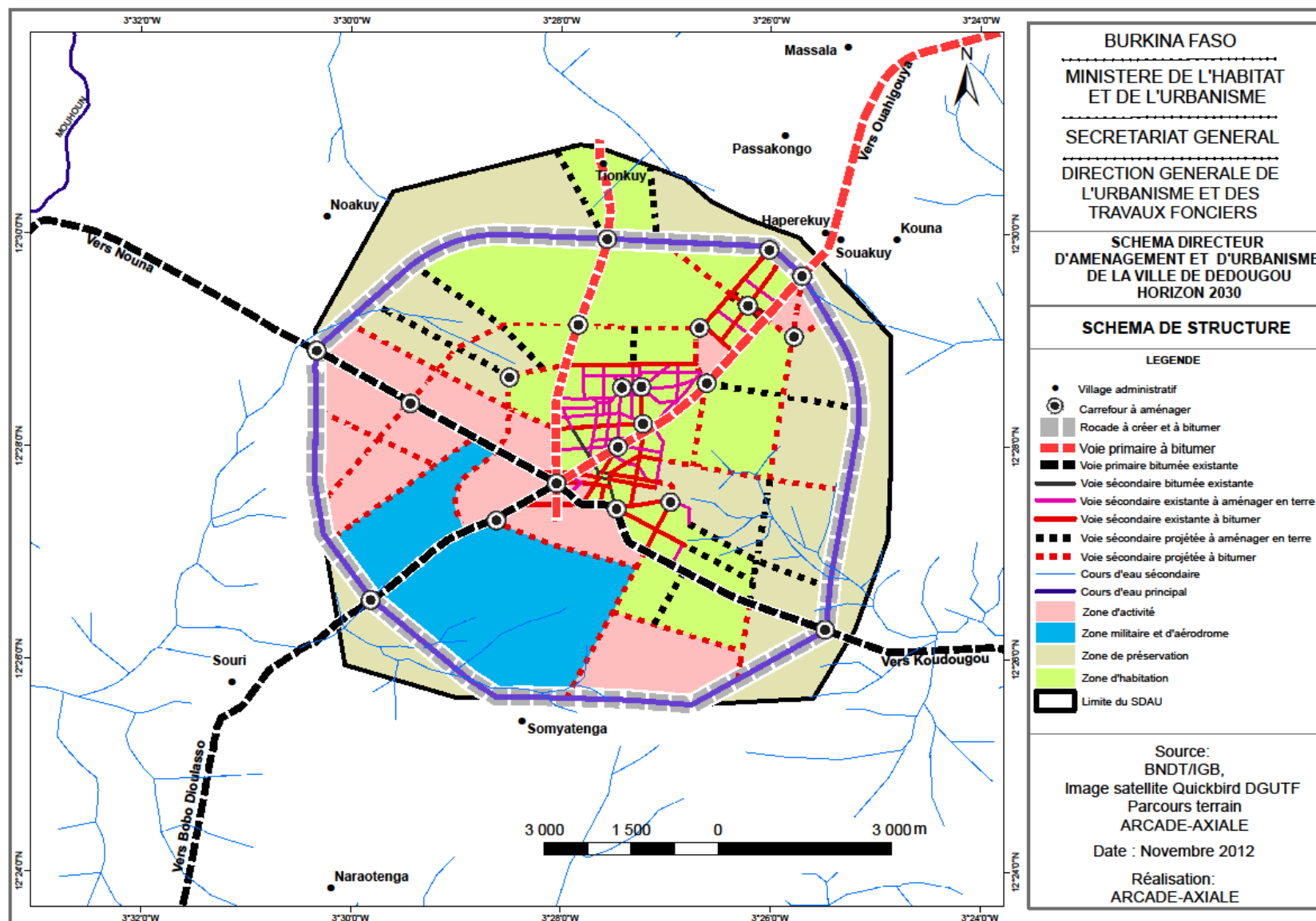
En vue d'une desserte optimale des nouvelles zones d'habitation et des équipements structurants à créer.

2.2.3. Traitement des principaux carrefours

Afin de rendre plus fluide et de réduire les risques d'accidents aux croisements des principales voies, les actions suivantes seront entreprises dans le sens de la sécurité routière et de faciliter les croisements des voitures et autres engins à moteurs :

- aux croisements des voies primaires, il sera prévu l'aménagement de rond-point à l'endroit des carrefours. Le rond-point sera de type à 04 branches ou plus avec un sens giratoire et prépondérante l'une à l'autre ;
- les feux tricolores seront disposés aux endroits suivants : à l'intersection de la RN n°10 et de la RN n°14 (*rond-point Nazi BONI*), à l'intersection de la RN n°14 et de la voie menant au grand marché passant par la gare routière, à l'intersection de la RN n°10 et des voies secondaires et à l'intersection la RN n°10 et les voies secondaires au niveau du futur CHR ;
- au croisement des voies primaires avec les voies secondaires, il sera prévu des panneaux de signalisations et indiquer le caractère prioritaire des voies primaires ;
- aux croisements des voies secondaires, il sera prévu des panneaux de signalisation avec la priorité à droite.

Carte n°33 : Schéma de structure de voirie projeté – Horizon 2030



3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

3.1. PROGRAMME D'AMENAGEMENT

3.1.1. Les zones préférentielles d'extension

La détermination des principales zones préférentielles d'extension future de la ville de Dédougou tient compte des atouts et des contraintes naturelles et artificielles auxquelles est soumise la localité.

En rappel, les contraintes naturelles pour le développement de la ville sont :

- la présence du fleuve Mouhoun dans la partie nord-ouest qui constitue une limite pour l'extension de la ville dans cette direction ;
- la concentration du réseau hydrographique (*bas-fonds, vallons*) dans les parties nord-est et sud-ouest qui sont peu propices à la construction des maisons ;
- l'ensablement des cours d'eau qui approvisionnent la ville en eau potable.

Les contraintes artificielles pour le développement de la ville sont :

- l'implantation de l'usine d'égrenage de la SOFITEX à l'Ouest de la ville qui empêche l'installation des habitations aux environs de la zone ;
- l'implantation de la zone aéroportuaire qui constitue une entrave à l'extension spatiale dans la direction ouest de la ville ;
- l'implantation du camp militaire qui limite l'extension des habitations dans la direction sud de la ville (*au secteur n°04*). De ce fait, la croissance de la ville de Dédougou s'opère dans la direction nord-ouest, nord et nord-est ;
- l'exploitation des carrières dans la ville notamment au nord (*secteur n°05*) qui occasionne de grands trous sur de grands espaces ;
- les équipements administratifs sont localisés pour la plupart au secteur n°04, dans la limite nord du camp militaire.

Le développement spatial de la ville de Dédougou se fera dans un souci de gestion parcimonieuse de l'espace. Dédougou doit se contenir dans un espace urbain raisonnable. La ville doit également prendre des mesures strictes de lutte contre le développement anarchique des zones d'habitat spontané.

Compte tenue des contraintes préalablement évoquées, la zone préférentielle d'extension de l'habitat peut être située entre la RN n°14 (*route de Koudougou à l'Ouest*) et la route de Tionkuy au Nord-est en passant par la RN n°10 (*route de Tougan au Nord*).

3.1.2. Les opérations d'aménagement

L'observation du tissu urbain actuel de Dédougou laisse transparaître :

- le faible niveau de mise en valeur des parcelles à usage d'habitation même si l'on y observe une densité relativement importante ;
- le non-achèvement de l'opération SONATUR qui occasionne le fait que cet espace est encore entièrement libre de toute occupation ;
- la forte densité de l'habitat en zone non lotie ;

- la très forte prédominance des constructions en matériaux précaires surtout en zone non lotie.

Face à ces constats, il convient d'entreprendre des actions visant à favoriser une meilleure utilisation de l'espace urbain.

L'accroissement futur de la ville de Dédougou est intimement lié à la croissance générale de la population locale. Cette croissance procède aussi bien du fait des facteurs naturels comme la natalité et la mortalité que des facteurs mécaniques liés notamment aux phénomènes migratoires.

Suivant ce taux de croissance et en fonction du nombre total de parcelles dégagées après le dernier lotissement, il paraît approprié d'envisager dans un futur proche un aménagement de l'espace urbain en vue de créer de nouvelles parcelles à usage d'habitation. Ces aménagements devront permettre :

- de mieux insérer l'importante frange de la population qui occupe les zones sous-intégrées afin de leur permettre de participer efficacement au développement urbain ;
- d'anticiper le développement spatial de la ville et d'améliorer les conditions de vie de la population vivant en zone non lotie ;
- de donner la priorité au logement à travers le développement de l'habitat planifié ;
- de favoriser une meilleure répartition des équipements socio-collectifs de base en vue de l'amélioration de la qualité de vie.

Ces opérations seront réalisées à court, moyen et long termes de sorte à éviter une production massive de parcelles, source de gaspillage de l'espace et de spéculations diverses. L'implantation des lotissements se fera dans la zone préférentielle de développement de la ville.

Un accent particulier sera mis la construction de logements sociaux au profit de la population.

Les quatre (04) opérations de lotissement réalisées à Dédougou (*y compris l'aménagement SONATUR*) à ce jour ont permis de dégager un total de 7 349 parcelles dans six (06) des sept (07) secteurs que compte la ville.

Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles ne couvre pas les besoins de la population. Par conséquent, une opération d'aménagement doit être envisagée à court terme.

Cette opération d'aménagement aura pour objectifs de mieux coller aux réalités locales, de mieux anticiper l'occupation future de l'espace et d'assurer le développement durable de la ville. Cette opération devra couvrir une superficie totale de 250 ha et pourrait se réaliser au secteur n°03 qui constitue une des plus importantes zones non loties de la ville.

Le but de l'opération sera d'améliorer les conditions de vie de la population résidant en zone non lotie et de mieux densifier le tissu urbain existant. Il est envisageable de procéder à une opération de restructuration sur une partie de la zone non lotie. Pour cela, une évaluation de la qualité du bâti doit y être entreprise avant l'opération d'aménagement.

A moyen terme, il est important d'entreprendre une autre opération d'aménagement visant surtout la production du logement. Cela pourra se faire à travers la mise en œuvre d'un programme d'habitat planifié au secteur n°03 de la ville.

A long terme, des opérations d'habitat planifié prenant en compte la construction d'immeubles d'habitat collectif pourra être envisagée.

Le développement de la ville de Dédougou passe aussi par une meilleure occupation des espaces déjà aménagés et par la mise en valeur effective des parcelles réservées aux équipements. Des initiatives doivent être ainsi prises en vue d'une meilleure manifestation de l'urbanité du centre-ville. Il s'agira pour cela d'inciter à la densification tant des zones d'habitation que des zones administratives et commerciales.

Les contours de la zone administrative et les différents ilots qui la composent sont mal définis. Une opération de requalification urbaine pourra être entreprise pour une meilleure structuration de cet espace.

En ce qui concerne la zone SONATUR, en cours d'aménagement, il est essentiel de parachever cette opération afin de rendre disponible les parcelles viabilisées attendues.

Par ailleurs, le développement de la ville de Dédougou doit se faire dans un souci de respect scrupuleux de l'environnement tout en intégrant toutes les contraintes naturelles et artificielles du site et en évitant autant que faire se peut, l'inutile étalement urbain résultant d'une mauvaise occupation de l'espace. En plus de créer un parc urbain à côté de la forêt sacrée du Loba, il est envisagé de protéger une zone naturelle au Sud du village de Tionkuy. Cette zone qui est naturellement boisée peut être classée. Il est également prévu la création d'une bande verte au Nord de la ZAD à l'Ouest de la ville. Toutes ces zones de conservation seront améliorées à travers des opérations de plantation et d'entretien d'espèces végétales soigneusement choisies. Ces zones protégées seront alors de véritables poumons verts de la ville.

Toutes ces opérations d'aménagement de l'agglomération urbaine de Dédougou se déclinent en 20 projets majeurs :

- **Projet n°01 : Restructuration de l'ancienne zone administrative ;**
- **Projet n°02 : Création et dynamisation d'une zone administrative et commerciale ;**
- **Projet n°03 : Délocalisation et restructuration de la zone militaire ;**
- **Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement en vue d'accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification ;**
- **Projet n°05 : Achèvement de l'opération d'aménagement de la zone SONATUR ;**
- **Projet n°06 : Création et aménagement de nouvelle zone d'habitation ;**
- **Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière ;**
- **Projet n°08 : Définition d'une zone d'urbanisation future ;**
- **Projet n°09 : Création et aménagement d'une nouvelle zone commerciale ;**
- **Projet n°10 : Création et aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD) ;**
- **Projet n°11 : Extension et aménagement de la zone industrielle ;**
- **Projet n°12 : Création et aménagement d'une zone hospitalière ;**
- **Projet n°13 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères ;**
- **Projet n°14 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale ;**
- **Projet n°15 : Création et aménagement d'une zone des grandes écoles ;**
- **Projet n°16 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes ;**
- **Projet n°17 : Création de nouvelles zones vertes ;**
- **Projet n°18 : Mise en place des zones de réserves foncières ;**
- **Projet n°19 : Définition et aménagement des zones non aedificandi ;**
- **Projet n°20 : Aménagement de la zone de l'aérodrome.**

3.1.2.1. Projet n°01 : Restructuration de l'ancienne zone administrative

La zone administrative est présentement mal exploitée et mal délimitée. A court terme, il est préconisé une opération de restructuration. Cette opération permettra de redimensionner les parcelles existantes pour les adapter aux besoins réels. Cette restructuration devra nécessairement tenir compte des vestiges coloniaux existants sur le site. L'élaboration d'une étude d'urbanisme détaillée du quartier administratif ancien de Dédougou s'avérera nécessaire afin d'appréhender l'ensemble des problèmes de cette zone et de proposer des solutions adaptées. Toutefois, il est opportun de définir ces directives qui orienteront à termes les actions à entreprendre :

- le remembrement et la restructuration de l'ancien quartier administratif ;
- l'amélioration du réseau de voirie par :
 - *le bitumage de quelques principales voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'aménagement des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des principaux carrefours.*
- l'amélioration du système d'assainissement par :
 - *la réalisation effective du réseau de caniveaux conformément aux résultats du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre de ce SDAU ;*
 - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'extension du réseau d'électricité et d'AEP permettant une couverture totale de cette zone ;
- la réhabilitation et l'extension du réseau d'éclairage public le long des voies primaires et secondaires de la zone ;
- la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- l'adoption et la mise en application de dispositions réglementaires d'aménagement et de construction (*cahier de charge*) visant l'amélioration et la densification du bâti dans la zone :
 - *la conservation et la restauration des édifices historiques ;*
 - *la réalisation de nouveaux bâtiments administratifs en hauteur.*
- l'aménagement d'espaces paysagers par :
 - *la programmation et la mise en œuvre des espaces verts programmés lors de l'opération de restructuration prévue dans le cadre du présent SDAU ;*

- *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses et ornementales appropriées le long des principales voies pour atténuer le degré d'ensoleillement qui devra connaître une accentuation dans les années à venir.*
-

3.1.2.2. Projet n°02 : Création et dynamisation d'une zone administrative et commerciale

La réalisation d'une étude détaillée s'impose également à ce niveau afin de permettre la création d'une zone administrative et commerciale attenante à l'ancien quartier administratif, un espace moderne qui puisse permettre à Dédougou de jouer pleinement sa fonction de centre administratif de référence à l'échelle de la commune, de la province du Mouhoun et de la région de la Boucle du Mouhoun. Les actions clés s'articuleront autour des points suivants :

- l'amélioration du réseau de voirie par :
 - *le bitumage des voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels.*
- l'amélioration du système d'assainissement par :
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'extension du réseau d'AEP en portant une attention particulière sur la pression de l'eau vu la hauteur des constructions de la zone ;
- l'extension du réseau d'électricité permettant une couverture totale de cette zone ;
- l'extension du réseau d'éclairage public le long des principales voies et autour des espaces publics de la zone ;
- la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- l'adoption et la mise en application de dispositions réglementaires d'aménagement et de construction (*cahier de charge*) recherchant l'esthétique architectural et la densification du bâti dans la zone :
 - *la réalisation des nouvelles constructions en hauteur ;*
 - *la recherche de la modernité dans le traitement architectural des façades ;*
 - *l'harmonisation des traits architecturaux adoptés (couleurs, qualité et type de matériaux, etc.).*
- l'aménagement d'espaces paysagers :

- *la programmation et la mise en œuvre des espaces verts programmés lors de l'opération de restructuration prévue dans le cadre du présent SDAU ;*
- *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses et ornementales appropriées le long des principales voies pour atténuer le degré d'ensoleillement qui devra connaître une accentuation dans les années à venir.*

3.1.2.3. Projet n°03 : Délocalisation et restructuration de la zone militaire

Le site actuel du camp militaire Bankuy gêne énormément l'évolution de la ville de Dédougou. Aussi, est-il prévu une délocalisation de celui-ci. Dans un premier temps, il sera transféré la fonction entraînement sur un site en dehors du périmètre urbain tout en conservant sur place la fonction administrative qui s'intégrera à la zone administrative restructurée. Les études pour le choix du site pour les entraînements seront menées par l'armée. A long terme, la fonction administrative pourra être transférée sur le nouveau site.

3.1.2.4. Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification

Toutes les zones d'habitation depuis le premier lotissement (1956) jusqu'au troisième qui a eu lieu en 1996 contiennent encore des parcelles non mises en valeur. Ces zones à dominante résidentielle se densifient progressivement. L'aménagement de ces espaces s'articulera prioritairement sur des actions d'élévation du niveau d'équipement actuel dans l'optique d'accélérer leur densification. Pour rendre opérationnel toutes ces actions, la réalisation d'une étude d'urbanisme de détail s'impose afin d'améliorer significativement la qualité de vie des populations résidentes. Ces actions s'intéresseront en particulier à :

- l'amélioration et l'extension du réseau VRD dans la zone à travers :
 - *le bitumage des voies primaires ;*
 - *le bitumage des principales voies secondaires ;*
 - *l'aménagement effectif en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la ville ;*
 - *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*

- *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal :
 - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors des différents lotissements ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*
- l'adoption et la mise en application de mesures visant l'amélioration du bâti et la densification de la zone par :
 - *la mise en application effective des dispositions de la RAF fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées sous peine de retrait ;*
 - *la réattribution des parcelles retirées à des personnes ayant la capacité de les mettre en valeur ;*
 - *l'implication des promoteurs privés dans la production de l'habitat collectif sur une proportion de parcelles retirées ;*
 - *l'augmentation du niveau du COS dans la zone par l'accroissement des superficies bâties ;*
 - *la mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier.*

3.1.2.5. Projet n°05 : Achèvement de l'opération d'aménagement de la zone SONATUR

Loties en 2009, cette zone n'est encore pas mise en valeur faute d'achèvement de l'opération. Ce projet qui nécessitera des études détaillées, conduira essentiellement à la mise en œuvre d'un programme d'équipements (*d'infrastructure et de superstructure*). Il s'agira notamment de :

- l'extension du réseau VRD assurant une bonne couverture de la zone à travers :
 - *l'ouverture et le bitumage des principales voies secondaires de la zone ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la zone (avec la possibilité de branchements privés et l'implantation de bornes fontaines) ;*
 - *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*

- *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies primaire menant au site (RN n°10) ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie secondaire) et autour des espaces publics ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;
 - l'installation de mobiliers urbains modernes ;
 - la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.*) ;
 - le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement de 1998 ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*
 - l'adoption et la mise en application de mesures visant la mise en place du bâti et la densification de la zone par :
 - *la matérialisation des limites des différentes parcelles par la construction des murs de clôture en vue d'assurer à la zone une bonne lisibilité spatiale ;*
 - *la mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier.*

3.1.2.6. Projet n°06 : Création et aménagement de nouvelle zone d'habitation

Compte tenu de la croissance attendue de la population et des besoins déjà manifestes en matière d'accès au logement décent, il est prévu la réalisation de nouvelles opérations de lotissement classique à court et long termes dans les zones préférentielles de développement de la ville. Ces opérations tiendront compte du souci majeur de lutte contre l'étalement urbain. Ces opérations permettront d'une part d'intégrer la part importante de la population vivant en zone non lotie mais aussi d'anticiper la croissance urbaine, conséquence inéluctable de la croissance attendue de la population. Les mesures suivantes conduisant essentiellement à la mise en œuvre d'un programme intensif d'équipements (*d'infrastructure et de superstructure*) et à l'adoption de mesures incitatives visant à la mise en valeur effective des parcelles et à la densification rapide de ces zones seront prises :

- l'extension du réseau VRD assurant une bonne couverture des zones d'extension de l'habitat à travers :
 - *l'ouverture et le bitumage des principales voies primaires et secondaires ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires et de certaines voies secondaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la zone (avec la possibilité de branchements privés et l'implantation de bornes fontaines) ;*
 - *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement de 1998 ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*
- l'adoption et la mise en application de mesures visant la mise en place du bâti et la densification de la zone par :
 - *la mise en application effective des dispositions de la RAF fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées sous peine de retrait ;*
 - *la mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier.*

3.1.2.7. Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière

Le présent schéma qui préconise des zones de promotion immobilière en plus des lotissements classiques. Cela répond à un engagement fort de répondre aux besoins en logements à l'horizon 2030. En se fondant sur un partenariat public – privée, le projet n°07 s'opérera à travers les principales actions suivantes :

- la mise en œuvre de l'opération de lotissement à vocation résidentielle réservant une place de choix à la promotion du tourisme et de l'hôtellerie (*hôtels, auberges, restaurants, etc.*) en définissant des superficies spécifiques à cet effet ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
 - *l'ouverture et le bitumage des voies primaires ;*
 - *l'ouverture et le bitumage de certaines voies secondaires de la zone ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre de certaines voies secondaires ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
 - *la couverture téléphonique fixe par le CDMA et l'extension du réseau de fibre optique particulièrement dans la zone des hôtels ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la mise en place d'un programme de logements prenant en compte divers standings de construction (*le social, le haut et le moyen standing*) réparti entre l'habitat individuel (60% des constructions) et l'habitat collectif (40% des constructions) ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, loisirs, éducatifs, sanitaires, aires de jeux, etc.*) ;

- le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *l'aménagement des espaces verts programmés dans les lotissements ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*

3.1.2.8. Projet n°08 : Définition d'une zone d'urbanisation future

La zone concernée est localisée au Nord-ouest de la ville, sur la route de Tionkuy. Il s'agit d'une ancienne zone militaire qui doit être préservée en vue d'aménagements futurs. Aucune intervention particulière n'y sera menée pendant la durée du présent SDAU.

3.1.2.9. Projet n°09 : Création et aménagement d'une zone commerciale

La réalisation d'une étude détaillée s'impose également à ce niveau afin de la création d'une nouvelle zone commerciale au nord de la ville. Il s'agit d'un espace moderne qui pourra permettre à Dédougou de jouer pleinement sa fonction de pôle régional de développement à l'échelle de la région de la Boucle du Mouhoun. Cette zone commerciale comportera principalement le marché régional des fruits et légumes une gare routière moderne. Les actions clés s'articuleront autour des points suivants :

- l'amélioration du réseau de voirie par :
 - *l'aménagement de la rocade desservant le site dans sa partie Nord ;*
 - *Le bitumage de la RN10 permettant l'accès à la zone à partir du centre-ville ;*
 - *le bitumage des voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels.*
- l'amélioration du système d'assainissement par :
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'extension du réseau d'AEP en portant une attention particulière sur la pression de l'eau vu la hauteur des constructions de la zone ;
- l'extension de l'éclairage public le long des principales voies primaires menant au site (RN10) ;
- l'extension du réseau d'électricité permettant une couverture totale de cette zone ;

- l'extension du réseau d'éclairage public le long des voies et autour des espaces publics de la zone ;
- *la couverture téléphonique fixe par le CDMA et l'extension du réseau de fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
- la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- l'adoption et la mise en application de dispositions réglementaires d'aménagement et de construction (*cahier de charge*) recherchant l'esthétique architectural et la densification du bâti dans la zone :
 - *la recherche de la modernité dans le traitement architectural des façades ;*
 - *l'harmonisation des traits architecturaux adoptés (couleurs, qualité et type de matériaux, etc.).*
- l'aménagement d'espaces paysagers :
 - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement qui devra connaître une accentuation dans les années à venir.*

3.1.2.10. *Projet n°10 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD)*

La mise en place d'une zone d'activités diverses et artisanales nécessitera des aménagements spécifiques mettant en valeur l'ensemble des fonctions dévolues à la zone. Des études d'urbanisme de détail sont donc à envisager. Ces études devront conduire aux principales actions suivantes :

- la mise en œuvre d'une opération de lotissement répondant à la destination de la zone ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
 - *l'aménagement de la rocade desservant le site dans sa partie Sud - ouest ;*
 - *le bitumage des voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
 - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
 - *la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*

- *l'extension de l'éclairage public le long de la principale voie primaire menant au site (RN n°10) ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) ;*
 - *la couverture téléphonique fixe par le CDMA et l'extension du réseau de fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
 - la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
 - le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement dans la zone.*

3.1.2.11. *Projet n°11 : Extension et aménagement de la zone industrielle*

La mise en place d'une zone industrielle nécessitera des aménagements spécifiques mettant en valeur l'ensemble des fonctions dévolues à la zone. Des études d'urbanisme de détail sont donc à envisager. Ces études devront conduire aux principales actions suivantes :

- la mise en œuvre d'une opération de lotissement à vocation industrielle ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
 - *l'aménagement de la rocade desservant le site ;*
 - *le bitumage des voies secondaires de la zone ;*
 - *le bitumage ou l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
 - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
 - *la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*

- *l'extension de l'éclairage public le long de la principale voie primaire menant au site (RN n°14) ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) ;*
 - *la couverture téléphonique fixe par le CDMA et l'extension du réseau de fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
 - la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
 - le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement dans la zone.*

3.1.2.12. *Projet n°12 : Création et aménagement d'une zone hospitalière*

La mise en place d'une zone hospitalière nécessitera des aménagements spécifiques mettant en valeur l'ensemble des fonctions dévolues à la zone. Des études d'urbanisme de détail et architecturales sont donc à envisager. Ces études devront conduire aux principales actions suivantes :

- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
 - *Le bitumage de la RN n°10 permettant l'accès à la zone à partir du centre-ville ;*
 - *le bitumage des voies secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
 - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
 - *la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour de la zone ;*

- *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
- *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
- *La mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets hospitaliers.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement dans la zone.*

3.1.2.13. *Projet n°13 : Création et aménagement des zones d'activités maraîchères*

L'aménagement de deux (02) zones maraîchères dans les zones non aedificandi, situées à l'Est et à l'Ouest de la ville, vise à une préservation de ces activités dans la ville et surtout à formaliser la pratique de l'agriculture urbaine.

Il s'agira de définir de petites parcelles cultivables qui seront attribuées aux populations désirant exercer cette activité dans ces zones. Des puits maraîchers seront aménagés de façon à assurer une bonne desserte du site.

3.1.2.14. *Projet n°14 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale*

Il ressort de nos analyses que les activités du secteur primaire (*surtout les activités agro-sylvo-pastorales*) occupent majoritairement les populations de la ville de Dédougou malgré son caractère urbain. Il est donc nécessaire dans le cadre du présent schéma, de préserver au mieux les aires agro-sylvo-pastorales dans les limites de l'aire d'application du SDAU.

La rareté des terres dans ces zones exigera dans le futur, la pratique d'activités agro-sylvo-pastorales de type intensif (*fermes agro-sylvo-pastorales*) afin de mieux rentabiliser les périmètres exploités.

Dans le cadre du présent SDAU, des zones spécifiques ont été réservées à ce secteur d'activité. Il s'agit :

- d'une zone agro-pastorale visant l'implantation de fermes agro - pastorales ;
- une zone pastorale localisée à Moundasso incluant le parc de vaccination et l'abattoir ;
- une zone de vergers au Sud de la ville, entre l'université et le camp militaire.

Jusqu'à l'horizon du SDAU, ces aires agro-sylvo-pastorales sont interdites à l'urbanisation. Ainsi les terrains dans ces zones demeureront non constructibles dans ce délai, exception faites des constructions nécessaires aux exploitations agro-sylvo-pastorales.

3.1.2.15. *Projet n° 15 : Création et aménagement d'une zone des grandes écoles*

S'appuyant sur le lycée professionnel Nazi BONI en construction et convaincu de la nécessité de la formation pour atteindre de bonnes performances surtout dans *le domaine agro-sylvo-pastoral, nous avons déterminé une zone des grandes écoles situé au Sud – ouest de la ville de Dédougou*. L'aménagement de cette zone s'appuiera sur les éléments fondamentaux suivants :

- la mise en œuvre d'opération de lotissement permettant de définir des parcelles de grandes superficies adaptées à l'activité ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
 - *l'aménagement de la rocade desservant le site dans sa partie Sud ;*
 - *le bitumage des voies secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
 - *l'ouverture et l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
 - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
 - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
 - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
 - *la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
 - *l'extension du réseau d'électricité ;*
 - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
 - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
 - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la mutualisation de certains équipements de superstructure (*sportifs, loisirs, sanitaires, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
 - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*
 - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans cette zone.*

3.1.2.16. *Projet n°16 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes*

La présente étude dans sa phase analytique a permis de faire la situation des zones végétales existant dans la ville de Dédougou pour lesquelles des actions de préservation et de densification doivent être engagées.

Les zones en question sont constituées des aires végétales naturelles ou anthropiques correspondant aux bois et bosquets sacrés, aux vergers, aux plantations et de l'ensemble des espaces verts programmé dans la série des lotissements dont la ville a fait l'objet.

Des études plus spécifiques devront être entreprises de façon à faire de ces zones de véritables poumons écologiques. Les principales actions suivantes pourront être réalisées :

- la délimitation des aires concernées ;
- le boisement progressif dans un but de densification du couvert végétal de ces zones ;
- la sensibilisation des populations à œuvrer à la protection de ces entités ;
- l'adoption et mise en application de plusieurs mesures d'interdictions sur ces espaces concernant les constructions de tout type, la pratique des activités agro - pastorales, la divagation des animaux, les feux de brousse, la coupe abusive du bois, etc.

3.1.2.17. *Projet n°17 : Création de nouvelles zones vertes*

La question environnementale constitue une préoccupation centrale dans l'élaboration du présent schéma directeur. Toutes les dispositions visant à atténuer les effets des changements climatiques et des impacts liés aux activités urbaines sur l'environnement doivent être envisagées. Ainsi la mise en œuvre du projet n°17 qui a pour ambition de créer de nouvelles zones vertes à Dédougou devra concourir à accroître le potentiel écologique de la ville et offrir une qualité de vie meilleure aux habitants à l'horizon du SDAU. Les principales actions programmées dans le cadre de cette étude se présentent comme suit :

- ***l'aménagement du parc urbain du Loba*** dans le cadre du présent SDAU. Profitant de la présence de la forêt sacré du Loba et de quelques plantations, nous avons prévu l'aménagement d'un parc urbain à l'Ouest de la ville ;
- ***la création d'une bande verte*** entre la zone industrielle et la zone d'habitation à l'Ouest en vue de constituer un front végétal qui puisse atténuer les éventuels effets de nuisances induites par les activités de production de la zone industrielle. Une fois reboisée, elle devra constituer, de par sa superficie plantée, un puits de carbone pour la ville. En outre l'aménagement de cette zone en lieu de promenade et en parcours sportif devra en faire un espace récréatif et de détente pour la cité ;
- ***la réalisation de plantations d'alignement*** le long des voies (*en particulier les voies primaires et secondaires*) devra être systématique dans le cadre du présent SDAU. Le choix d'espèces ombrageuses est fortement encouragé de sorte à atténuer l'ensoleillement et à contribuer à la densification du couvert végétal ;
- ***l'aménagement de nouveaux espaces verts projetés*** dans le cadre du présent SDAU.

3.1.2.18. *Projet n°18 : Mise en place de zones de réserves foncières*

Dans l'optique d'une maîtrise foncière, il est préconisé dans le cadre du présent SDAU la constitution d'importantes réserves foncières dans l'aire urbaine de Dédougou. Ainsi, la mise en application de cette disposition qui vise à anticiper l'urbanisation future, à lutter contre la spéculation foncière et à mobiliser des terrains qui pourront être disponibles ultérieurement lorsqu'une opération d'urbanisation et d'aménagement sera décidée par l'autorité municipale. Cette zone de réserves foncières sera localisée au secteur n°07 (*Tionkuy*).

L'adoption d'une série de mesures s'avérera nécessaire pour préserver ces zones des occupations anarchiques. Il s'agit principalement de :

- la délimitation des aires concernées ;
- la réalisation d'une publicité foncière en vue d'informer les tiers sur le statut des zones délimitées et sur les mesures d'interdiction qui s'y appliquent (*interdictions de constructions de bâtiments de tout type, d'investissement, d'achats de terre, etc.*) ;
- la mise en application des mesures d'interdictions sur ces espaces.

3.1.2.19. *Projet n°19 : Définition et aménagement des zones non aedificandi*

La réalisation du projet n°19 vise à délimiter les zones à risques (*particulièrement les risques d'inondations*) de la ville et à les déclarer non constructibles. Il s'agit principalement des zones les plus basses de la ville correspondant aux emprises occupées par les cours d'eau, les plans d'eau, les bas-fonds et les aires de crues. Ces zones seront essentiellement dévolues à la culture maraîchère à Dédougou.

Les actions à entreprendre dans ces zones porteront essentiellement sur :

- la définition d'une bande de servitude de 100 m de part et d'autre des berges des entités concernées (*conformément à réglementation nationale en vigueur*) ;
- l'aménagement des cours d'eau et voies d'écoulements d'eau importants en canaux de drainage dans les zones urbanisées ;
- l'aménagement des berges des cours d'eau et des plans d'eau en zone de culture maraîchère ;
- le reboisement des bandes de servitude contribuant à la densification du couvert végétal de la ville.

3.1.2.20. *Projet n°20 : Aménagement de la zone de l'aérodrome*

Le faible niveau d'utilisation de l'aérodrome de Dédougou couplé avec l'orientation donnée pour la croissance de la ville de Dédougou n'impose pas une quelconque délocalisation de l'aérodrome. Aussi, cet équipement situé à l'Est de la ZAD et de la zone industrielle sera maintenu sur place avec tout de même une délimitation claire de son site et quelques travaux d'aménagement. Il s'agit notamment de sa desserte en voirie et réseau d'eau et d'électricité et du drainage du site. La réalisation d'une étude d'urbanisme détaillée permettra une exploitation optimale de cette zone.

3.2. PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS

3.2.1. Les équipements de superstructure

En tenant compte de la structure et de l'évolution de la population, il s'agit, d'apprécier les tendances d'évolution future des équipements socio-collectifs de base constitués principalement :

- des équipements scolaires ;
- des équipements sanitaires ;
- des équipements marchands ;
- des équipements sportifs ;
- des espaces verts.

Cette estimation s'est faite sur la base du RGPH 2006. Une extrapolation de la structure par âge de la population du RGPH 2006 a ensuite permis d'évaluer les besoins en équipements. Les projections ont été également faites sur la base du taux de croissance de la population qui va évoluer de façon graduelle (Cf. *Perspectives démographiques*).

3.2.1.1. Programmation des équipements scolaires

A- Estimation de la population scolarisable

La population scolarisable est constituée par la population située dans la tranche d'âge comprise entre :

- trois (03) et cinq (05) ans pour le préscolaire ;
- six (06) et onze (11) ans pour le primaire ;
- douze (12) et dix-huit (18) ans pour le secondaire.

L'estimation des besoins en équipements scolaires est faite sur la base des perspectives démographiques et de la proportion de la frange scolarisable de la population et des effectifs moyens par classe.

Une nuance importante est prise en compte pour l'estimation des besoins en établissements secondaires. Le rayon d'influence de ceux-ci s'étend au delà des limites du périmètre urbain pour couvrir toute la commune. De ce fait, une plus large estimation sera faite. Bien entendu, certaines localités de la commune se destinent à abriter des établissements secondaires.

Tableau n°115 : Estimation de la population scolarisable de la ville de Dédougou (2012 à 2030)

Année	Effectif de population			
	Total	Pré-scolarisable : 3-5 ans (7,37%)	Scolarisable enseignement de base : 6-11 ans (18,56%)	Scolarisable enseignement secondaire : 12 – 18 ans (19,19%)
2012	52 636	3 879	9 769	10 101
2018	71 103	5 240	13 197	13 645
2024	97 041	7 152	18 011	18 622
2030	133 804	9 861	24 834	25 677

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, juin 2012

B- Estimation des besoins en équipement scolaire

L'éducation préscolaire

La programmation des équipements préscolaires prend en compte les considérations suivantes :

- le plafonnage, à long terme, du nombre d'élève par classe à 35 conformément aux normes en vigueur au Burkina Faso ;
- l'évolution progressive du taux de préscolarisation pour atteindre 20% en 2018 ; 27,50% en 2024 et 35% en 2030.

Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements préscolaires dans la ville de Dédougou.

Tableau n°116 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement préscolaire

Année	2012	2018	2024	2030
Population de référence	52 636	71 103	97 041	133 804
Effectif pré-scolarisable	3 879	5 240	7 152	9 861
Taux de préscolarisation	9,36%	20,00%	27,50%	35,00%
Population préscolarisée	421	1 048	1 967	3 451
Nombre moyen d'élèves par classe	17	35	35	35
Nombre de classes existantes	25	25	25	25
Nombre de classes à prévoir	-	05	31	74
Nombre total de classes	25	30	56	99

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Dédougou :

- seulement cinq (05) classes complémentaires doivent être construites à court terme (*avant 2018*) pour augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes ;
- pratiquement neuf (09) nouvelles écoles maternelles à trois (03) classes soit 26 classes supplémentaires doivent être construites à moyen terme (*entre 2019 et 2024*). Cela peut se faire notamment sur le site du lotissement de 2006 et dans les zones d'extension future ;
- quatorze (14) écoles maternelles à trois (03) classes soit un total de 43 classes doivent être construit à long terme (*entre 2019 et 2030*).

Ces différentes opérations permettront à la ville de disposer d'un total de 99 classes comprenant la petite, la moyenne et la grande section. Ces écoles maternelles doivent soigneusement réparties en tenant compte des zones d'habitation de sorte à faciliter l'accès des enfants.

L'enseignement primaire

La programmation des équipements scolaires prend en compte les considérations suivantes :

- le plafonnage, à long terme, du nombre d'élève par classe à 55 conformément aux normes en vigueur au Burkina Faso ;
- l'évolution progressive du taux de scolarisation pour atteindre 92,50% en 2018 ; 95% en 2024 et 100% en 2030.

Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements scolaires dans la ville de Dédougou

Tableau n° 117 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire

Année	2012	2018	2024	2030
Population de référence	52 636	71 103	97 041	133 804
Effectif scolarisable	9 769	13 197	18 011	24 834
Taux de scolarisation	88,63%	92,50%	95,00%	100,00%
Population scolarisée	8 658	12 207	17 110	24 834
Nombre moyen d'élèves par classe	56	55	55	55
Nombre de classes nécessaires	154	222	311	452
Nombre de classe à prévoir	-	68	243	209
Nombre cumulé de classe à créer	-	68	252	461

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Dédougou en équipements destinés à l'enseignement primaire il faut :

- un total de soixante huit (68) classes pour augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes avant 2018;
- quarante (40) nouvelles écoles primaires à six (06) classes à moyen terme (entre 2019 et 2024) sur le site du lotissement de 2006 et dans les zones d'extension future ;
- environ trente quatre (34) écoles primaires à six (06) classes soit un total de 209 classes supplémentaires à long terme (entre 2019 et 2030) pour permettre à Dédougou d'offrir le nombre de classes nécessaire à l'éducation de la totalité des enfants scolarisable.

Ces différentes opérations permettront à la ville de disposer d'un total de quatre cent cinquante deux (452) classes.

L'enseignement secondaire

En considérant rien que la population résidant dans l'agglomération urbaine de Dédougou, l'évaluation des besoins en équipements d'enseignement secondaire est résumée dans le tableau ci-dessous. L'objectif ici est d'atteindre progressivement un taux de scolarisation de 65% secondaire à l'horizon 2030.

Tableau n°118 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire

Année	2012	2018	2024	2030
Population de référence	52 636	71 103	97 041	133 804
Effectif scolarisable	10 101	13 645	18 622	25 677
Taux de scolarisation	56,74%	60,00%	65,00%	70,00%
Population scolarisée	5 731	8 187	12 104	17 974
Nombre moyen d'élèves par classe	60	70	70	70
Nombre de classes existantes	95	117	173	257
Nombre de classe à prévoir	-	22	56	84
Nombre cumulé de classe à créer	-	22	78	162

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Il ressort de ce tableau que pour le compte de l'année scolaire 2011/2012, la population scolarisée au niveau du secondaire correspond à 56,74% de la population scolarisable résidant dans l'agglomération

urbaine de Dédougou. Cette population est répartie dans 95 classes soit une moyenne de 60 élèves par classe.

En supposant une croissance progressive de 56,74% à 70% du taux de scolarisation d'ici à l'horizon du SDAU, la population susceptible de fréquenter les établissements secondaires passera de 5 731 en 2012 à 17 974 en 2030. Cela crée de facto un besoin de 162 classes supplémentaires à créer avant 2030. Ces estimations tiennent également compte du fait que le nombre d'élèves par classe va rester constant à 70 pour le premier cycle du secondaire à l'horizon du SDAU.

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Dédougou en équipements destinés à l'enseignement secondaire des premier et second cycles il faut :

- vingt deux (22) classes complémentaires soit environ trois (03) établissements à sept (07) classes à court terme (*avant 2018*) pour augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes ;
- cinquante six (56) classes complémentaires soit huit (08) établissements à sept (07) classes à moyen terme (*entre 2019 et 2024*) pour augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes ;
- cent soixante deux (162) classes complémentaires soit environ vingt trois (23) établissements à sept (07) classes à long terme (*entre 2019 et 2030*) pour augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes.

Ces classes supplémentaires peuvent s'obtenir à partir des opérations suivantes :

- à court terme (2013 – 2018), il faut augmenter la capacité d'accueil des établissements secondaires de la ville par la réalisation du lycée prévu dans la zone SONATUR. Ce lycée permettra, par sa position géographique de rééquilibrer la carte des établissements secondaires de la ville et d'augmenter l'offre éducative. De même la construction de nouvelles salles de classes dans les établissements publics existants pourrait améliorer l'offre en équipement d'enseignement secondaire ;
- à moyen terme (2019 – 2024), construire deux (02) nouveaux lycées et renforcer à nouveau les collèges et lycées de la ville par la construction de nouvelles classes. De nouveaux établissements secondaires du premier cycle seront également réalisés ;
- à long terme (2025 – 2030), augmenter la capacité d'accueil des établissements secondaires existants par la construction de nouvelles classes tant pour le premier que pour le second cycle et l'édification de nouveaux établissements secondaires.

La construction de tous ces établissements ne sera pas du seul ressort de l'état. Des initiatives privées doivent être encouragées.

Autres équipements d'enseignement

L'handicap constitué par l'absence est d'établissement supérieur entrain d'être comblé grâce à l'ouverture de l'Université Polytechnique de Dédougou à vocation agricole et pastorale. Les perspectives à ce niveau de l'enseignement consistent en la construction effective de l'université et en son équipement. Cela se fera à court terme pour rendre opérationnel cette université.

Par ailleurs, Dédougou ne dispose que d'un établissement d'enseignement technique et professionnel. Il paraît alors indispensable d'ouvrir à court terme une nouvelle école d'enseignement technique et

professionnel dans la ville. La construction du Lycée Professionnel Nazi Boni dont le démarrage du chantier est imminent viendra combler ce. Cet établissement visera à promouvoir et à mieux valoriser les atouts locaux. Il permettra de réduire le taux de déperdition scolaire en offrant aux jeunes de la ville et de son hinterland une formation qualifiante. Les initiatives privées seront encouragées pour l'ouverture d'autres nouvelles écoles d'enseignement technique.

3.2.1.2. Programmation des équipements sanitaire

La programmation des équipements sanitaire se fera sur la base de la population totale résidant sur le périmètre urbain pour les CSPS et sur toute l'étendue du territoire provincial pour les CMA ou CM dans le strict respect des normes en vigueur au Burkina Faso.

Les ratios utilisés en matière d'équipements sanitaires selon les normes en vigueur au Burkina Faso sont :

- 01 CSPS pour 10 000 habitants ;
- 01 CMA ou CM pour 150 000 habitants.

Tableau n°119 : Estimation des besoins en équipements sanitaires

Année	2012	2018	2024	2030
Population de référence	52 636	71 103	97 041	133 804
Nombre de CSPS	05	07	10	13
Nombre de CMA	01	01	01	01

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Suivant ces ratios et en fonction de la population estimée, les besoins en structures sanitaires publiques se situent au niveau des CSPS. La ville de Dédougou compte présentement trois (03) CSPS. Il en faut donc deux (02) à court terme, quatre à moyen terme et dix (10) à long terme pour répondre aux normes en vigueur au Burkina Faso.

En ce qui concerne les CMA, un seul CMA suffira aux besoins de la ville de Dédougou. Mais puisque le rayon de couverture de cet équipement est la province entière, la réalisation d'un CMA sera nécessaire à moyen terme. Pour raison de rapprochement à la population, le nouveau CMA sera réalisé dans un des chefs-lieux de commune rurale de la province.

Les problèmes sanitaires de la ville de Dédougou ne sont pas forcément liés à la disponibilité des équipements mais plutôt aux conditions d'accès à ces équipements. La résorption des problèmes de voirie interurbaine et de desserte de l'hinterland apportera aussi des solutions aux problèmes de santé publique. Cela, d'autant plus qu'il existe des structures sanitaires privées qui suppléent les établissements publics dans leurs missions.

A court terme, et conformément aux dispositions et à la programmation du Ministère de la Santé, il sera délocaliser le CHR dans un nouveau site plus approprié où il sera possible de réaliser un équipement moderne qui répondra aux besoins réels de la ville et de son hinterland. La conception architecturale de ce nouveau CHR intégrera nécessairement la maternité moderne programmée et le centre de transfusion sanguine. Le site prévu pour cet équipement est localisé sur la RN n°10 (route de Tougan) au Nord de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG). Cette position est idéale du fait de la

bonne desserte par la RN n°10 et de la facilité d'accès des patients en provenance de l'hinterland. La rocade projetée contribuera également à améliorer la desserte du site. Le CHR existant sera alors réhabilité et transformé en CMA.

3.2.1.3. Programmation des équipements marchands

La ville de Dédougou est peu desservie en équipements marchands. Les aménagements proposés pour ce qui concernent les principaux équipements marchands de la ville de Dédougou portent sur les marchés et les gares routières.

A- Aménagement de marchés

Le marché central de Dédougou n'a pas été entièrement aménagé. On observe encore la persistance de structures en matériaux précaires à l'intérieur du marché. Une des priorités sera d'achever la construction de ce marché et de réhabiliter les infrastructures existantes.

Les différents plans de lotissement ont prévu un marché de proximité au secteur n°06 (*marché de Flakin*) et un dans la zone d'aménagement SONATUR. L'aménagement de ces marchés contribuera à améliorer l'offre en équipements commerciaux. Un marché de secteur peut être également envisagé à Tionkuy (*secteur n°07*).

B- Mise en place d'une nouvelle zone commerciale

En tant que chef-lieu de la région qualifiée de « *grenier du Burkina Faso* », la mise en place d'un marché régional de fruits et légumes avec chambre froide permettra une meilleure valorisation des produits agricoles. La deuxième zone commerciale pourrait s'organiser autour marché régional. Elle est prévue au Nord de la ville (*route de Tougan*) à l'intersection de la RN n°10 et de la rocade projetée pour en faciliter l'accès.

C- Réaménagement de la gare centrale et construction de nouvelles gares routières

La gare routière existante à Dédougou occupe une position de choix. Elle est non seulement au centre de la ville, facilitant ainsi les conditions d'accès mais également proche du marché central et pratiquement au croisement des deux (02) principales voies (RN n°10 et n°14) qui traversent la ville. Malheureusement, faute d'aménagement adéquats, elle est sous exploitée. Il apparaît ainsi nécessaire d'envisager à court terme la construction de la gare centrale afin de lui permettre de répondre à tous les critères de modernité mais aussi d'anticiper sur les besoins, fruits de la croissance attendue de la population et des activités dans la ville.

La nouvelle zone commerciale localisée au Nord de la ville comportera également une nouvelle gare routière moderne. Cette gare sera principalement dédiée au transport des marchandises du fait de la proximité du marché régional des fruits et légumes projeté.

Une troisième gare routière sera aménagée sur la RN n°14 à l'entrée ouest de la ville, dans le village de Moundasso. Cette gare sera principalement affectée au transport des personnes.

3.2.1.4. Equipements sportifs, culturels et de loisirs

Dans le but de promouvoir la culture, les loisirs et le sport dans ville de Dédougou et au delà (à l'échelle communale, provinciale et régionale) et d'un meilleur épanouissement de la jeunesse, il est envisagé la réalisation d'équipements de qualité répondant aux normes d'aménagement.

Il s'agit en ce qui concerne les équipements sportifs de l'aménagement et de la mise aux normes du stade régional de Dédougou en vu de lui permettre d'accueillir des compétitions d'envergure nationale voire internationale. Il est également prévu la mise en place de complexes sportifs dans cinq (05) secteurs de la ville.

Sur le plan culturel et de loisir, il s'agit de la construction d'un complexe culturel d'envergure régional comportant notamment un musée régional des arts et de la culture. Ce musée contribuera à mieux valoriser les masques et biens d'autres valeurs culturelles de la région de la Boucle du Mouhoun.

La réalisation d'un diagnostic sur les potentialités artistiques, touristiques, et culturelles, et le développement de l'éco-tourisme aidera à mieux identifier et valoriser le secteur du tourisme et de la culture.

3.2.1.5. Equipements de protection civile

Dédougou ne dispose pour l'instant pas d'unité de sapeurs pompiers. A l'horizon du SDAU, la croissance urbaine impose l'implantation d'une brigade de sapeurs pompiers.

Cet équipement est projeté pour être implanté dans la partie sud de l'agglomération. Une partie des installations du camp militaire qui est destiné à être délocalisé pourrait être utilisée pour la mise en place de cet équipement.

3.2.2. Programmation des équipements d'infrastructure

3.2.2.1. Voirie et mobilité urbaine

A- Les aménagements de voirie

Dans l'optique d'une fluidité du trafic et une meilleure qualité de circulation dans la ville de Dédougou jusqu'en 2030, il est prévu les aménagements suivants en fonction des catégories de voies :

- la voirie primaire :

- *ouverture et bitumage de la rocade : longue de 30 km, elle sera entièrement bitumée et aménagée en 02 x 02 voies avec terre-plein central (TPC) ;*
- *bitumage de la section urbaine de la RN n°10 à partir du rond-point Nazi BONI jusqu'au site de l'ENEP projetée (Passakongo sur la route de Tougan). Cette voie desservira aussi les équipements structurants comme le futur CHR de Dédougou, le CAMEG et le marché régional projeté. Cette voie sera à chaussée à double sens, avec piste cyclable et trottoir de part et d'autre de la chaussée, d'une longueur de 11,50 km ;*
- *bitumage de la route de Tionkuy longue de 6,50 km (du rond-point Nazi BONI jusqu'à Tionkuy) ;*
- *Bitumage de la voie menant du rond-point Nazi BONI jusqu'à la mairie longue de 0,50 Km en concevant les deux (02) voies et le TPC.*

- la voirie secondaire :

- bitumage de 21 km de voirie secondaire existante ;
 - aménagement en terre de 25,50 km de voies secondaires existantes ;
 - aménagement en terre de 44 km de voies secondaires nouvelles.
- **principaux carrefours conflictuels :**
- traitement de 21 carrefours conflictuels (dont 11 nouveaux) afin de fluidifier et mieux sécuriser le trafic en ces points. Parmi les 21 carrefours, sept (07) seront aménagés en rond-point.

De façon générale l'aménagement de la voirie urbaine devra se faire en tenant compte de l'amélioration de la sécurité routière. Cela devra se traduire par :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de circulation routière dans la ville ;
- la séparation des différents modes de transport en présence (véhicules 04 roues, engins 02 roues, transport en commun et la marche à pied) ;
- l'installation des signalisations routières.

L'aménagement de ces voies (primaires et secondaires) y compris les voies tertiaires aura la particularité d'intégrer des plantations d'alignement faites de plantes d'essences ombrageuses et résistantes et quelques fois de plantes ornementales. Ceci aura pour avantage de promouvoir les modes de transports doux⁷ (particulièrement le vélo et la marche à pied) et d'adoucir certains effets du changement climatique (ensoleillement important et élévation de la température) en offrant des façades urbaines ombrageuses.

Tableau n°120 : Planification du réseau de voirie

ANNEE	2018	2024	2030
Désignation			
VOIRIE PRIMAIRE			
Rocade à bitumer (km)	10	10	10
RN n°10 à bitumer (km)	10	00	00
Avenue de la mairie à bitumer (km)	0,50	00	00
Route de Tionkuy à bitumer (km)	00	08	00
VOIRIE SECONDAIRE			
Voirie secondaire existante à bitumer (km)	07	07	07
Voirie secondaire projetée à bitumer (km)	00	22	22
Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)	8,50	09	09
Voirie secondaire nouvelle à aménager en terre (km)	00	10	9,50
CARREFOURS CONFLICTUELS			
Carrefours à aménager	06	07	08

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

⁷ **Les modes de transports doux** : ils caractérisent tous les modes de transports sans moteurs, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre

B- La mobilité urbaine

La question de la mobilité dans les années à venir avec le développement urbain sera une préoccupation majeure dans la vie quotidienne des populations et dans la conduite de leurs activités. Il est donc capital d'entreprendre **des études visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public/privé**. Ces études de faisabilité devront non seulement tenir compte de la mobilité à l'intérieur de la ville mais surtout en lien avec la future université de Dédougou et l'ENEP.

Il est important de noter que le présent SDAU devra œuvrer au développement et à la promotion des modes de transport peu polluants : *transports en commun écologique, transports doux, véhicules et engins propres*.

3.2.2.2. Alimentation en eau potable

Face à la demande croissante des consommateurs, des nouvelles ressources en eau doivent être recherchées.

A- Les sources

Il existe deux (02) de sources d'eau dans la zone de Dédougou à savoir :

- **les forages** : les calculs de besoins en eau de la population montre qu'il faut 10 forages assurant chacun un débit de 50 m³/h soit un total de 500 m³/h pour une durée de pompage de 20 heures pour satisfaire les besoins en eau potable de Dédougou à l'horizon 2030. Une alimentation totale de la ville en eau souterraine de forage ne semble pas possible du fait qu'on ne peut pas installer plusieurs forages sur une même nappe aquifères. Il faudra cependant réaliser des recherches pour tenir compte de la situation géologique et hydrologique ;
- **le fleuve Mouhoun** : une prise d'eau peut être installée sur le fleuve Mouhoun qui se trouve à une dizaine de kilomètres de Dédougou.
-

B- Le stockage

Il est souhaitable d'installer un château d'eau particulier pour l'industrie afin d'assurer sa production propre et de maîtriser les variations de consommations sur l'ensemble du réseau.

L'augmentation des besoins de l'industrie et la consommation journalière nécessite d'avoir à l'horizon 2030 une capacité minimale de stockage de cinq heures.

Pour l'horizon 2030, il faudra un château d'eau pour la zone industrielle et un autre dans la zone d'extension Nord.

L'installation d'un système d'approvisionnement en eau potable de grande capacité orienté vers le branchement privé, s'avère une nécessité dans la ville de Dédougou. L'objectif est qu'en 2030 80% des ménages de la ville soient connectés au réseau d'eau (*soit 21 408 ménages*). Des études plus détaillées permettront de dimensionner ce réseau en fonction de l'évolution des besoins.

Les bornes fontaines, actuellement au nombre de 43, passeront à 113 en 2030 soit 01 borne fontaine pour 500 habitants et un niveau de couverture en eau potable de 42% de la zone aménagée et agglomérée.

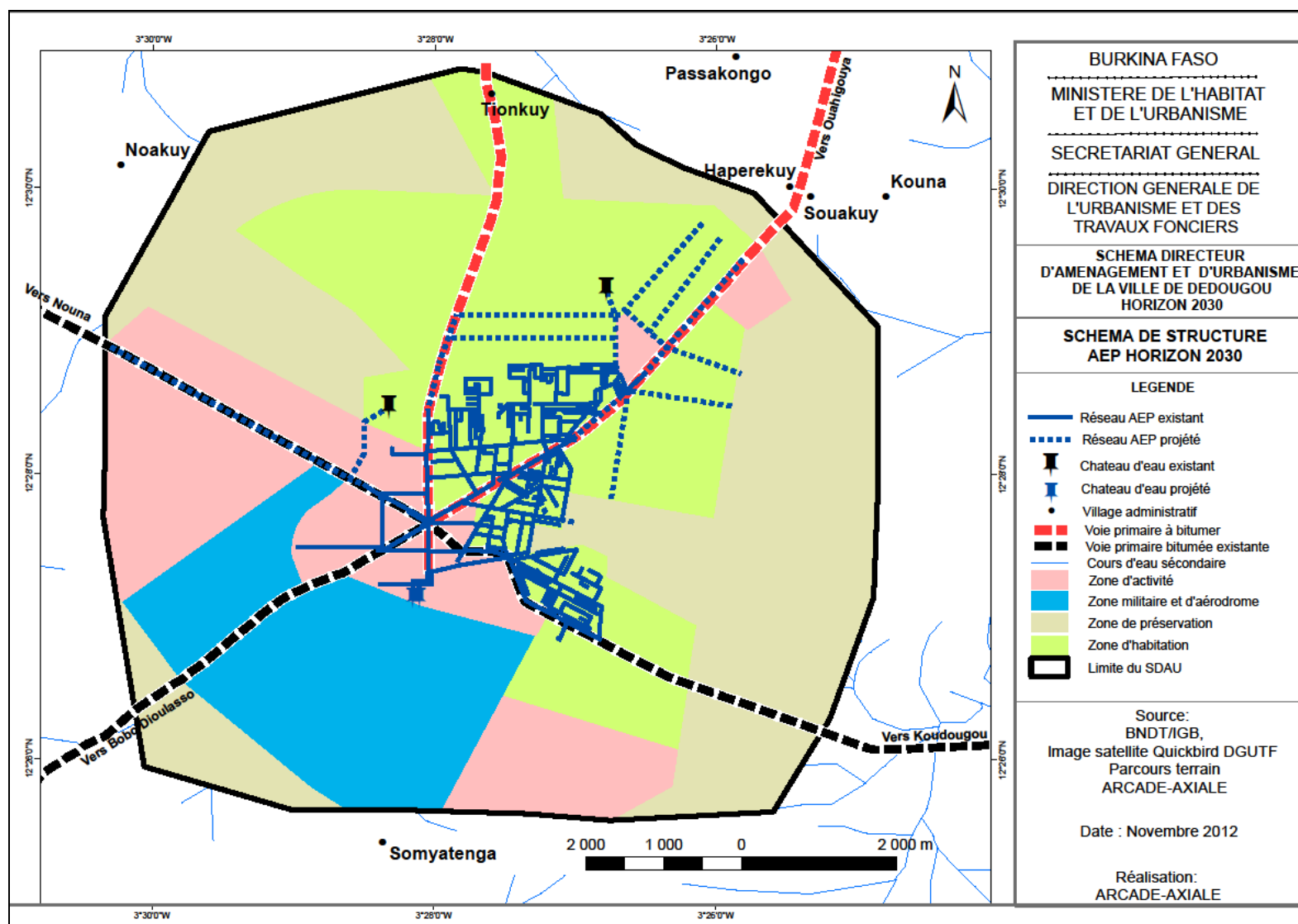
L'installation de 10 poteaux d'incendie sera nécessaire entre 2012 et 2030.

Tableau n°121 : Planification des ouvrages d'AEP

Désignation \ ANNEE	2018	2024	2030
Population	71 103	97 041	133 804
Nombre de ménages	14 221	19 408	26 761
Nouveaux abonnés			
Nombre d'abonnés (<i>ménages</i>)	4 266	9 704	21 409
Population desservie	21 330	48 520	107 045
Taux de desserte (<i>ménages</i>)	30%	50%	80%
Bornes fontaines			
Réalisation de bornes fontaines	27	27	16
Population desservie	35 000	48 500	56 500
Taux de desserte (<i>population</i>)	50%	50%	42%

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Carte n°34 : Schéma du réseau d'AEP projeté – Horizon 2030



3.2.2.3. Assainissement

A- Eaux pluviales

Afin d'assurer un bon drainage des eaux de pluie, il faut concevoir le réseau d'évacuation des eaux pluviales en liaison avec les contraintes d'évacuation des eaux de parcelles privées et de la voirie, sous peine de voir les eaux se créer un chemin et produire de ravins et des inondations.

Le réseau d'évacuation des eaux de pluie projetée est constitué d'un réseau secondaire qui collecte les eaux de parcelles et d'un réseau primaire qui évacue les eaux de la ville.

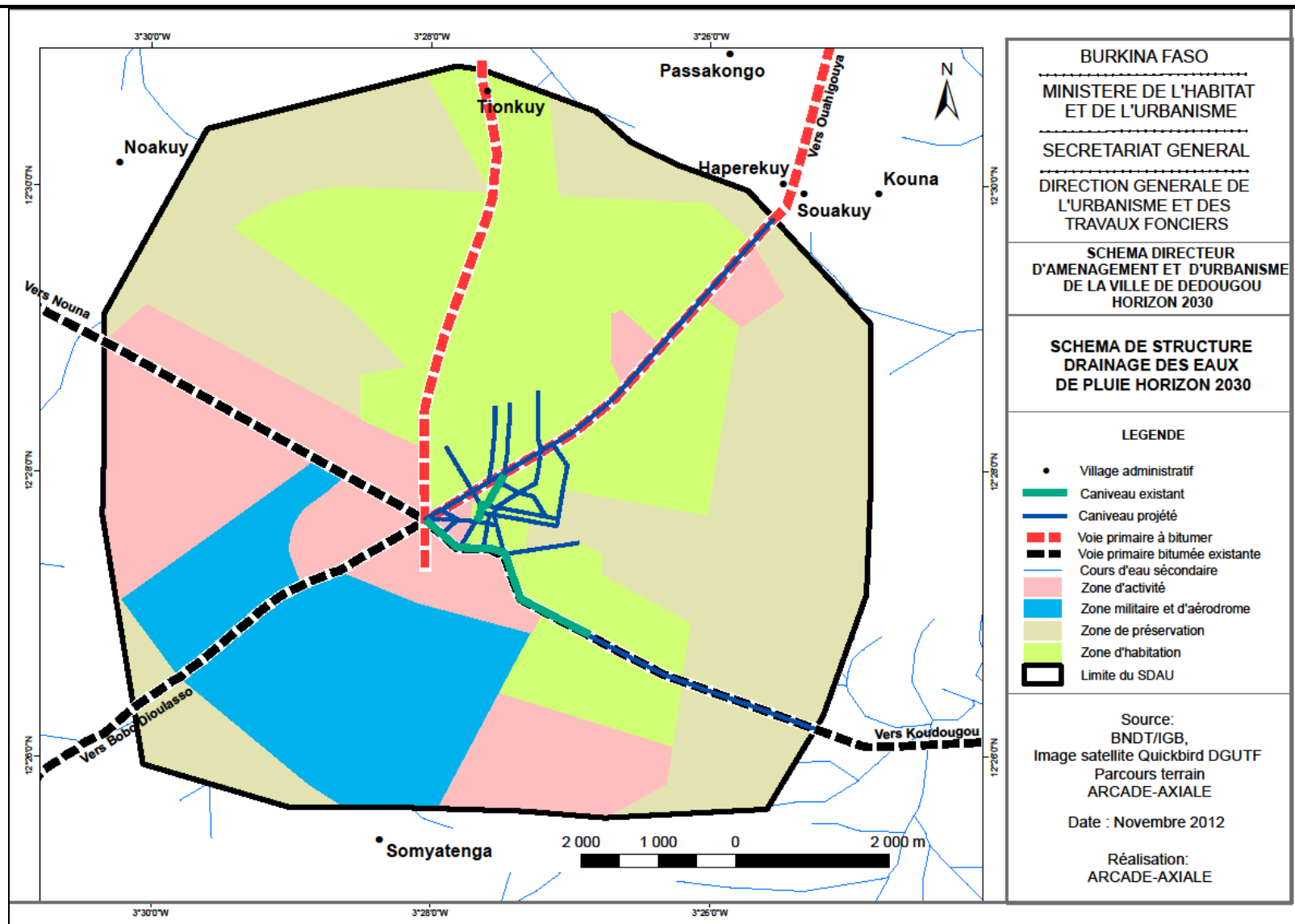
Le choix du tracé du réseau, prendra en compte les éléments suivants :

- la pente du terrain naturel ;
- La nature du sol pendant et après l'urbanisation ;
- La circulation de l'eau.

L'exutoire fera l'objet d'un aménagement qui à pour but de réduire l'érosion des berges, d'éviter tout trouble pour les riverains et d'améliorer le confluent de l'exutoire et du cours d'eau dans lequel il se jette. Ces travaux sont d'une part, des terrassements et d'autre, la maçonnerie (*bassin de dissipation, protection des berges etc.*).

Un réseau de caniveaux devra être réalisé dans la ville afin de favoriser une meilleure évacuation des eaux pluviales. A terme, il faudra prévoir la réalisation de 100 000 m de caniveaux tout le long des voies primaires et secondaires bitumées et aménagées. Le réseau comportera également des collecteurs principaux qui permettront d'acheminer les eaux collectées vers les exutoires. Ce réseau est long d'environ 6 500 m.

Carte n°35 : Schéma du réseau de drainage projeté – Horizon 2030



B- Eaux usées et excréta

Le système de gestion individuelle des eaux usées, adapté aux réalités locales, sera développé et vulgarisé dans la ville. A terme il est envisagé que 80% des ménages soient équipés en latrines modernes (*pour les eaux vannes*) et en puisard (*pour les eaux de douche, de lessive et de vaisselles*).

Pour la vidange des fosses et l'évacuation des boues, la ville devra disposer d'au moins deux (02) camions de vidange entre 2013 et 2030.

C- Ordures ménagères

Des études plus détaillées permettront d'opter pour un système plus adapté aux réalités locales et de s'assurer d'un meilleur dimensionnement en fonction de l'évolution des déchets produits, des besoins de ramassage et de la question des déchets spéciaux (*biomédicaux, technologiques, industriels, etc.*). Ce système pourrait s'inspirer de l'expérience réussie de certaines villes du Burkina en se développant comme suit :

- **premier niveau de collecte** : assuré par les associations et groupements de salubrité qui s'occuperont de **la collecte de porte à porte vers les sites de dépôts temporaires aménagés** au sein des zones urbaines. Dans l'optique de faciliter le recyclage des ordures collectées, le système de tri à la source des déchets est à encourager à l'avenir au niveau des ménages par l'utilisation de bacs compartimentés en cinq (05) parties (*plastique, papier ou carton, verre, alimentaire et autres*) ;
- **second niveau de collecte** : assuré par la mairie qui évacuera par camion les ordures **des sites de dépôts temporaires vers le centre de traitement et de recyclage des déchets solides aménagé** à cet effet. A terme, la ville devra disposer de quatre (04) camions bennes pour l'enlèvement des ordures.

La mise en œuvre du système de gestion des déchets solides débutera par une phase pilote qui sera circonscrite à une portion de la ville. Cette phase pilote permettra de tester la démarche, afin d'en tirer des leçons, avant sa généralisation au reste de l'agglomération urbaine.

Tableau n°122 : Planification des ouvrages d'assainissement

Désignation \ Année	2018	2024	2030
Population	71 103	97 041	133 804
Nombre de ménages	14 221	19 408	26 761
Eaux pluviales			
Construction de caniveaux secondaires (km)	25	35	40
Canaux d'évacuation d'eaux pluviales (km)	07	08	00
Eaux usées et excréta			
Réalisation de latrines	4 266	9 704	21 409
Réalisation de puisards	4 266	9 704	21 409
Taux de réalisation	30%	50%	80%
Ordures ménagères			
Mise en place d'un système de ramassage d'ordures			
Centre de traitement et de recyclage des déchets solides	01	00	00
Site de pré - collecte d'ordures	05	10	10
Equipement service d'hygiène (commune)			
Camion benne	02	02	02
Camion de vidange	01	01	01

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

A Dédougou il existe une décharge publique à 17 km au Sud-est de la ville et elle n'est pas contrôlée. Des dépotoirs ont été construits afin de faciliter le dépôt et l'évacuation des ordures à l'extérieur, dans cette décharge. Les groupements sont déjà sensibilisés aux problèmes de levée des ordures. La levée des ordures à l'extérieur de la ville vers une décharge incombe à la municipalité qui par faute de moyens financiers et matériels (*un camion pour toute la ville*) éprouve des difficultés à le faire convenablement.

Les ordures industrielles sont pour le moment maitrisables par les industries. Pour ce qui est des déchets de la SOFITEX, une bonne partie est récupérée pour une réutilisation par la population soit dans l'agriculture, soit dans l'élevage ou encore dans l'artisanat.

3.2.2.4. Electricité

La production actuelle ne permet pas de satisfaire la demande en électricité de la ville entière, il faudra, pour y parvenir, augmenter sa capacité, interconnecter le réseau au réseau national ou produire de l'électricité à travers une chaudière avec les résidus du coton par la SOFITEX ou la société d'huilerie.

Pour permettre une électrification totale de la ville, des mesures suivantes sont à prendre :

- améliorer l'offre de l'électricité à travers une diversification de la fourniture de la ville ;
- rendre l'énergie accessible à moindre coût ;

- renforcer et intensifier les branchements promotionnels au profit de la population ;
- favoriser la production d'électricité à Dédougou grâce à la culture du coton. Après extraction de l'huile de coton les résidus peuvent servir de combustible à chaudière. Cette énergie va permettre l'alimentation de quelques usines l'éventuel surplus pourra être vendu à la SONABEL.

Une autre évolution attendue dans la ville de Dédougou consistera en l'extension du réseau d'éclairage public. Ce réseau pourra ainsi couvrir toute la voirie primaire intra urbain de même que certaines voies secondaires. Cela va contribuer à améliorer la qualité de vie des populations par le développement des activités économiques notamment et le niveau sécurité des personnes et des biens.

Dans l'optique que 80% des ménages aient accès à l'électricité, il faudrait 21 409 branchements privés à l'horizon 2030.

En outre, un réseau d'éclairage public sera réalisé principalement le long des voies bitumées soit un linéaire de 85 km.

Toutefois avec l'augmentation des besoins énergiques futurs, il sera nécessaire de penser à diversifier les sources d'énergies au profit des ménages. A cet effet, les énergies renouvelables (*solaire et biomasse*) pourraient constituer une excellente solution vu l'abondance des ressources.

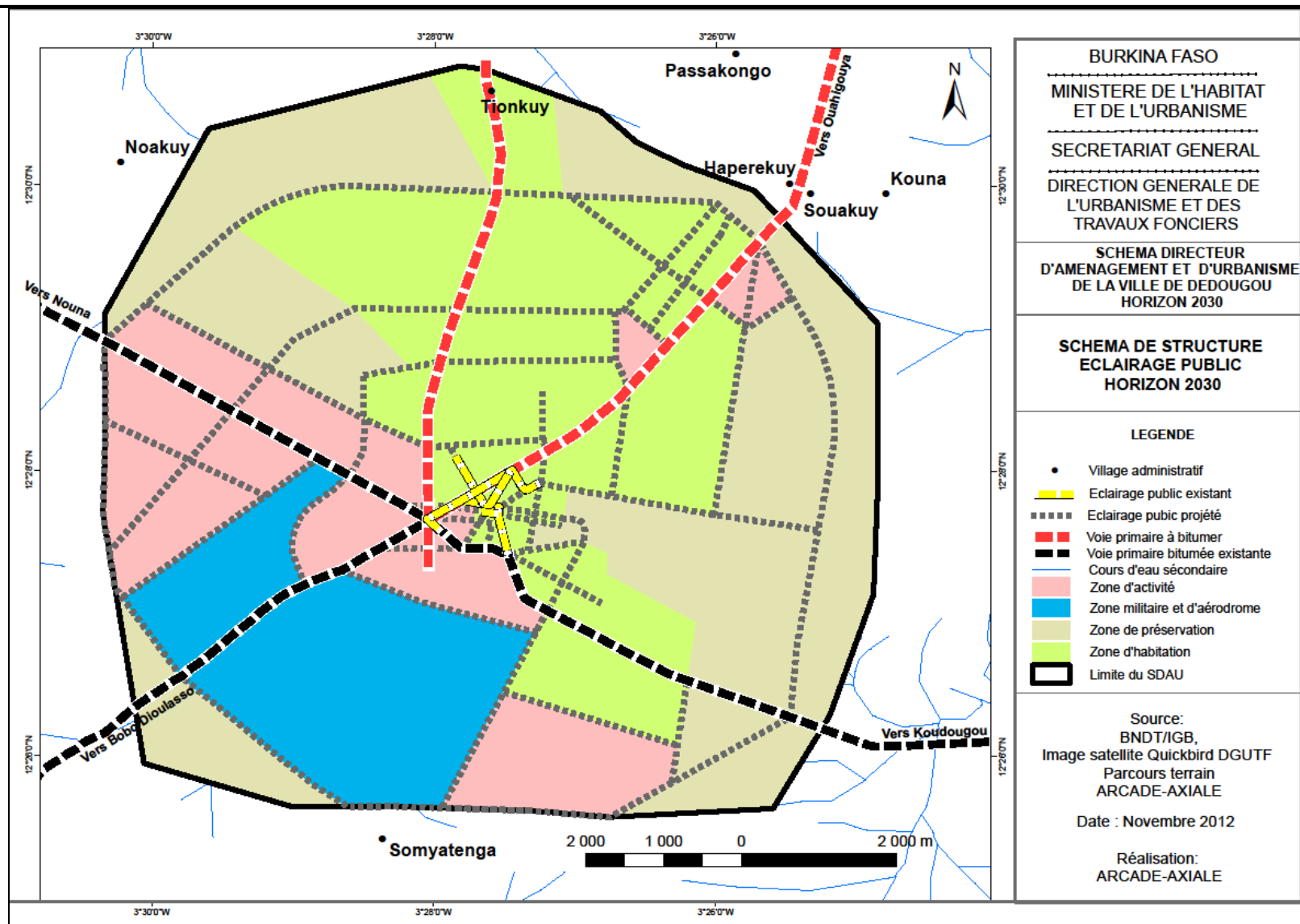
Tableau n°123 : Planification du réseau électrique

Désignation \ ANNEE	2012	2018	2024	2030
Population	52 636	71 103	97 041	133 804
Nombre de ménages	10 527	14 221	19 408	26 761
Electricité				
Nouveaux abonnés	1 105	3 688	8 645	17 409
% de ménages abonnés	20%	40%	60%	80%
Extension du réseau d'éclairage public (km)	00	15	30	40

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

Le réseau d'éclairage public projeté de la ville de Dédougou comprendra l'éclairage alimentant par le réseau de la SONABEL et l'éclairage fonctionnant à l'énergie solaire.

Carte n°36 : Schéma de structure du réseau d'éclairage public projeté – Horizon 2030



3.2.2.5. Télécommunication

L'objectif du schéma à terme est que 80% des ménages de Dédougou disposent du téléphone fixe (soit 13 060 ménages).

Un réseau de fibre optique sera mise en place afin d'offrir un service internet haut débit de qualité et faciliter les transmissions de données. Les principales zones urbaines concernées sont : *le centre-ville (intégrant la zone administrative et commerciale), la nouvelle zone administrative, la zone de promotion immobilière (particulièrement la zone des hôtels), la ZAD, la zone industrielle, la zone des grandes écoles.*

Un projet de vulgarisation du CDMA (*système de téléphonie fixe sans fil*) devra être mise en place. Elle permettra une meilleure satisfaction de l'accès des populations aux réseaux de téléphone fixe du fait de la grande disponibilité des lignes.

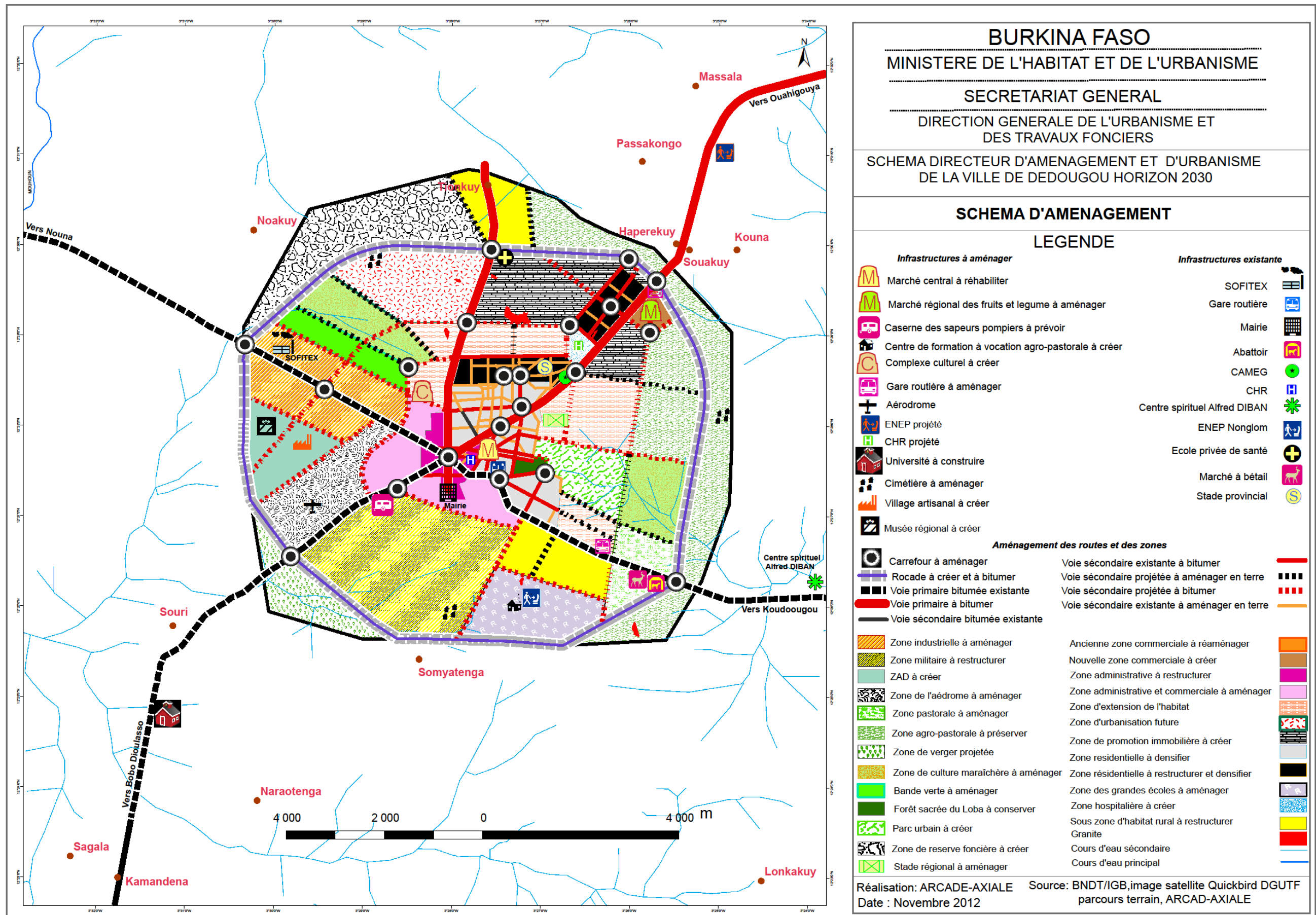
Tableau n°124 : Planification du réseau de télécommunication

ANNEE	2013	2018	2024	2030
Désignation				
Population	52 636	71 103	97 041	133 804
Nombre de ménages	10 527	14 221	19 408	26 761
Télécommunications				
Abonnés (fixe)	1 053	2 844	7 763	21 409
% de ménages abonnés	10%	20%	40%	80%

Source : ARCADE/AXIALE, SDAU Dédougou, 2012

3.2.2.6. Les cimetières

Il est prévu à Dédougou l'aménagement des trois (03) cimetières existants qui se trouvent déjà cernés par la ville. Aussi, ceux-ci seront progressivement abandonnés au profit de trois nouveaux cimetières tous situés en limite du périmètre urbain. Ces trois (03) sites sont localisés à l'Ouest pour le premier, au Sud du camp pour le second et à l'Ouest (*vers Noakuy*) pour le troisième.



4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SDAU

4.1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG)

Le programme d'investissement global (PIG), ainsi estimé à **cent sept milliards six cent sept millions cinq cent mille (107 607 500 000) Francs CFA**, fait un état exhaustif de l'ensemble des projets devant être réalisés dans le cadre de ce schéma à l'horizon 2030 en indiquant : *le quantitatif, l'estimatif, la planification (sur le court, le moyen et le long terme) et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet.*

L'organisation de ces projets se fera selon les thématiques suivantes :

- **thème n°01 : aménagement spatial ;**
- **thème n°02 : équipement de superstructure ;**
- **thème n°03 : équipement d'infrastructure ;**
- **thème n°04 : environnement et développement durable.**

Tableau n°125 : Programme d'investissement global (PIG) – Horizon 2030

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
AMENAGEMENT SPATIALE							
Délimitation des zones du SDAU	01	300 000				MHU	MATDS, Commune et PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000				Commune	MHU
Elaboration d'un SIU + adressage	01	150 000				MHU	Commune, Bureau d'étude
Etude d'urbanisme détaillée du projet de restructuration/extension de la zone administrative et commerciale	01	50 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet de restructuration/extension de la zone administrative et commerciale	01	PM				Commune	MHU, PTF
Achèvement du projet d'aménagement de la SONATUR	01	PM				SONATUR	Commune,
Elaboration d'une stratégie de récupération des zones à faible densité d'occupation dans la zone urbaine lotie	01	50 000				Commune	MHU PTF
Mise en œuvre de la stratégie de récupération des zones à faible densité d'occupation dans la zone urbaine lotie	01	PM				Commune	MHU PTF
Etude d'urbanisme détaillée du projet de réaménagement de la zone industrielle	01	50 000				Chambre de commerce et d'industrie	Commune

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
AMENAGEMENT SPATIALE							
Mise en œuvre du projet de réaménagement de la zone industrielle	01	PM				Chambre de commerce et d'industrie	Commune, Opérateurs privés
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la Zone d'Activités Diverses	01	50 000				Chambre de commerce et d'industrie	Commune
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAD	01	PM				Chambre de commerce et d'industrie	Commune, Opérateurs privés
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 130 ha (1 ^{ère} tranche)	01	39 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 130 ha (1 ^{ère} tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 160 ha (2 ^e tranche)	01	48 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 160 ha (2 ^e tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 220 ha (3 ^e tranche)	01	66 000				Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 220 ha (3 ^e tranche)	01	PM				Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière (340ha)	01	102 000				Commune	MHU, sociétés immobilières
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière (340ha)	01	PM				Commune	MHU, sociétés immobilières
Etude de définition d'une zone d'urbanisation future	01	50 000				Commune	MHU,
Mise en œuvre de l'opération de définition d'une zone d'urbanisation future	01	PM				Commune	MHU,
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement des villages de Tionkuy et de Moundasso	01	50 000				Commune	MHU,
Mise en œuvre du projet d'aménagement des villages de Tionkuy et de Moundasso	01	PM				Commune	MHU,
Préservation des zones agropastorales	01	150 000				Commune	MEDD, MARH MRA

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
AMENAGEMENT SPATIALE							
Protection des aires végétales naturelles	01	75 000				Commune	MEDD, MARH
Délimitation de la zone non aedificandi (ha)	644	25 000				Commune	MHU
Mise en place d'un site de maraîchage (ha)	644	25 000				Commune	MARH
Etude du projet de réaménagement de la zone de l'aérodrome	30	100 000				ASECNA	Etat, Commune,
Mise en œuvre du projet de réaménagement de la zone de l'aérodrome	30	PM				ASECNA	Etat, Commune,
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE							
Construction d'un lycée dans la zone SONATUR	01	250 000				Commune	MESS
Construction d'un CEG au secteur n°05	01	150 000				Commune	MENA
Construction de nouveaux établissements de l'enseignement secondaire	20	3 000 000				Commune	MESS, MENA, Opérateurs privés
Construction d'écoles primaires	77	6 160 000				Commune	MENA, Opérateurs privés
Construction d'un centre de formation professionnel à vocation agropastorale	01	1 500 000				MJEFP	Commune, MARH, MERA
Délocalisation centre hospitalier régional comprenant une maternité moderne	01	15 000 000				MS	Commune, PTF
Réhabilitation du CHR existant et transformation en centre médical avec antenne chirurgicale	01	300 000				MS	Commune, PTF
Construction et équipement d'un nouveau CSPS	10	2 500 000				Commune	Ministère de la Santé, PTF
Réaménagement du marché central	01	250 000				Commune	acteurs privés et PTF
Réhabilitation de la gare routière centrale	01	300 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction du marché de <i>Flakin</i> (secteur n°06)	01	200 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction d'un marché à Tionkuy	01	100 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction d'un marché régional de fruits et légumes avec chambre froide	01	2 500 000				Conseil Régional & Commune	acteurs privés et PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE							
Construction de la nouvelle gare routière dans la nouvelle zone commerciale	01	400 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction de la nouvelle gare routière au secteur n°06 (Moundasso)	01	200 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction du stade régional au secteur n°03	01	1 500 000				MSL	Conseil Régional Commune, et PTF
Construction de complexes sportifs (zone SONATUR, Secteur n°02, Moundasso, Tionkuy, Zone administrative et commerciale)	05	400 000				Commune	acteurs privés et PTF
Construction d'un musée régional des arts	01	500 000				Conseil régional	Commune, PTF
Construction d'un complexe culturel	01	500 000				Conseil régional	Commune, PTF
Mise en place d'une unité de sapeurs pompiers	01	PM				MATDS	Commune
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE							
Voirie, Déplacement et Mobilité urbaine							
Elaboration d'un plan de circulation	01	50 000				Commune	MID, PTF
Mise en œuvre d'un plan de circulation	01	PM				Commune	MID, PTF
Ouverture et bitumage de la rocade en 02 x 02 voies avec TPC (km)	30	30 000 000				MID	SOFITEX Commune
Voirie primaire existante à bitumer (km)	18,50	5 550 000				Commune	MHU PTF
Voirie secondaire existante à bitumer (km)	21	4 200 000				Commune	PTF
Voirie secondaire projetée à bitumer (km)	44	11 000 000				Commune	PTF
Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)	25,50	2 040 000				Commune	PTF
Voirie secondaire projetée à aménager en terre (km)	19,50	1 950 000				Commune	PTF
Aménagement de ronds-points	07	700 000				Commune	PTF
Aménagement des carrefours	14	700 000				Commune	PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE							
Eau et Assainissement							
Réalisation du schéma directeur de drainage des eaux pluviales	01	50 000				ONEA	Commune,
Réalisation du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides	01	50 000				ONEA	Commune,
Construction d'un château d'eau au Nord de la ville	01	1 500 000				ONEA	Commune,
Extension du système d'adduction d'eau par la mise en place de bornes fontaine	01	PM				ONEA	Commune,
Extension du réseau ONEA (km)	PM	PM				ONEA	Commune,
Mise en place de bouches d'incendie	45	67 500				Sapeurs pompiers	Commune, ONEA
Mise en place d'un réseau primaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	15	1 500 000				Commune	ONEA, PTF
Mise en place d'un réseau secondaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	100	8 000 000				Commune	ONEA, PTF
Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement	01	60 000				Commune	, ONEA
Elaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques d'inondation	01	25 000				Commune	ONEA
Electricité							
Extension du réseau d'électricité	PM	PM				SONABEL	Commune
Extension du réseau d'éclairage public (km)	35	1 575 000				Commune	, SONABEL
Télécommunication							
Installation de la fibre optique	PM	PM				ONATEL	PTF
Vulgarisation du CDMA	PM	PM				ONATEL	PTF
Espaces verts et carrières d'extraction de BLT							
Reconversion des carrières déjà cernées par la ville et les transformer en espaces verts	PM	PM				Commune	PTF
Aménagement des espaces verts et des zones aménagés	PM	PM				Commune	MEDD MARH
Délimitation et aménagement du parc urbain du Loba (193 ha)	01	250 000				Commune	
Aménagement d'une zone des vergers	PM	PM				Commune	MEDD MARH
Délimitation et aménagement d'une bande verte au nord de la ZAD	01	150 000				Commune	MEDD PTF
Plantation d'alignement d'arbre sur les principales artères de la ville	PM	PM				Commune	MEDD

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 F CFA	PROGRAMMATION			ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			Court terme (2013- 2018)	Moyen terme (2019- 2024)	Long terme (2025- 2030)		
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE							
Autres équipements d'infrastructure							
Délimitation et clôture des cimetières existants	03	120 000				Commune	PTF
Aménagement de nouveaux cimetières	03	300 000				Commune	PTF
GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE							
Réhabilitation, adaptation et équipement du siège de la mairie	01	500 000				Commune	PTF
Mise en place d'outils d'accompagnement de la maitrise d'ouvrage urbaine	01	30 000				Commune	PTF
Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication	01	90 000				Commune	PTF
Promotion de l'écocitoyenneté	PM	PM				Commune	PTF
TOTAL		107 607 500					

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

4.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)

Suivant l'enquête ménage réalisée dans le cadre de l'élaboration de ce SDAU, la priorité de la population de la ville de Dédougou est portée vers les équipements d'infrastructure. Ainsi, l'assainissement (28,77%), le bitumage des voies (25,23%) et l'accès à l'eau potable (10,92%) constituent les premières préoccupations de la population enquêtée. Le tableau ci-dessous donne par ordre de priorité décroissance les équipements désirés par la population de Dédougou.

Tableau n° 126 : Récapitulatif des équipements désirés par ordre d'importance

Equipements désirés par ordre d'importance	Effectif enquêté	Pourcentage	Rang
Caniveaux	187	28,77%	1 ^{er}
Bitumage de routes	164	25,23%	2 ^e
Bornes-fontaines	71	10,92%	3 ^e
Adduction d'eau	50	7,69%	4 ^e
Lotissement	39	6,00%	5 ^e
Branchement d'électricité	36	5,54%	6 ^e
CSPS	35	5,38%	7 ^e
Eclairage public	26	4,00%	8 ^e
Ecole	20	3,08%	9 ^e
Ouverture de voies	08	1,23%	10 ^e
Place publique	05	0,77%	11 ^e
Terrain de sport	04	0,62%	12 ^e
WC/Latrines	02	0,31%	13 ^e
Parc (<i>forêt communale</i>)	01	0,15%	14 ^e
Douches	01	0,15%	14 ^e
Bacs à ordures	01	0,15%	14 ^e
Téléphone	00	0,00%	17 ^e
TOTAL	650	100%	

Source : Agence ARCADE/AXIALE / Enquête ménage –SDAU Dédougou – Décembre 2011

Etabli à partir du programme d'investissement global (PIG), le Programme d'investissement prioritaire (PIP) qui tient également compte des priorités de la population tel que déterminée dans le précédent tableau et des préoccupations des responsables locaux, fait la situation des projets devant être exécutés prioritairement sur les six (06) premières années d'application du schéma. Par projet il précise : *le quantitatif, l'estimatif, la localisation (suivant le zoning projeté), la planification année par année sur six (06) ans (2013 - 2018), et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet.* Le cout global du PIP est estimé à **trente trois milliards huit cent quatre vingt six millions cinq cent mille (33 886 500 000) Franc CFA.**

Tableau n° 127 : Programme d'investissement prioritaire (PIP) / période de 2013 à 2018

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 FCFA	PROGRAMMATION						ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			2013	2014	2015	2016	2017	2018		
AMENAGEMENT SPATIALE										
Délimitation des zones du SDAU	01	300 000							MHU	MATDS, Commune et PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000							Commune	MHU
Elaboration d'un SIF + adressage	01	150 000							MHU	Commune, Bureau d'étude
Etude d'urbanisme détaillée du projet de restructuration/extension de la zone administrative et commerciale	01	50 000							Commune	MHU
Achèvement du projet d'aménagement de la SONATUR	01	PM							SONATUR	Commune,
Elaboration d'une stratégie de récupération des zones à faible densité d'occupation dans la zone urbaine lotie	01	50 000							Commune	MHU PTF
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat sur 130 ha (1 ^{ère} tranche)	01	39 000							Commune	MHU
Mise en œuvre du projet d'extension de l'habitat sur 130 ha (1 ^{ère} tranche)	01	PM							Commune	MHU
Etude d'urbanisme détaillée du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière (100 ha)	01	39 000							Commune	MHU, sociétés immobilières
Mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone de promotion immobilière (340 ha)	01	PM							Commune	MHU, sociétés immobilières
Etude de définition d'une zone d'urbanisation future	01	50 000							Commune	MHU,
Mise en œuvre de l'opération de définition d'une zone d'urbanisation future	01	PM							Commune	MHU,
Préservation des zones agropastorales	01	150 000							Commune	MEDD, MARH MRA
Protection des aires végétales naturelles	01	75 000							Commune	MEDD, MARH
Délimitation de la zone non aedificandi (ha)	644	25 000							Commune	MHU
Mise en place d'un site de maraîchage (ha)	644	25 000							Commune	MARH

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 FCFA	PROGRAMMATION						ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			2013	2014	2015	2016	2017	2018		
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE										
Construction d'un lycée dans la zone SONATUR	01	250 000							Commune	MESS
Construction d'un CEG au secteur n°05	01	150 000							Commune	MENA
Construction d'écoles primaires	11	160 000 880 000							Commune	MENA, Opérateurs privés
Délocalisation centre hospitalier régional comprenant une maternité moderne	01	15 000 000							MS	Commune, PTF
Réhabilitation du CHR existant et transformation en centre médical avec antenne chirurgicale	01	300 000							MS	Commune, PTF
Réaménagement du marché central	01	250 000							Commune	acteurs privés et PTF
Réhabilitation de la gare routière centrale	01	300 000							Commune	acteurs privés et PTF
Construction du stade régional au secteur n°03	01	1 500 000							MSL	Conseil Régional Commune, et PTF
Construction d'un musée régional des arts	01	500 000							Conseil régional	Commune, PTF
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE										
Voirie, Déplacement et Mobilité urbaine										
Elaboration d'un plan de circulation	01	50 000							Commune	MID, PTF
Mise en œuvre d'un plan de circulation	01	PM							Commune	MID, PTF
Voirie primaire existante à bitumer (km)	18,50	5 550 000							Commune	MHU PTF
Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)	25,50	2 040 000							Commune	PTF
Aménagement de ronds-points	02	200 000							Commune	PTF
Aménagement des carrefours	04	200 000							Commune	PTF
Eau et Assainissement										
Réalisation du schéma directeur de drainage des eaux pluviales	01	50 000							ONEA	Commune,
Réalisation du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides	01	50 000							ONEA	Commune,
Construction d'un château d'eau au Nord de la ville	01	1 500 000							ONEA	Commune,

PROJETS	QUANTITE	COUT X 1000 FCFA	PROGRAMMATION						ACTEUR PRINCIPAL	ACTEURS ASSOCIES
			2013	2014	2015	2016	2017	2018		
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE										
Extension du système d'adduction d'eau par la mise en place de bornes fontaine	01	PM							ONEA	Commune,
Extension du réseau ONEA (km)	PM	PM							ONEA	Commune,
Mise en place de bouches d'incendie	15	22 500							Sapeurs pompiers	Commune ONEA
Mise en place d'un réseau primaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	07	700 000							Commune	ONEA, PTF
Mise en place d'un réseau secondaire d'évacuation des eaux pluviales (km)	10	800 000							Commune	ONEA, PTF
Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement	01	60 000							Commune	, ONEA
Elaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques d'inondation	01	25 000							Commune	ONEA
Electricité										
Extension du réseau d'éclairage public (km)	10	1 575 000							Commune	, SONABEL
Télécommunication										
Installation de la fibre optique	PM	PM							ONATEL	PTF
Vulgarisation du CDMA	PM	PM							ONATEL	PTF
Espaces verts et carrières d'extraction de BLT										
Reconversion des carrières déjà cernées par la ville et les transformer en espaces verts	PM	PM							Commune	PTF
Aménagement des espaces verts et des zones aménagés	PM	PM							Commune	MEDD MARH
Délimitation et aménagement du parc urbain du Loba (193 ha)	01	250 000							Commune	
Plantation d'alignement d'arbre sur les principales artères de la ville	PM	PM							Commune	MEDD
Autres équipements d'infrastructure										
Délimitation et clôture des cimetières existants	03	120 000							Commune	PTF
GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE										
Réhabilitation, adaptation et équipement du siège de la mairie	01	500 000							Commune	PTF
Mise en place d'outils d'accompagnement de la maitrise d'ouvrage urbaine	01	30 000							Commune	PTF
Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication	01	30 000							Commune	PTF
Promotion de l'écocitoyenneté	PM	PM							Commune	PTF
TOTAL		33 886 500								

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

QUATRIEME PARTIE

MISE EN OEUVRE

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentielles à sa bonne exécution :

- ***l'adoption du SDAU conformément à la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso*** : plusieurs instances, dont le COTESCO, la CCUC et la CRUC, sont impliquées dans le processus de validation du SDAU avant son adoption finale par le Conseil des ministres. C'est l'aboutissement de toute cette démarche qui confère au présent outil sa valeur de document de référence en matière de planification de l'aménagement urbain ;
- ***le SDAU comme un cadre de référence des interventions*** : l'élaboration et la mise en œuvre du présent SDAU obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée de l'aménagement urbain. Ainsi, les interventions des différents acteurs résidents et non résidents (*ONG, projets, services étatiques, coopération décentralisée, etc.*) doivent s'insérer en droite ligne des objectifs retenus dans le cadre de ce SDAU et concourir à leur atteinte ;
- ***la maîtrise d'ouvrage*** : le Conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du SDAU conformément à la loi. A ce titre, il prend toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. Il fera appel à la maîtrise d'ouvrage délégués (*structure technique compétent*) et par voie de passation de marchés, recruter un prestataire privé pour les études techniques et la réalisation des projets ;
- ***le cofinancement des actions du SDAU*** : la participation d'acteurs autres que la municipalité a été essentielle dans l'élaboration du SDAU comme elle le sera pour sa mise en œuvre qui requiert leur contribution physique et financière ;
- ***la valorisation des compétences locales*** : elle sous-entend l'utilisation des compétences locales pour l'exécution du SDAU dans un contexte d'existence et de disponibilité de ces ressources ;
- ***la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU*** : ce comité sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU. A l'instar du comité ad hoc impliqué lors de la phase d'élaboration du SDAU, le présent comité prendra en compte, dans sa composition, les différentes sensibilités locales. Toutefois, il sera numériquement plus réduit afin de le rendre plus efficace dans sa mission ;
- ***la mobilisation financière*** : l'Etat et le Conseil municipal exploreront toutes les pistes possibles pour mieux mobiliser les ressources nécessaires au financement du SDAU ;
- ***la mobilisation sociale*** : en vu d'obtenir la pleine adhésion de l'ensemble des couches sociales et socioprofessionnelles pour une synergie d'actions, le Conseil municipal veillera à vulgariser le SDAU au niveau des différents acteurs de développement en particulier auprès de ses partenaires. Des campagnes d'informations et de sensibilisation seront menées en utilisant tous les canaux de communication existants.

1.2. CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU

L'élaboration tout comme la mise en œuvre du présent SDAU s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- **la Loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso** : il donne compétence au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme l'élaboration ou la révision du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) ;
- **la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso** : tout en fixant les compétences des collectivités territoriales notamment en matière d'aménagement du territoire, édicte le principe de l'autorisation préalable de la tutelle et de la compétence partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration et mise en œuvre des documents de planification spatiale. Ainsi selon le décret (*décret d'application de la Loi n°055-2004*) n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédure d'élaboration, d'approbation, et de révision du SDAU, en son article 18, il est stipulé que : « *la mise en œuvre du SDAU approuvé incombe conjointement à l'Etat et à la collectivité territoriale concernée* » ;
- **la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso** : il affirme la compétence de l'Etat dans l'initiative d'élaborer et de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).
- **le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain** : elle a pour « objectif général de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elle vise à faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement ; à assurer l'accès au logement décent à toutes les couches sociales ; etc. » ;
- **le décret n°2009 – 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires** : elle vise à long terme « la promotion du développement local et régional par la mise œuvre judicieuse des politiques publiques (*macro-économiques et sectorielles*) à l'intérieur des centres secondaires » et à moyen terme « le renforcement de la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale (*notamment par : la création de pôles de développement dynamique ; le développement des fonctions relais des centres secondaires de dimension provinciale avec le monde rural en renforçant la relation ville/campagne, fondement d'un développement régional intégré ; etc.*) ».

Pour être applicable, le SDAU doit subir une série phase de validation et d'adoption conformément à la législation en vigueur. En effet, il est d'abord soumis aux différentes instances consultatives (COTESCO, CCUC, CRUC et CNAT), avant son approbation par décret pris en Conseil des ministres. Pour ce faire, l'Etat sera donc le garant de sa mise en œuvre globale. Le Conseil municipal veillera à la mise en application effective des orientations retenues.

Sans être opposable au tiers, le SDAU une fois adopté s'impose à toutes actions devant être entreprise à l'intérieur de son aire d'application. En effet, comme stipulé dans le Code de l'Urbanisme et de la Construction à son article 65 : « *L'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public ou privé sont tenus au strict respect des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé* ».

Le SDAU, en tant que document de référence établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme (*horizon 2030*), se doit être compatible avec les dispositions des autres instruments de planification d'échelon supérieur touchant son aire d'application. Ainsi le SDAU, en présence, est pleinement en adéquation avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (*SNAT*), le Plan Régional de Développement (*PRD*), les études ECOLOC.

Les documents de planification outils d'urbanisme opérationnel devant être compatible avec le SDAU sont :

- le Plan d'Occupation des Sols (*POS*) ;
- les schémas de secteurs ;
- les Plans Communaux de Développement (*PCD*) ;
- les études d'urbanisme opérationnel (*rénovation, réhabilitation, restructuration urbaine, plans de lotissement, etc.*).

1.3. ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

1.3.1. Au niveau de la municipalité

1.3.1.1. Conseil municipal

Le conseil municipal, acteur clé dans la gestion du foncier communal, a un rôle de premier rang dans la mise en application des orientations du SDAU.

Une fois le présent document adopté, tout le conseil aura pour mission de :

- veiller au strict respect des dispositions retenues dans le SDAU ;
- faire en sorte que les documents de planification de niveau inférieur (*tel POS, PCD, etc.*) soient en parfaite harmonie avec le SDAU ;
- s'assurer permanemment de la concordance des initiatives et projets de développement à réaliser dans la ville jusqu'en 2030 avec les prescriptions du SDAU ;
- œuvrer au suivi - évaluation de l'exécution des prescriptions du schéma ;
- prendre l'initiative de sa révision si les conditions de sa mise en œuvre l'exige ;
- prendre les dispositions nécessaires pour doter la ville d'un POS (*outil d'opérationnalisation du SDAU*) dans un bref délai.

1.3.1.2. Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU devra être mis en place. Sous la coupe du Conseil municipal, il établira et présentera régulièrement au Conseil les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude. Le comité aura également pour tâches d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Présidé par le Maire, le comité se composera essentiellement des différents services techniques déconcentrés de l'Etat. Pour être mieux représentatif, il associera quelques représentants du conseil municipal (*notamment les présidents des trois commissions*), du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers (*chef de terre*) et des partenaires au développement clés (*ONG,*

projets et programmes de développement). Il comprendra en outre en son sein un représentant du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Le comité sera mis en place, conformément à la Loi n°055-2004 et au décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV, par un arrêté ministériel. En effet, l'article 19 du décret ci-dessus référencé indique que : « un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU est mis en place par arrêté du Ministère en charge de l'urbanisme et de la construction ». C'est cet arrêté qui précisera la composition, les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

1.3.1.3. Structure technique de mise en œuvre

L'absence de structure technique de maîtrise d'ouvrage à Dédougou pourrait constituer un handicap majeur et compromettre la bonne mise en œuvre des dispositions du SDAU. Il est donc impérieux pour la ville d'ouvrir à mettre sur pied cette structure et en la dotant de tous les moyens humains, matériels et financier afin de garantir le succès d'exécution du présent schéma. De ce fait deux (02) options se présentent à la municipalité quant à sa mise en place :

- ***l'option de la création d'un service technique municipal à travers une gestion directe en régie simple*** : après plus d'une quinzaine d'année de processus de décentralisation au Burkina Faso, exceptées les deux (02) grandes communes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent d'un service technique opérationnel aucune autre municipalité n'a pu s'en doter faute de ressources adéquates. En effet, la mise en place d'une telle structure est si coûteuse qu'il est difficile à la majorité des communes du pays, dans le contexte actuel, d'en créer et surtout de le faire fonctionner. Cette option, pour la commune de Dédougou, semble donc hypothétique dans l'immédiat vue la faiblesse de ses moyens ;
- ***l'option de la mutualisation des ressources à l'échelle régionale à travers une Agence Régionale de Développement (ARD)*** : cette option est issue d'une réflexion faite dans le cadre du dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la Politique de Développement des Centres Secondaires (PDCS) au Burkina Faso. Elle a abouti à la conclusion que seule une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle régionale et regroupant toutes les communes de la région, par le biais de l'intercommunalité, est la moins coûteuse et la plus supportable par les ressources locales à même de permettre à ces collectivités d'assurer efficacement leur mission de développement local. Ainsi, il sera plus facile pour la commune de Dédougou en association avec les autres collectivités de sa région de mettre en place l'ARD de la Boucle du Mouhoun. Elle aura la personnalité juridique d'un établissement public local à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Les ressources de l'agence découleront des contributions des collectivités membres, des subventions, des dons, des legs, des emprunts, des rémunérations pour service rendu et autres libéralités. Cette forme d'organisation a l'avantage à terme de permettre à l'agence de ne pas constituer un poids supplémentaire pour les communes et de pouvoir elle-même se prendre en charge. L'ARD aura pour mission d'assister la commune de Dédougou et les autres collectivités de la Boucle du Mouhoun dans les domaines d'activités liés au développement ; d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations que les collectivités veulent bien lui confier et de réaliser toute étude que les organismes publics ou privés pourraient lui commander. De façon spécifique, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'urbanisme fait parti de ces compétences. A cet effet, la ville de Dédougou pourra bénéficier de l'accompagnement technique de l'agence dans l'opérationnalisation du présent SDAU.

De ces deux (02) options, la seconde est celle qui présente le plus d'avantages pour la commune de Dédougou de pouvoir se doter rapidement d'une structure compétente de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de son SDAU.

La problématique environnementale et du développement durable étant capitale dans ce schéma, la Mairie devra se doter d'un service chargé de ces questions.

1.3.1.4. Population

La population, qu'elle soit organisée ou non, est un des maillons clé du processus d'application des dispositions du SDAU. Cependant cet acteur ne pourrait pleinement jouer son rôle que s'il est bien informé du contenu du document. Ainsi le succès du SDAU, dans sa présente phase de mise en œuvre, passe par une bonne campagne de communication pour une appropriation de son contenu par les populations. A ce titre, les acteurs économiques, les organisations de la société civil, les religieux, les coutumiers, les propriétaires terriens de Dédougou aura une responsabilité de premier plan dans la conduite du processus de mise en œuvre de ce schéma.

1.3.2. Au niveau étatique

1.3.2.1. Etat central

L'Etat est un des acteurs importants du processus, étant à l'initiative de l'étude, elle devra jouer un rôle clé lors de la mise en œuvre (*techniquement et financièrement*) à travers ces services techniques centraux. Cette intervention se fera conjointement avec la municipalité de Dédougou. Ainsi de par sa position, l'Etat devra :

- accélérer le processus d'adoption du SDAU jusqu'en Conseil des ministres ;
- œuvrer, dans le cadre de la décentralisation, à mettre à la disposition de la municipalité de Dédougou l'environnement juridique et institutionnel nécessaire à la bonne exécution du présent SDAU et surtout transfert effectif des ressources aux collectivités.

1.3.2.2. Services techniques déconcentrés de l'Etat

Comme le stipule le Code Générale des Collectivité Territoriales (CGCT), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement. Ainsi l'ensemble des structures déconcentrées devront concourir à la bonne mise en œuvre du présent SDAU et en garantir son succès.

A l'adoption du schéma, toutes les actions entreprises par ces structures sur son aire d'application se doivent être compatibles avec les orientations retenues.

1.3.3. Au niveau des partenaires au développement

La ville de Dédougou dénombre un nombre important de partenaires qui l'accompagne déjà dans la mise en œuvre de son processus de développement. Il s'agit des nombreux projets et programmes de développement, de la coopération décentralisée avec des villes françaises (*dont la ville de Douai en France; l'Ecole des Mines de Douai et la ville de Sanary-sur mer en France.*), de la ville de Mouscron en

Belgique, et de la coopération MRC de la vallée de la Gatineau au Canada et en perspective avec le Recklinghausen et Harrow, le Projet ACRIC, l'AMBF et la coopération luxembourgeoise.

Ces acteurs pourraient ainsi être mis à contribution (*techniquement, matériellement, et/ou financièrement*) dans l'exécution du présent SDAU.

1.4. MOBILISATION DES RESSOURCES

1.4.1. Ressources humaines

La ville de Dédougou devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel de qualité à même de conduire avec succès la mise en œuvre de ce SDAU. L'ensemble de ces initiatives pour être plus efficace à moyen et long terme nécessitera :

- la mise en place d'une politique de renforcement de capacité sur : la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina Faso (*en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbaine particulièrement leur mode d'utilisation*), la RAF, les outils informatiques (*particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière*), etc. ;
- le recrutement d'agents techniques de niveau supérieur : il s'agira principalement d'un cadre de conception ayant un profil dans le domaine du développement et de la gestion urbaine et un technicien supérieur (*à court et moyen terme*) et d'un ingénieur (*à long terme*).

1.4.2. Ressources financières

La commune dispose de potentialités en termes de ressources budgétaires mobilisables. Outre la contribution des activités génératrices de revenus (*maraîchage, commerce, élevage, artisanat, transformation des produits agro-pastoraux, etc.*), la valorisation de nouveaux secteurs d'activités telles le transport, le tourisme et le secteur de la petite et moyenne industrie favoriseront une amélioration substantielle des finances locales. L'augmentation de ces ressources au bénéfice du budget communal exigera à la municipalité de Dédougou :

- de recruter des nouveaux agents de recouvrements pour étoffer les effectifs actuels ;
- d'asseoir une bonne organisation et un déploiement efficient des ressources humaines de recouvrement sur le territoire communal ;
- de moderniser ses équipements marchands (*marché, gare routière, abattoir, etc.*) afin d'augmenter le volume des ressources fiscales mobilisées ;
- d'adopter la rigueur dans le recouvrement des taxes et impôts ;
- de mettre en place un système informatique de gestion des ressources budgétaires.

L'Etat interviendra financièrement dans la mise en œuvre de ce schéma à travers un appui budgétaire direct et aussi grâce au fonds pour le financement des aménagements urbains⁸.

De nombreux partenaires au développement seront également mis à contribution dans le financement de ce SDAU. C'est le cas du PDDEB, du PROS, du PEPP II du PADS, du PST₂, de la SONATUR, ANPE, les Engagements Nationaux, de la coopération décentralisée (*MRC de la vallée de la Gatineau au Canada et*

⁸ Cf. *Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso*, Edition novembre 2006, P n°19

en perspective avec le Recklinghausen et Harrow, le Projet ACRIC, l'AMBF et la coopération luxembourgeoises), du secteur privé, etc.

1.4.3. Ressources matérielles

Afin de réussir la mise en œuvre du SDAU, les différents services devront être équipés progressivement en matériels informatiques et de bureautiques, en moyen de transport, en véhicules de génie civil, en outillages divers etc.

1.4.4. Ressources foncières

La mobilisation des ressources foncières dans le cadre de ce SDAU est une question déterminante qui conditionne fortement la réussite de sa mise en œuvre. Comme cela a pu être relevé dans l'analyse diagnostique et prospective, les enjeux liés au foncier dans l'aire urbaine de Dédougou doivent être traités avec la plus grande attention afin de limiter les conflits latents. Ainsi, une stratégie d'acquisition foncière fondée sur les dispositions juridiques, réglementaires et techniques en vigueur au Burkina Faso a été proposée. L'objectif de cette démarche, c'est de permettre à l'administration locale de disposer des terres conformément à la loi pour la matérialisation du zoning proposé et la réalisation des projets retenus dans le présent schéma.

Pour ce faire le législateur a prévu un ensemble d'instruments juridiques, réglementaires et techniques pouvant être utilisés pour une mobilisation des ressources foncières. Il s'agit de :

- ***l'expropriation pour cause d'utilité publique*** : conformément à l'article 300 de la Loi 034-2012, c'est une forme de cession involontaire des droits réels immobiliers permettant aux pouvoirs publics, dans le respect des droits des détenteurs de droits réels immobiliers, de mobiliser les ressources foncières pour les besoins d'opérations d'aménagement, reconnus d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnisation. Aussi selon la Loi n°017-2006 du 18 mai 2006 à son article 02, ce mode d'acquisition foncière est reconnu comme « *une opération qui permet à une personne publique, de contraindre tout titulaire de droit réel immobilier à lui céder ledit droit, dans le but de réaliser un objectif d'utilité publique ou d'intérêt général, en contrepartie d'une juste et préalable indemnisation* ». Toujours au niveau de Loi n°017-2006 à son article 85, il est indiqué que « *l'Etat et les collectivités territoriales peuvent procéder à l'expropriation d'une personne morale ou physique pour cause d'utilité publique, conformément aux textes en vigueur* ».
- ***le droit de préemption*** : selon l'article 04, alinéa 28 de la Loi 034-2012, c'est un droit reconnu dans certains cas à l'administration, notamment l'Etat et les collectivités territoriales, d'acquérir la propriété d'un bien immobilier, lors de son aliénation par préférence à tout autre acquéreur. De même, l'article 02 de la Loi n°017-2006 « *reconnait ce droit à l'Etat ou aux collectivités territoriales d'acquérir, en cas d'aliénation, la propriété d'un ou de plusieurs immeubles ou de droits réels immobiliers, par préférence à tout autre acquéreur* ». Plus loin au niveau des articles 86 à 90 de la même loi (Loi n°017-2006), les procédures et modalités d'application de ce droit sont pleinement définis ;
- ***la constitution de réserves foncières*** : l'article 02 de la Loi n°017-2006 définit les réserves foncières, comme étant « *des domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins d'aménagements futurs* ». Ainsi c'est un moyen dont dispose l'Etat ou les collectivités

territoriales d'acquérir des terres qui donneront lieu à un aménagement effectif en vue de leur utilisation définitive à moyen ou long terme. Aux articles 91 à 93 de la même Loi, les procédures et modalités d'application de ce procédé d'acquisition foncière sont déterminées. Dans le cadre du présent SDAU, deux (02) zones de réserves foncières ont été programmées. L'administration devra prendre toutes les mesures idoines pour protéger ces zones des occupations illicites ;

- **le remembrement** : selon l'article 02 de la Loi n°017-2006, c'est « l'opération d'aménagement qui consiste, dans un périmètre urbain donné, à regrouper des parcelles de terrain en vue de les rendre aptes à de nouveaux types de construction ». Cette technique sera mise en œuvre lors du projet de restructuration de l'ancienne zone administrative. Elle permettra de redimensionner les grandes parcelles du centre ville pour les adapter aux besoins réels et de récupérer des terres pouvant accueillir de nouveaux équipements ;
- **l'incorporation des biens en déshérence** : il s'agit de réattribuer à la collectivité locale les biens immobiliers d'apparence abandonnée (Cf. Article 26 alinéa 04 de la loi 034-2012) ;
- **l'élaboration du SIU** : en référence à la loi 034-2012 en son article 206, le SIF est un ensemble de procédés et de mécanismes permettant de collecter et traiter les informations, de stocker, d'analyser et de diffuser les données relatives à la propriété foncière et ses démembrements. Cette clarification des différentes propriétés foncières permet à la collectivité, qui dispose d'un SIF, de lancer avec plus d'assurance les procédures d'acquisition de terrains pour des opérations d'aménagement. C'est donc un excellent outil que la municipalité de Dédougou devra très rapidement élaborer et tenir à jour afin de le rendre opérationnel et d'en tirer tous les bénéfices utiles à une meilleure gestion foncière. Dans l'optique de faciliter les procédures d'acquisition foncière par l'administration locale pour la mise en œuvre du SDAU, le SIF permettra à l'échelle du périmètre urbain :
 - d'assainir la situation des attributions des parcelles loties ;
 - d'identifier l'ensemble des parcelles attribuées depuis au moins cinq (05) ans et encore non mises en valeur et préparer les procédures de retrait suivant les règles légales ;
 - d'éclaircir la question des possessions et des propriétés foncières ;
 - d'identifier les propriétaires coutumiers et procéder à une délimitation des différentes propriétés conformément aux dispositions de la RAF (Article 237 de la Loi n°034-2012/AN) afin de limiter le phénomène de vente illicite de terres en périphérie urbaine ;
 - de faire la situation des biens immeubles en déshérence ;
 - etc.

Il sera nécessaire de mettre en place, à partir de ce SIF, un véritable cadastre.

En conclusion, afin de lutter efficacement contre les occupations illégales de terres dans la commune, d'apaiser les conflits et tensions liés au foncier, de permettre à l'administration locale d'avoir une meilleure maîtrise foncière et aider la municipalité à disposer des terres dans le cadre de l'exécution du SDAU sans trop de difficultés ; les principales actions suivantes doivent être impérativement engagées :

- vulgariser le SDAU dans ces différents aspects auprès des propriétaires coutumiers et la population : la concertation doit être systématique entre la commune d'une part, les coutumiers et la population d'autre part à l'occasion des opérations d'aménagement afin de rassurer ces derniers et susciter leur adhésion ;

- communiquer sur la mise en œuvre des dispositions de la RAF révisée qui en son article 6 distingue le domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales et le patrimoine foncier des particuliers. Ce dernier cas de figure nécessite de sensibiliser les propriétaires coutumiers et la population afin d'éviter toute forme d'occupations illégales des terres non aménagées pour une bonne et saine compréhension de l'application de l'article 237 de la Loi 034-2012 du 02 juillet 2012 portant RAF sur les possessions foncières rurales ;
- dynamiser la commission de retrait des parcelles et la doter de moyens conséquents ;
- renforcer la capacité du bureau domanial de la commune par le recrutement de personnel qualifié et l'équipement adéquat du service ;
- œuvrer à une meilleure organisation de la chaîne foncière.

1.5. Appréciation de la contribution municipale au financement du SDAU

Le Programme d'Investissement Global (PIG) du SDAU qui est estimé à **107 607 500 000 FCFA** s'évalue :

- à **33 886 500 000 FCFA** sur le court terme (2013-2018) équivalent au Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) ;
- à **73 721 000 000 FCFA** sur le moyen et long terme (2019-2030).

Le programme d'investissement global du SDAU sera financé par la commune et ses partenaires au développement qui sont d'abord l'Etat ensuite les PTF et enfin la Coopération décentralisée qui est très dynamique à Dédougou. La commune pourrait apporter entre 5% (*soit 5 380 375 000 FCFA*) et 20% (*soit 14 744 200 000 FCFA*) du montant des investissements. Le reliquat qui sera à rechercher sera compris respectivement entre 95 et 80%.

L'appréciation de la contribution de la commune au financement du SDAU à l'horizon 2030 s'établit comme suit :

- **à court terme (période 2013-2018)** : sur cette période, la capacité d'investissement moyenne s'élève à **347 432 374 FCFA**. Selon le principe de cofinancement énuméré ci-dessus, l'apport de la municipalité se situera entre 1 694 325 000 FCFA (*soit 5% du montant total du PIP*) et 6 777 300 000 FCFA (*soit 20% du montant total du PIP*). Au regard de la capacité d'investissement communal entre 2013-2018, on peut donc dire que la part contributive de la commune dans le financement des investissements du SDAU à court terme sera difficilement supportable dans les deux (02) cas de figure :
 - dans le premier cas de figure (*avec un apport de 5% du montant du PIP*), les besoins ne seront couverts qu'à 36%. Le manquant qui est de 1 084 368 000 FCFA est donc à rechercher ;
 - dans le second cas de figure (*avec un apport de 20% du montant du PIP*), les besoins ne seront couverts qu'à 9%. Le reliquat à rechercher est estimé à 5 489 613 000 FCFA.
- **à moyen et long terme (période 2019-2030)** : sur cette période, la capacité d'investissement moyenne de la commune a été évaluée à 8 762 691 162 FCFA. En considérant le programme d'investissement sur la même période (*estimé à 73 721 000 000 FCFA*), la part contributive locale serait comprise entre 3 686 050 000 FCFA (*soit 5% du montant total du PIG entre 2019-2030*) et 14 744 200 000 FCFA (*soit 20% du montant total du PIG entre 2019-2030*). Au regard de la capacité d'investissement communale ci-dessus indiquée, on peut donc dire que le financement des investissements du SDAU entre 2019-2030 peut être :
 - totalement financé (*à hauteur 34%*) dans le cas d'un apport municipal de 5% du PIG entre 2019-2030 avec une marge supplémentaire de 2 432 793 000 FCFA.

- en grande proportion financé (*à hauteur 87%*) si l'apport est de 20% du PIG entre 2019-2030. Le manquant qui est de 1 916 746 000 FCFA est donc à rechercher.

Dans le cas où la capacité d'investissement moyenne de la commune est rapportée à la moyenne de la part contributive demandée, nous observons ce qui suit sur les deux (02) périodes :

- **à court terme**, la capacité d'investissement moyenne de la commune ne parvient à couvrir la moyenne de l'apport contributif souhaité que seulement de 13% et le complément est à rechercher ;
- **à moyen et à long terme** par contre, la capacité d'investissement moyenne de la Mairie garantirait intégralement le financement de la moyenne de l'apport contributif requis jusqu'à hauteur de 108%.

Au regard de la capacité d'investissement communal ci-dessus indiquée, on peut donc dire que le financement des investissements du SDAU peut être totalement financé dans le cas d'un apport municipal à moyen et long terme entre 2019-2030, et partiellement financé à court terme 2013-2018. Le manquant sera donc à rechercher et des efforts doivent être entrepris par la commune afin d'améliorer sa capacité d'investissement.

2. SUIVI – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

Entre les prévisions des actions inscrites au SDAU et leur effectivité sur le terrain, seul un système de suivi évaluation permettra de réajuster et de corriger les écarts lors de l'exécution. Ainsi les acteurs devant assurer le suivi – évaluation de la mise en œuvre du SDAU sont :

- ***l'Agence Régionale de Développement (ARD)*** : elle assurera le suivi de la mise en œuvre du SDAU. Des rapports réguliers de suivi de l'exécution des projets seront transmis au Comité de pilotage ;
- ***le Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU*** : elle sera chargée de l'évaluation de la mise en œuvre du SDAU. Pour ce faire, elle pourra se faire accompagner dans cette tâche par un bureau d'étude spécialisé en évaluation de projets urbains. Les rapports d'évaluation produits par le comité devront être présentés au Conseil municipal pour entériner les différentes recommandations qui seront formulées.

2.1. STRATEGIE DE SUIVI ET CONTROLE DE L'EXECUTION

En vue d'atteindre les objectifs de suivi - évaluation, il convient de mettre en place un mécanisme efficace de formation/sensibilisation au profit de tous les acteurs impliqués dans les commissions de mise en œuvre du SDAU afin de les amener à :

- mieux comprendre la nécessité d'apprécier les résultats obtenus ;
- faire le suivi régulier des activités à partir d'indicateurs en rapport avec les objectifs, les projets, résultats attendus et les moyens utilisés ;
- faire le bilan de l'impact des projets dans leur milieu et identifier les facteurs expliquant ou justifiant le niveau de réalisation ;
- proposer des mesures d'atténuation ou de correction en vue de redresser la situation par des solutions palliatives.

2.2. DISPOSITIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION

A l'issue de la phase de formation/sensibilisation sur l'importance du suivi évaluation dans l'exécution des projets, il sera mis en place des outils de collecte et de synthèse de données. Il s'agit de :

- fiches de projets ;
- fiches de suivi périodique ;
- fiches de bilan ;
- cahiers de visites ;
- rapports d'audits ;
- rapports d'évaluation à mi-parcours du SDAU ;
- protocoles, contrats et conventions ;
- etc.

2.3. PERIODICITE DU SUIVI EVALUATION

Le suivi évaluation du SDAU se déroulera en plusieurs étapes ainsi qu'il suit :

- **l'évaluation de la situation actuelle** : avant la mise en œuvre du SDAU, une analyse de la situation de départ (*soit en 2013*) devrait être faite afin de pouvoir déterminer à la fin de la phase de mise en œuvre les impacts imputables au SDAU ;
- **le suivi périodique** : il se fera annuellement sur la base de chacun des projets en cours d'exécution afin de confronter le délai imparti et consommé, la qualité du projet réalisé et les coûts (*prévisionnels et de réalisation*). Ce suivi doit permettre de faire une réorientation dans l'exécution du projet le cas échéant ;
- **l'évaluation à mi- parcours** : elle intervient à la neuvième année après le début de la mise en œuvre du SDAU (*soit en 2021*). Elle consiste à évaluer le niveau de réussite ou non des projets planifiés sur la période. C'est l'étape qui permet, au besoin, de faire une réorientation de certains objectifs spécifiques ou certaines projets ou même une révision complète du SDAU ;
- **l'évaluation finale** : elle consiste à faire une analyse des projets réalisés quantitativement et qualitativement et d'en déterminer l'efficacité, l'efficience, la viabilité et les effets.

3. PRINCIPALES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAU

3.1. SOUTIEN A LA MAITRISE DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE

La bonne gouvernance est mise en œuvre pour une plus grande confiance des citoyens et des partenaires au développement, en vue de recueillir la pleine adhésion des uns et des autres. La participation, la transparence, l'équité et la justice devront toujours sous tendre les actions du Conseil municipal, afin de donner toutes les chances de succès au SDAU. Pour ce faire, la mise en place de dispositifs techniques et institutionnels en vue de promouvoir la bonne gouvernance locale est à encourager.

3.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Pour une meilleure exécution du SDAU, son appropriation totale est nécessaire par les premiers responsables de la conduite de sa mise en œuvre. De ce fait, ils doivent disposer de solides compétences dans les domaines tels que la planification stratégique, le suivi-évaluation des projets et programmes et la recherche de partenaires.

3.3. ETUDES COMPLEMENTAIRES

Le schéma étant un document d'orientation, des études d'opérationnalisation des projets seront nécessaires dans ce processus. Il s'agit :

- de l'étude du POS ;
- des études de faisabilité des projets retenus.

3.4. MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

La mise en œuvre des projets du SDAU requiert une adhésion et une synergie d'actions entre les différents acteurs. La mise en place d'une stratégie de communication permettra d'organiser la communication durant tout le processus de mise en œuvre du SDAU. Les besoins de communication s'expriment entre les acteurs suivants :

- entre le Conseil municipal et les représentants de l'Etat (*Gouverneur, Hauts- commissaires, Préfets*) ;
- entre le Conseil municipal et Conseil régional de la Boucle du Mouhoun ;
- entre le Conseil municipal et les services déconcentrés de l'Etat ;
- entre le Conseil municipal et les Partenaires Techniques et Financier (*PTF*) ;
- entre le Conseil municipal et les organisations de la société civile, le secteur privé, les groupements professionnels, les ONG, les projets et programmes dans la région, etc. ;
- entre le Conseil municipal et les citoyens.

3.5. PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Les risques suscités par les changements climatiques dans la ville de Dédougou devront systématiquement être pris en considération dans la planification de son développement. Les autorités locales avec l'appui des partenaires techniques et financiers doivent développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et des mesures d'atténuation de leurs effets.

L'accent doit être mis aussi bien sur les populations, les secteurs d'activités que sur les zones géographiques jugées les plus vulnérables au phénomène des aléas climatiques (*vent, inondation, sécheresse, etc.*). En effet, il ne s'agit pas que d'un problème d'environnement, mais d'un enjeu transversal qui concerne aussi les dimensions économiques et sociales du développement urbain.

L'adaptation consiste à développer diverses options visant à faire face aux impacts négatifs des changements climatiques et surmonter les dommages et pertes subis. L'adaptation devra alors se concrétiser par des mesures et des réajustements, proactifs et/ou réactifs, préventifs et/ou curatifs, au sein des systèmes naturels et humains, face aux données climatiques d'aujourd'hui et du futur.

L'atténuation quant à elle consiste en l'anticipation des effets des changements climatiques en termes de réduction des pertes et des dommages matériels, infrastructurels, humains, etc. Cela suppose que des mesures préventives sont prises par les autorités locales et la population en termes d'aménagement conséquent de l'espace urbain.

En somme, il faut une meilleure adaptation des outils de l'aménagement et des règlements d'urbanisme aux réalités des changements climatiques et une action de sensibilisation de la population aux changements climatiques et à leurs effets (*architecture durable, écocitoyenneté, amélioration de la gestion des déchets, économie d'énergie, adoption de systèmes de transport non polluant, reboisement, préservation du couvert végétal, etc.*)

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Recensement Général de la Population, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1975

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1985

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1996

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2006

Monographie de la Région de la Boucle du Mouhoun, Direction Régionale de l'Economie et de la Planification, septembre 2008

Monographie de la Province du Mouhoun, Direction Régionale de l'Economie et du Développement Planification, juin 2007

Plan Communal de Développement de la Commune de Dédougou 2004-2008, financement GTZ/MEF, 2004

Plan Communal de Développement de la Commune de Dédougou 2010-2014, financement ADEPAC, Décembre 2009

Etat des lieux des secteurs de l'assainissement et de l'hygiène dans huit centres secondaires ONEA – Centre de Dédougou, financement ONEA - Mars 2007

Les services de base de la commune Dédougou, financement PDM - Aout 2006

Etude et schéma d'aménagement de la ville de Dédougou (Burkina Faso), DEA, Anne GAVOTY, Octobre 1984

Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Dédougou, financement budget de l'Etat – DGUTF – 1999

Etude ECOLOC – Dédougou, financement Programme d'Appui à la Relance des Economies Locales – PDM - 2007

Profil des régions du Burkina Faso, 456 p. Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional, 2010

Bulletin agro - météorologique décadaire n°26, période du 11 au 20 septembre 2011, 7 p., Direction Générale de la Météorologie, 2011

Evolution de l'occupation du sol et risque d'érosion, GUINKO S. 1991: PNUD, Ministère du Plan et du Développement, Burkina Faso

Programme de spécialisation régionale de la Boucle du Mouhoun (PROSPER-BMH), Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Mars 2008 : version provisoire, 105 p.

Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Rapport n°01 (*Bilan – diagnostic*), Rapport n°02 (*Orientations*) et Rapport n°03 (*Programme prioritaire du SNAT*), Décembre 2009, Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Financement FAD/Gouvernement du Burkina Faso

Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), financement Budget national - DGUTF – Mars 2008

Manuels d'urbanisme pour les pays en développement, Volume 05 : Les infrastructures, ACA - Ministère de la Coopération, 1983

Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) / 2011-2015, Rapport final Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2011

Note sectorielle sur l'énergie au Burkina Faso, Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina - Direction de la Prospective et de l'Intelligence Economique (DPIE), Octobre 2010

Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires, Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Octobre 2009

Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », Rapport de diagnostic stratégique, Ministère de l'Economie et du Développement (MED), Août 2004

Etudes d'impact sur l'environnement - volume 3, Hertig J. A., PPUR Lausanne, 2006

L'évolution du droit de l'environnement depuis 1992 au Burkina Faso, KONE S. I., 2002

Etude d'impact sur l'environnement : Guide méthodologique, Département de la gestion du territoire, Canton de Neuchâtel, Suisse, 2004

Guide générale de réalisation des études et notices d'impact sur l'environnement, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), 2007

Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso, CONEDD, 2012

ANNEXES

ANNEXES

Annexe n°01 : Notice d'impact environnemental (NIE) du SDAU de Dédougou

SOMMAIRE

I- CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION

III- DESCRIPTION ET JUSTIFICATIFS DU SDAU

II- ETAT DE REFERENCE INITIALE : REVUE ANALYTIQUE DES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE DEDOUGOU

IV- IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

V- ANALYSE DES ALTERNATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

VI- SYNTHESE DES PROJETS, ETUDES ET ACTIONS PROGRAMMEES DANS LE SDAU PAR GROUPE DE PROJETS AYANT DES SIMILITUDES D'ACTIONS

VII- IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

I. CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION

La Notice d'Impact Environnemental (NIE) au Burkina Faso est régie par le Décret 2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de la NIE. Elle bénéficie d'un certain nombre de textes législatifs qui constituent des sources de références et de guide tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une NIE. Les principales lois et règlements en vigueur au Burkina Faso sont listés comme suit :

1.1- Code de l'Environnement au Burkina Faso (Loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997)

Il stipule en son article 17 que Les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement.

L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une NIE.

1.2- Décret n° 2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'Etude et de la Notice d'impacts sur l'environnement

Ce décret précise le champ d'application , le contenu et la procédure relatifs aux études et notices d'impact sur l'environnement conformément aux prescriptions des articles 19, 20 et 23 de la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso.

Les articles 04 et 05 définissent conformément à l'article 20 du code de l'environnement les travaux, ouvrages, aménagements et activités ainsi que les documents de planification assujettis à l'Étude ou à la NIE. Ils sont classés en trois catégories en tenant compte des secteurs d'activités définis par la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant sur les modalités d'intervention de l'Etat et la répartition de compétence entre l'Etat et les acteurs de développement :

- **catégorie A** : Activités soumises à une EIE ;
- **catégorie B** : Activités soumises à une NIE ;
- **catégorie C** : Activités qui ne sont soumises ni à une EIE ni à une NIE.

En se référant à la liste des travaux, ouvrages, aménagements et activités ainsi que les documents de planification, le SDAU de la ville de Dédougou est classé dans la catégorie B.

1.3- Code forestier (Loi n°003-2011 /AN du 05 avril 2011)

La loi n° 006197/ADP du 31 janvier 1997 est l'un des supports juridiques qui encadre la conduite des EIE ou des NIE au Burkina Faso. Elle a été promulguée le 17 mars avec l'adoption du décret n°111/PRES/PM/MEE.

Le Code forestier ci dessus référencé a pour objet de fixer, conformément à la Politique forestière nationale l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Il vise à établir une articulation

harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population.

La mise en œuvre progressive du SDAU entraînera certainement des aménagements d'espace pour des réalisations diverses. La phase préparatoire des travaux pour chaque réalisation nécessitera un débroussaillage et un décapage de la terre végétale. A ce niveau l'article 50 de la Loi n°003-2011 /AN du 05 avril 2011 stipule que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement est soumise à une autorisation préalable du Ministre chargé des forêts sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement.

1.4- Loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso

Cette loi est une révision de la « *Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière* ». Elle détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire.

La loi ci-dessus référencée s'applique au domaine foncier national.

L'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers sont régis par des principes généraux (*Cf. article 03*).

1.5- Code de l'Hygiène Publique (Loi n° 022-2005/AN du 24/05/2005)

Son objectif principal est de préserver et de promouvoir la santé publique. Il vise à promouvoir la pratique de l'hygiène publique et surtout de promouvoir et de responsabiliser tant individuellement que collectivement les citoyens au respect de notre environnement et de notre cadre de vie. Le Code de l'Hygiène Publique a pour ambition de cerner les contours de la question de l'hygiène publique notamment la politique nécessaire de sensibilisation pour l'adhésion populaire. Son titre IV porte sur les règles d'hygiène publiques et est divisé en plusieurs chapitres :

- **le chapitre 01 traite de l'hygiène sur les voies et places publiques** : es dispositions réglementent l'utilisation du domaine public pour une meilleure protection de l'environnement immédiat de la communauté ;
- **le chapitre 03 traite de l'hygiène des habitations** : l'habitat insalubre constitue un milieu favorable à l'éclosion et à la propagation des maladies. C'est pourquoi des dispositions sont prévues pour assurer la salubrité de cet espace ;
- **le chapitre 07 traite de l'hygiène des établissements scolaires et des bâtiments publics** : l'acquisition de bonnes pratiques par les élèves doit se faire dans un environnement à même de leur procurer le confort et la sécurité. De même, les bâtiments publics doivent assurer le maximum de confort et de sécurité aux différents usagers (*personnel et visiteurs*). La réalisation d'un SDAU devrait intégrer dans sa vision les règles élémentaires d'hygiènes déclinées dans le code de l'hygiène publique.

1.6- Code de Santé Publique (Loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994)

Il donne compétence au ministère de la santé, de prendre conjointement avec les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, les mesures destinées entre autres à prévenir la pollution des eaux potables afin de protéger l'environnement et la santé des populations. L'organisation de l'espace dans un schéma d'aménagement comme le SDAU ne doit pas perdre de vue l'esprit du code de Santé Publique.

1.7- Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 55-2004/AN du 21/12/2004)

Il vise, avec l'ensemble de ses modifications, à déterminer l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'actions, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Son article 89, en définissant le statut et les compétences des communautés urbaines, stipule que la commune urbaine et la commune rurale reçoivent les compétences en matière d'assainissement, de lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; d'enlèvement et d'élimination finale des déchets ménagers, et de délivrance d'autorisation préalable de coupe de bois à l'intérieur du territoire communal. De ce fait, les mairies deviennent les principaux acteurs des services de base dans leurs circonscriptions.

1.8- Décret n°98 – 322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEMS/MATS/MATS/MESS/MEF du 28 juillet 1998 portant condition d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes

L'article 07 dudit décret dispose : A chaque demande d'ouverture fournie, doit être accompagnée d'une EIE telle que prévue par la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement. Cette étude indiquera les éléments propres à caractériser la situation existante et, fera ressortir les effets prévisibles de l'établissement au regard de ses intérêts. Elle mentionnera les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'établissement et en indiquera les couts estimatifs.

1.9- Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE portant fixation des normes de rejets de polluant dans l'air, l'eau et le sol

Il se fixe les articles 03, 04, 06, 07, 10, 11, 12, 13 et 14 respectivement, les normes de qualité de l'air ambiant, les normes de rejets des émissions dues aux véhicules automobile, les normes de rejets des émissions dues aux installations fixes, les normes de qualité des eaux potables par degré de pollution, les normes de déversement des eaux usées dans les eaux de surface, les normes de déversement des eaux usées dans les égouts, les substances interdites de rejet direct dans le milieu récepteur, les substances soumises à autorisation avant leur rejet direct dans le milieu récepteur, les normes de qualités du sol.

1.10- Loi n°002-2001/AN portant Orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso

Elle définit le cadre de gestion de l'eau.

Il découle de cette loi que l'eau est une ressource précieuse et que sa gestion durable constitue un impératif national (*Cf. article 01*).

Les régimes de déclarations et d'autorisation ont été établis par cette loi notamment pour les aménagements hydrauliques et, d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités, entraînant, selon le cas :

- des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restituées ou non ;
- une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ;
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Ces mesures réglementaires s'inscrivent dans le souci de l'utilisation écologiquement rationnelle de la ressource eau et des écosystèmes, et pourrait sous-entendre l'utilisation durable.

1.11- Loi n°034-2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso

La présente loi stipule dans ses articles 01 et 02 que les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvo - pastorales doivent être respectés. Sont concernées par les dispositions de la présente loi, les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, caméline, asine et équine.

1.12- Loi n°031-2003/AN du 8 Mai 2003 portant Code Minier au Burkina Faso

Dans son article 01, le Code minier au Burkina Faso a pour objet de promouvoir les investissements dans le secteur minier au Burkina Faso. Il vise à favoriser et à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du Burkina Faso.

1.13- Décret n°98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso

Il a pour objet la réglementation des conditions de création, d'aménagement et de gestion des sites d'aménagement paysager au Burkina Faso.

La stratégie des aménagements paysagers vise l'amélioration du cadre de vie des populations par :

- des opérations tendant à reverdir les centres urbains et ruraux ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances, notamment les poussières ;
- la création de microclimats ;
- la lutte contre la désertification et l'érosion des sols ;
- la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

De même, elle contribue dans le cadre d'une exploitation durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux, alimentaires et de pharmacopée.

1.14- Décret n°2007 - 610/PPRES/MP/MAHRH portant adoption de la politique national de sécurisation foncière en milieu rural du 04 octobre 2007.

Il a pour mission essentielle d'alimenter la réflexion sur les questions de politiques et de stratégies en matière de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso.

II. DESCRIPTION ET JUSTIFICATIFS DU SDAU

2.1- Généralités

Le SDAU se veut un instrument de planification spatiale et/ou sectorielle à moyen et long termes. *« Il détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal » (article 56 de la loi N° 017-2006 /AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction).*

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités (*données de fait*) et les volontés politiques.

Le SDAU est établi dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics.

Le SDAU expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire au Burkina Faso il doit s'inscrire dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (*PNH DU*) et de la politique nationale d'aménagement du territoire.

2.2- Objectifs du SDAU de Dédougou

2.2.1- Objectifs principaux

Le présent SDAU s'articule autour des six (06) principaux objectifs suivants :

- 1- Faire du SDAU un document de référence et un outil de planification et de gestion efficient pour une maîtrise de la dynamique spatiale de Dédougou ;
- 2- Doter la ville de Dédougou d'équipements et services urbains nécessaires pour lui permettre d'assumer son statut de pôle régional de développement ;
- 3- Préserver et dynamiser les activités afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi ;
- 4- Prendre suffisamment en compte les préoccupations environnementales et de développement durable face aux effets du changement climatique ;
- 5- Organiser le système de déplacement et de mobilité urbaine afin de l'adapter à l'évolution actuelle de la ville ;
- 6- Renforcer la gouvernance urbaine et bâtir une ville soucieuse de l'environnement.

2.2.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du SDAU s'articulent autour de quatre (04) thématiques :

Dans le domaine de l'urbanisation, il s'agit de :

1. Accroître la maîtrise foncière par la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain ;
2. Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie ;
3. Renforcer la qualité du cadre bâti.

Concernant les équipements et les activités urbaines, le SDAU vise à :

4. Améliorer le niveau d'équipements et de services urbains ;
5. Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Dédougou afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi.

Pour faciliter le déplacement et la mobilité urbaine, le SDAU prévoit de :

6. Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain ;
7. Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville.

En matière de gouvernance urbaine et développement durable, il est prévu de :

8. Renforcer la gouvernance urbaine ;
9. Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable.

III. ETAT DE REFERENCE INITIALE : REVUE ANALYTIQUE DES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE DEDOUGOU

3.1- Environnement naturel (*flore, faune, air, eau et sol*)

3.1.1- La flore

La savane arbustive constitue la formation végétale la plus dominante. Les espèces arborescentes rencontrées sont : *Faidherbia albida* ou *Acacia albida* (Gommier), *Combretum* ou *Kinkeliba*, *Guiera senegalensis* (pommier rouge), *Lannea microcarpa* (Raisinier), *Parkia biglobosa* (Néré), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Terminalia avicennioides*, *Combretum glutinosum*.

Dans l'ensemble, la ville de Dédougou se caractérise par un couvert végétal assez épars. On note l'inexistence de forêts classées pouvant permettre une meilleure conservation des ressources naturelles et d'espaces verts bien aménagés devant servir également de « *poumon vert* » à la ville.

Il y a cependant la présence d'une forêt communale localisée entre les secteurs n°03, 04 et 06, d'un bosquet, d'espaces verts, de bois sacrés et quelques plantations d'alignement le long de certaines artères de la ville.

La couverture végétale naturelle autour de la ville est très largement dégradée et la production ligneuse y est très limitée. Par contre, les villages les plus éloignés disposent encore d'une savane arbustive assez dense et la production ligneuse y est encore importante. L'exploitation du bois d'énergie se fait partout où il demeure quelques reliques boisées.

En somme, l'état des lieux de la situation du couvert végétal à Dédougou, fait ressortir une diversité de formations végétales et de composition floristique. Malgré cette diversité, il faut signaler qu'au niveau du couvert végétal dans son ensemble, on note une dégradation due à l'urbanisation, au surpâturage, à la coupe abusive du bois, aux feux de brousse et aux aléas climatiques.

3.1.2- Les ressources fauniques

Les ressources fauniques de la commune de Dédougou se rencontrent essentiellement dans les formations végétales (*savane, forêt galerie*) qui entourent la ville. Ces ressources fauniques sont assez diversifiées. On y rencontre de petits et gros mammifères et une faune aviaire dans les zones de savane arborée et arbustive. Cependant, ces espèces animales connaissent de plus en plus une régression remarquable non seulement du point de vue des effectifs mais surtout de la diversité des espèces. La très grande pression anthropique, le braconnage, les feux de brousse et la forte dégradation de l'habitat des animaux constituent les éléments principaux qui expliquent cet état de fait.

Cependant, le développement du secteur de la faune reste confronté aux principales contraintes suivantes :

- la dégradation des écosystèmes particuliers comme les berges du fleuve Mouhoun ;
- la dégradation de l'habitat liée aux feux de brousse, aux défrichements anarchiques, au surpâturage, à la coupe abusive du bois et aux aléas climatiques.

3.1.3- L'air

Au niveau de l'agglomération de Dédougou, il n'existe pas de données relatives à la qualité de l'air. Sur le plan local, les principales sources de pollution de l'air sont la combustion du bois (*principale source d'énergie utilisée par les ménages*), l'émission des engins à 02 roues (*notamment les moteurs 02 temps*), la poussière engendrée par l'harmattan et la circulation, et les fines fibres aux alentours immédiats de l'usine d'égrenage de la SOFITEX.

Les vents (*d'harmattan et de mousson*) engendrent la pollution de l'air et des dégâts sur les infrastructures et sur la population de la ville. Pendant l'harmattan, les couches superficielles des sols lessivés sont exposées à l'érosion éolienne, contribuant ainsi à la suspension de la poussière au-dessus de la ville. L'étude sur le SDAU relie celles portant sur les changements climatiques au niveau régional qui montrent que la circulation générale des vents pourrait être perturbée au cours des vingt (20) années à venir; ce qui aurait pour effet une aggravation avec le temps des suspensions de nuage de poussière, de la pollution, des maladies liées au vent, etc.

3.1.4- Les ressources en eau de surface

Au niveau de la ville de Dédougou, la disponibilité des ressources en eau de surface est assurée principalement par le fleuve Mouhoun qui constitue le principal cours d'eau de la province.

Le fleuve Mouhoun jadis une entité écologique remarquable, se trouve de nos jours confronté aux principales contraintes suivantes :

- la dégradation des berges liée à une exploitation à des fins agropastorales ;
- le déficit hydrique lié à une insuffisance pluviométrique ;
- la pollution des eaux du Mouhoun par des insecticides et des pesticides compromettant la survie et le développement du potentiel halieutique ;
- l'ensablement du lit.

3.1.5- Les sols

L'étude du SDAU signale que la plus grande partie de l'espace dit urbain est occupé par les aires végétales et agropastorales. En terme d'aptitude, l'étude montre que la grande partie des sols sont mieux adaptés pour l'extraction des matériaux servant à la construction des habitations (*briques, sable, argile*) et à l'implantation de l'habitat. Le reste demeure plutôt propice à la riziculture et au maraîchage.

Compte tenu de la quantité moyenne de pluie relevée et de la nature du substrat sur lequel repose la ville de Dédougou, l'érosion hydrique y est assez poussée. En effet, le ruissellement des eaux de pluie est très fort dans la ville et au vu du caractère argilo-sablonneux de la couche superficielle des sols ferrugineux, ces sols, déjà fragiles, pourraient facilement être affectés par l'érosion hydrique. Ceci pourrait impacter l'aménagement de l'espace urbain et partant engendrer des difficultés de construction des infrastructures et des édifices

Il existe de nombreux sites à l'intérieur de la ville qui sont transformés en carrières pour l'extraction des briques; créant ainsi de grandes carrières d'extraction non protégées et non organisées; toute pratique qui pourrait avoir des incidences sur l'urbanisation harmonieuse de la ville et l'environnement.

Les facteurs de dégradation des sols sont :

- l'érosion hydrique et éolienne ;
- les mauvaises pratiques culturales ;
- les feux de brousse ;
- le déboisement.

3.2- Environnement urbain construit et habité

3.2.1- Les infrastructures routières

Dans l'espace urbain de Dédougou, la voirie, à défaut d'être ouverte, est bien marquée du fait du niveau de mise en valeur des parcelles.

En effet, la voirie de la ville de Dédougou est constituée d'un réseau de voies pouvant être classé en trois (03) grandes catégories en fonction des types de dessertes offerts, de leur emprise et de leur niveau d'aménagement. Ces voies permettent de distinguer :

- **un réseau primaire** : d'une emprise de 30 m au minimum, il permet d'assurer les liaisons interurbaines (*communes voisines, localités importantes du pays*) et internationales (*frontière du Mali*), et distribuer les flux de circulations entre secteurs de la ville Est-ouest et Nord-sud à l'intérieur de la ville. Ce réseau est constitué des deux (02) routes nationales (*la RN n°10 et la RN n°14*) qui traversent la ville ;
- **un réseau secondaire** : constitue l'essentiel du réseau routier intra urbain de la ville. Seulement deux (02) kilomètres de ce réseau est bitumé ;
- **un réseau tertiaire** : assurant la desserte des parcelles d'habitation et des équipements à l'intérieur des quartiers. L'emprise de ces voies est comprise entre 12 et 15 mètres et elles sont toutes en terre. Leur praticabilité varie d'un quartier à un autre en fonction de la dégradation de la chaussée par les eaux de pluie, de l'absence des caniveaux et du manque d'ouverture de celles-ci.

En plus de ces voies, la voirie de la ville comporte deux (02) carrefours aménagés sans feux tricolores. Malgré le faible niveau de signalisation du trafic routier, il est noté la présence de deux (02) signalisations pour la régulation dudit trafic à savoir : la signalisation horizontale sur les voies bitumées et la signalisation verticale sur certaines rues de la ville.

Le réseau de drainage des eaux de pluie de la ville se développe autour du marché central de Dédougou. Le linéaire de ce réseau est d'environ 600 m de caniveaux. Il est cependant obstrué par les apports de terres et de plastics et ne joue plus son rôle. Le réseau existant ne permet pas une évacuation des eaux de pluie de la ville. On note la présence de deux bassins de retentions naturels (*le site du FESTIMA et la forêt sacrée du Loba*) et un exutoire naturel situé dans la partie Sud-est de la ville. Avec la réalisation des travaux de construction de la RN n°14 (*axe Koudougou – Dédougou*), la ville bénéficie des caniveaux réalisés le long de la route bitumée.

3.2.2- L'habitat

La ville de Dédougou a connu sa première opération d'aménagement depuis 1956. Ce lotissement sera suivi de trois (03) autres en 1985, en 1996 et en 2009. Ces différents lotissements successifs ont permis la structuration de l'espace urbain de Dédougou et correspondent aux différentes phases de croissance de la ville. La densité de l'occupation des zones d'habitation est de plus en plus faible quand on passe du premier au dernier lotissement. A contrario, ce rythme modéré des opérations d'aménagement nourrie également la prolifération des zones non loties dans la ville.

Il convient de noter que malgré la volonté de plus en plus marquée d'une partie de la population de se doter d'un logement en matériaux durables, force est de reconnaître que la ville de Dédougou est marquée par :

- l'importance des zones non loties qui abritent une frange importante de la population sur un espace assez réduit ;
- l'importance de l'habitat de type traditionnel et semi-moderne ;
- le manque d'ouverture des voies de circulation intra urbaines ;
- le faible niveau d'équipement.

L'anthropisation du milieu est source de divers conflits sociaux dont :

a) Les conflits fonciers consécutifs aux opérations de lotissements qui entraînent une expropriation des producteurs par la parcellisation de leurs champs et sans contrepartie.

Cette situation contribue :

- à l'extension spatiale de la ville de Dédougou car dépossédée de leurs champs et non préparées à d'autres métiers les populations se tournent vers d'autres terres agricoles augmentant davantage la pression foncière ;
- aux transactions foncières non sécurisées occasionnant la prolifération de vastes domaines privés aux alentours de la ville.
- aux ventes de terres opérées dans l'opacité avec pour conséquence l'ébranlement de la cohésion sociale par des conflits au sein des familles. Certaines catégories n'auront pratiquement plus de terres en lieu et place de grands domaines fonciers. Ces petits producteurs seront alors transformés en ouvriers agricoles dans ces grands domaines ou viendront grossir les zones non loties.
- à l'augmentation des prix des parcelles, du fait de leur rareté et de la spéculation pour la grande majorité de demandeurs qui seront alors contraints de s'établir en zones non aménagées

b) Les conflits entre agriculteurs et éleveurs :

Ces conflits pour l'accès aux ressources naturelles se font suite :

- au rétrécissement des aires traditionnelles de pâture au profit des champs de culture avec pour effet des dégâts causés aux champs par des animaux domestiques, les vols de bétail et à la divagation d'animaux ;
- à l'absence ou l'obstruction des pistes à bétail

3.3- Environnement économique

Le secteur primaire qui comprend l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse, constitue le plus gros pourvoyeur d'emploi. L'agriculture y constitue la principale activité du point de vue de l'occupation spatiale dans la commune. Il existe par moment dans la partie agglomérée et lotie de la ville, sur des parcelles non encore mises en valeur, des cultures de légumes et même quelques fois de maïs et de mil (*en saison pluvieuse*). L'économie forestière repose en grande partie sur l'exploitation du bois pour répondre aux besoins des ménages en bois de chauffe pour la cuisine et la préparation du dolo. Environ 6 550 stères sont produits annuellement pour répondre aux besoins de bois de chauffe et de charbon dans la ville de Dédougou.

Le secteur secondaire est constitué essentiellement de l'industrie et de l'artisanat. Il est cependant en développement avec cependant beaucoup de difficultés. La principale unité industrielle existante dans la ville de Dédougou est la SOFITEX. On note aussi la présence de quelques unités de transformations tels les moulins à grains, les unités de transformation du beurre de karité gérées par des groupements féminins, les unités de transformation des produits alimentaires (*boulangerie*), les unités de production de savon, les laiteries, etc. Les acteurs de l'artisanat dans la ville sont organisés en corporation sur la loi 14/AN-92. Les acteurs de l'artisanat dans la ville de Dédougou ont pu mettre en place une mutuelle pour le financement de leurs activités.

On note aussi la présence d'une proportion importante de salarié et dans une moindre mesure de commerçants. Le chômage ne concerne que moins d'un pourcent (-1%) de la population et les personnes en quête d'un premier emploi constituent 1,69%. Comme la population est caractérisée par sa grande jeunesse, on remarque que les élèves constituent plus du tiers de la population totale de la ville soit 34,49%.

Au plan social, la production maraîchère occupe une place importante dans l'économie urbaine de Dédougou. Il est un grand pourvoyeur d'emplois pendant la saison sèche surtout pour les femmes et les jeunes, et a une forte contribution à la lutte contre la pauvreté des ménages et à l'amélioration des conditions de vie. Les activités de transformation concernent surtout les femmes. Elles sont au nombre d'environ 250 organisées en groupements de productrices. Ces femmes ont reçu des formations qui leur permettent de se spécialiser dans la transformation du poisson, de beurre de karité, du mil (*beignets, galette, boule d'akassa, etc.*) et pour fabriquer la bière locale (*le dolo*).

Le secteur tertiaire est constitué essentiellement du commerce, du transport, du tourisme et de l'hôtellerie, de la télécommunication et de l'information ainsi que des institutions financières. Le commerce constitue l'une des bases du tissu économique de la ville de Dédougou. De nos jours, toute une myriade d'activités qui côtoient le secteur formel et l'informel rivalise au sein de la ville. Le commerce occupe à Dédougou environ 12,50% de la population selon les résultats des enquêtes ménages de décembre 2011. Les infrastructures marchandes sont au nombre de cinq (05) dont deux (02) marchés (*marché central et un marché de Flakin*), un marché à bétail, l'abattoir et la gare routière autour desquelles évoluent les petits commerces et les marchands ambulants qui se caractérisent par leur forte mobilité. Cependant, on les rencontre beaucoup plus autour des principaux marchés. En outre ce secteur d'activité se compose d'un nombre important de boutiques, de kiosques et de débits de boissons. La plupart de ces commerces sont localisés au centre ville. Au niveau de la ville de

Dédougou, les activités commerciales se résument aux activités de commercialisation des produits agricoles, leur transformation et leur vente sur les différents marchés de la ville.

Le secteur informel ou secteur non organisé est plus vivant mais ne subit pas toujours d'impositions, faute de maîtrise du secteur. Les personnes impliquées sont plus nombreuses. La catégorie la plus importante au plan financier est constituée par les femmes transformatrices des produits agricoles et de l'élevage.

Le tourisme à Dédougou se nourrit de l'activité culturelle phare de la localité qu'est le FESTIMA.

Les quelques sites susceptibles d'animer l'activité touristique se composent :

- des puits Dognou ;
- des bosquets sacrés à Dédougou ;
- des sites archéologiques de Kari qui sont de beaux sites naturels très peu valorisés sur le plan de l'exploitation touristique.

Ces différents sites se situent dans la zone d'influence de la ville; de ce fait, une bonne organisation d'un circuit autour de ceux-ci pourrait permettre à la commune de Dédougou d'en tirer profit.

Sur la question du transport, Dédougou manque de routes de bonne qualité. Cette situation ne favorise pas le transport à l'intérieur de la ville, l'écoulement des productions agricoles, le développement des activités commerciales et l'accès aux services sociaux de base. L'existence d'une gare routière facilite son accès en provenance de Bobo-Dioulasso et des autres localités. Cela permet l'émergence du secteur de transport dans la ville et du même coup occasionne une augmentation du trafic routier. De nombreuses sociétés de transports favorisent cette desserte vu la fréquence des départs, des arrivées et des véhicules en transit. Ainsi on observe en moyenne une dizaine de départ par jour. On dénombre 12 compagnies de transport en commun à Dédougou. A ces compagnies s'ajoutent les camions de transport des marchandises, mais aussi un parc automobile en mauvais état.

Le principal problème de ce secteur est l'inorganisation des acteurs. Les modes de transport urbains existants dans la ville de Dédougou sont : la marche à pieds, les engins à deux roues, le transport en commun (*taxi moto*), le transport individuel et personnel et le transport non motorisé. L'enquête ménage réalisée dans le cadre de cette étude indique que la marche à pieds apparaît comme le deuxième moyen de transport le plus important de la ville après la bicyclette. Le transport en commun urbain de la ville de Dédougou est assuré par les taxis motos et les charrettes. Il permet essentiellement le transport de marchandise et des personnes à travers la ville. Il s'agit de tricycles tardivement introduits dans le pays mais qui connaissent une expansion assez rapide.

La télécommunication dans la ville de Dédougou est assurée par l'ONATEL et les trois opérateurs de téléphonie mobile à savoir AIRTEL, TELECEL et TELMOB. Le réseau de téléphone fixe a été automatisé depuis 1986. En dehors de quelques services techniques déconcentrés qui ont accès à la connexion Internet, il n'existe qu'un seul cybercafé dans la ville. Au niveau de l'audio-visuel, l'espace communal est couvert par la radio nationale et la télévision nationale du Burkina. A cela s'ajoute quatre (04) radios privées (*Salaki, Horizon FM, Hamadya et CEDICOM*) qui émettent en modulation de fréquence avec un rayon de couverture d'environ 100 km.

En ce qui concerne la presse écrite, les principaux quotidiens d'information parviennent dans la ville de Dédougou par l'intermédiaire des transports en commun.

Les informations communales et provinciales sont transmises aux médias par des correspondants (*RTB, AIB et le journal Le PAYS*) basés à Dédougou.

La ville de Dédougou connaît une assez bonne couverture en établissements financiers. L'accès au crédit y reste encore difficile à cause du risque élevé de non respect des échéances fondé sur l'incivisme et la non maîtrise des marchés entre autres. Par contre, il est noté une assez bonne fonctionnalité des établissements d'épargne. L'accès au crédit est amélioré avec l'approche coopérative développé à travers le canal de l'église et qui intègre la sensibilisation et la mobilisation des groupements de producteurs. Il est néanmoins relevé que les conditions d'octroi des crédits diminuent le nombre des demandeurs. Les producteurs ont un besoin de renforcement de capacité pour pouvoir accroître la production agricole et maraîchère.

La ville de Dédougou est alimentée en énergie électrique par la SONABEL. En plus de l'électricité de la SONABEL, il existe d'autres modes d'éclairage à Dédougou qui sont : la lampe tempête (25,40 % des ménages), la lampe touche (*pile*), les plaques solaires (2,90% des ménages). Le ravitaillement de la ville en carburant est assuré par deux (02) stations d'essence. Dans la ville de Dédougou, le bois constitue la principale source d'énergie des ménages pour la cuisine (82,90% des ménages enquêtés). Ainsi sa consommation connaît depuis quelques années une augmentation significative. L'agglomération urbaine de Dédougou connaît quelques exploitants à titre lucratif, du fait de la forte demande en bois de chauffe de sa population. La production du bois par un reboisement intensif d'espèces sélectionnées à des fins de construction ou bien de sources d'énergies des ménages n'est pas développée. Cependant, il faut signaler l'existence de quelques plantations d'eucalyptus.

Quant au gaz et au charbon de bois ils représentent respectivement 8,60% et 5,80% des ménages enquêtés.

3.4- La situation des déchets (*solides et liquides*)

3.4.1- Déchets solides

A Dédougou la grande majorité, des ménages se débarrassent de leurs ordures dans les environs immédiats de leur concession, d'où l'existence de nombreux dépotoirs incontrôlés dans la ville. Les résultats de l'enquête ménage indiquent effectivement que 52,50% des ménages jettent leurs ordures dans la rue ou dans un dépotoir sauvage et que seulement 7,50% des ménages disposent d'une poubelle. Il n'existe pas de décharge contrôlée pour la ville, ce qui oblige les populations à se débarrasser de leurs ordures soit au niveau de l'unique décharge public ou directement dans la nature à l'extérieur des zones d'habitation. Ces déchets comportant une grande proportion de matières biodégradables sont aussi utilisés comme amendement dans les champs soit de façon brute ou après transformation. Selon l'enquête ménage, 15,10% des ménages évacuent leurs ordures dans les champs et 13,70% après transformation de ces déchets en fumure. 9,40% bénéficient du service porte à porte initié par des groupements.

Quant aux déchets solides hospitaliers, donc provenant des structures sanitaires, ils sont détruits par incinération et les seringues sont généralement placées dans des boîtes de sécurité avant d'être brûlées dans un incinérateur.

La commune de Dédougou possède des bacs à ordures mobile et un véhicule pour les enlèvements de ces bacs. Le site de tri et de transformation des déchets est situé à 15 km de la ville sur la route de Koudougou.

3.4.2- Les déchets liquides

A- Eaux usées

Ce sont les eaux usées domestiques, eaux usées hospitalières et les eaux usées de l'aire d'abatage :

- **les eaux usées domestiques** : elles sont de façons générales répandues à même le sol dans la rue ou dans les concessions. Ces comportements sont à la source de nombreux problèmes environnementaux (*pollution de l'air et éventuellement pollution de la nappe phréatique*) ;
- **les eaux usées hospitalières** : ces eaux en provenance du CHR et du CSPA urbain sont issues essentiellement du nettoyage et de la désinfection des salles de soins, du bloc opératoire, etc. Elles sont généralement rejetées dans des fosses septiques sans traitement particulier ;
- **les eaux usées issues de l'aire d'abatage** : ces eaux proviennent du nettoyage de la viande, des panses et du sang des animaux abattus au niveau de l'aire d'abattages.

B- Excrétas et eaux vannes

D'après l'enquête ménages 85,90% des ménages possèdent une latrine. Il s'agit des latrines traditionnelles (51,70% des ménages concernés) et des latrines VIP (34,20% des ménages). Le reste des ménages font leurs besoins chez des voisins possédant une latrine, dans les latrines publiques ou dans la nature. La vidange des latrines se font manuellement dans la plupart des cas. Les déchets sont d'abord déposés dans les rues avant leurs évacuations hors des habitations (soit 88,20% des ménages). La vidange par camion ne concerne qu'une faible proportion de ménage (soit 2%). L'ensemble des boues de vidange (*recupérées manuellement ou par camion*) est généralement rejeté dans la nature loin des habitations (*dans la décharge publique ou dans un champ de culture*). La ville compte 32 latrines VIP publiques réparties dans les sites des principales infrastructures sur l'ensemble des secteurs.

3.5- Les risques potentiels

3.5.1- Inondation

Il se développe un risque d'aggravation des inondations compte tenu de :

- la quantité moyenne de pluie relevée ;
- le caractère argilo-sablonneux de la couche superficielle des sols ferrugineux déjà fragilisés et affectés par l'érosion hydrique ;
- la présence de grandes carrières de matériaux de construction non protégées et non organisées ;

- l'obstruction des caniveaux existants par les apports de terres et de plastics empêchant ces derniers de jouer leur rôle.

Ceci pourrait impacter l'aménagement de l'espace urbain et partant, engendrer des difficultés de construction des infrastructures et des édifices. A long terme, ce risque aura des incidences sur l'urbanisation harmonieuse de la ville et son environnement.

3.5.2- Les accidents

Les risques d'accident pourraient provenir de la mauvaise gestion des carrières de briques après exploitation et principalement en cas de transformation en décharges non contrôlées pour leur remplissage en vue d'un quelconque aménagement. Au-delà de l'action du lixiviat (*jus percolant des décharges*) pouvant influencer sur les eaux souterraines, les accidents sanitaires peuvent survenir des objets piquants, tranchants et inflammables.

3.5.3- Risques sociaux, environnementaux et sanitaires

A- Risques sociaux

Les conflits suite à la mauvaise gestion des lotissements sont source de déchirure familiale et de divers contentieux.

B- Risques environnementaux

En saison hivernale, de nombreuses carrières qui sont pour certaines toujours exploitées et pour d'autres laissées à l'abandon sans précautions préalables se comportent en véritables bassins de rétention des eaux pluviales et comportent de nombreux risques pour les riverains.

C- Risques sanitaires

La présence des sols argilo-sablonneux dans la ville présage de grosses suspensions de poussière au-dessus de la ville pendant l'harmattan. Au-delà du fait d'être source de pollution, la suspension poussiéreuse réduit la visibilité au moment de la circulation. Combinée avec les gaz provenant des engins à moteur et des ouvrages domestiques non appropriés, le risque de prolifération de nombreuses maladies dont la toux, la méningite, les infections respiratoires, la conjonctivite, devient grandissant.

Les tableaux n°01 et 02 suivant synthétisent l'état de référence initial ci-dessus développé.

Tableau n°01 : Synthèse de l'état initial et analyse des composantes essentielles de l'environnement de la ville de Dédougou

COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT	SERVICES ESSENTIELS FOURNIS	IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE DEDOUGOU	IMPACTS NEGATIFS SUBIS PAR LA COMPOSANTE	
			Causes	Conséquences
Le fleuve Mouhoun	Ressources en eau de surface disponibles ; Développement des exploitations agricoles soutenu ; Développement du potentiel halieutique (<i>dans les villages aux abords du fleuve</i>) favorisé ; Approvisionnement de la ville en produits halieutiques assuré.	Principal cours d'eau de la province ; Existence d'acteurs dans la filière pêche	Dégradation des berges ; Mauvaises pratiques culturelles ; Inorganisation des acteurs de la filière pêche ; Acteurs de la filière pêche demeurant dans le secteur informel.	Exploitation des berges à des fins agropastorales ; Pollution des eaux par des insecticides et des pesticides ; Compromis dans la survie et le développement du potentiel halieutique ; Augmentation du risque de développement des maladies d'origine hydrique ; Entité écologique du fleuve menacée.
L'air	-	-	Forte combustion du bois par les ménages ; Combustion d'énergie fossile par les engins à deux roues ; Suspension poussiéreuse engendrée par les vents et la circulation ; Gaz divers provenant des déchets liquides et solides ; Présence de déchets volatiles de la SOFITEX dans l'air (<i>fibre de coton</i>).	Pollution de l'air Augmentation du risque de développement des maladies respiratoires Dégâts sur les infrastructures et la population Erosion éolienne

COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT	SERVICES ESSENTIELS FOURNIS	IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE DEDOUGOU	IMPACTS NEGATIFS SUBIS PAR LA COMPOSANTE	
			Causes	Conséquences
Le sol	Support des exploitations agricoles Support des cultures horticoles et végétales	Substrat des habitats et infrastructures Aptitude pour l'extraction des matériaux de construction	Fort ruissellement des eaux de pluies Mauvaises pratiques culturales Feux de brousse Déboisement Nature et fragilité de la couche superficielle Manque d'organisation dans la gestion des carrières	Erosion hydrique et éolienne Dégradation Ensablement du lit du fleuve Mouhoun Espaces non constructibles Prolifération des carrières d'extraction de matériaux non protégées
Le couvert végétal	Maintien de la biodiversité Incitant pour le mode de déplacement écologique	Diversité de formations végétales et de composition floristique ; Diversité de composantes paysagères en milieu urbain et périurbain ; Facteur de gestion communautaire et traditionnel (<i>bois sacrés</i>) ; Existence de forêts classées ; Production ligneuse importante dans les savanes arbustives.	Urbanisation non soutenue ; Surpâturage ; Coupe abusive du bois ; Feux de brousse ; Inorganisation des exploitants ligneux et manque de moyens et de formation ; Dégradation du couvert végétal autour de la ville ; Pression humaine et animale sur les zones réservées et les reliques boisées ; Pénurie progressive du bois de chauffe ; Insuffisance dans l'entretien des plantations d'embellissement ; Absence d'un plan d'embellissement des espaces verts urbains ; Faible utilisation d'ouvrages d'économie du bois de chauffe (<i>foyers améliorés</i>) ; Aléas climatiques.	Dégradation ; Faible résistance aux aléas climatiques ; Perte de biodiversité ; Exploitation énergétique non contrôlée.

COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT	SERVICES ESSENTIELS FOURNIS	IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE DEDOUGOU	IMPACTS NEGATIFS SUBIS PAR LA COMPOSANTE	
			Causes	Conséquences
Les ressources fauniques	Conservation de la richesse naturelle (<i>symbiose avec le couvert végétal</i>) ; Diversité biologique.	Développement de la chasse ; Ecotourisme.	Braconnage ; Feux de brousse ; Défrichements anarchiques ; Surpâturage ; Coupe abusive du bois.	Dégradation des écosystèmes particuliers ; Dégradation de l'habitat ; Erosion de la biodiversité ; Faible résistance aux aléas climatiques.
Le tissu urbain	Cadre de vie ; Développement économique.	Structuration et aménagement d'espace ; Réalisation d'infrastructures ; Modernisation de l'habitat ; Amélioration de l'environnement économique ; Existence d'exutoires naturels ; Réalisation de caniveaux ; Création et diversification d'emplois et de revenus ; Sécurité alimentaire et offre nutritionnelle ; Valorisation de savoirs locaux ; Mobilisation de ressources fiscales ; Conservation d'une mobilité écologique (<i>marche à pied et déplacement en bicyclette</i>).	Fragmentation écologique ; Augmentation des superficies imperméabilisées ; Production de déchets solides et liquides ; Prolifération des dépôts sauvages d'ordures ; Difficulté d'évacuation des eaux de pluie ; Prolifération des zones non lotis ; Faible niveau d'équipement urbain ; Absence de traitement de la voirie intra urbaine ; Conservation de pratiques nuisibles (<i>cultures hautes, amendement des champs avec des déchets non traités et divagation des animaux</i>) ; Facile accès aux pesticides et autres intrants agricoles non biologiques ; Manque d'organisation de l'agriculture urbaine ; Manque de satisfaction des besoins énergétiques de la population ; Prolifération des déchets industriels et spéciaux ;	Aggravation des phénomènes d'érosion des sols ; Perte de fonction des réseaux de drainage des eaux de pluie ; Etalement urbain ; Pollution industrielle ; Pollution visuelle ; Nuisances olfactives et esthétiques ; Risque de contamination de la production agricole ; Risque de pollution des nappes ; Transferts de pollution ; Conflits sociaux ; Augmentation des besoins d'élimination des eaux usées et excréta au niveau des concessions ; Prolifération des sources de nuisance ; Augmentation des risques d'insécurité urbaine ; Augmentation des risques de perte de biens et de personnes ; Augmentation de la sensibilité aux aléas climatiques.

COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT	SERVICES ESSENTIELS FOURNIS	IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE DEDOUGOU	IMPACTS NEGATIFS SUBIS PAR LA COMPOSANTE	
			Causes	Conséquences
Le tissu urbain (<i>suite</i>)	-	-	Insuffisance de latrines ; Mauvaise pratique de vidange de fosses et latrines domestiques ; Implantation des pylônes et poteaux divers ; Faible exploitation du créneau scolaire pour l'éducation environnementale ; Développement de l'alimentation de rue ; Péril plastique ; Faible niveau de mise en valeur des parcelles à usage d'habitation ; Non-achèvement de l'opération SONATUR qui occasionne le fait que cet espace est encore entièrement libre de toute occupation ; Forte densité de l'habitat en zone non lotie ; Très forte prédominance des constructions en matériaux précaires surtout en zone non lotie.	-

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Tableau n°02 : Impacts des changements climatiques sur l'environnement de Dédougou

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	CONSEQUENCES
Influence sur le caractère aléatoire et la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie ; Cause d'apparition de poches de sécheresse longues ; Cause de fortes élévations de température et de l'évapotranspiration ; Cause d'assèchement précoce des points d'eau.	Baisse de la production agricole ; Régression des superficies boisées ; Augmentation des effets néfastes de la sécheresse sur les cultures pluviales Baisse de la productivité des ressources forestières, fauniques, halieutiques et pastorales Appauvrissement de la biodiversité Modification des aptitudes des sols Fragilisation des infrastructures et aménagements

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

IV.SYNTHESE DES PROJETS, ETUDES ET ACTIONS PROGRAMMEES DANS LE SDAU PAR GROUPE DE PROJETS AYANT DES SIMILITUDES D'ACTIONS

L'étude sur le SDAU prévoit l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, les activités agro – pastorales et économiques, la préservation des sites et paysages naturels et urbains sensibles. Cela passe par des études et actions à concevoir et à mettre en œuvre. Toutes ces études et réflexions sont appelées à intégrer la dimension environnement et développement durable. Le tableau n°05 ci-dessous en donne l'aperçu.

Tableau n°05 : Synthèse des études et actions programmées dans le SDAU par thématique et prenant en compte les aspects environnementaux

Thématique	Projection	Principes d'aménagement promu dans le SDAU	
		Etudes prévues	Actions programmées
Urbanisation	Accroître la maîtrise foncière par la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain	Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'aire d'application du SDAU. Système d'Information Foncier (SIF) opérationnel ;	Densification du tissu existant à travers la viabilisation et réalisation des équipements de base ou des actions coercitives (<i>sanctions</i>) Coordination des actions de sensibilisation envers les attributaires de parcelles non encore ou insuffisamment mises en valeur Exercice d'un meilleur contrôle des occupations foncières Mise en place de mesures incitatives pour favoriser la mise en valeur des parcelles non bâties et le règlement des taxes de jouissance
	Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie	Restructuration et réhabilitation urbaine du noyau ancien prenant en compte la zone administrative ; Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre ville ; Délocalisation de la zone militaire en dehors du périmètre urbain en y conservant que la fonction administrative ; Densification des zones résidentielles actuelles ; Intégration des zones d'habitats ruraux à la dynamique urbaine ;	Extension des zones d'habitat en y favorisant le logement collectif ; Satisfaction des besoins manifestes en matière d'accès au logement décent Réalisation de nouvelles opérations de lotissement à court et long termes Lutte contre l'étalement urbain ; Définition et affectation d'une fonction adaptée aux zones non aedificandi ; Création et aménagement des zones de servitudes autour des cours d'eau.

Thématique	Projection	Principes d'aménagement promu dans le SDAU	
		Etudes prévues	Actions programmées
Urbanisation (suite)	Renforcer la qualité du cadre bâti	Programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi - moderne	Création d'une zone d'habitat planifié ; Achèvement de l'opération SONATUR ; Aménagement d'un quartier écologique ; Promotion de l'investissement local par production de parcelles viabilisées Facilitation pour la construction de logements sociaux. Planification et accroissement de l'offre en logement dans la ville ; Réservation de 25% du parc de logements futurs à la promotion de l'habitat collectif; Soumission des constructions sur la façade principale à une réglementation précisant les types de construction

Thématique	Projection	Principes d'aménagement promu dans le SDAU	
		Etudes prévues	Actions programmées
Equipements et services urbains	Améliorer le niveau d'équipements et de services urbains	Schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains ; Schéma directeur de drainage des eaux pluviales ;	Renforcement du niveau d'équipements des zones résidentielles actuelles ; Viabilisation de la zone SONATUR ; Création et aménagement d'une rocade servant de voie rapide de contournement de la ville ; Mise en place d'un réseau de VRD dense et performant desservant toute l'agglomération urbaine ; Amélioration de l'offre de sécurité urbaine à travers la mise en place d'une brigade de sapeurs pompiers dans la ville. Réalisation des équipements de superstructure de grande envergure à Dédougou en cohérence avec sa vocation de « ville - pôle de développement régional » à vocation agro-industrielle ; Répartition rationnelle et harmonieuse des équipements et infrastructures.
	Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Dédougou afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi	Mener une étude des solutions de production et de consommation d'énergie respectueuse de l'environnement. Mener une étude de restructuration et de réaménagement de la zone administrative qui intégrer le nouveau quartier administratif sis hors lotissement Mener une étude de restructuration du village de Tionkuy afin d'y améliorer la qualité de vie Elaboration des cahiers de charges spécifiques	Aménagement de la zone industrielle ; Prise de mesures incitatives pour permettre l'implantation des industries ; Création d'une ZAD ; Création d'une zone d'agriculture urbaine ; Mise en place d'équipements d'infra et de superstructure ; Renforcement de la qualité d'organisation du centre administratif et commercial ; Aménagement et renforcement des capacités de la zone industrielle à travers une opération spéciale d'aménagement pour une zone industrielle fonctionnelle ; Création d'une zone d'activités diverses pour promotion des PME/PMI de transformation de produits locaux, des activités artisanales et divers types d'activités à vocations plus urbaines et porteuses ; Transformation des zones non-aedificandi en zones maraîchères en vue de mieux les intégrer à la dynamique urbaine ; Promotion de l'activité pastorale péri-urbaine par la mise en place de conditions favorables à l'intensification de l'élevage par le biais de fermes modernes ; Promotion touristique, culturel et artisanal.

Thématique	Projection	Principes d'aménagement promu dans le SDAU	
		Etudes prévues	Actions programmées
Déplacement et mobilité urbaine	Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain	Entreprendre une étude de mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public – privé.	Elaboration et mise en place d'un plan de stationnement
	Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville	Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation routière dans la ville de Dédougou avec son plan de communication	Sensibilisation des concessionnaires de réseaux sur le respect des profils types établis Extension du réseau d'éclairage public sur l'ensemble de la zone urbanisée ; Mise en place d'un système de signalisations routières adaptées ; Aménagement des principales voies primaires et secondaires en privilégiant une séparation des modes de déplacement et de transport ; Planification et aménagement des carrefours conflictuels

Thématique	Projection	Principes d'aménagement promu dans le SDAU	
		Etudes prévues	Actions programmées
Gouvernance urbaine et développement durable	Renforcer la gouvernance urbaine	Repréciser les limites administrative de la ville et des différents secteurs en tenant compte de la croissance attendue et des contraintes majeures ;	Mise en place d'une véritable maîtrise d'ouvrage urbaine par la création d'un service technique municipal suffisamment pourvu en personnel qualifié et en matériel adéquat ; Amélioration du niveau de recouvrement des recettes ; Elargissement de l'assiette fiscale à travers l'identification de nouveaux contribuables ; Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication ; Accroissement de la capacité d'autofinancement de la municipalité ; Réhabilitation et adaptation du siège de la mairie aux enjeux et défis du présent SDAU.
	Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable	Rechercher les solutions visant la récupération des carrières déjà cernées par la ville (<i>transformation en espaces verts</i>) ; Créer et aménager de nouvelles zones vertes ; Adopter des mesures et technologies adaptées d'aménagement urbain respectueux de l'environnement ;	Aménagement de la forêt sacrée du Loba (<i>secteur n°06</i>) en parc urbain de 203 ha ; Aménagement d'une bande verte de 136 ha au nord de la ZAD ; Création de la forêt naturelle de Tionkuy ; Promotion de l'écocitoyenneté en vue de l'adoption d'un comportement soucieux de la qualité de l'environnement par les citoyens ; Adoption des mesures appropriées pour faire face aux aléas du changement climatique. Prise des mesures visant à limiter la prolifération des carrières d'extraction des BLT ; Préservation d'espaces naturels : Préservation et densification les entités végétales et écologiques existantes ; Développement et promotion des modes de transport peu polluant (<i>transport en commun écologique, véhicules et engins propres, ...</i>) ; Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables tant pour l'éclairage public ou privé que pour la cuisine

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Le tableau suivant met en relation les thématiques, les projections et le zoning du SDAU.

Tableau n°06 : Arrimage entre les thématiques, les projections et le zoning prévu dans le SDAU

Thématique	Projection	Zoning	Principales composantes du zoning
Urbanisation	Accroître la maîtrise foncière par la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie Renforcer la qualité du cadre bâti	zones d'habitation	Le noyau ancien Les lotissements anciens La zone lotie peu structurée Les zones d'extension
		zones d'activités	Le commerce L'industrie La zone administrative
Equipements et services urbains	Améliorer le niveau d'équipements et de services urbains Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Dédougou afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi	réseaux d'infrastructure	La voirie L'eau et l'assainissement
Déplacement et mobilité urbaine	Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville	zones de préservation	Forêt sacrée du Loba Zones non aedificandi
Gouvernance urbaine et développement durable	Renforcer la gouvernance urbaine Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable	zone militaire	La zone d'extension de la ville dans la direction nord

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Ce tableau n°06 reflète l'interaction entre urbanisation, équipement et services urbains et déplacements et mobilité urbaine. Bien que la question de gouvernance urbaine et développement durable soit transversale, sa particularité ici le lie à la prise de décision sur l'aménagement et la protection de zones spécifiques.

Le tableau n°07 ci après récapitule les actions prévues par projet retenu en fonction du zoning. Ce classement orientera l'analyse environnementale des projets retenus.

Tableau n°07 des actions prévues par projet retenu en fonction du zoning

Projets retenus/ zoning	Action prévue	Etudes projetées
AMENAGEMENT SPATIALE ET EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE		
Les zones d'habitation et les zones d'activités planifiées (y compris la zone militaire)	Densification Mise en valeur de la zone SONATUR inoccupée Nouveaux aménagements Opérations de lotissement Opérations d'habitat planifié Délimitation de la zone non aedificandi Mise en place d'un site de maraîchage Création et aménagement approprié d'une nouvelle zone commerciale ; Mise en place d'une ZAD ; Restructuration et mise en valeur des bâtiments coloniaux existants ; Extension et mise en valeur effective des réserves administratives et foncières ; Mise en valeur des terrains de sports et aires de jeux Délocalisation et construction d'un centre hospitalier régional comprenant une maternité moderne Réhabilitation du CHR existant et transformation en centre médical avec antenne chirurgicale Réhabilitation et extension du marché central Réhabilitation de la gare routière centrale Construction de marchés Construction d'une nouvelle gare routière dans la nouvelle zone commerciale Construction du stade omnisport Construction de complexes sportifs Construction d'une unité de fabrique de matériels agricoles (mécanisés) à la ZAD Construction d'une unité d'extraction de beurre de karité à la ZAD Construction d'une cité des artisans dans la nouvelle zone commerciale Mise en place d'une unité de sapeurs pompiers	Elaboration d'un POS Elaboration d'un SIF + adressage Elaboration et Mise en œuvre d'une politique de densification urbaine dans la zone urbaine aménagée Etude d'urbanisme détaillée du projet de restructuration des villages de Tionkuy et de Moundasso (<i>Zone d'intégration urbaine</i>) Etude du projet de réaménagement de la zone aéroportuaire Réalisation d'un diagnostic sur les potentialités artistiques, touristiques, et culturelles, et le développement de l'éco-tourisme cahier de charge Préservation des zones agro-pastorales et des aires végétales naturelles Délocalisation et transformation d'une partie des édifices existants (<i>zone bâtie du camp</i>) en caserne de protection civile

Projets retenus/ zoning	Action prévue	Etudes projetées
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE		
Réseaux de voirie, eau et assainissement, électricité, télécommunication et autres équipements d'infrastructure	Voirie à bitumer Voirie à aménager en terre Aménagement de ronds-points Aménagement des carrefours Terre plein centrale à embellir Traitement de 20 carrefours conflictuels Aménagement de 10 ronds-points Installation des signalisations routières Intégration des plantations d'alignement aux aménagements Façades urbaines à ombrager Construction de châteaux d'eau Extension du système d'adduction d'eau Extension de réseau ONEA Mise en place de bouches d'incendie Mise en place de réseau d'évacuation des eaux pluviales Réalisation de latrines Aménagement de site de pré - collecte d'ordures Aménagement d'un centre d'enfouissement technique et de recyclage des ordures Aménagement de collecteur, les évacuations se feront vers la forêt sacrée du Loba création de réseau secondaire extension du réseau d'alimentation en eau potable Mise en place de deux (02) châteaux Extension du réseau d'électricité Extension du réseau d'éclairage public Installation de la fibre optique Vulgarisation du CDMA Délimitation et clôture des cimetières Aménagement de trois (03) nouveaux cimetières	Plan de circulation routière Schéma directeur d'assainissement Plan de prévention et de gestion des risques d'inondation Système de ramassage d'ordures Acquisition d'un camion citerne de vidange Aménagement de la décharge publique Etudes détaillées de dimensionnement des réseaux divers

Projets retenus/ zoning	Action prévue	Etudes projetées
GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		
Les zones de préservation, les zones non aedificandi et la zone militaire	Création d'un véritable parc urbain jouxtant la forêt sacrée du Loba Création des espaces de préservation et de conservation Aménagement d'une bande verte au nord de la ZAD Création d'une zone de végétation naturelle classée Constitution de véritables poumons verts pour la ville Délimitation et aménagement de zones vertes Reconversion des carrières déjà cernées par la ville en espaces verts Plantation d'alignement d'arbre sur les principales artères de la ville Développement d'activités de culture maraîchère Aménagement du Parc urbain du Loba à créer	Mise en place d'outils d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage urbaine Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication Réhabilitation et adaptation du siège de la mairie Promotion de l'écocitoyenneté Etude de détail sur l'harmonisation de l'extension urbaine avec la zone militaire

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

- **La création de zones aménagées pour l'habitat et diverses activités à travers l'aménagement spatiale et les équipements de superstructure** : qui comprend le groupe de projets dans la dynamique de création et d'aménagement de zones d'habitation et de zones d'activités planifiées de la thématique « *urbanisation* » intégrant les « *équipements et services urbains* ». La question de délocalisation de la zone militaire est prise en compte dans cette analyse ;
- **L'urbanisation et le développement des infrastructures à travers les équipements d'infrastructure** : qui comprend le groupe de projets dans la dynamique de l'implantation et de l'aménagement des réseaux de voirie, eau et assainissement, électricité, télécommunication et autres équipements d'infrastructure de la thématique « *réseau d'infrastructures* » intégrant le « *déplacement et mobilité urbaine* » et restant transversale à la thématique « *urbanisation* » ;
- **La protection et la création de zones vertes à travers la gouvernance urbaine et développement durable** : qui comprend, tout en restant transversale, le groupe de projets dans la dynamique de protection et sauvegarde des zones de préservation, des zones non aedificandi et d'harmonisation de l'extension urbaine avec la zone militaire.

V. DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT SUSPTIBLES D'ETRE IMPACTES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

Tableau n°03 : Tableau synoptique des composantes environnementales : constats et conséquences

Composantes environnementales	Constats	Conséquences	Commentaires
Biodiversité terrestre	Dégradation de l'écosystème terrestre notamment des milieux diversifiés et productifs	- Manque d'organisation des espaces - Faiblesse du cadre de concertation - Perte du couvert végétal	Conflits fonciers Non mise en valeur des espaces affectés Manque d'organisation de l'exploitation forestière
Biodiversité aquatique	Dégradation de l'écosystème aquatique notamment les lits de cours d'eau Menace de l'entité écologique du fleuve Mouhoun	-Pollution des eaux par les insecticides et les pesticides - Difficile satisfaction des besoins anthropiques et des besoins pour l'élevage - Diminution de la productivité biologique - Relations de présence bétail/point d'eau - Ensablement du lit du Mouhoun	Plusieurs facteurs influencent le développement du potentiel halieutique (<i>manque d'organisation des acteurs de la filière pêche, mauvaises pratiques agricoles, etc.</i>)
Biodiversité terrestre et aquatique intégrée et productive	Diminution de la biodiversité à travers les activités agricoles, pastorales et le prélèvement de bois Menace d'assèchement des espaces non constructibles	Coupe abusive du bois vert limitant la régénération et entraînant le déboisement - Insuffisance d'animations /sensibilisation - Erosion le long des parcours à bétail - Perte de biodiversité et disparition d'espèces - Démographie galopante	Taux de déboisement en hausse Milieux devenant plus sensibles aux phénomènes érosifs
Sols et état de protection	Dégradation et érosion	Dégradation dû au fait de la pression foncière et des systèmes d'exploitation extensifs (<i>carrières, cultures en milieu urbain, etc.</i>)	Erosion hydrique et éolienne assez poussée

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

VI.ANALYSE DES ALTERNATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

Le tableau n°04 illustre les grands domaines concernés, les impacts présumés importants, les actions importantes à mener.

Tableau n°04 : Les grands domaines concernés et les actions présumés importantes

Domaine	Impacts présumés importants	Actions
Social	Relation conflictuelle autour du foncier	Partager une vision intégrée d'exploitation des ressources de l'espace
	Relation conflictuelle sur l'espace affecté et non viabilisé	Prendre des dispositions consensuelles définies
	Restriction des droits traditionnels	S'engager à la réduction des conflits sociaux inhérents à l'utilisation des ressources et assurer la fourniture des services sociaux de base
	Abandon de pratiques néfastes	Promouvoir la dynamique des communautés de base Promouvoir la participation communautaire aux différents projets
Environnemental	Déforestation	Créer et aménager des espaces de vocations et lutter contre l'étalement urbain
	Sensibilité érosive des sols	Promouvoir les plantations publiques
	Perte de couvert végétal	Créer une pépinière municipale
	Dégradation du sol	Privilégier la conservation de la diversité biologique même lors des grands travaux d'aménagement
	Défragmentation écologique	Développer une stratégie de développement durable de l'agriculture et de la foresterie urbaine et périurbaine intégrant les changements climatiques
	Menace écologique sur le fleuve	Accompagner la structuration et l'organisation des acteurs en filières porteuses
Economique	Intégration de la gestion des ressources	Créer des emplois ;
		Créer des taxes ; Créer des revenus ; Mettre en place des mécanismes de prévention des pollutions et nuisances ; Mettre en place un dispositif de sécurisation des biens et des personnes.

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

VII. IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

7.1- La création de zones aménagées pour l'habitat et diverses activités

Les projets retenus dans le SDAU qui se réfèrent à la thématique de création de zones aménagées pour l'habitat et les activités diverses concernent **l'aménagement spatiale et les équipements de superstructure**

7.1.1- Description de l'activité projetée par rapport à l'aménagement de ces zones

Au niveau de chaque zone ciblée, les opérations suivantes seront menées :

- la prospection et l'identification du site favorable à l'implantation des unités ou à la conduite de l'activité spécifiée ;
- la délimitation du site favorable à l'activité à mener ;
- le recensement des biens situés sur chaque site (*maisons d'habitation, clôtures, plantations, vergers, etc.*) ;
- l'indemnisation de chaque propriétaire devant subir une perte quelconque afin qu'il libère le site ;
- la conception de l'APS du plan de lotissement en vue de son adoption par les autorités compétentes ;
- l'adoption de l'APD du plan de lotissement ;
- la confection des bornes ;
- la matérialisation du plan de lotissement sur le terrain par les topographes ;
- la mise en place d'une commission consensuelle d'attribution des parcelles ;
- la viabilisation des sites lotis
- l'attribution des parcelles ;
- la mise en valeur des parcelles attribuées ;
- l'exécution proprement dite des travaux d'aménagement de chaque site selon sa vocation (*terrassement, aménagement de la voirie, assainissement, électrification, approvisionnement en eau potable, etc.*) ;
- la réalisation du parcellaire en vue de l'attribution des parcelles à chaque promoteur (*pour les zones industrielle et artisanale*) et la construction des infrastructures pour la zone de recasement ;
- l'installation et le fonctionnement des unités industrielles, et artisanales.

Ces différentes opérations auront des impacts sur l'environnement. Ces impacts concernent le milieu physique et biophysique, le milieu humain et les activités économiques. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects ; ils peuvent se manifester à court, moyen ou long terme.

7.1.2- Identification des sources et récepteurs d'impacts de la « création des zones d'activités »

Le tableau n°08 suivant présente une synthèse des composantes ou éléments de l'activité « *création des zones d'activité* » qui constituent une source d'impact et les éléments ou composantes de l'environnement qui subissent ces impacts ou récepteurs d'impacts.

Tableau n°08 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité « création des zones d'habitation et d'activités diverses »

Eléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
1. Mise en œuvre de la phase de lotissement et d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations	1. Population	1. Expropriation des terres, 2. Déplacement de population 3. Réduction de la spéculation foncière, 4. Augmentation de recettes fiscales 5. Perte de biens et d'actifs agricoles, 6. Besoin en main d'œuvre qualifiée et non qualifiée pour les différents travaux de chantiers, 7. Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale
	2. Végétation et flore	1. Abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise des travaux pendant le terrassement, 2. Réduction des aires boisées, 3. Suppression de continuum 4. Erosion de la biodiversité, 5. Plantation d'espèces introduites 6. Reboisement
	3. Sols, terres	1. Réduction des aires à vocation agricole et pastorale, 2. Compactage de sol 3. Exploitation des carrières minières 4. Délimitation d'espaces à vocation urbaine 5. Artificialisation d'espace
	4. Petite faune terrestre et aviaire	1. Destruction d'habitat 2. Perte de biodiversité
	5. Eaux de surface	1. Prélèvement pour le besoin des travaux 2. Augmentation de la pénurie de la ressource

Eléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
2- Phase d'installation et de fonctionnement des unités, phase de construction et d'occupation des habitations	1. Population	1. Attribution des parcelles aux promoteurs, 2. Etudes de faisabilité de l'installation des unités 3. Paiement des taxes diverses, 4. Construction et installation des unités ; 5. Construction et réalisation des infrastructures d'accompagnement, 6. Fonctionnement des unités, 7. Production de biens et services ; 8. Création d'activités génératrices de revenus 9. Recrutement et formation des jeunes ; 10. Création d'emploi
	2. Végétation et flore	1. Dégradation de la végétation naturelle 2. Fragilisation des arbres persistants 3. Prolifération des espèces exotiques, 4. Augmentation des zones ensoleillées 5. Espaces verts d'accompagnement 6. Reboisements
	3. Sols, terres	1. Erosion des terres à vocation agricole et pastorale, 2. Augmentation des surfaces imperméabilisées 3. Pollution par les déchets liquides et solides 4. Aménagement de terres à vocation urbaine
	4. Petite faune terrestre et aviaire	1. Perte d'habitat 2. Perturbation par la pollution urbaine diurne et nocturne
	5. Eaux de surface	1. Augmentation des risques de pollutions et nuisances 2. Conflits d'usage 3. Prélèvement pour les travaux
	6. Eaux souterraine	1. Augmentation des risques de pollutions 2. Augmentation des besoins de consommation 3. Diminution de la ressource
	7. Air ambiant	1. Augmentation des risques de pollutions atmosphériques 2. Aggravement des ilots de chaleur 3. Création des dômes de poussière

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Les données du tableau ci-dessus indiquent que :

- les sources d'impact, c'est-à-dire les éléments de l'activité « *création de zones d'activités* » susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont : la mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations et la phase d'installation et de fonctionnement des unités ainsi que la phase de construction et d'occupation des habitations ;
- les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont: la population, les sols, la végétation et la flore, les eaux de surface et souterraine, la petite faune et l'air ambiant ;
- la nature des impacts négatifs touche aussi bien la biodiversité que les ressources naturelles. Leur diversité confirme l'état des lieux qui dégage l'enjeu prioritaire sur la résilience de la ville face aux changements climatiques.

7.1.3- Identification des impacts de la « *création de zones d'habitation et d'activités diverses* » sur l'environnement et proposition des mesures d'atténuation et/ou de bonification

Pour l'identification des impacts de la « *création des zones d'activités* » sur l'environnement, les deux (02) périodes suivantes ont été distinguées :

- la mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations;
- la phase d'installation et de fonctionnement des unités (*industrielle et artisanale*) plus la phase de construction et d'occupation des habitations ;

Ainsi, le tableau suivant met en exergue :

- les composantes ou les éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de la « *création de zones d'habitation et d'activités diverses* » ;
- l'identification et la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ;
- la détermination de la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact.

Tableau n°09 : Synthèse des impacts (nature et caractérisation) de la « création de zones d'habitation et d'activités diverses »

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	Perte de terres et de biens suite à l'expropriation	Négatif	Temporaire	Dédommagement/ Compensation
	Création de recettes fiscales	Positif	Temporaire	Organisation de la mobilisation de ressources
	Offre d'emplois	Positif	Temporaire	Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local et attribuer les travaux d'aménagement aux entreprises locales en phase d'aménagement
		Positif	Permanent	Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local en phase de fonctionnement des unités
	Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	Promotion des activités génératrices de revenus en phase d'aménagement
		Positif	Permanent	Créer des conditions favorables à la création des unités et à l'exploitation du domaine public en phase de fonctionnement des unités
	Accroissement de l'attractivité de la ville	Positif	Permanent	Création de richesse et de revenus à travers une gestion patrimoniale du foncier
	Brassage de culturel	Positif	Temporaire et permanent	Mener une sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA
2. Végétation et flore	Perte de la végétation naturelle au niveau des sites promus	Négatif	Permanent	Elaborer et réaliser un plan vert pour la ville Protéger les arbres remarquables et emblématiques Densifier la plantation sur les bandes vertes Réaliser des plantations de compensation et promouvoir dans les zones concernées les aménagements paysagers
3. Sols, terres	Perte de terres à vocation agricole et pastorale	Négatif	Permanent	Délimiter des trames et bandes vertes Promouvoir l'agriculture urbaine et périurbaine Intensifier les systèmes de production agricole et pastorale et exploiter les potentialités hydro agricoles
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	Appliquer une démarche de négociation participative et transparente du foncier Attribuer les parcelles aux promoteurs

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
4. Petite faune terrestre et avicole	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	Identifier et protéger les espèces fragilisées Moins procéder à la fragmentation écologique Promouvoir les corridors écologiques
6. Eaux de surface	Prélèvement pour les travaux	Négatif	Temporaire	Réglementer le prélèvement afin d'éviter la pénurie, Appliquer le principe préleveur payeur Aménager les lieux de prélèvement
	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'assainissement Veiller à la collecte et à l'élimination des déchets liquide et solide, et des eaux usées, Appliquer le principe pollueur payeur Protéger les cours et plans d'eau
7. Eaux souterraines	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	Veiller à la collecte, au recyclage et à l'élimination des déchets liquide et solide Promouvoir la réutilisation écologique et sanitaire des déchets
8. Air ambiant	Risque éventuel de pollution avec les rejets de gaz et de particules fines	Négatif	Permanent	Promouvoir les aménagements paysagers, Faire respecter les normes de rejets polluants Réaliser des brises vent

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

7.2- L'urbanisation et développement des infrastructures

Les projets retenus dans le SDAU qui se réfèrent à la thématique l'urbanisation et développement des infrastructures concernent **les équipements d'infrastructure**.

7.2.1- Description des activités projetées en plus de celles partagées avec l'aménagement

Pour les zones destinées, il sera mis en œuvre les opérations suivantes :

- la prospection et l'identification des sites favorables à la densification ;
- la matérialisation des sites retenus ;
- le recensement des habitations à déplacer ;
- la dynamisation de la commission d'urbanisation et de la construction ;
- la mise en valeur des sites retenus ;
- la mise aux normes des constructions ;
- la viabilisation du domaine public nécessitant :
 - les travaux de terrassement (*pour les voies à la périphérie et les bretelles de liaison*) ;
 - la mise en place de la couche de fondation ;
 - l'exécution du corps de la chaussée ;
 - la mise en place de la couche de roulement (*pour les voies en terre*).

7.2.2- Identification des sources et récepteurs d'impacts additifs

Les données consignées dans le tableau n°10, illustrent les différentes sources d'impact, les composantes environnementales concernées par chaque impact, la nature de chaque impact attendue.

Tableau n°10 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité « création de zones d'habitation et d'activités diverses »

Activité/ Source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
1. Mise en œuvre de la phase d'implantation des sites par l'expert géomètre	2. Population	1. Destruction des espaces boisés, 2. Délocalisation des activités, 3. Besoin en main d'œuvre pour les différents chantiers, 4. Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale 5. Valorisation de l'expertise locale
	3. Végétation et flore	1. Ouverture de couloirs, 2. Réduction des aires boisées, 3. Début d'anthropisation des milieux naturels,
	4. Sols, terres	1. Empiètement
	5. Petite faune terrestre et aviaire	1. Perturbation des habitats
2. Phase d'exploitation et gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées	1. Population	1. Mise en place d'une commission d'attribution des parcelles, 2. Attribution des parcelles, 3. Paiement des taxes de jouissance, 4. Mise en valeur des parcelles
	2. Végétation et flore	1. Embellissement vert
	3. Sols, terres	1. Dégradation des milieux, 2. Artificialisation des milieux
	4. Petite faune terrestre	1. Abandon d'habitat 2. Perturbation de la chaîne alimentaire
	5. Eaux souterraine et de surface	1. Pression par les usagers, 2. Vulnérabilité de la ressource

Activité/ Source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
3. Installation de l'entreprise et travaux de voirie	1. Population	1. Augmentation ponctuelle de la population locale,
	2. Sols	1. Création de zones d'emprunt et de carrières, 2. Rejet d'huiles de vidange et déchet non biodégradables 3. Prolifération des sachets plastiques.
	3. Eaux de surface	1. Pression sur les points de prélèvement d'eau existants, 2. Risque de pollution avec les engins de pompage et les déchets de chantier.
	4. Eaux souterraines	1. Risque de pollution
	5. Végétation et flore	1. Destruction massive d'arbres, 2. Inhibition des fonctions de photosynthèse des végétaux avec les suspensions poussiéreuses 3. Plantations d'alignement
	6. Faune sauvage terrestre et aviaire	1. Destruction des habitats 2. Migration définitive au niveau des voies périphériques
	7. Faune sauvage aquatique	1. Défragmentation écologique.
	8. Air ambiant	1. Pollution avec la poussière et la fumée des engins
4. Phase d'exploitation de la voirie	1. Population	Amélioration des conditions de transport et de la mobilité des personnes et des biens Sensation de bien être Augmentation des risques d'accidents de la route
	2. Activités économiques	1. Développement de l'économie locale
	3. Eaux de surface	1. Modification du régime des cours d'eau

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Les données du tableau n°10 ci-dessus indiquent que :

- les sources d'impact, c'est-à-dire les éléments de l'activité susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont : la mise en œuvre de la phase d'implantation des lotissements par l'expert géomètre et la phase d'exploitation et de gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées ;
- les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont les mêmes que celles impactées par l'aménagement ;
- la nature des impacts identifiés lors des aménagements sont intensifiés surtout avec l'aménagement de la voirie.

7.2.3- Identification des impacts de l'activité sur l'environnement et proposition des mesures d'atténuation et/ou de bonification

Pour l'identification des impacts de l'activité sur l'environnement, les quatre (04) périodes suivantes ont été distinguées :

- la mise en œuvre de la phase de lotissement par l'expert géomètre ;
- la phase d'exploitation et de gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées ;
- l'installation de l'entreprise et travaux de voirie ;
- la phase d'exploitation de la voirie.

Ainsi, le tableau n°11 suivant exprime :

- les composantes ou éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de l'axe;
- l'identification et la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ;
- la détermination de la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact ;
- la synthèse des impacts (*nature et caractérisation*) de l'activité sur l'environnement et mesures d'atténuation et/ou de bonification.

Tableau 11 : Synthèse des impacts (nature et caractérisation) de l'activité sur l'environnement et mesure d'atténuation et/ou de bonification

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	1. Offre d'emplois salariés	Positif	Temporaire	Valorisation de l'expertise locale
	2. Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	Vitalisation du domaine des bâtiments et travaux publics
	3. Brassage de population	Mitigé	Temporaire	Accentuation des campagnes de sensibilisation
	4. Perte d'habitats situés sur l'emprise des voies	Négatif	Permanent	Veiller à la fixation des panneaux de chantier Réglementer et vulgariser les textes sur l'occupation du domaine public
	5. Disponibilité de parcelles à usage d'habitation	Positif	Permanent	Promouvoir une gestion patrimoniale du foncier
	6. Création de recettes fiscales	Positif	Temporaire	Développer une stratégie locale de mobilisation des ressources fiscales
2. Végétation et flore	1. Perte de la végétation naturelle située sur l'emprise des voies et parcelles	Négatif	Permanent	Appliquer les textes sur la gestion des déchets Exiger la remise en état des carrières Exiger les plans de gestion environnementale et mettre en place une structure de suivi de leur exécution Elaborer et mettre en œuvre un plan municipal d'action environnementale
	2. Création de réserves en terres devant servir d'espaces verts dans la zone lotie	Positif	Permanent	
3. Sols, terres	Perte de terres à vocations agricole et pastorale	Négatif	Permanent	
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	
4. Petite faune terrestre	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	
5 Eaux souterraine et de surface	Prélèvement pour les travaux de construction	Négatif	Permanent	
	Risque éventuel de pollution par les activités domestiques	Négatif	Permanent	

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Avec les actions suivantes qui auront des impacts sur l'environnement :

- l'installation du chantier ;
- l'abattage des arbres/arbustes sur l'emprise des voies au niveau de la périphérie ;
- l'exploitation des matériaux au niveau des zones d'emprunt ;
- la présence des gros engins (*bulldozers, niveleuses, compacteurs, chargeurs, tracteurs, camions, bétonnières, etc.*) ;
- les travaux de terrassement, de décapage, de fouille et de compactage ;
- les travaux de maçonnerie ;
- la présence de la main d'œuvre ;
- la présence des voies aménagées avec les différents ouvrages ;
- et l'existence du trafic au niveau de chaque voie ;

La municipalité se doit de renforcer sa stratégie de gouvernance locale et développer des services de réglementation et contrôle.

7.3- La protection et la création de zones vertes

Les projets retenus dans le SDAU qui se réfèrent à la thématique la protection et la création de zones vertes concernent « ***la gouvernance urbaine et développement durable*** ».

La préparation et mise en œuvre de ces actions vont préparer la ville de Dédougou à mieux faire face aux aléas du changement climatique tout en renforçant la politique d'attractivité de la ville. Ses actions constituent des bonifications pour le SDAU et peuvent constituer une base pour l'élaboration d'un plan paysager (*plan vert urbain intégrant la zone périurbaine et les espaces non aedificandi*).

Tableau n°12 : Les actions de bonification du SDAU en fonction des domaines sensibles touchant l'environnement

DOMAINE	ACTIVITE DE BONIFICATION	ACTION DE RENFORCEMENT DES BONIFICATIONS
Protection et restauration du couvert végétal	Création d'une forêt communale ; Création d'un parc urbain à coté de la forêt sacrée du Loba ; Création d'une bande verte au nord de la ZAD à l'Ouest de la ville ; Protection d'une zone naturelle au sud du village de Tionkuy à classer et à transformer en bosquet communal ; Plantation d'alignement le long des principales artères de la ville ; Sensibilisation des populations par les associations ; Vulgarisation des foyers améliorés ; Education environnementale des populations ; Lutte contre les feux de brousse ; Promotion de l'écocitoyenneté Intensification des campagnes de reforestation ; Promotion des plantations d'alignement Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication	Appui à l'organisation et à la structuration des associations Institutionnalisation des activités de promotion et de gestion des ressources naturelles Promotion des actions d'intégration de l'agriculture et de la foresterie urbaine et périurbaine Elaboration et mise en œuvre d'un plan vert afin que les zones de conservation soient améliorées à travers des opérations de plantation et d'entretien d'espèces végétales soigneusement choisies Création d'un cadre de négociation avec les propriétaires des plantations touchées par l'urbanisation Création d'emplois verts Satisfaction des besoins des consommateurs en produits agricoles biologiques Création des espaces de préservation et de conservation Etude de détail sur l'harmonisation de l'extension urbaine avec la zone militaire
Lutte contre la dégradation des sols	Protection et la restauration des berges du fleuve Mouhoun ; Mise en terre de plants pendant les campagnes de reforestation ; Actions de défense et de restauration des sols ; Actions de conservation des eaux et des sols ;	Sensibilisation des exploitants et usagers du fleuve Mouhoun sur les mesures de prévention et de lutte contre la pollution des eaux et l'ensablement Restauration des carrières créées au sein de la ville pour la confection des briques ; Protection des ressources naturelles par la promotion des aménagements paysagers ;
Lutte contre l'insalubrité	Meilleure structuration et appui à la Brigade Verte Contractualisation des Associations de collecte des ordures ménagères	Elaboration et mise en place d'un plan de gestion des ordures ménagères avec concession de zones de pré-collecte ; Promotion de l'assainissement autonome Création et accompagnement d'une cellule environnementale en charge de conduire des audits environnementaux et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale au niveau de chaque unité industrielle

Source : ARCADE-AXIALE - Etude du SDAU de Dédougou, 2012

Le tableau n°12 ci-dessus confirme que, dans un contexte de changements climatiques, les perspectives du milieu naturel doivent favoriser le maintien d'un environnement propice au développement des activités agro-sylvo-pastorales par une gestion participative des ressources naturelles et la prévention des risques de pollution de l'air, de l'eau (*de surface et souterraine*) et des sols sur le territoire urbain.

En termes de perspectives au niveau de l'environnement, les acteurs de développement doivent conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre les actions concernant les aspects suivants :

- Elaboration et mise en œuvre un plan vert ;
- Protection les ressources naturelles par la promotion des aménagements paysagers ;
- Création et accompagnement d'une cellule environnementale.

Annexe n°02 : Liste des personnes rencontrées

Structures rencontrées	Répondants
DPEBA	M. Abdina KONATE (<i>chargé des statistiques et de la carte administrative</i>)
DRID MHN	M. Siaka TRAORE (<i>TS Génie Civil</i>) – Directeur Régional Boucle du Mouhoun
DRID MHN	M. KIENOU Ambroise (<i>Chef de Service par intérim</i>)
DRID MHN	BAYILI Babou (<i>Agent</i>)
ONATEL	M. Ismaël GANSORE – Directeur d'Agence DDG
RTB/Dédougou	M. Julien BAYALA – Assistant en Science et Technique de l'Information et de la communication
SOFITEX	M. Abdoulaye KOUMARE – Géographe – Chef de région DDG
District sanitaire	Dr Toguéyéni
Action sociale	M. Ouédraogo Amado ;
Action sociale	M. Tapsoba Ambroise
Action sociale	M. Bago Bruno
Action sociale	Mme Zongo
Action sociale	M. Sam Wendgeta
Action sociale	Mme Gnégne Korotimi
Impôts	M. Sawadogo, inspecteur des impôts
Gendarmerie	M. Komou Lassina
Police	Commissaire Toguiéni
Armée	Idriss Diasso
Coutumiers	Le chef de Dédougou
Mairie de Dédougou	1 ^{er} adjoint du Maire, SG, comptable, agents techniques, des conseillers

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE
L'URBANISME**

BURKINA-FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME
ET DES TRAVAUX FONCIERS**

**TERMES DE REFERENCES DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME**

- I- DEFINITION**
- II- OBJECTIFS DE L'ETUDE**
- III- CONTENU DE L'ETUDE**
- IV- RESULTATS ATTENDUS**
- V- DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE**
- VI- PROFILS DEMANDES**
- VII- DOCUMENTS A FOURNIR**
- VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES**

I - DEFINITION

Un schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est un instrument de planification spatiale et/ou sectorielle à moyen et long termes. « Il détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal ». (Article 56 de la loi N° 017-2006 /AN DU 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction).

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités (données de fait) et les volontés politiques.

II- OBJECTIFS

2.1- Objectif général

L'objectif général de cette étude est l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la ville de Dédougou.

Le SDAU est établi dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics;

Le SDAU expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire il doit s'inscrire dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU) et de la politique nationale d'aménagement du territoire.

2.2- Objectifs spécifiques

L'étude visera de façon spécifique à :

- définir les périmètres (limites) d'étude du SDAU
- déterminer les priorités de la ville sur la base de ses besoins et surtout en fonction de ses capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques, ...) ;
- proposer une programmation du processus d'équipement de l'agglomération urbaine sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...

Le SDAU doit assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.

- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU;

III - CONTENU DE L'ETUDE

Pour qu'elle réponde aux objectifs visés, l'étude devra obligatoirement reposer sur :

- 1) Un diagnostic établi au regard :
 - des prévisions économiques et démographiques ;
 - et des besoins répertoriés en matière :
 - de développement économique,
 - d'aménagement de l'espace,
 - d'environnement,
 - d'équilibre social de l'habitat,
 - de transports,
 - d'équipements, et de services.

Le diagnostic cherche à comprendre les évolutions urbaines, à établir les liens entre les différents enjeux, à repérer les difficultés rencontrées à la satisfaction des besoins, les objectifs exprimés au niveau des décideurs administratifs et politiques.

Le diagnostic devra aussi intégrer la question du foncier. La maîtrise du foncier est l'un des principaux leviers pour s'assurer de la cohérence des projets, notamment en matière d'habitat et d'activités économiques. L'identification d'indicateurs de suivi en ce domaine (consommation d'espaces, localisation des permis de construire,...) doit permettre de s'assurer du respect des orientations et des grands équilibres qui seront définis dans les SDAU.

- 2) Une étude perspective : simulant la situation de la commune à l'horizon du SDAU avec des scénarii tendanciels, réalistes et volontaristes.

Le diagnostic et l'étude perspective doivent faire prévaloir l'analyse transversale des thèmes abordés et permettre de dégager les points forts et les points faibles du territoire, les dysfonctionnements, les opportunités et les enjeux stratégiques, conduisant au plan d'aménagement.

- 3) Un parti d'aménagement comportant des propositions opérationnelles, simples, claires et d'appropriation facile par les acteurs sur le terrain.

Ces propositions devront prendre en compte la pertinence de l'analyse de la situation existante, et basées sur une démarche participative (association effective de tous les acteurs du terrain), qui devra permettre de prendre en compte les préoccupations et les besoins exprimés par les acteurs.

Il est important que la concertation avec la population et l'ensemble des acteurs socio-économiques soit amorcée dès la phase diagnostic. C'est une clé de réussite de leur adhésion au projet de développement.

Cette démarche participative peut être mise en œuvre à travers différents modes d'expression possibles :

- lettres d'information ;
- enquête d'opinion pour recueillir les attentes et préoccupations des habitants, le positionnement des acteurs sur les enjeux identifiés ;
- contributions écrites de groupes représentatifs de la population ;
- contributions d'experts capables de formuler une vision stratégique du territoire sur les thématiques données;
- organisation de plateforme d'échanges avec la population (débat public, ateliers dans les quartiers, ...);
- etc.

Ces propositions devront être synthétisées, dans la mesure du possible, sous formes de schémas et/ou tableaux pour une exploitation plus simplifiée.

Les documents produits tout au long de l'élaboration de chaque SDAU, en particulier les documents graphiques, les diagnostics et la prospective avec leurs évaluations chiffrées, doivent se prêter à la communication et à la concertation.

4) La notice d'impact environnemental se composant comme suit :

- l'état initial de l'environnement : principales caractéristiques du territoire enjeux en matière d'environnement ;
- les impacts possibles de la mise en œuvre des actions retenues dans le SDAU sur l'environnement et les mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs.

IV- RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'étude, on devra disposer d'un ensemble de documents (écrits et graphiques) qui serviront de référence (tableau de bord) pour la conduite de la politique de développement des agglomérations urbaines, ainsi que de leur zone d'influence.

Les documents graphiques seront sous forme numérique dans un logiciel de SIG choisi de commun accord avec la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers et géo-référencés dans le système de coordonnées nationales (UTM).

Le rapport du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme présentera :

- l'analyse de la situation existante et les principales perspectives du développement démographique et économique du territoire considéré compte tenu de ses relations avec les territoires avoisinants;
- le parti d'aménagement adopté et sa justification au regard des perspectives de développement démographique et économique du territoire considéré, de l'équilibre qu'il convient de préserver entre le développement urbain et l'aménagement rural et de l'utilisation optimale des grands équipements existants ou prévus. Il est nécessaire en outre que la représentation du territoire ne soit pas statique, qu'elle intègre bien les évolutions soulignées par le diagnostic. Pour chacun des enjeux identifiés, seront déclinés les tendances, les conséquences, les objectifs et moyens envisageables ;
- l'indication des principales phases de réalisation du parti d'aménagement retenu ;
- le chronogramme de réalisations des projets et programmes prioritaires ;
- la notice d'impact sur l'environnement.
- Les modalités de suivi et de l'évaluation en précisant les indicateurs de référence et les critères d'évaluation des enjeux identifiés et déclinés en objectifs.
- L'indication et la justification des schémas de secteurs nécessaires à la réalisation des objectifs du SDAU.

Les documents graphiques du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme devront faire apparaître la destination générale des sols :

- la localisation des activités à forte nuisance, la localisation des activités agro-pastorales ; les zones préférentielles d'extension de l'agglomération ;
- la programmation des opérations d'extension de l'agglomération ;
- les principaux paysages boisés à maintenir, à modifier ou à créer ;
- la localisation des principales activités et équipements publics ou d'intérêt général les plus importants ;
- le schéma des principales infrastructures de voiries, les éléments essentiels des réseaux d'eau potable, d'électricité, de téléphone et d'assainissement ainsi que le système d'élimination des déchets ;
- éventuellement les périmètres des zones devant faire l'objet de schéma de secteurs.

Ces documents graphiques doivent être compatibles avec le système cartographique national.

V – DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

5.1-Durée

La durée de l'étude est de sept (07) mois à compter de la date de signature du contrat avec le consultant. Ce délai comprend les travaux de bureau, les visites de terrain et l'élaboration du rapport provisoire.

Le rapport d'étape devra être déposé pour amendement cent cinquante (150) jours après le démarrage de l'étude.

5.2- Déroulement de l'étude

L'étude comprend deux (02) principales phases :

- l'exécution physique proprement dite, conduisant au dépôt du rapport provisoire et
- la phase de validation et d'adoption qui comprend les étapes suivantes :
 - **Etape 1** : restitution du rapport provisoire en Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers;
 - **Etape 2** : restitution en Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) du rapport provisoire amendé par la COTESCO à l'étape 1;
 - **Etape 3** : restitution en Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) du rapport provisoire amendé par la CCUC à l'étape 2;

Le cabinet reste responsable :

- de la conduite de la procédure d'amendement du rapport provisoire jusqu'au rapport définitif et la prise en charge financière des différentes étapes d'amendement ;
- du suivi sur le terrain des différentes étapes de réalisation de l'étude et de la tenue des différentes étapes d'amendement;

A l'issue de la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC), le rapport qui intègre les différentes observations et amendements des différentes structures consultatives (Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction et Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction), constitue le rapport définitif qui sera soumis pour adoption en Conseils des Ministres.

A la notification, le consultant devra soumettre son chronogramme de travail à l'Administration pour permettre le suivi de l'étude.

VI- PROFILS DEMANDES

Le profile du Consultant est une firme, Cabinet ou Bureau d'études qui dispose d'un personnel clé ayant un nombre d'expérience minimum suivant :

- un Urbaniste planificateur ou un urbaniste architecte de niveau BAC+5 et ayant 10 ans d'expérience dans son domaine et avoir participé à l'élaboration de deux SDAU au cours des dix (10) dernières années;
- un Géographe de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;
- un Sociologue de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine
- un Juriste spécialiste en questions foncières de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience ;
- un Economiste de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;
- un Spécialiste en SIG de niveau BAC+5 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine;
- un Spécialiste des questions environnementales de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine

Par ailleurs, le cabinet pourra faire appel à toutes autres compétences qu'il jugera utile pour la bonne exécution de sa mission.

VII- DOCUMENTS A FOURNIR

Pour les trois (03) étapes de l'étude, le document à fournir est le rapport provisoire sur support papier en :

- 30 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 1
- 60 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 2
- 60 exemplaires dont tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 3

Au terme des différents amendements de l'étude, le rapport définitif sera remis :

- en cent (100) exemplaires sur support papier, avec tous les éléments graphiques en couleur ;
- un exemplaire format numérique choisi d'accord parties dans un disque dur externe ;
- un exemplaire de documents graphiques numériques dans le disque dur externe.

VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1- Obligations du consultant

Le consultant a l'entière responsabilité de l'étude et devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de sa mission.

Il devra alors :

- s'engager à respecter les TDR ;
- travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, les autorités communales et toutes autres structures concernées (services domaniaux, cadastraux, ...) notamment dans le cadre du dispositif de suivi et de coordination de l'élaboration des SDAU ;
- entrer en contact permanent avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme pour toute discussion concernant l'étude ;
- observer un droit de réserve et de confidentialité sur toutes les informations recueillies au cours de l'étude.

8.2- Obligations du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme devra :

- faciliter toutes les démarches administratives indispensables à l'étude ;
- mettre à la disposition du consultant, tous documents et/ou informations à sa disposition, utiles pour l'exécution de l'étude ;
- appuyer le consultant et veiller à la bonne exécution de l'étude.

INDEX

INDEX

Index n°01 : Sigles et abréviations

°C : Degré Celsius

AA : Accoucheuse Auxiliaire

ACD : Art Consult Développement

ACRIC : Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Communautaires

ADECOD : Association pour le Développement de la Commune de Dédougou

ADEPAC : Projet d'Appui Décentralisation Participation Citoyenne

ADESC : Association pour le Développement Economique et Social de la Commune de Dédougou

AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AI : Alphabétisation Initiale

AIMF : Association Internationale de Maires Francophones

AIS : Agent Itinérant de Santé

AMBF : Association des Municipalités du Burkina Faso

AME : Association des Mères Educatrices

AN : Assemblée Nationale

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ANRBF : Association Nationale des Retraités du Burkina Faso

APE : Association des Parents d'Elèves

APREL : Appui au Programme de Relance des Economies Locales

ARSA : Programme d'Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire

BACB : Banque Agricole et Commerciale du Burkina

BDOT : Banque de Données et d'Occupation des Terres

BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle

BIB : Banque Internationale du Burkina

BICIAB : Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina Faso

BLT : Blocs de Latérite Taillée

BNDT : Banque Nationale de Données Topographiques

BRDA : Banque Régionale pour le Développement Agricole

BTGN : Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale

BTS : Base Transceiver Station

BUNASOL : Bureau National des Sols

CAF : Capacité d'Autofinancement

CAMEG : Central d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques

CCUC : Commissions Communales de l'Urbanisme et de la Construction

CDMA : Coded Division Multiple Access

CEB : Circonscription d'Education de Base

CEDICOM : Centre Diocésain de Communication

CEEP : Centre d'Encadrement et d'Education Préscolaire

CEG : Collège d'Enseignement Général

CELPAC : Centre de lecture publique et d'animation culturelle

CEP : Certificat d'Etude Primaire
Cf. : Confère
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CHR : Centre Hospitalier Régional
CIEH : Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques
CLP : Centre Populaire et de Loisirs
CLSP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CM : Chef de ménage
CMA : Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNE : Caisse Nationale d'Epargne
CNR : Conseil National de la Révolution
COS : Coefficient d'Occupation au Sol
COTESCO : Commission Technique de Suivi et de Contrôle
CPAT : Commission Provincial d'Aménagement du Territoire
CRDE : Cadre de Référence du Développement Economique
CRDE : Cadre de Référence du Développement Economique
CREDO : Christian Relief and Development Organization
CRUC : Commissions Régionales de l'Urbanisme et de la Construction
CSI : Contribution du Secteur Informel
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale
DFN : Domaine Foncier National
DGR : Direction Générale des Routes
DGUTF : Direction Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers
DPAH : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DPAHRH : Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPASSN : Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DPEBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPECV : Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DPEDD : Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPPN : Direction Provinciale de la Police Nationale
DPRA : Direction Provinciale des Ressources Animales
DRANP : Direction Régionale de l'Agence Nationale Pour l'Emploi
DRB : Direction Régionale du Budget
DRD : Dépôt Répartiteur de District
DREBA : Direction Régionale des Base et de l'Alphabétisation
DREP : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRID : Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement
DRJE : Direction Régionale de la Jeunesse et de l'Emploi
DR-MESS : Direction Régionale des Enseignement Secondaire et Supérieur
DRPF : Direction Régionale de la Promotion de la Femme
DRPN : Direction Régionale la Police Nationale
DRRA : Direction Régionale des Ressources Animales

DRS : Direction Régionale de la Santé
DRSL : Direction Régionale des Sport et Loisirs
DRTC : Direction Régionale du Tourisme et de la Culture
DRTSS : Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ECOLOC : Economie Locale
ECVMB : Enquête sur les Conditions de Vie des Ménage
EIE : Etude d'Impact Environnemental
ENEC : Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel
ENEP : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
EPA : Etablissement Public à caractère Administratif
ES/CEBNF : Projet Ecoles Satellites et Centres d'Education de Base Non Formelle
FAARF : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAIJ : Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAP : Femmes en Age de Procréer
FCB : Formation Complémentaire de Base
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
FESTIMA : Festival de Masques
FODEL : Fondes de Développement de l'Elevage
GIEC : Groupe Inter-Etats des Experts sur les Changements Climatiques
GPA : Groupements de Producteurs Agricoles
IB : Infirmier Breveté
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IGB : Institut géographique du Burkina
INADES/Formation : Institut Africain de Développement Economique et Social
INERA : Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
Km/h : Kilomètre/heure
Km² : Kilomètre carré
KW : Kilowatt
KWH : Kilowatt par Heure
LS : Liaison Spécialisée
m² : mètre carré
m³ : mètre cube
MAH : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MASSN : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MBDHP : Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MCA : Millenium Challenge Account
MCT : Ministère de la Culture et du Tourisme
MD : Ministère de la Défense

ME : Magneuticien d'Etat

MECAP : Mutuelle d'Epargne de Crédits des Artisans et Producteurs du Burkina

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MEG : Médicament Essentiel Générique

MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MESS : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur

MFPTSS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

MHN : Mouhoun

MICPIPA : Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat

MID : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

MJFPE : Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

MPF : Ministère de la Promotion de la Femme

MRA : Ministère des Ressources Animales

MSL : Ministère des Sports et des Loisirs

MST : Maladie Sexuellement Transmissible

NAK : Nuits Atypiques de Koudougou

NIE : Notice d'Impact Environnemental

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OFACAM : Organisation Faïtière des Corps de du Métiers

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONATEL : Office National des Télécommunications

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

OST : Office de Santé des Travailleurs

PACL : Projet d'Appui aux Collectivités Locales

PACOGES : Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'Ecole

PADS : Programme d'Appui au Développement Sanitaire

PAFASP : Programme d'Appui aux Filières Agro – Sylvio - Pastorales

PAIE : Renforcement de la Gestion des Périmètres Aquacoles d'Intérêt Economique

PANA : Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques

PCD : Plan Communal de Développement

PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base

PDRI/PLC : Projet de Développement Rural Intégré du Boucle du Mouhoun

PDSA : Projet de Développement des Semences Améliorées

PEP : Programme d'Entretien Prioritaire

PEPP : Projet Education Post Primaire

PERCOMM : Project for Enterprises and Rural Credit Of Micro Medium

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

PIP : Programme d'Interventions Prioritaires

PMR : Programme de Mobilisation des Ressources
PNDCS : Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires
PNH DU : Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain)
PN-PTFM/LCP : Programme National Plateformes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté
PPB/BAD : Projet petits barrages/ Banque Africaine de Développement
PPDEL : Plan-Programme de Développement Local
PPDT : Plan programme de Développement Territorial
PPR : Portefeuille de Projets ou actions de Relance de l'économie locale
PRM : Programme de Renforcement du Management municipal
PROFIL : Projet de Renforcement des Filières
PROGEA/PCL : Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Boucle du Mouhoun

PRP : Projet Riz Pluvial
PUH : Permis Urbains d'Habiter

RA : Réserves Administratives
RAF : Réorganisation Agraire et Foncière
RCPB : Réseau des Caisses Populaire du Burkina
RD : Route Départementale
REEL : Programme de Relance des Economies Locales

RF: Réserves Foncière
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN : Route Nationale
RR : Route Régionale

RTB : Radio Télévision du Burkina
SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDA : Schéma Directeur d'Aménagement
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDECv : Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie
SFE : Sage Femme d'Etat
SIAO : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou

SIF: Système d'Informations Foncières
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNC : Semaine Nationale de Culture

SND : Service National pour le Développement
SOFITEX : Société de Fibres et Textiles
SONABEL : Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAPOST : Société Nationale des Postes

SONATUR : Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SOPRIMO : Société de Production Industrielle du Mouhoun
TA : Taux d'Achèvement
TBA : Taux Brut d'Admission

TBM : Taux Brut de Mortalité
TBN : Taux Brut Natalité
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TFG : Taux de Fécondité Générale
TGI : Tribunal de Grande Instance

TIC : Technologies d'Information et de la Communication
TMJ : Taux moyen journalier
TMJA : Taux moyen journalier annuel
TOD : Textes d'Orientation de la Décentralisation

TPC : Terre-Plein Central
TSR : Transport Sana Rasmané

UPD : Université Polytechnique de Dédougou
UVP : Unité de Voiture Particulière
VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immunodéficience Acquis
VRD : Voirie et Réseaux Divers
VTT : Véhicule Tout Terrain

ZAD : Zone d'Activités Diverses
ZAT : Zone d'Appui Technique
ZATE : Zone d'Appui Technique d'Elevage

Index n°02 : Liste des tableaux

TABEAU N°01 : MOYENNES PLUVIOMETRIQUES (EN MM) DE LA VILLE DE DEDOUGOU DE 2004 A 2008	30
TABEAU N°02 : EVOLUTION DE LA PART DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE DEDOUGOU SELON LES DIFFERENTES CIRCONSCRIPTIONS D'APPARTENANCE ENTRE 1996 ET 2006	39
TABEAU N°03 : REPARTITION PAR PROVINCE DE LA POPULATION URBAINE DE LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN – 2006	40
TABEAU N°04 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE EN MILIEU URBAIN AU BURKINA FASO (EN %)	46
TABEAU N°05 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU DE 1985 A 2006	49
TABEAU N°06 : REPARTITION DE LA POPULATION DE DEDOUGOU PAR SECTEUR SUR LA BASE DES DONNEES DU RECENSEMENT DE 2006	50
TABEAU N°07 : QUELQUES INDICATEURS SUR LA MORTALITE DANS LA BOUCLE DU MOUHOUN	51
TABEAU N°08 : BILAN DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA PROVINCE DU MOUHOUN	52
TABEAU N°09 : DENSITE ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DE DEDOUGOU	52
TABEAU N°10 : EVOLUTION DES SUPERFICIES AMENAGEES ET DU NOMBRE DE PARCELLES A DEDOUGOU	54
TABEAU N°11 : BILAN DU NIVEAU DE MISE EN VALEUR DES PARCELLES SUR LA BASE DES DENSITES BATIES	61
TABEAU N°12 : SUPERFICIES DES GRANDS ENSEMBLES SPATIAUX A DEDOUGOU	63
TABEAU N°13 : TYPE DE LOGEMENT PAR MATERIAUX DE CONSTRUCTION PAR SECTEUR A DEDOUGOU	75
TABEAU N°14 : FICHE SYNOPTIQUE DES ETABLISSEMENTS PRE – SCOLAIRES (2010-2011)	95
TABEAU N°15 : SITUATION DES CEEP DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	95
TABEAU N°16 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE PRESCOLARISATION (EN %)	95
TABEAU N°17 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DU PRESCOLAIRE	96
TABEAU N°18 : FICHE SYNOPTIQUE DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES (2011-2012)	97
TABEAU N°19 : SITUATION DE L'ENSEMBLE DES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	98
TABEAU N°20 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ELEVE DU PRIMAIRE DE LA VILLE DE DEDOUGOU	99
TABEAU N°21 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE POUR LA REGION (EN %)	99
TABEAU N°22 : EVOLUTION DU RAPPORT GARÇONS ET FILLES AU PRIMAIRE	100
TABEAU N°23 : FICHE SYNOPTIQUE DES CENTRES D'ALPHABETISATION (2010-2011)	101
TABEAU N°24 : SITUATION DES CENTRES D'ALPHABETISATION DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	101
TABEAU N°25 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES CENTRES D'ALPHABETISATION DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	101
TABEAU N°26 : SITUATION DES APPRENANTS DES CENTRES D'ALPHABETISATION	102
TABEAU N°27 : FICHE SYNOPTIQUE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES (2010-2011)	102
TABEAU N°28 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE SELON LE SEXE (EN %)	103
TABEAU N°29 : SITUATION DE L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES	103
TABEAU N°30 : EVOLUTION DES ELEVES PAR CLASSE AU COURS DES CINQ (05) DERNIERES ANNEES	103
TABEAU N°31 : FICHE SYNOPTIQUE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES (2010-2011)	104
TABEAU N°32 : STRUCTURES SANITAIRES PRIVEES	106
TABEAU N°33 : FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE	106
TABEAU N°34 : OFFICINES PHARMACEUTIQUES PRIVEES ET LES DEPOTS DE MEDICAMENTS	106
TABEAU N°35 : PERSONNEL DE SANTE DU SECTEUR PUBLIC DU DISTRICT SANITAIRE DE DEDOUGOU EN 2010	107
TABEAU N°36 : SITUATION DES LITS DANS LES SERVICES DE SANTE PUBLIQUE	107
TABEAU N°37 : EVOLUTION DES TAUX DE FREQUENTATION DES SERVICES DE SANTE DANS LA REGION (EN %)	107
TABEAU N°38 : QUELQUES INDICATEURS DE SANTE	108
TABEAU N°39 : FICHE SYNOPTIQUE DES EQUIPEMENTS MARCHANDS (2010-2011)	108
TABEAU N°40 : SITUATION DES HOTELS ET DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	114
TABEAU N°41 : SITUATION DES SALLES DE REUNION ET DE CONFERENCE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	115
TABEAU N°42 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE DEDOUGOU	118
TABEAU N°43 : RECAPITULATIF DE L'ETAT DES VOIRIES URBAINES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	120
TABEAU N°44 : CARACTERISTIQUES DES VOIRIES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	121
TABEAU N°45 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE L'ONEA	125
TABEAU N°46 : EVOLUTION DES ABONNES ET DES BORNES FONTAINES DANS LA VILLE	126
TABEAU N°47 : LIEUX D'EVACUATION DES EAUX DOMESTIQUES SELON LE TYPE	132
TABEAU N°48 : FREQUENCE ET MODE DE GESTIONS DES ORDURES MENAGERES	133

TABLEAU N°49 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE COMPAREE A CELLE DES ABONNES (2006 ET 2011).....	134
TABLEAU N°50 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES DE LA SONABEL (2006 ET 2011).....	135
TABLEAU N°51 : MODE DE DEPLACEMENT SELON LE TYPE	140
TABLEAU N°52 : FREQUENCE ET TYPE DE TRANSPORT SUR LA RN N°10 ET RN N°14	142
TABLEAU N°53 : SITUATION DE L'OCCUPATION DE LA ZONE DE PRODUCTION DANS LA COMMUNE DE DEDOUGOU	144
TABLEAU N°54 : EVOLUTION DU BILAN CEREALIER DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU 2008 A 2010	146
TABLEAU N°55 : PRIX DE VENTE DE PRODUITS MARAICHERS SUR LE MARCHE A DEDOUGOU EN 2011	147
TABLEAU N°56 : RENDEMENT A L'HA DE LA TOMATE, DES CHOUX ET DE L'OIGNON	147
TABLEAU N°57 : ACTIVITES ET PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIERE COTON DANS LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN	148
TABLEAU N°58 : PRODUCTION COTONNIERE DE 2009 A 2011 AU MOUHOUN	149
TABLEAU N°59 : EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES DE L'USINE SOFITEX A DEDOUGOU EN 2011	150
TABLEAU N°60 : ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE A DEDOUGOU ..	151
TABLEAU N°61 : ANALYSE DES PROBLEMES	152
TABLEAU N°62 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL DANS LA PROVINCE	155
TABLEAU N°63 : ABATTAGE JOURNALIER DES ANIMAUX A DEDOUGOU	156
TABLEAU N°64 : PRIX DES ANIMAUX ET DE LEURS SOUS PRODUITS	156
TABLEAU N°65 : STRUCTURES D'APPUI – ACCOMPAGNEMENT A L'ELEVAGE	157
TABLEAU N°66 : ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE A DEDOUGOU	157
TABLEAU N°67 : CORPORATIONS DE DEDOUGOU	163
TABLEAU N°68 : INSTITUTIONS FINANCIERES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	167
TABLEAU N°69 : CONDITIONS D'ACCES AU CREDIT	168
TABLEAU N° 70 : PROJETS ET ONG PRESENTS DANS LA VILLE DE DEDOUGOU.....	171
TABLEAU N° 71 : ASSOCIATIONS ET CLUBS PRESENTS DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	172
TABLEAU N°72 : VOLUME BUDGETAIRE TOTAL DE LA COMMUNE DE 2005 A 2009.....	175
TABLEAU N°73 : RECETTES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU DE 2005 A 2011 (EN MILLIERS DE F CFA)	176
TABLEAU N°74 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIERS DE F CFA) DE LA COMMUNE EN 2011	177
TABLEAU N°75 : STRUCTURE DES DEPENSES DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU	178
TABLEAU N°76 : SITUATION DES DEPENSES BUDGETAIRES DE 2005 A 2010	179
TABLEAU N°77 : EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU	179
TABLEAU N°78 : REALISATIONS FONCTIONNEMENT.....	180
TABLEAU N°79 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE 2005 A 2011	180
TABLEAU N°80 : EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU.....	181
TABLEAU N°81 : DEPENSE DE FONCTIONNEMENT.....	181
TABLEAU N°82 : COMPARAISON DES FRAIS DE DEPENSES ET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU DE 2005 A 2011	182
TABLEAU N°83 : TAUX DE RECOUVREMENT ET ECART ENTRE RECOUVREMENT ET PREVISION DE 2005 A 2009	184
TABLEAU N°84 : ECART ENTRE RECOUVREMENT ET PREVISION.....	185
TABLEAU N°85 : SITUATION DES DISPONIBILITES ET DES ENGAGEMENTS DES 12 DERNIERS MOIS DE LA COMMUNE DE DEDOUGOU.....	185
TABLEAU N°86 : EQUILIBRE FINANCIER	187
TABLEAU N°87 : TENDANCE D'EVOLUTION DE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMMUNALE	188
TABLEAU N°88 : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	200
TABLEAU N°89 : ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISABLE DE LA VILLE DE DEDOUGOU DE 2012 A 2030	201
TABLEAU N°90 : ESTIMATION DES BESOINS EN SURFACES D'HABITATION.....	203
TABLEAU N°91 : NORMES D'EQUIPEMENT EN EAU POTABLE SUIVANT LE TYPE D'AGGLOMERATION	209
TABLEAU N°92 : EVALUATION DE LA PRODUCTION JOURNALIERE MOYEN DE LA VILLE DE DEDOUGOU.....	212
TABLEAU N°93 : PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE PRODUCTION DES DECHETS SOLIDES DANS LA VILLE DE DEDOUGOU.....	213

TABLEAU N°94 : PERSPECTIVES DU TRAFIC SUR LES VOIES D'ENTREE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU (HYPOTHESE N°01)	216
TABLEAU N°95 : DEBITS DU TRAFIC A L'HORIZON DU SDAU (2030)	217
TABLEAU N°96 : PERSPECTIVES DU TRAFIC SUR LES VOIES D'ENTREE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU (HYPOTHESE N°02)	218
TABLEAU N°97 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2013 A 2018	224
TABLEAU N°98 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2019 A 2024	224
TABLEAU N°99 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2025 A 2030	225
TABLEAU N°100 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2013 A 2018	226
TABLEAU N°101 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2019 A 2024	227
TABLEAU N°102 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2025 A 2030	227
TABLEAU N°103 : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMMUNALE SUR LA PERIODE 2013 A 2030	228
TABLEAU N°104 : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT COMMUNALE SUR LA PERIODE 2013-2030	229
TABLEAU N°105 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2013 A 2018	232
TABLEAU N°106 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2019 A 2024	232
TABLEAU N°107 : PROSPECTIVE DES RECETTES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2025 A 2030	233
TABLEAU N°108 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2013 A 2018	234
TABLEAU N°109 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2019 A 2024	235
TABLEAU N°110 : PROSPECTIVE DES DEPENSES BUDGETAIRES SUR LA PERIODE 2025 A 2030	235
TABLEAU N°111 : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMMUNALE SUR LA PERIODE 2013 A 2030	236
TABLEAU N°112 : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT COMMUNALE SUR LA PERIODE 2013-2030	237
TABLEAU N°113 : SEQUENCES DE L'HORIZON DU SDAU	241
TABLEAU N°114 : SUPERFICIES DES GRANDS ENSEMBLES SPATIAUX PROJETES	246
TABLEAU N°115 : ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISABLE DE LA VILLE DE DEDOUGOU (2012 A 2030)	274
TABLEAU N°116 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	275
TABLEAU N°117 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	276
TABLEAU N°118 : ESTIMATION DES BESOINS EN SALLES DE CLASSE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	276
TABLEAU N°119 : ESTIMATION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS SANITAIRES	278
TABLEAU N°120 : PLANIFICATION DU RESEAU DE VOIRIE	281
TABLEAU N°121 : PLANIFICATION DES OUVRAGES D'AEP	283
TABLEAU N°122 : PLANIFICATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	288
TABLEAU N°123 : PLANIFICATION DU RESEAU ELECTRIQUE	289
TABLEAU N°124 : PLANIFICATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION	291
TABLEAU N°125 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG) – HORIZON 2030	293
TABLEAU N°126 : RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS DESIRES PAR ORDRE D'IMPORTANCE	299
TABLEAU N°127 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) / PERIODE DE 2013 A 2018	300

Index n°03 : Liste des graphiques

GRAPHIQUE N°01 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DE 2004 A 2010 A DEDOUGOU	30
GRAPHIQUE N°02 : PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION URBAINE DE DEDOUGOU	41
GRAPHIQUE N°03 SITUATION MATRIMONIALE DES CHEFS DE MENAGES DE DEDOUGOU	42
GRAPHIQUE N°04 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES SELON LE GENRE	42
GRAPHIQUE N°05 : ORIGINE DES CHEFS DE MENAGES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	43
GRAPHIQUE N°06 : REPARTITION ETHNIQUE DES CHEFS DE MENAGES DE DEDOUGOU	43
GRAPHIQUE N°07 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES DE DEDOUGOU SELON LA LANGUE PARLEE	44
GRAPHIQUE N°08 : REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES SELON LA RELIGION	44
GRAPHIQUE N°09 : ACTIVITES PRINCIPALES ET SECONDAIRES DES CHEFS DE MENAGES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	45
GRAPHIQUE N°10 : STATUT D'OCCUPATION DE LA POPULATION DE DEDOUGOU	46
GRAPHIQUE N°11 : MONTANT MOYEN DES DEPENSES MENSUELLES DES MENAGES ENQUETES	47

GRAPHIQUE N°12 : EVOLUTION COMPARATIVE DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE DE 1994 A 2003	48
GRAPHIQUE N°13 : MOYENS D'ECLAIRAGE DES MENAGES DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	48
GRAPHIQUE N°14 : SOURCES UTILISEES POUR LA CUISINE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU.....	49
GRAPHIQUE N°15 : EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE DE DEDOUGOU	50
GRAPHIQUE N°16 : ORIGINE DES CHEFS DE MENAGES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	52
GRAPHIQUE N°17 : TYPES DE LOGEMENT PAR MATERIAUX DE CONSTRUCTION DANS LA VILLE DE DEDOUGOU.....	75
GRAPHIQUE N°18 : MODE D'ACQUISITION FONCIERE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	88
GRAPHIQUE N°19 : SITUATION DES TITRES D'OCCUPATION DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	89
GRAPHIQUE N°20 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE PRESCOLARISATION.....	96
GRAPHIQUE N°21 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DU PRESCOLAIRE SUR LES CINQ (05) DERNIERES ANNEES	96
GRAPHIQUE N°22 : EVOLUTION DU RAPPORT ENTRE GARÇONS ET FILLES	100
GRAPHIQUE N°23 : REPARTITION DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES POPULATIONS ..	125
GRAPHIQUE N°24 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE L'ONEA	126
GRAPHIQUE N°25 : EVOLUTION DES ABONNEMENTS A LA SONABEL DE 2007 A 2011	134
GRAPHIQUE N°26 : SITUATION DE L'ACCES AUX TIC DES MENAGES DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	137
GRAPHIQUE N°27 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE RENTE DE LA PROVINCE DU MOUHOUN	149
GRAPHIQUE N°28 : SITUATION DES CULTURES DE RENTE EN 2008	149
GRAPHIQUE N°29 : RECETTES BUDGETAIRES.....	177
GRAPHIQUE N°30 : PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE DEDOUGOU DE 2012 A 2030	201
GRAPHIQUE N°31 : PERSPECTIVES DU TRAFIC SUR LES VOIES D'ENTREE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU (HYPOTHESE N°01).....	216
GRAPHIQUE N°32: PERSPECTIVES DU TRAFIC SUR LES VOIES D'ENTREE DANS LA VILLE DE DEDOUGOU (HYPOTHESE N°02).....	218

Index n°03 : Liste des figures

FIGURE N°01 : PROFIL EN TRAVERS TYPE DU RESEAU PRIMAIRE TRAVERSANT LA VILLE (<i>TRONÇON RN N°10</i>)	251
FIGURE N°02 : PROFIL EN TRAVERS TYPE DU RESEAU PRIMAIRE (<i>ROND-POINT NAZI BONI – MAIRIE</i>)	251
FIGURE N°03 : PROFIL EN TRAVERS TYPE DE LA ROCADE	252
FIGURE N°04 : PROFIL EN TRAVERS TYPE DU RESEAU SECONDAIRE A BITUMER.....	253

Index n°04 : Liste des photos

PHOTO N°01 : CARRIERES D'EXPLOITATION DE BLT	67
PHOTO N°02 : HABITAT TRADITIONNEL EN BANCO AVEC TOITURE TERRASSE EN BANCO	76
PHOTO N°03 : HABITAT TRADITIONNEL EN BANCO AVEC TOITURE EN PAILLE A TIONKUY	77
PHOTO N°04 : HABITAT SEMI-MODERNE EN BLT	77
PHOTO N°05 : HABITAT MODERNE D'INFLUENCE COLONIALE RESTAURE	78
PHOTO N°06 : HABITAT MODERNE D'INFLUENCE COLONIALE EN RUINE	79
PHOTO N°07 : HABITAT MODERNE D'INFLUENCE COLONIALE	79
PHOTO N°08 : HABITAT MODERNE D'INFLUENCE SAHELIEUNE EN BLT	80
PHOTO N°09 : HABITAT MODERNE D'INFLUENCE SAHELIEUNE EN PARPAINGS DE CIMENT	80
PHOTO N°10 : SIGNALISATION VERTICALE.....	124
PHOTO N°11 : STERES DE BOIS A TIONKUY	159

Index n°05 : Liste des documents cartographiques

CARTE N°01 : LIMITE URBAINE DE DEDOUGOU	21
CARTE N°02 : DEDOUGOU DANS SA SPHERE D'INFLUENCE	23
CARTE N°03 : LOCALISATION DE LA VILLE DE DEDOUGOU	25
CARTE N°04 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE DEDOUGOU	27
CARTE N°05 : APERÇU DU RELIEF DE LA VILLE DE DEDOUGOU	29
CARTE N°06 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA VILLE DE DEDOUGOU	33
CARTE N°07 : TYPOLOGIE DES SOLS DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	35
CARTE N°08 : COUVERT VEGETAL DE LA VILLE DE DEDOUGOU	37
CARTE N°09 : EVOLUTION DU TISSU URBAIN DE 1956 A 2011	58
CARTE N°10 : SITUATION DES RESERVES DE LA VILLE DE DEDOUGOU EN 2012	60
CARTE N° 11 : BILAN DE MISE EN VALEUR DES PARCELLES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	62
CARTE N°12 : PRINCIPALES ZONES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	64
CARTE N°13 : CARACTERISTIQUES DU TISSU ANCIEN A FAIBLE DENSITE D'OCCUPATION A DEDOUGOU	68
CARTE N°14 : CARACTERISTIQUES DU TISSU ANCIEN A FORTE DENSITE D'OCCUPATION A DEDOUGOU	69
CARTE N°15 : CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN EN COURS DE DENSIFICATION A DEDOUGOU	70
CARTE N°16 : CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN EN COURS D'AMENAGEMENT A DEDOUGOU	71
CARTE N°17 : CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN AMENAGE NON ENCORE OCCUPE A DEDOUGOU	72
CARTE N°18 : CARACTERISTIQUES DU TISSU D'HABITAT SPONTANE	73
CARTE N°19 : CARACTERISTIQUES DU TISSU A CARACTERE RURAL	74
CARTE N°20 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE DEDOUGOU EN 2012	94
CARTE N°21 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS SANITAIRES DE DEDOUGOU EN 2012	105
CARTE N°22 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS MARCHANDS DE DEDOUGOU EN 2012	109
CARTE N°23 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIR DE DEDOUGOU EN 2012 ..	111
CARTE N°24 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET DE TOURISME DE DEDOUGOU EN 2012	113
CARTE N°25 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS CULTUELS DE DEDOUGOU EN 2012	116
CARTE N°26 : RESEAU DE VOIRIE DE LA VILLE DE DEDOUGOU EN 2012	123
CARTE N°27 : LOCALISATION DES EQUIPEMENTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DEDOUGOU EN 2012	128
CARTE N°28 : SCHEMATISATION D'ECOULEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUIVANT LES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS DE LA VILLE DE DEDOUGOU	130
CARTE N°29 : SYSTEME D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE DEDOUGOU	131
CARTE N°30 : ORGANISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	136
CARTE N°31 : SITUATION DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIERES DANS LA VILLE DE DEDOUGOU	139
CARTE N°32 : FLUX DE DEPLACEMENT	143
CARTE N°33 : SCHEMA DE STRUCTURE DE VOIRIE PROJETEE – HORIZON 2030	255
CARTE N°34 : SCHEMA DU RESEAU D'AEP PROJETEE – HORIZON 2030	284
CARTE N°35 : SCHEMA DU RESEAU DE DRAINAGE PROJETEE – HORIZON 2030	286
CARTE N°36 : SCHEMA DE STRUCTURE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PROJETEE – HORIZON 2030	290
CARTE N°37 : SCHEMA D'AMENAGEMENT PROJETEE – HORIZON 2030	292